INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600





Université d'Ottawa · University of Ottawa

LIONEL GROULX, LES MINORITÉS FRANÇAISES ET LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTUDE D'HISTOIRE INTELLECTUELLE

par

Michel Bock

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention du doctorat en histoire.

Université d'Ottawa

© 2002 Michel Bock

National Library of Canada
Acquisitions and Bibliographic Services
395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale du Canada
Acquisitions et services bibliographiques
395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-76479-6

Canada

RÉSUMÉ

Cette étude tente de cerner la place des minorités françaises du Canada dans l'œuvre du prêtre-historien Lionel Groulx, l'un des principaux maîtres à penser du mouvement nationaliste canadien-français pendant la première moitié du vingtième siècle. Depuis une quarantaine d'années, la territorialisation du discours nationaliste – qui s'est recentré presque exclusivement sur le Québec – se reflète dans la production scientifique de la plupart des historiens du nationalisme canadien-français. À peu d'exceptions près, les chercheurs ont eu tendance à négliger la problématique des minorités françaises dans leurs études de la pensée de Groulx, sombrant ainsi dans une certaine forme d'anachronisme.

Pourtant, le nationalisme de Groulx débordait largement le Québec et englobait les Canadiens français des autres provinces, voire les Acadiens et les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Son idéologie était issue, d'une manière générale, de la philosophie traditionaliste qui concevait les nations d'abord et avant tout comme des communautés de langue, de culture, d'histoire et de foi engendrées par la Providence. C'était cette philosophie qui poussait Groulx à conclure que les Canadiens français avaient reçu une mission providentielle, celle d'introduire, en Amérique, le christianisme et la civilisation européenne, mission dont ils s'étaient toujours acquittés fidèlement, selon lui. En vertu de ce raisonnement, Groulx put considérer les minorités comme les « vestiges » de l'ancien Empire colonial français, ce qui leur conférait le droit de se développer conformément à leur « génie » national. La définition organique de la nation à laquelle adhérait Groulx assignait aux Canadiens français du Québec, en tant que gardiens du « foyer » de la nation, des devoirs et des responsabilités vis-à-vis de leurs

« frères » des avant-postes. Groulx prit lui-même de nombreuses mesures pour favoriser le rapprochement entre Canadiens français de tout le pays.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les jeunes historiens nationalistes, dont plusieurs étaient disciples de Groulx, cherchèrent à « moderniser » la discipline historique, à la rendre plus « scientifique ». Ils bannirent donc de leur édifice conceptuel la thèse de l'intervention de la Providence dans l'histoire de la nation canadienne-française. Par conséquent, les néonationalistes croyaient trouver dans le discours sur l'objectivité scientifique la justification conceptuelle nécessaire à l'abandon des minorités françaises qui leur semblaient promises, dès lors, à la disparition. L'affrontement entre la pensée de Groulx et celle des intellectuels néonationalistes sur la question des minorités françaises illustre bien les tiraillements qui ont accompagné la mutation du discours nationaliste au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale : d'« organique » qu'il était, celui-ci tendrait de plus en plus vers une forme territoriale.

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont contribué à l'accomplissement de ce projet de recherche doctorale. Je dois d'abord exprimer toute ma reconnaissance à mes codirecteurs de thèse, les professeurs Jean-Pierre Wallot et Gaétan Gervais, qui ont adopté le thésard orphelin que j'étais devenu après le décès prématuré de leur collègue Pierre Savard. Jamais avares de leur temps, toujours enthousiastes, ils n'ont pas hésité à partager avec moi leurs profondes connaissances historiques et m'ont permis d'apporter de nombreuses améliorations à cette thèse.

Je tiens aussi à remercier mes amis du département d'histoire et d'ailleurs et, en particulier, Christian Brideau et Denis Arsenault, dont les paroles d'encouragement ne m'ont jamais fait défaut. Leur vivacité d'esprit et les nombreuses discussions que nous avons eues m'ont toujours poussé à faire montre d'une plus grande rigueur intellectuelle.

Un mot, aussi, pour remercier les membres de l'administration du département d'histoire, en particulier Mesdames Danielle Charette et Francine Lagacé, qui m'ont rendu d'innombrables services.

Enfin, je ne puis passer sous silence le dévouement et le soutien indéfectible de mes parents, Jacques et Denise Bock.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ii

REMERCIEMENTS iv

TABLE DES MATIÈRES v

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER – LES MINORITÉS FRANÇAISES DANS L'ŒUVRE ET LA PENSÉE DE LIONEL GROULX, OU L'ANGLE MORT DES HISTORIENS DU NATIONALISME CANADIEN-FRANÇAIS 15

Le nationalisme canadien-français et l'émergence de la thèse du provincialisme 18

Les historiens et *L'Action française* 30

Les historiens et la pensée de Lionel Groulx 40

La modernité, l'« américanité » et les minorités françaises 56

Le Québec et les minorités françaises dans l'historiographie récente 64

CHAPITRE DEUXIÈME - LES MINORITÉS FRANÇAISES, VESTIGES D'UN EMPIRE : LE CANADA FRANÇAIS, SA VOCATION APOSTOLIQUE ET SON ŒUVRE FONDATRICE 75

La nation canadienne-française selon Lionel Groulx : précisions conceptuelles 78
État, nation et romantisme politique 78
Des conditions essentielles : la tradition et la volonté 88

Les minorités et le messianisme canadien-français 101
Le Canada français et la thèse de la création providentielle des nations 101
La Providence, l'Histoire et l'Amérique française 106

Les minorités et la thèse des peuples fondateurs 117
Les minorités et le Pacte de 1867 117
Les minorités dans l'univers anglo-protestant 123

CHAPITRE TROISIÈME – LE QUÉBEC FACE AUX MINORITÉS FRANÇAISES 130

Le Québec, métropole du Canada français 133
Le foyer et l'avant-garde 133
Les minorités françaises et les manquements du Québec 142

La solidarité nationale à l'œuvre 153
L'Action française : prêcher d'exemple 153
Bâtir des ponts : la fête de Dollard, l'« organisme sauveur » et autres mesures 166

CHAPITRE QUATRIÈME – LES FRANCO-ONTARIENS, LE RÈGLEMENT XVII ET LE « RÉVEIL » DE LA NATION 181

Groulx et l'Ontario français : contacts et relations 184
À Ottawa 184
Dans le Sud ontarien 192

Le mouvement nationaliste canadien-français et le rôle catalyseur du Règlement XVII 197

Les premières interventions de Groulx dans la crise franco-ontarienne 203
Le « sou des écoles franco-ontariennes » 203
La « neuvième croisade » 205
La conférence : un autre moyen d'action 209

Lionel Groulx, *L'Action française* et la crise franco-ontarienne 213
La représentation du conflit scolaire dans la revue 213
Le « Grand Prix d'Action française » 218

Alonié de Lestres et *L'Appel de la race* 222
Le roman et son accueil par les Franco-Ontariens 222
Littérature et théologie 227
Jules de Lantagnac et Napoléon Belcourt 229

CHAPITRE CINQUIÈME – LES MINORITÉS FRANÇAISES ET LA THÈSE INDÉPENDANTISTE DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES 240

L'Action française et l'« État français » : l'enquête de 1922 242

Les réactions à l'enquête de 1922 252

Lionel Groulx, les minorités françaises et l'« État français » durant les années 1930 263

CHAPITRE SIXIÈME – DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE À LA RÉVOLUTION TRANQUILLE : LIONEL GROULX, LES MINORITÉS FRANÇAISES ET LE NÉONATIONALISME QUÉBÉCOIS (1944-1967) 280

Anticléricalisme, laïcisation et matérialisme : Groulx face à la remise en cause de son héritage intellectuel 281
Le contexte intellectuel de l'après-guerre 281
Groulx, les néonationalistes et l'ensevelissement des minorités françaises 292

Groulx et les minorités : des relations soutenues 301
Groulx et le Conseil de la vie française en Amérique 301
Conférences, articles et autres contacts 307

Les minorités dans l'œuvre historique de Groulx 316
Les minorités et la thèse du messianisme dans les derniers ouvrages du vieux maître 316
Groulx, les minorités et l'Institut d'histoire de l'Amérique française 322

CONCLUSION 339

BIBLIOGRAPHIE 351

Ouvrages de Groulx 351

Brochures de Groulx 353

Recueils de Groulx 353

Conférences de Groulx 353

Contes et romans de Groulx 353

Articles de Groulx 354

L'Action française 355
Articles de Groulx 355
Articles de la direction (1920-1928) 357
Autres articles 358

L'Action nationale 363

Articles de Groulx 363
Autres articles 364

La Revue d'histoire de l'Amérique française 365
Textes de Groulx 365
« Vie de l'Institut » et « Chronique de l'Institut » 365
Comptes rendus 367
Autres textes de Groulx 370
Autres textes 371

Manuscrits et inédits 375
Correspondance de Groulx 375
Autres manuscrits 381

Textes d'auteurs autres que Groulx 381

Sources secondaires 383
Synthèses, monographies, recueils et thèses 383
Articles et chapitres 391
Divers 401

INTRODUCTION

« Le fait dominant de la vie française d'Amérique, au cours du siècle dernier, c'est, sans doute, sa dispersion. Le Canada français ne saurait plus se définir comme une expression géographique limitée aux frontières québécoises[1] ». C'est ainsi que Lionel Groulx décrivait, en 1935, les paramètres de la nation canadienne-française. Ce passage, que l'on retrouve dans sa grande étude sur les écoles des minorités françaises, révèle à lui seul un large pan de la doctrine nationaliste de l'abbé Groulx qui, à l'époque, se trouvait au sommet de son influence. Maître à penser de l'école nationaliste des années vingt aux années cinquante, Groulx, pendant sa longue carrière de professeur, d'historien, de conférencier, d'éditeur, d'intellectuel et de polémiste, s'est fait l'un des principaux apôtres de la « survivance » des minorités françaises au Canada.

Pourtant, il s'agit là d'un élément de sa pensée encore fort méconnu. Depuis les années soixante, l'historiographie réduit les minorités françaises, plus souvent qu'autrement, à la portion congrue, qu'il s'agisse des études portant spécifiquement sur l'œuvre de Lionel Groulx ou encore de celles qui traitent du nationalisme canadien-français selon une perspective plus générale. En ce sens, les grands débats politiques et idéologiques que vit le Québec depuis la Révolution tranquille se reflètent dans la production scientifique de ses historiens, le primat de la nation « québécoise » et l'indifférence vis-à-vis des minorités françaises allant presque de soi. En effet, pendant les années soixante, les rapports entre les Canadiens français du Québec et ceux des autres provinces subissaient d'importantes transformations. Au Québec, la mutation du

---

[1] Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome II : Les Écoles des minorités*, Montréal, Éditions Granger Frères, 1935, p. 71.

nationalisme canadien-français traditionnel et la redéfinition du discours identitaire en fonction du seul territoire québécois, toutes deux entraînées par les bouleversements de la Révolution tranquille, provoquèrent une rupture importante avec les minorités françaises à la fois sur les plans politique et idéologique. Des « *dead ducks* » de René Lévesque aux « cadavres encore chauds » d'Yves Beauchemin, cette rupture contrastait singulièrement avec l'intense sentiment de solidarité nationale qui, pendant un siècle, avait caractérisé les rapports entre les milieux nationalistes du Québec et les minorités françaises des autres provinces.

L'adhésion d'un grand nombre d'historiens au paradigme de la nation *québécoise*, cependant, a eu pour effet d'occulter un large pan de l'histoire de la nation *canadienne-française* telle que la concevait l'abbé Groulx. L'étude de la place des minorités françaises du Canada dans son idéologie constitue un excellent moyen de mieux saisir les fondements du nationalisme canadien-français dans sa forme la plus courante avant les années 1950 et 1960. Il était impossible, en toute logique, que la dispersion de la « race » française en Amérique échappât aux préoccupations de l'historien qu'il était. Selon lui, la « persécution » linguistique, culturelle et religieuse qu'avaient subie les minorités françaises ne représentait pas qu'une menace pour elles seules, mais aussi pour la nation canadienne-française dans son ensemble. Groulx présentait les mesures anti-françaises et anti-catholiques adoptées par plusieurs gouvernements provinciaux comme une série d'actes de violence trahissant la confiance que les Canadiens français avaient placée dans la bonne foi de leurs associés canadiens-anglais au moment de la signature du « pacte » confédératif de 1867. S'il usa fréquemment de cet argument constitutionnel pour se porter à la défense des minorités françaises, son raisonnement ne s'y limitait pas. Le droit minoritaire n'était pas, dans son esprit, le simple résultat des délibérations et des tractations qui avaient mené à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais plutôt de l'expérience historique de la nation canadienne-française depuis l'arrivée des premiers Français aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Au lieu de considérer la Confédération

comme la source d'où émanait le droit des minorités françaises, Groulx voyait en elle la reconnaissance politique et constitutionnelle de leur expérience historique sur le continent nord-américain. Certes, brimer les droits linguistiques et religieux des minorités représentait, à ses yeux, une atteinte au droit constitutionnel canadien et, plus grave encore, au droit naturel : il s'agissait, pour tout dire, d'un outrage aux desseins de la Providence, dont il croyait l'autorité infiniment supérieure à celle des hommes.

Nous pouvons affirmer que dans la pensée de Lionel Groulx, les minorités, si elles constituaient bien sûr les avant-postes ou les remparts de la nation canadienne-française, représentaient encore bien plus que cela : elles étaient également – et surtout – les vestiges, les témoins toujours vivants du grand « Empire français d'Amérique ». Groulx les considérait comme les descendants, sinon toujours généalogiques, du moins spirituels des héros de la Nouvelle-France qui avaient ouvert le pays, voire le continent à la civilisation européenne et chrétienne, française et catholique. À ce titre, elles méritaient, selon Groulx, un respect plus grand que celui qu'elles obtenaient dans plusieurs provinces à majorité anglaise. De ce principe, Groulx ne s'éloignerait jamais. Dans un même ordre d'idées, il est impossible de comprendre dans toute sa complexité le principe des deux peuples fondateurs ou de la dualité nationale du Canada tel qu'il le concevait sans le situer par rapport à la place qu'il accordait aux minorités à l'intérieur de la nation canadienne-française.

Pourquoi cet acharnement à démontrer et à invoquer les origines historiques des minorités françaises afin de défendre leur droit à la survivance ? Certes, Groulx était historien de carrière, mais cela ne suffit pas à expliquer d'aussi profondes convictions idéologiques. Son nationalisme, comme nous le verrons, se conformait généralement aux principaux fondements du romantisme politique du dix-neuvième siècle français. Communauté de langue, de culture, de tradition et de foi, la nation groulxiste, comme celle des penseurs romantiques français, était le fruit à la fois des desseins de la « Providence » et d'une longue évolution historique. Entité non territoriale constituée

aux plus belles heures de la Nouvelle-France, elle faisait fi des frontières politiques. Cette logique permettait aux minorités françaises du Canada (et des États-Unis) de s'en réclamer au même titre que leurs compatriotes du Québec. De même, Groulx faisait de la nation quelque chose d'analogue à un « organisme » doté d'une « personnalité » distincte et assignait au Québec, en tant que « foyer » national, des devoirs précis envers les minorités françaises vivant au-delà de ses frontières. En réalité, exclure les minorités du giron de la nation aurait équivalu, à ses yeux, à une entreprise d'autodestruction : le Québec ne pouvait se replier sur lui-même et ignorer ses « frères dispersés » qu'au risque de s'anémier.

Très jeune, Lionel Groulx fut exposé à la situation des minorités françaises, comme l'avaient été ses parents avant lui. À treize ans, sa mère, Philomène Pilon, avait travaillé comme servante domestique pour une famille franco-américaine à Détroit. C'est là qu'elle avait rencontré celui qu'elle épouserait en secondes noces, Guillaume Emond, après que le père de Lionel Groulx, Léon Groulx, serait décédé. Emond, par ailleurs, travaillerait pendant de nombreux hivers, tantôt dans les chantiers forestiers de la rivière des Outaouais, tantôt aux États-Unis[2]. Enfant, Lionel reçut ses premières leçons de patriotisme de sa mère qui, le soir, lui lisait de longs extraits des journaux de l'époque, notamment au moment de l'affaire Riel :

> C'est par ces lectures qu'en 1886, je fus mis au courant de l'affaire Riel, « affaire » qui fit de nous, petits gars d'école, d'ardents cocardiers. Jours de tension patriotique où serait révélé à nos esprits d'enfants, le duel des races au Canada. Un frisson étrange de pitié et de colère passait sur le pays de Québec. Il fallait nous entendre, dans la cour de l'école, dans les rues du village, chantant à tue-tête, et sur l'air de la *Marseillaise* de France, la Marseillaise rielliste, dont le premier quatrain est resté accroché en ma mémoire :
>
> *Enfants de la Nouvelle-France*
> *Douter de nous n'est plus permis,*

---

[2] Lionel Groulx était le quatrième enfant de Léon et de Philomène et n'était âgé que de six semaines lorsque son père est décédé. Voir Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome I : 1878-1920*, Montréal, Éditions Fides, 1970, p. 17-19, 29.

Au gibet Riel se balance
Victime de nos ennemis[3] *!*

Dans le journal qu'il tint durant ses années d'études au Séminaire de Sainte-Thérèse de Valleyfield, Groulx fit de nombreuses références aux amitiés qu'il avait nouées avec des collègues étudiants franco-ontariens et franco-américains. Il y consigna aussi quelques-unes des visites que les missionnaires du Nord-Ouest rendaient, parfois, aux collégiens[4]. En 1896, l'année de l'entente Laurier-Greenway sur les écoles séparées du Manitoba, le Séminaire accueillit même l'archevêque de Saint-Boniface, M^gr^ Adélard Langevin. Le jeune Groulx prit note de l'air abattu du prélat qui, malgré tout, demeurait optimiste et refusait de baisser les bras : « Monseigneur nous a parlé. Il m'a paru fatigué [...]. Les ennemis de la foi ont mis le chagrin dans son âme mais il espère, et rien ne peut ébranler son espérance. "La foi triomphera, nous a-t-il dit en parlant, parce que la cause en litige c'est la cause de Dieu"[5] ». Une quinzaine d'années plus tard, en 1912, Langevin ferait parvenir à Groulx un mot pour le féliciter de la parution de son premier livre, *Une Croisade d'adolescents*, ouvrage racontant la naissance, au début du siècle, de l'Association catholique de la jeunesse canadienne à Valleyfield[6] : « Il y a là, écrirait le prélat franco-manitobain, des élans bien admirables et une haute culture religieuse et intellectuelle qui me font honneur[7] ». Les contacts qu'entretiendrait Groulx avec les minorités françaises se multiplieraient rapidement dès lors qu'il se ferait davantage connaître au sein du mouvement nationaliste canadien-français. Toutefois, nous pouvons affirmer, d'ores et déjà, qu'il eut très tôt l'occasion de s'intéresser aux

---

[3] *Ibid.*, p. 36.
[4] Lionel Groulx, *Journal, 1895-1911. Tome I*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1984, p. 205-206.
[5] *Ibid.*, p. 202-203.
[6] Lionel Groulx, *Une Croisade d'adolescents*, Québec, L'Action sociale limitée, 1912, 264 p.
[7] Lettre d'Adélard Langevin à Lionel Groulx, Centre de recherche Lionel-Groulx (dorénavant CRLG), Fonds Lionel-Groulx (dorénavant FLG), P1/A,2063, 29 octobre 1912.

difficultés qu'elles éprouvaient parfois à combattre l'assimilation linguistique et culturelle. Ces questions contribuèrent puissamment, comme nous le verrons, au développement de sa propre idéologie nationaliste.

*
* *

Sur le plan méthodologique, cette étude consistera à soumettre à une analyse qualitative l'idéologie nationaliste de Lionel Groulx dans sa relation avec les minorités françaises du Canada[8]. Pendant la première moitié du vingtième siècle, l'abbé Groulx était l'un des principaux idéologues ou « définisseurs » du nationalisme canadien-français. Issu d'un milieu paysan, ayant reçu une éducation classique et catholique, il se ferait le porte-voix d'une idéologie profondément conservatrice et découlant, d'une manière générale, de la pensée romantique du dix-neuvième siècle français. Non pas que son œuvre ait englobé le nationalisme canadien-français dans son ensemble. D'autres que lui y sont allés de leur propre interprétation de la nation et du nationalisme canadiens-français, dont, à sa gauche, Olivar Asselin et, à sa droite, Robert Rumilly. Néanmoins, la pensée de l'abbé Groulx représente une énorme et incontournable tranche de l'histoire intellectuelle du Canada français, tant par l'impact qu'a eu le prêtre-historien parmi de nombreuses générations d'intellectuels que par la longévité de sa carrière, qui s'est étendue du début du vingtième siècle à la Révolution tranquille des années 1960[9]. Entre-temps, le Canada s'était transformé radicalement sur le plan socio-

---

[8] Bien que la portée de cette étude se limite, dans l'ensemble, aux minorités françaises du Canada, il n'en sera pas moins utile et nécessaire, dans certains cas, de considérer le cas des émigrés franco-américains de la Nouvelle-Angleterre. Cependant, pour une analyse plus complète de la place des Franco-Américains dans l'œuvre du chanoine Groulx, on pourra consulter le récent mémoire de maîtrise de Damien-Claude Bélanger, *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000, 184 p.

[9] Même après sa mort, le nom de Groulx continuerait d'alimenter la controverse, comme en a témoigné, il y a quelques années, la polémique qu'a engendrée le livre d'Esther Delisle (voir Esther Delisle, *Le Traître et le juif. Lionel Groulx, Le Devoir et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929-1939*, Outremont,

économique : encore largement rural et agricole au tournant du siècle, il était devenu, à la mort de Groulx en 1967, l'un des pays industrialisés les plus riches du monde. Il faut donc étudier sa pensée en prenant bien soin de la replacer dans son contexte historique. L'importance que prêtait Groulx au concept de tradition dans la construction de l'identité nationale des Canadiens français trahissait l'angoisse qu'il éprouvait devant le processus de modernisation (c'est-à-dire d'industrialisation et d'urbanisation) que subissait le pays et qui, croyait-il, imposait un modèle culturel unique, celui du groupe anglo-saxon qui détenait les rênes du pouvoir économique. S'il se fit, par conséquent, le chantre de la tradition, ce n'était pas dans le dessein de priver les siens du progrès matériel, dont il reconnaissait l'importance, mais plutôt pour les mettre à l'abri du fléau de l'acculturation.

L'étude de l'idéologie de Lionel Groulx fournit donc un excellent prétexte pour analyser les tensions qui ont caractérisé le mouvement nationaliste canadien-français, en particulier après 1945, de même que l'évolution de la place que les minorités françaises y occupaient. S'agissant d'un écrivain et d'un polémiste aussi prolifique que Lionel Groulx, les sources, pour leur part, ne posent problème que par leur abondance. Les nombreux ouvrages, articles, discours et brochures que Groulx a publiés pendant sa longue carrière comptent parmi les principaux documents que nous avons consultés. Par ailleurs, il a été possible d'exploiter abondamment la correspondance reçue et expédiée du chanoine du début du siècle à sa mort en 1967. Cette énorme masse documentaire contient plusieurs centaines, voire des milliers de pièces auxquelles viennent s'ajouter les brouillons et les copies manuscrites d'un grand nombre de discours et d'allocutions non publiés[10]. Bien que nous citions parfois les textes qu'a écrits Groulx au tout début

---

L'Étincelle, 1992, 284 p.). Pour une analyse intéressante de ce livre et de la controverse qu'il a provoquée, on consultera Gary Caldwell, « La controverse Delisle-Richler », *L'Agora*, juin 1994, p. 17-26.

[10] Ces documents sont conservés à Outremont (Québec) au Centre de recherche Lionel-Groulx.

du vingtième siècle, nous avons consacré le plus gros de notre effort de recherche à la période suivant, en gros, 1910. C'est à partir de ce moment que Groux, alors dans la jeune trentaine, fut propulsé à l'avant-scène du mouvement nationaliste canadien-français : ses nombreuses interventions dans la crise scolaire franco-ontarienne (1912-1927), sa nomination, en 1915, à la première chaire d'histoire canadienne de l'Université de Montréal et son passage fort remarqué à la direction de *L'Action française* durant les années 1920 n'y seraient pas pour rien.

L'étude de la pensée de Lionel Groulx ouvre une grande fenêtre sur le contexte intellectuel canadien-français des deux premiers tiers du vingtième siècle. La présente étude s'insère dans le courant de l'histoire des idées, qui postule que les idéologies sont bien plus que de simples « superstructures », pour emprunter au vocabulaire marxiste, qu'elles participent au changement social, qu'elles agissent sur l'histoire. Comme l'explique Fernand Dumont, les idéologies, en interprétant l'activité humaine, y prennent part directement :

> L'idéologie est une définition explicite de la situation par les groupements, les classes surtout, qui y sont engagées ; l'histoire des idées ne peut donc être reconstituée isolément. Non pas que les idéologies soient un quelconque *reflet* de la structure sociale. Elles en comblent plutôt les indéterminations, elles donnent cohérence, elles fixent des objectifs d'action. Elles sont partie prenante aux mécanismes sociaux[11].

Notre étude cherchera à analyser une dimension importante du nationalisme canadien-français tel que défini par Groulx, soit les relations entre le Québec et les minorités françaises. Nous tenterons de démontrer que le profond sentiment de solidarité « nationale » que manifestaient les milieux nationalistes du Québec vis-à-vis de leurs « frères dispersés » tenait à une conception organique de la nation canadienne-française qui plaçait la notion de tradition par-dessus tout, y compris l'appartenance territoriale et

---

[11] Fernand Dumont, « Quelques réflexions d'ensemble », dans Fernand Dumont *et al.* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1850-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 1.

les structures politiques. Selon cette conception, tous ceux qui avaient reçu en « héritage » la tradition canadienne-française faisaient partie de l'« organisme » national et, tels les membres d'un même corps, avaient la responsabilité, voire le devoir d'interagir harmonieusement les uns avec les autres. L'identité canadienne-française telle que Groulx la construisait dictait au Québec un devoir urgent de solidarité nationale envers les minorités françaises. Après la Deuxième Guerre mondiale, cette définition du Canada français serait graduellement repoussée à la marge et supplantée par une conception de la nation plus territoriale qui accorderait la priorité aux structures politiques et économiques. L'étude de la place des minorités françaises dans l'œuvre de l'abbé Groulx permet donc, en même temps, de mieux saisir les tensions qui ont caractérisé le mouvement nationaliste après 1945.

Le plan que nous avons adopté pour cette étude est à la fois thématique et chronologique. Le premier chapitre effectue un bilan des études historiques portant sur le nationalisme canadien-français, sur l'œuvre du chanoine Groulx et sur les minorités françaises. Comme nous l'avons souligné ci-dessus, les historiens du nationalisme canadien-français, depuis les quarante ou cinquante dernières années, tendent à négliger la problématique des minorités françaises. Il faut voir en ce phénomène l'adhésion d'un grand nombre de chercheurs au paradigme de la nation « québécoise » qui, forcément, laisse dans l'ombre non seulement l'étude des minorités, mais aussi celle d'une bonne partie de ce que, historiquement, l'on a appelé la nation « canadienne-française ». En effet, une étude plus approfondie du nationalisme de Groulx ne peut se priver d'une analyse de la place qu'occupaient les minorités françaises dans son œuvre.

Dans le second chapitre, nous tenterons d'identifier les « paramètres » ou les « frontières », pour emprunter au jargon des sociologues, qui, selon Lionel Groulx, permettaient d'identifier ou de reconnaître la nation canadienne-française. La pensée de Groulx était issue, dans une très large mesure, de la philosophie romantique et contre-révolutionnaire du dix-neuvième siècle français. Parmi les nombreuses dimensions de

ce mouvement d'idées, il en était au moins deux que Groulx exploitait abondamment. D'abord, les penseurs romantiques accordaient un rôle organisateur et directeur à la Providence dans l'existence et l'expérience historique des nations. Ensuite, ils définissaient le droit naturel comme celui que possédait l'être humain de se développer conformément à son « génie national », c'est-à-dire à sa culture d'origine. Groulx, pour sa part, adhérait pleinement à la thèse de la création providentielle des nations, conviction qui lui permettait de conclure à la mission apostolique des Canadiens français. L'historien qu'il était croyait constater l'accomplissement constant et fidèle de cette mission dès la fondation de la Nouvelle-France, au moment de la « naissance » de son « petit peuple ». Des premiers explorateurs aux colons des dix-neuvième et vingtième siècles, en passant par les missionnaires et les martyrs, la nation canadienne-française apparaît, dans l'œuvre historique de Groulx, comme la plus grande force de civilisation qu'eût connue le continent nord-américain : les Canadiens français, selon lui, avaient été les premiers à introduire le christianisme et la civilisation européenne dans le Nouveau Monde. Pas un endroit en Amérique qui n'eût été arrosé du sang et modelé par le labeur de la « race » française, s'évertuait-il à répéter.

C'était donc en invoquant à la fois la mission providentielle des Canadiens français et l'appartenance ancestrale de la presque totalité du continent à la Nouvelle-France qu'il put exiger qu'on respectât le droit à la survivance des minorités françaises partout au pays : en tant qu'héritières des pionniers de l'immense Empire colonial français, celles-ci possédaient, en Amérique, un droit d'aînesse que nul, croyait-il, ne pouvait légitimement transgresser. C'était également ce raisonnement qui le poussait à considérer les Canadiens français, à l'instar d'un de ses premiers maîtres à penser, Henri Bourassa, comme l'un des deux peuples fondateurs du pays. Ce grand principe, qu'il situait à la base de la constitution de 1867, l'emporterait, dans sa pensée, sur toute autre considération, y compris le principe de l'autonomie provinciale qu'il brandirait pourtant avec tant de conviction lorsqu'il estimerait les intérêts du Québec menacés.

La vision « organique » qu'entretenait Groulx du Canada français dictait à ses diverses composantes un devoir de solidarité nationale et d'entraide, les membres d'un même corps ne pouvant, en toute logique, agir de manière à s'entre-nuire. Partout et en tout temps, selon cette logique, la nation devait se comporter comme un ensemble harmonieux. De même, Groulx croyait qu'une attaque dirigée contre n'importe quelle partie du corps atteignait l'organisme dans son ensemble. Son nationalisme assignait au Québec, qu'il présentait comme le « foyer » de la nation, des devoirs et des responsabilités envers les minorités françaises aux prises avec les visées assimilatrices de la majorité anglo-protestante. Le troisième chapitre abordera cette question en étudiant les relations que Groulx souhaitait voir le Québec cultiver avec les minorités françaises. À son grand dam, il constatait plutôt que le « foyer » national faisait souvent montre d'une trop grande indifférence vis-à-vis de ses « frères dispersés ». Parmi les plus grands coupables, Groulx nommait la classe politique du Québec dont il croyait qu'elle faisait passer systématiquement l'intérêt du parti, rouge ou bleu, avant celui de la nation. Il estimait que les luttes partisanes, qu'il décrivait comme « fratricides », portaient un dur coup à l'intégrité de la nation en multipliant les divisions nationales et en ravissant aux minorités l'armature essentielle que représentait pour elles le Québec. Groulx, pour sa part, consacra de nombreux efforts au rapprochement qu'il croyait nécessaire entre le « foyer » et l'« avant-garde » de la nation, notamment lors de son passage à la direction de la revue mensuelle *L'Action française* durant les années 1920.

Les trois derniers chapitres aborderont des problématiques plus circonscrites sur le plan chronologique. Le quatrième étudiera l'intervention substantielle de l'abbé Groulx dans la crise du Règlement XVII qui, de 1912 à 1927, interdisait l'enseignement *du* et *en* français dans les écoles ontariennes. Dès le début des années 1910, Groulx noua de nombreuses et de profondes amitiés parmi l'élite canadienne-française de l'Ontario, notamment dans la capitale fédérale et dans les comtés de Kent et d'Essex, dans le sud de la province. Très rapidement, Groulx devint un membre à part entière de la résistance

au Règlement XVII et un des principaux acteurs de la crise scolaire dans laquelle il se lança à corps perdu. En même temps, la crise franco-ontarienne contribua à le propulser à l'avant-scène du mouvement nationaliste : dès le début des années 1920, en effet, il en deviendrait un des principaux maîtres à penser. Groulx fit flèche de tout bois pour dénoncer le gouvernement provincial ontarien et pour éveiller l'opinion du Québec à l'opprobre du Règlement XVII. Il multiplia les articles et les conférences et consacra même un roman, *L'Appel de la race*, à la tragique situation des Franco-Ontariens. Par ailleurs, le directeur de *L'Action française* ferait de la crise scolaire l'un des principaux dossiers que suivrait la revue durant les années 1920.

Le chapitre suivant analysera la controverse entourant les présumées velléités « séparatistes » de l'abbé Groulx durant l'entre-deux-guerres. En 1922, *L'Action française* entreprit une longue étude sur l'avenir politique du Canada français dans laquelle elle envisageait la rupture plus ou moins immédiate du pacte confédéral et la création d'un « État français » indépendant. Très rapidement, de nombreux intervenants, dont Henri Bourassa, portèrent des accusations de « séparatisme » contre Groulx et ses collaborateurs. Les minorités françaises furent, elles aussi, prises de panique par cette polémique, certaines d'entre elles craignant que le Québec ne les abandonnât. Le directeur de *L'Action française* chercha fréquemment à les rassurer, à la fois dans les pages de la revue et dans l'intimité de sa correspondance personnelle. L'étude du comportement de Groulx vis-à-vis des minorités pendant toute la durée de la polémique de l'« État français » – qui se prolongerait jusqu'à la fin des années 1930 – permet, à son tour, de mieux saisir les fondements de l'identité canadienne-française telle qu'il la construisait.

Le dernier chapitre sera consacré à l'étude de la pensée du chanoine Groulx de 1944 à 1967, l'année de sa mort, période qui coïncide avec l'après-guerre et la Révolution tranquille. Ces années furent fort fécondes en remises en question et en bouleversements idéologiques et donnèrent lieu à plusieurs mouvements intellectuels

s'inscrivant en rupture plus ou moins ouverte avec l'héritage de l'école nationaliste traditionnelle et avec celui de Groulx en particulier. La redéfinition du discours nationaliste en termes que l'on cherchait à rendre plus « modernes » (c'est-à-dire moins imprégnés de « mythes »), l'intervention massive de l'État québécois, dès 1960, dans les domaines économique, social et culturel, la « québécisation » de l'identité nationale canadienne-française, tout cela devait conduire à l'abandon, par le nouveau discours nationaliste, des minorités françaises. Le phénomène est d'autant plus intéressant que quelques-uns des principaux artisans de cette mutation discursive s'étaient recrutés parmi les disciples de Groulx. Où se situait le vieux maître par rapport à ces bouleversements ? Quelle était son appréciation du néonationalisme, de la Révolution tranquille et du sort réservé aux minorités françaises dans la nouvelle cosmogonie nationale « québécoise » ? Approuvait-il le projet que ses propres disciples avaient entrepris tout en se réclamant, dans certains cas, de sa propre pensée ? Maintenait-il, envers et contre les intellectuels néonationalistes, sa « foi » en la « survivance » des minorités ? L'étude de la pensée de Groulx – et de la place que les minorités y occupaient – pendant ces années on ne peut plus mouvementées permettra de mesurer les éléments de rupture et de continuité entre les identités « canadienne-française » et « québécoise ». Si les intellectuels de l'après-guerre ne rejetèrent pas complètement la définition organique que Groulx avait apportée à la nation canadienne-française, il n'en demeure pas moins que le mouvement néonationaliste, dans son ensemble, tendait plus que jamais auparavant vers une conception « territoriale » de l'identité « nationale ».

*
* *

Une analyse de l'idéologie qui, historiquement, a caractérisé les relations entre les minorités françaises et les milieux nationalistes paraissait s'imposer. Depuis une quarantaine d'années, l'abandon de l'identité canadienne-française traditionnelle a donné lieu, au Québec, à la « provincialisation » du discours nationaliste. Les bouleversements

intellectuels et politiques qui en ont découlé ont laissé dans leur sillage des communautés de langue française qui, ailleurs au pays, se sont beaucoup interrogées, depuis, sur leur appartenance culturelle et identitaire, le concept de « Canada français » ayant été banni de presque toutes les lèvres. L'existence, encore aujourd'hui, de problèmes conceptuels tels que ceux-là démontre que les chercheurs sont loin d'avoir épuisé la problématique que représentent les rapports intellectuels entre les deux branches de l'arbre canadien-français, soit le Québec et les minorités françaises. La présente étude cherchera à fournir quelques jalons qui, souhaitons-nous, contribueront à ce champ d'étude.

CHAPITRE PREMIER

LES MINORITÉS FRANÇAISES DANS L'ŒUVRE ET LA PENSÉE DE LIONEL GROULX, OU L'ANGLE MORT DES HISTORIENS DU NATIONALISME CANADIEN-FRANÇAIS

La construction de l'identité nationale canadienne-française est une problématique dont les historiens se lassent peu. De François-Xavier Garneau à Gérard Bouchard, en passant par Lionel Groulx, il existe, chez nous, une tradition historiographique qui, au-delà des différents cadres méthodologiques et interprétatifs, fait de la nation un objet d'étude privilégié. Réflexe normal d'une minorité à flot sur une immense mer anglo-saxonne et inquiète de sa propre précarité ? Sans doute, du moins en partie, bien que l'histoire nationale n'ait évidemment pas été que l'apanage du Canada français.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, deux interprétations historiques s'affrontaient sur la question nationale en plaçant au centre de leurs préoccupations la question de l'infériorité économique des Canadiens français[1]. La première, l'« École de Montréal », attribuait le phénomène à la Conquête de 1760 qui, en ravissant aux élites canadiennes le contrôle des leviers politiques et économiques, prenait ainsi l'allure d'une véritable catastrophe nationale. L'« École de Québec » y allait plutôt d'une critique sévère à l'endroit de la mentalité d'Ancien Régime des Canadiens français, incarnée aussi tard qu'au vingtième siècle dans ce que certains ont appelé le « clérico-nationalisme », mouvement idéologique qui aurait retardé le développement économique

---

[1] Voir Jean Lamarre, *Le Devenir de la nation québécoise selon Maurcie Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet*, Sillery, Septentrion, 1993, 561 p. ; Ronald Rudin, *Making History in Twentieth-Century Quebec*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, 294 p.

des Canadiens français en les tenant à l'écart de la modernité et en dévalorisant le progrès matériel.

Durant les décennies suivantes, la discipline historique subissait l'éclatement et le fractionnement que lui imposait la montée de l'histoire « sociale » et allait s'éloigner quelque peu de la problématique nationale. Les nouvelles générations d'historiens, jugeant trop étroite et élitiste l'histoire « nationale », « politique » ou « traditionnelle », lui préférait, en effet, l'histoire des travailleurs, des femmes, des minorités ethnoculturelles, des régions, de la reproduction sociale, etc. Dès l'après-guerre, l'histoire nationale traditionnelle était donc vouée à perdre sa prépondérance parmi les chercheurs. En revanche, le nationalisme, en tant que champ d'analyse historique en quête de sa propre autonomie, allait connaître un essor non négligeable. En effet, depuis les années cinquante, il se trouve toujours quelque chercheur pour étudier soit les organes et les institutions du nationalisme canadien-français, soit ses principaux idéologues, dont, bien sûr, Lionel Groulx, qui, d'historien qu'il était, s'est transformé en objet d'étude historique.

Si l'intérêt pour la problématique de la nation et du nationalisme se renouvelle régulièrement, le phénomène ne comporte pas que des avantages pour la science. En effet, la réévaluation du concept de nation auquel on assiste depuis quelques décennies risque, dans certains cas, de nous faire sombrer dans l'anachronisme lorsque des problématiques toutes contemporaines sont transposées dans un passé qui les ignorait. Nul exemple de ce phénomène n'est plus probant que celui du traitement réservé aux minorités françaises, depuis les années cinquante, par la plupart des historiens du nationalisme canadien-français. En effet, la place des minorités dans l'idéologie nationaliste traditionnelle et, à plus forte raison, dans celle de Lionel Groulx, est une problématique négligée par l'historiographie des cinquante dernières années, la plupart des études les réduisant plus souvent qu'autrement à la portion congrue. Cette relative indifférence envers les minorités est sans doute tributaire de l'émergence d'un nouveau

paradigme parmi les historiens, les intellectuels et les politiques depuis l'après-guerre et surtout depuis les années soixante, celui de la nation « québécoise ». En ce sens, les grands débats politiques et intellectuels que vit le Québec depuis la Révolution tranquille se reflètent dans la production scientifique d'un bon nombre de chercheurs. Une telle approche méthodologique, voire idéologique, consistant à définir la « nation » en fonction du territoire et de l'État québécois, se double toutefois d'un problème conceptuel de taille et occulte par le fait même un large pan de l'histoire de la nation « canadienne-française », tout en brossant un portrait pour le moins incomplet des relations entre les milieux nationalistes du Québec et ceux des autres provinces.

Ce premier chapitre a donc pour but de dégager les principales tendances de l'historiographie en matière de nationalisme canadien-français et, plus précisément, de déterminer l'importance accordée aux minorités françaises du Canada dans l'étude de cette problématique. Nous retiendrons les principaux travaux effectués depuis les années cinquante en omettant, bien entendu, les ouvrages de Lionel Groulx qui seront considérés, dans les chapitres suivants, à titre de sources primaires plutôt que secondaires. Notre analyse comporte cinq volets. Dans un premier temps, nous étudierons la thèse du « provincialisme » des nationalistes canadiens-français du Québec de la première moitié du vingtième siècle, telle que développée par les historiens de l'après-guerre, notamment Mason Wade et Michael Oliver. Ces auteurs posèrent le débat en des termes qui, du moins en ce qui concerne les minorités françaises, seront largement repris par la plupart des études subséquentes. Ensuite, nous passerons en revue les principaux ouvrages publiés durant et depuis la Révolution tranquille des années soixante en retenant, d'abord, les études de l'idéologie de *L'Action française* et, ensuite, celles qui analysent la pensée du directeur de cette revue nationaliste, Lionel Groulx. Nous constaterons que pendant près de trente ans, la thèse du provincialisme des nationalistes canadiens-français ne fut jamais sérieusement remise en question et qu'au contraire, les historiens ont eu tendance à la confirmer. Dans un quatrième temps,

nous aborderons brièvement l'émergence, depuis les années soixante-dix, de la thèse de l'américanité de la nation « québécoise » parmi un certain nombre d'historiens, thèse qui, en définissant la nation en termes de « citoyens » et d'« individus », a largement contribué à la marginalisation des minorités en tant qu'objet d'étude historique au Canada français. Ce n'est qu'au cours des dix dernières années que certains historiens élargirent leur perspective en cherchant à mieux circonscrire les liens, à la fois idéologiques et institutionnels, qui unissaient les minorités françaises du reste du Canada et les milieux nationalistes du Québec. La dernière partie de ce chapitre analysera cette récente tendance de l'historiographie et en dégagera les principales thèses.

Ce bilan historiographique, sans viser à l'exhaustivité, permettra cependant d'identifier les lacunes que les études des dernières décennies n'ont toujours pas comblées. Pareil exercice illustrera plus clairement la pertinence et l'originalité de la problématique que nous avons retenue, celle de la place des minorités françaises dans le nationalisme canadien-français « traditionnel » ou, à tout le moins, dans la pensée de l'un de ses principaux définisseurs, Lionel Groulx.

LE NATIONALISME CANADIEN-FRANÇAIS ET L'ÉMERGENCE DE LA THÈSE DU PROVINCIALISME

Les années quarante et cinquante, sur le plan idéologique, représentent une période mouvementée au Canada français. À la suite des bouleversements économiques, sociaux et politiques de la crise économique des années 1930 et surtout de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada, à l'instar de plusieurs pays occidentaux, s'engageait dans une période de croissance économique exceptionnelle, sans doute la plus importante de son histoire. Sur le plan démographique, cette prospérité se traduisit par une hausse spectaculaire des natalités, phénomène connu sous le nom de *baby boom*. C'est l'époque de la démocratisation de l'automobile, de l'apparition des banlieues, de la croissance des centres urbains et du développement des moyens de communication, dont

le symbole par excellence était la télévision. Dans un tel contexte de modernisation, d'urbanisation et de développement économique, les États, conformément aux principes keynésiens de plus en plus répandus, étaient appelés à jouer un rôle de planification économique et sociale afin d'éviter un retour à la misère des années trente. D'ailleurs, au Canada, l'État fédéral, fort de son expérience de guerre et des recommandations de la Commission Rowell-Sirois sur les relations fédérales-provinciales (1937-1940), allait chercher à centraliser à Ottawa des pouvoirs et des responsabilités qui, d'un point de vue strictement constitutionnel, relevaient normalement des provinces. S'amorçait alors une longue dispute entre le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux autour de la question de la centralisation des pouvoirs. Au Québec, le premier ministre unioniste Maurice Duplessis se fit le chantre de l'autonomie provinciale en refusant systématiquement de participer à plusieurs programmes à frais partagés conçus et mis en œuvre par le gouvernement central et en imposant, en 1954, une taxe provinciale sur le revenu, envers et contre Ottawa.

Dans ce contexte, certains intellectuels entreprirent de critiquer l'idéologie nationaliste traditionnelle qu'ils jugèrent inadaptée à la nouvelle conjoncture et aux défis de la modernité. Selon l'historien Michael Behiels, la critique s'organisa en deux camps : d'une part, les « néolibéraux », regroupés autour de la revue *Cité libre* et soutenus par le mouvement syndical et par la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, et, de l'autre, les « néonationalistes » gravitant autour du quotidien *Le Devoir*, de la revue mensuelle *L'Action nationale*, ainsi que du département d'histoire de l'Université de Montréal[2]. Dans un cas comme dans l'autre, on estimait que l'idéologie nationaliste traditionnelle, en idéalisant le mode de vie agricole et en méprisant le progrès économique, industriel et urbain, maintenait les Canadiens français

---

[2] Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism Versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985, 366 p.

dans un état d'infériorité par rapport au reste du pays, voire du continent. Les deux mouvements condamnaient également ce qu'ils considéraient comme le cléricalisme et l'anti-étatisme de l'idéologie traditionnelle et préféraient voir en l'État une planche de salut dont la société canadienne-française ne pouvait plus, désormais, se passer[3].

Libéraux et néonationalistes, par contre, s'affrontèrent de plein front sur la question nationale. Si les deux groupes souhaitaient séculariser la société et renforcer le rôle qu'y jouait l'État, les uns avaient les yeux tournés vers Ottawa, et les autres, vers Québec. En fait, les libéraux et, en particulier, les « citélibristes » condamnaient le nationalisme sous toutes ses formes en imputant à cette idéologie l'infériorité économique de la société canadienne-française. Pour les néonationalistes, cependant, le nationalisme était à conserver, mais devait être adapté pour répondre aux besoins d'une société largement industrielle et urbaine. Il reste que l'importance accordée par les néonationalistes au renforcement de l'État provincial les poussa à épouser un nationalisme défini uniquement en fonction du territoire québécois, et ce à l'exclusion des minorités françaises des autres provinces[4].

C'est dans ce contexte intellectuel que les premières études du nationalisme canadien-français, en tant que mouvement idéologique, furent effectuées. Comme nous le verrons, ce champ d'étude était destiné à connaître, pendant les décennies suivantes, un certain rayonnement. Si, dans les années cinquante, la problématique nationale n'avait rien de nouveau, l'étude du nationalisme en tant qu'idéologie demeurait, toutefois, un terrain en friche.

---

[3] L'une des critiques les plus virulentes du nationalisme canadien-français traditionnel, du côté néonationaliste, provint de l'historien Michel Brunet : voir « Trois dominantes de la pensée canadienne-française, l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme », dans *La Présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1958, p. 112-166.

[4] Voir Jean Lamarre, *Le Devenir...*, p. 416 ; Marcel Martel, « "Hors du Québec, point de salut !" Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969 », dans Michael D. Behiels et Marcel Martel (dir.), *Nation, Ideas and Identities. Essays in Honour of Ramsay Cook*, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 130-140.

Les premiers historiens à étudier le discours des nationalistes canadiens-français provenaient du monde anglophone. Le premier, l'Américain Mason Wade, publiait, en 1955, une longue synthèse de l'histoire du Canada français depuis la Conquête de 1760[5]. Bien que son ouvrage ne porte évidemment pas exclusivement sur l'évolution du mouvement nationaliste, l'auteur consacre tout de même de nombreuses pages à l'idéologie que véhiculaient ses principaux définisseurs au Canada français pendant la période de l'entre-deux-guerres. Plus précisément, Wade soutient la thèse de la scission du mouvement nationaliste au lendemain du premier conflit mondial. D'un côté, on aurait trouvé les nationalistes « pancanadiens », avec à leur tête le journaliste et homme politique Henri Bourassa, et, de l'autre, les nationalistes « provincialistes », dirigés par l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire à l'Université de Montréal et directeur de la revue mensuelle *L'Action française*.

Ces deux écoles, dans l'ouvrage de Mason Wade, s'opposent l'une à l'autre de façon tout à fait dichotomique. Le lecteur, par ailleurs, ne tarde pas à découvrir à quelle enseigne loge l'historien. Le différend Bourassa – Groulx prend la forme d'un conflit entre la tolérance et la fermeture d'esprit, entre le progrès et l'archaïsme. En fait, les nationalistes groulxistes, considérés comme de dangereux « extrémistes » « remplis d'amertume[6] », subissent une litanie d'injures dans cet ouvrage :

> [N]ous réserverons [...] le terme d'« *ultra-nationaliste* » aux extrémistes de l'école Groulx. Il ne faudra cependant jamais oublier que le terme « *nationalisme* » convient mal au mouvement qui suivit la [P]remière [G]uerre mondiale. Il s'agissait, en réalité, d'un provincialisme passionné, qui se compliquait de facteurs ethniques et religieux. Ce n'était pas le véritable nationalisme d'Henri Bourassa à ses débuts qu'admettent

---

[5] Mason Wade, *The French Canadians, 1760-1945*, Toronto, Macmillan, 1955, 1136 p. Les références suivantes seront tirées de la traduction française de cet ouvrage : Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours. Tome II (1911-1963)*, Ottawa, Cercle du Livre de France, 1963, 579 p.

[6] *Ibid.*, p. 28.

> aujourd'hui, très généralement, les Canadiens anglais qui ont des idées plus larges au sujet de l'avenir[7].

La doctrine de Groulx, qui aurait subi, selon Wade, l'influence profonde du théoricien raciste Gobineau, « était une doctrine beaucoup plus étroite et violente que le large nationalisme traditionnel de Bourassa[8] ». L'auteur explique mal en quoi le nationalisme de Bourassa était plus « véritable » que celui de Groulx. On doit supposer que tout nationalisme n'ayant pas comme objet un État déjà indépendant paraît suspect aux yeux de Wade. D'ailleurs, Groulx et ses collègues seront vilipendés par l'auteur pour avoir été des « exaltés » « obsédés par le rêve d'un État canadien-français indépendant, la "Laurentie" », projet qui aurait témoigné de leur nationalisme « à courte vue »[9]. L'historien évoque ici la célèbre polémique de l'« État français » et la grande enquête qu'effectuait *L'Action française*, en 1922, sur l'avenir politique du Canada français. La revue, il est vrai, avait momentanément envisagé la rupture du pacte confédératif, qui se serait écroulé, selon elle, sous la pression du mécontentement des provinces de l'Ouest vis-à-vis du Canada central. Wade est cependant d'avis que Groulx, pendant les années vingt, était foncièrement séparatiste, bien qu'officiellement, il rejetât cette option[10].

Bref, le portrait que brosse Wade de Groulx et de ses disciples s'avère peu flatteur. Ce qu'il faut surtout retenir, par contre, c'est la thèse du « provincialisme » de l'idéologie groulxiste, thèse qu'il est un des premiers historiens à proposer. L'horizon des collaborateurs à *L'Action française* se serait, selon lui, limité au territoire québécois. Voilà qui expliquerait leur « obsession » à vouloir créer un État indépendant. Profondément « isolationnistes », du moins durant les années vingt, alors qu'ils se seraient « repli[és] sur eux-mêmes », les groulxistes n'auraient pas su faire preuve de la

---

[7] *Ibid.*, p. 286.
[8] *Ibid.*, p. 289.
[9] *Ibid.*, p. 286.
[10] *Ibid.*, p. 294.

même largeur d'esprit que Bourassa[11]. Comment ne pas voir en cette analyse une transposition du débat qui, au moment de la parution de l'ouvrage de Wade, opposait les libéraux citélibristes aux néonationalistes ?

La thèse du provincialisme que développe Wade, on s'en doute, l'empêche de reconnaître la place qu'occupaient les minorités dans la pensée de Groulx. Pourtant, son analyse du nationalisme « pancanadien » de Bourassa n'est guère plus développée sur ce point. En effet, les assauts que le vieux chef répéta, tout au long de sa carrière, contre la spoliation des droits des minorités françaises par le Canada anglais ne sont à peu près jamais mentionnés. En fait, selon Wade, le pancanadianisme de Bourassa semble tout simplement se limiter à un rejet absolu et radical du séparatisme. L'historien prête fort peu d'attention à la défense du biculturalisme que le fondateur du *Devoir* souhaitait voir s'instaurer d'un bout à l'autre du pays.

À la décharge de Wade, cependant, il faut reconnaître que les minorités françaises reviennent à quelques reprises dans son explication de la montée du « nouveau nationalisme » de Groulx, mouvement dont la genèse aurait été due, du moins en partie, aux crises scolaires de 1905 (dans les nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan) et de 1912 (en Ontario). Il souligne également les nombreux voyages qu'effectua le directeur de *L'Action française* parmi les minorités françaises du Canada et des États-Unis afin de « réaliser ainsi une réunion de la race[12] ». La revue protestait également, nous dit Wade, contre les obstacles que multipliait le gouvernement fédéral sur la route des Canadiens français qui souhaitaient s'établir dans les provinces de l'Ouest[13].

---

[11] *Ibid.*, p. 284. Wade reconnaît que les velléités séparatistes de l'école groulxiste se sont estompées durant les années trente, mais maintient que *L'Action nationale*, l'héritière de *L'Action française*, est demeurée, sinon indépendantiste, du moins foncièrement « provincialiste ».

[12] *Ibid.*, p. 300.

[13] *Ibid.*, p. 315.

Toutefois, ces mentions, d'ailleurs peu nombreuses, ne se traduisent pas en une analyse systématique de la place qu'occupent les minorités dans l'idéologie de l'abbé Groulx. Le traitement que réserve Wade à son premier roman, *L'Appel de la race*, est hautement révélateur de cette inconscience. Malgré le fait que l'action se déroule à Ottawa, en pleine crise du Règlement XVII, Wade s'intéresse davantage au « nationalisme et [au] racisme intransigeants » dont serait « imprégné » le roman. Par ailleurs, le héros, Lantagnac, vivrait comme un « déraciné » à Ottawa, affirmation qui semble réitérer la thèse du provincialisme que développe l'historien Wade[14].

Mason Wade ne sera pourtant pas le seul à développer de pareilles idées. Dès l'année suivante, en 1956, Michael Oliver produira une thèse de doctorat portant exclusivement sur le discours des nationalistes de l'entre-deux-guerres. À l'instar de son prédécesseur, Wade, Oliver exploite abondamment la thèse du provincialisme de Groulx et de *L'Action française*. Le manuscrit, intitulé *The Social and Political Ideas of French Canadian Nationalists*, sera finalement publié environ trente-cinq ans plus tard sous le titre suivant : *The Passionate Debate. The Social and Political Ideas of Quebec Nationalism*[15]. Ce glissement sémantique, de *French Canadian* à *Quebec*, bien que l'auteur n'en fournisse aucune explication, trahit bien le paradigme central de l'étude, celui du provincialisme des nationalistes canadiens-français, d'autant plus qu'aucune modification substantielle n'a été apportée au manuscrit original dans la préparation de la version publiée. Dans l'esprit d'Oliver, les deux notions sont carrément interchangeables, raisonnement qui risque de poser plusieurs imprécisions conceptuelles.

Comme Wade, Oliver témoigne d'une certaine admiration (quoique plus nuancée) pour Bourassa, en faisant de lui le promoteur d'une certaine forme de « pluralisme

---

[14] *Ibid.*, p. 298-299.

[15] Michael Oliver, *The Social and Political Ideas of French Canadian Nationalists, 1920-1945*, thèse de doctorat, Université McGill, 1956, 370 p. ; Michael Oliver, *The Passionate Debate. The Social and Political Ideas of Quebec Nationalism, 1920-1945*, Montréal, Véhicule Press, 1991, 284 p. Nous ne nous référerons, dans les pages qui suivent, qu'à la version publiée de cette étude.

ethnique et social », tout en pourfendant Lionel Groulx, dont il fait le chantre d'un nationalisme « étroit », « extrémiste », « intransigeant » et « exclusiviste »[16].

> It must be concluded that Bourassa's nationalism was not directed towards exclusively French Canadian ends. He consistently supported the concept of a state in which two cultures existed as partners, and in which other national groups had a place too. This Canadian state was desirable in itself, and was the one which was politically available. The difficult dualistic pattern of growth which Canada had to follow was inherently a strength rather than a weakness[17].

Oliver enchaîne en affirmant que Bourassa, contrairement à Groulx, s'intéressait davantage à promouvoir l'indépendance politique et juridique du Canada vis-à-vis de la Grande-Bretagne qu'à faire accepter, par le Canada anglais, « a rigid compact theory of Confederation[18] ». D'une part, l'auteur minimise l'importance du principe des peuples fondateurs dans l'idéologie de Bourassa, tandis que, d'autre part, il ne fait à peu près aucune mention du rôle des crises scolaires et religieuses des minorités françaises dans l'évolution de son système de pensée. Cela n'est guère étonnant, s'il est vrai que, pour lui, le Canada français et le Québec représentent des concepts interchangeables. Promouvoir un nationalisme exclusivement canadien-français, comme le faisaient Groulx et ses acolytes, reviendrait donc, dans l'esprit de Michael Oliver, à se borner au territoire québécois.

Ce clivage idéologique transparaîtra également, selon Oliver, au niveau du discours des institutions nées dans le sillage de Bourassa et de Groulx. La Ligue nationaliste, fondée au début du vingtième siècle par, entre autres, Olivar Asselin, considérait en effet Bourassa comme son chef spirituel[19]. Ainsi, elle en serait venue à diffuser une idéologie englobant le Canada dans son intégrité. Au contraire, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC), née environ à la

---

[16] *Ibid.*, p. 24, 35, 78.
[17] *Ibid.*, p. 30.
[18] *Ibid.*, p. 30.
[19] Voir, là-dessus, Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps. Le militant*, Montréal, Fides, 1996, 780 p.

même époque grâce, en partie, aux efforts du jeune abbé Groulx, aurait surtout visé à faire respecter le « particularisme canadien-français » au Québec en initiant, entre autres choses, le culte de Dollard des Ormeaux[20]. On comprend mal pourquoi l'auteur passe sous silence les nombreuses campagnes de souscription organisées par l'ACJC pour venir en aide aux minorités françaises dans leurs luttes scolaires[21].

Dans un même ordre d'idées, Oliver fait de l'Ordre de Jacques-Cartier, société secrète fondée en 1926 et connue aussi sous le nom de la « Patente », un exemple du groulxisme appliqué. L'Ordre aurait été un organisme « séparatiste », conclusion qu'il tire à partir de l'étude d'un seul discours et de quelques articles de *L'Émerillon*, l'organe de la Patente[22]. Que l'organisme ait été fondé à Ottawa afin de favoriser l'accès des Canadiens français à la haute fonction publique fédérale et de prêter main-forte aux minorités françaises (au point d'en être fortement critiqué par les nationalistes « québécois » des décennies suivantes) ne semble pas retenir l'intérêt de Michael Oliver. De même, l'auteur récidive en faisant de *L'Appel de la race*, roman dont l'action, répétons-le, se déroule sur fond de crise scolaire en Ontario, une apologie de « separatist values[23] ».

L'analyse que Michael Oliver réserve aux mouvements nationalistes des années trente mérite également que nous nous y arrêtions. Selon lui, la crise économique donna lieu à une scission du mouvement nationaliste qui, de dominé par la droite qu'il était durant la décennie précédente[24], se diversifie quelque peu avec l'apparition d'organes et

---

[20] Michael Oliver, *op. cit.*, p. 67.

[21] Soulignons tout de même qu'Oliver reconnaît que l'ACJC appuyait les efforts de la Ligue nationaliste pour faire respecter les droits des Canadiens français de l'Ouest et de l'Ontario, bien que cet intérêt de l'Association pour les minorités paraisse tout à faire secondaire dans l'analyse de l'historien.

[22] Michael Oliver, *op. cit.*, p. 100-103.

[23] *Ibid.*, p. 220.

[24] Abstraction faite de Bourassa, que l'auteur semble ranger à gauche, sans discussion, tout simplement en raison de ce que son nationalisme excluait le séparatisme : « Certainly at the end of the 1920s French Canadian nationalism was dominated by the

d'institutions plus progressistes (*La Relève*, par exemple). Cela n'aurait tout de même pas empêché la droite de se manifester avec force durant ces années difficiles (par le biais, notamment, de *L'Action nationale*), voire de se radicaliser (avec l'apparition du journal *La Nation*). En fait, les deux ailes du mouvement nationaliste, explique Oliver, se définiront, d'une manière ou d'une autre, en fonction de l'idéologie de Lionel Groulx.

À la gauche de l'ancien directeur de *L'Action française*, on retrouve donc *La Relève*, périodique fortement influencé par le mouvement personnaliste français qu'incarnaient, à l'époque, Daniel-Rops, Emmanuel Mounier et Jacques Maritain. Oliver soutient que les collaborateurs à la revue, dont André Laurendeau et François Hertel, ont proposé une définition de la nation qui abandonnait les notions de sang et de transmission génétique, que l'historien croit centrales dans l'œuvre de Groulx, pour en épouser une conception plus culturelle. Par ailleurs, ces jeunes intellectuels auraient effectué une scission (salutaire, faut-il croire) entre les concepts d'État et de nation, qui, dans l'esprit de Groulx, auraient été intimement liés, au point d'être indifférenciables[25]. Ici, la pensée d'Oliver souffre d'une confusion conceptuelle certaine. L'auteur fait adhérer Groulx à une définition de la nation tantôt ethnique (voire biologique), tantôt territoriale, et qui semble exclure, contrairement aux idées des jeunes de *La Relève*, la notion même de culture.

De même, Oliver estime que l'idéologie de *La Relève* est plus ouverte que celle de Groulx à l'« international », puisqu'elle reconnaîtrait que la nationalité donne à chacun « a mode of thinking and acting which permitted him to create works of universal significance ; it gave to him, through the mastery of the language and "spiritual treasure" of his nation, a means of appreciating universal values[26] ». Le nationalisme groulxiste, au contraire, « limiterait » la personne et lui barrerait le chemin de l'universel. Ces

---

right. Bourassa's voice was lost among the strident cries of *L'Action française* » (*ibid.*, p. 109).

[25] *Ibid.*, p. 120.

[26] *Ibid.*, p. 120-121.

réflexions semblent carrément friser la caricature. S'il est possible que Groulx n'ait pas considéré tout à fait de la même façon cette question de l'« universalité » de l'expérience humaine (encore faudrait-il qu'on en fasse la démonstration), il est faux de croire que le professeur d'histoire se soit complètement fermé à ce genre de préoccupation. Groulx, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, adhérait à une idéologie fortement inspirée du romantisme politique français, philosophie selon laquelle l'incarnation de la personne dans une culture, une nation, était en soi une expression de l'universalité de la condition humaine. Groulx ne s'opposait pas à ce qu'Oliver appelle l'« internationalisme ». Il remettait en cause la nécessité, pour la personne cherchant à se réconcilier avec son universalité, de renier ses origines et le contexte culturel qui l'a vu naître. L'appartenance culturelle et nationale, selon Groulx, n'a jamais représenté un obstacle à l'internationalisme. Au contraire, elle en représentait une voie d'accès privilégiée.

Malgré tout, les collaborateurs à *La Relève*, puisqu'ils demeuraient, vaille que vaille, les promoteurs d'un nationalisme « canadien-français », auraient été « isolationnistes », ce qui, selon Michael Oliver, aurait tempéré leur gauchisme[27]. De l'autre côté de l'échiquier politique, cependant, se serait trouvé un organe résolument réactionnaire, dont le discours aurait constitué une version encore plus radicale des idées de Lionel Groulx et de *L'Action française*. Il s'agit de *La Nation*, un journal corporatiste, anti-capitaliste, fasciste, séparatiste et, bien sûr, nationaliste dans le sens « restreint » et canadien-français du terme. Oliver reconnaît, tout de même, que Groulx, bien qu'il ait été préoccupé jusqu'à l'« obsession » par la question de l'« État national », ne versa jamais dans l'étatisme totalitaire auquel souscrivaient les rédacteurs de *La Nation*. En fait, *La Nation* aurait effectué, selon Oliver, une adaptation parfaite du maurrassisme au contexte canadien-français, alors que Groulx, en bon catholique et en

---

[27] Ce reproche d'Oliver vise André Laurendeau en particulier (*ibid.*, p. 130).

bon disciple de Joseph de Maistre, ne pouvait souffrir que l'on subordonnât le religieux au politique, contrairement au directeur de *L'Action française* de Paris[28].

Quoi qu'il en soit, cette étude de la pensée de Groulx et de ses disciples prête fort peu d'importance à la problématique des minorités françaises, qui est à peine évoquée, même dans son analyse du « pancanadianisme » de Bourassa. En fait, les manifestations de l'entre-guerres témoignant de la solidarité des nationalistes envers les minorités (comme, par exemple, le Congrès de la langue française de 1937) semblent ne constituer rien de plus que des anomalies allant à l'encontre du courant nationaliste majoritaire :

> French Canadian nationalism during both the 1920s and 1930s focussed narrowly on Quebec. There were exceptions to this : Bourassa, *La Relève* after the publication of its « Préliminaire à un manifeste pour la patrie », and such institutions as the Congrès de la langue française, which treated French Canadians as a unity regardless of geographic location. But the main concern in *L'Action française*, *L'Action nationale*, and *La Nation*, and among the members of Jeune[-]Canada, [l]es Jeunesses patriotes and [l]'Action libérale nationale was the *État national*, whether in loose affiliation with, or separated from, the rest of Canada[29].

Ce fossé entre Bourassa et Groulx ne pourrait-il pas être comblé, du moins partiellement, par une analyse plus systématique de la place des minorités françaises dans leur système de pensée respectif ? Pareil exercice ne permettrait-il pas de nuancer l'opposition dichotomique entre le « pancanadianisme » de l'un et le « provincialisme » de l'autre ? Leurs positions paraîtraient peut-être, par la suite, un peu moins éloignées. En fait, Oliver présume que l'adhésion de Groulx à un nationalisme strictement « canadien-français » l'oblige à limiter sa pensée au Québec : ainsi, Oliver se dispense de faire des minorités un objet d'étude en soi. Cette conclusion nous semble procéder

---

[28] *Ibid.*, p. 140. Il est à noter que dans les chapitres portant sur *L'Action française* et *L'Action nationale* (les deux publications étant analysées en bloc), l'analyse ne comporte pas de telles nuances, Oliver situant le nationalisme groulxiste en ligne droite avec celui de Charles Maurras : « ...the fact that the Quebec *L'Action française* was imbued with the nationalism of the French *L'Action française* leaps from every page of the Canadian review » (*ibid.*, p. 82).

[29] *Ibid.*, p. 148.

d'une importante confusion conceptuelle qui conduit l'auteur, comme Wade avant lui, à mal saisir les fondements essentiels de ce que Lionel Groulx entendait par la nation canadienne-française. De même, répétons-le, il semble que Michael Oliver ait trop subi l'influence des débats qui animaient la société canadienne-française et québécoise au moment de la rédaction de son ouvrage, durant les années cinquante.

LES HISTORIENS ET *L'ACTION FRANÇAISE*

Les thèses de Mason Wade et de Michael Oliver ne feront pas l'unanimité. Dès la fin des années soixante, dans la foulée des bouleversements idéologiques, politiques et institutionnels de la Révolution tranquille au Québec, les historiens reviendront périodiquement sur le mouvement nationaliste de l'entre-guerres, soit pour en étudier de nouveaux aspects, soit pour carrément contredire les thèses de Wade et d'Oliver[30]. En effet, de nombreuses analyses du discours de *L'Action française*, de Lionel Groulx et des autres porte-voix du nationalisme canadien-français contribueront à assurer à ce mouvement idéologique une présence soutenue dans le paysage historiographique canadien-français.

---

[30] Il faut souligner l'existence d'une autre étude de *L'Action française* et de *L'Action nationale* effectuée durant les années cinquante, celle de Gérald Fortin, *An Analysis of the Ideology of a French Canadian Nationalist Magazine : A Contribution to the Sociology of Knowledge*, thèse de doctorat (sociologie), Université Cornell, 1956, 251 p. L'auteur reprend « sans commentaire » les qualificatifs d'« extrémiste » et d'« ultra-nationaliste » que Mason Wade accolait, l'année précédente, à l'idéologie de Groulx et de ses collaborateurs (p. 8). La problématique des minorités françaises, pour sa part, revient un peu plus souvent dans la discussion et compte même parmi les dix-sept principaux thèmes qu'auraient développés *L'Action française* et *L'Action nationale* (qui ne constituent qu'une seule et unique revue, selon Fortin). L'auteur souligne que l'intérêt de la revue pour les minorités décline au tournant des années trente, pour augmenter à nouveau vers la fin de la décennie. Bien que l'étude soit intéressante, la méthode d'analyse quantitative qu'emploie Fortin ne permet de brosser qu'un portrait incomplet et fragmentaire du discours de la revue, dont les subtilités et les nuances transparaissent mal.

Le nombre assez élevé des études, toutefois, témoigne bien de ce qu'il n'existe aucun consensus sur l'interprétation qu'il convient de faire de ce phénomène. Sur certaines questions fondamentales, en effet, les divergences d'opinion seront nombreuses. Le portrait archaïque et xénophobe que Wade et Oliver ont brossé du groulxisme, si quelques-uns chercheront à le confirmer, sera vivement critiqué par d'autres. Toutefois, sur d'autres questions tout aussi fondamentales, les conclusions des études des années cinquante seront reprises presque intégralement, sans que l'on sente le besoin de pousser plus loin l'analyse. Ce sera le cas, notamment, de la place des minorités françaises dans le discours nationaliste canadien-français en général et dans la pensée de Lionel Groulx en particulier. La thèse du provincialisme connaîtra, en effet, de très heureux lendemains.

La première étude importante à voir le jour pendant les années soixante est celle de Mireille Badour qui, en 1967, rédigeait un mémoire de maîtrise sur *Le Nationalisme de L'Action nationale*[31]. Cette étude ne propose pas une analyse exhaustive du discours de *L'Action française* et de *L'Action nationale* (qui, pour Badour aussi, ne font qu'une seule revue). L'auteur cherche seulement à identifier le modèle théorique auquel appartient la conception que la revue se faisait de la nation canadienne-française. Pareille question n'était pas sans intérêt, compte tenu des imprécisions conceptuelles qui avaient affligé les études antérieures. Ainsi, Badour identifie deux modèles théoriques possibles : la « conception politique » et la « conception culturelle ou ethnographique » de la nation. Le premier modèle « se définit [...] principalement en termes politiques et présente comme idéal l'identification de *l'État et de la Nation* [sic][32] ». Le modèle culturel, en revanche, fait de la nation une « communauté naturelle » autonome par rapport à l'État. Contrairement au modèle politique, « la nationalité devient [...] un *trait*

---

[31] Mireille Badour, *Le Nationalisme de L'Action nationale*, mémoire de maîtrise (science politique), Université McGill, 1967, 152 p.
[32] *Ibid.*, p. 5. Les italiques sont de Badour.

inhérent à l'individu et non le résultat d'un choix[33] ». Les deux modèles incarnent donc, bien que l'auteur ne le dise pas explicitement, la confrontation entre, d'une part, la modernité, le libéralisme et l'individualisme et, d'autre part, la tradition et le communautarisme. L'idéologie de *L'Action nationale*, explique Badour, appartiendrait à la conception « culturelle » de la nation.

Si la nation, pour la revue, était foncièrement « culturelle » sans liens formels avec l'État, on pourrait s'attendre à ce que l'auteur reconnaisse et étudie la place que les minorités françaises y occupaient. Pourtant, il n'en est rien. Un peu à la manière de Michael Oliver, qui était – et cela mérite d'être souligné – son directeur de recherche, Badour affirme que la nation culturelle, dans l'esprit des promoteurs de cette thèse, cherche nécessairement à se doter d'un État. S'agit-il d'une contradiction ? La nation et l'État, selon le modèle « culturel » de Badour, ne sont-ils pas, en principe, autonomes l'un par rapport à l'autre ? La nation « culturelle », poursuit l'auteur, irait même jusqu'à procéder à la « déification » de l'État. Ainsi, ce modèle mènerait à une certaine forme de totalitarisme : « [l]a liberté pour les individus consiste essentiellement en l'obéissance aux lois de l'État[34] ». Précisons que ces affirmations sont faites dans le cadre de la discussion sur les modèles théoriques de la nation et que l'auteur ne cherche pas, par la suite, à démontrer l'adhésion de *L'Action française* et de *L'Action nationale* à de tels principes totalitaires. En revanche, Badour estime que les nationalistes n'ont pas hésité à « réclamer l'indépendance » du Québec, qui, selon eux, constituait « l'expression politique du Canada français[35] ». Si l'auteur tenait davantage compte de la place des minorités dans le discours de la revue, les liens entre les concepts de « nation » et d'« État » seraient peut-être plus clairement définis. Les minorités, en tout cas, ne font

---

[33] *Ibid.*, p. 13.
[34] *Ibid.*, p. 16-18.
[35] *Ibid.*, p. ii, 32.

l'objet que d'une seule mention, abstraction faite d'une courte discussion sur les Franco-Américains et la célèbre crise sentinelliste[36].

Quelques années plus tard, en 1974, Donald Smith publiait une courte étude sur ce qu'il appelait la « première » *Action française*, celle de 1917 à 1921, période durant laquelle le journaliste Omer Héroux, avant Lionel Groulx, en était le directeur[37]. Smith offre un aperçu succinct mais intelligible des cinq principaux thèmes développés par la revue : la famille, l'éducation, la religion, la vie politique et la nation, celle-ci ayant la préséance sur tous les autres, de préciser l'auteur. Les minorités françaises, pour leur part, ne font l'objet d'aucune analyse particulière. Cependant, elles reviennent à l'occasion dans la discussion des thèmes mentionnés ci-dessus. Par exemple, sous la rubrique de l'éducation, Smith souligne que la revue souhaitait préserver la formation humaniste des collèges classiques « de la province et d'ailleurs ». La revue aurait également fait la promotion du bilinguisme dans les provinces autres que le Québec, question de faire respecter les droits des minorités[38]. Finalement, Smith reconnaît que, pour *L'Action française*, « la nation canadienne-française n'est pas limitée au Québec, mais ses membres sont dispersés sur tout le territoire canadien[39] ».

---

[36] *Ibid.*, p. 33-34, 64. Il est à noter que la crise sentinelliste est évoquée dans une section du mémoire consacrée aux liens entre la langue et la foi dans le nationalisme de la revue. En tant que tels, les Franco-Américains ne font l'objet d'aucune analyse.

[37] Donald Smith, « *L'Action française*, 1917-1921 », dans Fernand Dumont *et al.*, *Idéologies au Canada français. 1900-1929*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 345-367. Soulignons la parution, quelques années plus tôt, du court ouvrage de Jean-Louis Roy, *Maîtres chez nous (Dix Années d'Action française), (1917-1927)*, Montréal Éditions Léméac, 1968, 75 p. Cette étude, bien qu'elle contienne quelques idées intéressantes, ne saurait être considérée comme une analyse systématique du discours de *L'Action française*. L'auteur cherche davantage à faire l'apologie du mouvement indépendantiste québécois contemporain, dont la revue serait clairement un précurseur, qu'une étude historique en bonne et due forme. Les minorités françaises, pour leur part, sont complètement absentes de ces pages.

[38] Donald Smith, *op. cit.*, p. 353, 375.

[39] *Ibid.*, p. 359.

Force est de constater que cette étude, quoique sommaire, prête plus d'attention aux minorités que les ouvrages de Wade, d'Oliver et de Badour. Il n'en demeure pas moins que cette attention se limite à quelques brèves mentions relativement secondaires. Le commentaire s'applique également aux deux prochaines études de *L'Action française*, qui sont, en même temps, les plus substantielles. La première, *Action Française*, de Susan Mann Trofimenkoff, analyse aussi bien le discours de la revue que la genèse du mouvement auquel il était associé, tout comme les nombreuses tractations qui eurent lieu en coulisse, à l'insu du public lecteur[40]. L'auteur souligne les nombreuses « hésitations » de la revue, qui aurait été tiraillée, d'une part, par les forces du changement (c'est-à-dire l'industrialisation et l'urbanisation) et, d'autre part, par son attachement à un mode de vie traditionnel de plus en plus désuet, selon elle. L'incapacité foncière de la revue à choisir son camp aurait sérieusement entravé l'efficacité de son action.

Comme dans l'étude de Donald Smith, les minorités françaises sont évoquées à plusieurs reprises dans l'ouvrage de Trofimenkoff. La pendaison de Louis Riel et les crises scolaires dans l'Ouest et en Ontario représentent autant de raisons qui ont motivé la fondation non seulement de *L'Action française*, mais aussi d'un grand nombre d'institutions nationalistes pendant les premières années du vingtième siècle, dont l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), le journal *Le Droit* d'Ottawa (qui aurait « inspiré » *L'Action française*) et le Congrès de la langue française de 1912, pour n'en nommer que quelques-unes. Dans les milieux intellectuels canadiens-français de Montréal, pendant les années dix et vingt, les difficultés scolaires et religieuses des minorités dominaient souvent les discussions, en particulier au presbytère du Mile-End, où l'abbé Philippe Perrier, qui comptait Henri Bourassa parmi ses paroissiens, accueillait régulièrement plusieurs des grands ténors nationalistes du

---

[40] Susan Mann Trofimenkoff, *Action Française. French Canadian Nationalism in the Twenties*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, 157 p.

Québec et des autres provinces. Trofimenkoff mentionne que les crises scolaires apparaissaient fréquemment dans les pages de *L'Action française*, mais les minorités reviennent le plus souvent dans l'analyse de deux autres questions : le « séparatisme » de la revue et la célèbre crise « sentinelliste » en Nouvelle-Angleterre.

La controverse entourant le « séparatisme » de la revue et la création d'un « État français », répétons-le, avait débuté en 1922 au moment de la publication de la grande enquête de *L'Action française* sur « Notre avenir politique ». À ce moment, les collaborateurs avaient prévu l'effondrement de la Confédération sous les pressions conjuguées du déséquilibre économique croissant entre le centre et l'Ouest du Canada et de l'américanisation galopante du pays. Rappelons, pour notre part, que, durant les années vingt, de tels constats n'avaient rien d'absurde : l'industrialisation et l'urbanisation massives de la population, ainsi que la fondation de partis politiques agriculturistes (comme les Progressistes de l'Ouest) avaient posé une réelle menace, sinon à l'unité du pays, du moins à sa structure politique et partisane traditionnelle. Dans ce contexte, il semblait aux collaborateurs de la revue que le Canada fût promis à l'éclatement. Les représentants des minorités françaises, nous dit Trofimenkoff, exprimèrent de profondes réserves quant au bien-fondé de cette analyse, craignant d'être laissés pour compte par leurs compatriotes du Québec. La revue eut recours à de nombreux arguments afin de calmer leurs inquiétudes : *L'Action française* ne faisait la promotion d'aucun séparatisme, mais croyait que d'autres phénomènes indépendants de sa propre volonté provoqueraient vraisemblablement la rupture du lien confédéral ; la participation du Québec à la fédération canadienne n'avait pas empêché les gouvernements provinciaux de persécuter les minorités françaises ; enfin, le rayonnement de la culture française en Amérique devait nécessairement passer par le renforcement politique du Québec, foyer de la nation canadienne-française.

La deuxième question, celle de la crise sentinelliste, concerne cette fois les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Pendant les années vingt, l'évêque irlandais de

Providence, Rhode-Island, voulut imposer ses paroissiens canadiens-français pour financer la construction d'un collège diocésain de langue anglaise. La résistance à ce projet prit forme autour du journal *La Sentinelle* d'Elphège Daignault, qui poussa le scandale jusqu'à traîner le prélat devant les tribunaux civils. Sa cause perdue, Daignault fut excommunié et son journal, condamné par Rome. Au Canada, les réactions à la crise sentinelliste furent partagées. Henri Bourassa n'hésita pas à condamner à son tour Daignault et ses disciples, alors que *L'Action française* resta plutôt muette. Si l'intervention pontificale l'obligeait à faire montre d'une extrême prudence, la revue fut en revanche incapable d'endosser la position de Bourassa et de procéder à ce qui, pour elle, aurait équivalu à une rupture des liens, pourtant indissociables, entre la langue et la foi.

En conclusion, Trofimenkoff affirme que « [n]ever would [*L'Action française*] break with French Canadian minorities beyond Quebec », et que cette position représenterait une des nombreuses « hésitations » de la revue[41]. Cependant, dans le cas du « séparatisme » de la revue, comme dans celui de la crise sentinelliste, l'analyse de la place des minorités dans le discours de Groulx et de ses collègues ne revêt qu'une importance accessoire : les minorités ne paraissent importantes que pour mieux comprendre, d'une part, la querelle de l'État français et, d'autre part, les liens qui, selon *L'Action française*, devaient unir la langue et la foi. En tant que telles, les minorités ne font l'objet d'aucune analyse, en dépit du fait que l'auteur reconnaisse le rôle des crises

---

[41] *Ibid.*, p. 119. Dans une étude antérieure, Trofimenkoff allait encore plus loin : « Adding to the ambiguity over separatism was Groulx's attitude to French Canadian minorities outside Quebec. Were they part of the stumbling block to his openly declaring separatism ? Groulx seemed unable to reconcile his desire for a strong Quebec as *the* national home of French Canada and the old dream of a French Canada from sea to sea. Groulx could not, and did not, ignore the minorities, yet he was well aware that Quebec had been able to do precious little for them in the past. On occasion he speculated about the superior sustenance an independent French state might provide. But more often Groulx seemed to invoke the minorities for their symbolic value ». Susan Mann Trofimenkoff, *Abbé Groulx. Variations on a Nationalist Theme*, Toronto, Copp Clark Publishig, 1973, p. 9.

scolaires dans la genèse du mouvement groulxiste. Aucune analyse de la représentation des minorités françaises dans la revue, ni de la place que cette dernière leur assignait dans sa cosmogonie nationaliste, n'est fournie.

L'autre étude à laquelle nous faisions référence ci-dessus est le mémoire de maîtrise de Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme*[42]. Cette étude se veut, du moins en partie, une riposte à l'ouvrage de Trofimenkoff qui, selon Dupuis, n'a pas apprécié à sa juste valeur l'idéologie que véhiculaient Groulx et *L'Action française*.

> Nous partons de l'hypothèse que le conflit idéologique qui opposait, dans le Québec des années 20, la pensée libérale et la pensée catholique ne mettait pas aux prises les partisans de l'avenir et les défenseurs du passé. En réalité, les deux familles idéologiques qui s'affrontaient étaient tournées vers l'avenir et souhaitaient le progrès du Canada français. Mais elles ne concevaient pas ce progrès de la même manière. Les libéraux préconisaient une société moderne fondée sur les valeurs individualistes et matérialistes. *L'Action française*, qui était le fer de lance des catholiques, préférait une modernisation reposant sur les valeurs collectives traditionnelles : la famille, la patrie, l'Église[43].

Ainsi, valoriser la tradition, critiquer le matérialisme et les effets les plus pernicieux de l'industrialisation et de l'urbanisation, cela n'est pas, nous dit l'auteur, contraire au progrès. En effet, l'analyse de Dupuis apporte d'importantes et de très heureuses nuances à la thèse de l'archaïsme de l'idéologie de *L'Action française* à laquelle bon nombre de chercheurs, depuis les années cinquante, ont adhéré. Au contraire, la revue « représentait plutôt une force de contestation du *statu quo* dans une société dominée par l'idéologie libérale et le capitalisme sauvage[44] ».

---

[42] Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p. Dupuis a également publié quelques chapitres de son mémoire. Voir « La pensée économique de l'*Action française* (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2 (automne 1993), p. 193-219 ; « La pensée politique de *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, n° 2 (été 1994), p. 27-43 ; « La pensée religieuse de l'action française [sic] (1917-1928) », *Études d'histoire religieuse*, 1993, p. 73-88.

[43] Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme*, p. 7-8.

[44] *Ibid.*, p. 16.

Par ailleurs, cette étude fournit certaines précisions conceptuelles qui faisaient défaut à l'ouvrage de Trofimenkoff, notamment en ce qui concerne la définition de la nation à laquelle adhérait *L'Action française*. Dupuis rappelle que, pour les collaborateurs à la revue, la nation était considérée comme une entité organique résultant du partage d'un patrimoine culturel et historique commun, de traditions nationales :

> Dans l'esprit de *L'Action française*, la nation est un organisme vivant, une entité propre comparable à une personne ou plutôt à une famille. La tradition est en quelque sorte l'âme de cet organisme.
> [...] La nation se compose donc d'un élément sociologique, les caractéristiques communes (langue, religion, coutumes, territoire, etc.), et d'un élément historique, le lien qui unit entre elles les générations et que l'on peut appeler la tradition[45].

Compte tenu de cette définition, qui valorise la tradition bien plus que l'appartenance à un territoire bien circonscrit, quelle place Dupuis accorde-t-il aux minorités françaises dans l'analyse du discours de la revue ? « La question des droits scolaires des Canadiens français hors Québec prenait une place considérable dans *L'Action française* », nous dit-il[46]. À l'instar de Trofimenkoff, Dupuis reconnaît que la fondation, en 1913, de la Ligue des droits du français (rebaptisée « Ligue d'Action française » quatre ans plus tard) s'inscrivait en réaction contre, entre autres choses, l'adoption du Règlement XVII par le gouvernement ontarien l'année précédente. La revue aurait régulièrement réitéré son appui aux minorités de l'Ontario et de l'Ouest, dont les droits scolaires étaient systématiquement bafoués par des gouvernements provinciaux intolérants.

Par ailleurs, Dupuis revient sur la question du séparatisme de la revue et des inquiétudes que cette polémique sema parmi les minorités françaises. Le lamentable sort qui leur aurait été réservé dans l'éventualité de la création d'un « État français » indépendant aurait constitué un des nombreux arguments invoqués par Henri Bourassa

---

[45] *Ibid.*, p. 102, 104.
[46] *Ibid.*, p. 110.

dans sa dénonciation des velléités séparatistes de Groulx et de *L'Action française*. L'indépendance, selon le fondateur du *Devoir*, aurait tout simplement signifié l'abandon, par le Québec, des minorités françaises.

Pourtant, Dupuis estime que le conflit entre Groulx et Bourassa sur cette question, comme sur d'autres, n'était pas aussi sérieux qu'eux-mêmes ne le croyaient. En réalité, la pensée des deux hommes aurait comporté bien plus de points de convergence que de différences. Au pire, ils se seraient affrontés sur les moyens d'atteindre « leur commun idéal national, un idéal français et catholique[47] ». *L'Action française*, d'une façon générale, aurait toujours souscrit à l'idée d'un Canada biculturel, idée que défendait Bourassa avec vigueur, et son séparatisme, par le fait même, serait toujours demeuré « timide ». En ce qui concerne les minorités, plus précisément, Bourassa aurait eu tort d'accuser *L'Action française* de vouloir les abandonner. La revue, estime Dupuis, « ne renonçait pas à l'idée de la survivance française en dehors du Québec ; elle en faisait au contraire un aspect essentiel de sa doctrine[48] ».

L'étude de Jean-Claude Dupuis est sans doute celle qui accorde le plus d'importance à la place des minorités françaises dans le discours de *L'Action française*. Le progrès par rapport aux ouvrages de Mason Wade et de Michael Oliver, à ce chapitre, n'est pas à négliger. Il est également intéressant de noter que c'est dans une étude plus sympathique envers Lionel Groulx et *L'Action française* que ne l'ont été certaines des analyses précédentes que l'on constate cette ouverture relative à la problématique des minorités. Malgré cela, le mémoire de Dupuis, pas plus que les études antérieures, n'analyse systématiquement la représentation des minorités dans le discours de la revue. Pourtant, l'intérêt que *L'Action française* et Lionel Groulx leur témoignaient débordait largement la question scolaire et la polémique de l'État français. Un peu à la manière de Trofimenkoff et de Smith, Dupuis ramène les minorités à un élément parmi tant d'autres

---

[47] *Ibid.*, p. 205.
[48] *Ibid.*, p. 205.

servant à étoffer l'analyse de thèmes qu'il estime plus englobants. L'exemple de son examen de l'« agitation sentinelliste », à ce niveau, est révélateur. Insérée à l'intérieur d'un chapitre sur « La primauté du spirituel », la discussion sur la crise sentinelliste, quoique fort intéressante, a principalement pour but de clarifier les liens qui existaient, selon *L'Action française*, entre la langue et la foi, ainsi que la difficulté qu'il pouvait y avoir à en imposer le respect. La crise aurait pu se passer ailleurs qu'en milieu franco-américain, sans que le résultat de son analyse en soit affecté. En tant que tels, les Franco-Américains n'intéressent pas l'historien.

D'importantes nuances ont donc été apportées à la thèse du provincialisme de *L'Action française*. Cependant, cette remise en question ne s'est pas traduite par une étude systématique de la représentation des minorités françaises dans le discours nationaliste canadien-français de l'époque. On a reconnu l'existence des minorités, mais on n'a toujours pas su en tirer les conclusions qui s'imposent. Les études de la pensée du directeur de *L'Action française*, Lionel Groulx, ont-elles été plus fructueuses à ce niveau ?

LES HISTORIENS ET LA PENSÉE DE LIONEL GROULX

La première grande étude historique de la pensée de Groulx, celle de Jean-Pierre Gaboury, *Le Nationalisme de Lionel Groulx*, paraît en 1970, à peine trois ans après la mort du chanoine[49]. Il s'agit, encore aujourd'hui, de la seule véritable monographie que nous ayons sur l'œuvre de Groulx. On reconnaît facilement, à la lecture de cet ouvrage, le contexte idéologique et politique qui l'a vu naître, celui de la Révolution tranquille. En effet, c'est à l'aune de la modernité, dont Gaboury, manifestement, se fait l'apologiste, que la pensée de Groulx est mesurée et évaluée. Ainsi, la pensée du chanoine sera fortement critiquée, surtout en matière économique, où elle aurait

[49] Jean-Pierre Gaboury, *Le Nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1970, 226 p.

comporté de sérieuses lacunes. S'inspirant des thèses du sociologue allemand Max Weber, Gaboury fait de la pensée économique de Groulx la manifestation d'une « mentalité féodale » et « traditionnelle ». Sa conception classique et humaniste du système d'éducation n'aurait pas convenu à une société en pleine expansion industrielle, alors que son catholicisme se serait radicalement opposé au progrès matériel que les religions protestantes, elles, n'auraient éprouvé aucune difficulté à valoriser. C'est cette idéologie rétrograde, affirme Gaboury, qui aurait empêché la nation canadienne-française d'occuper la place qui lui appartient sur le plan économique :

> Ce postulat de Weber semble se vérifier parfaitement au Canada français où les administrateurs et les actionnaires des grandes entreprises commerciales et financières adhèrent pour la plupart à la religion réformée et où les catholiques se partagent les besognes moins lucratives. Lionel Groulx incarne véritablement cette morale « traditionnelle » comme le confirment par ailleurs sa conception « humaniste » de l'éducation et son refus marqué de la révolution industrielle[50].

Le thème du rattrapage économique, un des leitmotive des artisans de la Révolution tranquille, transparaît ici clairement, de même que les préjugés anticléricaux des années soixante et soixante-dix[51]. L'ouvrage de Gaboury offre tout de même une intéressante discussion théorique du concept de nation tel qu'il se présente dans la pensée de Groulx[52]. La nation canadienne-française, dans l'esprit du chanoine, se serait apparentée au concept de communauté développé par le sociologue allemand Ferdinand Tönnies. À la société moderne et industrielle, dont l'unité reposerait sur la notion de contrat, la nation groulxiste opposerait ainsi ses liens organiques et naturels.

Cette interprétation organiciste de la pensée de Groulx allait-elle conduire l'auteur à prêter quelque attention à la problématique des minorités françaises ? Ou allait-on

---

[50] *Ibid.*, p. 163.

[51] D'ailleurs, l'auteur critique sévèrement la synthèse nation / religion, si centrale dans la pensée de Groulx.

[52] En fait, trois des sept chapitres se rapportent au thème de la nation et du nationalisme, les autres abordant les questions de l'humanisme, de l'histoire, du politique et de l'économique dans la pensée de Groulx.

plutôt assister à une nouvelle exposition de la thèse du provincialisme ? Il semble, en effet, que ce soit cette dernière qui serve de toile de fond à l'ouvrage de Gaboury, bien que l'historien, contrairement à Mason Wade et à Michael Oliver, n'y voie rien à déplorer. En réalité, les termes « Québec » et « Canada français » paraissent interchangeables, quoique l'auteur, dès le premier chapitre, fournisse la précision suivante : « Nous utiliserons plutôt le terme canadien-français que québécois, parce que c'est celui qu'employa constamment Lionel Groulx qui se référait toujours à la réalité canadienne-française et non uniquement à la réalité québécoise »[53]. Que Gaboury ait senti le besoin de faire cette mise en garde en dit long sur la disgrâce dans laquelle se trouvait, déjà en 1970, le concept et le vocable même de « Canadien français » auprès d'une partie de la population du Québec. Pourtant, force est de constater que cela n'empêche pas l'auteur de sombrer dans l'anachronisme à maintes reprises, dans les pages suivantes, pour peu que l'on soit prêt à reconnaître que, malgré d'importants recoupements, les termes « Québec » et « Canada français » ne sont pas synonymes. Considérons, à titre d'exemples, les extraits suivants :

> Nous savons qu'il y a au Canada français, dans le domaine du nationalisme comme dans celui de l'histoire, deux tendances : [l']une accorde la primauté au Canada français (maintenant, plutôt Québec), l'autre, au Canada[54].

> La question fondamentale dans ce débat était de savoir si l'histoire du Canada français devait promouvoir le nationalisme québécois ou la bonne entente entre Canadiens. Pour l'abbé Groulx, le choix était facile à faire[55].

Gaboury se trouve donc dans une position plutôt incongrue consistant à faire de l'abbé Groulx un promoteur du nationalisme « québécois », bien que, de l'aveu même de l'auteur, le prêtre-historien n'ait jamais eu recours à ce terme. Pour leur part, les minorités ne reviennent qu'à quelques reprises dans son analyse. Après une première et

---

[53] Jean-Pierre Gaboury, *Le Nationalisme de Lionel Groulx*, p. 2, n. 2.
[54] *Ibid.*, p.42.
[55] *Ibid.*, p. 103.

brève mention des crises scolaires, qui auraient influé, écrit-il, sur la pensée de l'abbé[56], l'auteur entreprend une longue discussion de son œuvre romanesque. Groulx, en plus d'avoir publié, au début des années vingt, *L'Appel de la race*, livre dont il a déjà été question ci-dessus, a également écrit, une dizaine d'années plus tard, un second roman, *Au Cap Blomidon*. Encore une fois, l'action se déroule en milieu minoritaire, en Acadie cette fois. Cela ne semble toutefois pas retenir l'attention de Gaboury, qui cherche surtout à démontrer que la littérature de Groulx en est une de combat et constitue un « prolongement populaire de son engagement d'historien et de propagateur[57] ». Si l'auteur mentionne le contexte, celui de la crise scolaire franco-ontarienne, qui a fourni au premier roman sa matière brute, il ne profite pas de l'occasion pour explorer davantage la place particulière que, selon Groulx, les minorités françaises occupaient dans la nation canadienne-française. La discussion, au contraire, se limite à une énumération des thèmes que les romans de Groulx ont développés (veulerie de la bourgeoisie canadienne-française, faiblesses du système d'enseignement, dangers de l'exogamie, fidélité à la terre et aux ancêtres, etc.) et à une description de leur réception par les milieux littéraires.

Les minorités seront évoquées à nouveau dans l'ouvrage de Gaboury, cette fois dans un développement sur la critique formulée par Groulx à l'endroit des politiques centralisatrices du gouvernement fédéral. Groulx, écrit-il, aurait toujours défendu avec vigueur l'autonomie du Québec vis-à-vis de l'État fédéral. En même temps, cependant, il exigeait que ce dernier intervînt en désavouant les lois scolaires anti-françaises et anti-catholiques des gouvernements provinciaux, question de leur imposer le respect du principe des peuples fondateurs. Selon Gaboury, la logique de Groulx en cette matière aurait été foncièrement contradictoire :

---

[56] *Ibid.*, p. 45.
[57] *Ibid.*, p. 75.

> Si le gouvernement fédéral doit protéger les « droits du français », bien que l'éducation soit du ressort des États, n'aurait-il pas également le droit d'intervenir dans les affaires québécoises au nom des droits de la minorité anglaise ? La pensée autonomiste de l'abbé Groulx comporte ici une dangereuse inconséquence[58].

Selon cette analyse, les principes des peuples fondateurs et de l'autonomie provinciale seraient incompatibles, ce que Groulx, pour quelque raison que ce fût, n'avait pas compris. Le raisonnement de Gaboury sous-entend que pour protéger efficacement le Québec contre les empiétements de l'État fédéral, Groulx aurait dû tout simplement renoncer à la survivance des minorités françaises des autres provinces. Ici encore, l'idéologie de Groulx ne répond pas aux exigences de Gaboury, qui semble critiquer son hésitation à préconiser ouvertement la séparation du Québec, ainsi que le sentiment de nostalgie qu'il éprouvait pour l'époque révolue de la Nouvelle-France :

> [Groulx], qui étudia longuement et avec beaucoup d'admiration l'Empire français d'Amérique, eut quelques difficultés à concevoir un Canada français réduit aux simples frontières du Québec. Par une sorte d'irrédentisme, que l'on retrouve chez Tardivel, il semble que son « État français » s'adresse à tous les Français d'Amérique sinon du Canada. [...] « L'État français » indépendant avait la faiblesse d'abandonner les minorités françaises, en faveur desquelles il avait souvent milité et qu'il ne voulait pas abandonner. [...] Un véritable séparatiste ne croit pas à la survivance des minorités françaises[59].

Trop réticent face à la séparation, trop préoccupé par le sort des minorités françaises et trop inconscient des contradictions qui en découleraient[60]. Voilà à quoi se résume, en quelques mots, l'analyse de Gaboury de la place des minorités dans l'œuvre de Lionel Groulx. L'attitude du prêtre-historien face au mouvement séparatiste des années trente a également retenu l'attention d'un autre chercheur, Robert Comeau. Dans un article sur *La Nation* (1936-1938), Comeau cherche à clarifier les rapports idéologiques qu'entretenaient Groulx avec les rédacteurs du journal indépendantiste qui,

---

[58] *Ibid.*, p. 154-155.
[59] *Ibid.*, p. 159.
[60] Gaboury semble toutefois se contredire là-dessus lorsqu'il écrit que l'État français de Groulx devait mener, logiquement, à l'indépendance et que « la réputation de séparatiste qui [...] accompagne [l'abbé] est méritée » (*ibid.*, p. 156).

eux, se réclamaient ouvertement de sa pensée[61]. L'auteur se dit en désaccord avec Gaboury, qui concluait, malgré les nuances que nous avons vues, au séparatisme de Groulx, et affirme que ce dernier n'a jamais été indépendantiste :

> [...] ses prises de positions officielles en faveur d'un « État français indépendant » ne furent qu'hypothétiques. Cependant, comme il réfutait certaines thèses antiséparatistes des autonomistes, il apportait de l'eau au moulin des partisans du changement constitutionnel qu'il refusait de condamner[62].

Si Groulx, selon Comeau, ne s'est jamais prononcé explicitement en faveur de l'indépendance, c'est que l'État français dont il rêvait aurait davantage constitué pour lui une réalité « mystique » qu'un programme d'action politique au sens propre. Par conséquent, les séparatistes radicaux, tout comme les nationalistes plus modérés et respectueux du régime fédéral, auraient pu y puiser et y trouver leur compte. Selon toute vraisemblance, Comeau souscrit à la thèse de l'apolitisme de la pensée de Groulx, thèse sur laquelle nous reviendrons sous peu.

Pour leur part, les minorités françaises font l'objet de quelques mentions rapides dans cet article de Comeau. L'auteur souligne que Paul Bouchard, « l'âme dirigeante » de *La Nation*, se serait félicité de ce que l'abbé Groulx aurait « démol[i] admirablement l'argument sentimental des minorités françaises éparses dans le Dominion » qu'invoquaient les détracteurs du projet séparatiste[63]. Comeau, malheureusement, ne confronte pas cette thèse de Bouchard à la véritable pensée de Groulx vis-à-vis des minorités. Sur cette question, il se borne à citer le chef nationaliste qui, en s'adressant aux pourfendeurs de *La Nation*, affirmait que « l'indépendance ne signifie pas l'isolement pas plus que l'abandon des minorités[64] ». En somme, bien que Comeau

---

[61] Robert Comeau, « Lionel Groulx, les indépendantistes de *La Nation* et le séparatisme (1936-1938) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 1 (juin 1972), p. 83-102.
[62] *Ibid.*, p. 102.
[63] Paul Bouchard, cité dans *ibid.*, p. 90.
[64] *Ibid.*, p. 98.

réussisse à apporter d'importantes nuances à la thèse du séparatisme de l'abbé Groulx, le lecteur n'en apprend pas beaucoup sur son attitude vis-à-vis des minorités françaises.

Après Comeau, il faut mentionner rapidement l'étude d'André-J. Bélanger, *L'Apolitisme des idéologies québécoises*, qui consacre un chapitre entier à la pensée de Groulx au mitan de la crise économique des années trente[65]. Cet ouvrage reprend, comme en indique le titre, la thèse de l'apolitisme du mouvement nationaliste qui avait été soulevée, deux ans plus tôt, par Robert Comeau. L'idéologie de Groulx aurait été apolitique en raison de ce qu'elle aurait davantage contribué à édifier une « mystique québécoise » sur des origines mythiques qu'à élaborer un programme d'action politique dans le vrai sens du mot. L'État et la politique partisane, nous dit Bélanger, auraient toujours fait l'objet d'une profonde méfiance de la part de Groulx, qui n'y aurait jamais vu qu'une déplorable source de division. La vision organique de la nation qu'il entretenait reposait, au contraire, sur les notions de consensus, d'harmonie et de corporatisme. L'intérêt national, qu'il définissait en marge des concepts d'État et de conflit politique, devait en tout temps l'emporter sur l'intérêt partisan.

Cette thèse risque, aujourd'hui, de paraître peu convaincante. En effet, l'auteur ne semble pas apprécier à sa juste valeur la définition de la nation à laquelle souscrivait Lionel Groulx, une définition fortement inspirée, comme nous le verrons, du romantisme politique et de la pensée contre-révolutionnaire du dix-neuvième siècle français. Dans l'esprit romantique, les nations sont l'œuvre de la Providence et non celle des hommes. Considéré du point de vue de Bélanger, cependant, le moindre rejet de la notion de contrat comme fondement de la vie en commun et de l'éthique individualiste qui en est indissociable sera perçu comme une manifestation d'apolitisme. Par ailleurs, cette analyse ne tient pas compte de l'interprétation que faisait Groulx de l'histoire de la

---

[65] André-J. Bélanger, « Lionel Groulx, une mystique québécoise », dans *L'Apolitisme des idéologies québécoises. Le Grand Tournant de 1934-1936*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 191-255.

nation canadienne-française, qui était celle d'une progressive mais évidente libération politique, de la Conquête de 1760 à la Confédération de 1867, en passant par l'Acte de Québec de 1774 et l'instauration du régime parlementaire en 1791. Bien entendu, il considérait la nation comme un tout organique et son ascension politique était due, dans son esprit, à l'action des grands hommes qui avaient su gommer les fractions partisanes. Mais il s'agissait, tout de même, d'une action s'inscrivant dans un cadre politique. Dresser, à l'instar de Bélanger, une équivalence absolue entre la notion d'apolitisme et la critique, fût-elle acerbe, de la politique partisane nous semble procéder d'une logique fortement réductrice.

Ce chapitre de Bélanger est consacré à la période, dans la carrière de Groulx, qui a immédiatement suivi la parution de deux de ses plus importants livres consacrés aux minorités, soit le roman *Au Cap Blomidon* (1932) et le deuxième tome de son *Enseignement français au Canada* (1935). L'auteur, cependant, ne fait aucune mention de la place que les minorités occupaient dans son œuvre. Selon Bélanger, « [t]oute [l]a pensée [de Groulx] gravite autour de l'autonomie consentie à Québec depuis la dissolution de l'Union[66] ». Les minorités n'apparaissent même pas dans le rôle de figurants que d'autres chercheurs leur avaient concédé. Qui plus est, l'auteur, dans son choix d'institutions, d'organes de presse et d'intellectuels à retenir pour son ouvrage, ferme sciemment les yeux sur *Le Droit* d'Ottawa, qui, dit-il, « av[ait] vraisemblablement droit de cité », mais qui, « étant extérieur au Québec », se trouve « exclu d'office »[67]. Serait-ce que l'analyse des organes du nationalisme canadien-français en milieu minoritaire ne contribuerait rien qui vaille à notre compréhension des idéologies au Québec ? Comment ne pas voir, en ce parti pris, une nouvelle exposition de la thèse du provincialisme, ainsi qu'une autre manifestation de la confusion sémantique toute contemporaine entourant les concepts de « Canada français » et de « Québec » ?

---

[66] *Ibid.*, p. 250.
[67] *Ibid.*, p. 22.

Pourtant, certains des thèmes que retient Bélanger dans cette étude auraient pu permettre quelques percées. En effet, l'auteur fait grand cas de la « vocation apostolique » du Canada français telle qu'elle apparaissait dans l'idéologie de Groulx, mais sans en tirer les conclusions qui auraient pu en découler concernant le rôle et la représentation des minorités françaises dans son nationalisme. En effet, comme nous tenterons de le démontrer plus loin, le messianisme canadien-français, selon Groulx, était en grande partie porté par les minorités françaises, qu'il considérait comme les vestiges ou le prolongement du grand « Empire français d'Amérique ». Dans l'esprit de Bélanger, Groulx faisait de la vocation apostolique du Canada français l'affaire exclusive des explorateurs français qui avaient sillonné l'Amérique durant le court siècle qui s'est étendu de la découverte du Canada par Jacques Cartier à l'érection des premiers établissements permanents dans la vallée du Saint-Laurent. Dans la lutte qui s'ensuivrait entre l'impératif de l'exploration et celui de la colonisation, ce serait le deuxième qui, dans l'œuvre historique de Groulx, l'emporterait, nous dit Bélanger. D'un point de vue strictement historique, l'époque des grandes explorations aurait pris fin avec le début de la colonisation. Les premiers colons auraient été profondément enracinés dans leur nouveau terroir et, parfaitement sédentarisés, auraient accompli sans discussion leur vocation agricole. Cependant, Bélanger nous dit que Groulx le propagandiste, en exaltant le mythe de l'explorateur, contredirait volontiers Groulx l'historien. « L'esprit conquérant est proposé [par Groulx] comme idéal, comme modèle à suivre, auprès de ses contemporains qui lui paraissent en être plus que dépourvus »[68].

Cette opposition essentielle entre l'idéal de l'exploration et celui de la colonisation procède, dans l'analyse de Bélanger, d'une prémisse qui nous est maintenant familière : celle du provincialisme du nationalisme de Lionel Groulx. Puisque, selon cette thèse, le Canada français se confond avec le Québec, comment ne pas voir en l'exploration et le

---

[68] *Ibid.*, p. 206.

désir d'expansion territoriale une négation de l'impératif de la colonisation ? Cependant, l'intégration de la problématique des minorités françaises à ce débat ne permettrait-elle pas de nuancer l'irréductibilité de cette opposition entre exploration et colonisation ? Dans l'esprit de Groulx, comme nous le verrons, celle-ci n'était pas toujours contraire à celle-là. L'œuvre des explorateurs et des missionnaires, croyait-il, avait permis l'établissement de communautés canadiennes-françaises partout au pays et, loin de se limiter à l'époque de la découverte, s'était poursuivie, en certains endroits, jusqu'au dix-neuvième siècle. Ainsi, les Taché et les Langevin, qui avaient ouvert l'Ouest à la civilisation française et catholique, faisaient partie du panthéon national de Groulx au même titre que les Champlain de la Nouvelle-France. Le désir d'exploration et d'évangélisation, selon lui, ne servait pas qu'à dissiper les forces vitales de la nation : il permettait effectivement l'expansion de son influence.

La thèse du provincialisme reviendra à nouveau, vers la fin des années soixante-dix, sous la plume de trois autres historiens de la pensée de Groulx, soit Georges-Émile Giguère, Guy Frégault et Phyllis M. Senese. En 1978, Giguère publia une courte biographie de Lionel Groulx[69]. Dans l'atmosphère fébrile du premier mandat du Parti québécois et des discussions entourant la tenue prochaine d'un référendum sur la souveraineté du Québec, l'auteur chercha à mieux cerner la nature du nationalisme de Groulx et à déterminer, entre autres choses, si sa pensée était celle d'un véritable séparatiste. La confusion conceptuelle relative à l'emploi des termes « Canada français » et « Québec » transparaît à nouveau clairement dans cet ouvrage, l'auteur allant jusqu'à faire de Groulx un « fils de la nation québécoise[70] ». En réalité, Giguère, manifestement sympathique au mouvement indépendantiste, reprend le vieux paradigme de Mason Wade et de Michael Oliver lorsqu'il oppose le nationalisme « canadien »

---

[69] Georges-Émile Giguère, *Lionel Groulx. Biographie. « Notre État français, nous l'aurons !... »*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1978, 159 p.
[70] *Ibid.*, p. 71.

d'Henri Bourassa au nationalisme « québécois » de Groulx. Le débat entre les deux chefs nationalistes n'aurait abordé qu'indirectement la place des minorités françaises dans leur pensée. Sur ce point, le raisonnement de Giguère se rapproche, ironiquement, de celui de Wade et d'Oliver. Le différend entre Groulx et Bourassa aurait relevé, nous dit-il, de la polémique initiée par *L'Action française* au sujet du démantèlement de la Confédération, ce qui aurait provoqué, entre les deux hommes, une « scission » qui se développerait rapidement en « hostilité »[71].

Contrairement à Wade et à Oliver, Giguère n'ignore pas tout à fait l'existence des minorités françaises, qui reviennent assez souvent dans son ouvrage[72]. L'auteur, cependant, se réfère à elles principalement dans le dessein de démontrer en quoi les injustices qu'elles ont subies auraient poussé Lionel Groulx à échafauder un nationalisme strictement québécois. Le biographe, de toute évidence, éprouve beaucoup de mal à employer le terme « Canadien français », auquel il cherche plus souvent qu'autrement à substituer le vocable « Québécois »[73]. Selon lui, Groulx aurait très vite compris que, de la pendaison de Louis Riel à la crise du Règlement XVII, le Canada aurait démontré son incapacité foncière à respecter l'esprit et la lettre de la Constitution et à protéger les droits des minorités. « Comment s'étonner, se demande Giguère, qu'un Lionel Groulx en soit venu à se demander si la patrie ce ne serait pas plutôt le Québec, et la nation, les Québécois[74] » ?

---

[71] *Ibid.*, p. 152-153.

[72] Par exemple, l'auteur affirme que les récits de la Déportation des Acadiens, des insurrections métisses et de la crise scolaire franco-manitobaine ont fortement marqué l'adolescence et la formation intellectuelle du jeune Groulx (*ibid.*, p. 28-38).

[73] Considérons l'extrait suivant, qui constitue un exemple fort révélateur de cette équation qu'effectue l'auteur entre le Québec et le Canada français : « En 1867, le régime confédératif l'a inscrite [l'autonomie du Québec] dans la Constitution canadienne, parce que les Canadiens français, les Québécois faudrait-il dire, l'ont alors exigée et imposée, comme condition formelle de leur adhésion » (*ibid.*, p. 121).

[74] *Ibid.*, p. 42.

Le nationalisme de Groulx était-il séparatiste pour autant ? Pas nécessairement, nous dit Giguère, qui apporte une réponse honnête à cette question. L'idéal pour Groulx, explique-t-il, aurait été le respect de l'autonomie du Québec, conformément à la lettre et à l'esprit du pacte de 1867. Ce nationalisme était-il québécois, se demande-t-il encore ? La réponse, cette fois, semble être oui et c'est ici que le bât blesse. Giguère, comme d'autres avant lui, confond fréquemment les concepts de « Canada français » et de « Québec », ce qui le conduit inévitablement à dresser une relation d'équivalence entre le principe de l'autonomie provinciale et celui des peuples fondateurs, relation qui n'est possible, précisons-le, qu'après avoir à peu près complètement évacué la problématique des minorités françaises de la pensée groulxiste. Cela ne semble pas poser les mêmes problèmes à Giguère qu'à Jean-Pierre Gaboury. Ce dernier, comme nous l'avons vu, constate une « dangereuse inconséquence » en la défense de l'autonomie provinciale par Groulx et son invocation de la thèse des peuples fondateurs pour défendre les minorités. De toute évidence, une analyse plus fine s'impose de ces deux concepts et des rapports réciproques qu'ils entretenaient dans la pensée de Groulx.

Selon Giguère, les minorités, ou plutôt les difficultés qu'elles ont éprouvées, ne servirent qu'à pousser l'abbé Groulx à réévaluer les fondements de la nation, devenue, dans son esprit, « québécoise ». Son étude semble nous renseigner davantage sur le contexte politique et idéologique du Québec de la fin des années 1970 que sur la véritable pensée de Groulx vis-à-vis des minorités françaises. Le commentaire peut s'appliquer presque intégralement à l'ouvrage de Guy Frégault, *Lionel Groulx tel qu'en lui-même*, publié la même année, soit en 1978[75]. Cet essai ne saurait être considéré comme une analyse historique au sens strict de la pensée de Groulx. Il s'agit bien davantage d'une réflexion personnelle que propose l'auteur sur les implications de la pensée de son ancien maître. À l'instar de Giguère, Frégault souligne l'importance

[75] Guy Frégault, *Lionel Groulx tel qu'en lui-même*, Montréal, Éditions Léméac, 1978, 237 p.

qu'ont eue les rébellions métisses et les luttes scolaires des minorités dans la formation intellectuelle de Groulx et de sa génération. Il souligne également la place qu'occupaient les minorités dans ses travaux d'histoire, ainsi que les nombreuses conférences qu'il prononça un peu partout au Canada français. À la lecture de l'essai de Frégault, toutefois, on a l'impression que ces expériences n'ont servi qu'à renforcer le pessimisme déjà bien présent dans l'esprit de Groulx vis-à-vis de la survivance française hors Québec. Sa grande étude du début des années trente sur les écoles des minorités, par ailleurs, l'aurait poussé à conclure à l'impossibilité d'une nation canadienne-française se déployant à la largeur du pays :

> Au lieu de la « dualité » qu'il s'est acharné à trouver dans « l'esprit de 1867 », il découvre dans les faits l'inégalité de deux peuples ; au lieu de « l'expansion » de la francophonie « à travers le Canada », il en découvre le refoulement dans le Québec – dans ce Québec dont les « déficiences » provinciales limitent « l'accomplissement ». Il conclut avec amertume qu'il y aura désormais, « devant la constitution, deux Canadas : un Canada français respectueux de la liberté de tous, mais borné à sa "réserve" québécoise, un Canada anglo-protestant, incapable de tolérer, si ce n'est à la petite mesure, l'enseignement de la foi catholique et de la langue française »[76].

Frégault, qui tire cette citation de la grande étude de Groulx sur les écoles des minorités, semble imputer cette conclusion à Groulx lui-même. Toutefois, après une lecture plus attentive du texte cité, on s'aperçoit que ce dernier cherchait plutôt à résumer la logique derrière les politiques anti-françaises et anti-catholiques de la classe politique canadienne-anglaise. Frégault aurait pu citer, du même ouvrage, un autre passage qui exprime mieux le fond de la pensée de Groulx en cette matière : « Le fait dominant de la vie française d'Amérique, au cours du siècle dernier, c'est, sans doute, sa dispersion. Le Canada français ne saurait plus se définir comme une expression

---

[76] *Ibid.*, p. 74-75. Ailleurs, Frégault reprend une idée semblable : « Historien, il étudiera surtout la naissance du régime [fédéral] et une de ses conséquences, l'abaissement de la langue française à l'extérieur du Québec » (*ibid.*, p. 173).

géographique limitée aux frontières québécoises[77] ». Quoi qu'il en soit, Frégault parle volontiers du nationalisme et du patriotisme « québécois » de Groulx, « sentiment spontané » selon lui[78], tout en soulignant longuement les « excellents » travaux de Richard Arès qui font état du déclin irrémédiable de la présence française à l'extérieur du Québec depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce déclin serait devenu particulièrement criant, précise-t-il, durant les années soixante-dix[79].

Évidemment, Frégault ne peut s'empêcher de discuter de la polémique de l'État français des années vingt et trente, des inquiétudes qu'elle souleva parmi les minorités françaises et des propos rassurants que Groulx et ses collaborateurs à *L'Action française* leur tenaient. L'auteur en vient pourtant à la conclusion que « [l]e Groulx des années vingt est le meilleur Groulx », sans doute en raison du fait, selon lui, que c'est à ce moment qu'il envisageait avec le moins de réticence la création d'un « État français » indépendant.

Si Giguère et Frégault, malgré quelques réserves, brossent un portrait sympathique, somme toute, du personnage et de la pensée de Lionel Groulx, il en va tout autrement de Phyllis Senese. Dans un article fort sévère vis-à-vis de son idéologie, Senese soutient qu'il tentait d'effectuer une synthèse impossible, voire illogique entre deux notions qui, selon elle, s'excluent par définition, soit le nationalisme et le catholicisme[80]. Bien que Senese reconnaisse que celui-là, dans la pensée de Groulx, ait été subordonné à celui-ci, elle n'en arrive pas moins à la conclusion suivante :

> [H]e frequently confounded patriotism and nationalism and failed to recognise or appreciate the extent to which nationalism by its very nature

---

[77] Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome II : Les Écoles des minorités*, Montréal, Éditions Granger Frères, 1935, p. 71.
[78] Guy Frégault, *Lionel Groulx tel qu'en lui-même*, p. 86-87, 128, 192-193.
[79] *Ibid.*, p. 78-81.
[80] P.M. Senese, « Catholique d'abord ! : Catholicism and Nationalism in the Thought of Lionel Groulx », *Canadian Historical Review*, vol. 60, n° 2 (juin 1979), p. 154-177. Jean-Claude Dupuis offre une réplique intéressante à Senese dans « La pensée religieuse de l'Action française [sic] (1917-1928) », *Études d'histoire religieuse*, 1993, p. 73-88.

> became an agent of secularisation. And this habit of thought, of uncritically linking Catholicism and nationalism, bedevilled Groulx's work more and more after the wartime traumas of 1917[81].

Pourtant, Groulx fut souvent appelé à expliquer et à justifier les liens qu'il croyait essentiels entre le catholicisme et la vie nationale des Canadiens français. Réduire la question à ce que Senese considère comme un manque d'esprit critique de sa part semble une analyse fort superficielle d'une problématique autrement complexe. La mésentente consiste en ce que l'auteur refuse d'admettre qu'il puisse exister des définitions de la nation autres que celle qui retient la notion de citoyenneté comme fondement essentiel[82]. La thèse de la « nation-contrat », qui tend peut-être à favoriser la sécularisation de la société ainsi qu'à renforcer le rôle de l'État comme fondement de l'identité nationale, ne recouvre pas toute la réflexion philosophique entourant le concept de nation, loin s'en faut. Le nationalisme de Groulx prenait racine, répétons-le, dans l'œuvre des philosophes romantiques du dix-neuvième siècle français. La nation, selon eux, est de création divine ou providentielle et repose sur la notion de tradition, plutôt que sur celle de contrat, trop anhistorique et imbue d'individualisme à leurs yeux[83]. Il n'existe donc aucune opposition essentielle entre catholicisme et nationalisme, pour peu que l'on sache de quel nationalisme il s'agit.

Cette confusion conceptuelle pousse Senese à hasarder des interprétations non fondées sur d'autres questions, notamment lorsqu'elle affirme que la fusion entre foi et nation est si complète dans l'esprit de Groulx qu'il n'aurait considéré comme de véritables catholiques que les seuls Canadiens français. L'auteur ne présente qu'un seul élément de preuve en ce sens, soit le premier roman de Groulx, *L'Appel de la race.*

---

[81] P.M. Senese, « Catholique d'abord !... », p. 163.

[82] L'auteur indique tout de même que Groulx adhérait à ce qu'elle appelle un peu grossièrement la « blood-and-language thesis of nationality », mais, encore sur cette question, l'analyse de l'auteur demeure à la surface des choses (*ibid.*, p. 167-168).

[83] Pierre Trépanier souligne l'importance de la tradition comme fondement de la doctrine nationaliste de Lionel Groulx dans « Le maurrassisme au Canada français », *Les Cahiers des Dix*, n° 53 (1999), p. 167-233.

Selon Senese, Groulx aurait douté des convictions religieuses de Maud, l'épouse catholique, mais canadienne-anglaise, de son héros Lantagnac. Voilà, explique-t-elle, ce qui aurait mené à la rupture de leur union.

> Catholicism was French ; Maud could never be a Catholic no matter how sincere and deep her conversion. It was precisely this *religious* separatism that was the most dangerous implication of the novel. Rather than counsel Catholic solidarity against secular values, *L'Appel de la race* seemed to sanction the animosities of nationalities specifically condemned by Benedict XV and Pius XI[84].

Cependant, pour quiconque a lu le roman avec la moindre attention, il est on ne peut plus clair que la rupture du ménage Lantagnac n'était pas due à la faiblesse des convictions religieuses de Maud, mais plutôt à son incapacité à tolérer la croisade de son époux contre le règlement scolaire qui frappait d'interdiction la langue française dans les écoles ontariennes, loi qu'appuyait pourtant une bonne partie de l'épiscopat catholique de langue anglaise. Soutenir que, pour Groulx, le catholicisme était l'affaire exclusive des Canadiens français frôle la caricature. Il serait infiniment plus juste d'affirmer le contraire : dans son esprit, c'étaient les Canadiens français qui étaient nécessairement catholiques.

Il faut tenir compte de l'interprétation que fait Senese des liens entre la foi et la nation dans la pensée de Groulx lorsqu'on considère le traitement que, selon l'historienne, l'abbé aurait réservé aux minorités françaises. Évidemment, écrit-elle, les autres catholiques accueillaient mal les prétentions d'exclusivité catholique dont Groulx auraient affublé les Canadiens français. « In the end, ajoute-t-elle, he seemed to exclude even French Catholics outside Quebec »[85]. Nouvelle exposition de la thèse du provincialisme ? Considérons l'extrait suivant, fort révélateur :

> More than anything else, the acrimonious debates of the war years and his loss of confidence for the prospects of Catholicism in North America

---

[84] P.M. Senese, « Catholique d'abord !... », p. 170-172.
[85] *Ibid.*, p. 167.

> persuaded Groulx to consider French Canada's destiny as lying exclusively within the province of Quebec. Whatever fleeting possibilities he had previously seen in regarding Quebec as vital to the maintenance of Canada or even in the existence of Canada swept away in the flood of hostility directed at Quebec by the rest of the country as a consequence of the war. What Quebec and the Québécois needed in order to survive became his preoccupation in the years after 1917. By 1928 he would describe himself less as a French Canadian and ever more as a Québécois[86].

Groulx, un promoteur du nationalisme québécois dès 1928, voire 1917, alors même qu'il avait déjà déployé de nombreux efforts pour prêter main-forte à la résistance franco-ontarienne au Règlement XVII ? Voilà une thèse que même Guy Frégault et Georges-Émile Giguère auraient eu du mal à soutenir. La confusion autour des concepts de Canada français et de Québec est ici totale. La thèse de l'exclusion, par Groulx, des minorités françaises et de sa conversion au nationalisme « québécois » est d'autant plus difficile à accepter que Senese n'en fournit absolument aucune preuve[87].

LA MODERNITÉ, L'« AMÉRICANITÉ » ET LES MINORITÉS FRANÇAISES

Un survol historiographique comme celui-ci serait incomplet s'il ignorait le débat sur la thèse de l'« américanité » de la nation « québécoise ». Récemment, cette question prit l'allure d'une véritable polémique avec la publication du livre de Ronald Rudin, *Making History in Twentieth-Century Quebec*[88]. Dans cet ouvrage, l'auteur affirme que, depuis les années soixante-dix, une école « révisionniste », cherchant à démontrer en

---

[86] *Ibid.*, p. 165.

[87] Hormis deux exemples, pris hors contexte et sans références, où Groulx aurait parlé de « Québécois » plutôt que de « Canadiens français » (*ibid.*, p. 165, n. 47).

[88] Ronald Rudin, *op. cit.*, p. 171-218. À propos de cette polémique, on peut lire les commentaires parfois virulents que se sont échangés Rudin, Fernand Harvey et Paul-André Linteau dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* : Fernand Harvey et Paul-André Linteau, « Les étranges lunettes de Ronald Rudin », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 3 (hiver 1998), p. 419-424, 429 ; Ronald Rudin, « Les lunettes différentes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 3 (hiver 1998), p. 425-428, 429. Serge Gagnon prend également Rudin à partie dans *Le Passé composé. De Ouellet à Rudin*, Montréal, VLB Éditeur, 1999, 192 p. Voir aussi Sébastien Parent, « Ronald Rudin et l'historiographie dite "révisionniste" : un bilan », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 1 (automne 2000), p. 169-183.

quoi le Québec constitue et a toujours constitué une société « normale », a rallié plusieurs historiens, sinon la majorité d'entre eux. Le paradigme central de cette école serait le rejet de la thèse de l'entrée tardive du Québec dans la modernité. Ainsi, selon les « révisionnistes », la Révolution tranquille des années soixante ne représenterait pas véritablement un point tournant dans l'histoire du Québec, mais tout simplement l'accélération d'un processus de modernisation politique, économique et culturelle entamé au dix-neuvième siècle. Par conséquent, l'évolution historique du Québec est présentée comme semblable à celle de la plupart des autres sociétés nord-américaines. Voilà, selon Rudin, comment ces historiens définiraient la notion de « normalité ».

Rudin, cependant, est d'avis que cette recherche d'une société « normale » tend à minimiser les particularités ethniques, culturelles et religieuses de la nation « québécoise », particularités qui représenteraient une sorte de démon que les « révisionnistes » voudraient exorciser de l'histoire du Québec. D'ailleurs, c'est cette volonté de retenir le territoire du Québec comme unique champ d'analyse plutôt que le Canada français qui permettrait à ces historiens de soutenir leur thèse[89]. Le Québec, ainsi, serait composé essentiellement d'individus, l'appartenance ethnoculturelle ne comptant plus pour rien. Les progrès économiques des uns appartiendraient à tous, sans discrimination. Finie la thèse de l'infériorité économique des Canadiens français : même le capital anglais, faudrait-il comprendre, agirait au nom de tous les « Québécois ».

---

[89] D'aucuns pourraient rétorquer que l'importance accordée par les chercheurs au territoire québécois s'explique, du moins en partie, par l'essor qu'ont connu, depuis les années 1960, les méthodes d'analyse quantitative parmi les historiens. Les praticiens de l'histoire sociale, en particulier, exigeraient peut-être un cadre territorial mieux circonscrit, compte tenu de la nature de leurs études. Il faut reconnaître une certaine logique à cet argument, bien qu'on doive y apporter quelques nuances. Il est possible, du moins dans certains cas, de faire des études quantitatives sans se limiter au territoire québécois. Le récent ouvrage de Guy Gaudreau sur l'industrie forestière du Québec et de l'Ontario est, à ce niveau, exemplaire. (Voir Guy Gaudreau, *Les Récoltes des forêts publiques au Québec et en Ontario, 1840-1900*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, 178 p.)

Parmi les principaux représentants de cette école, selon Rudin, on retrouve Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert qui publiaient, en 1979 et en 1986, leur célèbre *Histoire du Québec contemporain*[90]. Dans cette vaste synthèse, qui aborde plusieurs dimensions de l'histoire du Québec, les auteurs soutiennent que « toute étude qui ferait démarrer le Québec actuel avec la Révolution tranquille ou même la Deuxième Guerre mondiale serait une analyse à courte vue[91] ». L'industrialisation, l'urbanisation, la modernité dans les lettres et les arts, tous ces phénomènes, expliquent les auteurs, trouveraient leur origine au dix-neuvième siècle et témoigneraient de ce que le Québec n'a jamais accusé de retard substantiel, avant 1960, sur les autres sociétés occidentales et nord-américaines. Et le mouvement nationaliste canadien-français dans tout cela ? Sur les quelque 300 pages portant sur la période de 1896 à 1929, les auteurs en consacrent environ huit à l'étude des idées des nationalistes du début du siècle. Leur principal constat ?

> Le projet clérico-nationaliste est systématiquement tourné vers le passé. Il se caractérise par le rejet des valeurs nouvelles et par le repli constant sur la tradition canadienne-française et catholique. Ses porte-parole sont convaincus que pour survivre comme peuple, les Canadiens français doivent s'accrocher à ces valeurs traditionnelles et les conserver comme un héritage précieux[92].

Ce jugement ne doit guère étonner. Puisque le Québec était depuis déjà longtemps une société « moderne », comment ne pas voir en ces élites clérico-nationalistes un groupe

---

[90] Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain : de la Confédération à la crise*, Montréal, Éditions du Boréal, 1979, 658 p. En 1986, François Ricard se joint à l'équipe pour la publication du deuxième tome de cet ouvrage, *Histoire du Québec contemporain : le Québec depuis 1930*, Montréal, Éditions du Boréal, 1986. Les références subséquentes à cette étude seront puisées à même la deuxième édition, publiée en 1989 : Linteau, Durocher et Robert, *Histoire du Québec contemporain. Tome I : De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Éditions du Boréal, 1989, 760 p. ; Linteau, Durocher, Robert et Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Éditions du Boréal, 1989, 840 p.

[91] *Ibid.*, p. 805.

[92] Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Tome I...*, p. 700.

d'intellectuels aux idées rétrogrades ? De toute façon, les auteurs ne semblent pas trop s'en formaliser, le « clérico-nationalisme » ne représentant, à leurs yeux, qu'un courant idéologique minoritaire, peu représentatif de la société québécoise dans son ensemble et situé à contre-courant de son évolution globale.

Il appert qu'en ce qui a trait au jugement négatif qu'il pose sur l'idéologie nationaliste traditionnelle, le collectif Linteau-Durocher-Robert réitère les vieilles thèses de Michael Oliver et de Mason Wade, à la seule différence que ces derniers en faisaient le courant intellectuel dominant au Canada français. Toutefois, les ressemblances ne s'arrêtent pas là. Une vision de la « nation » qui se limite au Québec, bien entendu, risque de ne pas faire grand cas des minorités françaises. Sur cette question, Linteau et compagnie reconstituent le différend qui aurait opposé le nationalisme « canadien » et « bi-ethnique » de Henri Bourassa, ce dernier se portant volontiers à la rescousse des minorités françaises partout au pays, à l'idéologie de *L'Action française* qui, pour sa part, aurait même connu « une brève phase indépendantiste en 1922[93] ». Bien que les auteurs n'éprouvent pas la même admiration pour Bourassa que Wade et Oliver, ils affirment comme eux que les collaborateurs à *L'Action française* développèrent « un nationalisme centré surtout sur le Québec[94] ». La synthèse de Linteau-Durocher-Robert présente donc un double problème. D'abord, la confusion entourant les concepts de « Québec » et de « Canada français » exclut d'office l'analyse systématique de la place des minorités dans la « nation », devenue « québécoise ». Par conséquent, le paradigme territorial étant absolu, les auteurs prêtent fort peu d'attention aux relations interculturelles à l'intérieur même du Québec. Ensuite, lorsqu'il est brièvement question du nationalisme canadien-français, les auteurs sombrent à leur tour dans une certaine forme d'anachronisme en transposant dans la première moitié du vingtième siècle des préoccupations qui leur sont contemporaines. Il s'agit là, par ailleurs, du principal

---

[93] *Ibid.*, p. 704-705.
[94] *Ibid.*, p. 706.

reproche qu'adresse Rudin aux « révisionnistes », lui qui cherche, par le fait même, à relativiser les prétentions scientifiques dont il croit que ces derniers se seraient affublés[95].

Cependant, c'est sans doute Gérard Bouchard qui, plus récemment, s'est le plus longuement interrogé sur la question de l'« américanité » de la nation « québécoise ». Ce thème, en effet, constitue le fil directeur d'une bonne partie de sa production scientifique et, sommes-nous tenté d'ajouter, polémique[96]. Les thèses de Bouchard s'avèrent, toutefois, un peu plus nuancées que celles du collectif Linteau, en ce sens qu'elles reconnaissent le rôle primordial qu'ont joué les élites « clérico-nationalistes » dans l'histoire du Québec. Ainsi, le « clérico-nationalisme » ne serait pas qu'un courant intellectuel minoritaire, contrairement à ce qu'affirment les « révisionnistes » de Rudin.

Selon Bouchard, il existe un fossé aussi profond que déplorable entre les élites canadiennes-françaises traditionnelles, qui auraient diffusé de « fausses identités[97] », et l'ensemble de la population québécoise qui, pour sa part, se serait depuis longtemps réconciliée avec son « américanité ». En faisant de la nation canadienne-française une entité « organique » et homogène, en exaltant les fondateurs et les héros de la Nouvelle-

---

[95] Parmi les historiens que Rudin qualifie de « révisionnistes », il faut également inclure Fernande Roy qui, en 1993, publiait une brève *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles* (Montréal, Éditions du Boréal, 1993, 127 p.). Si l'auteur y reconnaît l'intérêt que Bourassa prêtait aux minorités françaises, elle laisse sous-entendre, sans l'affirmer aussi explicitement que Linteau-Durocher-Robert, que l'horizon des nationalistes de *L'Action française*, dont Lionel Groulx, se serait limité au territoire québécois. Par ailleurs, l'auteur soutient qu'il existait un lien de parenté idéologique entre, d'une part, *L'Action française* et, de l'autre, des périodiques comme *Le Devoir* de Montréal et *L'Action catholique* de Québec (*ibid.*, p. 82). Rien n'est dit, par contre, sur les liens qui existaient entre la revue et les journaux publiés en milieu minoritaire, dont *Le Droit* d'Ottawa, avec lequel elle entretenait pourtant de nombreux et intimes rapports.

[96] Bouchard a abordé cette question à maintes reprises, en effet. On pourra consulter les titres suivants, qui offrent une bonne synthèse de ses principales idées : *Entre l'Ancien et le Nouveau Monde. Le Québec comme population neuve et culture fondatrice*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1996, 56 p. ; « Ouvrir le cercle de la nation. Activer la cohésion sociale », *L'Action nationale*, vol. 87, n° 4 (avril 1997), p. 107-137 ; *La Nation québécoise au futur et au présent*, Montréal, VLB Éditeur, 1999, 159 p.

[97] *Ibid.*, p. 116.

France, en faisant du catholicisme et de l'agriculturisme les fondements de l'identité nationale, en privilégiant la culture européenne et française au détriment de sa contrepartie nord-américaine, en se méfiant de l'État, du progrès économique et de l'urbanisation, ces élites, estime Bouchard, se sont sciemment placées en marge de l'évolution des autres peuples du continent et auraient, par le fait même, consacré leur propre désuétude. Ce décalage serait survenu au lendemain des rébellions de 1837-1838. La défaite des insurgés aurait entraîné l'effondrement de la dimension politique et moderne du projet national qui, par conséquent, se serait replié sur un discours « ethnicisant ». Ce n'est que pendant les années soixante qu'un début de raccordement aurait commencé à s'opérer entre le discours des élites et la réalité « américaine » vécue par l'immense majorité de la population du Québec. La Révolution tranquille, selon la perspective de Bouchard, revêt ainsi une importance beaucoup plus grande que dans les travaux du collectif Linteau. Sur le fond des choses, cependant, et abstraction faite de cette divergence d'opinions quant à la véritable influence des élites traditionnelles, Bouchard et les « révisionnistes » s'entendent : le Québec est et a toujours été une société « américaine », dont le parcours général est (ou, selon Bouchard, aurait dû être) semblable à celui des autres populations « neuves » du continent américain.

En fustigeant la conception « organique » de la nation, en refusant de reconnaître quelque rôle que ce soit à l'histoire et à la tradition dans la définition de l'identité nationale, Bouchard, évidemment, ne paraît pas disposé à s'interroger très longuement sur la place des minorités françaises dans l'« histoire nationale ». Son modèle, explique-t-il, est celui d'une « nation québécoise comme francophonie nord-américaine », une nation, autrement dit, qui ne retiendrait plus que la langue française comme élément culturel partagé :

> Nous pensons qu'il existe un espace collectif propre à fonder au Québec une nation culturelle – et aussi bien une culture ou une identité nationales – qui soit viable et légitime, compte tenu de la grande flexibilité dont il faut assortir ces notions. Cet espace est fragile, certes, il est dans une large

> mesure en formation, mais il existe. Il est circonscrit par la langue française, à titre de matrice ou de commun dénominateur, soit comme langue maternelle, soit comme langue d'usage, soit comme langue seconde ou tierce. Sur le plan culturel, ce cadre désigne le lieu premier de la francophonie québécoise, à laquelle chacun peut participer et appartenir à raison de sa maîtrise de la langue[98].

La langue, sur laquelle Bouchard espère fonder cette nation « culturelle », est réduite, ironiquement, à un simple outil de communication et dépouillée de son contenu historico-culturel. Si la langue n'a plus qu'une valeur pragmatique, si elle ne sert, au fond, qu'à faciliter la communication entre les individus qui composent la « nation », pourquoi, alors, s'obstiner à privilégier la langue française plutôt qu'une autre, plutôt que l'anglais, par exemple ? Laissons à Serge Cantin, flanqué de Fernand Dumont, le soin de fournir la réplique à Gérard Bouchard :

> [I]maginons un instant que la langue française au Québec n'ait plus rien d'« organique » pour les francophones de souche eux-mêmes, qu'elle ne soit plus pour eux qu'un instrument de communication ; qu'est-ce qui, dès lors, les justifierait de continuer à parler cette langue ? « Pourquoi défendre la langue française, en promouvoir l'usage ou la restauration, demande [Fernand] Dumont, sinon parce qu'elle vient du passé, qu'elle tient à une identité héritée ? Sans quoi il serait indifférent de parler la langue anglaise partout répandue en Amérique »[99].

C'est donc le paradigme territorial qui, dans le modèle de Bouchard, l'emporte sur toute autre considération. La nation ne doit plus être « canadienne-française » : elle ne peut être que « québécoise », c'est-à-dire composée d'individus communiquant tous en français et délimitée par les frontières du Québec. D'ailleurs, l'historien affirme clairement vouloir établir ce qu'il appelle le « lieu québécois de l'histoire nationale[100] ».

---

[98] *Ibid.*, p. 63.

[99] Serge Cantin, « Nation et mémoire chez Fernand Dumont. Pour répondre à Gérard Bouchard », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 1 (automne 2000), p. 48. Ajoutons également que Cantin rejette l'interprétation « ethnicisante » que fait Bouchard des thèses de Fernand Dumont, qui aurait plutôt adhéré, selon lui, à une définition « culturelle » de la nation. Cette conception permettrait, précise Cantin, de s'ouvrir aux autres communautés, sans occulter ou réduire à rien la dimension historique et culturelle de la langue française (*ibid.*, p. 41).

[100] Gérard Bouchard, *La Nation québécoise...*, p. 95.

Cette affirmation soulève un certain nombre de questions épistémologiques importantes. S'il est sans doute impossible, pour les historiens, de dissiper complètement l'ombre du présent dans leur appréciation du passé, s'il y a, comme l'affirme Bouchard citant Michel Foucault, « discontinuité inscrite au cœur de la durée historique[101] », il leur est tout à fait possible, en revanche, de manquer de respect envers les acteurs de l'histoire. Or, en transposant le paradigme individualiste et territorial québécois dans un passé qui, s'il ne l'ignorait pas complètement, était loin d'y prêter la même importance que Bouchard et les « révisionnistes », on risque, à la longue, d'occulter des problématiques essentielles à l'étude de l'histoire. Le traitement réservé par les historiens aux minorités françaises de l'extérieur du Québec s'avère ici exemplaire. Peut-on vraiment se risquer à soutenir que l'étude de ces minorités et de la place qu'elles occupaient dans la nation *canadienne-française* ne peut en rien contribuer à notre compréhension de l'histoire du *Québec* ? Entre établir le « lieu québécois de l'histoire nationale » et refuser de reconnaître l'existence, même historique, d'une « nation canadienne-française » procédant d'un paradigme qui, manifestement, en dérange quelques-uns, il n'y a qu'un pas vite franchi. L'historien n'a-t-il tout simplement qu'à ignorer ce qui lui paraît, à tort ou à raison, désagréable[102] ? Le passé, quelque difficile à saisir qu'il soit, serait-il donc à ce point malléable ?

Il est trop facile d'invoquer des arguments relativistes et postmodernistes pour justifier ce bannissement de la chose canadienne-française de nos préoccupations intellectuelles et historiques. La thèse de Bouchard semble exclure l'étude la nation

---

[101] *Ibid.*, p. 96.

[102] Serge Cantin, évoquant une idée semblable, parle de « fuite » en décrivant le comportement des souverainistes actuels, largement ralliés aux thèses bouchardiennes : « Troublant paradoxe d'une pensée souverainiste engagée dans une incessante fuite en avant pour échapper à son passé nationaliste "ethnique" honteux, passé que les adversaires de la souveraineté ne manquent d'ailleurs pas cruellement de rappeler à nos souverainistes *post-nationalistes* qu'il est le leur, quoi qu'ils en aient » (Serge Cantin, *op. cit.*, p. 51).

canadienne-française telle qu'on l'a construite, historiquement, en faveur de l'étude du passé d'une « nation » dont l'avènement, ironiquement et selon l'aveu même de l'auteur, se ferait toujours attendre ! Pareille entreprise paraît davantage destinée à contribuer à édifier la nation « québécoise » de Bouchard qu'à en étudier l'histoire proprement dite.

LE QUÉBEC ET LES MINORITÉS FRANÇAISES DANS L'HISTORIOGRAPHIE RÉCENTE

Il appert que la plupart des grandes études de la pensée de Lionel Groulx, du nationalisme canadien-français et de la problématique « nationale » québécoise n'abordent que superficiellement la question des minorités françaises, et ce depuis les années cinquante. Il faut tout de même souligner l'émergence d'une tendance récente dans l'historiographie qui cherche, depuis environ une dizaine d'années (hormis quelques exceptions plus anciennes), à faire des minorités françaises et en particulier de leur rapport au Québec un objet d'analyse en soi. Ces historiens, quoique peu nombreux, ont donc commencé à combler un vide qui, comme nous l'avons constaté, se faisait criant.

Déjà, en 1979, A.-N. Lalonde publiait une étude sur la position de l'« intelligentsia » du Québec face à l'émigration des Canadiens français vers l'Ouest de 1870 à 1930[103]. Il y démontrait que le phénomène suscitait diverses réactions, allant de l'encouragement à la méfiance. En général, l'Ouest était considéré comme une destination préférable à la Nouvelle-Angleterre, au moins jusqu'au déclenchement de la crise scolaire manitobaine des années 1890. Par la suite, les élites canadiennes-françaises auraient davantage misé sur le Nouvel-Ontario. Bien qu'intéressant, cet article se limite à l'analyse d'une seule question, l'émigration, en l'occurrence. Il est

---

[103] A.-N. Lalonde, « L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien, 1870-1930 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 2 (septembre 1979), p. 163-185.

également à noter que, quoique son étude se termine en 1930, Lalonde n'inclut ni Bourassa, ni Groulx parmi son « intelligentsia ».

Quelques années plus tard, soit en 1982, Arthur Silver publiait *The French-Canadian Idea of Confederation*[104]. Il s'agit d'une étude des diverses interprétations que fit la presse canadienne-française du Québec, entre 1864 et 1900, de l'union confédérale. L'auteur cherche à démontrer que la thèse des deux peuples fondateurs est apparue tardivement dans le discours de la presse, non pas au moment des négociations qui aboutiraient à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais plutôt une trentaine d'années plus tard. Les rébellions des Métis de l'Ouest, la crise scolaire manitobaine, voilà ce qui aurait poussé le Québec à prendre conscience de la précarité des droits scolaires et religieux des Canadiens français des autres provinces, alors même que les droits et privilèges de sa propre minorité anglo-protestante ne cessaient d'augmenter. Silver affirme qu'en 1867, le Québec ignorait carrément l'existence des minorités françaises. L'AANB aurait donc tout simplement représenté une entente entre trois provinces, le Canada-Uni, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Même le Québec, selon Silver, avait adhéré à cette interprétation, du moins en 1867. Au tournant du vingtième siècle, par contre, les élites canadiennes-françaises s'étaient convaincues de ce que la Confédération constituait un « pacte » entre deux « peuples fondateurs » protégeant les droits des minorités françaises, et de ce que l'avenir du pays passait nécessairement par le respect de ce principe directeur.

Il faudra attendre les années quatre-vingt-dix, par contre, avant de pouvoir véritablement constater le début d'un certain engouement, parmi les historiens, pour l'étude des minorités françaises et, en particulier, de leurs rapports avec le Québec. En 1993, le recueil publié sous la direction de Cornelius Jaenen sur *Les Franco-Ontariens* comportait un bref mais très intéressant article de Pierre Savard abordant la question des

---

[104] A.I. Silver, *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, 257 p.

« Relations avec le Québec » au vingtième siècle[105]. Du Règlement XVII (1912-1927), « qui va provoquer le plus spectaculaire mouvement de solidarité entre Franco-Québécois et Franco-Ontariens », aux États généraux du Canada français (1966, 1967, 1969), au cours desquels « la rupture [entre les deux groupes] éclate au grand jour », l'auteur analyse l'évolution des rapports entre Canadiens français de part et d'autre de la rivière des Outaouais[106]. Pendant la première moitié du vingtième siècle, leurs relations logeaient à l'enseigne de la solidarité, comme en témoignait l'appui que donnèrent plusieurs journalistes, intellectuels et hommes politiques aux Franco-Ontariens pendant la crise scolaire. Parmi ceux-ci, Savard mentionne Lionel Groulx et *L'Action française*, qui, selon lui, contribuèrent grandement à renforcer les liens entre le Québec et l'Ontario français, du moins parmi les élites.

Jusqu'aux années cinquante, nous dit Pierre Savard, on assista également à la fondation de plusieurs organismes visant à promouvoir la coopération entre les deux groupes, comme les Sociétés Saint-Jean-Baptiste, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, l'Ordre de Jacques-Cartier, les Clubs Richelieu, l'Association canadienne des éducateurs de langue française, le Conseil de la vie française en Amérique, etc. Ce réseau institutionnel était secondé par un clergé canadien-français, masculin et féminin, venu du Québec pour gérer écoles, hôpitaux et institutions caritatives, consolidant, du même coup, les rapports entre le Québec et les Franco-Ontariens. Les années soixante, par contre, modifieraient en profondeur les relations entre Canadiens français du Québec et de l'Ontario. La solidarité antérieure, que peu de différends avaient véritablement réussi à ébrécher, serait désormais rompue, le

---

[105] Pierre Savard, « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-263.
[106] *Ibid.*, p. 234, 247.

mouvement nationaliste présentant le Québec comme la seule et unique planche de salut de l'Amérique française[107].

Toujours en 1993, la revue acadienne *Égalité* publiait deux articles sur les relations entre les minorités et le Québec dans le contexte de la Révolution tranquille, articles dans lesquels le thème de la rupture occupe là aussi une place prééminente. Le premier, celui d'Angéline Martel sur « L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones », cherche à démontrer en quoi la croissance spectaculaire de l'État québécois pendant les années soixante fut une « cause d'éloignement » entre les deux groupes[108]. Dès lors, ce fut l'État québécois qui prit la relève du réseau institutionnel canadien-français, alors en pleine déconfiture, en assurant le maintien des relations avec les minorités françaises. La création du Service du Canada français d'outre-frontières et de « Maisons du Québec » dans plusieurs provinces en était un exemple probant, et témoignait, selon l'auteur, du désir du

---

[107] Le thème de la rupture des années soixante avait été exploité dès 1979 par la sociologue Danielle Juteau, qui en faisait un des deux facteurs, avec l'accession des Canadiens français de l'Ontario à la « modernité », à l'origine de l'émergence de l'identité « franco-ontarienne ». Voir Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe, « The Emergence of Franco-Ontarians : New Identity, New Boundaries », dans Jean L. Elliot (dir.), *Two Nations, Many Cultures. Ethnic Groups in Canada*, Scarborough, Prentice-Hall, 1979, p. 99-113. Des mêmes auteurs, on peut aussi consulter « Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone : analyse d'une transition », dans Alain Baudot *et al.* (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III). Colloque tenu au Collège Glendon de l'Université York à Toronto, Ontario, Canada, du 2 au 5 juin 1976*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1980, p. 60-71. Voir aussi Danielle Juteau-Lee, « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens français, Franco-Ontariens, Ontarois : qui sommes-nous ? », *Pluriel*, n° 24 (1980), p. 21-42 ; Danielle Juteau-Lee, « The Franco-Ontarian Collectivity : Material and Symbolic Dimensions of its Minority Status », dans Raymond Breton et Pierre Savard (dir.), *The Québec and Acadian Diaspora*, Toronto, Multicultural History Society of Ontario, 1982, p. 167-182. Avec Lise Séguin Kimpton, Danielle Juteau signe aussi « La collectivité franco-ontarienne : structuration d'un espace symbolique et politique », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *op. cit.*, p. 265-304.

[108] Angéline Martel, « L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones : chroniques d'une époque », *Égalité. Revue acadienne d'analyse politique*, n° 33 (printemps 1993), p. 13-79.

gouvernement québécois de continuer de cultiver ses relations avec les minorités. Cependant, nous dit Angéline Martel, ce fut plutôt le contraire qui se produisit :

> Toutefois, ô ironie, cette planification si imposante, qui avait pour but d'assurer que le Québec ne délaisse les francophones de l'extérieur de son territoire, a contribué, du fait même du processus d'étatisation, à concrétiser le problème qu'on s'efforçait d'éviter : l'éloignement[109].

Le deuxième texte, que signent Lawrence Olivier et Guy Bédard, reprend une idée semblable, mais en s'intéressant davantage aux représentations symboliques que véhicule le nationalisme québécois depuis les années 1960[110]. Les auteurs affirment que les promoteurs de cette idéologie se veulent « modernes » et qu'ils cherchent à se démarquer du nationalisme canadien-français, qu'ils réduisent à sa seule composante « ethnique ». La rupture n'est donc pas qu'un phénomène structurel, elle est aussi idéologique : l'existence des minorités renverraient les « Québécois » à une image d'eux-mêmes qu'ils cherchent à évincer, pour ne pas dire exorciser de leur histoire. Selon Olivier et Bédard, les minorités incarnent, aux yeux des nationalistes québécois, un certain nombre de valeurs traditionnelles s'inscrivant en faux contre les valeurs de la modernité (comme le progrès, l'individualisme, la valorisation du politique, etc.) véhiculées par la Révolution tranquille. Ainsi, s'intéresser à l'« ethnie » canadienne-française en milieu minoritaire, alors même que les nouvelles élites nationalistes cherchent justement à effacer toute trace de leur passé « ethnique » et à concevoir la « nation » en termes strictement citoyens, en plus de raviver de vieux démons, représenterait, selon elles, une démarche contradictoire. Par conséquent, selon Olivier et Bédard, le discours pessimiste et misérabiliste des nationalistes québécois sur les minorités françaises tiendrait moins à une analyse sereine des rapports de force auxquels celles-ci sont soumises qu'à

---

[109] *Ibid.*, p. 48.

[110] Lawrence Olivier et Guy Bédard, « Le nationalisme québécois, les Acadiens et les francophones du Canada », *Égalité. Revue acadienne d'analyse politique*, n° 33 (printemps 1993), p. 81-100.

> une volonté de refouler cette image d['eux]-mêmes que sont les Acadiens et les francophones du Canada. Ce n'est pas tellement le type de société traditionnelle auquel on les identifie qui fait problème, mais bien cette image d['eux]-mêmes qui refait surface dans le vide laissé par la société moderne et par l'identité québécoise[111].

Dans un bref mais intéressant survol des rapports entre le Québec et les minorités depuis le dix-neuvième siècle, Fernand Harvey revient à son tour sur le thème de la rupture, ou de la « déchirure » des années soixante[112]. L'auteur explique qu'au lendemain de la Confédération, les nationalistes canadiens-français ont interprété la migration des leurs vers l'Ontario et les provinces de l'Ouest en élaborant une « conception dite traditionnelle » du Canada français fondée sur la langue française et la foi catholique[113]. Selon Harvey, un grand nombre de penseurs se sont appliqués à développer cette idéologie nationaliste, dont Lionel Groulx :

> Dans son *Histoire du Canada français* [publiée en quatre tomes entre 1950 et 1952], Lionel Groulx considérait qu'après 1867 le Canada français ne se confondait plus avec le Québec. Selon lui, le Canada français avait alors cessé d'être une entité géographique « pour devenir une entité nationale, culturelle, répartie à travers tout le Canada ».
>
> [...] Lionel Groulx se fera l'ardent défenseur d'un Canada français incluant ses minorités. Ainsi, déplore-t-il les injustices dont ont été victimes ces minorités dans le domaine scolaire et fustige-t-il l'esprit de parti qui a toujours divisé les politiciens canadiens-français, tant à l'intérieur du Québec qu'au parlement fédéral et au sein même des différentes communautés francophones[114].

À partir de la Révolution tranquille, « point de départ d'une grande déchirure identitaire au sein de la nation canadienne-française », l'État québécois supplanta les fondements religieux et culturels de cette identité nationale. Au Québec, le discours sur la nation « québécoise » rallia la majeure partie des intellectuels, des journalistes et des

---

[111] *Ibid.*, p. 98.
[112] Fernand Harvey, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 49-64.
[113] *Ibid.*, p. 51.
[114] *Ibid.*, p. 51, 52.

politiciens, avec toutefois quelques exceptions notables comme, par exemple, André Laurendeau. Si le Québec, généralement, considère cette mutation de manière positive, les minorités, par contre, se sentent laissées pour compte[115].

Les études les plus approfondies des rapports entre les minorités et le Québec, celles de Marcel Martel et de Gaétan Gervais, retiennent elles aussi cette problématique de la rupture idéologique et structurelle entre les deux branches de l'arbre canadien-français. Martel, dans un ouvrage au titre évocateur, *Le Deuil d'un pays imaginé*, analyse l'évolution du réseau institutionnel canadien-français et, en particulier, du Comité permanent de la survivance française, créé en 1937 et rebaptisé Conseil de la vie française en Amérique en 1952[116]. Jusqu'aux années soixante, c'était en effet le Conseil qui coordonnait l'action du mouvement nationaliste canadien-français et qui représentait, avec l'Ordre de Jacques-Cartier, un outil privilégié permettant au Québec de seconder les minorités françaises dans leurs diverses luttes. Avec la Révolution tranquille, toutefois, ce fut l'État québécois qui prit la relève de l'organisme en créant le Service du Canada français d'outre-frontières. Pourtant, l'appui du gouvernement québécois ferait long feu : les minorités devraient, vers la fin de la décennie, se tourner vers l'État fédéral dont les politiques linguistiques leur feraient miroiter des possibilités

---

[115] En étudiant le cas particulier des Acadiens, Harvey reprendra quelques-unes des mêmes idées dans « Les relations culturelles Québec – Acadie. Analyse d'une mutation », *Les Cahiers des Dix*, n° 53 (1999), p. 235-250. Voir aussi Fernand Harvey et Gérard Beaulieu (dir.), *Les Relations entre le Québec et l'Acadie de la tradition à la modernité*, [s.l.], Éditions de l'IQRC et Éditions d'Acadie, 2000, 300 p. (en particulier le texte de Harvey, « Les historiens canadiens-français et l'Acadie, 1859-1960 » (p. 19-48), où il est question, bien entendu, de la contribution de Groulx à l'historiographie acadienne).

[116] Marcel Martel, *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 204 p. On pourra aussi consulter, du même auteur, « André Laurendeau et les groupes francophones en milieu minoritaire, 1935-1968 », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 10 (hiver 1999), p. 80-87 ; et « "Hors du Québec, point de salut !" Francophone minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969 », dans Michael D. Behiels et Marcel Martel (dir.), *Nation, Ideas, Identities. Essays in Honour of Ramsay Cook*, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 130-140.

de développement socioculturel inespérées. Tout cela contribuerait à dresser un mur en apparence infranchissable entre le Québec et les minorités, le premier abandonnant la thèse des peuples fondateurs au profit du principe des États associés, les secondes voyant en cette mutation discursive la destruction d'un argument largement exploité, depuis le dix-neuvième siècle, pour justifier leur droit à la survivance.

La méthode de Gaétan Gervais, d'autre part, consiste, dans deux longs articles, à analyser en profondeur la participation des Franco-Ontariens aux grands congrès patriotiques canadiens-français qui eurent lieu de la fin du dix-neuvième siècle aux années 1960[117]. Selon lui, ces rassemblements, qui peuvent être considérés comme des « symboles » de la nation, engendrèrent ce qu'il appelle une « culture de congrès » au Canada français[118]. Pendant près d'un siècle, ils permirent aux élites canadiennes-françaises de réitérer les valeurs fondamentales sur lesquelles reposait l'identité nationale canadienne-française (langue, culture, foi et histoire communes). D'envergure locale, provinciale ou nationale (comme dans le cas des Congrès de la langue française de 1912, 1937 et 1952), ils fournissaient également aux élites canadiennes-françaises du Québec l'occasion de manifester la solidarité qui les liait aux minorités françaises des autres provinces. En effet, nombreuses furent les initiatives prises en ce sens, la création, en 1937, du Comité permanent de la survivance française mentionnée ci-dessus n'en représentant qu'une des plus spectaculaires.

Toutefois, le dernier de ces grands rassemblements, soit les États généraux du Canada français (1966, 1967, 1969), représente, selon Gaétan Gervais, « un épisode, en fait le dernier acte, de l'histoire du nationalisme canadien-français[119] ». L'idéologie

---

[117] Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les grands congrès patriotiques canadiens-français (1883-1952) », *Cahiers Charlevoix 2. Études franco-ontariennes*, Sudbury, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1997, p. 9-155 ; et « L'Ontario français et les "États généraux du Canada français" », *Cahiers Charlevoix 3. Études franco-ontariennes*, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1998, p. 231-364.
[118] Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les grands congrès... », p. 13-26.
[119] Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les "États généraux..." », p. 233.

nationaliste traditionnelle s'écroula sous le poids de l'immense majorité québécoise aux États généraux, majorité déjà largement acquise au paradigme de la nation « québécoise » et au projet indépendantiste. Face à cette exclusion, l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, sous l'égide de laquelle étaient regroupés les délégués franco-ontariens, décida de boycotter les assises de 1969 :

> Aux États généraux, on tenta de museler les minorités, on les empêcha de se prononcer sur les dossiers constitutionnels, on leur attribua une place de second rang, on les traita avec condescendance et paternalisme. Alors que les minorités prétendaient prendre place à la grande table, on leur assigna d'étroits strapontins le long des murs. Ainsi, leur dignité commandait aux minorités de se retirer. C'est la décision que l'ACFÉO finit par adopter après deux années d'hésitations. Car les minorités françaises finirent par reconnaître que leur rôle de figurant servait de caution morale à des machinations politiques orientées vers la séparation du Québec[120].

Les États généraux donnèrent lieu, explique Gervais, à un affrontement entre deux idéologies, l'une foncièrement conservatrice et catholique, l'autre davantage axée sur l'appartenance au territoire et aux institutions politiques du Québec. Les minorités, en fin de compte, durent baisser les bras et avouer leur défaite. L'identité canadienne-française avait cédé la place à un discours misérabiliste sur les minorités, dès lors considérées comme un boulet que les milieux nationalistes du Québec refusaient de traîner plus longtemps[121].

*
* *

Ce survol des principales études du nationalisme canadien-français a permis de dégager un certain nombre de tendances. Dès les années cinquante, les historiens développent la thèse du « provincialisme » des nationalistes de l'entre-deux-guerres, thèse qui sera reprise plus ou moins explicitement par la majorité des chercheurs qui

---

[120] *Ibid.*, p. 364.
[121] *Ibid.*, p. 235-236.

s'intéresseront, après eux, soit à *L'Action française*, soit à la pensée de Lionel Groulx[122]. Par ailleurs, la thèse de l'« américanité » du Québec, en imposant aux historiens un paradigme territorial et individualiste, rend très difficile l'étude des rapports idéologiques et institutionnels qui existaient entre le Québec et les minorités françaises, sans parler de la dynamique interculturelle et interethnique à l'intérieur même du Québec. Si Gérard Bouchard, pour sa part, s'y avère plus sensible, ce n'est que pour mieux pourfendre la « trahison » des élites traditionnelles et pour empêcher la résurgence de ce qu'il appelle un peu grossièrement la conception « ethnique » de la nation.

Il faudra patienter jusqu'aux années quatre-vingt-dix pour avoir droit à quelques études, toujours peu nombreuses, d'ailleurs, des rapports entre le Québec et les minorités, et de la place de celles-ci dans le discours nationaliste canadien-français. Dans la plupart des cas, les historiens s'entendent sur la thèse de la rupture, survenue durant les années soixante, entre Canadiens français du Québec et d'ailleurs. Avant la Révolution tranquille, les rapports entre les deux groupes se caractérisaient surtout par un intense sentiment de solidarité nationale[123]. La reformulation du projet national par les néonationalistes québécois provoquerait un schisme qui se manifesterait par l'amenuisement du réseau institutionnel traditionnel, par la croissance du rôle des gouvernements dans l'existence des diverses communautés françaises, au Québec

---

[122] Il faut souligner, là-dessus, le récent et très intéressant mémoire de maîtrise de Damien-Claude Bélanger sur la place des Franco-Américains dans l'œuvre de Groulx, mémoire qui va à contre-courant de la thèse longtemps soutenue du « provincialisme » de l'idéologie groulxiste. Voir Damien-Claude Bélanger, *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000, 184 p.

[123] On consultera aussi le mémoire de Jeffrey Marcil, qui étudie le traitement réservé aux minorités par la presse de Montréal en 1905 et 1906 (Jeffrey Marcil, *« Les Nôtres » : Franco-Américains, Canadiens français hors Québec et Acadiens dans la grande presse montréalaise de langue française, 1905-1906*, mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 1998, 158 p.).

comme ailleurs, et par la mise au rancart de la thèse des deux peuples fondateurs, du moins dans sa forme traditionnelle, au profit du principe des États associés[124].

Malgré ces récentes études, l'analyse historique de la place des minorités françaises dans le nationalisme canadien-français traditionnel demeure toujours un terrain en friche. Dans les pages qui suivent, nous tenterons de combler partiellement cette lacune en analysant la place des minorités dans l'œuvre de Lionel Groulx, intellectuel prolifique et maître à penser du mouvement nationaliste canadien-français pendant de longues décennies. Il s'agit là d'un moyen priviligié de mieux circonscrire les liens qui unissaient les minorités françaises aux milieux nationalistes du Québec. Cette méthode permettra, d'une part, d'apporter d'importantes nuances à la thèse du provincialisme de l'idéologie groulxiste et, d'autre part, de mieux saisir la nature et la logique du nationalisme canadien-français dans sa version courante avant la Révolution tranquille.

---

[124] Si la plupart des historiens s'entendent sur la thèse de la rupture, ils n'y prêtent pas tous la même importance. Yves Frenette, dans sa *Brève Histoire des Canadiens français*, soutient que la rupture, qui se préparait depuis les années vingt, a entraîné la fin du Canada français qui, selon lui, constitue désormais « un peuple qui n'existe plus ». Voir Yves Frenette, *Brève Histoire des Canadiens français*, Montréal, Éditions du Boréal, 1998, 216 p. Gaétan Gervais, pour sa part, relativise les conséquences réelles de la rupture qui, selon lui, ne se situent véritablement qu'au niveau du discours et des représentations. Bien que le discours sur l'identité nationale canadienne-française ait été marginalisé, les facteurs de reproduction culturelle demeurent toujours plus nombreux que les éléments de rupture. On ne peut conclure à la disparition, en une seule génération, d'un peuple. Ainsi, « "l'identité franco-ontarienne", comme "l'identité québécoise", et malgré des ruptures profondes, ne sera jamais que le prolongement de l'"identité canadienne-française", elle-même le prolongement de l'"identité française" ». Voir Gaétan Gervais, « Aux origines de l'identité franco-ontarienne », *Cahiers Charlevoix 1. Études franco-ontariennes*, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1995, p. 125-168.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES MINORITÉS FRANÇAISES, VESTIGES D'UN EMPIRE : LE CANADA FRANÇAIS, SA VOCATION APOSTOLIQUE ET SON ŒUVRE FONDATRICE

Nous avons constaté, au chapitre précédent, que la vaste majorité des historiens du nationalisme canadien-français et de la pensée de Lionel Groulx ont eu tendance à occulter la problématique des minorités françaises. La thèse du « provincialisme », proposée dès les années 1950, n'a été sérieusement contestée qu'au cours des dix dernières années. Dans bien des cas, on a mal compris l'idéologie qu'avait développée Lionel Groulx en exagérant l'importance qu'il prêtait au facteur territorial dans la définition de la nation canadienne-française. Ainsi, les historiens ont très souvent transposé dans le passé du Canada français le paradigme de la nation « québécoise » qui en était venu à se généraliser dans les milieux politiques et intellectuels canadiens-français durant les années 1950 et a fortiori pendant la Révolution tranquille de la décennie suivante. Il faut donc voir en la thèse du provincialisme une certaine forme d'anachronisme qui a compromis la compréhension qu'ont eue un grand nombre d'historiens de la place des minorités françaises dans le nationalisme de Lionel Groulx.

Dans les pages qui suivent, nous tenterons de jeter un meilleur éclairage sur la place dévolue aux minorités dans l'édifice conceptuel de Groulx. Nous verrons qu'il est impossible de comprendre certains des thèmes les plus importants de son nationalisme sans les mettre en relation avec la problématique des minorités françaises, notamment le principe du messianisme canadien-français et la thèse des peuples fondateurs. À plusieurs niveaux, l'idéologie de Lionel Groulx était « réactionnaire » dans le sens strict du terme. Elle proposait une critique, parfois virulente, de la montée du paradigme de la

modernité[1] et des bouleversements politiques, économiques et culturels qu'avait connus le monde occidental depuis la fin du dix-huitième siècle et qui avaient progressivement marginalisé la Providence, le sacré, comme principe directeur et organisateur des sociétés humaines. La méfiance qu'il entretenait parfois vis-à-vis du principe démocratique n'était pas imputable à un quelconque mépris du « peuple ». Issu lui-même d'une modeste famille paysanne, Groulx n'eut jamais qu'un profond respect pour ses « petites gens », respect qui se transformait souvent en vénération. Il éprouvait plutôt un vif sentiment d'inquiétude face à la « désacralisation » de la société au profit de la généralisation du paradigme de la modernité, fondé sur l'individualisme et le matérialisme. Selon Groulx, cependant, la modernité s'accompagnait d'un autre phénomène, soit l'évincement de la mémoire ou, pour l'exprimer de manière plus

---

[1] Il ne nous appartient pas, ici, d'amorcer un débat théorique sur le concept de modernité, que nous définissons tout simplement comme l'ensemble des phénomènes économiques, politiques, culturels et intellectuels qui accompagnent le passage de la société « traditionnelle » (c'est-à-dire, pour l'essentiel, rurale et agricole) à l'ère de l'urbanisation et de l'industrialisation. Cette transition a pour conséquence de contribuer à l'effritement des anciennes solidarités communautaires de la société traditionnelle. Les relations sociales tendent donc à prendre forme dans un système d'institutions intermédiaires et homogénéisantes, comme l'État bureaucratique et les *mass media*. La montée de l'individualisme, qui va de pair avec cette transition, en atténuant les anciennes appartenances organiques et traditionnelles, précipite ce que certains philosophes appellent la « destruction de la métaphysique » et l'« étiage du sens du sacré », au profit de la raison scientifique et d'une conception plus matérialiste de la réalité : « La rhétorique de la modernité trouve son expression hégémonique dans la redondance amplificatrice de l'économique et des impératifs de société que constitue le pouvoir des moyens de communication de mass (les *mass media*) sur les opinions, les attitudes et les *habitus* sociaux (mais aussi culturels et psychologiques), qui deviennent autant de générateurs induits de besoins, de désirs et d'aspirations, que courants d'opinion, modes de pensée et modes de vie [...]. La vérité même est essentiellement interprétée, à ce jeu, comme exactitude de la représentation dans les sciences de la nature, les sciences humaines et les technologies de la techno-science, à des fins de domination technique des processus naturels, économiques et sociaux, ainsi que comme conformité aux attitudes, aux comportements, aux mentalités et aux *habitus* sociaux consensuellement validés dans l'opinion publique et dans la société moderne, dont les besoins et les impératifs fonctionnels semblent devoir faire ultimement *loi* ». (Voir « Modernité », *Encyclopédie philosophique universelle. Vol. II : Les Notions philosophiques. Tome 2*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, p. 1655-1658.)

prosaïque, de l'histoire comme fondement de l'identité canadienne-française. Dans son esprit, l'universalisme individualiste, tel qu'hérité des Lumières, présentait l'homme comme un être déraciné et faisait fi du contexte national et culturel qui l'avait vu naître. Or Groulx croyait ferme en la thèse de la création divine des nations. Par conséquent, il rendait la diversité culturelle qui caractérisait l'humanité tributaire des desseins de la Providence. De même, la pensée moderne occidentale avait été obnubilée, selon lui, par l'idée d'un universalisme abstrait, matérialiste et contraire à la nature profonde de l'humanité. À l'intérieur d'un contexte culturel minoritaire, comme celui du Canada français, Groulx était d'avis que la modernité et l'individualisme n'avaient qu'une issue possible, soit l'assimilation, voire l'apostasie. La résistance à ces « fléaux » constituait donc pour lui un devoir dicté par la Providence, tout comme l'était la solidarité nationale qu'il souhaitait voir s'installer entre tous les membres de la nation canadienne-française, où qu'ils fussent. La survivance des minorités françaises, estimait-il, s'inscrivait dans les desseins de la Providence qui avait légué au peuple canadien-français une mission de fondateurs, celle de propager, en Amérique, la foi catholique et la civilisation française. Voilà la logique profonde de la pensée nationaliste de Groulx et de son attitude vis-à-vis des minorités françaises à l'extérieur du Québec.

Le présent chapitre comporte trois grandes parties. Dans un premier temps, nous étudierons la définition qu'a développée Lionel Groulx de la nation canadienne-française. L'idéologie du prêtre-historien se rapproche dans une très large mesure de la pensée romantique du dix-neuvième siècle français. Cette définition présentait les nations comme des entités « organiques », analogues à des « êtres » vivants comportant chacun son propre « génie » national. La diversité des nations, selon ce point de vue, était l'œuvre de la Providence qui ne tolérait pas qu'on pût légitimement procéder à l'absorption des plus faibles par les plus puissantes. Le romantisme de la pensée de Groulx se traduisait par la conviction que le Canada français avait hérité de la Providence une mission civilisatrice, conviction que partageaient également plusieurs

des grandes puissances coloniales de la fin du 19e siècle et du début du vingtième. Ce sera le thème de la seconde partie. Selon Groulx, cette mission, les Français et, après eux, les Canadiens français s'en étaient acquittés fidèlement dès la fondation de la Nouvelle-France. L'idéal missionnaire, croyait-il, était ce qui expliquait, par-dessus tout, l'expansion du peuple canadien-français aux quatre coins de l'Amérique. Par conséquent, il considérait les minorités comme les vestiges du grand « Empire français d'Amérique » et comme les témoins toujours vivants de la mission providentielle des Canadiens français à l'extérieur du Québec. Dans la dernière partie, nous verrons que, d'après Groulx, cette mission civilisatrice faisait des Canadiens français un peuple « fondateur ». L'historien en vint à la conclusion que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique représentait la reconnaissance politique et constitutionnelle de cette réalité historique et qu'il devait se porter garant, en principe, de la survie culturelle des minorités françaises partout au pays. Cependant, entre l'esprit du « pacte » de 1867 et son application concrète, il existait un abîme que Groulx ne s'empêcha jamais de déplorer. Les tactiques qu'on avait adoptées en certains milieux canadiens-anglais pour assimiler les minorités, il les imputait à la difficulté qu'éprouvait le Canada français à faire accepter, par le Canada anglais, son statut de peuple fondateur à l'échelle du pays tout entier, en même temps qu'à ce qu'il considérait comme la veulerie de la classe politique canadienne-française.

LA NATION CANADIENNE-FRANÇAISE SELON LIONEL GROULX : PRÉCISIONS CONCEPTUELLES

État, nation et romantisme politique

Lionel Groulx vint au monde en 1878. La formation intellectuelle et philosophique qu'il recevrait serait classique et catholique. Plus précisément, Groulx serait plongé dans le courant de la philosophie romantique et contre-révolutionnaire du dix-neuvième siècle. Le romantisme politique était d'abord une critique radicale de

l'interprétation « contractualiste » de la société qu'avaient proposée, dès le dix-huitième siècle, les philosophes des Lumières et qu'avaient diffusée les réussites militaires de la Révolution française et de l'Empire napoléonien. À la conception individualiste de la société dont se réclamaient les révolutionnaires français, les romantiques opposaient une définition plus « organique », c'est-à-dire fondée sur la tradition qui se manifestait dans l'histoire, la langue et la littérature d'un peuple. C'était là le sens profond de la philosophie de l'Allemand Johann Gottfried Herder. Au Canada français, cependant, le romantisme politique et la pensée contre-révolutionnaire se diffuserait surtout par l'influence qu'y exercerait la pensée du philosophe français Joseph de Maistre[2]. Si, pour les Lumières, la nation – qui se confondait avec l'État – était le résultat de la libre adhésion des individus au « contrat social », les romantiques ripostaient en faisant de la nation une entité « naturelle » antérieure à l'État. Ainsi, au volontarisme, au « mécanisme » et à l'universalisme de la nation « contractuelle », la nation romantique opposait son déterminisme, son « organicisme » et son particularisme. Le philosophe Alain Renaut résume l'antinomie entre Lumières et romantisme de la manière suivante :

> [L]a « nation romantique » est aisée à décrire : « nation-génie » et non « nation-contrat », a-t-on pu dire, c'est celle que Joseph de Maistre détermine par la notion d'âme collective : à l'idée de libre association se substitue celle de totalité englobante ; à l'idée de construction, ouverte sur un avenir, se substitue celle de tradition, enracinée en [le] passé [...] ; à l'idée d'adhésion réfléchie, se substitue enfin celle de liens naturels organiques, par appartenance à une communauté vivante de langue et de race[3].

Par conséquent, ce qui faisait l'« humanité » de l'homme, selon les romantiques, c'était son incarnation dans un contexte culturel ou national particulier, « l'homme universel » des Lumières ne représentant qu'une abstraction déshumanisante et vidée de

---

[2] Pour une analyse plus complète de l'évolution du traditionalisme canadien-français, voir Pierre Trépanier, *Qu'est-ce que le traditionalisme ? Causerie-débat tenue à Montréal, le samedi 8 juin 2002*, [s.l.], Club du 3 juillet, [2002], 53 p.

[3] Alain Renaut, « Postérité de la querelle entre Lumières et romantisme », dans Alain Renaut (dir.), *Lumières et romantisme*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1999, p. 370.

sens[4]. Par ailleurs, s'ils définissaient la nation comme une entité « naturelle », c'est-à-dire antérieure à la mise en place de structures étatiques, elle était également issue d'un pouvoir « surnaturel » ou providentiel. Nous constaterons sous peu l'ampleur que pouvait ainsi prendre la question religieuse aux yeux de ces penseurs traditionalistes et de Lionel Groulx en particulier. Tout peuple, toute nation possédait sa propre « sensibilité », son propre esprit ou encore une « âme collective », concept qui serait largement repris et répandu par Groulx à propos du Canada français. D'ailleurs, celui-ci se réclamait ouvertement de la pensée de Maistre, qu'il présentait comme un exemple de lucidité et de pondération. Dans un article paru dans *L'Action française* en 1917 soulignant les cinquante ans de la Confédération, il reprit à son propre compte les idées du philosophe français selon qui « une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation[5] ». Groulx souhaitait démontrer que l'existence de la fédération canadienne n'était pas garante de l'existence d'une *nation* canadienne. Cette incompréhension du concept de nation, poursuivit-il, trahissait la « faiblesse congénitale de notre fédération » qu'il fallait plutôt considérer comme binationale. Groulx n'hésitait pas à pourfendre la pensée libérale et individualiste qui faisait fi des traditions populaires et qui les soumettait, d'après lui, à une logique utilitariste dogmatique. Parmi les principaux propagandistes de cette doctrine, Groulx nommait, entre autres, John Stuart Mill et Jeremy Bentham, mais aussi Paul Henri Holbach, Condorcet et Jean-Baptiste Say. Il faisait de ces penseurs les auteurs d'une conception mécanique et aliénante de la société qui s'inscrivait en faux contre ce qu'il croyait être la nature profonde de l'humanité :

---

[4] Précisons que les romantiques ne critiquaient pas que la philosophie des Lumières : le mal, pour eux, remontait au début de l'époque moderne et à la Réforme protestante dont ils croyaient qu'ils avaient annoncé la fin de l'ordre traditionnel.

[5] Lionel Groulx, « Ce cinquantenaire », *L'Action française* (dorénavant *AF*), juillet 1917, p. 193-203. Voir aussi Lionel Groulx, « Nos devoirs envers la race », *Dix Ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, p. 231.

> [C]es juristes et philosophes portent en leur tête une conception mécanique de la société et une morale politique fondée sur l'intérêt du plus grand nombre. Dans la société, ils ne veulent voir qu'une agglomération artificielle d'individualités ; ce qui les entraîne à faire bon marché des traditions nationales et de l'âme collective. Du principe de l'utilité, du bonheur total conçu comme l'addition des bonheurs individuels, ils déduisent la supériorité morale d'une évolution démocratique. Où ces principes et ces déductions ne pouvaient-ils les mener ? En cas de conflit entre l'intérêt ou le bonheur de deux groupes, ils n'hésitent pas : les intérêts de la majorité l'emportent[6].

Ce mécanisme social pouvait donc confiner à la tyrannie en privilégiant le droit majoritaire aux dépens du droit minoritaire. Groulx était d'avis que dans l'Angleterre du dix-neuvième siècle, c'était ce libéralisme utilitariste qui, en ne mesurant le bien commun qu'à l'aune du prisme déformant de la raison quantitative, avait préparé la génération des impérialistes à laquelle avaient appartenu, entre autres, Lord Durham et ses semblables :

> Relisez maintenant le Rapport Durham en vous rappelant la philosophie du « Radical Jack », sa théorie de l'utilitarisme fondée sur l'intérêt du plus grand nombre [...] et vous comprendrez de quelle main leste, tout radical qu'il est et si dévot soit-il au culte des libertés populaires, le noble lord pouvait sacrifier un petit peuple à l'impérialisme vorace[7].

Contrairement à celles de Durham, les convictions idéologiques de Groulx l'empêchaient d'écarter du revers de la main des préoccupations d'ordre culturel et moral qui, pour intangibles et difficiles à quantifier qu'elles fussent, n'en étaient pas moins réelles à ses yeux. Voilà sans doute l'une des plus grandes oppositions entre le nationalisme qu'il défendait et la philosophie du libéralisme utilitariste. C'est aussi ce raisonnement qui le pousserait à se porter à la défense des minorités françaises des autres provinces, même après la Deuxième Guerre mondiale lorsque certains de ses propres disciples historiens préconiseraient que le Québec abandonnât ses « frères dispersés » en vertu d'une analyse « scientifique » des sociétés humaines fondée dans

---

[6] Lionel Groulx, « Durham et son époque », *Notre Maître le passé. Tome 3*, Ottawa, Éditions internationales Alain Stanké, 1978 (1944), p. 171 (cet article fut publié à l'origine dans *Le Devoir* en janvier 1938).
[7] *Ibid.*, p. 172-173.

une large mesure sur une certaine forme de matérialisme historique[8]. Pour le moment, cependant, retenons tout simplement que dans le nationalisme de Groulx, il était impossible de confondre les concepts d'État et de nation qui conservaient leur entière autonomie l'un par rapport à l'autre. Le premier, selon lui, faisait « besogne politique », « de l'ordre plus qu'il ne développ[ait] une vie particulière[9] ». Les nations, croyait-il, existaient indépendamment de l'État contre lequel elles devaient parfois même lutter pour défendre leur droit à l'existence. Cette logique soumettait le droit national et le droit étatique à une hiérarchisation stricte en subordonnant celui-ci à celui-là :

> Si l'État a pour simple but de ramener à la fin commune les volontés indéterminées, s'il ne leur est qu'une force externe au service de l'ordre, en revanche, avec ce qu'il porte en lui de mœurs et de coutumes d'une vertu éducative toute-puissante, aptes à stabiliser dans les volontés des habitudes héréditaires presque irrésistibles, l'organisme national ne mériterait-il pas, par son action morale, priorité sur l'État[10] ?

Bien que Groulx considérât l'État comme une institution légitime, celui-ci demeurait tout de même, à ses yeux, une construction artificielle. La nation, à l'inverse, était un « organisme » naturel, un « être » vivant, et représentait une réalité beaucoup plus profonde. Groulx n'hésitait pas à concéder à l'État le « droit incontestable de prétendre à l'assimilation politique », mais cela ne cautionnait aucun droit à l'« assimilation ethnique »[11]. Voilà le message qu'il livra en 1935 devant la Société Saint-Jean-Baptiste de Manchester. Quelques années plus tôt, la célèbre crise sentinelliste avait révélé aux Franco-Américains la difficulté inhérente au maintien de cette distinction entre appartenance nationale et appartenance politique. Le conflit avait fait irruption en 1927 lorsqu'un groupe de militants nationalistes, regroupés autour du journal *La Sentinelle*, avait traîné devant les tribunaux civils l'évêque de Providence

---

[8] Nous y reviendrons dans le dernier chapitre de cette étude.
[9] Lionel Groulx, « L'histoire et la vie nationale », *Dix Ans d'Action française*, p. 236.
[10] *Ibid.*, p. 265. Voir aussi Lionel Groulx, « Nos devoirs envers la race », *Dix Ans d'Action française*, p. 227-228 ; Lionel Groulx, « Nos responsabilités intellectuelles », *Orientations*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1935, p. 23.
[11] Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 282.

(Rhode-Island), William Hickey. Celui-ci avait tenté dès 1922 de s'arroger le droit de construire un collège diocésain anglais à même les réserves financières de ses paroisses franco-américaines. Cette impertinence avait valu aux plaignants rien de moins qu'une sentence d'excommunication. Avant que les méthodes de combat des sentinellistes ne se fussent radicalisées, Groulx et *L'Action française*, la revue qu'il avait dirigée de 1920 à 1928, avaient appuyé sans ambages leurs revendications et même proposé la naturalisation des Franco-Américains comme solution à la crise. Un bloc de plusieurs centaines de milliers d'électeurs franco-américains aurait sans doute fait réfléchir les politiciens qui auraient osé prendre ou cautionner des mesures contrevenant à leurs intérêts « nationaux »[12]. La facilité avec laquelle Groulx et ses collègues en étaient venus à préconiser la naturalisation des Franco-Américains trahissait clairement la distinction qu'ils établissaient entre citoyenneté et nationalité : la première, dans leur esprit, n'était qu'une construction politique, alors que la seconde revêtait un caractère « organique » inaliénable[13].

Il n'existait donc aucune incompatibilité foncière, selon l'abbé Groulx, entre citoyenneté américaine et nationalité franco-américaine ou canadienne-française. De même, au Canada, on pouvait appartenir à l'État canadien sans jamais rien perdre de sa

---

[12] Voir Michel Bock, « "Suicide de race" ou "vocation apostolique" ? La représentation des Franco-Américains dans *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), avec la collaboration de Pierre Lanthier et d'Hubert Watelet, *Constructions identitaires et pratiques sociales*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, p. 175-200.

[13] Groulx avait tenu aux Franco-Américains des propos semblables dès 1922, lors d'un congrès de la Fédération catholique des sociétés franco-américaines : « Je me suis déjà permis de vous le dire dans l'Action française : "Un peuple pas plus qu'un arbre ne choisit ses racines". Si la nationalité repose sur la parenté du sang, de l'âme et de la langue, ou – pour parler comme les ethnologues et les philosophes – sur l'identité physiologique, psychologique et morale, vous ne pouvez faire, en dépit de votre nationalité américaine, que vous ne soyez aussi de nationalité canadienne-française » (Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 181). Pour respecter la complexité de sa propre pensée, il eût fallu que Groulx parlât plutôt de « citoyenneté » que de « nationalité » américaine.

nationalité canadienne-française. Moralement, insistait Groulx, il était interdit à l'État de se comporter en usurpateur et d'exiger que les Canadiens français s'assimilassent à la culture de la majorité[14]. Cette conviction découlait d'une conception du droit naturel qui plaçait par-dessus tout le droit de la personne de se développer conformément à son « génie » culturel ou national sans rencontrer d'opposition de la part de structures ou d'institutions plus artificielles comme l'État. Toujours à Manchester, en 1935, Groulx, citant le théologien jésuite Lucien Brun, développa cette idée de manière explicite :

> Écoutez le sentiment d'un philosophe catholique, qui est, en plus, un théologien [...] : « Mettre à profit toutes les ressources vitales que nous offre le milieu au sein duquel nous place la naissance est donc pour chacun de nous un droit naturel, le droit à la culture... Le droit au maintien des particularités culturelles est donc le droit à une vie pleine et naturelle, le droit de satisfaire des tendances plus au [*sic*] moins profondément ancrées dans notre nature et par ailleurs bonnes en soi ; c'est un droit naturel ?" "L'interprétation qui prévaut actuellement dans les sphères officielles", constate le même philosophe, sauvegarde pleinement le droit essentiel des groupes culturels, "celui de rester attaché à la langue maternelle, aux us et coutumes des ancêtres, aux sources de leur culture particulière »[15].

La tradition ancestrale était ce qui, dans le nationalisme de Groulx, cimentait la nation canadienne-française et en préservait l'intégrité. Cette insistance sur le passé et la tradition procédait de la critique qu'il avait formulée à l'endroit des thèses se réclamant du paradigme de la modernité et au centre desquelles se trouve la notion de progrès. Ce n'est pas que Groulx se montrât réfractaire à l'idée de développement ou d'évolution. Il s'interrogeait tout simplement sur la nécessité de passer par le mépris plein et entier de la tradition afin que le progrès pût se réaliser[16]. À un peuple minoritaire comme le Canada français, toujours menacé de noyade dans l'univers anglo-protestant, le rejet de la tradition et l'engouement démesuré pour l'individualisme moderne risquaient de faire

---

[14] Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 280-281.
[15] *Ibid.*, p. 282. Voir aussi Lionel Groulx, « Notre destin français », *L'Action nationale* (dorénavant *AN*), mars 1937, p. 130-142.
[16] Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p.

perdre ses « constantes » ou ses « lignes de force », ce par quoi il pouvait préserver ce qui faisait de lui quelque chose d'unique au monde et donc d'infiniment précieux. Comme nous le constaterons dans les chapitres suivants, jamais Groulx ne dérogerait à cette conviction, pas même lorsque la génération des nationalistes de l'après-guerre et de la Révolution tranquille remettrait en cause cette importante partie de son héritage intellectuel. Groulx n'aurait de cesse qu'il n'eût chassé de l'esprit de ses contemporains l'idée de la dichotomie entre tradition et progrès. Le progrès, leur répétait-il, était essentiellement une entreprise de construction qui devait s'appuyer sur l'expérience historique des générations précédentes. Tourner le dos aux ancêtres, ignorer la sagesse qu'ils pouvaient transmettre, tout cela revenait plutôt à faire œuvre de destruction à ses yeux. Considérons ce passage d'une conférence qu'il prononça en 1937 au Deuxième Congrès de la langue française de Québec, conférence qu'il coiffa d'un titre évocateur, « L'histoire, gardienne des traditions vivantes » :

> Tradition veut dire livraison, transmission. Et puisqu'il s'agit ici de la transmission d'un legs moral, et d'une transmission par un organisme vivant, en évolution constante, forcément la réalité s'impose d'un legs moral qu'on peut supposer identique à soi-même en son fond, mais qui, de génération en génération, ne laisse pas, de se modifier, de s'enrichir, d'éléments nouveaux. À parler net, qui dit tradition, dit continuité, avance constante, enrichissement perpétuel ; et, par cela même, l'on ne saurait concevoir de tradition, que la tradition vivante. Au sens le plus général du mot, qu'est-ce autre chose que les caractères, les lignes maîtresses d'une histoire ? On l'a dit justement : ce sont les « constantes » d'un peuple, ses lignes de force. Et le mot évoque la pensée intérieure, le plan architectural selon lequel un peuple bâtit son histoire, alors que, fidèle aux impulsions spécifiques de son âme, il vit, crée, évolue, mais sans jamais briser ses lignes de fond, restant consubstantiel à son passé, à ses ancêtres, au génie de sa race[17].

---

[17] Lionel Groulx, « L'histoire, gardienne des traditions vivantes », *Directives*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1937, p. 208-209. Les commentaires de ce genre sont trop nombreux pour que nous puissions tous les recenser. Nous renvoyons tout de même le lecteur aux textes suivants : Lionel Groulx, « L'éducation nationale », *Directives*, p. 142 ; « Le patriotisme des jeunes », *Notre Maître le passé. Tome 1*, Ottawa, Éditions internationales Alain Stanké, 1977 (1924), p. 19-20 ; « Jacques Cartier à Hochelaga », *Notre Maître le passé. Tome 2*, Ottawa, Éditions internationales Alain Stanké, 1977 (1936), p. 20 ; « Le malaise canadien-français », *Paroles à des étudiants*, Montréal,

L'abbé Groulx, dans ses envolées les plus lyriques, disait parfois de la nation qu'elle était déterminée par le « sang que nous portons dans nos veines » et par les « hérédités dont notre être est chargé » : il en concluait que cela « prédestinait » les Canadiens français « à certaines façons de penser et de sentir »[18]. Mais la logique profonde de son nationalisme accordait plutôt la priorité à la notion de tradition dans la définition de l'identité nationale canadienne-française. Comme l'explique Pierre Trépanier, l'idéologie de Groulx était une « doctrine du traditionalisme[19] » : par conséquent, elle s'adressait à tous ceux qui, où qu'ils fussent, avaient en partage la tradition canadienne-française. « Un maître digne de son rôle ne saurait se dispenser, ce me semble, d'avoir constamment à l'esprit cette première idée directrice : *L'enfant que j'ai à élever n'est pas un enfant abstrait : c'est un petit Canadien français*[20] ». Ces paroles, que Groulx prononçait en 1934, auraient pu être son leitmotiv. Fidèle aux principes de la philosophie romantique, il s'opposait à l'abstraction universaliste qui extirpait l'homme de son contexte et ne voyait en lui qu'un individu. La culture et la nation, plutôt que de représenter un obstacle à l'universalisme, constituaient des voies privilégiées pour y arriver. Ces réalités, selon lui, fournissaient à l'être humain « un moyen de perfectionnement », le moyen d'atteindre sa « fin d'homme »[21].

C'est en vertu de cette conviction idéologique que Groulx put entreprendre une critique, parfois virulente, des prétentions à l'« universalisme » qu'il croyait constater dans certains milieux canadiens-français. Les artistes, du moins certains d'entre eux, furent les premiers à encaisser ses coups. En 1918, dans une conférence qu'il livra pour

---

Éditions de l'Action nationale, 1941, p. 34-35 ; « Vers l'avenir », *Paroles à des étudiants*, p. 43, 46.

[18] Lionel Groulx, « L'éducation nationale », *Directives*, p. 143. Ce texte parut à l'origine dans la livraison de mars 1934 de *L'Action nationale* (dorénavant *AN*).

[19] Pierre Trépanier, « Le maurrassisme au Canada français », *Les Cahiers des Dix*, n° 53 (1999), p. 223.

[20] Lionel Groulx, « L'éducation nationale à l'école primaire », *Orientations*, p. 119 (les italiques sont de Groulx).

[21] Lionel Groulx, « Le national et le religieux », *AN*, février 1934, p. 93.

appuyer *L'Action française* nouvellement fondée – et dont il prendrait la direction deux ans plus tard –, Groulx s'en prit aux artistes qui ignoraient, selon lui, leur « nature profonde » sous prétexte de faire plus « universel » et moins « régionaliste »[22]. Il prononça ce discours peu de temps après qu'il eût fait paraître sa première œuvre littéraire, *Les Rapaillages*, recueil de contes qu'il avait écrits pour souligner ce qu'il considérait comme les vertus et la profonde sagesse de la paysannerie canadienne-française[23]. À Georges Courchesne, futur archevêque de Rimouski, il expliqua, un peu plus tard, que ce qui l'inquiétait, c'était que « l'exotisme chez nous paraît procéder beaucoup moins de la passion des idées universelles et des thèmes généraux que d'une ignorance à peu près totale des choses de notre pays[24] ». Il se défendit, toutefois, de vouloir « embrigader » les artistes « sous le drapeau du patriotisme ou du régionalisme », comme il l'indiquerait en 1935 : « Nous ne prétendons imposer [...] pour consigne stupide, de viser à l'œuvre canadienne-française. Mais serait-il excessif de souhaiter que, sous prétexte de liberté de l'art, l'on n'allât point considérer comme le dernier mot de la personnalité artistique, la personnalité anonyme ou l'âme cosmopolite[25] ? »

Cette croisade contre l'abstraction universaliste, Groulx la mena également sur le terrain de l'Église contre ceux qui croyaient que le catholicisme, par définition, devait exister en marge ou plutôt au-dessus d'idées aussi profanes que celles de nation et de culture. Le prêtre qu'il était reconnaissait une certaine logique à cet argument mais, bien qu'il vît en l'Église une institution universelle et de création divine, il ne la croyait pas moins humaine et incarnée dans la culture de ses fidèles. Le respect des cultures

---

[22] Lionel Groulx, « Pour l'Action française », *Dix Ans d'Action française*, p. 68-69.
[23] Lionel Groulx, *Les Rapaillages. Vieilles Choses, vieilles gens*, Montréal, Éditions du Devoir, 1916, 159 p.
[24] Lettre de Lionel Groulx à Georges Courchesne, Centre de recherche Lionel-Groulx (dorénavant CRLG), Fonds Lionel-Groulx (dorénavant FLG), P1/A,889, 27 janvier 1920.
[25] Lionel Groulx, « Nos positions », *Orientations*, p. 271-272.

nationales, insistait-il, était le meilleur moyen dont pût disposer l'Église pour augmenter son rayonnement : « Le catholique n'est pas un être abstrait, dit-il en 1935 ; et ce serait chimère que d'espérer greffer la foi sur un fantôme humain[26] ». Le conflit purement artificiel entre le national et le religieux, comme celui qui opposait enracinement et universalisme, avait soulevé, à ses yeux, un faux débat. Ces réflexions étaient le prolongement de la célèbre controverse qu'avait engendrée, en 1910, le discours de M^gr^ Bourne au Congrès eucharistique de Montréal. Bourne avait soutenu qu'en Amérique, l'Église devait adopter l'anglais comme principale langue de fonctionnement, question de favoriser son expansion. À l'époque, les milieux nationalistes canadiens-français, dont Henri Bourassa, avaient pourfendu sans ambages la thèse du prélat britannique[27]. Cet épisode avait profondément marqué la pensée de Groulx qui se méfierait toujours de cette scission que certains voudraient effectuer entre le national et le religieux. Encore en 1938, il s'en plaignait auprès du père Charles Charlebois, l'un des principaux résistants au Règlement XVII (1912-1927) que le gouvernement ontarien avait imposé, poussé par une partie du clergé irlandais, pour proscrire la langue française dans les écoles de la province : « L'on ne veut point entendre parler de "national", sous prétexte de catholicisme [...]. Puissions-nous achever de perdre la tête et puissions-nous aussi nous assurer que si le Canada est un pays d'Amérique, il y a aussi telle chose au Canada que le Canada français et les Canadiens français[28] ».

Des conditions essentielles : la tradition et la volonté

Dans la logique de Lionel Groulx, chercher à mettre un peuple en rupture avec son « génie national » ou avec sa tradition culturelle, fût-ce dans le dessein de favoriser le rayonnement de l'Église catholique, équivalait à commettre une transgression contre le

---

[26] Lionel Groulx, « L'éducation nationale à l'école primaire », *Orientations*, p. 154. Voir aussi Lionel Groulx, « Pour qu'on vive... », *AN*, septembre 1935, p. 52-63.
[27] Nous y reviendrons dans les chapitres qui suivent.
[28] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, 22 mars 1938.

droit naturel tel que conçu par la philosophie romantique. La tradition était donc l'un des principaux fondements de la nation canadienne-française selon Groulx, mais non le seul. À cet « élément matériel », il ajoutait également un « élément formel » ou, pour le dire plus simplement, une « volonté de vivre ». L'un était constitué de l'ensemble des caractéristiques culturelles communes à tous les membres de la collectivité nationale, alors que l'autre exprimait le désir de vivre conformément au « génie » de la nation à laquelle on appartenait. Ainsi, en 1934, il tiendrait les propos suivants :

> Deux éléments constituent la nationalité. Le premier, appelé par les philosophes élément matériel, se définirait comme suit : possession en commun d'un héritage de souvenirs, de gloire, de traditions, de similitudes ethniques et culturelles. L'autre élément, l'élément formel, le principal, se pourrait définir : volonté de vivre ensemble à raison des solidarités physiques et morales indiquées plus haut, volonté de préserver le patrimoine héréditaire, à raison de sa valeur même pour le développement qu'il assure à la personnalité humaine[29].

L'élément « matériel » (que Groulx appelait aussi parfois « substantiel ») se composait donc des traditions culturelles et des institutions qui, au fil des siècles, avaient servi de points d'appui à l'identité canadienne-française. Ces traditions, il les faisait remonter au dix-septième siècle, au moment de la fondation de la Nouvelle-France. Le Canada français représentait à ses yeux une excroissance de la civilisation française européenne, avec tout ce que celle-ci comportait de noblesse, de grandeur et d'idéal missionnaire. Groulx constatait donc une remarquable continuité culturelle entre la mère patrie et la colonie qui avait pris forme dans la vallée du Saint-Laurent. Il est possible d'effectuer certains rapprochements entre cette analyse et la thèse des *fragment*

---

[29] Lionel Groulx, « Pour qu'on vive », *Orientations*, p. 224. Voir aussi Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 276-277 ; « Labeurs de demain », *Directives*, p. 122-123 ; « L'éducation nationale », *Directives*, p. 139, 155-156 ; « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 187 ; « La bourgeoisie et le national », *AN*, avril 1939, p. 291-301.

societies de Louis Hartz[30]. La Nouvelle-France représentait bel et bien, pour Groulx, ce que le politologue aurait appelé un « fragment » idéologique issu de la France catholique de l'Ancien Régime. Pareille interprétation, toutefois, comporte d'importantes limites. Contrairement à ce qu'en aurait sans doute conclu Hartz, Groulx faisait de la France du « Grand Siècle » la seule qui pût se considérer comme la véritable dépositaire de l'« âme » française. L'« autre » France, celle de la Révolution et de la III[e] République, ne pouvait revendiquer ce titre en raison de ce qu'elle avait, selon lui, dévié de sa nature profonde sous l'impulsion de l'idéal moderniste et démocratique[31]. Dans le texte suivant, paru dans *L'Action française* en 1921, Groulx établit un lien de filiation direct entre le Canada français et la France de l'Ancien Régime :

> Notre doctrine, elle peut tenir tout entière en cette brève formule : nous voulons reconstituer la plénitude de notre vie française. Nous voulons retrouver, ressaisir, dans son intégrité, le type ethnique qu'avait laissé ici la France et qu'avaient modelé cent cinquante ans d'histoire. [...] Et c'est ce type français rigoureusement caractérisé, dépendant d'une histoire et d'une géographie, ayant ses hérédités ethniques et psychologiques, c'est ce type que nous voulons continuer, sur lequel nous appuyons l'espérance de notre avenir, parce qu'un peuple, comme tout être qui grandit, ne peut développer que ce qui est en soi, que les puissances dont il a le germe vivant[32].

« Hérédités ethniques et psychologiques », « germe vivant », autant de concepts qui concouraient à prédéterminer l'essence même du Canada français. La nation de Groulx se déployait dans l'espace, mais aussi dans le temps. Elle formait ainsi un corps organique, un « être » né aux plus belles heures de la Nouvelle-France et qui continuait toujours, selon lui, de se diriger vers la réalisation de son destin temporel. Mais la « personnalité » de la nation, insistait-il, demeurait essentiellement la même en dépit de

---

[30] Louis Hartz, *The Founding of New Societies. Studies in the History of the United States, Latin America, South Africa, Canada and Australia*, New-York, Harcourt, Brace & World, 1964, 336 p.

[31] André-J. Bélanger utilise le modèle de Hartz dans « Lionel Groulx, une mystique québécoise », *L'Apolitisme des idéologies québécoises. Le Grand Tournant de 1934-1936*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 191-255.

[32] Lionel Groulx, « Notre doctrine », *AF*, janvier 1921, p. 25-26.

son évolution. Ce « type ethnique » qu'il cherchait à retrouver devait puiser à deux sources spirituelles et culturelles afin d'atteindre la plénitude de son destin : la France, certes, mais aussi Rome. Était ainsi consacrée au premier rang des traits nationaux du Canada français, une « latinité » faite de références catholiques et françaises :

> Pour notre élite intellectuelle, nous demandons la culture romaine et la culture française. La première nous donnera des maîtres de vérité, ceux qui fournissent des règles aux esprits, qui font briller de haut les principes sans lesquels il n'est point de ferme direction, point de fondements sociaux intangibles, point d'ordre permanent, point de peuple assuré de sa fin. Dans l'ordre naturel, la culture de France, l'éducatrice immortelle de nos pensées, achèvera le perfectionnement de son esprit[33].

Ce programme, l'abbé Groulx l'offrait à tous les Canadiens français et en particulier « à tous nos frères des autres provinces canadiennes et des États-Unis qui sentent, comme nous, que le devoir pressant est de fortifier l'énergie de notre vie nationale[34] ». Si la culture française et catholique avait pu survivre à son déplacement par-delà l'Atlantique, comment ne pouvait-elle pas s'accommoder d'une migration au-delà des frontières du Québec ? Dans une conférence intitulée « La France d'outre-mer » qu'il prononcerait à Paris l'année suivante, Groulx reprendrait ce thème de l'appartenance du Canada français à la culture française universelle : « Ces hommes emportent, en Nouvelle-France, un élément intégral de la nation française », expliquerait-il à ses hôtes[35]. Il plaiderait également pour que les siens pussent se développer « dans le sens des forces latines » et déplorerait « l'indifférence actuelle de beaucoup de Français [...] pour ce groupe de la famille française, le plus considérable après tout en dehors de France[36] ». L'un des témoignages les plus éclatants de cette continuité culturelle avec la France du dix-septième siècle était, selon lui, la place de premier plan faite à l'enseignement des humanités classiques dans le système scolaire

---

[33] *Ibid.*, p. 28.
[34] *Ibid.*, p. 32.
[35] Lionel Groulx, « La France d'outre-mer », *Notre Maître le passé. Tome 2*, p. 257.
[36] *Ibid.*, p. 298-303.

canadien-français depuis trois siècles[37]. Les « trésors » de la culture grecque, romaine et française, Groulx les estimait en parfait « accord avec nos prédispositions psychologiques héréditaires, avec les exigences innées, profondes, de l'intelligence française[38] ». La France, dans son esprit, était placée au sommet de l'humanisme et de la civilisation européenne et les Canadiens français auraient eu tort, croyait-il, de rejeter pareil héritage, eux qui en dépendaient toujours pour leur développement culturel, comme à l'époque du Régime français[39]. Groulx assignait donc à l'Hexagone un important rôle de diffusion culturelle et encourageait les élites intellectuelles et universitaires du Canada français à renouer avec l'ancienne mère patrie. Plutôt que d'étudier dans des universités « étrangères » comme McGill, Harvard ou Oxford, celles-ci devaient fréquenter des institutions « en harmonie avec nos traditions intellectuelles » comme celles de Paris, de Louvain et de Fribourg.

> Qu[e] l'esprit français continue de s'appuyer, chez nous, sur les vertus héréditaires et que son intégrité s'achève et se soutienne par des emprunts au foyer originel, cela [...] nous le réclamons. Personne, à notre connaissance, ne s'est follement persuadé que notre insuffisance pût nous suffire, et que les accumulations du capital intellectuel de France depuis trois siècles dussent nous laisser indifférents[40].

Reconnaissons, cependant, que Groulx voyait dans les Canadiens français plus qu'un simple groupe de Français transplantés dans le Nouveau Monde : « Nous croyons que les Canadiens français constituent, non pas un peuple de Français vivant au Canada, ni un peuple de "Canadiens tout court", mais une entité d'origine française, à qui trois siècles de luttes, d'adaptations et de conquêtes ont acquis une personnalité nationale

---

[37] Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome 1 : Dans Le Québec*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1931, p. 35-36, 194-197. Voir aussi Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 286.

[38] Lionel Groulx, « Préparation des jeunes à leurs tâches prochaines », *Directives*, p. 247. Groulx prononçait ces paroles à Vaudreuil, en 1937, devant la Jeunesse catholique indépendante. Voir aussi Lionel Groulx, « Labeurs de demain », *Directives*, p. 95-96.

[39] Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 287-288.

[40] Lionel Groulx, « Méditations patriotiques », *Dix Ans d'Action française*, p. 88. Cet article parut à l'origine dans *Le Devoir* du 24 juin 1920.

distincte[41] ». Ces lignes parurent en 1927 à *L'Action française*. Dix ans plus tard, à *L'Action nationale*, Groulx serait toujours du même avis. « Qu'est-ce qu'un Canadien français ? », s'interrogerait-il :

> Son nom le définit : un Français canadianisé. Un Français, d'origine et de culture, mais modifié, diversifié par trois cents ans d'existence, en un milieu géographique et historique original. Dans la définition de notre être ethnique ou national, l'accent se pose indiscutablement sur le qualificatif « français ». Plus que son appartenance au pays canadien, son appartenance à la culture française le situe en une famille spirituelle déterminée, lui donne le pli, le fond de son âme, met le sceau à son type humain. [...] Il faut même ajouter que la culture de France, source et supplément indispensable de la sienne, notre peuple n'a de prise sur elle que par le moyen de ses institutions [...]. En résumé, notre milieu national et culturel ne saurait être un milieu artificiel, milieu de la plante de serre qui ne vit que d'une atmosphère et d'un soleil factices. Ce ne saurait être la France, quelque emprunt qu'il soit de nécessité d'y faire ; c'est le Canada français, notre portion d'univers et son potentiel de civilisation[42].

La nation était donc « canadienne-française », bien que Groulx accordât une part plus grande au qualificatif « français » qu'au substantif « Canadien ». D'une certaine manière, l'on pourrait dire qu'il combattait l'identité nationale « pancanadienne », trop abstraite et désincarnée à ses yeux, avec autant de conviction que les romantiques français avaient combattu l'abstraction universaliste des philosophes des Lumières. Groulx présentait le Canada français comme le rejeton ou le prolongement de la France en Amérique, comme un enfant qui, parvenu à l'âge adulte, volait désormais de ses propres ailes. La relation que Français et Canadiens français entretenaient en était une de filiation, certes, mais non de dépendance ou de sujétion. L'autonomie que la nation canadienne-française avait obtenue, Groulx l'imputait au caractère unique de son histoire, à ses traditions culturelles et religieuses, ainsi qu'aux institutions politiques, sociales, juridiques et intellectuelles qu'elle avait construites sur plus de trois siècles. L'historien qu'il était s'appliqua avec diligence à retracer l'origine de ces traditions et

---

[41] L'Action française, « Les modes d'action nationale », *AF*, décembre 1927, p. 321. Ces lignes étaient vraisemblablement de la plume de Groulx.
[42] Lionel Groulx, « Notre destin français », *AN*, mars 1937, p. 130-142.

institutions sur lesquelles était fondée l'identité canadienne-française. Il déploya son premier grand effort en ce sens en 1918-1919 dans le cadre de ses cours d'histoire à l'Université de Montréal. Le thème qu'il avait choisi, cette année-là, était « La naissance d'une race ». De son propre aveu, il avait conçu cette série d'études moins comme une histoire politique ou coloniale du Régime français que comme une analyse des conditions et des facteurs qui avaient engendré, dès le dix-septième siècle, un peuple français autonome et distinct en Amérique[43]. « [T]oute histoire véritable doit aboutir à une psychologie, dit-il en introduction à ses auditeurs. Les faits et gestes des époques anciennes ne vaudraient point la peine de si âpres recherches s'ils ne révélaient à la fin un état d'âme, une forme d'humanité[44] ». Son récit comporta trois grandes parties. Dans un premier temps, il étudia l'origine provinciale des premiers colons venus de France afin d'expliquer comment ils s'étaient entremêlés en Amérique pour donner lieu à une culture homogène. Ensuite, il analysa les premières institutions sociales, culturelles et religieuses qu'ils avaient mises sur pied, pour terminer sur un long commentaire démontrant l'originalité de la « race nouvelle » ainsi fondée.

Après la Deuxième Guerre mondiale, lorsqu'il rédigerait ses *Mémoires*, il se montrerait sensible à la disgrâce dans laquelle serait tombé le concept de « race » : « J'avoue avoir trop usé du vocabulaire de mon temps », écrirait-il en précisant que les termes « race », « nation » et « peuple », à peu près interchangeables, avaient une signification moins précise à l'époque où il les employait. Il ajouterait qu'il ne lui était jamais « venu à l'esprit de parler de *race* fondée uniquement sur le *sang*, à la façon animale ou biologique ». Plutôt, il avait voulu fonder la « race » canadienne-française « sur une substance de culture ou de civilisation, c'est-à-dire sur les éléments essentiels

---

[43] Lionel Groulx, *La Naissance d'une race*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1919, 284 p.
[44] *Ibid.*, p. 11.

qui constituent la nation[45] ». D'ailleurs, dans les premières pages de *La Naissance d'une race*, il prit soin de qualifier son emploi du mot « race » qu'il utiliserait simplement dans le sens de « groupe ethnique »[46]. Il serait difficile, pour le reste, d'imputer cette valorisation de la tradition culturelle canadienne-française à une forme de chauvinisme national plus ou moins affirmée. En 1936, devant les Jeunesses patriotes, il condamna sans ambages l'hermétisme et l'isolement culturels en soulignant la nécessité que les Canadiens français s'ouvrissent à l'« altérité », pour reprendre un vocable bien à la mode aujourd'hui : « Le génie d'un peuple, leur dit-il, n'est pas quelque chose de figé, de statique ; c'est une réalité essentiellement dynamique, en puissance d'évolution et d'enrichissement indéfinis. Pour qu'il fût légitime et possible de se limiter au national, il faudrait que le national eût le privilège de contenir tout le bien humain[47] ». Pourtant, poursuivit Groulx, les arts, la littérature, les choses de l'esprit, rien de cela n'était l'apanage d'une seule nation. « Non seulement nul peuple ne doit pas se passer des autres ; mais il n'est au pouvoir d'aucun de se condamner à pareil isolement[48] ». Même le peuple anglo-saxon, dont Groulx redoutait par ailleurs la formidable puissance d'absorption, pouvait, selon lui, offrir aux Canadiens français des possibilités d'enrichissement culturel, pour peu que ceux-ci sussent maintenir l'intégrité de leur propre identité culturelle[49].

Dans un même ordre d'idées, il faut reconnaître que Groulx ne souffrait d'aucun souci de « pureté » ethnique entendue dans le sens biologique ou « génétique » du terme. Au contraire, l'intégration des immigrants représentait à ses yeux un excellent moyen de

---

[45] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3 : 1926-1939*, Montréal, Éditions Fides, 1972, p. 52. Groulx admettrait qu'il avait fait « entrer quelque part d'hérédité » dans sa définition de la nation canadienne-française, mais ajouterait, à sa propre décharge, que d'autres penseurs fort respectés avaient eu recours, eux aussi, au terme « race », dont Louis-Adolphe Paquet et André Siegfried.
[46] Lionel Groulx, *La Naissance d'une race*, p. 7.
[47] Lionel Groulx, « Labeurs de demain », *Directives*, p. 97.
[48] *Ibid.*, p. 98.
[49] *Ibid.*, p. 98-100.

faire grossir les rangs des Canadiens français qui auraient pu, par conséquent, s'imposer avec plus de fermeté vis-à-vis de la majorité anglaise. Malheureusement, estimait-il, la classe politique canadienne-française semblait avoir baissé les bras et abandonné à d'autres le soin de gérer et de contrôler l'immigration au pays. En 1941, il ferait part de ses inquiétudes là-dessus à Charles Charlebois qui lui en aurait manifesté de semblables :

> Vous avez bien raison de vous inquiéter au sujet de ce vaste problème des immigrants. Un peuple qui aurait le moindre souci de ses intérêts nationaux, se serait depuis longtemps appliqué à la conquête de ces nouveaux venus qui, avec nos trente pour cent de population, nous donneraient la majorité du nombre au Canada. Une longue expérience aurait dû nous apprendre à nous tourner de ce côté-là, à y chercher notre appui [...]. Mais cet énorme travail de rapprochement et de conquête ne peut être fait, vous le sentez bien, artificiellement. Il devrait être la conséquence naturelle de notre puissance d'attraction. En d'autres termes, les immigrants ne peuvent s'orienter vers le groupe français que si nous leur apparaissons, dans notre province, comme le groupe le plus fort, le plus chargé de civilisation et d'avenir[50].

Longue digression que celle-là : retenons, tout simplement, que le Canada français, dans l'esprit de l'abbé Groulx, était d'abord et avant tout une entité culturelle qu'avait engendrée une longue tradition historique. Il eut souvent l'occasion de poursuivre son analyse des facteurs qui avaient façonné le « type » canadien-français. En 1923, il prononça une conférence sur « La famille canadienne-française », dont il énuméra les nombreuses vertus[51]. Il attribua à François de Laval, premier évêque de Québec, le mérite d'avoir veillé à la pureté des mœurs des familles fondatrices de la Nouvelle-France en établissant un cadre paroissial qui, avec la famille, était devenu l'une des deux

---

[50] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, 12 juillet 1941. En 1928, Groulx avait tenu des propos qui avaient abondé dans le même sens lorsqu'il avait affirmé que c'étaient « les éléments intellectuels et moraux, culture, foi, traditions, mœurs, qui, plus que le sang héréditaire, [faisaient] à un type humain sa physionomie originale » (Lionel Groulx, « Nos responsabilités intellectuelles », *Orientations*, p. 17). Voir aussi Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3...*, p. 98.

[51] Lionel Groulx, « La famille canadienne-française. Ses traditions, son rôle », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 115-151.

plus importantes cellules sociales de la jeune colonie[52]. Malgré leur isolement culturel, ces pionniers, estimait Groulx, n'avaient cédé à aucun relâchement moral : ils avaient toujours observé scrupuleusement le mariage, alors qu'il eût été relativement facile de se laisser alle au libertinage ; les premières générations avaient joui d'une fécondité remarquable (en particulier parmi « nos frères les Acadiens », précisa Groulx, qui s'étaient doublés tous les seize ans[53]) ; les naissances illégitimes, exceptionnelles, avaient constitué autant d'anomalies répréhensibles ; le père disposait d'une autorité dont tous, dans sa famille, reconnaissaient l'origine divine[54]. « Sur une telle autorité qu'appuie le surnaturel, conclut-il, l'éducation de la famille canadienne produira de beaux fruits, comme tout ce qui s'accorde avec la vérité[55] ». Groulx prêta aussi beaucoup d'importance au milieu géographique dans la formation du « type » canadien-français : le grand air, le travail de défrichement et l'agriculture avaient, croyait-il, façonné un peuple robuste et vigoureux[56]. Santé physique, santé morale, culte du travail, pudeur et respect de l'ordre établi, telles étaient les caractéristiques dominantes que constatait l'abbé Groulx lorsqu'il scrutait les origines de son « petit peuple » : « Ces hommes et ces femmes d'autrefois savent bel et bien qu'ils fondent un pays et une race.

---

[52] Groulx dit même que « nos ancêtres se sentirent les fils d'une même Église avant de se sentir les sujets d'un même État, et c'est le lien de la foi qui fut le premier lien de la nationalité » (Lionel Groulx, « François de Laval », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 109). Voir aussi Lionel Groulx, « Conclusion. Ce que nous devons au catholicisme », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 275-276.

[53] Lionel Groulx, « La famille canadienne-française. Ses traditions, son rôle », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 124-125.

[54] Groulx prit bien soin de préciser, cependant, que la mère et le père, dans la famille canadienne-française traditionnelle, jouissaient de droits égaux, la règle la plus communément admise étant celle de la communauté des biens familiaux (*ibid.*, p. 122-124).

[55] *Ibid.*, p. 134.

[56] Voir aussi Lionel Groulx, « L'éducation nationale », *Directives*, p. 142-143.

De ce haut devoir ils acceptent pleinement les conséquences : la race qu'ils fondent, ils la veulent noble, loyale et pure à la mesure de ses origines[57] ».

Jusqu'ici, nous avons analysé ce que Groulx entendait par l'élément « matériel » qui servait de fondement à sa définition du concept de nation. Rappelons qu'il avait également identifié un deuxième élément, « formel » celui-là, sans lequel une nation ne pouvait exister. Selon cette logique, il ne suffisait pas à une collectivité qui aspirait au statut de nation de partager un ensemble de traditions culturelles et une expérience historique commune : elle devait également exprimer sa « volonté » d'exister en tant que communauté nationale. N'allons pas voir en cette forme de volontarisme une allusion à la conception contractualiste de la nation que les Lumières avaient développée au dix-huitième siècle. La « volonté de vivre » de Groulx ne ressemblait en rien au « plébiscite de tous les jours » d'Ernest Renan qui ne voyait en la nation qu'un quelconque amalgame d'individus choisissant de vivre en société. Le volontarisme de Groulx consistait plutôt à « choisir » de demeurer fidèle à la nature profonde de la nation canadienne-française : car si la nation était une entité « naturelle » et « organique », les individus qui la composaient avaient la capacité de lui tourner le dos et de refuser le legs culturel et historique que le droit naturel, pourtant, leur garantissait. Ce « vouloir-vivre », qu'était-ce sinon le nationalisme[58] ? L'abbé Groulx faisait donc de cet élément « formel » la condition *sine qua non* à la survivance des peuples et, à plus forte raison, des peuples minoritaires toujours aux prises avec des pressions assimilatrices dardant de toutes parts :

---

[57] Lionel Groulx, « Marguerite Bourgeoys », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 38 (Groulx écrivit ce texte en mai 1918). Groulx faisait aussi grand cas de l'homogénéité religieuse des premières générations de Canadiens français, les autorités politiques et ecclésiastiques de France ayant interdit l'émigration des huguenots en Nouvelle-France. Aussi, il était d'avis que les colons ne s'étaient guère mêlés aux Amérindiens et que le métissage avait été chose peu commune (Lionel Groulx, « Conclusion. Ce que nous devons au catholicisme », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 272 ; « La France d'outre-mer », », *Notre Maître le passé. Tome 2*, p. 258-259).

[58] Lionel Groulx, « Nos positions », *Orientations*, p. 241.

> Et voilà qui nous avertit [...], dit-il aux Franco-Américains en 1935, de l'existence du suprême élément de la nationalité, le vouloir-vivre collectif, la volonté de persister dans notre être historique et culturel. [...] Et si j'évoquais ici l'histoire des nationalités depuis cent ans, toutes viendraient témoigner que leur réveil et leur survivance ne furent pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une tension consciente et volontaire[59].

Même les plus petits peuples pouvaient espérer survivre et s'épanouir, d'après Groulx, pour peu qu'ils le voulussent. Cette foi en la volonté l'empêchait d'abdiquer devant le déterminisme structurel qui, après 1945, rallierait les jeunes intellectuels nationalistes de plus en plus enclins à préconiser que le Québec abandonnât les minorités françaises des autres provinces. Pour leur maître, rien de tel : la « volonté de vivre » était « le propre de la personnalité inclinant à se libérer de toutes les pressions extérieures, de tous les déterminismes illégitimes[60] ». Groulx faisait reposer la responsabilité de développer ce « vouloir-vivre collectif » sur les épaules des élites. Sa nation était un organisme : chaque groupe qui la composait était doté de responsabilités précises et inaliénables. Groulx considérait donc les élites un peu comme la « tête pensante » de la nation qui devait coordonner et diriger l'activité des autres membres de l'organisme national. Au Canada français, selon lui, les élites religieuses et intellectuelles s'acquittaient bien de leurs responsabilités à ce niveau, mais il estimait que le comportement des élites politiques s'apparentait, à son grand désespoir, à celui de simples pitres[61]. Les conséquences qu'il croyait constater en étaient désastreuses. La masse, laissée à la dérive, risquait le naufrage : « L'expérience, hélas ! l'a trop démontré : dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre moral, les peuples, laissés à eux-mêmes, ont plutôt tendance à s'abandonner[62] ». Groulx croyait que la solution se

---

[59] Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 280, 295. Voir aussi Lionel Groulx, « Labeurs de demain », *Directives*, p. 96-102.
[60] Lionel Groulx, « L'histoire et la vie nationale », *Dix Ans d'Action française*, p. 238.
[61] Nous y reviendrons au chapitre suivant.
[62] Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome 1*..., p. 51. Voir aussi Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 297-298 ; « Pour l'Action française », *Dix Ans d'Action française*, p. 62-63.

trouvait dans une très large mesure dans le système d'enseignement canadien-français : les élites politiques n'accepteraient de jouer leur rôle naturel que si elles obtenaient, au préalable, une éducation nationale suffisante :

> En termes clairs, demanderait-il en 1934, qu'est-ce que nous voulons ? Refaire le sens ou la conscience nationale, fortifier le vouloir-vivre collectif, en d'autres termes restaurer parmi nous l'élément formel de la nationalité. Or, pour une telle œuvre, quel est l'ouvrier le plus nombreux, le plus actif, le plus puissant, sinon le maître d'école, si, par maître d'école, j'entends tous les maîtres, depuis l'instituteur de l'école du rang jusqu'au professeur d'université[63] ?

Personne ne s'étonnera de ce que Groulx, professeur et historien, voulût augmenter la part qui revenait à l'histoire dans les maisons d'enseignement du Canada français. Si la nation était essentiellement une entité historique, si son existence dépendait étroitement de la volonté que manifestaient ses membres d'y appartenir, il était normal que Groulx souhaitât développer la « conscience historique » des siens : afin de vouloir adhérer à une nation, il fallait d'abord qu'on la connût. Voilà la thèse qu'il développa en 1925 lors d'une conférence intitulée « L'histoire et la vie nationale » :

> L'histoire, c'est la généalogie d'un peuple. Et comment, par ce raccourci merveilleux, ne pas apprendre fortement qu'on n'est pas isolé dans la vie et dans le temps, mais rattaché à une personne morale, ancienne et auguste ? [...] Il n'existe point, en effet, d'hérédité spirituelle ou morale proprement dite ; tout au plus de simples dispositions conséquentes à l'hérédité physique. Mais voici que vient l'histoire, passé et traditions recueillis et condensés. Tout le butin glorieux glané par elle le long des routes de la patrie, elle peut le porter à toutes les intelligences, faire entrer les moindres fils de la race en possession de leur patrimoine spirituel, les tenir en relations suivies avec les meilleurs des ancêtres, leur recomposer indéfiniment l'atmosphère morale où vivaient les héros. Mais alors, quoi de plus efficace pour maintenir les fils semblables à leurs pères, pour accuser au visage et dans l'âme de ceux-là les traits héréditaires[64] ?

---

[63] Lionel Groulx, « Pour qu'on vive... », *AN*, septembre 1935, p. 52-63.

[64] Lionel Groulx, « L'histoire et la vie nationale », *Dix Ans d'Action française*, 261-262. Voir aussi Lionel Groulx, « Nos devoirs envers la race », *Dix Ans d'Action française*, p. 225-227 ; « Nos positions », *Orientations*, p. 260 ; « L'éducation nationale à l'école

LES MINORITÉS ET LE MESSIANISME CANADIEN-FRANÇAIS

Le Canada français et la thèse de la création providentielle des nations

D'aucuns pourraient croire que, parmi toutes les traditions du peuple canadien-français, Groulx plaçait sa tradition religieuse au premier rang. En fait, cela n'est vrai qu'à moitié. Le catholicisme, pour cet homme de foi, était bien plus qu'une simple tradition culturelle. Il représentait, à ses yeux, quelque chose de plus englobant et de plus transcendant. Voilà ce qu'il soutiendrait en 1937 au Congrès de la langue française de Québec : « Le catholicisme a tout créé, tout animé chez nous ; souvent il a tout redressé, tout guéri. Voyons en lui beaucoup plus que notre grande tradition. Il transcende toute notre vie, il vivifie tout notre être. Et pour ce rôle suprême, j'hésite à inscrire parmi nos traditions, ce qui en est plutôt l'âme même[65] ». C'est pourquoi nous accordons un traitement particulier à la question de la religion et de l'Église dans cette analyse de la définition de la nation canadienne-française selon Lionel Groulx.

Comme l'indique le philosophe Robert Legros, les romantiques du dix-neuvième siècle concevaient la société « comme une communauté naturelle, normative et surnaturelle[66] » : elle était naturelle car elle ne dépendait en rien du « contrat social » ou de la volonté des hommes, normative car elle supposait la conformité à une tradition culturelle élaborée au fil de l'histoire, surnaturelle car elle était issue, en même temps, d'un pouvoir « supra-humain[67] » ou, pour le dire plus simplement, divin. La pensée de Groulx abondait tout à fait dans ce sens. Les nations, selon lui, « ne se bâtiss[ai]ent pas au hasard, selon le déterminisme ou le laisser-faire géographique, à coup d'aventures

---

primaire », *Orientations*, p. 140 ; « Le patriotisme des jeunes », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 21.

[65] Lionel Groulx, « L'histoire, gardienne des traditions vivantes », *Directives*, p. 210-211. Groulx disait aussi du catholicisme qu'il était l'« armature » du peuple canadien-français, « l'âme indéfectible qui soutient tout » (Lionel Groulx, « La famille canadienne-française. Ses traditions, son rôle », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 286).

[66] Robert Legros, « Le romantisme politique », dans Alain Renaut (dir.), *Lumières et romantisme*, p. 285.

[67] *Ibid.*, p. 285.

économiques et politiques[68] ». Il en faisait, au contraire, l'œuvre de la Providence. Cette conviction profonde, il ne l'abandonnerait jamais. La diversité nationale (ou culturelle), vue de cet angle, paraissait donc, elle aussi, comme le résultat de desseins providentiels. Entre les mains de Groulx, cette idée se transformait en un puissant instrument dans le combat contre ceux qui, en Amérique, souhaitaient l'assimilation des Canadiens français. Dès 1900, alors qu'il était toujours collégien, Groulx consigna la réflexion suivante dans son journal :

> Pour quiconque croit à la Providence est-ce un problème bien difficile à résoudre, à comprendre, qu'étant donné la certitude d'une action divine, d'une action gouvernante sur les peuples, Dieu n'a pas pu donner aux différents acteurs du drame de l'histoire, le même caractère, le même génie national ? Ce même Dieu Créateur qui a jeté tant de variétés dans le reste de la création pour arriver à l'harmonie universelle, se serait-il abstenu de jeter les mêmes nuances de tons et de coloris dans la partie supérieure de son grand ouvrage[69] ?

Groulx développerait cette idée fréquemment durant sa carrière. Dans un des cours qu'il prononcerait en 1916 sur l'histoire constitutionnelle du Régime anglais, il y aurait recours pour justifier la lutte menée, à l'époque, par les Canadiens français contre les tactiques d'assimilation des Britanniques et des Canadiens anglais. Les « trop vastes hégémonies », dirait-il, étaient « aussi contraires au plan divin qu'aux intérêts de l'humanité » : « L'originalité et la variété des races voulues par la Providence, quoiqu'en pensent nos petits assimilateurs de culture primaire, demeurent nécessaires pour perpétuer la beauté du monde [...][70] ». En 1935, pour encourager les Franco-Américains de Manchester à tenir bon et à résister à l'assimilation, il tiendrait des propos semblables : « J'observe, malgré tout, que l'humanité n'a pas été faite sur le patron de

---

[68] Lionel Groulx, « Le national et le religieux », *AN*, février 1934, p. 93-98. Voir aussi Lionel Groulx, « L'annexionnisme au Canada français », *Notre Maître le passé. Tome 3*, p. 233-234.

[69] Lionel Groulx, *Journal, 1895-1911. Tome II*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1984, p. 559-560.

[70] Lionel Groulx, *Nos Luttes constitutionnelles V. Les Droits du français*, Montréal, Le Devoir, [1916], p. 21.

l'uniformité [...]. Dieu, qui a fait les patries et les races, les a voulues diverses pour la diversité des aptitudes et pour l'échange des services[71] ».

Robert Legros affirme que les philosophes romantiques se refusaient à toute forme de prosélytisme : cela découlait naturellement de leur foi en l'humanité profonde de toutes les cultures et religions. En ce sens, explique-t-il, les courants traditionalistes et conservateurs du dix-neuvième siècle qui proclamaient la supériorité du christianisme vis-à-vis des autres religions se seraient opposés à cette dimension de la philosophie romantique[72]. À première vue, Groulx, qui imputait la diversité culturelle aux desseins de la Providence, semblait adhérer à ce principe. Dans le même souffle, cependant, il n'hésitait pas à affirmer qu'il existait « des peuples-soleils pour éclairer les nations moins favorisées[73] ». Il n'échappait donc pas à certains des préjugés de son époque, son « relativisme culturel », pour ainsi dire, se confinant sans doute dans une très large mesure aux sociétés occidentales de tradition judéo-chrétienne. Non seulement ne rejetait-il pas le prosélytisme, mais il présentait l'évangélisation du continent nord-américain comme l'une des plus grandes gloires de la nation canadienne-française. Cela ne doit pas, cependant, nous empêcher de considérer sa pensée comme issue, de manière générale, du mouvement philosophique romantique : il ne s'agit, tout au plus, que d'une limite à cette approche.

Le raisonnement de Groulx sur l'intervention de la Providence dans le destin des nations avait également d'autres ramifications. Selon lui, si l'autorité divine avait voulu la diversité culturelle, elle avait également confié à chacune des nations qu'elle avait créées une mission particulière. En travaillant de concert les unes avec les autres, les nations du monde œuvraient à la réalisation d'un immense plan divin dont la Providence

---

[71] Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 293-294. Voir aussi Lionel Groulx, « L'histoire et la vie nationale », *Dix Ans d'Action française*, p. 239 ; « Intention apostolique ou hypocrisie politique ? », *Notre Maître le passé. Tome 3*, p. 51.
[72] Robert Legros, *op. cit.*, p. 289-290.
[73] Lionel Groulx, *Journal, 1895-1911. Tome II*, p. 559-560.

seule tenait le secret. La pensée de Groulx était donc profondément ontologique, en ce sens qu'elle attribuait à l'expérience culturelle de la personne humaine une finalité d'ordre métaphysique : elle postulait que l'histoire avait un « sens » ou une direction et qu'elle permettait d'apercevoir le mouvement vers cette finalité. En 1900, toujours dans son journal, il écrivit :

> Tous les peuples ne peuvent pas enseigner, tous les peuples ne peuvent pas commercer, tous ne peuvent pas être soldats, et ne faire ou n'être que cela à l'exclusion de toute autre mission mais tous peuvent concourir conformément à leur génie particulier au plan de la Providence, plan délimité, défini, avant le commencement des temps, et dont le secret définitif n'apparaîtra bien que quand Dieu lui-même aura précipité le déno[ue]ment du drame et aura dit : c'est la fin[74] ! »

Une trentaine d'années plus tard, le discours de Groulx n'aurait pas changé : « [T]outes les nations ont une mission à remplir ici-bas, qui est de se mettre au service de la vérité[75] ». La nation canadienne-française, telle qu'il la concevait, n'échappait pas à cette règle. Dès la fondation de la Nouvelle-France, elle avait reçu, croyait-il, une mission on ne peut plus précise, celle d'assurer la diffusion du catholicisme et de la civilisation française en Amérique. Cette conviction faisait du Canada français l'héritier naturel, dans le Nouveau Monde, de la mission qui revenait en Europe à la France, la « fille aînée de l'Église ». « [I]l est dit, affirma-t-il en 1922 devant un auditoire de Parisiens, que cette force française s'implante en Amérique pour y servir le catholicisme[76] ». Lors d'une conférence prononcée à Montréal en 1925, il parlerait de la nation canadienne-française comme d'une « race élue » :

> Quelque opinion que l'on entretienne sur le dessein des rois de France, lors de la fondation de la colonie, un grand fait demeure d'une vérité

---

[74] *Ibid.*, p. 559-560.

[75] Lionel Groulx, « Nos responsabilités intellectuelles », *Orientations*, p. 29 ; Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome 1*..., p. 314-315.

[76] Lionel Groulx, « La France d'outre-mer », *Notre Maître le passé. Tome 2*, p. 262, 296. Voir aussi Lionel Groulx, « Le patriotisme des jeunes », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 12, 23 ; « Intention apostolique ou hypocrisie politique ? », *Notre Maître le passé. Tome 3*, p. 52-53.

> incontestable : l'idée missionnaire fit triompher l'idée colonisatrice. La pénétration française au cœur du continent fut tout autant une avance de l'apostolat catholique qu'une pénétration commerciale. Et si, là-haut, nous pouvions lire le dessein providentiel qui inclinait nos ancêtres de France vers le septentrion américain plutôt que vers les plages ensoleillées du sud, peut-être apprendrions-nous que les vents du ciel poussaient les caravelles françaises vers les grands pays de chasse et vers les grandes route fluviales, là où vivaient les nations indigènes les plus populeuses, et où s'ouvrait à l'apostolat le champ le plus étendu[77].

La nation canadienne-française aurait donc été vouée par la Providence à travailler à la « conquête des âmes » en Amérique. La dignité de cette mission, ajouta Groulx citant Pascal, ne se laissait pas mesurer en termes matériels ou quantitatifs. La « civilisation véritable » ne se manifestait pas dans le « commerce ou la gloire », mais plutôt dans la « dignité des mœurs[78] ». L'historien croyait constater l'accomplissement constant et fidèle de cette mission apostolique dans ses études des régimes français et anglais, comme nous le verrons sou peu. Impossible, selon lui, de séparer l'existence nationale des Canadiens français de leur mission de catholiques, mission qui leur fournissait carrément leur raison d'être en Amérique. Groulx, pourtant, hésitait à dresser une relation absolue entre la langue et la foi : « Qu'un peuple ou qu'un individu qui perd sa langue, perde automatiquement sa foi, je ne crois pas que personne, parmi nous ait jamais énoncé si complète absurdité[79] » Mais, il ajoutait, dans le même souffle, qu'« il y a[vait] aussi exagération à proclamer le même milieu indifférent en l'affaire[80] ». Autrement dit, lorsque la personne humaine abandonnait son milieu national pour en intégrer un autre, la Providence pouvait ne pas lui préserver le don surnaturel de la foi : l'assimilation pouvait entraîner l'apostasie. De même, Groulx croyait qu'il était permis

---

[77] Lionel Groulx, « L'histoire et la vie nationale », *Dix Ans d'Action française*, p. 267-268. Voir aussi Lionel Groulx, « Jacques Cartier à Hochelaga », *Notre Maître le passé. Tome 2*, p. 7-21.

[78] Lionel Groulx, « Conclusion. Ce que nous devons au catholicisme », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 274-275. Voir aussi Lionel Groulx, « La vie religieuse au temps de Talon », *Notre Maître le passé. Tome 3*, p. 68-73.

[79] Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 290 ; Voir aussi Lionel Groulx, « L'économique et le national », *Directives*, p. 66, 74-76.

[80] *Ibid.*, p. 290.

aux petits peuples, aux moins nombreux et aux moins comblés de richesses matérielles, de vivre conformément à leur « génie national », à la condition qu'ils acceptassent la mission que la Providence leur avait confiée : « Dieu ne peut vouloir notre déchéance nationale, dit-il en 1934, parce qu'il ne saurait entrer dans le plan providentiel qu'un peuple catholique, si petit soit-il, meure, ni perde même la moindre de ses valeurs spirituelles[81] ». La poussée missionnaire des Canadiens français partout en Amérique depuis la fondation de la Nouvelle-France était, selon Groulx, l'une des plus éloquentes manifestations de l'accomplissement, par la nation canadienne-française, de sa mission providentielle. Pour leur part, les minorités françaises des autres provinces représentaient à ses yeux les vestiges, les témoins toujours vivants de l'ancienne grandeur de l'Empire français. En 1922, devant un groupe de Franco-Américains réunis à Lowell, il exprima cette conviction en les termes suivants :

> Ces peuples-là peuvent se reposer plus que les autres sur la certitude de leur avenir qui, en servant Dieu, accomplissent les suprêmes finalités. Héritiers de la plus haute civilisation qu'ait connue l'époque moderne, fils de la nation la plus apostolique qu'ait enfantée l'Église, restés dignes nous-mêmes, par notre expansion religieuse, de ces descendances augustes, c'est par un dessein de Dieu, il semble bien, que nous avons été placés à tous les points du continent, pour y constituer des foyers d'apostolat catholique, pour y défendre, contre la barbarie nouvelle, le plus beau patrimoine de l'humanité[82].

La Providence, l'Histoire et l'Amérique française

Dans la pensée de Lionel Groulx, la revendication du droit à l'existence de la nation canadienne-française s'inspirait d'une grande idée-maîtresse, celle de l'appartenance ancestrale de la quasi-totalité du continent nord-américain à l'empire colonial français. Il fallait donc considérer les Canadiens français, les héritiers légitimes

---

[81] Lionel Groulx, « Pour qu'on vive », *Orientations*, p. 223.

[82] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 201. Voir aussi L'Action française, « Le problème religieux », *AF*, janvier 1927, p. 4-14.

de la Nouvelle-France, comme un peuple de « fondateurs », en ce sens que c'était sur eux, selon lui, que la Providence avait jeté son dévolu pour introduire, en Amérique, le christianisme et la civilisation européenne. Il ne concevait pas qu'on pût spolier leurs droits les plus fondamentaux sans porter atteinte au droit naturel et aux desseins de la Providence. Les Canadiens français avaient toujours, croyait Groulx, une mission apostolique à accomplir dans le Nouveau Monde, mission dont ils ne pouvaient s'acquitter qu'en demeurant fidèles à leur « nature » profonde, celle de Français (canadianisés) et de catholiques. L'œuvre historique de Groulx consistait donc dans une très large mesure à tenter faire revivre aux yeux de ses compatriotes canadiens-français l'ancienne grandeur de l'« Empire français d'Amérique ». Ce projet historique, en revanche, alimenterait son œuvre de polémiste et de militant nationaliste quand viendrait le temps pour lui d'exiger qu'on garantît les droits ancestraux des Canadiens français au Québec et dans les autres parties de l'Amérique où ils s'étaient disséminés. Il s'avérait parfois fort difficile de départager l'historien et le polémiste en cette matière.

C'est en 1915 que l'Université Laval de Montréal confia à l'abbé Groulx sa première chaire d'histoire canadienne. Les premiers cours publics du nouveau professeur abordèrent surtout la période du Régime anglais. Cela ne l'empêcha pas, cependant, d'entreprendre une série d'études et de conférences sur l'histoire du Régime français. Il fit l'une de ses premières incursions en Nouvelle-France dès 1917, lorsqu'il prononça à Montréal une conférence intitulée tout simplement « L'histoire acadienne ». La soirée qu'organisa la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) autour de cette conférence permit de recueillir des fonds qui serviraient à reconstruire l'église de Grand-Pré, l'endroit où de nombreux Acadiens avaient été réunis, en 1755, avant de subir l'exil[83].

[83] Notons également que d'autres conférenciers prirent la parole, dont Victor Morin, président de la SSJB, le docteur E.-D. Aucoin, directeur de la *Revue acadienne*, et Henri Bourassa, directeur du *Devoir*. La conférence de Groulx fut publiée sous forme de brochure : Lionel Groulx, *L'Histoire acadienne*, Montréal, Éditions de la Saint-Jean-Baptiste, 1917, 32 p. (Voir aussi Lionel Groulx, « La France d'outre-mer », *Notre Maître le passé. Tome 2*, p. 281-282.)

Groulx s'appliqua à retracer, quoique de manière succincte, les origines historiques de la colonisation acadienne en faisant valoir le zèle religieux et missionnaire qui en avait animé les artisans. L'enracinement ancestral des Acadiens dans le continent nord-américain, estima-t-il, n'avait fait qu'ajouter à l'ignominie du « Grand Dérangement » : « Bien avant nous les Acadiens ont compris que la patrie est le pays de la naissance et de la vie, la terre où dorment les ancêtres, et qu'à celle-là seule ils devaient l'amour de leur cœur, la force de leur bras et le sang de leurs veines[84] ».

Il est intéressant de noter que Groulx, dans cet extrait, semble faire une distinction entre « eux » et « nous », entre les Acadiens et les Canadiens français. Considérait-il ce peuple « frère » comme faisant partie de la nation canadienne-française ? Sur cette question des rapports « nationaux » entre les deux branches de la « famille française » d'Amérique, Groulx ferait toujours montre d'une certaine ambiguïté. Toujours il hésiterait à englober sans discussion les Acadiens à l'intérieur de la nation canadienne-française. En 1915, avec l'oblat Rodrigue Villeneuve d'Ottawa, il avait effectué un long voyage en Acadie qui lui avait révélé l'ampleur du fossé qui semblait séparer l'un et l'autre groupe. Le journal de bord qu'il avait tenu pendant son périple trahit bien l'étonnement que lui avait fait éprouver l'accueil parfois froid que certains Acadiens avaient réservé à leurs visiteurs canadiens-français[85]. Voici ce qu'il en dirait dans ses *Mémoires* :

> [À] mesure que progressait notre voyage et que nous avancions au cœur du pays, quels n'étaient pas notre étonnement et notre surprise douloureuse ? Le peuple frère, impossible de nous le cacher, nous était un peuple hostile. Partout, sauf en deux ou trois endroits, sous la cordialité de l'accueil, se dissimulait mal une trop réelle méfiance[86].

---

[84] Lionel Groulx, *L'Histoire acadienne*, p. 13.
[85] Ce journal a été préservé, au grand bonheur des historiens qui étudieraient plus tard l'œuvre de Groulx (Lionel Groulx, *Visions acadiennes*, CRLG, FLG 12 12, fonds P1).
[86] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 1 : 1870-1920*, Montréal, Éditions Fides, 1970, p. 232.

Groulx et Villeneuve avaient obtenu quelques éclaircissements de la part d'un prêtre acadien, l'abbé Hébert. Celui-ci leur avait expliqué que pendant trop longtemps, les religieux canadiens-français qui avaient œuvré en Acadie avaient cherché à nier le « particularisme » culturel et linguistique de leurs hôtes : « Combien aussi ont fait pire et, par arrivisme, ont courtisé les pires ennemis des Acadiens, les évêques irlandais, ont travaillé avec eux à les angliciser de gré ou de force[87] ». Groulx s'était montré sensible à ces inquiétudes. Dans un discours qu'il avait prononcé à Moncton lors de la fête de Notre-Dame-de-l'Assomption, patronne des Acadiens, il avait fait des pieds et des mains pour tenter de regagner leur confiance et de démolir le mur qui s'était érigé entre eux et les Canadiens français. En plus de louer leur courage et de faire d'eux « le peuple élu de Dieu », il avait voulu les rassurer, bien qu'indirectement, quant aux véritables intentions du mouvement nationaliste canadien-français. Les Acadiens, selon lui, avaient écrit « une page d'épopée chrétienne au martyrologe des peuples » : n'eût-ce été que pour cette unique raison, les Canadiens devaient faire preuve de respect plutôt que de condescendance à leur endroit :

> Acadiens d'aujourd'hui, comme votre Évangéline, continuez d'embrasser dans un immense regard d'amour votre pays, votre chère et vieille Acadie. Mais quand vos yeux auront atteint les frontières occidentales de votre patrie, portez avec confiance vos regards encore plus loin, du côté de la vieille province de Québec. Vous y verrez que là-bas, vous comptez des frères et des amis ; des frères qui ont pu paraître vous oublier aux mauvais jours, mais qui, maintenant, plus conscients des réalités de leur histoire, vous reviennent et vous comprennent. Gardez dans vos cœurs et dans vos foyers les traditions qui sont votre bien le plus cher après votre foi[88].

---

[87] *Ibid.*, p. 233. Fernand Harvey évoque aussi ce passage de Groulx en Acadie dans « Les historiens canadiens-français et l'Acadie, 1859-1960 », dans Fernand Harvey et Gérard Beaulieu (dir.), *Les Relations entre le Québec et l'Acadie de la tradition à la modernité*, [s.l.], Éditions de l'IQRC et Éditions d'Acadie, 2000, p. 30-34.

[88] Lionel Groulx, « Aux Acadiens. Discours prononcé à Moncton, le dimanche 15 août, par M. l'abbé L.-A. Groulx », *Le Devoir*, 11 septembre 1915, p. 9. Dans sa conférence de 1922 sur « L'Amitié française d'Amérique », Groulx tint des propos semblables sur les Acadiens. Ceux-ci avaient droit, selon lui, « à une autonomie plus complète que les autres. Les Acadiens ont leur histoire particulière ; leur race porte au visage le sceau profond de ses malheurs et de sa revanche ; elle a des légendes, des mœurs, des

Bien qu'il eût reconnu le « particularisme » des Acadiens, Groulx n'avait pas hésité à inclure leur expérience historique, comme celle de toutes les minorités françaises, dans la grande histoire du Canada français : « Je me souviens de 1755 ; je me souviens de 1760, de 1776, de 1812, de 1837, de 1840, je me souviens de 1872, dans le Nouveau-Brunswick, je me souviens de 1890 dans le Manitoba, je me souviens de 1905 dans l'Ouest ; je me souviens de 191[2] dans l'Ontario[89] ».

Cette longue digression nous a permis de constater que Groulx aurait sans doute préféré inclure clairement les Acadiens dans la nation canadienne-française : leur histoire, quoiqu'elle fût distincte, était à plusieurs égards semblable à celle des autres membres de la grande « famille française d'Amérique ». L'historien faisait des Acadiens les premiers occupants de leur coin de pays : les provinces maritimes, en dépit des événements de 1755, constituaient toujours leur héritage légitime[90]. Entre la rupture de 1713 et la « réunification », pour ainsi dire, de 1867, Acadiens et Canadiens français avaient évolué séparément, certes, mais de manière parallèle. Groulx croyait le combat pour la survivance acadienne identique à celui que livraient les Canadiens français contre l'acculturation et l'apostasie ailleurs au pays. Il hésitait, cependant, à heurter les sensibilités des Acadiens et préférait plutôt leur accorder une place spéciale, quoique fort mal définie, à l'intérieur de la nation canadienne-française[91]. Il n'arriverait jamais à

---

traditions qui lui sont propres. Cet ensemble de vertus historiques lui est un patrimoine et une force sacrés qui méritent plus que le respect. Et si les Acadiens ont leur place, comme les autres, dans l'Amitié française d'Amérique, ce ne peut être que pour y conserver d'abord l'intégrité de leur être national » (Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 171-172).

[89] Lionel Groulx, « Aux Acadiens. Discours prononcé à Moncton, le dimanche 15 août, par M. l'abbé L.-A. Groulx », *Le Devoir*, 11 septembre 1915, p. 9.

[90] D'ailleurs, le thème de la reconquête acadienne servirait de toile de fond au deuxième roman de Groulx, *Au Cap Blomidon*, publié en 1932. Le personnage principal, Jean Bérubé, tente de reprendre possession du lopin de terre qui appartenait, avant le Grand Dérangement, à son aïeul. Voir Alonié de Lestres [pseudonyme de L. Groulx], *Au Cap Blomidon*, Montréal, Le Devoir, 1932, 239 p.

[91] En général, dans le lexique de Groulx, les termes « race », « nation », « nationalité », voire « groupe ethnoculturel » sont synonymes. Cependant, dans certains cas,

échapper entièrement à cette ambiguïté, dont on pourrait même croire qu'il la cultivait. Pourtant, cette délicatesse ne l'empêcherait pas de voir en l'histoire acadienne une manifestation de la mission apostolique que, d'après lui, la Providence avait confiée à la « race française d'Amérique » tout entière.

Les études qu'il entreprit à la fin des années 1910 et au début de la décennie suivante continuèrent d'exploiter abondamment cette thèse. Un texte qu'il écrivit en 1917 vanta l'« efflorescence de belles âmes surnaturelles », de même que les vertus chevaleresques des fondateurs de Ville-Marie[92]. Un autre, consacré, celui-là, à l'œuvre de Marguerite Bourgeoys, décrivit avec fierté la diffusion de l'éducation chrétienne qui, en plein pays de colonisation, n'en avait pas moins été une priorité pour les pionniers de la Nouvelle-France[93]. Dans la conférence qu'il fit à Paris en 1922, et dont il a été question ci-dessus, Groulx prit le soin de développer ce thème minutieusement. Premièrement, il raconta les exploits des explorateurs français qui avaient pratiqué les premières ouvertures de la civilisation européenne en Amérique. Ceux-ci, expliqua-t-il, avaient été talonnés de près par toute une légion de missionnaires voués à l'évangélisation des populations amérindiennes :

> Cette histoire toute de hardiesse [celle des explorateurs] n'est dépassée en grandeur et en beauté, que par celle des évangélisateurs. Le missionnaire accompagne presque partout l'explorateur ; souvent il le précède, toujours il le suit. L'homme de Dieu veut être le premier à saluer les nations sans foi ; et il le sait : toute terre qui devient française est promise au catholicisme. [...] À mesure que s'est reconstituée la force française, d'elle même elle

---

notamment lorsqu'il s'adressait aux Acadiens, il se limitait aux vocables « race » et « famille » françaises, tout en parlant volontiers d'une « nationalité » acadienne. Nous y reviendrons aux chapitres troisième et sixième.

[92] Lionel Groulx, « Ville-Marie », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 32. Voir aussi « Au Long-Sault », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 53-60 ; « Montréal, son histoire singulière », *Notre Maître le passé. Tome 3*, p. 22-24 ; « La traite des fourrures à Montréal », *Notre Maître le passé. Tome 3*, p. 107-119 ; « Le départ de Maisonneuve », *Notre Maître le passé. Tome 3*, p. 47.

[93] Lionel Groulx, « Marguerite Bourgeoys », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 37-47. Voir aussi Lionel Groulx, « Les femmes dans notre histoire », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 268.

> s'est mise au service du catholicisme. Nous croyons avoir hérité de la vieille France ses aptitudes apostoliques. [...] Ce sont les nôtres qui ont organisé la vie religieuse de toutes les provinces du Dominion, de l'Atlantique au Pacifique. Nos missionnaires ont frayé la voie ; nos religieuses les ont bientôt suivis ; puis des vicaires apostoliques de race française ont organisé ces églises primitives. Partout il en fut ainsi et c'est encore ainsi[94].

Le succès qu'ont connu, depuis la Deuxième Guerre mondiale, l'anthropologie structurale de Claude Lévi-Strauss et, par la suite, les thèses déconstructionnistes de Michel Foucault, entre autres, nous empêche d'accepter sans sourciller cette attitude pour le moins condescendante de Groulx vis-à-vis des cultures amérindiennes qu'il croyait « sans foi ». Évitons, toutefois, l'écueil de l'anachronisme et reconnaissons que Groulx, sur cette question, ne faisait que refléter une position intellectuelle sans doute largement répandue parmi les sociétés occidentales de son époque. En effet, une plus grande ouverture d'esprit de sa part eût été étonnante avant même que Lévi-Strauss n'eût publié ses premiers travaux à la fin des années 1940 et qu'il n'eût poussé les milieux intellectuels et universitaires occidentaux à remettre en cause plusieurs de leurs préjugés face aux populations autochtones du monde entier. Avant la Deuxième Guerre mondiale, la vieille dichotomie entre « civilisation » et « sauvagerie », bien qu'on puisse facilement la critiquer de nos jours, avait encore cours un peu partout dans le monde occidental : on ne saurait l'imputer à Lionel Groulx sans manquer de sérieux.

À *L'Action française*, durant les années 1920, l'abbé Groulx et ses collaborateurs eurent fréquemment recours à l'argument de la mission apostolique du peuple canadien-français pour encourager les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre à tenir bon et à résister à l'américanisation. Ceux-ci, écrivit-il, « n'[avaient] qu'à jeter un coup d'œil sur la carte de leur pays pour apprendre qu'une grande partie de sa première histoire est

---

[94] Lionel Groulx, « La France d'outre-mer », *Notre Maître le passé. Tome 2*, p. 271, 296-297 ; voir aussi Lionel Groulx, « François de Laval », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 108-111 ; « La famille canadienne-française. Ses traditions, son rôle », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 150 ; « La situation religieuse au Canada français vers 1840 », *Notre Maître le passé. Tome 3*, p. 180-225 ; « Les leçons d'histoire au bord du S[ain]t-Maurice », *AF*, août 1927, p. 102-112.

proprement française[95] ». Les États-Unis, poursuivit-il, devaient aux Français d'avoir été les premiers à explorer les vastes étendues de leur territoire, comme en témoignait la toponymie française qu'on y trouvait encore : « [L]es Franco-Américains qui cherchent des motifs de fierté, se demanda-t-il, pourraient-ils tarder plus longtemps à s'emparer de ces souvenirs[96] ? »

Dans un même ordre d'idées, Groulx consacra un article à l'expédition de Louis Jolliet et de Jacques Marquette qui, deux siècles et demi auparavant, s'étaient lancés à la conquête du Mississipi : « Quel avenir allait préparer cette expédition ! Un vaste champ s'ouvrait à l'Évangile et un grand empire à la France. Sur les pas des premiers découvreurs, une légion d'explorateurs allait s'élancer et dessiner, au cœur du continent, une épopée merveilleuse[97] ». Lors de sa conférence sur « L'Amitié française d'Amérique » qu'il prononça à Lowell en 1922, Groulx consacra encore de nombreux et de très longs passages à la thèse du messianisme canadien-français. En Amérique, expliqua-t-il aux Franco-Américains venus l'entendre, « où nous sommes la plus vieille race et où ce titre doit compter pour quelque chose », les « continuateurs de la Nouvelle-France » pouvaient exiger légitimement qu'on respectât leur droit à la survivance. Il enchaîna en passant en revue chacune des minorités françaises du continent. Les Acadiens, dit-il, étaient « les possesseurs les plus anciens et les seuls légitimes[98] » de la terre qui les avait vus naître. Les Franco-Ontariens, pour leur part, pouvaient revendiquer un titre semblable : « Là-bas, dans le haut du pays, la vieille Huronie [leur] rappellera que la terre ontarienne fut, plus que les autres, la terre des martyrs, la terre des

---

[95] Lionel Groulx, « Les Franco-Américains et nous », *AF*, juin 1922, p. 366.
[96] *Ibid.*, p. 367.
[97] Lionel Groulx, « La découverte du Mississipi », *AF*, avril 1923, p. 212. Dans le même article, Groulx se désola de ce que les noms de Jolliet et de Marquette étaient davantage honorés dans la république américaine qu'au Canada. Voir aussi Lionel Groulx, « Jacques Marquette », *AN*, décembre 1939, p. 232-237.
[98] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 193.

sublimes missionnaires qui allaient jusqu'à mourir pour la civilisation du Christ[99] ». Les immenses plaines de l'Ouest avaient été marquées, elles aussi, de la civilisation française et catholique bien avant que les autres peuples européens n'y eussent mis les pieds :

> Bien avant que les eût atteints le flot d'immigrants où se sont trouvés leurs persécuteurs, des hommes de leur race [celle de « nos frères des prairies »] avaient déchiré le mystère de la grande plaine et des missionnaires de leur sang l'avaient préparée à l'accueil de la civilisation. L'histoire de l'Ouest est telle. Ce pays appartient d'abord aux Canadiens de race française. Les ruines des vieux forts français, le pied de milliers de vieilles croix qui subsistent encore dans le sol, sont les témoins d'un droit[100].

Au grand dam de Groulx, cette prise de possession de l'Ouest par le clergé et les explorateurs canadiens-français avait été totalement ignorée par les autorités fédérales qui, au lendemain de la Confédération, avaient pénétré dans le pays en usurpateurs. Le traitement réservé au Métis, d'après lui, en aurait témoigné abondamment[101]. Cette foi en la mission providentielle de la nation canadienne-française et en le caractère d'abord et avant tout « mystique » de l'entreprise coloniale française en Amérique fournit à Groulx et à *L'Action française* d'importantes munitions dans leur lutte pour la défense des minorités françaises. Les Canadiens français, affirmait-on sans cesse dans la revue, ne pouvaient être considérés comme les derniers venus au pays, ils ne constituaient pas un groupe ethnique comme il y en avait tellement au Canada depuis la grande vague d'immigration du début du siècle. À titre de premiers explorateurs et de premiers évangélisateurs d'une bonne partie du Nouveau Monde, ils auraient mérité un respect plus grand que celui qu'ils obtenaient dans plusieurs provinces à majorité anglaise. La

---

[99] *Ibid.*, p. 194.

[100] *Ibid.*, p. 194. Groulx reprendrait ces pages de « L'Amitié française d'Amérique » et en ferait un « épilogue » au tome premier de *Notre Maître le passé*, ouvrage qui paraîtrait en 1924 (voir Lionel Groulx, « Pour qu'on écrive l'histoire », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 289-296).

[101] Groulx développa cette thèse lors d'une conférence qu'il prononça à Saint-Boniface en 1944 (voir Lionel Groulx, *Louis Riel et les événements de la Rivière-Rouge en 1869-1870*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, [1944], 23 p.).

nation canadienne-française, affirma Groulx, avait payé de son labeur et de son sang son droit à l'existence partout en Amérique[102]. Il en déduisit que c'était une grave injustice envers tout le Canada français que de priver les minorités françaises de leurs droits scolaires et religieux[103]. Au retour d'un voyage qu'il avait effectué dans les comtés de Kent et d'Essex, dans le Sud ontarien, son *alter ego*, Jacques Brassier, évoqua avec nostalgie la toponymie de ce coin de pays qui portait encore clairement la marque de la Nouvelle-France :

> Et sur la carte, on lit ces noms de résonance française : Belle-Rivière, Pointe-aux-Roches, Pointe-aux-Bouleaux, Grande-Pointe, Pain-Court, Rivière-aux-Canards... Le voyageur qui a consulté l'histoire, se rappelle qu'il entre en effet dans un vieux pays français. Dès l'année 1752 pendant que, sur l'autre rive, grandissait depuis un demi-siècle, l'établissement de Lamothe Cadillac, vingt familles avaient déjà leurs foyers sur le côté sud de la rivière Détroit. En 1816 l'évêque de Québec y trouvait trois paroisses et une population de 2,600 âmes. L'émigration anglaise s'étant peu dirigée de ce côté, jusque vers 1830, peut-on dire, Essex appartint aux Canadiens français[104].

Le Canada français aurait possédé en Ontario un droit d'aînesse qui s'accommodait mal de la persécution que lui faisaient subir le gouvernement provincial

---

[102] Lionel Groulx, « Nos martyrs », *AF*, juin 1925, p. 369-376.

[103] En pleine crise du Règlement XVII en Ontario, l'un des collaborateurs les plus fidèles de *L'Action française*, Hermas Bastien, évoqua lui aussi la mission apostolique des Canadiens français pour revendiquer le respect des droits scolaires des Franco-Ontariens : « Des gens, insensibles aux arguments constitutionnels, écouteraient un argument d'ordre historique et admettraient que les descendants des explorateurs du sol ont droit à quelques égards » (Hermas Bastien, « L'Ontario français », *AF*, avril 1924, p. 238).

[104] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Dans Kent et Essex », *AF*, mai 1924, p. 297. Au même moment, Groulx rédigeait un texte sur la cérémonie solennelle qui, le 14 juin 1671, avait réuni des représentants de la Nouvelle-France et d'un certain nombre de tribus amérindiennes à Sault-Sainte-Marie et en vertu de laquelle les Français purent prendre possession de la majeure partie des territoires de l'Ouest : « N'avions-nous pas raison de l'écrire ? Il y a là un événement qui fait, de ce 14 juin 1671, un des grands jours de notre histoire. C'est l'élan définitif vers l'expansion de la Nouvelle-France. C'est l'heure où quelques milliers d'hommes vont tenter cette entreprise épique d'enserrer dans leurs bras l'immensité d'un continent » (Lionel Groulx, « Une grande date (le 14 juin 1671) », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 82-83). Voir aussi Lionel Groulx, « Les grandeurs historiques de l'Outaouais », *Notre Maître le passé. Tome 2*, p. 55-60 ; « Le dossier de Dollard », *Notre Maître le passé. Tome 2*, p. 41.

et son Règlement XVII. Toutefois, Groulx et *L'Action française* n'appliquaient pas cet argument d'ordre historique qu'à la seule province de l'Ontario. Les Canadiens français de l'Ouest, comme nous l'avons déjà constaté, auraient disposé de droits identiques, droits qu'on spoliait, encore une fois, par trop allègrement. Les héros de l'Ouest occupaient une place particulière dans le panthéon national de Groulx, sans doute en raison de ce que la colonisation de cette région était beaucoup moins ancienne. Nul besoin de remonter au XVII[e] siècle pour retrouver les apôtres du christianisme et de la civilisation française à l'ouest des Grands Lacs. De naissance bien plus récente, ceux-ci portaient des noms qui, insistait Groulx, n'en étaient pas moins inspirants que ceux des Champlain et des Brûlé de la Nouvelle-France. En effet, les Provencher, les Taché et les nombreux missionnaires à avoir parcouru l'Ouest méritaient son admiration, voire sa vénération. Le directeur de *L'Action française* considérait M[gr] Taché, en particulier, comme « l'un des plus glorieux fils de la patrie canadienne-française[105] ». Profondément ému, en effet, par le labeur de Taché, il n'hésitait pas à élever le prélat au rang des grands héros du peuple canadien-français :

> Spectacle plein de majesté qui nous reporte à nos temps héroïques. Une seule œuvre, dans notre histoire, est comparable peut-être à celle des Oblats dans le Nord-Ouest : celle des Jésuites dans l'ancienne Nouvelle-France. [Taché] a fondé comme fondaient jadis les grands Français qui taillaient leurs œuvres à la mesure du continent. Dans un pays où les politiques verraient clair, l'on aurait compris depuis longtemps que la plus grande œuvre accomplie dans l'Ouest fut la prise de possession du pays par cet homme d'Église qui, avant l'invasion des immigrants, avait allumé partout les flambeaux de la plus haute civilisation[106].

C'était, bien entendu, l'enseignement de l'histoire que Groulx voulait voir se développer afin de révéler aux Canadiens français la grandeur et la noblesse de leur

---

[105] Lionel Groulx, « Monseigneur Taché », *AF*, octobre 1923, p. 211.

[106] *Ibid.*, p. 214, 223. L'archevêque de Saint-Boniface, Arthur Béliveau, fournirait également à *L'Action française* un article dans lequel il abonderait dans le même sens (voir Arthur Béliveau, « Les Canadiens français et le rôle de l'Église catholique dans l'Ouest », *AF*, mai-juin 1924, p. 362).

propre histoire. Il suggéra à maintes reprises que chacune des écoles du Canada français se dotât d'une « carte triomphale » illustrant les « courses apostoliques » des explorateurs et missionnaires français en même temps que l'immensité continentale de l'ancienne Nouvelle-France[107]. C'était la pérennité de la présence française en Amérique que l'historien croyait impérieux de révéler aux siens. En 1935, il ferait écho à cette pensée devant les Franco-Américains de Manchester : « [N]ul n'est plus enraciné que nous en cette Amérique, leur dirait-il, [nul] ne s'est plus identifié avec ce continent[108] ».

LES MINORITÉS ET LA THÈSE DES PEUPLES FONDATEURS

Les minorités et le Pacte de 1867

Un peuple missionnaire qui avait reçu de la Providence le devoir d'évangéliser le continent nord-américain : voilà, en un mot, ce que l'abbé Groulx croyait voir dans l'histoire de la nation canadienne-française. Leur ancienneté dans la partie septentrionale du Nouveau Monde, le fait qu'ils eussent été les premiers à y introduire le christianisme et la civilisation européenne auraient été, au-delà des textes constitutionnels, ce qui avait conféré aux Canadiens français un droit de « survivance nationale » que Groulx estimait inaliénable. Il était d'avis, par ailleurs, que les débats parlementaires du dix-neuvième siècle, qui avaient culminé lors de l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, avaient permis aux Canadiens français d'obtenir la reconnaissance politique de leur longue histoire de « peuple fondateur ».

La Confédération de 1867, en ce sens, était la traduction, dans le droit constitutionnel canadien, d'un principe fondamental du droit naturel. Mais dans l'esprit

---

[107] Lionel Groulx, « L'éducation nationale », *Directives*, p. 170-171 ; « Notre destin français », *AN*, mars 1937, p. 130-142 ; « L'histoire, gardienne des traditions vivantes », *Directives*, p. 223.

[108] Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 278. Voir aussi L'Action française, « Le problème de notre vie morale », *AF*, juillet 1927, p. 5-16.

de Groulx, il n'y avait aucun doute que ce dernier ne dût en tout temps l'emporter sur l'AANB : le droit constitutionnel était celui des hommes et, par conséquent, pouvait être manipulé, voire effacé, mais c'était à la Providence elle-même qu'il imputait le droit naturel. La majorité anglo-protestante pouvait bien tenter de réduire à rien les textes de 1867 ou, à tout le moins, de les interpréter de façon minimaliste, Groulx ne reconnaissait pas qu'elle pût faire fi du droit naturel afin de justifier l'assimilation culturelle. Les premiers cours que Groulx prononça à l'Université Laval de Montréal en 1915 furent d'ailleurs consacrés à l'histoire du droit constitutionnel canadien. Le nouveau professeur eut bien du mal à dissimuler ses convictions nationalistes qui transparurent on ne peut plus clairement :

> [B]attus devant tous les tribunaux et tous les parlements, notre devoir serait encore de nous réfugier sur les sommets de ce droit imprescriptible, déterminés à maintenir jusqu'au bout la somme totale de nos revendications. Que le persécuteur déchire donc, si cela lui plaît, les *chiffons de papier*, qu'il renie ou qu'il rature les signatures les plus sacrées ; jamais, osons le lui dire, au bas de la charte toujours intacte de notre droit naturel, il n'effacera la signature de Dieu[109].

Même si, comme nous le verrons plus loin, Groulx croyait que l'esprit de l'AANB serait éventuellement perverti, il voyait néanmoins une victoire nationale importante dans l'entrée en vigueur de l'AANB en 1867, le couronnement d'une longue série de luttes qu'avaient entreprises les Canadiens français dès la Conquête britannique, un siècle plus tôt, pour faire valoir leur droit d'exister en tant que collectivité distincte. Groulx étudia les mesures prises par les conquérants au lendemain du traité de Paris pour tenter d'étouffer le petit peuple de la vallée du Saint-Laurent. La première d'entre elles, expliqua-t-il, fut de « mutiler » le territoire de l'ancienne Nouvelle-France : avant la Conquête, Français et Canadiens avaient pu revendiquer pour domaine exclusif la presque totalité du continent nord-américain. En 1764, les Britanniques avaient voulu prévenir leur expansion en les « parquant autant que possible dans [leur] *réserve* de

---

[109] Lionel Groulx, *Nos Luttes constitutionnelles V*, p. 5.

Québec[110] ». Après la victoire, en 1774, de l'Acte de Québec, qui leur avait accordé la liberté religieuse, les Canadiens français avaient fait face à de nouveaux obstacles. Au moment de l'instauration du régime parlementaire dans le Bas-Canada en 1791, l'intention des autorités britanniques avait été, estimait Groulx, de « rabaisser la langue de la majorité au rang de langue vassale, et [de] la mettre ainsi avec le temps à la porte du parlement et des tribunaux[111] ». L'historien put se réjouir de la victoire que les premiers parlementaires canadiens-français avaient remportée dès l'année suivante, alors que la langue française avait repris la place qui lui revenait de droit à l'assemblée législative bas-canadienne. Par la suite, les menaces qui avaient pesé sur le Canada français avaient plutôt donné lieu à autant de victoires : d'abord le projet de fusion des deux Canadas avait été défait en 1822-1823 ; en dépit de l'Union de 1841 et de ses intentions assimilatices – qui avaient représenté, avouait Groulx, un net recul – la langue française avait regagné ses droits dès la fin des années 1840 ; enfin, l'obtention de la responsabilité ministérielle peu de temps après avait consacré officiellement les droits du Canada français vis-à-vis du pouvoir colonial britannique. Un des principaux artisans des victoires remportées sous l'Union était, d'après Groulx, Louis-Hippolyte La Fontaine. C'était aussi en grande partie sous l'impulsion du grand homme politique que les droits scolaires consentis aux protestants du Bas-Canada avaient été étendus aux catholiques du Haut-Canada. Grâce à lui, les efforts des *Grits* et des Orangistes, qui avaient cherché à enrayer aussi complètement que possible l'influence catholique des écoles haut-canadiennes, avaient été vains.

Tout cela, expliqua Groulx, avait laissé présager la « victoire » de 1867[112]. C'est d'ailleurs aux origines de la Confédération que Groulx consacra ses cours d'histoire de

---

[110] *Ibid.*, p. 8. Les italiques sont de Groulx.
[111] *Ibid.*, p. 10.
[112] *Ibid.*, p. 19 ; Lionel Groulx, *Nos Luttes constitutionnelles IV. La Liberté scolaire*, Montréal, Le Devoir, [1916], p. 19-20

1919[113]. Il chercha à démontrer que l'AANB, le résultat des victoires cumulées depuis la Conquête par les Canadiens français, reposait sur une idée-force immuable : l'existence de deux nations, de deux « peuples fondateurs » au Canada. En cela, Groulx reprenait à son propre compte le raisonnement d'Henri Bourassa[114]. Son récit avait encore comme prémisse fondamentale l'idée que les Canadiens français étaient les premiers occupants du sol, les premiers à y avoir disséminé la civilisation européenne et le christianisme, et qu'en tant que tels, ils avaient déjà acquis le droit d'exister partout dans le nouveau dominion. Les tractations entourant l'élaboration de l'AANB n'auraient servi, dans pareil cas, qu'à faire reconnaître cette réalité par les textes constitutionnels. Non pas que Groulx se fût mépris sur les difficultés que la classe politique canadienne-française avait traversées pour en arriver à cette reconnaissance. Au contraire, il avouait volontiers que les dispositions du « pacte » relatives aux droits des minorités religieuses avaient été conçues d'abord et avant tout pour calmer les inquiétudes des protestants de la future province de Québec. Par contre, ce seraient les catholiques des autres provinces qui auraient à s'en prévaloir éventuellement devant les tribunaux.

Le professeur d'histoire n'en soutenait pas moins que la Confédération de 1867 avait été un « pacte » solennel entre deux « peuples fondateurs », égaux en droits partout au pays : l'AANB – en particulier les articles 93 et 133 – protégeait à la fois l'autonomie du Québec à l'intérieur de ses propres champs de compétence et les droits scolaires, linguistiques et religieux des Canadiens français dans les provinces à majorité anglo-protestante. Il consacra d'ailleurs un chapitre entier de sa *Confédération canadienne* à

---

[113] Lionel Groulx, *La Confédération canadienne. Ses origines*, Montréal, Le Devoir, 1918, 265 p.

[114] Voir Joseph Levitt, *Henri Bourassa and the Golden Calf. The Social Program of the Nationalists of Quebec (1900-1914)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1969, 178 p. ; Jean Drolet, « Henri Bourassa : une analyse de sa pensée », dans Fernand Dumont *et al.*, *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 223-250.

l'étude de ces droits minoritaires[115]. Les textes constitutionnels, selon lui, engageaient le gouvernement fédéral, de même que le Sénat, à intervenir auprès des minorités lorsque les gouvernements provinciaux adopteraient des mesures brimant leurs droits. Nous avons indiqué, au chapitre précédent, que certains historiens croient constater dans le raisonnement de Groulx sur cette question quelque chose de contradictoire. Jean-Pierre Gaboury, notamment, va même jusqu'à estimer que la thèse des peuples fondateurs telle que Groulx la concevait comportait une « dangereuse inconséquence[116] ». Qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement fédéral d'ignorer l'autonomie provinciale du Québec, se demande-t-il, afin d'intervenir auprès de sa minorité anglo-protestante ? En dernière analyse, Gaboury conclut à l'incompatibilité des principes de l'autonomie provinciale et des peuples fondateurs, ce que Groulx, laisse-t-il supposer, n'aurait pas tout à fait compris. Pourtant, il n'en est rien : en réalité, Groulx ne considéra jamais le principe de l'autonomie provinciale comme une fin en soi et le subordonna toujours à celui des peuples fondateurs. Si la stratégie de l'autonomie provinciale favorisait le respect du principe des peuples fondateurs (comme dans le cas des dossiers d'intérêt strictement québécois), il y avait recours sans réserve. Autrement, il n'hésitait pas à la mettre au rancart. Une telle hiérarchisation des fins et des moyens s'explique facilement lorsqu'on considère, encore une fois, son adhésion à quelques-uns des grands principes du romantisme politique : l'État (provincial ou autre) n'étant qu'un outil devant servir à l'épanouissement de la *nation* canadienne-française, les deux entités recouvraient des réalités conceptuelles différentes et impossibles à confondre. Dans sa *Confédération canadienne*, Groulx voulut prévenir contre le danger qui guettait les « pères » d'ériger en dogme le principe de l'autonomie provinciale.

---

[115] Lionel Groulx, « La Confédération et les minorités », dans *La Confédération canadienne*, p. 137-192.

[116] Jean-Pierre Gaboury, *Le Nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1970, p. 154-155.

> Sans doute, l'autonomie des provinces demande autant que possible l'exclusion du fédéral du domaine provincial. Mais on eût pu se souvenir qu'un droit ne meurt jamais tout seul. Laisser violer trop facilement les droits des minorités, c'est préparer à la longue contre notre province tous les dénis de justice[117].

Groulx ne constatait donc aucune incohérence dans la défense simultanée de l'autonomie provinciale du Québec et des droits des minorités franco-catholiques : dans un cas comme dans l'autre, on cherchait à protéger les intérêts supérieurs de la nation canadienne-française qui étaient toujours les mêmes où qu'elle se trouvât. Son raisonnement évoluerait peu sur cette question. Une dizaine d'années plus tard, il publierait à *L'Action française* une étude sur « Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération » dans laquelle il reprendrait la même idée :

> Aussi bien le Canada français a-t-il pour devoir d'élaborer avec ses associés de demain, un double contrat politique qui réservera toute son autonomie de province, délimitera soigneusement juridictions fédérales et juridictions provinciales ; puis un contrat de caractère national et religieux qui, avec les droits de la nationalité canadienne-française, fixera la condition des minorités religieuses dans les provinces anglophones[118].

Cet extrait révèle de manière intéressante que Groulx reconnaissait deux dimensions « contractuelles » à l'AANB : l'une était « politique » et protégeait l'autonomie du Québec, tandis que l'autre, au contraire, était « nationale » et concernait les droits des minorités franco-catholiques. L'historien répétait que l'existence nationale des Canadiens français ne dépendait aucunement des structures politiques à l'intérieur desquelles ils évoluaient[119]. En 1937, au Congrès de la langue française de Québec, il

---

[117] Lionel Groulx, *La Confédération canadienne*, p. 180.

[118] Lionel Groulx, « Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération », *AF*, mai-juin 1927, p. 282-301. Voir aussi Lionel Groulx, « Ce cinquantenaire (1867-1917) », *AF*, juillet 1917, p. 193-203 ; « La France d'outre-mer », *Notre Maître le passé. Tome 2*, p.289 ; « Le patriotisme des jeunes », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 17-18 ; « L'histoire et la vie nationale », *Dix Ans d'Action française*, p. 248-252 ; « Nos responsabilités intellectuelles », *Orientations*, 33-34.

[119] *L'Action française* développerait fréquemment cette thèse. Voir, par exemple, L'Action française, « Le problème national », *AF*, février 1927, p. 66-81 ; « La langue française », *AF*, mars 1927, p. 130-151 ; « Les modes d'action nationale », *AF*, décembre 1927, p. 320-353.

établirait encore la même distinction entre la nation canadienne-française et l'État québécois : « Pour étrange et défectueuse que soit la constitution fédérative, et si confuse qu'on veuille faire l'idéologie nationale des "Pères" de la Confédération, il reste que 1867 consacrait de nouveau, en notre faveur, deux principes vitaux : celui du provincialisme et celui de la nationalité[120] ».

Les minorités dans l'univers anglo-protestant

Le jugement que posait Groulx sur la suite des choses, cependant, s'avérait fort sévère. Selon lui, tout avait été inclus dans le « pacte » confédéral pour assurer le potentiel de développement culturel, politique et économique du Canada français. Il faisait pourtant remonter à 1867 le début d'une lente « déchéance » nationale dont il attribuait directement la cause à l'avachissement de la classe politique canadienne-française. L'époque des grands parlementaires de la trempe de La Fontaine lui paraissait terminée. Ses études historiques le conduisirent à conclure que le Canada français, en l'absence de vrais chefs nationaux, était devenu trop souvent la proie des plus radicaux parmi la majorité, de ceux-là qui avaient cherché à étouffer son influence culturelle et religieuse. Il croyait plutôt constater que la classe politique canadienne-française avait négligé les intérêts supérieurs de la nation canadienne-française en se livrant à des luttes partisanes qu'il décrivait comme « fratricides » : au lieu de la nation, c'était le parti, rouge ou bleu, qui obtenait l'allégeance inconditionnelle de la vaste majorité des politiciens canadiens-français[121]. Groulx déplorait qu'avec l'addition de nouvelles provinces et la « minorisation » subséquente des Canadiens français à l'intérieur de la Confédération, le parti politique fût devenu, pour eux, rien de plus qu'un instrument

---

[120] Lionel Groulx, « L'histoire, gardienne des traditions vivantes », *Directives*, p. 219-220.

[121] Groulx reconnaissait qu'il y avait tout de même quelques hommes politiques qui, depuis 1867, avaient réussi à s'élever au-dessus de ce qu'il considérait comme la médiocrité de leurs collègues, notamment les sénateurs franco-ontariens Philippe Landry et Napoléon Belcourt, comme nous le verrons dans un chapitre ultérieur.

d'assimilation culturelle. C'était cette veulerie de la classe politique que l'historien rendait responsable d'avoir introduit au Canada français le principe aliénant de la « double nationalité » :

> Le pacte fédératif recula soudain les frontières du patriotisme. À notre petite patrie canadienne-française il superposa la patrie « canadienne » tout court, et, par cette évolution profonde, introduisit chez nous la dualité nationale. C'était le temps ou jamais de définir et de diviser, de rendre à César ce qui était à César et à nous ce qui était à nous. Il importait de bannir toute ambiguïté, de marquer nettement la dépendance des parties et du pouvoir central dans l'ordre national. Le patriotisme canadien ne peut évidemment l'emporter sur le patriotisme de race ou de province, que dans les limites fixées par la constitution. Si notre peuple français se devait à son pays, il fallait lui enseigner qu'il continuait de se devoir à sa race[122].

Ce qui aurait dû, en principe, représenter une victoire pour la nation canadienne-française avait plutôt, selon Groulx, marqué le début de sa déchéance. Précisons, encore une fois, que ce n'était pas le régime fédéral en tant que tel qu'il critiquait, mais plutôt l'esprit partisan des hommes politiques canadiens-français qui laissait le champ libre aux « persécuteurs » canadiens-anglais et protestants. C'est pourquoi il s'appliqua tout au long de sa vie à relever le « sens national » des siens et, en particulier, celui de la jeunesse, afin que les élites politiques de l'avenir pussent retrouver l'esprit qui avait animé les grands parlementaires d'avant 1867. Rien n'avait trahi plus complètement la veulerie des politiciens, d'après lui, que le lamentable sort qu'on avait fait aux minorités françaises et catholiques après l'entrée en vigueur de la Confédération. Nous verrons en détail, au chapitre suivant, l'analyse que fit Groulx de ce qu'il considérait comme les insuffisances des hommes politiques du Québec vis-à-vis des minorités dès qu'il prit les rênes du mouvement nationaliste au tournant des années 1920. Cependant, nous pouvons affirmer d'ores et déjà que l'historien faisait remonter ces insuffisances de la classe politique canadienne-française à 1867. Dans une conférence prononcée en 1918,

---

[122] Lionel Groulx, « Le patriotisme des jeunes », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 17-18. Voir aussi Lionel Groulx, « Pour l'Action française », *Dix Ans d'Action française*, p. 179.

il exprima cette opinion en des termes on ne peut plus crus : « De grandes fautes nationales, dans notre passé, je n'en vois que deux [la seconde étant la participation du Canada à la guerre des Boers] : nous avons trahi nos minorités, c'est-à-dire l'école catholique et française, dans toutes les provinces du Canada[123] ». Et parmi tous les politiciens qu'il inculpa, c'est George-Étienne Cartier qui arrive en tête de liste. D'une part, Groulx admirait sa détermination et la force des convictions nationales et religieuses qu'il avait manifestées lors des négociations entourant la formulation de l'AANB, en particulier au moment de la Conférence de Québec de 1864. D'autre part, il déplorait, souvent avec aigreur, la lâcheté qu'il croyait déceler dans son comportement au lendemain de 1867. La dégringolade que subit Cartier dans l'estime de Groulx était d'autant plus vertigineuse qu'il avait été, pour un temps, le chef politique incontesté des Canadiens français, rempli du courage qui avait animé, avant lui, le grand La Fontaine. Cependant, l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick, en 1871, avait constitué la première grande épreuve qu'avait traversée le jeune pays. Le « pacte », expliqua Groulx, en rétablissant les ponts avec le Québec, avait ravivé de grands espoirs parmi les Acadiens du Nouveau-Brunswick : on ne s'était pas douté, cependant, que le nouveau régime signifierait la fin de la liberté religieuse dans cette province, ni même que Cartier serait complice de cette grande « faute ». Dans un texte sur « Les idées religieuses de Cartier », Groulx fit le commentaire suivant sur le refus de sir George d'invoquer le pouvoir fédéral de désaveu pour effacer la loi scolaire de 1871 :

> Eh oui, cher grand homme, lui répondra désormais l'histoire, le désaveu comportait des dangers et il en comportera toujours. Mais la consécration de l'iniquité, le déni de justice n'en comportent-ils aucun, et même n'ont-ils pas fini par en comporter de plus grands ? Ce jour-là, sir Georges, vous avez inauguré, et ce n'est pas à votre honneur, la politique à courte vue qui, bien des fois depuis lors, a cru sauver la paix du pays par le sacrifice du droit, comme si la paix ne se fondait tout d'abord sur le maintien du droit[124].

---

[123] *Ibid.*, p. 268-269.

[124] Lionel Groulx, « Les idées religieuses de Cartier », *Notre Maître le passé. Tome 1*, p. 223-224.

La logique de Cartier, expliqua Groulx, avait consisté à invoquer le principe de l'autonomie provinciale devant le pouvoir de désaveu du gouvernement fédéral. C'est pour cette raison, poursuivit-il, que sir George avait critiqué l'attitude du clergé et de la presse du Québec, eux qui avaient réclamé l'intervention de l'État central dans la crise scolaire. Selon l'historien, cependant, cet argument de Cartier ne faisait pas le poids. Lorsqu'il y avait conflit entre le principe de l'autonomie provinciale et celui des peuples fondateurs, celui-ci devait inévitablement l'emporter sur celui-là. Le danger était grand, semblait-il dire, que l'on confondît la fin et les moyens. Les difficultés scolaires qu'avaient connues les minorités françaises sous le régime confédéral revinrent fréquemment dans son œuvre historique et polémique[125], tant et si bien qu'il consacra à ces questions une étude volumineuse en 1935. Il s'agissait, en fait, du deuxième tome de son *Enseignement français au Canada*, dont le premier, paru quatre plus tôt, avait analysé l'évolution du système scolaire du Québec[126]. Après avoir pris soin de rappeler l'ancienneté des Acadiens et des Canadiens français dans toutes les provinces du pays, Groulx étudia chacune des crises scolaires qui s'étaient abattues sur eux. Il consacra le premier chapitre aux écoles acadiennes du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard[127]. Le deuxième chapitre aborda la question des écoles séparées du Manitoba qui, en 1890, avaient connu le même sort, malgré la résistance de la hiérarchie ecclésiastique de l'Ouest. Au pays des Riel, des Langevin et des Taché, c'est à Wilfrid

---

[125] Voir, par exemple, Lionel Groulx, « Monseigneur Taché », *AF*, octobre 1923, p. 211-223.

[126] Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome II : Les Écoles des Minorités*, Montréal, Éditions Granger Frères, 1935, 271 p. Une version abrégée des deux tomes de cette étude avait été publiée quelques années plus tôt sous le titre *Le Français au Canada* (Paris, Libraire Delagrave, 1932, 234 p.). Ce livre reprenait les cours que Groulx avait prononcés, en 1931 et 1932, à la Sorbonne et à l'Institut catholique de Paris. C'est également cette longue étude qui lui avait valu un doctorat en histoire de l'Université de Montréal.

[127] En effet, en 1877, on avait procédé à l'Île-du-Prince-Edouard à un bannissement de l'influence catholique semblable à celui qui avait été effectué au Nouveau-Brunswick quelques années plus tôt.

Laurier, entre autres, que Groulx attribua le mauvais rôle : comme Cartier avant lui, le premier ministre avait manqué de courage en imposant, de connivence avec son homologue manitobain, une solution qui, dans les faits, n'avait fait que restituer quelques ridicules miettes aux « fils des découvreurs de l'Ouest[128] ». Après un « épilogue » sur les écoles du Kéwatin, le chapitre suivant analysa la controverse entourant l'abolition, en 1905, des droits de la langue française dans les écoles des nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Là aussi, expliqua l'historien, la témérité des « persécuteurs » était d'autant plus ignoble que les Français et les Canadiens français avaient été les premiers possesseurs du sol : « Les premiers, au temps des La Vérendrye, les Français ont pris possession de l'Ouest Canadien [*sic*]. Après la conquête anglaise, ils seront aussi parmi les premiers qui donneront à cette partie du continent l'empreinte de la civilisation[129] ». Groulx étudia ensuite la polémique des écoles franco-ontariennes, où la langue française avait été frappée d'interdiction de 1912 à 1927. Comme nous le verrons plus loin dans cette étude, la crise du Règlement XVII, le seul des grands conflits scolaires dans lequel Groulx put intervenir directement, joua un rôle très important dans sa formation intellectuelle. L'historien du conflit scolaire fit appel aux mêmes arguments que le résistant de la première heure. Ravir aux premiers occupants du sol leurs droits les plus fondamentaux était, selon lui, d'une indécence qui crevait les yeux : « L'empreinte française est si bien gravée au front des paysages ontariens, que, de nos jours encore, elle y demeure, en un relief vigoureux, que lui font, non seulement l'immortalité des souvenirs historiques, mais la survivance d'une population française[130] ».

*
* *

[128] Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome II...*, p. 123.
[129] *Ibid.*, p. 146.
[130] *Ibid.*, p. 195.

Groulx estimait donc que porter atteinte aux droits religieux et linguistiques des Canadiens français et des Acadiens équivalait à un affront au droit constitutionnel – parfois imprécis, mais tout de même bien réel – et, plus grave encore, au droit naturel. Voilà le jugement qu'il posa au terme de cette longue analyse des crises scolaires des minorités françaises. Au-delà des textes constitutionnels, c'était la thèse des peuples fondateurs, elle-même inspirée d'une conception du droit naturel issue de la pensée philosophique traditionaliste, qui servait de justification aux revendications scolaires des minorités. Par ailleurs, l'aigreur avec laquelle on s'acharna contre leurs écoles poussa Groulx à tirer de nombreuses conclusions. D'abord, il crut constater que les hommes politiques canadiens-français, plutôt que de se porter à la défense des droits de la nation canadienne-française pourtant garantis par l'AANB, avaient trop souvent choisi de défendre des intérêts bassement partisans. Ce jugement, Groulx le réserva aux politiciens du Québec, certes, mais aussi à ceux des minorités :

> Ce que nous disons des parlementaires de race française à Ottawa, pourrait s'appliquer tout aussi justement, est-il besoin de le dire ? aux groupements politiques des minorités dans les diverses provinces du Canada. Si les divisions des premiers au parlement fédéral paraissent difficilement justifiables, comment excuser, chez les autres, groupes minuscules, la tendance frénétique au fractionnement ? Non sans quelque raison, les minorités pourraient se demander si l'une de leurs grandes misères et qui leur a fait perdre parfois, sur l'opinion, leur meilleur levier de commande, n'a pas été leurs divisions politiques, l'esprit de parti, pour l'appeler de son nom, triste héritage emporté du vieux Québec, ou simple travers de Latins chicaniers[131].

Autre conclusion que tira Groulx : confrontées à la lâcheté de l'immense majorité de leurs chefs politiques, les minorités avaient sonné le tocsin. Elles avaient donné au Québec, trop souvent léthargique, un exemple d'héroïsme et de dévouement qui avait tout pour plaire à un esprit tel que Groulx et qui avait puissamment contribué, selon lui, au « réveil » nationaliste qu'on avait connu au tournant du vingtième siècle :

---

[131] *Ibid.*, p. 253.

> Les derniers à profiter de la persécution au Canada, depuis soixante ans, n'auront pas été les Canadiens français. Incontestablement l'actif moral de la race doit beaucoup aux magnifiques résistances des minorités. Alors que, dans la vieille province, la tendance est trop facile au repliement égoïste dans la fausse sécurité, l'une après l'autre les minorités ont empêché l'engourdissement du sommeil, ont monté la garde autour de l'idéal vivant. Il faut même en convenir : la glorieuse attitude des minorités devant la persécution reste, au Canada, l'une des plus éclatantes manifestations de la vitalité catholique et française[132].

Groulx, durant toute sa carrière, chercha à ranimer l'esprit de solidarité nationale qu'il croyait avoir vu s'installer entre le Québec et les minorités françaises durant les moments les plus tragiques des crises scolaires. Dans le chapitre qui suit, nous étudierons quelques-unes des nombreuses mesures qu'il proposa pour tenter de réaliser ce grand projet de rapprochement national.

---

[132] *Ibid.*, p. 241.

CHAPITRE TROISIÈME

LE QUÉBEC FACE AUX MINORITÉS FRANÇAISES

Lionel Groulx concevait la nation canadienne-française comme une entité organique, un « être », pour emprunter à Michelet, dont la naissance, voulue par la Providence, remontait à l'époque de la Nouvelle-France. En tant que tel, l'organisme national continuait d'évoluer, de grandir et de se développer. La majorité anglaise et protestante, en dépit de ses meilleurs efforts, n'avait pu la contenir, croyait Groulx. Elle s'était attaquée aux deux principaux fondements de la « race » française en Amérique, la foi catholique et la culture française. Les crises scolaires en Acadie, dans l'Ouest canadien et en Ontario, dont il a été question ci-dessus, en auraient témoigné abondamment. Pourtant, dans l'esprit de l'abbé Groulx, l'arsenal législatif, juridique et institutionnel qui s'était déployé contre le peuple canadien-français pour en étouffer l'expansion ne put jamais venir à bout de sa mission providentielle et des desseins de la Providence. Selon lui, les minorités françaises avaient réussi à triompher de leurs adversaires et à survivre, tant bien que mal, ce qui ne voulait pas dire qu'il croyait leur avenir nécessairement assuré. Il attribuait la survivance des minorités à leur militantisme, mais aussi au soutien qui leur parvenait du Québec et, en particulier, du clergé. À l'inverse, Groulx trouva souvent à inculper le Québec, et surtout sa classe politique, lorsque la menace planant sur la survivance des minorités lui semblait prendre de trop grandes proportions.

D'aucuns pourraient croire que cette double attitude consistant à faire autant de semonces que de félicitations au Québec dans son comportement face aux minorités procède d'une certaine ambiguïté dans la pensée de Groulx. Pourtant, il n'en est rien.

S'il put se réjouir de la contribution historique du clergé au développement culturel et institutionnel des minorités françaises, son discours sur les insuffisances du Québec politique à leur endroit découlait de son analyse des dommages infligés par la politique partisane au Canada français depuis 1867. Soyons clair : Groulx, bien qu'il se méfiât parfois du principe de souveraineté populaire, ne voyait pas que du mal dans le régime parlementaire en vigueur au Canada. En fait, dans ses études du régime britannique, l'historien chercha à démontrer que les premiers balbutiements de la démocratie parlementaire en 1791 avaient marqué le début d'une période d'« émancipation » nationale devant culminer, en 1867, avec l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, après qu'on eut obtenu la responsabilité ministérielle en 1848. Cette évolution n'avait été troublée, précisa-t-il, que par l'Union de 1841. Mais Groulx de préciser que ce régime, dans les faits, avait été vite renversé par la classe politique canadienne-française à la tête de laquelle s'était hissé le grand Louis-Hippolyte La Fontaine. La démocratie parlementaire pouvait donc représenter, à ses yeux, un puissant outil de libération nationale. Il n'y a donc pas lieu, comme l'ont fait certains chercheurs, de qualifier sa pensée d'« apolitique »[1].

Cependant, ce que Groulx déplorait, c'étaient les fractures partisanes qui, selon lui, en étaient venues à dominer la vie politique canadienne-française après 1867. La politique partisane est souvent présentée, dans son œuvre, comme un fléau, voire une lutte fratricide. Groulx ne pouvait adhérer que difficilement à l'idée du parti politique comme lieu de compromis permettant d'intégrer diverses tendances idéologiques[2], sa conception « organique » de la nation lui interdisant toute analyse abondant dans ce sens et l'empêchant de cautionner un système reposant sur le principe de la division du

---

[1] Voir surtout André-J. Bélanger, « Lionel Groulx, une mystique québécoise », *L'Apolitisme des idéologies québécoises. Le Grand Tournant de 1934-1936*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 191-255.

[2] Voir John English, *The Decline of Politics. The Conservatives and the Party System, 1901-20*, Toronto, University of Toronto Press, 1977, 237 p.

peuple canadien-français. Un être ne pouvait légitimement se retourner contre lui-même, répétait-il, sans courir le risque des pires calamités psychologiques. Voilà, pourtant, justement ce que Groulx pensait avoir constaté dans son analyse de la vie publique canadienne-française. La classe politique, en perdant le sens du devoir et en faisant passer la solidarité nationale après la fidélité au parti, avait sombré, croyait-il, dans une profonde anémie culturelle : le parti, rouge ou bleu, l'emportait trop souvent sur la nation.

Groulx eut l'occasion de développer le thème de la « déchéance » de la classe politique canadienne-française à plusieurs reprises au cours de sa carrière d'historien et de polémiste. Dans un même ordre d'idées, il chercha à démontrer en quoi l'esprit partisan d'une bonne partie du Québec politique avait abouti à une forme de paralysie nationale l'empêchant d'appuyer les minorités françaises dans leurs nombreuses luttes. À son sens, il s'agissait là d'un grave manquement aux responsabilités qui incombaient au Québec en tant que « foyer » de la nation canadienne-française. Les minorités et les crises qu'elles avaient traversées servaient, dans la pensée de Groulx, à éveiller la nation canadienne-française, et en particulier le Québec, à l'ampleur de la menace qui planait sur le maintien de la civilisation française en Amérique. En revanche, le Québec, foyer, métropole, cœur de la nation, avait le devoir, soutenait-il, d'intervenir et de déployer tous les efforts nécessaires à la protection des droits linguistiques, culturels, scolaires et religieux des minorités situées aux « avant-postes ». Si Groulx était d'avis que tous les Canadiens français, où qu'ils fussent, faisaient partie intégrante de la nation, il assignait cependant un rôle particulier aux différents « membres » de cette dernière, prolongeant ainsi l'analogie organique.

Dans les pages qui suivent, nous chercherons à identifier les devoirs et responsabilités qui, selon Lionel Groulx, incombaient au Québec en tant que « foyer » et « berceau » de la nation canadienne-française. Dans un deuxième temps, nous aborderons la critique qu'il formula à l'endroit de la classe politique du Québec et de son

esprit partisan, responsables, d'après lui, d'une partie des maux qu'avaient subis et que subissaient toujours les minorités françaises. Devant ce qu'il percevait comme l'incapacité chronique des hommes politiques à s'acquitter de leurs devoirs envers les minorités, il se tourna vers les autres segments de la société canadienne-française, en particulier vers le clergé, les journalistes et les intellectuels, davantage imprégnés, selon lui, d'« esprit national ». Tous les prétextes étaient bons, estimait-il, pour tenter de bâtir des ponts entre le Québec et les minorités françaises. Il s'agissait là d'une entreprise à laquelle se vouèrent Lionel Groulx et, comme nous le verrons, *L'Action française* dès lors qu'il en assuma la direction en 1920.

LE QUÉBEC, MÉTROPOLE DU CANADA FRANÇAIS

Le foyer et l'avant-garde

Lors de son séjour à la direction de *L'Action française*, Lionel Groulx reçut cet hommage de Joseph Hallé, évêque de Hearst, dans le Nord-Est ontarien : « Que le Sacré-Cœur bénisse vos œuvres, vos grandes œuvres d'apôtre – vous defendez la cathédrale ! Nous ne sommes qu'à l'avant-garde. Si la citadelle et l'arrière-garde [...] s'affadissent, que deviendra l'avant-garde[3] ? » Le vocabulaire de Groulx ne comprenait pas les termes « métropole » et « périphérie ». Pourtant, sa pensée réservait une large place aux concepts qu'ils désignent. Dans la nation canadienne-française telle qu'il la concevait, chacun était doté de sa propre fonction. Historiquement, le Québec, et en particulier la vallée du Saint-Laurent, avait été le premier coin que les Français et, après eux, les Canadiens français avaient évangélisé, conquis et colonisé en Amérique du Nord, abstraction faite de l'Acadie. Démographiquement, le Québec était la seule province où les Canadiens français étaient majoritaires et où ils possédaient un réseau complet

[3] Lettre de Joseph Hallé à Lionel Groulx, Centre de recherche Lionel-Groulx (dorénavant CRLG), Fonds Lionel-Groulx (dorénavant FLG), P1/A,1706, [sans date].

d'institutions, voire un État. Selon Groulx, le Québec, en tant que « berceau » et « foyer » du peuple canadien-français, jouissait d'un statut particulier à l'intérieur de la nation. En revanche, Groulx assignait aux minorités françaises, plongées dans l'univers anglo-protestant, une fonction d'avant-garde extrêmement importante. Leur rôle, selon lui, était double. D'une part, elles devaient poursuivre, à l'extérieur du « foyer national », la mission civilisatrice et évangélisatrice que la Providence avait conférée au Canada français. D'autre part, les minorités, au moyen de leurs luttes, devaient sonner le tocsin et éveiller le Québec à l'ampleur de la menace qui planait sur le maintien de la civilisation française en Amérique. Groulx considérait les minorités en quelque sorte comme des « baromètres » permettant de tâter le pouls du Canada anglais. Un thème qui revenait souvent dans son discours était celui de l'héroïsme des minorités qui, croyait-il, devaient servir d'exemple au Québec et ébranler la complaisance qui l'affligeait trop souvent. Toutefois, cette distinction qu'il effectuait entre la place du Québec et celle des minorités à l'intérieur de la nation canadienne-française ne se traduisit jamais par l'établissement d'une « hiérarchie nationale » au sommet de laquelle on eût trouvé un Québec déclassant les minorités. Individuellement, les Canadiens français, où qu'ils fussent, faisaient tous partie du giron de la nation canadienne-française et se trouvaient tous sur un même pied d'égalité les uns avec les autres. Ils héritaient, tout simplement, d'une mission et d'un rôle particuliers selon qu'ils se situaient dans les « tranchées » ou dans la « citadelle » de la nation. Dans l'esprit de Groulx, alors, le Québec était le cœur de la patrie de tous les Canadiens français :

> Pour nous, Canadiens français, il est une étendue de ce vaste pays qui, avant toute autre, mérite le nom de patrie, le vieux Québec. Son revêtement historique fait, à certains égards, du berceau de la Nouvelle-France, la plus pittoresque, la plus humanisée de toutes les provinces du Canada. [...] Leçons toutes simples, mais qui pourraient convaincre à jamais, ce nous semble, l'enfant de chez nous que si, au Canada, il est partout chez soi, il

> l'est tout particulièrement sur cette portion de territoire dont le moindre espace a été conquis sur la forêt par les siens[4].

Le cœur de la patrie, bien entendu, n'en recouvre pas la totalité. Comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, Groulx croyait que la Providence avait poussé les Canadiens français à s'établir partout sur le continent nord-américain, y compris en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Nous sommes donc encore bien loin de la thèse de la « réserve » québécoise. *L'Action française*, par exemple, pouvait reconnaître sans difficulté, en 1921, que « [n]ous du Québec, foyer, noyau principal, mais non la majorité de la race, songeons toujours que plus de deux millions et demi d'hommes de notre sang vivent en dehors de chez nous[5] ». Mais cette expansion du peuple canadien-français, précisa Groulx, ne s'était pas faite sans heurt. Les minorités françaises avaient dû livrer des combats aussi nombreux qu'acharnés pour faire respecter leurs droits scolaires et religieux. Groulx puisait souvent à même leurs luttes des exemples de l'héroïsme et du dévouement dont il aurait voulu que le Québec fît preuve à son tour. Dans « Pour la neuvième croisade », article qu'il fit paraître dans *Le Devoir* en 1914 pour signaler son appui à la cause des écoles françaises de l'Ontario, Groulx affirmait qu'il fallait au Québec « de fréquentes injections d'héroïsme » et que les Franco-Ontariens, heureusement, les lui administraient avec prodigalité[6]. Le Québec, estimait-il, « en aidant ses frères d'Amérique, [...] leur prêt[ait] moins qu'il ne re[cevait][7] ». Les crises scolaires représentaient, à ses yeux, autant de luttes chevaleresques livrées au profit de la nation tout entière et, en particulier, du Québec. À son ami Rodrigue Villeneuve, l'un des résistants au Règlement XVII, il confia même qu'il lui enviait son

---

[4] Lionel Groulx, « L'éducation nationale à l'école primaire », *Orientations*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1935, p. 135-136, 140-141. Groulx tint ces propos en 1934 à Trois-Rivières.

[5] L'Action française, « Pour la fraternité française », *L'Action française* (dorénavant *AF*), février 1921, p. 65. Ce total comprenait vraisemblablement les Franco-Américains.

[6] Lionel Groulx, « Pour la neuvième croisade », *Le Devoir*, 12 mai 1914, p. 1.

[7] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, p. 173.

« poste d'avant'garde » : « [V]ous y trouvez une rude bataille. Mais au moins vous avez la certitude de faire servir votre vie à quelque chose. Vous ne ressentez jamais cette impression affreuse de brûler en vous éteignant comme un cierge sous un verre[8] ». Dans un même ordre d'idées, Groulx tint aux Franco-Ontariens, en pleine crise du Règlement XVII, les propos suivants qui en disent long sur l'importance du rôle qu'il leur attribuait :

> Ce n'est que justice de le proclamer : vous avez été, depuis quatorze ans, les soldats de la tranchée, pendant que nous, du Québec, nous étions les civils de l'arrière. En vous battant, vous vous battiez pour nous autant que pour vous. Vous êtes la marche ontarienne ; et si vous ne l'aviez gardée, c'était la solution de continuité encore élargie avec nos frères du Manitoba et de l'Ouest ; et c'était plus que jamais les Canadiens français refoulés vers la réserve québ[é]coise pour y attendre un autre 1760. De tels services, nous pourrions peut-être les ignorer, mais à la condition de renoncer à notre propre estime.
>
> Non contents de nous sauver du péril de l'extérieur, vous nous sauviez de nous-mêmes[9].

Nouvelle interprétation de la thèse de la « frontière » que cette analyse du rôle des minorités françaises dans le monde anglo-saxon ? Un tel rapprochement n'aurait sans doute qu'une valeur analogique. Si les minorités françaises devaient opposer, selon Groulx, la « civilisation » française et catholique à la « barbarie nouvelle[10] », entendons par là ce qu'il considérait comme le matérialisme sournois de la société dominante anglo-protestante[11], l'historien ne se méprit jamais sur leurs véritables capacités à imposer au continent tout entier la doctrine catholique et la culture française.

---

[8] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 23 mars 1915.

[9] Lionel Groulx, « Allocution pour le "Grand Prix d'Action française" », *Dix Ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, p. 212.

[10] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 201.

[11] « Nous savons aussi que, dans ces luttes, dans ces résistances à l'absorption où nos frères déploient une si magnifique ténacité, affirmant, à la face des peuples matérialisés, la prédominance des biens moraux, nous savons que parmi eux s'élabore une beauté française qui contribue à l'enrichissement de l'âme commune ». *Ibid.*, p. 174.

Si le Québec pouvait se targuer d'être le « foyer » de la nation, ce titre, selon Groulx, s'accompagnait toutefois d'importantes responsabilités vis-à-vis des membres de la nation canadienne-française vivant dans les autres provinces du Canada. Il chercha souvent à rappeler au Québec son « devoir d'aînesse » envers ses « frères » de l'extérieur. Il s'agit d'une analogie qu'il développa avec soin dans une conférence qu'il prononça en 1922 à Lowell, dans le Massachusetts. Cette intervention, qu'il fit sur l'invitation de la Fédération catholique des Sociétés franco-américaines, avait pour but d'expliquer la nécessité d'un plus grand rapprochement entre le Québec et les Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre. Cependant, Groulx y développa des idées touchant aux relations entre la « province mère » et l'ensemble des minorités françaises du continent. Aussi, cette allocution, qu'il intitula « L'Amitié française d'Amérique », représente sans aucun doute l'un des plus éloquents témoignages de solidarité nationale que Groulx ait jamais livrés aux Canadiens français de la « dispersion ». Poursuivant l'analogie familiale, il décrivit les relations entre le Québec et les minorités en faisant du premier le « fils aîné resté au foyer pour continuer les vieux parents pendant que ses cadets s'en [étaient allés] au loin bâtir d'autres maisons et cultiver d'autres champs[12] ».

Groulx se désola de l'indifférence, voire de l'ignorance qu'il constatait de temps à autre parmi les minorités françaises, surtout chez les plus jeunes, pour qui le souvenir du Québec paraissait à peine moins distant que celui de la France. Examinons cet extrait d'un article qu'il fit publier dans *L'Action française* en 1918 :

> Nous faisons partie d'une fraternité française en Amérique. Ce n'est pas principalement sur la France que les autres groupes français du continent appuient leur volonté de survivre. Pour tous, la province de Québec, cœur de l'ancienne Nouvelle-France, est la première patrie du souvenir, la capitale du patriotisme français. C'est parce que la vallée laurentienne a été le berceau de leur race, la terre où dorment leurs ancêtres, où se conserve le trésor de souvenirs, de mœurs et de vertus qui fait le fond de leur âme ; c'est

[12] *Ibid.*, p. 170.

> parce qu'ils se sentent liés à toute cette histoire et à toute cette noblesse que nos frères dispersés veulent en perpétuer l'héritage[13].

Pour Groulx, les Canadiens français différaient des autres groupes ethniques du pays en ce qu'ils avaient pu, historiquement, créer une société, une nation distincte en Amérique. Ils auraient donc été des « fondateurs », contrairement, par exemple, aux Italiens, aux Ukrainiens ou aux Allemands qui, en immigrant au Canada, avaient dû s'intégrer à leur société d'accueil. Le souvenir de la mère patrie était sans doute plus vif dans l'esprit des autres groupes ethniques, installés au pays depuis peu. En revanche, d'après Groulx, les Canadiens français entretenaient une relation différente avec leur ancienne mère patrie, la France. Il existait quelque chose, d'après lui, qui s'interposait entre le Canada français et la France, quelque chose tenant lieu de prisme et devant agir sur le souvenir que conservait le premier de la seconde : la Nouvelle-France. Groulx ne cherchait pas à renier les racines françaises de la nation canadienne-française. Comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, le grand francophile qu'il était établissait une filitation directe entre les peuples français et canadien-français et usait abondamment de l'analogie familiale pour décrire la relation qu'ils entretenaient : le Canada français était, d'après lui, le rejeton de la France. Bien que le cordon ombilical eût été coupé prématurément, le Canada français avait réussi, tant bien que mal, à voler de ses propres ailes sans pour autant se tenir à l'écart du rayonnement intellectuel et culturel de la France.

L'abbé Groulx souhaitait donc que le souvenir de l'ancienne mère patrie n'occultât jamais, dans l'esprit des minorités, celui de la Nouvelle-France et du Québec. La place particulière qu'occupait le peuple canadien-français en Amérique et, à plus forte raison, au Canada aurait dû, selon lui, leur interdire pareille méprise. Il réitéra quelquefois cette idée devant les Franco-Américains, d'abord à Lowell, en 1922[14], ensuite à Manchester, en 1935, lors d'un banquet de la Saint-Jean-Baptiste :

---

[13] Lionel Groulx, « Notre histoire », *AF*, août 1918, p. 355-356

[14] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 181-183.

> Que nos communs aïeux soient venus de France n'empêche point que, dans les cimetières du pays voisin, ne dorment six à sept générations de vos pères et que nous, du Québec, ne soyons, dans la famille française, vos plus proches parents. Nous avons deux cents ans, trois cents ans peut-être, d'histoire commune, dans le même pays, dans la même atmosphère spirituelle ; et, de cette histoire, qui ne fut pas entièrement méprisable, vous ne pouvez faire, non plus, que ne survivent en vos âmes quelques ferments. Où serait donc le profit de renoncer à cet héritage et de vous isoler de trois millions de Français qui vous touchent[15] ?

Ces soucis semblèrent à Groulx tout à fait fondés. Peu de temps après son passage à Manchester, en 1935, il reçut un mot d'Adolphe Robert, de l'Association canado-américaine, lui faisant part de la brèche qu'avait ouverte cette question des rapports entre les Franco-Américains, le Québec et la France. Robert lui expliqua que l'ambassadeur de France à Washington avait été invité, comme Groulx, à prononcer l'allocution de circonstances lors de la Saint-Jean-Baptiste. Il s'agissait là, d'après lui, d'une manœuvre de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique qui, contrairement à l'Association canado-américaine, méprisait les racines canadiennes-françaises des Franco-Américains. Selon Robert, l'organisme avait « tourn[é] le dos à la province de Québec et demand[é] le salut à la France. [...] Je ne puis supporter, ajouta-t-il, que la province de Québec soit considérée comme un parent pauvre par les Franco-américains [*sic*][16] ».

Groulx semble surtout s'être préoccupé de l'attitude des Franco-Américains face au Québec, eux qui, croyait-il, étaient davantage portés à lui préférer la France[17]. Dans ses *Mémoires*, cependant, il affirme avoir craint que l'état d'esprit des Franco-Américains n'ait été « de nature à se généraliser parmi tous nos compatriotes de la diaspora, à mesure que s'atténuer[ait] immanquablement le souvenir de la vieille

---

[15] Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 306-307.
[16] Lettre d'Adolphe Robert à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3201, 17 juin 1935.
[17] Voir Damien-Claude Bélanger, *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000, 184 p.

province, pays de l'immédiate origine[18] ». C'est lors d'un voyage entrepris en 1928 parmi les Franco-Manitobains que Groulx dit s'être pleinement rendu compte de l'importance du rôle du Québec auprès des minorités françaises. Dans ses *Mémoires*, il se rappelle le sentiment d'étonnement qu'il éprouva face aux Canadiens français du Manitoba et, en particulier, face aux plus jeunes dont le sens de l'histoire lui semblait remonter à peine plus loin que l'établissement de leurs ancêtres immédiats dans l'Ouest. Ce qui en résultait, ajoute le mémorialiste, était un déplorable sentiment de « régionalisme » qui, quoique « légitime », rendait les Franco-Manitobains plutôt chatouilleux sur la délicate question de l'apport du Québec à leur survivance, apport qu'ils confondaient parfois avec une certaine forme d'ingérence. Groulx rapporte aussi dans ses *Mémoires* les remontrances que firent les chefs franco-manitobains au Québec dont « l'esprit somnolent », selon eux, leur infligeait des torts incalculables. Ce séjour parmi les Franco-Manitobains avait laissé une profonde impression dans son esprit :

> Ce jour-là, j'aperçois le drame poignant de toutes nos minorités. Besoin du Québec. Besoin vital. Rattachement nécessaire au pôle culture, aussi indispensable que le lien ombilical à l'enfant dans le sein de sa mère. Point de survivance d'une minorité française au Canada qui soit pensable sans le Québec. Une tragique corrélation de sentiments s'aperçoit dans l'âme des dispersés : affaiblissement du lien sentimental avec la vieille province d'origine, affaiblissement fatal après deux ou trois générations, et donc affaiblissement de la volonté de résistance à l'assimilation anglo-saxonne. D'autre part, naissance fatale d'un certain régionalisme, ébauche d'une conscience adulte en ces rameaux détachés du tronc et presque devenus boutures autonomes[19].

Groulx précise que les énormes pressions assimilatrices qu'exerçait la société canadienne-anglaise dominante sur les Franco-Manitobains aux niveaux politique, économique, social et culturel risquaient de venir à bout de l'influence du Québec, déjà

---

[18] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 1 :1878-1920*, Montréal, Éditions Fides, 1970, p. 328-329.

[19] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3 : 1926-1939*, Montréal, Éditions Fides, 1972, p. 27.

très faible, sur leur développement. L'oubli des origines, dans l'esprit de Groulx, représentait donc un fléau à éradiquer à tout prix parmi les minorités françaises. Le Québec, de ce côté, avait un rôle de premier plan à jouer en assurant, auprès des « dispersés », son rayonnement intellectuel et culturel. On aurait tort, cependant, de voir en ce désir de Groulx d'intervenir dans les affaires des minorités françaises une manifestation de paternalisme à leur endroit ou, pis encore, d'« impérialisme » intellectuel et culturel. Il ne s'agissait pas, selon lui, d'imposer des valeurs culturelles strictement « québécoises » à une population qui ne les partageait pas. Cette culture n'était pas « québécoise » dans le sens que certains prêtent actuellement au terme : au contraire, elle constituait un patrimoine, un legs appartenant à tous les Canadiens français, sans égard à leur lieu de résidence. Par conséquent, l'objectif de l'abbé Groulx était tout simplement de prêter main-forte aux minorités françaises afin qu'elles pussent résister à l'acculturation sans se dénaturer. À ce niveau, le Québec disposait d'outils dont les minorités, par la force des choses, se voyaient souvent privées.

Par ailleurs, Groulx craignait que les minorités ne doutassent parfois de la pureté des intentions du Québec à leur égard. Ainsi, dans « L'Amitié française d'Amérique », il voulut les rassurer en soutenant que le Québec, le « gardien du foyer paternel »,

> ne possède plus sur ses frères qu'une priorité d'honneur, celle de son droit d'aînesse, avec l'auréole qu'y ajoute l'atmosphère de la vieille maison. La famille reste encore attachée par un lien moral puissant. Il est des domaines où la vieille unité familiale subsiste ; il en est d'autres où chacun recouvre son indépendance. Lorsque l'honneur commun est en jeu, lorsque le malheur s'abat sur l'un des membres, et que l'entr'aide s'impose, la voix du sang et de la charité appelle alors les frères au soutien mutuel et à la défense du patrimoine. Mais dans la conduite de sa maison et de ses affaires personnelles, chacun entend rester son maître et ne souffre point que les conseils deviennent des ordres[20].

---

[20] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 170-171.

D'après Groulx, la solidarité nationale dictait au Québec le devoir d'agir auprès des minorités françaises pour leur porter secours dans leurs luttes, sans pour autant que cette intervention se traduisît par une mise en tutelle de quelque nature que ce fût. Les Canadiens français du Québec devaient, au contraire, recevoir leurs directives des minorités et se conformer aux stratégies de résistance qu'elles étaient seules à pouvoir élire.

Les minorités françaises et les manquements du Québec

Le Québec, dans la pensée de Groulx, avait donc d'importantes responsabilités à assumer vis-à-vis des minorités françaises. Il s'agissait là d'un principe qui orientait, dans une très large mesure, son analyse des rapports entre le « foyer » et l'« avant-garde » de la nation. Cependant, afin de maximiser les efforts des Canadiens français du Québec, il importait, selon lui, que ceux-ci réussissent d'abord et avant tout à prendre la place qui leur revenait dans leur propre province, la seule où ils étaient majoritaires et où le pouvoir politique et économique ne risquait pas de leur échapper entièrement. En tant que « foyer » de la nation, le Québec devait donner aux minorités l'exemple d'une vigueur et d'un dynamisme culturel, intellectuel, politique, voire économique s'il comptait leur être de quelque secours. Le Québec devait donc agir tel un « phare » guidant les soldats de la tranchée dans leurs combats. Pourtant, Groulx se désola profondément de la médiocrité qui, selon lui, s'était généralisée, tel un cancer, dans la vie publique du Québec et qui l'empêchait d'intervenir efficacement auprès des minorités. Le « phare » éclairait mal et se perdait, à son tour, dans les ténèbres. Si les Canadiens français s'avéraient inaptes à imposer leur volonté et à triompher de l'injustice à l'intérieur du Québec, le « foyer » même de la nation, les minorités françaises, encore plus démunies et aux prises avec des adversaires autrement redoutables, pouvaient-elles conserver quelque raison d'espérer ? En ce sens, la défense et le renforcement de la « citadelle » ne bénéficieraient pas qu'à ceux qui y résidaient.

Au contraire, Groulx en fit une condition *sine qua non* de la résistance des minorités à l'assimilation.

L'abbé Groulx développa cette idée fréquemment tout au long de sa carrière d'historien et de polémiste. En 1919, avant même d'en prendre la direction, il écrivait dans *L'Action française* que, en tant que « foyer » et « point d'appui » de la nation canadienne française, « [n]otre grand devoir est d'accumuler assez de puissance matérielle et morale pour qu'au loin nos frères dispersés ne regardent jamais du côté de la province de Québec qu'avec confiance[21] ». Groulx poursuivit son raisonnement en affirmant que la honte de leurs origines conduisait parfois les minorités françaises à céder plus facilement aux pressions assimilatrices qui s'exerçaient contre elles. Sur cette question, le Québec aurait été à blâmer, du moins partiellement. La province mère, estimait-il, avait la responsabilité de prouver aux minorités, voire au monde entier que « nos hérédités françaises » ne condamnaient aucunement à l'infériorité culturelle ou économique et qu'au contraire, elles pouvaient « devenir le moyen de toutes les supériorités ». Trop souvent, ajouta-t-il, c'étaient plutôt les minorités qui faisaient la leçon au Québec en témoignant, dans leurs luttes, d'un héroïsme qui faisait honte à la vieille province[22]. À *L'Action française*, Groulx déplora fréquemment et avec peu de retenue les insuffisances du Québec à l'égard des minorités. Par exemple, en 1923, le congrès de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan adopta des résolutions qui, selon la direction de la revue, allaient « redonn[er] un peu de cœur aux apathiques du Québec » : les Canadiens français de l'Ouest fournissaient un exemple de courage et de ténacité qui contrastait singulièrement avec l'« insigne indolence » de la vieille province[23]. Les minorités, poursuivit la revue, attendaient des Canadiens français du Québec plus qu'un secours ponctuel en temps de crise : elles voulaient que la

---

[21] Lionel Groulx, « Comment servir », *AF*, novembre 1919, p. 493.
[22] *Ibid.*, p. 494.
[23] L'Action française, « Le congrès de Prince-Albert », *AF*, mars 1923, p. 187.

province mère incarnât véritablement la civilisation française avec toutes ses qualités intellectuelles et morales. « Bref, ce qu'elles attendent de nous, c'est un témoignage décisif : celui d'un peuple français osant et sachant démontrer que subsister à la française, en Amérique du Nord, n'implique ni chimère ni résignation à la médiocrité[24] ».

Ainsi, Groulx trouva souvent à s'insurger contre l'esprit d'« anglomanie » qu'il croyait voir s'emparer du Québec. Alors que les Franco-Ontariens se battaient pour conserver le droit d'enseigner leur propre langue, voilà que certains esprits mal avisés leur crachaient au visage, écrivit-il en 1920, en préconisant l'enseignement de l'anglais dans toutes les écoles du Québec. Difficile, en effet, de justifier l'existence des écoles françaises en Ontario alors même qu'au Québec certains souhaitaient imposer l'anglais aux élèves canadiens-français sous prétexte que l'enseignement du français ne suffisait pas. Les minorités françaises, rapporta Groulx, « nous suppli[ent] de ne pas nous imposer un régime contre lequel ils se défendent de toutes leurs forces. De part et d'autres [*sic*] l'on sent qu'il y a péril dans la vieille demeure paternelle[25] ». Dans *L'Action française*, Groulx revint fréquemment sur la question du bilinguisme scolaire au Québec et des conséquences d'un tel régime pour les minorités :

> Nous sommes, au regard de nos compatriotes français des autres provinces, les gardiens de la culture française au Canada. Avons-nous l'air de bien entendre cette dignité et d'en accepter les devoirs ? Il y a entre eux et nous, cette douloureuse différence dont par malheur ils se rendent compte, que, soumis au bilinguisme intégral comportant égalité pratique des deux langues, eux tiennent d'abord et tiennent avec acharnement à l'enseignement de leur langue maternelle, tandis que nous, du Québec, tenus à un bilinguisme

---

[24] Lionel Groulx, « L'éducation nationale à l'école primaire », *Orientations*, p. 124. Voir aussi Lionel Groulx, « Langue et survivance », *L'Action nationale* (dorénavant *AN*), septembre 1934, p. 60.

[25] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, novembre 1920, p. 527.

> beaucoup plus mitigé, nous nous donnons l'air de tenir surtout à l'enseignement de la langue seconde[26].

Cette attitude du Québec, poursuivit Groulx, « scandalis[ait] » les groupes minoritaires. Les voyages de la « Survivance française », qui faisaient visiter le Québec à des délégations de jeunes Canadiens français de l'Ouest, leur révélaient, renchérit-il, un chronique manque de volonté nationale qui paralysait le vieux foyer : Montréal, une des grandes villes françaises du monde, dissimulait sa véritable identité derrière des traits anglo-saxons, alors que Québec, « la capitale du Canada français », ressemblait trop souvent à un « faubourg de Londres ». Groulx, pour conclure, évoqua cette supplication de M^gr^ Élie-Anicet Latulipe, premier évêque de Haileybury, dans le Nord-Est ontarien, décédé en 1922 : « Nous faisons seulement cette prière à nos compatriotes de la Province de Québec, de ne pas s'angliciser plus rapidement que nous ne le faisons[27] ».

Dans un même ordre d'idées, Groulx et *L'Action française* firent du recensement de 1921 un enjeu d'une très grande importance, à la fois pour le Québec et pour les minorités françaises. Les Canadiens français de toutes les provinces avaient le devoir, selon la revue, d'obliger les recenseurs à s'acquitter « loyalement » de leurs responsabilités et à ne pas réduire leurs nombres en ayant recours à des subterfuges éhontés. Le dénombrement avait des implications importantes, croyait-on, puisqu'il allait déterminer la composition de la députation aux Communes : « Et puisqu'à ce sujet le Québec est le pivot sur lequel tourne l'une des pièces essentielles de la Confédération, les Canadiens français, – la majorité dans cette province – voient là une première raison de surveiller étroitement cette procédure décennale[28] ».

Le laxisme que Groulx croyait percevoir au Québec et qui se traduisait, selon lui, en une certaine forme d'« anglomanie » posait, dans son esprit, une véritable menace à

---

[26] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Nous faut-il plus d'anglais ? », *AF*, décembre 1927, p. 385.
[27] *Ibid.*, p. 386.
[28] L'Action française, « Le recensement de 1921 », *AF*, janvier 1921, p. 3

la viabilité des minorités et à leur capacité de résister à l'assimilation. Le décalage qu'il constatait entre l'image idéalisée qu'il entretenait du Québec et la réalité, beaucoup moins glorieuse, le décevait profondément. Il ne fallait, estimait-il, qu'une bonne dose de volonté pour que la province mère se transformât en une sorte de Jérusalem canadienne-française. Voilà ce qu'il expliqua, en 1935, à un auditoire franco-américain. Le Québec, leur dit-il, avait le devoir de se transformer en une « terre de pèlerinage pour tous les fils dispersés, en quête d'un tonique spirituel, [un] haut poste aérien par où se diffuseraient, à travers l'Amérique française, le meilleur de notre pensée et notre foi triomphante en la vie[29] ». La question du « rayonnement intellectuel » du Québec, qu'il croyait indispensable à la survivance des minorités, revenait fréquemment parmi ses préoccupations, comme en témoignaient les échanges qu'il eut avec ses collègues du mouvement nationaliste canadien-français. En 1926, il se plaignit, auprès de l'abbé Henri Beaudé, alias Henri d'Arles, l'un des plus fidèles collaborateurs franco-américains de *L'Action française*, de ce que les créateurs littéraires du Canada français exploitaient trop peu l'antique splendeur de la Nouvelle-France. Le développement d'une littérature véritablement « nationale », c'est-à-dire respectueuse de ce qu'il considérait comme les fondements essentiels du peuple canadien-français, en plus de renforcer le sentiment national au Québec, aurait pu fournir un appui important aux minorités, ajouta-t-il, en leur révélant le caractère épique de leurs propres luttes. Encore là, le Québec aurait manqué à son devoir :

> Il me semble que le rayonnement intellectuel du Québec français est bien faible sur nos groupes dispersés aux États-Unis ou dans les autres parties du Canada. [...] Ces pauvres gens meurent tranquillement à la vie française. Mais comme bien peu de souffles vivifiants leur sont venus du foyer de la race. Comme nos écrivains n'ont pas encore su explorer les richesses morales et pittoresques de notre petite patrie française. Pouvons-nous dire que le tableau de notre vie originale et profonde a été peint en beauté, que la figure de la Nouvelle-France, auguste et séduisante pourtant, ait été saisie et

---

[29] Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *Orientations*, p. 308.

> populariser de façon à lui attacher solidement tous ses fils ? Et, pourtant, comme ce travail, comme cette nécessité s'impose pour une nation dispersée telle que la nôtre[30] !

Groulx partagea cette inquiétude en 1937 avec le père jésuite Alexandre Dugré, ancien professeur au collège d'Edmonton et collaborateur lui aussi de *L'Action française*. Dans l'atmosphère fébrile, parmi les milieux nationalistes, qui entourait la préparation du Deuxième Congrès de la langue française de Québec, Dugré fit publier une brochure intitulée *Notre Survivance française*, document dans lequel il se désolait du fléchissement qu'il croyait percevoir dans la volonté de survivance des minorités françaises[31]. Groulx l'en félicita en lui indiquant que ces « pages stimulantes » accompliraient beaucoup de bien. Bien qu'il reconnût que Dugré avait raison de se montrer sévère et exigeant envers les minorités, il lui reprocha tout de même sa trop grande indulgence vis-à-vis du Québec, largement responsable, selon lui, des difficultés qu'éprouvaient les Canadiens français dans les autres provinces et aux États-Unis :

> Mais quand reprenez-vous le fouet contre les Canadiens français du Québec ? N'est-il pas vrai que si l'on meurt au loin, la cause en est qu'ici l'on n'est pas assez vivant ? Si, dans la Nouvelle-Angleterre, des mouvements ont pu se développer contre la province de Québec, ces gens-là préférant se rattacher à la France, n'est-ce point notre anémie morale, notre indifférentisme national qui les y ont poussés ? Tous nos compatriotes de la dispersion ne cessent de se plaindre du scandale que nous leur portons. Les petits Canadiens français du Manitoba, de l'Alberta, ne savent plus ce que c'est que la vieille province de Québec, parce que notre rayonnement intellectuel ou spirituel dépasse à peine nos frontières[32].

Quelques mois plus tard, Groulx prononça son célèbre discours sur « L'histoire, gardienne des traditions vivantes » au Congrès de la langue française de Québec, discours qui contribua, bien malgré lui, à relancer la polémique de l'« État français » dont il sera question plus loin. L'orateur y poursuivit sa critique du Québec et de son

---

[30] Lettre de Lionel Groulx à Henri d'Arles, CRLG, FLG, P1/A,1786, 23 septembre 1926.
[31] Alexandre Dugré, *Notre Survivance française*, Montréal, Imprimerie du Messager, 1937, 15 p.
[32] Lettre de Lionel Groulx à Alexandre Dugré, CRLG, FLG, P1/A,1199, 25 février 1937.

incapacité à remplir son rôle auprès des minorités. Si les Canadiens français de la province mère constataient parfois avec tristesse que leurs jeunes compatriotes de l'Ouest connaissaient mal le vieux foyer, avec toutes les conséquences catastrophiques que Groulx attribuait à cette forme d'« amnésie » nationale, ils devaient en porter eux-mêmes le blâme :

> Éviter ici-même, au foyer de la race, ce qui aurait pu [...] scandaliser [les minorités françaises], cacher aux exilés nos mollesses, nos divisions, nos abdications ; garder ici la foi pour qu'au loin on la garde ; créer, au cœur de la Nouvelle-France, un foyer de vie intense, un foyer de civilisation pour rayonner, pour accomplir un haut devoir à l'égard de la famille française d'Amérique, tout cela, du moins jusqu'en ces derniers temps, a été, pour la masse de notre peuple et pour la plupart de ses dirigeants, le cadet de leurs soucis. Et qu'à l'heure où je vous parle, de grands garçons et de grandes filles de la Saskatchewan et de l'Alberta, enfants de race française, puissent demander à leurs parents : « Qu'est-ce que la Province de Québec ? », de l'air d'enfants qui demanderaient : « Qu'est-ce que le Groënland, ou qu'est-ce que la Cochinchine ? », cela seul en dit long sur la puissance de notre rayonnement[33].

Ainsi, l'abbé Groulx se montra fort sévère envers le Québec qui, selon lui, s'acquittait mal de sa fonction de foyer national vis-à-vis des minorités françaises. Pourtant, il existait un segment particulier de la population du Québec qui réussit à s'attirer les foudres les plus impitoyables de Groulx, soit la classe politique canadienne-française. Tout au long de sa carrière, Groulx s'était acharné à prévenir ses contemporains des conséquences pernicieuses, voire maléfiques de la politique partisane au Canada français. D'après lui, le système partisan et l'« esprit de parti », en multipliant les brèches à l'intérieur du peuple canadien-français, avaient porté un dur coup à l'organisme national. Nous avons démontré, au deuxième chapitre, que Groulx concevait la nation à l'extérieur de cadres territoriaux ou politiques au sens strict. La politique partisane, par conséquent, en dressant les Canadiens français les uns contre les

---

[33] Lionel Groulx, « L'histoire, gardienne des traditions vivantes », *Directives*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1937, p. 227-228.

autres, s'inscrivait en faux contre ce qu'il considérait comme leur nature profonde. Les fractures partisanes s'avéraient hautement déplorables en raison, selon Groulx, de ce qu'elles faisaient passer la soif du pouvoir politique, autrement dit l'« électoralisme », avant les intérêts supérieurs et indivisibles de la nation. Le résultat, croyait-il, était un ignoble dérapage vers l'individualisme et le matérialisme, les pires fléaux qui fussent.

Dans son discours de 1937 au Congrès de la langue française, Groulx entreprit une critique virulente de l'esprit partisan et de ses répercussions néfastes. Le conférencier dressa un parallèle entre la politique partisane et « le fléau marxiste des luttes des classes », responsables, l'une comme l'autre, « de divisions, de haines stupides, de déformation des consciences, de folie collective[34] ». N'allons pas voir en ce rapprochement entre marxisme et démocratie libérale le résultat d'une incompréhension, dans l'esprit de Groulx, de ce qui séparait les deux régimes. Groulx ne cherchait plutôt qu'à souligner ce qu'il croyait commun aux deux thèses, soit un penchant semblable pour le matérialisme. Une homme de foi tel qu lui ne pouvait exprimer que de l'inquiétude face à la désacralisation de la société occidentale qu'avaient entraînée la modernité et ses grandes réformes politiques, économiques, idéologiques et culturelles depuis plus d'un siècle et demi. Bien que Groulx s'empêchât de le condamner entièrement et absolument, le principe moderne de souveraineté populaire, peu importe qu'il fût invoqué par des démocrates libéraux ou marxistes, lui paraissait souvent suspect. Cela, par contre, n'avait rien de surprenant : profondément acquis à la thèse de la création providentielle des nations, l'abbé Groulx acceptait mal qu'on pût évacuer le religieux comme principe directeur et organisateur des sociétés humaines. La politique partisane, en contribuant à ouvrir des brèches à l'intérieur même de l'entité nationale, elle dont la vie « organique » avait été souhaitée par la Providence, la plus haute des autorités, devait nécessairement prendre la forme d'un cancer dégénératif aux yeux de

---

[34] *Ibid.*, p. 228.

Lionel Groulx : « le parti au lieu de la patrie, disait-il en 1937, le parti au lieu de la nation, la mystique du parti au lieu de la mystique nationale, ce peut être assez pour mourir ; ce n'est pas assez pour vivre[35] ».

Dans le contexte canadien-français, Groulx imputait à l'« esprit partisan » des dangers encore plus précis. Au Canada, le parti politique avait trop souvent servi à gommer les différences, pourtant fondamentales, selon lui, entre les différents groupes culturels ou religieux qui composaient le pays. Le parti ne pouvait souffrir qu'il y eût divergence sur de pareilles questions. Ainsi, dans la pensée groulxiste, il se transformait en un puissant agent d'homogénéisation en favorisant l'intégration des groupes minoritaires à la majorité dominante. Examinons cet extrait d'une causerie que prononçait Groulx à Montréal, en mars 1941, devant un groupe d'étudiants :

> L'empire admis du parti politique, la grande affaire des chefs est d'en assurer la cohésion ou l'unité. Instrument de règne, il importe qu'il soit solide. Dans le domaine fédéral, les chefs s'efforceront donc de supprimer ou d'atténuer les heurts entre les groupes ethniques et les groupes provinciaux ; ils s'appliqueront à minimiser les oppositions de toute espèce : oppositions de foi, de langue, de culture, irrédentismes provinciaux, culturels ou autres. [...] Or les Canadiens français, plus différents, s'opposent aux autres plus vigoureusement. Comme groupe politique, ils ont charge d'intérêts plus élevés, en rapport constant avec l'ordre culturel ou moral. Ce qui revient à dire que les frontières morales du Québec, plus élevées que les autres, auront, plus que les autres, au nom de l'unité du parti, à subir l'érosion niveleuse[36].

Si l'abbé Groulx croyait les « frontières morales » du Québec « plus élevées » que celles des autres provinces, c'est sans doute en raison de ce qu'il croyait les Canadiens français, un peuple catholique, moins largement atteints du fléau matérialiste que les populations qui, en épousant la religion protestante, avaient tourné le dos à l'Église. Il faut surtout retenir de cet extrait le jugement négatif que posait Groulx sur le parti

---

[35] *Ibid.*, p. 228-229.

[36] Lionel Groulx, « Le malaise canadien-français », *Paroles à des étudiants*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1941, p. 20-21.

politique, instrument d'assimilation « nous gagnant peu à peu aux théories de la race dominante[37] ».

Il serait inutile et fastidieux de faire l'inventaire des textes dans lesquels Groulx s'en prend aux insuffisances de la classe politique et de la bourgeoisie canadiennes-françaises[38]. Cette longue digression nous a permis, cependant, de replacer dans le contexte général de sa pensée la critique qu'il fit des manquements dont il croyait coupables les politiciens canadiens-français envers les minorités. Il déplora longuement et fréquemment le fait que l'Église avait été, d'après lui, la seule à intervenir auprès des minorités et à défendre, par le fait même, l'intérêt national partout au Canada. Les hommes politiques auraient manqué à leurs devoirs et seraient largement responsables, d'une part, de la désaffection du Québec vis-à-vis des minorités et, d'autre part, de ce que certains jeunes Canadiens français des autres provinces ignoraient le foyer paternel. Groulx établissait un parallèle entre l'attitude des politiciens envers leurs « frères de la dispersion » et l'abandon, par la France, des Canadiens après la conquête de 1760[39]. En 1933, dans *L'Action nationale*, Groulx reprocha aux hommes politiques canadiens-français de faire la sourde oreille aux gémissements des minorités franco-catholiques, alors qu'ils se portaient systématiquement garants des droits et privilèges de la minorité anglo-protestante du Québec :

> Chacun sait pareillement que le moindre attentat à quelque droit d'une minorité anglaise ou protestante n'eût jamais été chose possible en ce pays. Mais si l'on nous permet de supposer l'impossible pour un moment, quelle eût été, en pareille occurrence, la conduite des Canadiens français ? Impuissants à se mettre d'accord quand il s'agissait des pires dénis de justice infligés à leurs coreligionnaires et à leurs propres compatriotes, n'est-il pas

---

[37] Lionel Groulx, « L'histoire et la vie nationale », *Dix Ans d'Action française*, p. 255.
[38] On consultera, par exemple, Lionel Groulx, « L'esprit estudiantin », *Orientations*, p. 187-200 ; « Pour qu'on vive », *Orientations*, p. 220-239 ; « La bourgeoisie et le national », *AN*, avril 1939, p. 291-301 ; « L'an 1940 », *AN*, août-septembre 1940, p. 5-21.
[39] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 178.

> vrai qu'ils eussent retrouvé, pour l'occasion et pour venger le droit opprimé, la plus touchante unanimité[40] ?

En décembre 1927, l'alter ego de Groulx, Jean Tavernier, proposa, dans les pages de *L'Action française*, qu'on créât une décoration spéciale, « l'Ordre de l'Anneau dans le nez », pour récompenser la sottise la plus flagrante commise par un politicien ou fonctionnaire canadien-français. Tavernier souhaitait que le premier à recevoir cet honneur douteux fût le rédacteur des discours du maire de Montréal. Ce dernier avait poussé « l'insulte » jusqu'à conseiller aux Canadiens français de l'Ouest de faire preuve de charité et de tolérance envers les autres groupes qui les entouraient, entendons les Canadiens anglais, question de ne pas les provoquer inutilement[41]. Dans ses *Mémoires*, Groulx explique que ce genre de « couardise » de la part des hommes publics leur faisait faire « sottement le jeu de l'adversaire[42] ». Le ton de Groulx n'était pas toujours aussi sardonique. En 1923, par exemple, *L'Action française* publia une lettre ouverte qu'elle destina aux députés canadiens-français fédéraux les exhortant, entre autres choses, à veiller au respect des droits de leurs compatriotes et coreligionnaires de toutes les provinces canadiennes[43]. En 1926, la revue revint à la charge :

> les députés canadiens-français sont les seuls qui, au parlement fédéral, aient à protéger des intérêts (droits religieux et scolaires des minorités catholiques et françaises ; droits de leur langue, législation sociale), – intérêts dont l'importance morale dépasse de beaucoup tout autre intérêt politique ou économique[44].

---

[40] Lionel Groulx, « Pour qu'on vive... », *AN*, juin 1933, p. 362.

[41] Jean Tavernier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, décembre 1927, p. 393.

[42] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2 : 1920-1928*, Montréal, Éditions Fides, 1971, p. 123.

[43] Lettre d'Anatole Vanier, secrétaire de la Ligue d'Action française, aux députés de la Chambre des Communes, 12 décembre 1923, reproduite dans Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, décembre 1923, p. 379-380. Bien que cette lettre porte la signature de Vanier, Groulx s'en attribue la paternité dans *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 122.

[44] « Le Québec à Ottawa », *AF*, août 1926, p. 96. Groulx tiendrait le même discours en 1941 au père Arthur Joyal, du *Droit* : « Nous vous donnons, dans notre province, un si

Nous avons déjà étudié l'analyse historique que fit Groulx du rôle, souvent peu édifiant, qu'avaient joué les politiciens du Québec dans les nombreuses crises scolaires et religieuses que les minorités françaises avaient traversées au lendemain de l'entrée en vigueur de la Confédération de 1867. Pour le moment, retenons tout simplement que Groulx, malgré ses admonestations, fut déçu, plus souvent qu'autrement, du comportement des hommes publics canadiens-français envers les minorités. En revanche, il put se consoler des initiatives des autres segments de la population canadienne-française du Québec. L'abbé Groulx signala fréquemment les efforts du clergé et du mouvement nationaliste qui faisaient contrepoids, d'après lui, à la fatuité du monde politique officiel. C'était de ce côté, croyait-il, que reposait l'avenir des relations entre le Québec et les minorités. Voilà ce qu'il plaida, en novembre 1944, auprès d'un groupe de Franco-Ontariens rassemblés à Sudbury : « ne jugez pas la vieille province d'après sa politique ou ses politiciens, pas plus qu'on ne juge un homme d'après les verrues qu'il porte au visage. Québec vit, bouge. Québec est plein de signes d'espérance[45] ».

LA SOLIDARITÉ NATIONALE À L'ŒUVRE

L'Action française : prêcher d'exemple

En 1913, un groupe de nationalistes, dont le jésuite Joseph-Papin Archambault, le docteur Joseph Gauvreau et le journaliste Omer Héroux, fondait à Montréal la Ligue des droits du français. Nombreuses furent les institutions à vocation nationaliste à voir le jour à la même époque. *Le Devoir* et l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, fondés tous deux en 1910, tout comme *Le Droit*, que les oblats d'Ottawa

---

mauvais exemple. Ce sont presque toujours nos minorités qui ont secoué notre apathie » (lettre de Lionel Groulx à Arthur Joyal, CRLG, FLG, P1/A,1862).

[45] Lionel Groulx, *Confiance et espoir*, Sudbury, Éditions de la Société historique du Nouvel-Ontario, 1945, p. 2.

allaient lancer trois ans plus tard, s'inscrivaient également dans cette mouvance intellectuelle. Les milieux nationalistes, s'inquiétant de la précarité de la situation des Canadiens français partout au pays, avaient sonné le tocsin. La menace du déclenchement d'une nouvelle guerre impériale britannique à laquelle le Canada serait peut-être appelé à participer paraissait de plus en plus réelle, de même que le renouvellement de l'offensive dirigée contre les droits linguistiques et religieux des minorités franco-catholiques depuis l'entrée en vigueur de la Confédération. Cette fois, c'était en Ontario que la campagne des extrémistes orangistes et irlando-catholiques allait reprendre : en 1912, le gouvernement conservateur de James Whitney adopta son tristement célèbre Règlement XVII qui, jusqu'en 1927, bannirait la langue française des écoles de la province. En 1917, la Ligue, devenue la Ligue d'Action française, se dotait d'un nouvel organe, la revue mensuelle *L'Action française*, que Lionel Groulx dirigea à partir de 1920, succédant ainsi à Omer Héroux[46]. Jusqu'en 1928, *L'Action française* occupa l'avant-garde du mouvement nationaliste canadien-français.

La revue mena de nombreux combats pour imposer le respect des droits culturels, politiques et économiques des Canadiens français partout au pays. Pour leur part, les luttes livrées par les minorités face aux tactiques d'homogénéisation culturelle et religieuse d'une partie du Canada anglais figuraient au centre des préoccupations des collaborateurs de *L'Action française*, fidèles en cela à la pensée de leur directeur. Groulx, en effet, vit sa revue comme un instrument privilégié permettant de multiplier les rapprochements entre le Québec et les minorités et d'éveiller le premier à la situation souvent difficile des secondes. *L'Action française*, d'après son directeur, devait faire contrepoids, du moins partiellement, à l'« apathie » que les hommes publics canadiens-français opposaient trop souvent aux cris de détresse des minorités.

---

[46] De la contribution de Héroux à *L'Action française*, Groulx dit, dans ses *Mémoires*, qu'il était « l'homme le mieux renseigné sur la vie de nos minorités françaises : ce qui nous le rend[ait] infiniment précieux » (*Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 27).

Dans la première livraison de la revue publiée sous la direction de Groulx, en octobre 1920, cette volonté de faire de *L'Action française* un instrument de solidarité nationale pour tous les Canadiens français, où qu'ils soient, transparaît clairement : « En toute confiance nous prions [...] nos amis de nous aider à faire grandir notre œuvre. Cet appel, nous l'adressons à tout le public de notre race. Nous voulons que la revue devienne, plus que jamais, extra-québecquoise [*sic*], le soldat de l'idée française pour tous nos groupes d'Amérique[47] ». Toujours dans le même numéro, Groulx précisa la manière dont il comptait s'y prendre pour atteindre cet objectif : « Nous sommes en train de nous choisir des collaborateurs bien placés pour voir, chacun en son coin de pays, et des chroniques régulières nous renseigneront, sur toute la vie française au Canada et aux États-Unis[48] ». Groulx souligna à maintes reprises le désir de *L'Action française* de tendre la main à tous les groupes français du continent. La revue devait agir comme un « relais », pour ainsi dire, faisant passer le mouvement nationaliste de la parole à l'acte : « Nous n'avons pas voulu en rester aux paroles et aux conseils. Pour que l'entr'aide fût soutenue par une sympathie intelligente, nous avons voulu que les groupes apprissent à se connaître[49] », d'où les chroniques que Groulx fit publier régulièrement dans *L'Action française* sur les Franco-Ontariens, les Canadiens français de l'Ouest, voire les Franco-Américains. En mars 1924, l'avocat Antonio Perrault, un des directeurs de la Ligue d'Action française, réitéra cette volonté de tisser de nouveaux liens entre les minorités et le Québec lors d'un dîner-causerie tenu en l'honneur de l'évêque de Prince-Albert et

---

[47] La Rédaction, « À nos lecteurs », *AF*, octobre 1920, p. 433-434.

[48] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, octobre 1920, p. 476. Groulx revient sur cette question à plusieurs reprises dans ses *Mémoires*, dans lesquels il indique, par exemple, que « *L'Action française* est déjà et veut être une revue d'avant-garde sinon même de combat. Elle réclame pour sien l'entier domaine de la vie française au Canada et même en Amérique » (Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 12 ; voir aussi *ibid.*, p. 118 ; Lionel Groulx, « Pour l'Action française », *Dix Ans...*, p. 46).

[49] Lionel Groulx, « Les Franco-Américains et nous », *AF*, juin 1922, p. 363.

Saskatoon, M^gr Joseph-Henri Prud'homme, de passage à Montréal. Groulx, dans le compte rendu de la soirée qu'il fit paraître dans *L'Action française*, cita longuement le discours de Perrault :

> Personne plus que l'*Action française* n'a proclamé la nécessité d'une solidarité religieuse et nationale entre tous les Canadiens français, qu'ils vivent ici dans le Québec, dans l'Ouest ou aux États-Unis. Personne plus que l'*Action française* ne s'est efforcé de pratiquer la fraternité avec les autres groupes de notre race[50].

L'Action française eut souvent recours à la formule de la conférence pour diffuser ses idées. Parmi les conférenciers, on retrouvait parfois des personnages appartenant aux élites des minorités françaises comme Prud'homme, mais aussi comme le sénateur franco-ontarien Napoléon Belcourt, l'un des chefs de la résistance au Règlement XVII, ou encore M^gr Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface[51]. Les collaborateurs de la revue parcoururent l'Amérique française, multipliant les conférences auprès des minorités. Dans ce domaine, cependant, nul n'arrivait à la cheville de Groulx. Ses causeries en Ontario, comme nous le verrons au chapitre suivant, étaient nombreuses, mais le directeur de *L'Action française* se rendit aussi fréquemment en Nouvelle-Angleterre, voire dans l'Ouest canadien[52]. En 1928, Groulx, qui préparait sa grande étude sur les écoles des minorités, se rendit à Saint-Boniface afin de dépouiller les archives provinciales manitobaines. Il en profita également pour donner des cours et prononcer quelques causeries. Pendant ce séjour, il fit parvenir à *L'Action française* une longue relation de voyage dans laquelle il se réjouissait de la vitalité dont faisaient preuve les Franco-Manitobains :

> De tous les groupes français de l'Amérique du Nord, le groupe du Manitoba est peut-être celui où un Québ[é]cois se sent le moins dépaysé. Nul n'a

---

[50] Extrait d'un discours d'Antonio Perrault, prononcé le 10 mars 1924 au Cercle universitaire de Montréal, cité dans Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, mars 1924, p. 184.
[51] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 62, 70-71.
[52] *Ibid.*, p. 75-76.

> gardé davantage l'esprit de la vieille province, son parler et son accent, la bonhomie, le simple et clair visage de nos ruraux, le type physique de la race. [...] Ici, une langue est restée langue vivante, et c'est celle qui parle langue française, école, droit nationaux [*sic*], avenir ; l'on s'entretient de ces grandes réalités comme de questions actuelles où se mêle la vie de tous[53].

Selon Groulx, ce dynamisme des Franco-Manitobains, en dépit d'obstacles formidables, était largement attribuable à leur clergé, « l'un des plus actifs et des plus respectés de notre pays » et qui avait « ce rare bonheur de n'être jamais gouverné que par de grands évêques[54] ».

L'Action française déploya de nombreux efforts pour recruter des collaborateurs parmi toutes les minorités françaises du Canada et des États-Unis. Dans ses *Mémoires*, Groulx raconte qu'il tenait à ce que la revue fût une « œuvre totalement canadienne-française, je veux dire de tout le Canada français. J'allais donc au-devant de la collaboration partout où j'avais espoir de l'obtenir[55] ». Il voulut, en particulier, former un réseau de chroniqueurs dans l'Ouest, en Ontario, en Acadie et en Nouvelle-Angleterre. En 1920, avant même qu'il n'eût assumé officiellement la direction de la revue, Groulx demanda au jésuite Noël Bernier, du collège de Saint-Boniface, si les Franco-Manitobains jugeraient opportun de contribuer à une « Chronique de l'Ouest ». Bernier, sans toutefois s'engager, répondit que l'idée lui paraissait bonne : « Nous sentons nous aussi l'opportunité d'un contact plus fréquent avec la Province de Québec[56] », lui écrivit-il. Groulx gagna également un appui en Saskatchewan, plus précisément à Prince-Albert. L'oblat Achille Auclair, du journal *Le Patriote de l'Ouest*, répondit favorablement, lui aussi, à l'appel que lui avait lancé Groulx en acceptant de collaborer à *L'Action française*. « Votre projet de faire de plus en plus de *l'Action française* un organe de tous les groupes français, lui écrivit-il en mai 1920, est trop bien

---

[53] Lionel Groulx, « Lettre du Manitoba », *AF*, juillet 1928, p. 38.
[54] *Ibid.*, p. 39.
[55] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 137.
[56] Lettre de Noël Bernier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,346, 17 mai 1920.

dans la logique du développement de l'œuvre pour ne point mériter l'approbation de tous[57] ».

Groulx voulut également tâter le pouls des Franco-Albertains, dont celui du père jésuite Alexandre Dugré, anciennement du Collège Sainte-Marie de Montréal, alors professeur au collège d'Edmonton. Il l'invita à prêter sa plume à *L'Action française* avant d'ajouter, de façon plutôt énigmatique, « qu'il n'y a[vait] que les gens du Québec pour bien démêler ce qui se pass[ait] dans l'Ouest et apercevoir l'évolution qu'y subi[ssai]t le type canadien-français[58] ». Dugré acquiesca à la demande de Groulx, mais lui fit également part de son pessimisme vis-à-vis de la « survivance » dans son coin de pays, surtout en ce qui avait trait à la jeune génération : « M. l'abbé, je ne suis pas un "homme de l'Ouest". C'est dans l'Est que nous formerons un peuple. Ici, nous sommes avalés ; ce sont les enfants qu'il faut entendre parler pour connaître le pays d'ici : les grandes personnes sont nées et élevées dans Québec, ce n'est pas eux, l'Alberta[59] ! »

Ces propos plutôt défaitistes étaient impuissants à faire reculer Groulx qui, pour le reste, ne limita pas ses efforts de recrutement à l'Ouest. Souvent, il demanda conseil à son ami et confident, l'oblat Rodrigue Villeneuve d'Ottawa, lorsqu'il voulait réserver quelques pages de sa revue aux Canadiens français de l'Ouest. En 1923, par exemple, il demanda à Villeneuve de lui suggérer un collaborateur pour étudier la contribution de

---

[57] Lettre d'Achille Auclair à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,110, 28 octobre 1920. Notons qu'Auclair ne semble avoir signé aucun texte à *L'Action française*, à moins que ce ne fût sous le pseudonyme de « Un Sauvage » qui, dès mars 1921, rédige, quoique de manière irrégulière, une « Chronique de la Saskatchewan ». Il a été impossible, cependant, de vérifier cette hypothèse.

[58] Lettre de Lionel Groulx à Alexandre Dugré, CRLG, FLG, P1/A,1199, 4 juillet 1925.

[59] Lettre d'Alexandre Dugré à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1199, 20 juillet 1925. Groulx demanda à Dugré, un peu plus tard, de faire un article sur l'Association d'éducation d'Alberta : « Je voudrais bien aussi publier quelque chose de sûr, de véridique, sur l'Association » (lettre de Lionel Groulx à Alexandre Dugré, CRLG, FLG, P1/A,1199, 13 octobre 1926). Dugré, cependant, ne semble pas avoir acquiescé à cette demande.

M^gr Taché, « un grand oblat à qui l'Action française voudrait rendre hommage[60] », à la colonisation et à l'évangélisation de l'Ouest au dix-neuvième siècle. Quelques semaines plus tôt, pourtant, l'évêque de Prince-Albert et Saskatoon, Joseph-Henri Prud'homme, avait accepté de rédiger cet article sur Taché, qu'il considérait comme « la plus grande figure de l'[é]piscopat de l'Ouest[61] ». Nous ignorons ce qui empêcha le prélat de donner suite à son engagement[62]. En fin de compte, ce fut Groulx qui dut signer l'article, bien que, quelques semaines plus tôt, il se fût dit « trop débordé » pour le faire[63]. Au même moment, il voulut souligner l'élévation au trône épiscopal de Haileybury de M^gr Louis Rhéaume et demanda à nouveau à Villeneuve de lui suggérer un collaborateur pour en faire le portrait[64]. Mentionnons aussi que Prud'homme ne fut pas le seul prélat œuvrant parmi les minorités que Groulx sollicita. En 1920, l'évêque de Haileybury, M^gr Élie-Anicet Latulipe, fournit un article à la revue[65]. L'archevêque de Saint-Boniface, M^gr Arthur Béliveau, en ferait autant quelques années plus tard[66].

---

[60] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 21 septembre 1923.

[61] Lettre de Joseph-Henri Prud'homme à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3102, 14 août 1923.

[62] Quelques mois plus tard, cependant, Prud'homme devait fournir à la revue un article intitulé « L'apostolat catholique dans l'Ouest », *AF*, mars 1924, p. 146-154. Il s'agit de la version écrite de la conférence qu'il avait prononcée lors de son passage à Montréal en mars 1924 et dont il a été question ci-dessus.

[63] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 21 septembre 1923. Voir Lionel Groulx, « Monseigneur Taché », *AF*, octobre 1923, p. 211.

[64] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 21 septembre 1923. Villeneuve lui répondit, quelques jours plus tard, que son collègue oblat Georges Simard s'était porté volontaire pour accomplir cette tâche (lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 4 octobre 1923). L'article, cependant, fut publié sans signature (voir « Monseigneur Rhéaume », *AF*, octobre 1923, p. 204-207).

[65] Lettre d'Élie-Anicet Latulipe à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2137, 7 octobre 1920. L'article fut publié le mois suivant (voir Élie-Anicet Latulipe, « Nos traditions », *AF*, novembre 1920, p. 492-498).

[66] Voir, par exemple, Arthur Béliveau, « Les Canadiens français et le rôle de l'Église catholique dans l'Ouest », *AF*, mai-juin 1927, p. 357-365.

L'Action française disposa également d'un chroniqueur franco-américain, soit Charles Dollard, pseudonyme de l'abbé Adélard Duplessis. Les Franco-Ontariens eurent eux aussi leur chroniqueur attitré : Aurèle Gauthier, nom de plume du père oblat Georges Simard, qui accepta cette responsabilité dès l'arrivée de Groulx à la direction de la revue[67]. En pleine crise du Règlement XVII, les Franco-Ontariens n'éprouvèrent aucune difficulté à trouver parmi les milieux nationalistes de l'Ontario et du Québec de nombreux champions disposés à croiser le fer avec Toronto. Cependant, la revue semble avoir eu plus de difficulté à recruter des chroniqueurs réguliers auprès des Acadiens et ne publia qu'une dizaine de textes environ portant spécifiquement sur cette communauté, les commentaires se limitant, dans bien des cas, à déplorer l'injustice de la Déportation de 1755[68]. Cette absence relative des Acadiens des pages de *L'Action française* ne passa pas inaperçue. En 1924, René Chaloult, futur homme politique et militant du Bloc populaire, alors étudiant en droit à Québec, se porta volontaire pour rédiger un article sur les Acadiens afin de combler ce qu'il percevait comme une lacune à *L'Action française*. Il se plaignit auprès de Groulx de ce que la revue « avait peu parlé du groupe acadien cette année. [...] Par contre, elle nous a entretenu [*sic*] à plusieurs reprises des Franco-Américains et des Ontariens[69] ». Chaloult poursuivit en racontant que son intérêt pour les Acadiens avait été éveillé lors d'un voyage qu'il avait fait parmi eux l'été précédent. Groulx accepta avec enthousiasme sa proposition d'article[70]. Le directeur de *L'Action française* tenait son jeune collaborateur en estime suffisamment

---

[67] Lettre de Georges Simard à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3453, 11 novembre 1920.

[68] Voir, par exemple, Émile Chartier, « La tragique histoire d'un peuple », *L'Action française*, *AF*, juin 1923, p. 345-350 ; Henri d'Arles [pseudonyme de Henri Beaudé], « *Innocens Ego Sum* », *AF*, juillet 1919, p. 306-316 ; Henri d'Arles, « Choses acadiennes », *AF*, janvier 1917, p. 18-19.

[69] Lettre de René Chaloult à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,704, 7 février 1924.

[70] Lettre de Lionel Groulx à René Chaloult, CRLG, FLG, P1/A,704, 5 mars 1924. L'article devait paraître quelques mois plus tard (voir René Chaloult, « Les Acadiens et nous », *AF*, juillet 1924, p. 40-46).

haute pour lui confier, deux ans plus tard, la chronique « À travers la vie courante ». Il lui proposa qu'il s'en servît « pour relever les meilleurs incidents ou manifestations de vie française dans les groupes hors Québec[71] ». Groulx lui suggéra le pseudonyme du « Veilleur » afin de protéger son « franc parler » contre l'« étroitesse d'esprit » qui, lui dit-il, prévalait dans certains milieux. Chaloult accepta la responsabilité de la chronique, ainsi que le pseudonyme. Le directeur de *L'Action française*, dans les mois qui suivirent, alimenta régulièrement la chronique du « Veilleur » et lui signala ce que des journaux comme *L'Évangéline* de Moncton et *La Liberté* de Winnipeg, par exemple, avaient publié d'intéressant[72].

Groulx tint aussi à expliquer à Chaloult l'absence relative des Acadiens des pages de la revue. « Si les Acadiens n'ont pas plus souvent les honneurs de la revue, lui écrivit-il, je vous prie de croire qu'il n'y a guère de ma faute ». Il affirma avoir « tenté l'impossible » pour donner à sa revue une chronique acadienne « régulière », en s'adressant, notamment, à l'une de ses connaissances acadiennes, M^gr^ Patrice-Alexandre Chiasson, évêque de Chatham. Ce dernier, confia-t-il à Chaloult, « abonda absolument dans mon sens et me donna une adresse où je devais me diriger. Mais, comme il y a quatre ans, je me heurtai à une porte fermée[73] ». Quelques mois plus tôt, en effet, Groulx avait écrit à Chiasson pour tenter d'obtenir son appui à une éventuelle collaboration acadienne à *L'Action française*. Le prélat avait semblé se réjouir de l'idée :

> Comme vous je crois que le rapprochement du Canadien-Français et de l'Acadien ne peut que faire beaucoup de bien. L'union de plus en plus grande et intime de ces deux frères jumeaux, dont l'un pourtant à cause de circonstances que nous connaissons a grandi plus vite que l'autre, devra favoriser le développement de la langue, des coutumes et des mœurs

---

[71] Lettre de Lionel Groulx à René Chaloult, CRLG, FLG, P1/A,704, 25 octobre 1926.
[72] Lettres de Lionel Groulx à René Chaloult, CRLG, FLG, P1/A, 704, 11 janvier 1927, et P1/A,705, 17 octobre 1927.
[73] Lettre de Lionel Groulx à René Chaloult, CRLG, FLG, P1/A,704, 10 février 1924.

> françaises au Canada. Vous avez raison de vouloir garder pourtant la marque distinctive de chacun de ces frères. Je n'ai donc aucune objection à ce que les nôtres écrivent dans l'Action Française [*sic*] ; au contraire et j'espère que la chose se fera[74].

Comme Groulx l'indiquerait plus tard à René Chaloult, Chiasson lui proposa le nom d'un collaborateur possible à *L'Action française*, soit celui d'Alfred Roy, rédacteur à *L'Évangéline* de Moncton. Groulx fit bel et bien appel aux services de Roy qui refusa, cependant, prétextant une santé fragile[75]. La porte semblait effectivement close.

Groulx, dans sa correspondance avec René Chaloult, identifia trois raisons pour lesquelles, selon lui, les Acadiens faisaient preuve d'une « méfiance extraordinaire à l'égard des Canadiens français », quelques « extrémistes [leur] accordant plus de mépris qu'aux Irlandais ». D'abord, expliqua-t-il, certains Acadiens, même parmi les plus lettrés, doutaient de leurs capacités et se laissaient trop facilement intimider par leurs collègues journalistes et écrivains du Québec. D'autres, poursuivit-il, se méfiaient des véritables intentions des Canadiens français qu'ils accusaient de vouloir les « avaler ». En dernier lieu, Groulx croyait qu'il y avait pénurie d'écrivains en Acadie : ceux, peu nombreux, qui savaient manier la plume, préféraient souvent se consacrer entièrement à des œuvres strictement acadiennes. Le directeur de *L'Action française* conseilla à Chaloult, dans ses articles sur les Acadiens, de se montrer extrêmement prudent, question de ne pas heurter leurs sensibilités. Malheureusement, ajouta-t-il, les Canadiens français des générations précédentes s'étaient comportés de manière irresponsable et avaient exacerbé la méfiance des Acadiens :

> Il faut dire que les Canadiens de la vieille génération ne se sont pas privés de gaffes de toute espèce en Acadie et sont pour beaucoup dans les préjugés que l'on entretient contre nous. Depuis quelque vingt ans nous avons heureusement adopté de plus sages attitudes. À l'*Action française* nous n'avons jamais perdu une occasion de nous incliner devant les droits de la nationalité acadienne. C'est une nationalité autre que la nôtre, avec ses

---

[74] Lettre de Patrice-Alexandre Chiasson à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,795, 6 octobre 1923.
[75] Lettre d'Alfred Roy à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3261, 15 novembre 1923.

> mœurs, son histoire, ses traditions, son drapeau particulier ; et il faut avoir le bon sens de le reconnaître. [...] [U]n Canadien qui écrit sur les choses d'Acadie, c'est un peu comme un Français qui écrit sur le Canada : il doit être précis et surveiller sa plume[76].

L'influence de Groulx se fit sentir chez le jeune Chaloult qui entreprit deux autres voyages en Acadie, en 1924 et en 1926, avec des collègues étudiants de Québec. Chaloult s'assura de ne pas offusquer ses hôtes, conformément aux conseils que lui avait prodigués Groulx, et ne dit rien qui leur permît de douter de sa bonne foi : « Toujours, nous avons pris soin de ne pas blesser la susceptibilité nationale de nos auditeurs. Contrairement à quelques Canadiens d'autre fois [*sic*] et suivant vos conseils, nous n'avons perdu aucune occasion de reconnaître la nationalité acadienne comme distincte de la nôtre[77] ». Chaloult regagna Québec fort satisfait de son périple de 1924 en Acadie et confiant « d'avoir contribué à la disparition de bien des préjugés de part et d'autre ». Au retour de son voyage de 1926, il tint à Groulx des propos semblables et en profita pour vanter les nombreux mérites du clergé acadien, qui lui paraissait nettement « supérieur au nôtre au point de vue national[78] ».

Les Acadiens, dans l'esprit de Groulx, constituaient un cas spécial parmi les minorités françaises, un groupe possédant des particularités et cherchant à les préserver jalousement. Groulx ne leur reprocha jamais cette sensibilité qui les rendait parfois un peu chatouilleux eu égard à leur identité « nationale » : au contraire, il estimait qu'il valait mieux reconnaître et respecter la spécificité des Acadiens afin de les amadouer, pour ainsi dire, et de favoriser la coopération entre les « deux frères jumeaux ». Par ailleurs, force est de reconnaître que Groulx n'établit jamais de distinction semblable entre les Canadiens français du Québec et, par exemple, les Franco-Ontariens ou les Franco-Manitobains. La prudence qui caractérisait son attitude envers les Acadiens lui paraissait moins nécessaire dans ses rapports avec les autres minorités qui, selon lui,

---

[76] Lettre de Lionel Groulx à René Chaloult, CRLG, FLG, P1/A,704, 10 février 1924.
[77] Lettre de René Chaloult à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,704, 25 septembre 1924.
[78] Lettre de René Chaloult à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,704, 20 septembre 1926.

appartenaient clairement et sans contredit à la nation canadienne-française, au même titre que leurs compatriotes du Québec. Néanmoins, les obstacles auxquels se butait parfois Groulx dans ses tentatives de recruter des collaborateurs acadiens ne firent jamais fléchir sa conviction que *L'Action française* devait servir à rapprocher tous les groupes français du continent.

Ainsi, Groulx se réjouit des percées qu'effectuait la revue parmi les minorités, percées qu'il célébrait comme autant de victoires dans la lutte pour la survivance de la civilisation française en Amérique. Quelques semaines seulement après sa prise en main de *L'Action française*, Groulx partagea avec ses lecteurs les félicitations qu'il avait reçues de l'archevêque Béliveau de Saint-Boniface : « Sa Grandeur bénit une fois de plus l'*Action française*, déclare "superbe" la nouvelle rubrique du mot d'ordre, nous envoie des étrennes substantielles et de plus – l'exemple vient de trop haut pour n'être pas cité – [elle] nous envoie un nouvel abonnement pour l'un de ses diocésains[79] ». « Répandons partout et toujours *L'Action française* », écrivait en 1923 le docteur Damien Saint-Pierre, un lecteur fidèle de Ford-City, dans le Sud ontarien[80]. En 1924, au lendemain d'une tournée de conférences dans le Sud ontarien, Groulx, écrivant sous le pseudonyme de Nicolas Tillemont, rapporta les propos chaleureux que lui avaient tenus les Franco-Ontariens :

> Je veux simplement dire ici quelle surprise et quelle bonne émotion ce fut pour l'abbé Groulx de voir combien, dans cet extrême pays ontarien, notre œuvre est connue et suivie quelquefois avec passion. Là-bas nos directives sont lues attentivement et souvent suivies. Tous les chefs de la résistance [au Règlement XVII] sont des lecteurs fidèles de l'*Action française* ; dans tous les centres où il a parlé, notre directeur a entendu faire l'éloge

---

[79] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, janvier 1921, p. 63-64. Voir aussi Jacques Brassier, « La vie de l'Action française », *AF*, novembre 1920, p. 524-527.

[80] Nicolas Tillemont [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, juin 1923, p. 383. Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, mars 1923, p. 191.

> chaleureux, quelquefois trop chaleureux de la modeste besogne que nous faisons[81].

Dans ses *Mémoires*, Groulx souligne avec satisfaction les liens que la revue réussit à créer avec les communautés françaises minoritaires et énumère quelques-uns des bons commentaires qu'il reçut, à l'époque, du *Droit* d'Ottawa, de *La Liberté* de Winnipeg et de *L'Indépendant* de Fall-River, au Massachusetts, pour ne nommer que ceux-là[82]. Le père oblat Charles Charlebois, directeur-fondateur du *Droit*, était, pour sa part, l'un des fervents promoteurs de *L'Action française* dans la capitale fédérale. En 1925, il confia à Groulx qu'il était « obsédé » depuis longtemps « par la tentation de fonder un cercle d'action française qui fonctionnerait en collaboration avec l'Association [canadienne-française] d'[é]ducation [d'Ontario] et le "Droit"[83] ». « Vos idées pénètrent, ajouta-t-il ; elles font du bien ». Groulx, immédiatement, lui fit part de son enthousiasme devant ce projet auquel il songeait, lui aussi, depuis un bon moment[84] : « Si nous avions ainsi un groupe d'amis, dans chaque ville ou centre important, quelle force nous pourrions bientôt développer[85] ».

---

[81] Nicolas Tillemont [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, mai 1924, p. 315.

[82] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 12, 113, 116, 279, 352-353. Voir, par exemple, Charles Gautier, « L'œuvre de l'Action française », *Le Droit*, 23 février 1923. Parfois, certains organismes demandèrent à *L'Action française* de collaborer à un échange d'abonnements. C'était le cas, notamment, des *Annales* de l'Institut canadien-français d'Ottawa (lettre de René Séguin à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3431, 17 août 1923).

[83] Lettre de Charles Charlebois à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,746, 20 août 1925.

[84] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, 6 septembre 1925.

[85] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, 19 septembre 1925. Groulx annexa à cette lettre une copie de la constitution des groupes d'Action française, mais nous ignorons si un tel groupe a effectivement et officiellement vu le jour dans la capitale.

Bâtir des ponts : la fête de Dollard, l'« organisme sauveur » et autres mesures

Durant les années 1920, *L'Action française* incarnait cette solidarité nationale que l'abbé Groulx désirait voir le Québec tout entier manifester aux minorités françaises. Groulx initia, dans sa revue, de nombreuses campagnes visant à rapprocher le Québec et les minorités, campagnes qu'il poursuivit parfois jusqu'aux années 1930. Par exemple, en 1922, Groulx voulut obtenir le soutien de l'ACFEO à une intervention qu'il s'apprêtait à faire auprès de l'Internationale catholique consistant à exposer la situation des minorités catholiques du Canada. Il demanda au père Charlebois de convaincre le président de l'association, Napoléon Belcourt, d'appuyer sa démarche en rédigeant un mémoire démontrant « que la suppression d'une école *française* est la supression [*sic*] d'une école *catholique*[86] ». Groulx demanda aussi au sénateur Belcourt de signer, au nom de l'ACFEO, un message d'appui que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal destinait au fondateur de la Fédération nationale catholique de France, le général de Castelnau[87].

Selon l'abbé Groulx, une des raisons pour lesquelles le Québec manquait parfois à ses devoirs envers les minorités tenait au fait qu'on le maintenait trop souvent dans l'ignorance des luttes que livraient courageusement les Canadiens français ailleurs au pays. En 1933, Groulx pensa avoir trouvé le moyen de remédier à cette situation. Dans un discours intitulé « L'inquiétude de la jeunesse et l'éducation nationale » qu'il livra au Palais Montcalm de Québec, il proposa que les communautés religieuses organisassent des échanges suivis de correspondance entre les élèves canadiens-français du Québec et des autres provinces. L'éducateur qu'était Groulx jugeait « inconcevable » qu'on n'eût point encore songé à une initiative « d'un tel profit moral » :

---

[86] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, [s.d.]. C'est Rodrigue Villeneuve qui rapporta à Groulx que le sénateur avait accepté de rédiger le mémoire (lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 3 juin 1922).

[87] Lettre de Lionel Groulx à Napoléon Belcourt, CRLG, FLG, P1/A,283, [s.d.].

> Les écoliers du Québec pourraient ainsi se renseigner avec exactitude sur les misères scolaires et autres de chacun des groupes français d'Amérique ; ils apprendraient en quelles conditions héroïques l'on défend ailleurs sa vie catholique et française, de quel idéal, de quels espoirs se nourrit la jeunesse des minorités ; pourvus d'une meilleure éducation nationale, les écoliers québécois pourraient envoyer à leurs jeunes frères lointains le réconfort de leur foi patriotique et de leur volonté invincible[88].

Dans le même souffle, Groulx dénonça les projets semblables qui avaient déjà vu le jour, en particulier au palier universitaire, mais qui visaient plutôt à multiplier les contacts entre étudiants canadiens-français et canadiens-anglais. Cette pratique, croyait Groulx, sans être néfaste en soi, dispersait des énergies qui auraient mieux servi à redresser l'état parfois lamentable des relations entre le Québec et les minorités françaises. Voilà ce à quoi il fallait remédier, d'abord et avant tout : « [E]st-il venu à l'esprit de beaucoup, s'interrogeait-il, que le rapprochement s'impose d'abord entre frères[89] ? »

En 1922, dans la conférence sur « L'Amitié française d'Amérique » qu'il prononça à Lowell, l'abbé Groulx proposa d'autres initiatives abondant dans le même sens. S'il s'adressait à un auditoire franco-américain, le programme qu'il leur échafauda devait s'appliquer à toutes les minorités françaises du continent. En particulier, il souligna l'importance pour ces dernières de procéder à des échanges de journaux, la presse catholique et nationaliste constituant, selon lui, un puissant outil de regroupement. La lutte pour le maintien de la civilisation française étant partout semblable sur le continent nord-américain, les groupes canadiens-français devaient, croyait-il, se porter mutuellement secours. Il était nécessaire, cependant, qu'ils se connussent : « [S]'il importe que circule entre nous une pensée commune, signe et ciment de notre union, il faudra bien que, dans les journaux de l'Amérique française, on

---

[88] Lionel Groulx, « L'inquiétude de la jeunesse et l'éducation nationale », *Orientations*, p. 125.
[89] *Ibid.*, p. 125.

s'occupe une peu de toute l'Amérique française[90] ! » L'historien Groulx assigna également un rôle important au développement de ce qu'il appela le « magistère de l'histoire [nationale] » qu'il fallait imposer à toutes les écoles françaises du continent : « Pour une race démembrée et dispersée comme la race française d'Amérique, c'est encore l'histoire, reliant aux mêmes souvenirs, faisant communier à l'idéal des mêmes aïeux, qui maintient, malgré les distances, l'essentielle fraternité[91] ». À *L'Action française*, cette conférence de Lowell prit vite l'allure d'un « cri de ralliement ». Jacques Brassier ne manqua jamais de faire la promotion de « L'Amitié française d'Amérique » dès lors qu'elle fut publiée sous forme de brochure : « Les groupes français du Canada et des États-Unis n'ont pas la cohésion qu'ils devraient avoir. Ils sont faibles parce qu'ils sont trop dispersés. Le temps est venu de nous unir pour être forts. L'*Amitié française d'Amérique* est un premier cri de ralliement[92] ». Groulx se réjouit de ce que les Franco-Américains décidèrent de commander et d'écouler dix mille exemplaires de la brochure et souligna l'excellent accueil qu'y réserva la presse des minorités françaises du Canada[93]. « Ceux qui ont besoin de croire à notre rôle magnifique auprès de nos frères dispersés, ajouta-t-il, feront bien de lire ces pages de l'abbé Groulx[94] ».

Le directeur de *L'Action française* loua également les efforts des institutions qui, selon lui, n'avaient jamais manqué à leur devoir de solidarité nationale envers les

---

[90] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 190-191. Voir aussi L'Action française, « Pour la fraternité française », *AF*, février 1921, p. 65.

[91] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 192.

[92] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, décembre 1922, p. 381.

[93] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, octobre 1922, p. 252, 253. Voir aussi Jacques Brassier, « La vie de l'Action française », *AF*, novembre 1922, p. 319.

[94] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, janvier 1923, p. 62.

minorités. L'Association catholique de la jeunesse canadienne arrivait en tête de liste : « N'eût-elle, dans l'ordre national que ses deux souscriptions en faveur des écoles françaises de l'Ontario, qu'elle y trouverait le témoignage de sa bienfaisance et de sa force[95] ». De telles souscriptions, précisa-t-il, contrastaient singulièrement avec la « tiédeur » que leur réservait, plus souvent qu'autrement, la population du Québec. En 1924, lors d'un congrès de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, il déplora avec aigreur la léthargie de ses coprovinciaux :

> Déplorons-nous notre grande indifférence pour les groupes français d'Amérique, notre tiédeur trop réelle pour le sort des minorités françaises au Canada ? Observons-nous que, pour leur porter secours, sous forme d'une misérable offrande de quelques milliers de piastres, il nous faut nous agiter pendant des mois, organiser un « battage » déshonorant, tenir tête à la popularité plus grande des boxeurs et des criminels ? Nous nous disons : manque de sens national[96].

L'abbé Groulx croyait que l'une des façons les plus efficaces de créer cette solidarité nationale était de contribuer à la propagation des manifestations et des célébrations nationales, dont la Saint-Jean-Baptiste, mais aussi, et surtout, la fête de Dollard des Ormeaux[97]. La « fête nationale » occupait une fonction symbolique importante dans le nationalisme groulxiste, puisqu'en établissant les paramètres de la nation canadienne-française, elle permettait d'identifier clairement ceux qui y appartenaient et ceux qui en étaient exclus. Groulx et *L'Action française* se firent d'ardents propagandistes de la fête du héros du Long-Sault. Tous les Canadiens français, insitait-on, au Québec comme ailleurs, pouvaient se réclamer de Dollard, « le héros qui appart[enait] à toute la famille française d'Amérique[98] ». En 1919, Groulx prononça une allocution lors du dévoilement, au Long-Sault, d'un monument honorant

---

[95] Lionel Groulx, « Les vingt ans de l'A.C.J.C. », *AF*, juin 1924, p. 367-368.
[96] Lionel Groulx, « Nos devoirs envers la race », *Dix Ans d'Action française*, p. 219.
[97] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 188-189.
[98] L'Action française, « Pour Dollard », *AF*, avril 1923, p. 193.

la mémoire de Dollard. Tout vibrant d'émotion, il en profita, dans une envolée pour le moins lyrique, pour faire du héros national un symbole de ralliement pour toute la nation canadienne-française. Le souvenir de son geste devait permettre à tous les groupes français du continent de communier à l'idéal de la Nouvelle-France :

> [D]e cette tranchée fermée il y a deux siècles et demi, monte une prière qui est encore la nôtre, qui s'élève dans la même langue, avec le même accent. Sachons l'entendre, sachons y répondre ; sachons entendre aussi la prière chrétienne et française qui monte des marches ontariennes, de nos marches de l'Ouest, de celles d'Acadie, de celles d'au-delà de la frontière [américaine] ; par-dessus les tranchées qui nous séparent, renvoyons-nous l'hymne de la foi invincible et fraternelle et que se maintienne à jamais l'unité de la Nouvelle-France[99].

Groulx désirait que la fête du héros du Long-Sault « dev[înt] universelle, qu'elle entr[ât] si bien dans nos habitudes et dans nos traditions que le 24 mai ne s'appel[ât] plus, dans l'Amérique française, que "la fête de Dollard"[100] ». Le directeur de *L'Action française* se réjouit du succès que connaissait la campagne partout en Amérique française. Année après année, Jacques Brassier rendit compte des festivités qu'organisèrent les minorités françaises pour célébrer Dollard aux États-Unis comme au Canada[101]. « Cette fête de Dollard prend véritablement dans notre vie nationale les proportions d'un phénomène, affirma-t-il, fort satisfait, en 1924. Presque sans mot

---

[99] [Lionel Groulx], « Le discours de M. l'abbé Groulx au Long-Sault », *AF*, juin 1919, p. 288.

[100] L'Action française, « La fête de Dollard », *AF*, avril 1920, p. 168.

[101] Par exemple, des manifestations tenues à Ottawa, à Saint-Boniface, à Edmonton, à Gravelbourg, à Prince-Albert, à Sudbury, à Sturgeon-Falls, à Woonsocket, à Morinville, à Windsor et dans bien d'autres endroits suscitèrent l'enthousiasme de Groulx et de ses collaborateurs. Voir Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, juin 1921, p. 380-381 ; Lionel Groulx, « Pour la fête de Dollard », *AF*, avril 1922, p. 217 ; Jacques Brassier, « La vie de l'Action française », *AF*, juillet 1922, p. 54-55 ; Jacques Brassier, « La vie de l'Action française », *AF*, mars 1923, p. 189-192 ; Jean Tillemont [pseudonyme de Hermas Bastien], « La vie de l'Action française », *AF*, mars 1923, p. 190-191 ; Jean Tillemont, « La vie de l'Action française », *AF*, mai 1923, p. 320 ; Jacques Brassier, « La vie de l'Action française », *AF*, juin 1924, p. 377.

d'ordre, avec peu ou point de publicité, elle va quand même, plus solennelle, plus vibrante chaque fois[102] ».

Groulx intervint parfois lui-même auprès de certains de ses collègues et amis en milieu minoritaire afin d'obtenir leur participation aux festivités qu'il souhaitait voir se répandre partout en Amérique française. En mai 1920, il écrivit au père Charles Charlebois, directeur du *Droit* d'Ottawa, afin que le quotidien franco-ontarien donnât, de même que l'ACFEO, « un coup d'épaule » à *L'Action française* qui participait à l'organisation d'une célébration à Carillon[103]. Charlebois lui répondit qu'il ferait tout son possible pour acquiescer à sa demande mais qu'à trois jours du 24 mai, ses efforts seraient limités, faute de temps[104]. Groulx revint à la charge l'année suivante, au début du moins d'avril, cette fois, pour obtenir la participation des Franco-Ontariens à une manifestation devant avoir lieu au Long-Sault. Groulx confia à Charlebois qu'« il nous plairait beaucoup d'en faire un point de réunion entre le groupe ontarien et le groupe québecqois [*sic*][105] ». Il demanda également au directeur du *Droit* d'y mettre du sien dans la diffusion de la « rose de Dollard » auprès du grand public : « Nous tenons à la rose, parce que, pour la grande foule, l'affichage du symbole à la boutonnière sera la seule façon de fêter ». La rose, selon Groulx, devait se répandre au Canada français comme le *shamrock* parmi les Irlandais.

À ses yeux, la fête de Dollard fournissait au Québec un excellent prétexte pour manifester son appui à la résistance des Franco-Ontariens au Règlement XVII, « [e]ux qui plus spontanément que personne avaient adhéré à la célébration du héros tombé près

---

[102] *Ibid.*, p. 376. Groulx se remémore la campagne de *L'Action française* pour la propagation du culte de Dollard, ainsi que l'accueil favorable qu'y réservèrent les minorités françaises, dans *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 55-56.
[103] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, [mai 1920].
[104] Lettre de Charles Charlebois à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,746, 21 mai 1920.
[105] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, 7 avril 1921.

des marches ontariennes[106] ». C'est du moins ce qu'il affirma, en 1924, à Edmond Cloutier, secrétaire de l'ACFEO. Cette année-là, *L'Action française* cherchait à obtenir la participation à la fête de Dollard de chefs d'entreprise, de sénateurs et de députés fédéraux du Québec : « [N]ous voudrions que la fête eût un grand cachet officiel, afin d'embarquer tout le monde dans l'affaire ontarienne et la fête de Dollard[107] ». Groulx maintint même l'espoir que le premier ministre Taschereau y prendrait part. Il indiqua à Cloutier que les sénateurs Beaubien et Dandurand s'étaient déjà engagés à participer à la manifestation, mais lui demanda d'intercéder auprès de Rodolphe Lemieux, alors président des Communes, qui, pour sa part, avait refusé l'invitation initiale de *L'Action française*.

La réaction des minorités à la campagne de Dollard était extrêmement enthousiaste. En 1922, Rodrigue Villeneuve indiqua à Groulx que la fête de Dollard était « entrée dans les mœurs » et « que l'*Empire Day* [était] mort chez nous », c'est-à-dire à Ottawa[108]. Groulx reçut régulièrement des invitations à participer aux festivités du 24 mai qu'organisaient les minorités partout au pays. Par exemple, en 1924, l'abbé Antoine d'Eschambault, de Saint-Boniface, tenta par tous les moyens de le faire participer aux célébrations qui s'organisaient dans son coin de pays : « Vous serez fêté, choyé, adulé par vos amis ! Surtout, votre passage mettra de l'enthousiasme dans les âmes ! Nous en avons besoin[109] ! » Plus tard, en 1934, Groulx reçut une invitation

---

[106] Lionel Groulx, « Pour la fête de Dollard », *AF*, avril 1922, p. 217. Groulx parlait ainsi de la communauté franco-ontarienne d'Ottawa qui avait eu « cette pensée magnifique de faire sonner, à l'heure de midi, par tous les clochers de la capitale, le glas des morts du Long-Sault » (*ibid.*, p. 217).

[107] Lettre de Lionel Groulx à Edmond Cloutier, CRLG, FLG, P1/A, 12 mai 1924.

[108] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 3 juin 1922. L'*Empire Day* était célébré le dernier jour ouvrable avant le 24 mai, anniversaire de la reine Victoria. Pendant la première moitié du vingtième siècle, il s'agissait d'un rite patriotique important au Canada anglais.

[109] Lettre d'Antoine d'Eschambault à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1297, 29 avril 1924.

semblable de Paul Chartiez, du collège des jésuites de Sudbury. Ce dernier souhaitait que Groulx en profitât pour donner une conférence « sur les motifs de nous attacher à notre race et d'être fiers de nos ancêtres[110] ». À Gravelbourg, en Saskatchewan, l'oblat Georges Boileau imputa directement à Groulx la réussite des célébrations de 1923 :

> Notre fête de Dollard, cher Monsieur Groulx, a obtenu un succès incomparable et a dépassé toutes nos espérances, soit sur le rapport des belles démonstrations religieuses et patriotiques, soit sur le rapport de l'affluence considérable de nos compatriotes venus de toutes les paroisses environnantes à ces imposantes solennités. Dieu en soit béni ! C'est le souffle de votre ardent patriotisme et la clameur évocatrice de vos vibrantes allocutions sur Dollard des Ormeaux, qui sont venus émouvoir et remuer la race française jusque même dans les immenses plaines de la lointaine Saskatchewan[111].

Groulx reconnaissait, cependant, que le regroupement des Canadiens français d'un bout à l'autre du pays, voire du continent, s'avérait une tâche particulièrement ardue, compte tenu de leur démembrement et de leur dispersion. Dès 1922, il proposa un moyen de contrebalancer cet éparpillement : la création d'un organisme central pour chapeauter l'ensemble des « sociétés nationales » du Canada français et des États-Unis. À défaut de pouvoir regrouper tous les Canadiens français à l'intérieur d'un même État, il aurait été possible, ainsi, de leur offrir le bénéfice d'une structure administrative permanente ayant la capacité de donner suite à leurs projets et de les mettre en communication régulière les uns avec les autres. Voilà ce qu'il proposa dans son allocution sur « L'Amitié française d'Amérique ». Groulx effectua un rapprochement entre la situation des Canadiens français et celle des Irlandais et des Polonais : « race démembrée et dispersée » souffrant d'un « effroyable émiettement », les « tronçons » du Canada français auraient été « brisés ». Mais, dans le cas des Polonais, « le démembrement ne fut pas une dispersion[112] ». Pour remédier à ce lamentable état de

---

[110] Lettre de Paul Chartiez à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,766, 7 avril 1934.
[111] Lettre de Georges Boileau à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,427, 5 juin 1923.
[112] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, p. 167.

choses, Groulx appela de ses vœux « la création d'un organisme qui [aurait] régularis[é] [l]es échanges et les [aurait] rend[us] plus faciles[113] ». Pareille structure, estimait-il, en favorisant la cohésion et le rassemblement, aurait permis de développer l'esprit de solidarité des Canadiens français partout en Amérique : « ni l'un ni l'autre de nos groupes ne sera plus attaqué, qu'un courant sympathique ne traverse aussitôt toute l'Amérique française[114] ».

Cette campagne, Groulx la poursuivit également dans l'intimité de sa correspondance avec les porte-parole des minorités françaises, dont le sénateur Napoléon Belcourt, président de l'ACFEO[115], mais surtout, durant les années 1920, dans les pages de *L'Action française*, l'instrument de tous ses combats[116]. En 1925, la revue revint à la charge, au moment de la visite à Montréal d'un groupe de Canadiens français de la Saskatchewan :

> Les groupes d'origine française en Amérique ont à défendre et à promouvoir des intérêts moraux dont l'importance doit être placée au-dessus de tout. Minorités dispersées, ils ne peuvent être forts que par l'union, par une entente effective où l'autonomie des groupes sera préservée mais où tous se coaliseront pour la défense commune.
>
> C'est ce souci profond qui amène vers nous les pèlerins de la « Survivance franco-canadienne ». Que notre accueil soit cordial. Mais n'oublions pas que cette réunion doit avoir un lendemain. Unissons-nous. Créons l'organisme pour créer et rendre l'union efficace. Il y a longtemps que nous le disons ici : le Québec a charge d'âmes[117].

Un autre voyage qu'effectueraient « nos frères de l'Ouest » deux ans plus tard susciterait des commentaires semblables : « Fasse le ciel que nous sachions fonder enfin

---

[113] *Ibid.*, p. 189.
[114] *Ibid.*, p. 200.
[115] Lettre de Lionel Groulx à Napoléon Belcourt, CRLG, FLG, P1/A,283, [s.d.].
[116] Il se peut que Groulx se soit inspiré, en 1925, du « Comité de liaison française » que venait de créer la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Le secrétaire de la Société, Guy Vanier, expliqua à Groulx que le Comité devait permettre de tisser des liens entre les diverses sociétés nationales du continent et de « développer un sentiment unanime sur les problèmes nationaux » (lettre de Guy Vanier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3649, 9 mai 1925).
[117] L'Action française, « L'union dans la race », *AF*, novembre 1925, p. 265.

l'organisme sauveur qui ralliera et disciplinera toutes les énergies[118] ». L'abbé Groulx réitéra ce désir au lendemain de son séjour à la direction de *L'Action française*. En 1935, lors d'une conférence prononcée devant le jeune Barreau de Québec, il déplora le « fait lamentable » que, « menacés comme nous le sommes, persécutés comme nos frères l'ont été d'un bout à l'autre du Canada, nous n'avons pas encore su mettre sur pied un organisme effectif pour nous épauler les uns les autres[119] ». Au contraire, poursuivit-il, le seul organisme qui eût droit de cité au Canada français, c'était le parti politique, l'outil des plus tristes divisions.

Le vœu de Groulx fut finalement exaucé peu de temps après. En 1937, on créa, lors du Deuxième Congrès de la langue française, le Comité permanent de la survivance française qui deviendrait le Conseil de la vie française en Amérique en 1952. L'importance qu'avait accordée Groulx à la fondation d'un tel organisme témoigne de l'indissolubilité des liens qui, d'après lui, devaient rattacher le Québec aux minorités françaises. En plus d'avoir participé à l'organisation du congrès de fondation, il fut également membre du Comité permanent pendant deux ans, soit de 1937 à 1939[120]. Il continuerait, par la suite, de participer à ses activités. En 1943, Raymond Denis l'invita

---

[118] L'Action française, « À la "survivance française" », *AF*, décembre 1927, p. 319. Voir aussi « Vers l'"union dans la race" », *AF*, octobre 1924, p. 245 ; « Le voyage de la survivance française », *AF*, octobre 1926, p. 209 ; Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, novembre 1926, p. 316-317. D'autres collaborateurs à la revue, dont l'avocat Antonio Perrault, contribuèrent à cette campagne (voir Antonio Perrault, « Utilisation de notre capital humain », *AF*, octobre 1926, p. 207). Groulx reçut également l'appui de quelques-uns des représentants des minorités françaises, dont celui de Raymond Denis, de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan. Ce dernier confia à Groulx qu'il souhaitait lui aussi « établir une union plus active entre les différentes organisations qui à travers le Canada s'occup[ai]ent des mêmes problèmes » (lettre de Raymond Denis à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1025, 22 janvier 1927).

[119] Lionel Groulx, « Nos positions », *Orientations*, p. 258.

[120] Marcel Martel, *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 58, 181. Il est possible que ce soit la distance qui ait empêché Groulx de prolonger sa participation au comité, dont les quartiers généraux étaient situés à Québec.

à parrainer une campagne de souscription pour la fondation d'un quotidien acadien. Nous ignorons la réponse que lui fit Groulx, mais tout porte à croire qu'il accepta cet honneur. Denis, pour sa part, s'attendait vraisemblablement à une réponse affirmative : « Si nous ne recevons aucune nouvelle de vous d'ici quelques jours, vous nous permettrez de conclure que vous acceptez de vous joindre à nous tous, pour assurer le succès de notre campagne et nous prendrons la liberté d'inclure votre nom dans la liste de nos membres d'honneur[121] ». Peu de temps après, Denis se présenta à nouveau devant Groulx pour lui offrir de parrainer la campagne pour l'établissement d'une radio de langue française dans l'Ouest[122]. Ces deux souscriptions connurent un succès remarquable et permirent de prélever tout près de 300 000 $ pour les Acadiens et les Canadiens français de l'Ouest[123].

C'est aussi au secrétaire général du Comité permanent de la survivance, l'abbé Paul-Émile Gosselin, que Groulx s'adressa lorsqu'il eut l'idée d'organiser une « Saint-Jean-Baptiste de la jeunesse » à l'échelle du Canada français tout entier. Il s'agissait d'un autre moyen pour lui d'éveiller le « sens national » des siens. Groulx semblait avoir renoncé à « secouer la torpeur des vieilles générations » et préférait consacrer le plus gros de ses énergies à l'éducation nationale des jeunes. La célébration, précisa-t-il, aurait été organisée entièrement par des jeunes partout au pays et aurait compris à la fois une messe et une fête profane. Groulx n'excluait pas la possibilité que les sociétés Saint-Jean-Baptiste participassent au projet, mais c'était d'abord au Comité de la survivance qu'il voulut en confier la responsabilité : « Il me semble, écrivit-il à Gosselin, que le Comité de la Survivance française est tout désigné pour jeter ce mot d'ordre d'un bout à l'autre du Canada français et même de l'Amérique française[124] ».

---

[121] Lettre de Raymond Denis à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1025, 19 mai 1943.
[122] Lettre de Raymond Denis à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1025, [s.d.].
[123] Voir Marcel Martel, *Le Deuil...*, p. 46-55.
[124] Lettre de Lionel Groulx à Paul-Émile Gosselin, CRLG, FLG, P1/A,1604, 15 octobre 1942.

Gosselin, pour sa part, lui fit part de son enthousiasme devant le projet et lui promit que le Comité « s'emplo[ierait] incessamment à le mettre à exécution » dès qu'il obtiendrait la participation du clergé, des médias et des autres associations patriotiques[125]. Toutefois, la Saint-Jean-Baptiste de la jeunesse n'eut jamais lieu. Quelques mois plus tard, Gosselin avoua à Groulx que le projet en était « resté à l'état d'ébauche », la campagne acadienne ayant monopolisé toutes ses énergies. Il dit cependant souhaiter que « l'Acadie [lui] laissera[it] le champ libre » l'année suivante[126]. Même si le projet de Groulx ne semble jamais s'être matérialisé, l'on constate facilement l'importance du rôle qu'il attribuait au Comité permanent, l'organisme qu'il revendiquait depuis le début des années 1920 pour favoriser le rapprochement de tous les groupes français du Canada.

*
* *

Nous avons constaté que Lionel Groulx se désolait de ce que le Québec ne s'acquittait pas convenablement de son « devoir d'aînesse » envers les minorités françaises des autres provinces. La « solidarité nationale » qu'il appelait de ses vœux s'effaçait trop souvent devant ce qu'il considérait comme la veulerie de la classe politique canadienne-française, dont l'esprit partisan l'emportait, généralement, sur son sens national. Groulx se tourna donc vers les autres segments de la population canadienne-française, dont le clergé qui, historiquement, avait été le principal soutien des minorités en leur fournissant de nombreux missionnaires colonisateurs et enseignants. *L'Action française*, estimait-il par ailleurs, représentait elle aussi un puissant instrument de solidarité nationale, comme en témoignaient les nombreuses

---

[125] Lettre de Paul-Émile Gosselin à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1604, 29 octobre 1942.
[126] Lettre de Paul-Émile Gosselin à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1604, 2 juillet 1943.

campagnes qu'elle mena pour défendre les droits des minorités et rapprocher, les unes des autres, toutes les communautés françaises du pays.

> Pas une de ces minorités, écrirait-il plus tard dans ses *Mémoires*, qu'elle [*L'Action française*] n'ait défendue, stimulée, dont elle n'ait proclamé à tous vents la résistance. Acadiens, Canadiens français de l'Ouest, de l'Ontario, Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre viendront chercher, un jour ou l'autre, dans les vingt volumes de *L'Action française* – et ce sera notre plus beau mérite – de larges tranches de leur histoire[127].

Les minorités, en dépit de la polémique de l'« État français » dont il sera question plus loin, virent en *L'Action française* et, plus globalement, dans l'œuvre de Groulx, une éloquente manifestation de l'appui et de la solidarité nationale qu'elles souhaitaient obtenir de leurs compatriotes du Québec. Durant l'entre-deux-guerres, Groulx en était venu à être considéré comme le grand maître à penser du mouvement nationaliste. Il n'est guère étonnant que les minorités se soient fréquemment tournées vers lui pour attirer son attention sur leurs activités et le remercier de ses nombreuses interventions en leur faveur. L'influence qu'il exerçait sur elles était devenue considérable. En 1924, l'oblat Georges Boileau de Gravelbourg lui écrivit :

> L'écho de vos salutaires leçons d'histoire et de fierté est entendu et résonne magnifiquement jusque dans les immenses plaines de la lointaine Saskatchewan et de tout l'Ouest Canadien [*sic*]. L'humble Collège de Gravelbourg, pour sa part, a largement bénéficié des salutaires accents de vos mots d'ordre sauveurs, et nous vous en remercions grandement[128].

En 1926, Georges Bugnet, de *L'Union* d'Edmonton, confiait à Groulx que « [l]a presse, dans la province de Québec, commence à rendre justice aux Canadiens-français [*sic*] du Nord-Ouest en général et de l'Alberta en particulier[129] », tout en laissant sous-entendre que ses efforts y étaient pour beaucoup. Donation Frémont, de *La Liberté* de Winnipeg,

---

[127] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 317-318.
[128] Lettre de Georges Boileau à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,42, 30 décembre 1924.
[129] Lettre de Georges Bugnet à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,603, 3 août 1926.

alla même jusqu'à le comparer à Taine[130]. En 1929, il le réabonna gratuitement à son journal : « Ce sera tout à l'avantage du Manitoba français, qui tient à ce que ses activités fassent partie du champ de vos observations[131] ». En octobre 1937, un rhétoricien du collège des jésuites d'Edmonton, que la controverse du Congrès de la langue française avait laissé indifférent, demanda à Groulx qu'il lui fournît une grande photographie de lui-même afin d'entretenir le sens national de ses collègues étudiants[132]. Toujours à Edmonton, Gérard Le Moyne, du journal *La Survivance des Jeunes*, lui signala l'influence, profonde, qu'il avait eue parmi la jeunesse franco-albertaine. Celle-ci, lui dit-il, « s'oriente vers l'idéal que vous prônez [et] vous connaît fort bien. Elle lit ; et elle lit du Groulx. Nos bibliothèques [...] en sont remplies. Les directrices [...] vous font connaître à nos enfants, comme le Chef qui nous conduit à la victoire[133] ». Raymond Denis, président de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan lui dit l'effet qu'avait eu un message qu'il avait prononcé en son nom lors d'un congrès de l'association à Gravelbourg : « Votre nom a été acclamé. Votre message a ranimé les courages[134] ». L'abbé Groulx, par ailleurs, recevait régulièrement des invitations à participer aux activités des communautés minoritaires[135].

---

[130] Lettre de Donatien Frémont à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1426, 6 mars 1932.
[131] Lettre de Donatien Frémont à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1426, 1er mai 1929.
[132] Lettre d'Armand Saint-Pierre à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3344, 17 octobre 1937.
[133] Lettre de Gérard Le Moyne à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2310, 29 février 1936. Un autre collaborateur à *La Survivance des Jeunes*, l'oblat Jean Patoine, fit parvenir à Groulx, en 1939, un recueil de lettres que lui avaient écrites de jeunes Canadiens français de l'Ouest (lettre de Jean Patoine à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2906, 9 octobre 1939).
[134] Lettre de Raymond Denis à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1025, 22 juillet 1939. En réalité, c'est Denis lui-même qui composa le message sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation de Groulx. Il lui écrivit ce mot pour s'excuser « d'avoir pris cette liberté ».
[135] Lettres à Lionel Groulx de Noël Bernier, CRLG, FLG, P1/A,346, 6 juin [s.a.] ; d'Anatole Vanier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3646, 18 juillet 1924 ; de Paul-Émile Breton, CRLG, FLG, P1/A,551, 18 septembre 1939 ; de Rodolphe Tanguay,

En 1937-1938, les sociétés nationales du Canada français, sous l'impulsion des sociétés Saint-Jean-Baptiste et de l'Ordre de Jacques-Cartier, menèrent une vaste souscription qu'elles baptisèrent « Les amis de l'abbé Groulx » afin de fournir à ce dernier les moyens de se payer une secrétaire. Les quelque 8 000 $ prélevés lui procurèrent plutôt une maison à Outremont[136]. Campagne véritablement nationale que celle-là : même les petits Canadiens français de l'Ouest y furent embrigadés. À Edmonton, c'est Gérard Le Moyne qui se chargea de la promouvoir auprès des écoliers. Dans ses *Mémoires*, Groulx se rappelle l'émotion que lui fit éprouver ce témoignage d'affection des petits Franco-Albertains :

> L'appel s'envole jusque dans les écoles albertaines, vers des groupes d'enfants appelés « avant-gardistes ». On leur demande une petite obole, ne serait-ce qu'un sou. C'est bien peu, un sou, leur écrit dans *La Survivance* d'Edmonton, l'oncle Gérard LeMoyne : « Mais ne vois-tu pas que l'abbé Groulx pleurerait de joie rien qu'à voir qu'il y a dans l'Ouest et dans tout le Canada une véritable croisade d'enfants qui paient de leur poche et qui lui [*sic*] aident à faire d'eux « la génération des vivants » ? En effet, des sous m'arrivent et des listes d'enfants souscripteurs et une bottée de gentilles lettres. Une fillette m'écrit, entre autres choses : « Jamais nous ne pourrons vous rendre le juste tribut de reconnaissance et d'appréciation qui vous revient. » Salut des petits Albertains ! Il m'alla droit au cœur. Aujourd'hui encore le souvenir ne m'en revient pas sans quelque frémissement en mes fibres les plus profondes[137].

Les témoignages de cette espèce surabondent dans la correspondance de Groulx et il serait fastidieux d'en faire l'inventaire complet. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà constater la profonde influence qu'il exerçait parmi les minorités françaises qui, pour leur part, continuèrent de voir en lui un allié inconditionnel.

CRLG, FLG, P1/A,3504, 15 août 1933 et 23 mars 1934 ; d'Oscar Racette, CRLG, FLG, P1/A,3117, 11 juin 1938.

[136] Lettre de J.A.S. Plouffe à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3029, 4 février 1942 ; Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3*..., p. 353-354. C'est dans cette même maison que Groulx, trente ans plus tard, terminerait ses jours.

[137] *Ibid.*, p. 353.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES FRANCO-ONTARIENS, LE RÈGLEMENT XVII ET LE « RÉVEIL » DE LA NATION

La crise du Règlement XVII (1912-1927) est considérée, encore aujourd'hui, comme un événement fondateur de l'identité franco-ontarienne. C'est durant ces années de conflit, en effet, que quelques-unes des plus importantes institutions franco-ontariennes ont vu le jour, dont l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) et le journal *Le Droit*, pour n'en nommer que deux. Les Canadiens français de l'Ontario se donnaient ainsi une voix commune dans leur lutte contre les politiques assimilatrices du gouvernement ontarien qui, en interdisant l'utilisation du français dans les écoles de la province, hormis quelques exceptions, se ménageait l'appui des extrémistes anglo-protestants (regroupés principalement à l'intérieur des loges orangistes) et anglo-catholiques (dont une partie de l'épiscopat irlandais se faisait le porte-voix).

Selon René Dionne, le conflit scolaire permit aux Franco-Ontariens « d'affirmer avec force leur identité collective[1] ». Pourtant, cet épisode, qui prit parfois les allures

---

[1] René Dionne, « La littérature franco-ontarienne : esquisse historique », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 357 ; Voir aussi René Dionne, « 1910. Une première prise de parole collective en Ontario français », dans *Cahiers Charlevoix 1. Études franco-ontariennes*, Sudbury, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1995, p. 15-124 ; David Welch, « Early Franco-Ontarian Schooling as a Reflection and Creator of Community Identity », *Ontario History*, vol. 85, n° 4 (décembre 1993), p. 321-347. Pour une histoire complète du déroulement de la crise scolaire franco-ontarienne, on consultera les titres suivants : Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18 (1996), p. 123-192 ; Robert Choquette, *Langue et religion. Histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268 p. ; Victor Simon, *Le Règlement XVII : sa mise en vigueur à travers l'Ontario, 1912-1927*,

d'une lutte épique, ne concerne pas que les seuls Franco-Ontariens. Il appartient, au contraire, à la grande histoire du Canada français. En effet, tous les milieux nationalistes canadiens-français, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Ontario, se sont mêlés ou, à tout le moins, intéressés à la crise du Règlement XVII. Le Québec, pour sa part, ne s'est pas tenu à l'écart du conflit scolaire, loin s'en faut. Nombreux furent les intervenants à prendre la défense des Franco-Ontariens dans leur lutte contre des adversaires aussi nombreux qu'intraitables. Au Québec, des prélats, des journalistes et des hommes politiques cherchèrent, de diverses façons, à prêter main-forte à leurs « frères opprimés » de l'Ontario. Parmi eux, on reconnaît des noms célèbres et fort prestigieux. Ne pensons qu'au cardinal Bégin de Québec, à l'archevêque Bruchési de Montréal, à Henri Bourassa, politicien et fondateur du *Devoir*, ainsi qu'à Olivar Asselin, journaliste, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et militant de toutes les causes. Les témoignages de sympathie provenaient parfois des plus hautes sphères politiques : même le premier ministre du Québec, Lomer Gouin, intervint dans la crise pour tenter de faire reculer son vis-à-vis ontarien. Les Franco-Ontariens devaient également obtenir le soutien indéfectible de Lionel Groulx, l'étoile montante du mouvement nationaliste canadien-français dont il eut tôt fait de prendre les rênes, succédant ainsi à nul autre que Bourassa lui-même.

Ce chapitre sur l'intervention de Lionel Groulx dans la crise du Règlement XVII tentera de compléter l'historiographie des rapports entre les milieux nationalistes du Québec et de l'Ontario. Notre analyse comportera cinq grandes parties. Dans un premier temps, nous chercherons à retracer les nombreux contacts qu'entretenait Groulx avec les milieux nationalistes franco-ontariens et les principaux chefs de la résistance au règlement scolaire. Nous verrons que Groulx était un important « relais », pour ainsi dire, entre les militants nationalistes du Québec et de l'Ontario. C'étaient ces contacts

---

Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Documents historiques n° 78, 1983, 58 p.

qui permirent au prêtre-historien d'approfondir sa connaissance de l'Ontario français et, surtout, des défis que les Franco-Ontariens avaient à relever. Ensuite, nous verrons le rôle catalyseur que Groulx attribuait à la crise scolaire dans ce qu'il considérait comme le « réveil » de la nation canadienne-française. La lutte franco-ontarienne, dans son esprit, s'insérait dans une suite d'événements qui, depuis la Guerre des Boers de 1899, avaient provoqué la renaissance du mouvement nationaliste. Les trois dernières sections analyseront le rôle de polémiste que l'abbé Groulx accepta de jouer durant la crise scolaire. Celui-ci usa habilement de la conférence, des journaux, des revues et même du roman pour éveiller l'opinion nationaliste du Québec au tragique de la situation franco-ontarienne et pour la pousser à une plus grande solidarité nationale. D'abord, nous nous pencherons sur ses premières interventions qui, jusqu'en 1920, prirent la forme surtout de conférences et d'articles appuyant la cause scolaire. Ensuite, nous examinerons l'importante contribution qu'apporta Groulx à la résistance franco-ontarienne dès lors qu'il assuma la direction de la revue montréalaise *L'Action française* de 1920 à 1928. Dans un dernier temps, nous étudierons brièvement la querelle de *L'Appel de la race*, roman que publia Groulx en 1922 sous le pseudonyme d'Alonié de Lestres et que les critiques considèrent comme un des premiers *best-sellers* de la littérature canadienne-française[2]. Bien que le roman, dont l'action se déroule à Ottawa durant la crise scolaire, provoqua quelques polémiques parmi les milieux intellectuels et littéraires, il n'en représentait pas moins un exemple de la solidarité que Groulx souhaitait voir s'installer entre tous les groupes canadiens-français du pays.

Contrairement aux autres conflits scolaires qu'avaient vécus les minorités françaises au lendemain de 1867, la crise du Règlement XVII eut lieu alors même que Groulx commençait à occuper une place de plus en plus grande dans le mouvement

---

[2] Voir Pierre Hébert, avec la collaboration de Marie-Pier Luneau, *Lionel Groulx et L'Appel de la race*, Montréal, Éditions Fides, 1996, 204 p. ; Yves Saint-Denis, *Une Édition critique de L'Appel de la race de Lionel Groulx*, thèse de doctorat (lettres françaises), Université d'Ottawa, 1991, 1422 p.

nationaliste. La crise lui fournit l'occasion de manifester, pour l'une des premières fois, la nature bicéphale de son personnage public : si Groulx, au lendemain de la résolution du conflit, se ferait l'un des premiers historiens du Règlement XVII[3], il en fut également, pendant de longues années, un acteur fortement impliqué.

Durant cette période bouillonnante des années 1910 et 1920, le Règlement XVII, avec la crise de la conscription de 1917, joua un rôle déterminant dans le développement et le raffinement de l'idéologie nationaliste de Lionel Groulx. Celui-ci croyait voir se dérouler sous ses propres yeux un épisode marquant de la lutte épique pour la survivance que les Canadiens français menaient, selon lui, depuis la Conquête de 1760. En même temps, il attribua aux Franco-Ontariens un rôle d'éveilleurs de conscience pour la nation canadienne-française tout entière. Sans évidemment se réjouir de la « persécution » du gouvernement ontarien, Groulx était d'avis que le conflit scolaire permettait à l'opinion canadienne-française, trop longtemps endormie, voire apathique, de prendre la véritable mesure de la menace qui planait sur le maintien de la civilisation française en Amérique. En ce sens, Groulx considérait le Règlement XVII comme un événement salutaire, voulu par la Providence et devant pousser les Canadiens français d'un bout à l'autre du pays à une plus grande solidarité nationale.

GROULX ET L'ONTARIO FRANÇAIS : CONTACTS ET RELATIONS

À Ottawa

Les contacts qu'entretenait Groulx avec les milieux nationalistes franco-ontariens étaient nombreux et, parfois, très intimes. Dès 1913, il entreprit une longue série de voyages de recherche aux archives publiques d'Ottawa en guise de préparation pour ses travaux d'histoire, voyages au cours desquels il fit plusieurs rencontres déterminantes.

---

[3] Groulx consacre aux écoles franco-ontariennes un chapitre entier de son *Enseignement français au Canada. Tome II : Les Écoles des minorités*, Montréal, Éditions Granger Frères, 1935, 272 p.

Son premier séjour dans la capitale, d'ailleurs, ne passa pas inaperçu. Sa *Croisade d'adolescents*, ouvrage publié l'année précédente racontant la naissance de l'Association catholique de la jeunesse canadienne (ACJC) à Valleyfield au tournant du siècle, commençait déjà à lui valoir une certaine notoriété parmi les milieux nationalistes[4]. Les cercles de l'ACJC de la région outaouaise profitèrent de son premier passage dans la capitale pour l'inviter à prononcer, « en grande intimité » préciserait-il plus tard, une causerie sur la naissance de l'association[5]. C'est aussi durant ce voyage qu'il noua une longue et profonde amitié avec un jeune oblat destiné à revêtir, à Québec, la pourpre cardinalice, Rodrigue Villeneuve[6]. Durant les années 1910 et 1920, le futur primat de l'Église canadienne, que Groulx avait affectueusement surnommé le « petit père Villeneuve », comptait parmi ses principaux « informateurs », pour ainsi dire, lui fournissant de nombreux détails sur les diverses péripéties de la crise franco-ontarienne telle que vécue dans la capitale fédérale. La complicité qui s'installa entre les deux hommes les conduisit même à effectuer ensemble, en 1915, un long périple en Acadie qui laissa une profonde impression dans l'esprit de Groulx. Par la suite, Villeneuve devint l'un des plus fidèles collaborateurs de *L'Action française*, dès lors que Groulx en assuma la direction de 1920 à 1928. De son poste d'Ottawa, l'oblat s'y fit l'un des nombreux défenseurs de la minorité franco-ontarienne.

---

[4] Lionel Groulx, *Une Croisade d'adolescents*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1912, xvii-264 p.

[5] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 1 : 1878-1920*, Montréal, Éditions Fides, 1970, p. 215-216.

[6] Villeneuve fréquenterait longtemps les minorités françaises. Après avoir passé de nombreuses années parmi les oblats d'Ottawa, il devint, en 1930, le premier évêque du nouveau diocèse de Gravelbourg, en Saskatchewan, avant d'être promu archevêque de Québec l'année suivante. Il fut élevé au rang de cardinal en 1933. L'admiration que Groulx professerait à son endroit demeurerait constante jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, alors qu'une profonde divergence d'opinions relativement à la participation du Canada à la guerre provoquerait une rupture irréparable entre les deux anciens compagnons. Voir Lionel Groulx, *op. cit.*, p. 216-217, 240 ; Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 4 : 1940-1967*, Montréal, Éditions Fides, 1974, p. 221-232.

Parmi toutes les relations franco-ontariennes de Groulx, Villeneuve était sans doute celle qui lui fournit le plus de renseignements (et d'opinions) sur le déroulement de la crise du Règlement XVII à Ottawa. En effet, Villeneuve fit à Groulx une véritable chronique des épisodes les plus marquants du drame scolaire. Par exemple, il lui raconta, avec force détails, la célèbre affaire dite des « épingles à chapeau », dans une longue missive de seize pages. En janvier 1916, plusieurs mères de famille, armées de leurs épingles à chapeau, occupèrent l'école Guigues d'Ottawa afin d'empêcher le président de la « Petite Commission », Arthur Charbonneau, d'en prendre possession. Cette « Petite Commission », nommée par le gouvernement provincial en avril 1915, avait reçu le mandat de se substituer à la Commission des écoles catholiques dûment élue qui, pour sa part, refusait de se soumettre au Règlement XVII. Les militants franco-ontariens dénoncèrent la commission « usurpatrice » et refusèrent d'en reconnaître la légitimité. Les mères de famille voulurent également se porter à la défense des deux institutrices de l'école Guigues, Béatrice et Diane Desloges, qui avaient décidé de braver un arrêté que les tribunaux ontariens avaient émis l'automne précédent pour leur interdire d'exercer leur métier. Le « siège de l'école Guigues » se solda par la victoire de ces femmes qui forcèrent Charbonneau et les policiers qui l'accompagnaient à battre en retraite[7].

Villeneuve, en racontant cet épisode à Groulx, ne dissimula pas son admiration pour l'exploit des « amazones » de l'école Guigues, comme il les appela. Il écrivit sa lettre presque sur le tas, à peine quelques jours après le déroulement des événements :

> Il faut que je vous écrive quelque chose des faits et gestes de la race à Ottawa. Nous vivons vraiment des jours épiques ! Vous écrivez l'histoire, vous ; ici, les gens la font ! C'est à la fois du plus haut comique et du plus

[7] Voir Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII... », p. 156-161.

> admirable héroïsme que le siège de l'École Guigues. On en écrirait un volume[8].

Villeneuve avoua aussi à Groulx qu'il ne tenait pas Charbonneau en très haute estime. En effet, il fit du président de la « Petite Commission » un « véritable serpent », dont la conduite s'apparentait à celle d'« un vil personnage, par son langage et son peu d'honneur ».

Dans une autre lettre, longue de plus de vingt pages, l'oblat raconta également à Groulx la controverse qu'avait suscitée l'intervention de l'archevêque de Montréal, Paul Bruchési, dans la crise franco-ontarienne[9]. En septembre 1915, à la demande de l'archevêque d'Ottawa, M^gr^ Bruchési s'était rendu à Ottawa pour négocier un compromis sur la question scolaire avec le gouvernement provincial[10]. Il avait cherché par la suite, à faire accepter l'entente par la communauté franco-ontarienne. Pour ce faire, selon Villeneuve, le prélat avait usé de moyens fort peu louables. Prétextant que le gouvernement avait refusé tout dialogue avec l'ACFEO, M^gr^ Bruchési, à l'insu de l'association, s'était adressé directement aux curés de la capitale. Le prélat leur avait fortement recommandé d'accepter l'entente et les avait même menacés, toujours d'après Villeneuve, de leur faire perdre l'appui des évêques du Québec. Les prêtres, pour leur part, avaient refusé d'agir dans le dos de l'ACFEO et de son président, Philippe Landry, et dépêché deux émissaires au Québec afin d'apprendre, de source sûre, la véritable opinion de l'épiscopat de cette province. M^gr^ Bruchési, mis au courant de cette démarche, s'était emporté violemment. Pourtant, poursuivit Villeneuve, l'archevêque avait accepté de rencontrer Napoléon Belcourt qui, rejetant l'entente gouvernementale,

---

[8] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, Centre de recherche Lionel-Groulx (dorénavant CRLG), Fonds Lionel-Groulx (dorénavant FLG), P1/A,3696, [6, 7 ou 8] janvier 1916.

[9] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, novembre 1915.

[10] Selon Villeneuve, l'archevêque d'Ottawa, Charles-Hughes Gauthier, avait fait appel aux services de M^gr^ Bruchési car il préférait se laver les mains de la question scolaire franco-ontarienne.

lui avait dit, avec tout le respect qu'il devait à la fonction ecclésiastique, de se mêler de ses propres affaires[11]. Sur les entrefaites, les envoyés du clergé d'Ottawa avaient regagné la capitale après avoir conféré avec l'auxiliaire de l'archevêque de Québec, M^gr^ Roy. Ce dernier leur avait conseillé de ne pas capituler et de rejeter l'entente du gouvernement provincial, portant ainsi un dur coup à la crédibilité de M^gr^ Bruchési qui avait prétendu parler au nom de tout l'épiscopat québécois. L'ACFEO, en fin de compte, avait refusé d'entériner le projet gouvernemental. Le *modus vivendi*, avait-elle expliqué, n'avait été proposé que sur la bonne foi d'un simple fonctionnaire et n'avait aucunement engagé le gouvernement. Par ailleurs, il n'avait proposé aucune véritable solution au problème des inspecteurs anglo-protestants, qu'il aurait fallu continuer d'admettre dans les écoles franco-catholiques.

Villeneuve admit à Groulx qu'il n'avait pas été témoin de ces événements, mais se portait tout de même garant de l'exactitude du récit dans son ensemble, « l'ayant reç[u] de divers personnages intéressés[12] ». Groulx de son côté, lui répondit qu'il en avait reçu « une version d'un autre personnage, un grand, un acteur, peut-être le principal du petit mélodrame qui s'est joué à Ottawa[13] ». Ce grand acteur, était-ce M^gr^ Bruchési lui-même ? Quoi qu'il en fût, Groulx poursuivit en affirmant que cette première version des faits qu'il avait reçue ne cadrait pas du tout avec celle de Villeneuve. Pour le reste, il avoua à son ami oblat qu'il reconnaissait la sagesse, à l'instar de l'ACFEO, d'avoir rejeté le compromis de M^gr^ Bruchési.

Par ailleurs, Groulx et Villeneuve eurent l'occasion de s'entretenir longuement sur les déboires des représentants de la cause franco-ontarienne à Rome, déboires largement dus, selon les deux correspondants, à l'intervention maléfique du *lobby* irlandais auprès

---

[11] Ici, Villeneuve émit un doute sur la fiabilité de ses sources.
[12] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 24 octobre 1915.
[13] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 5 novembre 1915.

du Saint-Siège. Villeneuve, par exemple, raconta à Groulx les agissements de l'abbé M.J. Whelan, l'un des chefs du groupe irlandais d'Ottawa, qui souhaitait une séparation complète de la Commission scolaire catholique, ainsi que de l'Université d'Ottawa, en leurs deux composantes linguistiques. Le hic, c'était que les deux institutions étaient largement dominées par des Canadiens français, ce qui n'empêcha pas le *lobby* irlandais d'exiger un partage égal des ressources entre les deux camps[14].

À la fin octobre 1916, Benoît XV adressa une lettre aux catholiques de l'Ontario, *Commisso divinitus*, dans laquelle il leur demanda de mettre un terme au conflit linguistique qui les divisait. Tout en reconnaissant le droit des franco-catholiques à l'enseignement de leur langue, le pape n'en conclut pas moins que le gouvernement ontarien avait l'autorité d'exiger que les écoliers de la province apprissent l'anglais. Cette missive pontificale, qui ne prenait clairement le parti ni des Canadiens français, ni des Irlandais, sema la consternation, voire la désillusion en milieu franco-ontarien. C'est du moins l'impression qui se dégage de l'analyse qu'en fit Villeneuve à Groulx :

> Les gens de l'Ass. [l'ACFEO] ne savent encore que faire. [...] [L]a lettre du Saint-Siège [semble] une condamnation de tout ce que nous avons fait [et] empêche bien des moyens d'action. Plaise au ciel que notre pauvre peuple ne soit pas grandement affecté dans sa foi. Sur quel abîme nous voilà jetés...[15]

La seule chose dont il était possible de se réjouir, ajouta Villeneuve, c'était que les Irlandais semblaient tout aussi insatisfaits que les Franco-Ontariens de la démarche du pape. Groulx, dans sa réponse à Villeneuve, était sensiblement du même avis. L'intervention du Saint-Siège dans la crise scolaire, plutôt que de faire renaître les espoirs, avait été reçue, à Montréal, comme une douche d'eau froide. Groulx ne dissimula pas à son ami qu'il trouvait la pilule fort difficile à avaler :

---

[14] Lettres de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 24 février 1915, 13 janvier 1917. Voir aussi Robert Choquette, *La Foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1987, p. 123.

[15] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 4 novembre 1916.

> Je ne croyais pas qu'il pût être si dur de s'incliner devant la parole pontificale. Cette aventure m'a rendu presque charitable à l'égard des catholiques d'autres pays que je trouvais parfois bien insubordonnés et bien suffisants. Vous ne sauriez vous exagérer l'impression fâcheuse qu'a créée le document parmi les laïcs. La désaffection de Rome et du Pape a fait hélas ! un grand bout de chemin. Je sais qu'on a causé très mal, le jour même et les suivants, dans les bureaux et dans les restaurants. On ne s'est point gêné pour affirmer la dévotion entière de la cour romaine à l'influence anglo-saxonne[16].

Groulx, en bon prêtre ultramontain, essaya de défendre le souverain pontife devant l'amertume de ses détracteurs laïcs, dont, entre autres, Édouard Montpetit des Hautes études commerciales. Il tenta, devant eux, de démontrer que la lettre du pape ne conseillait la modération qu'entre catholiques et que rien n'obligeait les Canadiens français à faire preuve d'une plus grande clémence envers le gouvernement ontarien ; que les Franco-Ontariens ne pouvaient maintenir la paix qu'à la condition que leurs adversaires en fissent autant et que « Rome ne saurait nous imposer cette chose immorale de nous laisser égorger sans crier ». Groulx, cependant, admit qu'il éprouvait du mal à s'en persuader lui-même : « Mon Dieu ! ce n'était pas très fort ni très convaincant. Mais enfin j'ai fait de mon mieux[17] ».

---

[16] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 20 novembre 1916.

[17] Groulx, dans ses *Mémoires*, relaterait un entretien qu'il avait eu, en 1931, avec un quelconque dignitaire ecclésiastique à Rome au cours duquel il avait sévèrement critiqué l'attitude du Saint-Siège vis-à-vis des minorités françaises du Canada : « Je dirai plus, toujours avec votre permission, Monseigneur, lorsqu'une Congrégation romaine, en certains diocèses de chez nous, où existent des majorités de Canadiens français catholiques ou de fortes minorités de ces mêmes catholiques, nomme des évêques irlandais ou autres profondément hostiles au fait français, Rome alors non seulement refuse à des catholiques de vieille souche la sorte de pasteurs qu'elle ne refuse pas au moindre petit peuple des missions africaines – je veux dire des évêques respectueux de la langue, de la culture, des traditions de leurs ouailles, – mais Rome, au grand dam de son prestige, se donne l'air, bien involontairement je le sais, de pactiser, au Canada, avec les éléments les plus hostiles et à notre culture et à notre foi – les fanatiques orangistes – ; et Elle se donne l'air encore de prendre parti dans un débat de notre politique intérieure, contre une minorité française et catholique qui forme tout de même trente-trois pour cent de la population canadienne et soixante-dix pour cent à tout le moins de la population catholique au pays... » (Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3 : 1926-*

Si Groulx se rendit souvent dans la capitale pour travailler aux archives, il y prononça également de nombreuses conférences, pendant et après le conflit scolaire, et occupera même, de 1933 à 1934, la chaire d'histoire canadienne à l'Université d'Ottawa, « jusqu'au jour, écrirait-il plus tard, où l'université oblate, en mal d'évoluer, jugera[it] bon de se donner un maître moins compromettant[18] ». Sa notoriété croissante lui valut de fréquenter plusieurs des grands chefs de la résistance au Règlement XVII, dont le père oblat Charles Charlebois[19] et Fulgence Charpentier, respectivement directeur et journaliste du *Droit*, le sénateur Napoléon Belcourt, deux fois président de l'ACFEO, Edmond Cloutier, secrétaire de cette même association, de même que le père Arthur Joyal, autre militant de la cause franco-ontarienne fortement impliqué dans les activités de l'ACFEO et du *Droit*. Par ailleurs, lors de chacun de ses périples à Ottawa, Groulx logea chez Joseph-Alfred Myrand, curé de la paroisse Sainte-Anne, qu'il décrirait comme « l'écho sonore où rebondissaient [dans la capitale] toutes les nouvelles politiques et ecclésiastiques[20] ». De plus, Groulx visita régulièrement et filialement son ancien directeur de conscience, Sylvio Corbeil, qui, de 1909 à 1928, occupait les fonctions de principal de l'École normale de Hull, avant de passer à la direction du Grand Séminaire d'Ottawa, fonction qu'il assumerait jusqu'en 1942.

1939, Montréal, Éditions Fides, 1972, p. 132). Sur les affrontements entres catholiques canadiens-français et irlandais à Rome, on pourra consulter Yvan Lamonde, « Rome et le Vatican : la vocation catholique de l'Amérique française ou de l'Amérique anglaise ? », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), avec la collaboration de Pierre Lanthier et d'Hubert Watelet, *Constructions identitaires et pratiques sociales*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, p. 324-343.

[18] *Ibid.*, p. 263.

[19] Dans ses *Mémoires*, Groulx dirait du père Charlebois qu'il avait été le « chef derrière le rideau », et l'« inspirateur incontestable de la résistance au Règlement XVII ». Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 1...*, p. 360.

[20] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 4...*, p. 252.

Dans le Sud ontarien

Les contacts de Groulx avec les grands acteurs de la crise scolaire ne se limitaient pas, toutefois, à la région outaouaise. S'il fréquentait assez peu les Franco-Ontariens du nord de la province, il put, en revanche, s'entretenir longuement avec certains nationalistes du Sud, en particulier les militants des comtés de Kent et d'Essex[21]. Ces territoires étaient situés dans le diocèse de London, que dirigeait d'une main de fer, à l'époque, l'évêque Michael Francis Fallon, principal porte-voix du *lobby* irlando-catholique auprès du gouvernement provincial et, selon les militants franco-ontariens, grand agitateur anti-français devant l'Éternel. L'un des principaux correspondants de Groulx dans le Sud était nul autre que son ancien compagnon de collège, Alfred Émery, curé de Paincourt pendant toute la durée de la crise scolaire. Demeuré profondément fidèle, tout au long de sa vie, à l'amitié qui le liait à Groulx, Émery fit de lui un confident privilégié en lui racontant avec force détails les nombreux et parfois violents démêlés qu'il eut avec son irréductible évêque[22]. Les deux prêtres, sur ces questions de langue, d'éducation et de foi, étaient en parfaite intelligence l'un avec l'autre. Émery, par conséquent, contribua puissamment à parfaire l'éducation de son grand ami vis-à-vis des difficultés que les Franco-Ontariens du sud de l'Ontario éprouvaient à conserver leurs droits scolaires et paroissiaux.

Le conflit personnel qui opposa Émery et l'évêque ferrailleur de London mérite que nous le décrivions brièvement, compte tenu du rôle prééminent du prélat dans la crise scolaire franco-ontarienne. Les relations entre les deux hommes se corsèrent dès 1912, alors qu'Émery, avec d'autres, adressa une pétition à la Sacrée Congrégation de la

---

[21] Groulx avait fait une première incursion dans le Sud, à Tecumseh, plus précisément dès 1906. Il avait prononcé un sermon à l'église Sainte-Anne ([Juliette Rémillard], *L'Œuvre du chanoine Lionel Groulx. Témoignages. Bio-bibliographie*, Montréal, Académie canadienne-française, 1964, p. 64).

[22] Voir le chapitre intitulé « Mort de l'abbé Alfred Émery », dans Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3...*, p. 171-179. Ce chapitre reproduit également l'éloge funèbre que Groulx fit publier dans le *Devoir* du 2 février 1932 à l'occasion de la mort de son ami.

Consistoriale dénonçant les impôts jugés trop lourds que faisait peser Fallon sur ses ouailles. L'année suivante, Émery prit la défense de l'abbé Beaudoin qui contestait, devant la Rote, la décision de Fallon de diviser sa paroisse, Notre-Dame-du-Lac, à Walkerville. Lorsque Fallon revint à la charge en dépeignant Beaudoin comme un administrateur incompétent et un agitateur irrespectueux de l'autorité épiscopale, plusieurs de ses confrères, Émery en tête, se portèrent à sa défense en faisant l'éloge de ses nombreuses qualités pastorales. Tous ces agissements, de même que la volonté farouche d'Émery de dénoncer ouvertement le Règlement XVII ainsi que le *lobby* irlandais qui l'appuyait, eurent finalement raison du sang-froid de Fallon qui décida de ne plus tolérer l'insolence de son subordonné. En 1914, dans une lettre adressée au délégué apostolique, M^gr^ P.F. Stagni, il rangea Émery parmi les neuf « chefs agitateurs » de son diocèse qui, selon lui, cherchaient systématiquement à miner son autorité. Dès lors, Fallon, avec un acharnement exceptionnel, menerait la vie de plus en plus dure à Émery. En 1917, le tribunal diocésain qu'il avait convoqué exigea que le prêtre maquisard lui présentât ses excuses. Poussant le ridicule à son comble, Fallon l'accusa également de l'avoir appelé par son prénom, « Frank »[23]. Lionel Groulx, dans ses *Mémoires*, consignerait un autre épisode qui avait peut-être marqué le zénith du conflit entre les deux adversaires. Un dimanche matin, Fallon avait fait irruption dans l'église d'Émery. Ce dernier, déjà monté en chaire, avait dû subir les injures répétées de son évêque qui avait ordonné à ses paroissiens d'expulser leur curé du presbytère où, par la suite, il avait pris refuge. Groulx terminerait son récit en expliquant que Fallon avait dû se « rembarque[r] bredouille pour ne pas s'exposer au pire », laissant entendre que les paroissiens, ou du moins quelques-uns d'entre eux, avaient décidé de se porter à la défense de leur pasteur[24].

---

[23] Ces épisodes sont racontés dans Robert Choquette, *op. cit.*, p. 142-155.
[24] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3...*, p. 173.

L'abbé Émery ne ménageait donc pas ses mots lorsqu'il décrivait Fallon à son ami Groulx : il faisait de son supérieur épiscopal un « Néron » des temps modernes, un « démon mortel », un « tueur de prêtres » responsable d'avoir provoqué, en Ontario, un conflit semblable à la guerre qui, au même moment, sévissait en Europe[25]. La résistance franco-ontarienne, dans l'esprit d'Émery, prenait les proportions d'une lutte épique menée contre un adversaire des plus « tyranniques » :

> Nous sommes encore en plein cœur des guerres falloniques ; la persécution recommence comme par le passé. Kaiser Numéro deux [Fallon] vient de partir la roue de son tribunal qui n'a qu'un but, celui de suspendre. Me voilà cité de comparaître devant le sanhédrin le 10 de février [*sic*] pour en ressortir plus blessé que jamais. La cause des blessés à mort est beaucoup moins connue que celle des moins blessés, nous n'avons pas la même liberté de faire connaître notre cause. Je suis bien déterminé de me laisser suspendre car en agissant ainsi je suis les règles du Droit canon. [...] Mgr Fallon, dans cette question, fait preuve *d'une ignorance insondable*, ce n'est pas flatteur comme tu vois. Il a le pouvoir en mains et il veut s'en servir, co[û]te que co[û]te. Vous n'avez pas la moindre idée de cet homme ; c'est l'homme le plus tyrannique que je n'aie encore rencontré de ma vie. Il suffit d'être prêtre canadien-français pour être un objet d'horreur digne des plus grands tourments de l'enfer[26].

Émery confia aussi à Groulx qu'il n'était pas loin de se considérer comme « le plus grand ennemi [de Fallon] dans la bataille actuelle[27] ». Pourtant, devant l'évêque de London, se dressaient d'autres adversaires sans doute aussi farouches que le curé de Paincourt et que Groulx comptait également parmi ses correspondants. Le docteur Damien Saint-Pierre, l'un des organisateurs de la célèbre manifestation populaire de

---

[25] Lettres d'Alfred Émery à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1270, 4 mai 1914, 5 janvier 1915, 6 octobre 1924, 5 juillet 1921.

[26] Lettre d'Alfred Émery à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1270, 1er février 1915 (souligné dans l'original). Le tribunal auquel Émery fit référence et devant lequel il fut sommé de comparaître était sans doute celui que convoqua Fallon pour, entre autres choses, ramener l'abbé Beaudoin à l'ordre, celui-là même dont la paroisse, Notre-Dame-du-Lac, avait été divisée, et qui avait accusé l'évêque de mener une cabale anti-française systématique auprès du gouvernement ontarien. Voir Jack Cecillon, « Turbulent Times in the Diocese of London : Bishop Fallon and the French-Language Controversy, 1910-18 », *Ontario History*, vol. 87, n° 4 (décembre 1995), p. 369-395.

[27] Lettre d'Alfred Émery à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1270, 5 janvier 1915.

Ford-City, était de ceux-là. « L'affaire de Ford-City » survint en 1917 lorsqu'un groupe de Franco-Ontariens décida de barrer le chemin de l'église à leur curé, le « falloniste » François-Xavier (« Frank ») Laurendeau, et exiger un pasteur moins disposé à sacrifier les intérêts de leur communauté sur ce qu'ils considéraient comme l'autel de la soumission et de la couardise[28]. Pour comble d'ironie, « Frank » Laurendeau était lui aussi un ancien compagnon de collège de Groulx. Avec Alfred Émery, il s'était même engagé, en 1906, à verser à Groulx une partie de ses honoraires de messe afin que ce dernier pût entreprendre son premier voyage d'études en Europe. Que Groulx se fût lié d'amitié avec deux esprits aussi opposés, sur le plan idéologique, dut sûrement lui faire éprouver de nombreux déchirements. Aussi, en dépit de la loyauté un peu pusillanime que semblait vouer Laurendeau à Fallon, Groulx, bien qu'il s'en désolât[29], ne la lui reprocha jamais, à ce que nous sachions. Même pendant les pires moments de la crise du Règlement XVII, la correspondance entre les deux hommes ne faisait qu'effleurer le conflit scolaire. Tout au plus, Laurendeau inviterait Groulx à adresser la parole à ses paroissiens lors du voyage qu'il ferait, en 1924, dans les comtés de Kent et Essex[30]. L'abbé Émery, toutefois, faisait preuve de beaucoup moins d'indulgence envers Laurendeau et ne s'empêchait pas de livrer à Groulx le fond de sa pensée vis-à-vis du comportement de leur ancien camarade de classe. Il faut préciser que Laurendeau était également le secrétaire du tribunal diocésain institué par Fallon pour discipliner les curés de paroisse, dont Émery, qui persistaient à l'accuser d'intolérance vis-à-vis des Franco-Ontariens en matière scolaire et religieuse. Émery, sur ce point, en perdait son latin :

---

[28] Précisons que Laurendeau comptait parmi la douzaine de prêtres que Fallon considérait comme « loyaux ». Voir Robert Choquette, *op. cit.*, p. 147.

[29] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2 : 1920-1928*, Montréal, Éditions Fides, 1971, p. 75-76.

[30] Lettres de François-Xavier Laurendeau à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2147, [s.d. (probablement 1924)], 19 février 1924 (il est à noter, cependant, que ce dossier ne contient aucune lettre de Groulx à Laurendeau).

> Pour ce qui est de l'[a]mi Frank, on peut dire que c'est un type un peu rare ; c'est le seul de son genre, il n'est ni pour les [C]anadiens-[F]rançais ni contre eux, ni pour personne ni contre personne, tout le monde est dans le tort. Il n'y a que lui dans le droit chemin. Les raisonnements ne le convainquent pas, il condamne tous les journaux canadiens-français et n'approuve pas les [A]nglais ; d'ailleurs il ne lit que le Free Press de London qui ne traite jamais de questions sérieuses, alors il est plus certain de rester dans la voie droite.
>
> Il est un des juges condamnatoires des prêtres canadiens-français qui ont été suspendus l'été dernier, il est un de nos juges, c'est édifiant. Viens te faire juger par Frank si tu veux ou viens lui demander une direction dans la question actuelle si tu veus [*sic*] avoir une réponse juste et certaine. Inutile de te dire qu'il ne pacage pas avec nous ; il voudrait demeurer neutre sur toute la ligne[31].

Il ne s'agit là que de quelques-unes des fréquentations franco-ontariennes de Groulx qui, manifestement, cherchait à se tenir bien au fait des tractations et de l'évolution de la crise du Règlement XVII. La crise scolaire était, par ailleurs, l'un des sujets de discussion les plus fréquents au presbytère de Philippe Perrier, curé de la paroisse Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, à Montréal, où logea Groulx à partir de 1917. Véritable point de ralliement des nationalistes, le presbytère du Mile-End était une escale régulière pour plusieurs militants nationalistes d'un bout à l'autre du Canada français lorsqu'ils étaient de passage à Montréal. En plus d'y retrouver Henri Bourassa, que Perrier comptait parmi ses paroissiens, on y voyait défiler plusieurs des autres grands ténors du mouvement nationaliste de l'époque, dont Omer Héroux, du *Devoir*, Antonio Perrault, de la Ligue d'Action française, les pères Charlebois et Villeneuve d'Ottawa, ainsi que l'archevêque de Saint-Boniface, Arthur Béliveau. Pour Groulx, les échanges qui s'y déroulaient le marquèrent profondément et lui permirent de peaufiner son idéologie nationaliste[32]. La multiplication des liens entre le Québec et l'Ontario

---

[31] Lettre d'Alfred Émery à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1270, 5 janvier 1915.

[32] Sur l'importance du presbytère du Mile-End dans le développement intellectuel de Groulx, on consultera d'abord Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 201-207. On lira aussi Georges-Émile Giguère, *Lionel Groulx. Biographie. « Notre État français, nous l'aurons !... »*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1978, 159 p. ; Guy Frégault, *Lionel Groulx tel qu'en lui-même*, Montréal, Éditions Léméac, 1978, 237 p. ; Susan Mann

était, pour Groulx, prioritaire. D'une certaine manière, Groulx put servir de liaison entre les principaux acteurs du conflit scolaire et les milieux nationalistes du Québec, en particulier ceux de Montréal. La crise franco-ontarienne, bien qu'elle fût, selon Groulx, entièrement condamnable, avait tout de même le mérite d'avoir poussé le peuple canadien-français à une plus grande solidarité nationale.

LE MOUVEMENT NATIONALISTE CANADIEN-FRANÇAIS ET LE RÔLE CATALYSEUR DU RÈGLEMENT XVII

« C'est donc la solidarité de toute une race qui s'affirme autour de la minorité [franco-ontarienne] et de sa superbe résistance. L'on a pu dire que "toute l'Amérique française, à de certains moments, fut secouée par ce magnifique spectacle"[33] ». C'est ainsi que Lionel Groulx décrirait, dans sa grande étude de 1935 sur les conflits scolaires des minorités françaises, l'intense sentiment de solidarité nationale que la résistance au Règlement XVII avait engendré, d'après lui, d'un bout à l'autre du Canada français. Si Groulx faisait remonter la renaissance du mouvement nationaliste à la controverse entourant la participation du Canada à la guerre des Boers, en 1899, un autre événement, survenu dix ans plus tard, lui avait donné une tout autre ampleur. Il s'agissait du célèbre discours qu'avait prononcé Henri Bourassa à la basilique Notre-Dame de Montréal lors du Congrès eucharistique international de 1910. Rappelons le contexte. Sur le plan international, la question fort controversée de la participation du Canada à une éventuelle guerre britannique défrayait de plus en plus la chronique et semait la division entre les deux « peuples fondateurs » du pays. En 1896 et en 1905, au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan, les droits scolaires des Canadiens français avaient été considérablement limités. L'offensive risquait à tout moment de resurgir, cette fois en Ontario : depuis déjà plusieurs années, M[gr] Fallon et une partie du clergé irlando-

---

Trofimenkoff, *Action française. French Canadian Nationalism in the Twenties*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, 157 p.

[33] Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome II...*, p. 232.

catholique livraient une guerre sourde aux Franco-Ontariens en cherchant à établir la suprématie de la langue anglaise au sein de l'Église ontarienne.

La situation des Canadiens français et, en particulier, des minorités françaises paraissait donc de plus en plus précaire. C'est dans ce contexte qu'eut lieu, en 1910, le Congrès eucharistique au cours duquel M^gr^ Bourne, un archevêque britannique, prononça un discours qui semblait servir de caution aux thèses assimilatrices de la faction la plus radicale du clergé anglo-ontarien. Bourne, en effet, soutint qu'en Amérique, afin de favoriser le rayonnement de l'Église, la langue du catholicisme devait être l'anglais. Ce fut Bourassa qui se chargea de fournir la réplique à Bourne et de dénoncer cette « thèse d'impérialisme religieux[34] », pour emprunter à Groulx. La Providence, déclara Bourassa, avait doté le Canada français d'une mission civilisatrice, celle de propager la foi catholique en Amérique. Les Canadiens français étaient, à son avis, les premiers apôtres du christianisme sur ce continent ; par ailleurs, la grande majorité des missionnaires catholiques œuvrant partout en Amérique avaient été puisés à même le clergé canadien-français. Ainsi, raisonna Bourassa, les Canadiens français bénéficiaient du droit inaliénable de survivre sans s'assimiler à la majorité anglo-saxonne, sans se dénaturer : l'Église, pour favoriser son expansion, se devait de respecter les coutumes et les traditions populaires[35].

Les milieux nationalistes du Québec se seraient probablement impliqués dans le conflit scolaire franco-ontarien, que Bourne ait prononcé son discours ou non, mais il n'est pas faux de croire que le Congrès eucharistique de 1910 a permis de galvaniser les énergies et de fouetter les résolutions des nationalistes d'un bout à l'autre du Canada

---

[34] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 198.

[35] Henri Bourassa, *Religion, langue, nationalité : discours prononcé à la séance de clôture du XXI^e^ Congrès eucharistique à Montréal, le 10 septembre 1910*, Montréal, Le Devoir, 1910, 30 p. Selon Robert Choquette, c'était justement l'intervention de Bourne qui entraîna le Québec dans la bataille qui se préparait en Ontario et qui éclaterait, deux ans plus tard, avec l'adoption du Règlement XVII (voir Robert Choquette, *op. cit.*, p. 98).

français. Aussi, les propos que se sont échangés Bourne et Bourassa ne passèrent pas inaperçus en Ontario, en particulier parmi l'épiscopat irlandais. L'évêque Fallon, qui n'assista pas au congrès, après en avoir lu les comptes rendus, accusa le fondateur du *Devoir* d'avoir « déclenché une attaque brutale » contre le cardinal Bourne, avec lequel il se dit, au demeurant, en parfaite conformité de sentiments :

> Sa Grandeur a exposé la seule ligne de conduite selon laquelle l'Église catholique peut réussir à gagner le peuple de la Puissance du Canada [...] et comme j'approuve de façon absolue l'attitude [de] M^gr^ Bourne, je réprouve de façon aussi positive la conduite et les principes de M. Bourassa. Je vois en lui l'influence la plus dangereuse dans le Canada d'aujourd'hui en ce qui a trait aux meilleurs intérêts de l'Église catholique d'un bout à l'autre du pays[36].

Armé d'une sanction provenant d'aussi haut, Fallon redoubla d'ardeur dans sa croisade contre les écoles françaises de son diocèse et, aussi, de la province tout entière. Toutefois, dans le camp opposé, Bourassa fut encensé par les milieux nationalistes canadiens-français. Lors de son discours à Notre-Dame, Bourassa comptait parmi son auditoire nombreux et haletant un prêtre de trente-deux ans, Lionel Groulx, qui en demeurerait, tout au long de sa vie, profondément marqué. Bourassa, à cet instant, avait atteint dans son esprit le sommet de sa gloire : il représentait le chef, le grand homme qui pouvait inspirer ses compatriotes et opérer le réveil tant attendu de la nation canadienne-française. Voici comment Groulx, plusieurs décennies plus tard, décrirait les enjeux de l'intervention de Bourassa et se remémorerait ce qui avait été, pour lui, un grand jour :

> La lutte scolaire ontarienne s'amorce. Le siège épiscopal d'Ottawa est en jeu, vigoureusement disputé par les Irlandais. Conduits, animés par l'évêque batailleur de London (Ont.), M^gr^ Fallon, ces coreligionnaires mènent partout, au Canada et jusqu'à Rome, une guerre sourde, mais vigoureuse, à l'influence canadienne-française. L'heure ne serait-elle point propice de porter, devant un public exceptionnel, un débat en train de contaminer la vie de l'Église canadienne ? [...] Bourassa s'avance vers la tribune. D'un mouvement incompressible, les assistants se lèvent. On veut voir, entendre.

---

[36] Michael Francis Fallon, cité dans *ibid.* p. 100.

> Donc rupture du cordon de police ; poussée générale dans la nef, dans les galeries. On quitte son banc, on vient se masser le plus près possible du chœur. Ceux qui sont restés à leur place n'ont plus qu'un choix : monter sur leur siège. Je me hisse sur le mien. L'orateur est là, dans une tribune assez large, entourée d'une rampe en cuivre doré. Il paraît ému, nerveux. Mais sa voix claironnante atteint facilement l'auditoire maintenant ramassé. Et tout à coup, un frisson court sur la foule. Bourassa se porte à l'attaque d'une thèse, celle de l'archevêque Bourne. Et cette thèse, peu ou point comprise tout à l'heure, plonge à fond dans les passions qui divisent Irlandais et Canadiens français catholiques. Thèse d'impérialisme religieux qui se résume en cette proposition maîtresse : faire de la langue anglaise, dans un pays de langue anglaise, l'idiome courant, officiel, dans lequel l'Évangile sera prêché. Bourassa tient le sujet qu'il cherchait. Son discours prend tout de suite de l'ampleur, de la solennité[37].

Et Groulx, par la suite, de décrire l'accueil triomphal que lui avait réservé la foule. Si le fondateur du *Devoir* avait cherché à se porter à la défense de tous les Canadiens français, ses propos étaient, bien entendu, d'un intérêt particulier pour les Franco-Ontariens. Groulx replace ici le discours de Notre-Dame dans le contexte des hostilités qu'on déclencherait bientôt en Ontario. Selon lui, la crise du Règlement XVII prenait même un caractère salutaire puisqu'elle permettait au Québec de prendre conscience de ses responsabilités vis-à-vis des minorités françaises. Dans la crise scolaire, il ne voyait rien de moins que l'œuvre de la Providence. À son ami Rodrigue Villeneuve, il dit même craindre une résolution trop rapide du conflit. Cela aurait risqué, d'après lui, de tuer dans l'œuf la renaissance nationaliste que connaissait enfin le Canada français :

> Ne trouvez-vous pas que le recouvrement va toujours d'une façon magnifique dans [le] Québec ? Quels services vous nous avez rendus, vous les amis d'Ontario ! Quand je considère la chose de ce point de vue, c'est peut-être un peu arbitraire, mais savez-vous que je n'escompte guère pour vous de victoire bien prochaine ? Cette lutte me paraît trop d'un caractère providentiel. Il est évident que c'est le coup de fouet pour nous tenir éveillés, pour ramasser nos forces et nous faire remettre plus résolûment [*sic*] le cap sur l'avenir. Or, la Providence n'a pas fini son œuvre. Si nous devons puiser dans cette épreuve une force de salut, il se pourrait bien que le bienfait de la persécution nous fût encore continué pendant vingt-cinq ans[38].

---

[37] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 197, 198-199.

[38] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 23 mars 1915.

La crise franco-ontarienne, renchérit Groulx, s'insérait dans les « desseins providentiels » et avait « pour fin de nous sortir de notre léthargie et de sauver notre âme française de l'absorption »[39]. Par conséquent, il se réjouit de toutes les initiatives témoignant de la solidarité des chefs nationalistes du Québec envers les minorités. Bien entendu, Bourassa, le « champion de la minorité franco-ontarienne[40] », obtenait l'admiration inconditionnelle du jeune prêtre. Les relations entre Groulx et Bourassa se corsèrent, cependant, au début des années 1920, le premier ayant épousé, aux yeux du second, des idées qu'il estimait trop « séparatistes ». Il n'en demeure pas moins que, pendant de nombreuses années, Groulx considérait Bourassa comme le « chef national du Canada français le plus éloquent, le plus puissant que sa race [eût] jamais produit[41] ». *Le Devoir*, que fonda le chef nationaliste en 1910, représentait, aux yeux de Groulx, une œuvre cruciale dans la défense de la nation canadienne-française d'un bout à l'autre du pays. En 1920, il fit l'éloge du quotidien dans *L'Action française* en soulignant, entre autres choses, les nombreux efforts qu'il avait déployés pour défendre les minorités françaises :

> En 1910, c'est [...] un souci de défense française et d'éducation politique qui provoque la fondation du *Devoir*. L'ennemi est à l'intérieur et à l'extérieur. Contre nous, contre nos minorités s'accroissent les aggressions [*sic*] des majorités anglo-saxonnes. Tous nos droits constitutionnels sont remis en question. Nous-mêmes nous sommes gravement atteints d'indifférentisme national. [...] Le *Devoir* a été un magnifique ouvrier de salut national.

---

[39] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 30 décembre 1916. Villeneuve, pour sa part, se dit d'accord avec cette analyse de Groulx : « [L]e cher vieux Québec est enfin ébranlé, et sérieusement, cordialement, à faire pleurer de joie de voir enfin que ce ne sont plus seulement les individus, mais toute la Province-mère qui nous comprend et qui commence à agir. Peut[-]être sommes[-]nous portés à être sévères, - comme la Nouvelle-France l'était sans doute en 1760 pour la Vieille France, - mais le cœur blessé est plus facilement impatient. Tout de même, il est sûr que ce qui se passe chasse tous les nuages et adoucit les amertumes » (lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, P1/A,3696, 24 février 1915).

[40] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 206.

[41] *Ibid.*, p. 206. Sur la querelle entre Groulx et Bourassa, on consultera, entre autres, Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, thèse de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p.

> Après lui il ne fut plus possible d'égorger les minorités françaises ni de violer aucun de nos droits dans la complicité du silence. L'impérialisme anglo-saxon vit se lever contre ses doctrines un combattant d'une superbe vigueur d'idées et de plume ; il trouva dans M. Henri Bourassa son plus redoutable adversaire[42].

Bourassa n'était pourtant pas le seul à recevoir les félicitations de Groulx. D'autres militants sympathiques à la cause des Franco-Ontariens, tels le théologien Louis-Adolphe Pâquet et l'économiste Édouard Montpetit, en viendraient à symboliser, dans son esprit, le réveil du peuple canadien-français[43]. À *L'Action française*, Groulx rappela également les campagnes de souscription menées par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) pour venir en aide aux écoles franco-ontariennes[44].

Ce ne sont là que quelques-unes des manifestations du « réveil » national que Lionel Groulx attribuait, du moins partiellement, à la crise du Règlement XVII. Le conflit scolaire n'était pas, selon lui, que l'affaire des Franco-Ontariens. Il s'agissait, au contraire, d'un épisode déterminant de l'histoire du Canada français tout entier. La nation canadienne-française étant une entité « organique » dans son esprit, Groulx estimait que la spoliation des droits scolaires des minorités constituait invariablement une attaque contre le Québec, c'est-à-dire contre le foyer national.

---

[42] Lionel Groulx, « Notre hommage au "Devoir" », *L'Action française* (dorénavant *AF*), janvier 1920, p. 30, 31.
[43] Voir Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 173-174, 180-181.
[44] Lionel Groulx, « Les vingt ans de l'A.C.J.C. », *AF*, juin 1924, p. 360-372 ; L'Action française, « Pour qu'on s'entr'aide », *AF*, décembre 1923, p. 321 ; Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'*Action française*. Nos groupes d'Action française et les persécutés », *AF*, novembre 1923, p. 311-312. Voir aussi Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome II...*, p. 230-231.

LES PREMIÈRES INTERVENTIONS DE GROULX DANS LA CRISE FRANCO-ONTARIENNE

Le « sou des écoles franco-ontariennes »

Groulx ne se contenta pas de prendre note, tout simplement, de l'activité militante de ses contemporains nationalistes, loin s'en faut. Contrairement aux autres conflits scolaires que les minorités françaises avaient connus au dix-neuvième siècle et au début du vingtième, la crise du Règlement XVII fournit à Groulx l'occasion de jouer un double rôle : en plus de se faire l'un des premiers historiens de la crise franco-ontarienne[45], il en devint également un acteur fortement impliqué. Il est même possible de le considérer comme la personnification, pour ainsi dire, de la solidarité nationale dont il souhaitait que le Québec tout entier fît preuve à l'égard des Franco-Ontariens. Groulx, en plus de mettre au service de la résistance franco-ontarienne ses talents de polémiste, d'auteur et de conférencier, chercha en même temps à éveiller les Canadiens français du Québec à l'ampleur de la crise scolaire ainsi qu'à leurs responsabilités vis-à-vis de leurs « frères opprimés ».

En 1913, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, sous la direction d'Olivar Asselin, lançait la campagne du « sou de la pensée française ». Le projet devait prélever des fonds pour venir en aide au *Droit*, quotidien que les oblats d'Ottawa venaient de fonder afin de donner une voix à la résistance franco-ontarienne au Règlement XVII[46]. Dès l'année précédente, Lionel Groulx, alors professeur au collège de Valleyfield, avait tenté de lancer un projet semblable, celui du « sou scolaire ». Plutôt que d'appuyer les grandes institutions franco-ontariennes, Groulx préférait plutôt amasser des fonds qui seraient versés directement aux écoles françaises dissidentes. Il souhaitait que tous les élèves des écoles françaises du Québec apportassent leur contribution, la somme symbolique d'un sou, à la souscription. Il est fort difficile de mesurer le véritable succès

---

[45] Voir Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome II...*, p. 194-239.
[46] Voir Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII... » ; Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps. Le Militant*, Montréal, Éditions Fides, 1996, 780 p.

que connut cette initiative et de calculer les sommes prélevées. Aussi, l'intérêt que nous devons y porter se situe plutôt ailleurs, au niveau de l'importance qu'a eue la crise franco-ontarienne dans le développement de l'idéologie nationaliste de Groulx.

Groulx cherchait à profiter de l'enthousiasme qui s'emparait des milieux nationalistes du Canada français à l'approche du Congrès de la langue française, qui eut lieu à Québec en juin 1912. Quelques mois plus tôt, en mars, Groulx lançait son projet en publiant, dans *Le Devoir*, un long texte intitulé « Le congrès de [la] langue française et le sou des tout petits[47] ». Il s'agissait, en fait, d'une mise en scène fictive dans laquelle les élèves de l'école « Trois » de la paroisse « St-G. », au Québec, recevaient une « leçon de patriotisme », leur institutrice les encourageant à contribuer leur obole à la cause des écoles des minorités françaises[48]. Dans le préambule du texte, Groulx écrivit que « [r]ien désormais ne pourrait plus empêcher le congrès de 1912 de devenir dans notre histoire, le plus magnifique réveil de la race », le succès du rassemblement venant, selon lui, de « l'unanimité dans l'adhésion de tous les groupes français »[49]. Cependant, il ne suffisait pas, selon Groulx, de faire de ce « réveil » la seule affaire des élites. Toutes les couches de la population, y compris les enfants, doivent y participer. On constate le souci pédagogique qui animait l'éducateur qu'était déjà Groulx à cette époque : « On cherche un moyen d'atteindre tout le monde, de faire entrer la question du français jusque dans les plus modestes foyers. En est-il un plus sûr que de faire appel

---

[47] Lionel Groulx, « Le congrès de [la] langue française et le sou des tout petits », *Le Devoir*, 2 mars 1912, p. 1.

[48] Groulx reprendrait une partie de ce texte, sous le titre « Une leçon de patriotisme », dans *Les Rapaillages*, recueil de contes qu'il publierait en 1916 (voir Lionel Groulx, *Les Rapaillages*, Montréal, Le Devoir, 1916, 159 p.). Il est à noter que dans la réédition de 1935, le texte porte un titre différent, « Le "sou" des écoles ontariennes » (Lionel Groulx, *Les Rapaillages*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1935, 139 p.).

[49] Lionel Groulx, « Le congrès de [la] langue française et le sou des tout petits », *Le Devoir*, 2 mars 1912, p. 1.

aux enfants ? S'il n'y faut qu'un peu de babil, on ne saurait nier que les tout-petits ne puissent devenir de merveilleux propagandistes[50] ».

Quelques jours après la publication de ce texte, Groulx reçut une lettre de l'abbé Émile Chartier, du collège de Saint-Hyacinthe, son complice dans la fondation, une dizaine d'années plus tôt, de l'ACJC. « Bravo pour votre article de samedi !, écrivit-il. Plusieurs ici ont larmoyé. Je recommande aux curés l'organisation du sou scolaire[51] ». Quelles proportions le mouvement prit-il, au Québec ? Dans sa grande étude sur les écoles des minorités, Groulx, sans toutefois se risquer à évaluer les montants prélevés, dirait que plusieurs évêques du Québec avaient recommandé à leurs ouailles le « denier scolaire[52] ». Outre les sommes recueillies, cependant, c'est l'importance symbolique de l'épisode qu'il faut retenir, la campagne du « sou scolaire » constituant une éloquente manifestation de la solidarité nationale qui devait, selon Groulx, dicter au Québec son attitude vis-à-vis des Franco-Ontariens.

La « neuvième croisade »

Robert Choquette a écrit que les nationalistes canadiens-français du début du vingtième siècle n'étaient pas des « révolutionnaires », mais plutôt des « croisés »[53]. Selon lui, la philosophie qui les animait ne devait rien au concept moderne de « souveraineté populaire ». Comme nous l'avons déjà fait remarquer, Groulx et ses contemporains, en prenant la défense des Franco-Ontariens, adhéraient à une conception du monde plus ancienne ou, à tout le moins, plus « traditionaliste », en vertu de laquelle le pouvoir et l'autorité émanaient d'une entité supérieure ou « providentielle ». Les implications métaphysiques d'un tel postulat sont claires : le Canada français était une nation dont l'existence avait été voulue par la Providence. Chercher à assimiler les

---

[50] *Ibid.*, p. 1.
[51] Lettre d'Émile Chartier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,764, 7 mars 1912.
[52] Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome II...*, p. 231.
[53] Robert Choquette, *La Foi gardienne...*, p. 226.

Franco-Ontariens à la majorité anglo-saxonne représentait, selon ces militants nationalistes, un affront au droit naturel. Le terme « croisade » s'applique donc fort bien à leurs campagnes. Groulx lui-même en usait largement, comme en témoigna la campagne de la « neuvième croisade » qu'il lança en 1914. Voyons ce qu'il en dirait, plusieurs années plus tard, dans son *Enseignement français au Canada* :

> L'appel au surnaturel prendrait [...] des formes encore plus touchantes et peut-être plus solennelles. En 1914, le matin du jour où s'ouvrait à Ottawa l'un des congrès de l'Association [canadienne-française] d'éducation [d'Ontario], les enfants de la paroisse de Walkerville [dans le Sud ontarien] s'approchaient en corps de la communion. Aussitôt quelqu'un écrivit dans le *Devoir* de Montréal : « Je me demandai l'autre jour, s'il n'y avait pas, dans ce fait, l'indication du champ de bataille où il faut diriger tous les enfants de la province opprimée. Je me suis pris à rêver d'une communion annuelle, faite le même jour, de tous les petits héros qui veulent continuer à monter la garde autour de leurs écoles... »[54].

Ce « quelqu'un » qui avait écrit dans *Le Devoir*, c'était Groulx lui-même. L'article, intitulé « Pour la neuvième croisade », fut publié le 12 mai 1914[55]. Le terme « neuvième croisade », que Groulx emprunta à René Bazin, traduisait bien le caractère mystique qu'il souhaitait conférer au projet. Il s'agissait d'engager tous les élèves du Canada français à participer à une communion générale au même moment, le même jour, afin « de tenter une intervention suprême auprès de Dieu » en guise d'appui à la cause franco-ontarienne[56]. La manifestation fut fixée au 19 juin 1914, fête du Sacré-Cœur. Groulx maintint l'espoir que cette communion servît de prétexte à renforcer les liens qui unissaient tous les groupes français du pays, voire du continent, et encouragea le Québec à prendre conscience de ses responsabilités face aux minorités :

---

[54] Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada. Tome II...*, p. 230.
[55] Lionel Groulx, « Pour la neuvième croisade », *Le Devoir*, 12 mai 1914, p. 1. L'article sera repris, quelques jours plus tard, dans *Le Droit* d'Ottawa (Lionel Groulx, « La neuvième croisade », *Le Droit*, 2 mai 1914, p. 2). Ce texte paraîtrait également dans Lionel Groulx, *Dix Ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, p. 22-28.
[56] Lionel Groulx, « Pour la neuvième croisade », *Le Devoir*, 12 mai 1914, p. 1.

> Qui sait ? Je me dis que là-bas dans l'Ouest, plus près de nous dans l'Acadie, où il y a de petits peuples blessés où l'on a besoin des mêmes forces parce que l'on doit souffrir les mêmes douleurs, je me dis que dans ces petites patries où le dévouement aux intérêts supérieurs reste encore une vertu de tous les jours, le geste d'Ontario trouvera naturellement des imitateurs. Je me dis que Québec, Québec qui est le cœur de la race et qui paraît s'en souvenir un peu mieux chaque jour, Québec, où toutes les souffrances françaises auront maintenant leur retentissement, Québec voudra sans doute marcher avec les autres et resserrer une fois de plus le lien infrangible de la solidarité nationale[57].

C'était, en fait, l'oblat Rodrigue Villeneuve qui, de son poste d'Ottawa, avait demandé à Groulx de rédiger cet article pour le compte du *Devoir*[58]. Si la « croisade » avait pour but d'appuyer, en gros, la cause franco-ontarienne, Villeneuve y avait assigné un objectif encore plus précis : renverser l'injonction « Mackell » émise par les tribunaux ontariens et qui interdisait à la Commission scolaire catholique d'Ottawa, largement dominée par des Canadiens français et opposée au Règlement XVII, d'emprunter sur les marchés financiers afin de contrebalancer la diminution des subventions gouvernementales. Au lendemain de la publication de l'article dans *Le Devoir*, Villeneuve se fit l'écho, auprès de Groulx, des réactions favorables que son texte avait soulevées dans la capitale[59]. Il lui indiqua, par ailleurs, que l'ACFEO s'était engagée à faire la promotion de la « neuvième croisade » partout en Ontario, en particulier auprès des curés de paroisse. Dans la lettre qu'ils rédigeraient, peu de temps après, à l'intention de ces derniers, les directeurs de l'Association établiraient clairement la paternité du projet en se disant « [h]eureux de répondre à la suggestion délicate qui a[vait] été faite [...] dans "Le Devoir" du 12 mai dernier, par M. l'abbé L.A. Groulx[60] ».

---

[57] *Ibid.*, p. 1.
[58] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 6 mai 1914.
[59] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 18 mai 1914.
[60] Alex. Grenon [secrétaire du comité exécutif de l'ACFEO], « La Croisade Eucharistique », *Le Droit*, 2 juin 1914, p. 2. Omer Héroux, du *Devoir*, après avoir consulté le père Charlebois, du *Droit*, indiqua à Groulx que l'appel aux curés de l'Ontario « a[vait] déjà provoqué de chaleureuses réponses » (lettre d'Omer Héroux à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1758, 6 juin 1914).

Villeneuve, après avoir demandé à Groulx d'inciter les maisons d'enseignement du Québec à emboîter le pas à l'ACFEO[61], se ferait, lui aussi, un ardent promoteur de la croisade, et se réjouirait des nombreuses adhésions qu'elle susciterait en Ontario, au Québec et ailleurs[62].

Dès lors, Groulx se considérait de plus en plus comme un intermédiaire entre les milieux nationalistes du Québec et de l'Ontario. Par exemple, il fut chargé, quoiqu'officieusement, de faire la promotion de la « croisade » au Québec, comme il l'indiqua à l'abbé Chartier de Saint-Hyacinthe : « On désirerait beaucoup voir les écoles et les collèges du Québec se mêler au mouvement et l'on me prie de faire de la propagande auprès de mes amis. Peut-être pourras-tu faire quelque chose chez toi et envoyer ensuite une adhésion écrite à Ottawa[63] ». Chartier lui répondit presque immédiatement que ses supérieurs au collège de Saint-Hyacinthe avaient entièrement approuvé le projet de communion générale, et lui demanda de signaler cette adhésion à l'ACFEO, ce que Groulx ne tarda pas à faire[64]. À Rodrigue Villeneuve, il souligna que plusieurs individus et institutions, au Québec, s'étaient ralliés derrière les Franco-Ontariens, dont ses étudiants de Valleyfield et ceux du collège de Saint-Hyacinthe. Même la revue *L'Ami des sourds-muets*, de Montréal, s'était laissée conquérir par l'enthousiasme de la campagne[65]. Groulx demanda à Villeneuve de communiquer ces

---

[61] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 18 mai 1914.

[62] Voir Rodrigue Villeneuve, « Croisade eucharistique », *Le Droit*, 28 mai 1914, p. 1-2 ; Rodrigue Villeneuve, « Pour la neuvième croisade. L'article de M. l'abbé Groulx commenté à Ottawa – Une proposition du R.P. Villeneuve », *Le Devoir*, 30 mai 1914, p. 11 ; Rodrigue Villeneuve, « La croisade eucharistique », *Le Droit*, 18 juin 1914, p. 1.

[63] Lettre de Lionel Groulx à Émile Chartier, CRLG, FLG, P1/A,764, 1er juin 1914.

[64] Lettre d'Émile Chartier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,764, 3 juin 1914. Quelques jours plus tard, Chartier indiquerait à Groulx qu'on avait à nouveau rappelé, lors d'une grand'messe, la « communion générale pour les petits Canadiens d'Ontario ». Lettre d'Émile Chartier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,764, 7 juin 1914.

[65] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 5 juin 1914. Il faut noter que Groulx demanda que Villeneuve tût le nom du collège auquel

renseignements au *Droit*, tout en lui exprimant son désir de voir également les Canadiens français des provinces de l'Ouest prendre part à la campagne.

Combien de communiants participèrent à la « neuvième croisade » ? Dans ses *Mémoires*, Groulx s'y référerait comme à un mouvement de masse : « Dans toute l'Amérique française, écrirait-il, de longues files de petits communiants apportent leur épaulement à leurs petits compatriotes en détresse[66] ». Chose certaine, cet épisode permit à Lionel Groulx de se tailler une place importante parmi les élites nationalistes canadiennes-françaises et d'augmenter, par le fait même, sa propre notoriété. Omer Héroux, du *Devoir*, fit même de Groulx un de ses « informateurs », pour ainsi dire, en lui demandant de le tenir au courant de l'évolution de la campagne, ce qui laisse supposer l'importance du rôle d'intermédiaire qui incombait dorénavant à Groulx, lui qui cherchait par tous les moyens à multiplier les rapprochements entre Canadiens français de part et d'autre de la rivière des Outaouais[67]. Le professeur de Valleyfield était déjà devenu un membre à part entière de la résistance au Règlement XVII et avait contribué puissamment à sensibiliser le Québec à l'ampleur de la crise.

La conférence : un autre moyen d'action

Cette notoriété croissante valut donc à Groulx d'être de plus en plus sollicité par les militants de la cause franco-ontarienne. Au lendemain des campagnes du sou scolaire et de la neuvième croisade, Groulx fut invité à multiplier, à Ottawa, les conférences sur divers sujets. De 1914 à 1926, Groulx prendrait la parole à plusieurs reprises devant l'ACJC, l'Institut canadien-français, le Cercle littéraire de l'Université d'Ottawa et au congrès des instituteurs de l'Est de l'Ontario[68]. En 1916, la Fédération

---

appartenaient ses étudiants : « Ici toute question nationale est suspecte, expliqua-t-il, et je n'ai pas osé tenter une communion générale ».

[66] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome I*..., p. 219.

[67] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 5 juin 1914.

[68] Voir [Juliette Rémillard], *L'Œuvre du chanoine Lionel Groulx*, p. 141-145.

des femmes canadiennes-françaises, demanda à Groulx d'animer une soirée dont les recettes serviraient à chauffer les écoles françaises dissidentes d'Ottawa[69]. Groulx accepta de prononcer une conférence intitulée « L'éducation du patriotisme par l'Histoire ». L'événement, rebaptisé la « soirée du charbon », eut lieu le 15 octobre 1916 et permit de recueillir plus de 800 $[70]. Aux côtés de Groulx, deux invités de prestige : pour le présenter, le sénateur Philippe Landry, président de l'ACFEO, et, pour le remercier, nul autre que l'ancien premier ministre, Wilfrid Laurier, alors chef de l'opposition aux Communes[71].

Groulx, cependant, ne limita pas ses efforts à l'Ontario : il entretint également le public québécois de la crise scolaire, notamment à Vaudreuil en mai 1917[72]. La crise de la conscription, qui se déroulait au même moment, colora singulièrement son propos – dont ne subsiste qu'un brouillon manuscrit et largement raturé – et le conduisit à effectuer un rapprochement entre ces deux attaques qu'on menait de front, d'après lui, contre les droits du peuple canadien-français. Groulx réserva cependant ses attaques les plus cinglantes à ceux qui, parmi les Canadiens français, poussaient l'« odieux » jusqu'à encourager les Franco-Ontariens à suspendre leur lutte en attendant la fin des hostilités en Europe : « L'odieux de ces valets de la politique et de l'enrôlement qui viennent nous dire : ne remuez pas, ce n'est pas le temps, attendez après la guerre. [...] Vos conseils de modération, que ces naïfs et ces hypocrites aillent donc les porter aux assassins et que les assassins commencent les premiers[73] ». Après avoir fourni un historique du conflit scolaire et en avoir démontré l'injustice, Groulx, en guise de conclusion, exhorta ses

---

[69] Lettre de Madame Paul-Eugène Marchand à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2462, 21 septembre 1916.
[70] Gaétan Gervais, « Le Règlement XVII... », p. 161. Une version manuscrite de cette conférence a été conservée : Lionel Groulx, « Conférence de l'automne de 1916 pour le charbon des écoles d'Ottawa », CRLG, FLG, P1/13, 06.
[71] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome I*..., p. 314-316, 323.
[72] Voir [Juliette Rémillard], *L'Œuvre du chanoine*..., p. 143.
[73] Lionel Groulx, « Causerie sur la question ontarienne », CRLG, FLG, P1/13, 17.

auditeurs à soutenir la résistance franco-ontarienne en lisant leurs journaux et en contribuant généreusement à leurs œuvres.

En janvier 1924, à l'Université Laval, il accepta, à la demande de l'ACJC, de prononcer une conférence dont les recettes seraient versées aux écoles franco-ontariennes[74]. Le mois suivant, l'organe de la Société du parler français, *Le Canada français*, rendrait compte de l'enthousiasme et de l'accueil chaleureux que l'assistance avait réservés au conférencier :

> [L]es membres du cercle Casault de l'A.C.J.C. eurent l'heureuse idée de donner une soirée au profit des écoles d'Ontario. Grâce à une parfaite organisation dont les jeunes, quand il [*sic*] le veulent, ont toujours le secret, ils réussirent à faire salle comble. C'est un succès sont [*sic*] il faut les féliciter. Et, une heure durant, interrompu par de fréquents applaudissements, M. le conférencier, avec une conviction chaude et communicative, avec une grande maîtrise, et en un langage plein de charme et de poésie, parla de nos foyers, de ces *pierres sacrées* qui sont les bases solides et de plus en plus nécessaires de tout notre édifice social[75].

Quelques mois plus tard, en avril, Groulx entreprit une tournée de conférences dans les comtés de Kent et d'Essex, dans le Sud ontarien, le fief de l'évêque Michael Francis Fallon. Il répondait ainsi à une invitation de ses anciens camarades de classe, les abbés Alfred Émery et François-Xavier Laurendeau. Il prit donc la parole devant des assemblées réunies à Windsor, à Tilbury, à Chatham, à Belle-Rivière, à Pointe-aux-Roches, à Pointe-aux-Bouleaux, à Paincourt et à Rivière-aux-Canards[76]. Groulx, qui semblait mal connaître la géographie ontarienne, avait, au départ, envisagé de prolonger son voyage jusque dans le nord de l'Ontario. Il avait demandé à Edmond Cloutier, de l'ACFEO, s'il était « facile de revenir de Windsor en passant par Sudbury. Il ne me déplairait pas d'aller là et à Sturgeon[-]Falls[77] ». Manifestement, il dut abandonner cette

---

[74] Nicolas Tillemont [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, février 1924, p. 125.
[75] Laval, « Chronique de l'Université », *Le Canada français*, février 1924, p. 467.
[76] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 75.
[77] Lettre de Lionel Groulx à Edmond Cloutier, CRLG, FLG, P1/A,818, 18 mars 1924.

idée. Néanmoins, ce voyage fut fort apprécié des chefs de la résistance franco-ontarienne. Par exemple, le père Charlebois, du *Droit*, se « réjoui[rait] de tout cœur en pensant au bien que cette visite [ferait] à nos compatriotes si éprouvés de cette partie d'Ontario[78] ». Le secrétaire de la Ligue des Patriotes de Windsor, Joseph de Grandpré, invita Groulx, qu'il considérait comme un des « chefs de la race », à parler à l'« école libre » de Jeanne-d'Arc qu'on avait fondée l'année précédente[79]. Grandpré se dit persuadé de ce que sa visite

> activer[ait] la sympathie dont l'école a[vait] absolument besoin pour se maintenir [et] ne manquer[ait] pas de créer parmi notre population un renouveau d'ardeur et d'enthousiasme pour le maintien de l'œuvre la plus essentielle à la survivance de notre langue et de nos traditions sur ce coin de terre[80].

Après avoir regagné Montréal, Groulx publia, dans *L'Action française*, une relation de voyage dans laquelle il se désola du peu d'intérêt que le Québec manifestait envers les Canadiens français du Sud de la province. La menace qui pesait sur ces derniers, écrivit-il, n'était pas simplement le résultat de la proximité des États-Unis, ni même des politiques assimilatrices du clergé de langue anglaise et du gouvernement provincial : elle provenait, du moins partiellement, de l'indifférence du Québec et, en particulier, de sa classe politique.

> Dans les motifs qui ont incité ces Français à tenir si magnifiquement, nous cherchons en vain la part du Québec intellectuel ou politique. [...] Pendant trop longtemps nous avons abandonné à l'Église seule le devoir de se souvenir et d'aider. Pendant trop longtemps la province de Québec s'est comportée comme une grande irresponsable, repliée sur elle-même, étrangère à la solidarité ethnique, plus engouée de son droit que [de] son devoir d'aînesse[81].

---

[78] Lettre de Charles Charlebois à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,746, 16 avril 1924.
[79] À ne pas confondre avec la célèbre école Jeanne-d'Arc de Pembroke, que défendit la jeune institutrice franco-ontarienne, Jeanne Lajoie.
[80] Lettre de Joseph de Grandpré à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1623, 30 mars 1924.
[81] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Dans Kent et Essex », *AF*, mai 1924, p. 298-299, 309.

Dès le début du conflit scolaire, la résistance franco-ontarienne put voir en Groulx l'un des principaux appuis qu'elle avait au Québec. En revanche, les premières années de la crise, en le propulsant à l'avant-scène du mouvement nationaliste canadien-français, fournirent fréquemment à l'abbé Groulx l'occasion de faire valoir ses talents de conférencier et de polémiste. Il n'avait pourtant pas atteint le sommet de sa notoriété. En plus de ses travaux d'histoire, qui contribueraient à sa renommée, ce serait son séjour à la direction de *L'Action française*, de 1920 à 1928, qui lui permettrait de s'imposer comme l'un des principaux maîtres à penser du mouvement nationaliste. Groulx y apporterait son intérêt pour l'Ontario français et ferait de la crise scolaire l'un des principaux dossiers que suivrait la revue.

LIONEL GROULX, *L'ACTION FRANÇAISE* ET LA CRISE FRANCO-ONTARIENNE

La représentation du conflit scolaire dans la revue

En 1917, la Ligue d'Action française, qu'on avait fondée quatre ans plus tôt, se dota d'un organe mensuel, *L'Action française*. Très rapidement, sous la direction de Lionel Groulx, la revue devint un des principaux porte-voix du mouvement nationaliste canadien-français[82]. La défense des droits scolaires et religieux des minorités françaises, par ailleurs, occuperait une place privilégiée dans son discours. En pleine crise du Règlement XVII, par contre, ce serait le combat livré par la résistance franco-ontarienne au gouvernement de Toronto qui figurerait au centre de ses préoccupations lorsqu'il serait question des minorités. Fortement influencée par la pensée de son directeur, *L'Action française* développerait, pour justifier le droit à la survivance des minorités, une argumentation fondée sur l'appartenance ancestrale des provinces à majorité anglaise au grand « Empire français d'Amérique ». Le Canada français, selon Groulx et

---

[82] Sur la genèse et la fondation de *L'Action française*, on consultera Susan Mann Trofimenkoff, *op. cit.*, p. 29-35.

ses collaborateurs, était une nation engendrée par la Providence et investie d'une mission apostolique, celle de maintenir, en Amérique, le flambeau du catholicisme et de la civilisation française. Selon ce raisonnement, chercher à assimiler les descendants des premiers apôtres du christianisme en Ontario ne constituait rien de moins qu'un affront aux desseins de la Providence[83].

L'Action française suivit donc de très près le déroulement de la crise du Règlement XVII et apporta son soutien indéfectible à la résistance franco-ontarienne. La revue souligna à maintes reprises les activités des institutions et des grands acteurs de la crise scolaire. En 1923, par exemple, un des membres de la Ligue d'Action française, l'avocat Antonio Perrault, prenant la parole lors d'un banquet célébrant les dix ans du *Droit*, dit du quotidien franco-ontarien qu'il était le « frère d'armes d'une revue comme l'*Action française* » et que « c'[était] toute l'âme française au Canada qu'il fortifi[ait] »[84]. La revue compara fréquemment les sénateurs Philippe Landry et Napoléon Belcourt, qui s'étaient succédé à la présidence de l'ACFEO, aux plus grands héros politiques de la nation canadienne-française et, en particulier, à Louis-Hippolyte La Fontaine, qui avait réussi à triompher des visées assimilatrices de l'Union de 1841[85]. Souvent, la revue ouvrait ses pages aux chefs de la résistance au Règlement XVII qui en profitèrent pour commenter la crise scolaire et disserter sur la justesse de leur cause. Lionel Groulx, croyant que « la question ontarienne ne [pouvait] qu'y gagner », fit personnellement une demande en ce sens au sénateur Belcourt, qui lui fournit, en 1925,

---

[83] Voir Michel Bock, « "Le Québec a charge d'âmes" : *L'Action française* de Montréal et les minorités françaises (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 3 (hiver 2001), p. 345-384.

[84] Antonio Perrault, « Pour "Le Droit" », *AF*, décembre 1923, p. 338. La revue célébrerait également les quinze ans du *Droit*, en 1928. Voir Jean Beauchemin, « Sur un anniversaire », *L'Action canadienne-française* (dorénavant *ACF*), avril 1928, p. 247-249.

[85] Joseph Gauvreau, « Pour La Fontaine », *AF*, septembre 1917, p. 278.

un article sur « La part réservée au bilinguisme dans l'Ontario »[86]. Deux ans plus tôt, Edmond Cloutier, secrétaire de l'ACFEO, reconnaissant l'importance de sensibiliser l'opinion du Québec à la situation franco-ontarienne, avait offert un article semblable à Groulx qui, pour sa part, n'avait demandé qu'à le publier[87].

L'Action française ne manqua pas non plus de souligner l'héroïsme de Jeanne Lajoie, une jeune institutrice de l'Est ontarien. La « pucelle de Pembroke », comme on l'avait affectueusement surnommée, avait défié l'autorité épiscopale et la commission scolaire en maintenant ouverte une « école libre », celle de Jeanne-d'Arc. Aux yeux de Lionel Groulx, Pembroke était devenu le symbole par excellence du combat pour la survivance que livraient tous les Canadiens français depuis la Conquête :

> Pembroke ! Voici un nom qui désignera désormais dans notre histoire, l'un des nombreux calvaires où notre race aura souffert. Pembroke, ce sera aussi l'un des lieux où la vaillance canadienne-française se sera retrouvée elle-même pour secouer le joug des persécuteurs. [Ces derniers] verront comment des commissaires d'écoles séparées, tous Knights of Columbus, ont tenté d'étouffer par un coup de force, l'enseignement du français. Ils verront aussi comment la résistance s'est incarnée dans une petite institutrice héroïque, Mlle Jeanne Lajoie, et dans un brave ouvrier, M. Alfred Longpré, président du cercle Lorrain de Pembroke, dont la foi communicative a préparé ce réveil[88].

La revue participa également à une souscription pour appuyer l'« école libre » de Pembroke. Groulx se féliciterait des nombreuses adhésions qu'elle susciterait, en particulier auprès des jeunes et des étudiants de l'Université de Montréal. Le consensus qui émergeait, selon lui, autour de la nécessité de se rallier derrière les résistants de

---

[86] Lettre de Lionel Groulx à Napoléon Belcourt, CRLG, FLG, P1/A,283, 15 janvier 1925. Voir Napoléon Belcourt, « La part réservée au bilinguisme dans l'Ontario », *AF*, avril 1925, p. 204-221.

[87] Lettre d'Edmond Cloutier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,818, 17 octobre 1923. Voir Edmond Cloutier, « Le bilinguisme dans l'Ontario », *AF*, novembre 1923, p. 286-287.

[88] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, novembre 1923, p. 310.

Pembroke représentait un excellent prétexte pour unir toute la jeunesse étudiante canadienne-française :

> [Que la jeunesse] songe tout d'abord à une fédération des jeunes forces françaises ; qu'elle se mette en relations avec la jeunesse universitaire de Québec, d'Ottawa, avec le cercle des étudiants franco-américains de Boston. Elle se doit d'opérer cette fédération avant toute autre et elle sera étonnée elle-même des énergies rédemptrices qu'elle pourra susciter[89].

L'ACFEO remercia *L'Action française* de son appui dans la défense de l'« école libre » de Pembroke. Par ailleurs, Edmond Cloutier s'assura de tenir Groulx au courant des tractations entre l'Association et le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique du Québec au sujet de l'école Jeanne-d'Arc. L'ACFEO croyait, en effet, que le piètre état de l'enseignement du français à Pontiac, comté québécois à prédominance anglaise, nuisait considérablement à la cause des militants de Pembroke. Les deux comtés, bien qu'ils fussent situés de part et d'autre de la frontière interprovinciale, faisaient partie du même diocèse. L'ACFEO craignait que les difficultés que connaissait l'enseignement du français à Pontiac ne servissent de caution à la campagne des critiques de l'école Jeanne-d'Arc, d'autant plus que l'évêque de Pembroke, M^gr^ Ryan, avait recommandé à ses ouailles franco-ontariennes de tolérer le Règlement XVII. L'ACFEO se tourna donc vers le surintendant de l'Instruction publique du Québec, Cyrille Delâge, dans l'espoir qu'il intervînt pour améliorer la situation du français dans les écoles de Pontiac. Edmond Cloutier, qui vit dans cette affaire une excellente occasion pour le Québec de manifester sa solidarité vis-à-vis des Franco-Ontarien, fit parvenir à Groulx toute la correspondance qu'avait échangée l'ACFEO avec le bureau de Delâge[90]. Le directeur de *L'Action française*, ne souhaitant pas porter directement atteinte à l'autorité de l'évêque de Pembroke, fit montre d'une grande prudence dans

---

[89] *Ibid.*, p. 312. Voir aussi L'Action française, « L'affaire de Pembroke », *AF*, février 1923, p. 65.

[90] Lettre (et documents insérés en annexe) d'Edmond Cloutier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,818, 2 mars 1923.

cette affaire. Il recommanda néanmoins à l'ACFEO de s'adresser aux évêques québécois Léonard et Ross : « Ce sont à peu près les évêques sur lesquels nous pouvons absolument compter. Et si l'affaire doit être portée au Comité catholique de l'instruction publique, il est urgent que ces évêques soient renseignés[91] ».

L'Action française engagea également un autre combat, de chiffres cette fois, dans la défense des droits scolaires des Franco-Ontariens. La revue souhaitait que ces derniers profitassent du recensement fédéral de 1921 pour affirmer haut et fort leur présence dans leur province. Les milieux nationalistes canadiens-français d'un peu partout s'inquiétaient de la formulation de la question relative à la « langue communément parlée ». « Beaucoup de Canadiens français d'Ontario, écrivit Charles Charlebois à Groulx, pouvaient être induits en erreur par cette question car, constamment mêlés à une population anglophone ils parlent ordinairement en dehors de la famille la langue anglaise[92] ». Dans la lutte contre le Règlement XVII, les Franco-Ontariens ne pouvaient se permettre qu'on minimisât leur importance démographique.

Sur cette question, Groulx fut en parfaite intelligence avec le père Charlebois. En avril 1921, le directeur de *L'Action française* lui annonça qu'il se rendrait à Ottawa avec Omer Héroux, du *Devoir*, pour discuter avec lui de la question du recensement[93]. Les deux Montréalais profitèrent également de leur passage dans la capitale pour rencontrer à ce sujet un fonctionnaire fédéral, « un Canadien français bien disposé », selon Héroux[94]. Pour sa part, *L'Action française* souligna l'importance du recensement pour tous les Canadiens français et, en particulier, pour les minorités françaises. À titre

---

[91] Lettre de Lionel Groulx à Edmond Cloutier, CRLG, FLG, P1/A,818, 8 mars 1923.
[92] Lettre de Charles Charlebois à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,746, 3 novembre 1920.
[93] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, 7 avril 1921. Groulx s'entretint également du recensement avec Edmond Cloutier (lettre d'Edmond Cloutier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,818, 11 mai 1921 ; lettre de Lionel Groulx à Edmond Cloutier, CRLG, FLG, P1/A,818, 20 mai 1921).
[94] Lettre d'Omer Héroux à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1758, 5 avril 1921.

d'« une des deux races qu'uni[ssai]t le pacte fédératif de 1867 », les Canadiens français devaient surveiller le recensement non seulement au Québec, « mais encore dans les huit autres provinces, où ils [avaient] essaimé[95] ». Les minorités françaises devaient se méfier encore plus que leurs compatriotes du Québec des manœuvres des « recenseurs étrangers [...] enclins à [les] diminuer[96] ».

Le « Grand Prix d'Action française »

Un des plus importants témoignages de solidarité nationale que recevraient les Franco-Ontariens de *L'Action française* surviendrait en 1924, alors que les directeurs de la revue remettraient à Napoléon Belcourt leur premier, et leur seul, « Grand Prix d'Action française ». Quelques mois avant la remise du prix, *L'Action française* avait déjà publié un portrait très flatteur de Belcourt qu'avait rédigé, à la demande de Groulx, Fulgence Charpentier, journaliste au *Droit*[97]. Le rédacteur avait fait du sénateur « l'apôtre infatigable de l'irrédentisme français dans sa province[98] ». Le « Grand Prix d'Action française », cette fois, devait récompenser « l'acte le plus méritoire et le plus fécond pour la défense de l'âme française en Amérique[99] ». L'idée était venue aux directeurs de la Ligue d'Action française dès 1922. La revue proposa, dès lors, une consultation générale, un « plébiscite », pour emprunter à Groulx, auprès de ses lecteurs et des sociétés nationales de l'Amérique française tout entière[100]. La remise du prix eut lieu le 24 mai dans la salle publique de la paroisse de l'Immaculée-Conception de Montréal, le mauvais temps ayant obligé les organisateurs à tenir à l'intérieur la cérémonie qui devait avoir lieu en plein air au Parc La Fontaine. Belcourt y reçut un

---

[95] L'Action française, « Le recensement de 1921 », *AF*, janvier 1921, p. 3.
[96] Joseph Bruchard, « Préparons le recensement », *AF*, mars 1921, p. 152.
[97] Lettres de Fulgence Charpentier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,755, 8 janvier 1924, 29 mars 1924.
[98] « Le sénateur Belcourt », *AF*, mars 1924, p. 142.
[99] Anatole Vanier, « Notre premier grand prix », *AF*, juin 1924, p. 357.
[100] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 349-351.

médaillon en bronze à son effigie, après que Groulx eut prononcé l'allocution de circonstances[101]. Le directeur de *L'Action française*, en plus de souligner les nombreuses qualités de chef du lauréat, fit de la crise franco-ontarienne une attaque qui « dépassait en gravité toutes celles que nous avions subies depuis la Confédération. Elle atteignait cette fois plus de 200,000 des nôtres, aux portes mêmes du Québec ; dirigée contre la langue, elle esquissait en même temps une menace contre l'école catholique séparée[102] ». Groulx expliqua également que le choix du 24 mai, la fête de Dollard des Ormeaux, pour honorer Belcourt n'avait rien de fortuit, et n'hésita pas à dresser un parallèle entre l'exploit du héros du Long-Sault et celui du sénateur : « Et si la hampe a des frémissements qui vous émeuvent, dit-il à son invité dans une envolée pour le moins lyrique, n'en soyez pas trop étonné, c'est que vous l'avez ramassée quelque part vers le Long-Sault[103] ». Comme Dollard, Belcourt avait réussi, selon l'orateur, à empêcher le refoulement de la civilisation française à l'intérieur de la « réserve québécoise[104] ». Enfin, Groulx réitéra l'une de ses plus profondes convictions, à savoir que la crise franco-ontarienne débordait largement les frontières de l'Ontario et qu'elle contribuait puissamment à provoquer le « réveil » tant attendu de la nation canadienne-française :

> [C]e soir, autour de cette tribune, si la voix de tous les groupes français d'Amérique fait écho à la nôtre, et si, pour la première fois peut-être, nous nous réunissons pour affirmer le même droit, n'est-ce pas autour de la minorité ontarienne que s'opère ce miracle ?
>
> Vous tous, les héroïques persécutés, vous êtes même en train de nous réapprendre quelques-unes de nos plus nécessaires vertus[105].

Groulx souhaitait que la cérémonie du 24 mai servît de prétexte à toute l'Amérique française pour manifester, symboliquement, son appui à la cause franco-ontarienne. « Ce qu'il faut noter, écrirait-il plus tard dans *L'Action française*, et ce qui est un signe

---

[101] Lionel Groulx, « Allocution pour le "Grand Prix d'Action française" », dans *Dix Ans d'Action française*, p. 207-216.
[102] *Ibid.*, p. 208-209.
[103] *Ibid.*, p. 216.
[104] *Ibid.*, p. 212.
[105] *Ibid.*, p. 213.

des temps nouveaux, c'est l'hommage unanime de la race qui s'en est allé ce jour-là vers le chef de la minorité ontarienne. C'est la première fois, croyons-nous, que l'unanimité se fait autour d'une revendication nationale[106] ». Groulx, faut-il le préciser, avait invité à la cérémonie tous les vice-présidents régionaux de l'ACFEO, ainsi qu'un représentant de « toutes les sociétés nationales de l'Amérique française[107] ». Le geste de *L'Action française* fut fort apprécié des chefs de la résistance au Règlement XVII. Quelques jours après la cérémonie, Edmond Cloutier, parlant au nom du comité exécutif de l'ACFEO, exprima à Groulx sa reconnaissance pour « l'heureuse initiative de l'Action française » qui « marqu[a] assurément une étape importante dans la réunion de nos forces et le développement de la solidarité nationale »[108].

Pourtant, l'unanimité autour de l'honneur décerné à Belcourt n'était pas totale. En fait, Groulx, en élevant le sénateur au rang de héros, s'attira les foudres de son ancien directeur de conscience, l'abbé Sylvio Corbeil, alors principal de l'École normale de Hull. Groulx reçut de nombreux et de sévères reproches de Corbeil, selon qui Belcourt n'était qu'un « esprit malfaisant », et le Grand Prix d'Action française, rien de moins qu'un « mensonge historique ». Que put bien avoir valu à Belcourt pareil opprobre de la part de Corbeil ? Ce dernier dressa à Groulx une longue liste de ses défauts : le sénateur, un Libéral, avait appuyé Laurier en 1896 et en 1905, alors que le gouvernement fédéral permettait l'abolition des droits scolaires des minorités françaises des provinces de l'Ouest ; en tant qu'avocat, il avait exploité la Commission scolaire catholique d'Ottawa qu'il représentait devant les tribunaux (de manière incompétente, ajouta-t-il) ; hypocrite, il avait épousé deux Canadiennes anglaises et fondé successivement deux foyers anglais ; enfin, il n'avait jamais hésité à montrer ses griffes au gouvernement conservateur de Toronto, mais son esprit partisan avait toujours fait

---

[106] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, juin 1924, p. 377.
[107] Lettre de Lionel Groulx à Edmond Cloutier, CRLG, FLG, P1/A,818, 7 mai 1924.
[108] Lettre d'Edmond Cloutier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,818, 11 juin 1924.

preuve d'une indulgence excessive envers les Libéraux au pouvoir à Ottawa, eux qui avaient toujours refusé d'intervenir dans la crise scolaire[109].

Corbeil reviendrait fréquemment à la charge auprès de son ancien élève sur cette question, notamment en 1927, après avoir lu l'« Allocution pour le "Grand Prix d'Action française" » que publia Groulx dans ses *Dix Ans d'Action française*[110]. En 1934, il critiquerait à nouveau le traitement trop élogieux, selon lui, que réserverait Groulx à Belcourt dans le deuxième tome de son *Enseignement français au Canada* sur les écoles des minorités[111]. Groulx, pour sa part, ne fournit à Corbeil aucune justification qui nous soit parvenue. Cependant, dans ses *Mémoires*, il expliquerait l'attitude de son ancien professeur en invoquant, à son tour, ce qu'il considérerait comme son esprit partisan : « Bleu de la vieille école, [Corbeil] n'avait pu supporter ce panégyrique du sénateur rouge[112] ». Ce démêlé avec Corbeil contribuerait, par ailleurs, à faire comprendre à Groulx les écueils que pouvait infliger l'esprit de parti aux plus nobles causes. Nonobstant son parcours personnel et professionnel, Belcourt, selon Groulx, s'était entièrement dévoué à la cause franco-ontarienne qu'il avait effectivement inspirée. Le sénateur, aussi méprisable que Corbeil le crût, avait tout de même le mérite d'incarner tout un peuple et de symboliser une cause. En l'honorant, c'est le courage de toute la résistance franco-ontarienne que *L'Action française* cherchait à célébrer, fait que Groulx ne manqua pas de soulever dans son allocution du 24 mai : « Nous n'oublions pas, [...] M. le sénateur, que votre principal honneur, l'un des plus hauts où l'on puisse prétendre, c'est d'être [...] la personnification d'un petit peuple. C'est pourquoi notre hommage s'en va, par vous, à toute la minorité ontarienne[113] ».

---

[109] Lettre de Sylvio Corbeil à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,849, 17 mai 1924.
[110] Lettre de Sylvio Corbeil à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,849, 29 décembre 1927.
[111] Lettre de Sylvio Corbeil à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,849, l'an neuf 1934.
[112] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome I*, p. 363.
[113] Lionel Groulx, « Allocution pour le "Grand Prix d'Action française" », *Dix Ans d'Action française*, p. 211.

Sous l'impulsion de son directeur, *L'Action française* comptait parmi les plus fidèles amis de la résistance franco-ontarienne. Groulx, cependant, userait encore d'un autre moyen, durant les années 1920, pour se porter à la défense des Canadiens français de l'Ontario : le roman.

ALONIÉ DE LESTRES ET *L'APPEL DE LA RACE*

Le roman et son accueil par les Franco-Ontariens

En 1916, comme nous l'avons vu, Groulx avait fait une première incursion dans le monde de la littérature avec la parution de ses *Rapaillages*, recueil de contes qui avait compris, entre autres textes, celui qui avait lancé, quelques années plus tôt, la campagne du « sou » des écoles franco-ontariennes. En septembre 1922, il récidiva, cette fois sous le pseudonyme d'Alonié de Lestres, en publiant *L'Appel de la race*, son premier roman, que certains rangent parmi les premiers *best-sellers* de la littérature canadienne-française[114]. Chez Groulx, l'expression littéraire se transformerait en un autre moyen d'action et lui fournirait de nouvelles munitions dans sa lutte contre l'inique règlement scolaire ontarien. Groulx, en effet, choisit de camper son récit et ses personnages à Ottawa au plus fort de la crise linguistique. Son héros, Jules de Lantagnac, est avocat, député fédéral et très coté dans les milieux bourgeois anglais de la capitale. Bien qu'il reconnaisse la justesse de la cause des militants franco-ontariens, il hésite à intervenir aux Communes en faveur des siens : ni son épouse, Maud Fletcher, une Canadienne anglaise catholique, ni la famille de cette dernière ne le tolérerait. Lantagnac fait donc face à un double dilemme. En choisissant de soutenir la résistance franco-ontarienne et de redécouvrir ses racines françaises trop longtemps ensevelies, il risque, d'une part, de s'aliéner ses relations d'affaires et de mettre en péril son avenir politique. D'autre part, une dénonciation du Règlement XVII mènerait vraisemblablement à l'éclatement de sa

---

[114] Alonié de Lestres [pseudonyme de L. Groulx], *L'Appel de la race*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, 279 p. Voir Pierre Hébert, *op. cit.*

vie conjugale, ce qui représenterait un bouleversement plus grand encore pour un homme de foi tel que lui. Pourtant, conseillé par un vénérable prêtre, le père Fabien, Lantagnac choisira de répondre à « l'appel de la race » et de se rallier à la cause franco-ontarienne en prononçant un discours mémorable au Parlement fédéral : dorénavant, il comptera parmi les principaux chefs de la résistance franco-ontarienne. La rupture de son ménage, inévitable, s'ensuivra, Maud le désertant en emmenant avec elle deux de leurs quatre enfants, les plus anglicisés qui auront choisi de suivre leur mère.

Groulx, dans ses *Mémoires*, indiquerait qu'il avait eu l'idée de rédiger *L'Appel de la race* pour se « délasser », tout simplement[115]. Très tôt, cependant, il reconnut les services que le roman pouvait rendre aux militants de l'Ontario français. L'auteur indiqua à Rodrigue Villeneuve, toujours à Ottawa, qu'il comptait fournir un « "épaulement" [...] aux défenseurs de l'école bilingue » et qu'il souhaitait que les Franco-Ontariens y répondissent favorablement : « Demandez surtout au Bon Dieu qu'il m'éclaire, si ce livre doit faire un peu de bien. Je n'en aurais pas écrit dix lignes si je n'avais senti derrière moi une poussée plus forte que toutes mes répugnances »[116]. Villeneuve, pour sa part, se chargea de transmettre à Groulx quelques-unes des excellentes réactions que le roman avait suscitées parmi les milieux nationalistes de la capitale et d'ailleurs, ainsi que son intention de le faire lire « en communauté avec commentaires » par les oblats d'Ottawa[117]. Groulx reçut, pour *L'Appel de la race*, des félicitations en provenance de tous les coins du Canada français, comme quoi la véritable identité d'Alonié de Lestres n'était qu'un secret de polichinelle, du moins parmi les principaux acteurs du mouvement nationaliste canadien-français. Par exemple, Groulx reçut les éloges de l'évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, Joseph-

---

[115] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome I...*, p. 368-370.
[116] Lettres de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 3 avril 1922, 18 juin 1922.
[117] Lettres de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 16 juin 1922, 8 octobre 1922, [6 janvier 1923], 14 août 1922.

Henri Prud'homme, du directeur de *La Survivance* d'Edmonton, Rodolphe Laplante, de Georges Bugnet de *L'Union* d'Edmonton, de Ceslas Forest, du Collège dominicain d'Ottawa, d'Antoine Bernard, alors en voyage d'études en Europe et futur professeur d'histoire acadienne à l'Université de Montréal, de Georges Boileau, professeur au collège de Gravelbourg, etc.[118]. Laplante et Bugnet demandèrent même à Groulx la permission de reproduire *L'Appel de la race* dans leur journal sous forme de feuilleton. Le rédacteur en chef du *Droit*, Charles Gautier, fit à son tour une critique fort élogieuse du roman dans son journal[119].

Bien entendu, les collègues de Groulx à *L'Action française* furent les premiers à féliciter Alonié de Lestres de son roman[120]. La revue, en effet, fit beaucoup de propagande pour *L'Appel de la race* et souligna, en particulier, tout le bien que le livre apporterait à la cause des écoles françaises de l'Ontario. C'est l'oblat Georges Simard d'Ottawa que Groulx et Rodrigue Villeneuve désignèrent pour commenter le roman, au nom des Franco-Ontariens, dans *L'Action française*[121]. Selon Simard, *L'Appel de la race* fournissait un appui inestimable à la cause franco-ontarienne :

> Où Alonié de Lestres excelle, c'est quand il raconte ses idées. Car son livre contient une doctrine, tranchons le mot : le nationalisme intégral. Il embrasse bien d'autres questions que celles qui concernent l'Ontario. À nous, il apporte un encouragement précieux dont nous ne connaîtrons la portée que dans un avenir assez éloigné. [...] Pour nous, qui vivons, qui sentons, qui pensons avec les Franco-Ontariens, nous ne voulons considérer dans l'*Appel de la Race*, que l'« épaulement moral » dont nous avions tant besoin[122].

---

[118] Lettres à Lionel Groulx de Joseph-Henri Prud'homme, CRLG, FLG, P1/A,3102, 14 décembre 1922 ; de Rodolphe Laplante, CRLG, FLG, P1/A,2096, 17 mai 1930 ; de Georges Bugnet, CRLG, FLG, P1/A,603, 3 août 1926 ; de Ceslas Forest, CRLG, FLG, P1/A,1369, [sans date] ; d'Antoine Bernard, CRLG, FLG, P1/A,326, 4 novembre 1922 ; de Georges Boileau, CRLG, FLG, P1/A,427, 23 octobre 1922.

[119] Charles Gautier, « "L'Appel de la race" », *Le Droit*, 14 octobre 1922, p. 3.

[120] Lettre d'Anatole Vanier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3646, 5 novembre 1922.

[121] Lettres à Lionel Groulx de Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 14 août 1922 ; de Georges Simard, CRLG, FLG, P1/A,3453, 22 septembre 1922.

[122] Georges Simard, « Un épaulement moral », *AF*, octobre 1922, p. 210-215.

Pour sa part, Groulx ne répugna pas à commenter personnellement l'œuvre de son *alter ego*, bien que, pour respecter les convenances, il eût recours à un autre de ses pseudonymes préférés, celui de Jacques Brassier. Dans « La vie de l'Action française », sa chronique mensuelle, ce dernier suivit de près l'accueil qu'on ménageait à *L'Appel de la race* partout au Canada français et se réjouit du bien que le roman semblait accomplir parmi les minorités françaises. Un des témoignages de reconnaissance les plus touchants qu'eût reçus Alonié de Lestres, écrivit Brassier, « c'[était] celui de nos frères qui viv[ai]ent en dehors du Québec et à qui l'*Appel de la race* [était] allé porter un réconfort. Or ce témoignage s'[était] fait entendre et sous combien de formes[123] ».

Les Franco-Ontariens furent aussi les premiers à se porter à la défense de Groulx lorsque son roman fut attaqué. En novembre 1922, Edgar Boutet et Louis-Joseph de la Durantaye publièrent, dans *Les Annales* de l'Institut canadien-français d'Ottawa, une critique cinglante du livre dénonçant son manque d'imagination. Trop rigide, trop imbu de rhétorique, le roman aurait ignoré la psychologie et les véritables émotions de ses personnages, qui n'auraient incarné que des « pensées », des abstractions intellectuelles :

> Il est temps d'enseigner aux intellectuels canadiens à s'émouvoir et à observer. Faisons moins de place à la rhétorique et à la scolastique. Instaurons la psychologie expérimentale, qui ne paraît pas avoir encore traversé l'océan. Nous voulons pour notre littérature des réalités, de la vie, *des images* et *des sensations*. Nous sommes enfin las des idées abstraites et des sentiments généraux. L'idée de patrie reste pour nous le moins fécond de tous les thèmes lyriques. Nous voulons que se concrètent sur la physionomie de nos paysages et des êtres de chez-nous, les vieux sentiments humains, éternels et semblables de la nature, de l'amour et de la mort[124].

---

[123] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « L'Appel de la race », *AF*, février 1923, p. 119. Voir aussi Jacques Brassier, « La vie de l'Action française », *AF*, février 1923 (p. 118-123) ; novembre 1922 (p. 318-320) ; décembre 1922 (p. 379-382) ; janvier 1923 (p. 60-64).

[124] Edgar Boutet et Louis-Joseph de la Durantaye, « L'"Appel de la race" », *Les Annales. Lettres, histoire, sciences, arts*, novembre 1922, p. 1.

Rodrigue Villeneuve conseilla à Groulx de ne pas se formaliser de cette critique de Boutet et de la Durantaye, qu'il compara à de « petits saucissons gonflés[125] ». L'oblat lui indiqua même, quelques semaines plus tard, que Boutet « fut pris de remords » et qu'il avait montré au père Charlebois, « comme signe de repentir, une lettre fort convenable[126] » qu'il lui destinait. Boutet, en effet, avait expédié à Groulx une missive dans laquelle il s'excusait presque d'avoir publié une critique aussi négative de *L'Appel de la race*. Il expliqua que ses « aînés » et ses « amis du Droit » (dont Charlebois, vraisemblablement) l'avaient pressé de fournir quelques explications au romancier :

> Il ne faudrait pas, Monsieur l'abbé, que l'on me jugeat [*sic*] par ce commentaire : il exprime d'une façon trop incomplète mes humbles opinions sur le roman. Plus complet et surtout plus mûri il m'eut rangé définitivement avec mes aînés qui en ont salué l'apparition avec enthousiasme. L'esprit et l'arrière-pensée d'une certaine critique me fait [*sic*] regretter d'avoir écrit un commentaire qui laisse croire que j'en partage l'opinions [*sic*]. On s'est deliberemment [*sic*] éloigné du débat purement littéraire pour contrecarrer par une critique mal inspirée une œuvre qui a droit à l'appui de tous ceux qui croient à notre survivance. Et je vous prie sincèrement de croire que si j'eus été prévenu de la fausse impression que j'ai [*sic*] pu donner [*sic*] par ce commentaire je n'aurais assurément pas écrit ce que les Annales ont publié[127].

En vérité, le ton de l'article de Boutet, qui était allé jusqu'à dénoncer le « paganisme » de Groulx, était beaucoup plus virulent qu'il ne le laissa entendre dans cette lettre[128]. Aussi sommes-nous tenté de conclure que l'intervention du père Charlebois fut déterminante dans ce quasi-désaveu de Boutet, comme quoi l'influence qu'exerçait le directeur du *Droit* dans la capitale n'était pas à négliger. Compte tenu de

---

[125] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 16 décembre 1922.

[126] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 20 janvier 1923.

[127] Lettre d'Edgar Boutet à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,524, 24 décembre 1922.

[128] « Lionel Groulx [...] y cultive la discipline littéraire pour cette même autre discipline qu'il avait cultivée : la discipline de l'histoire, c'est-à-dire la Race, mot barbare où tiennent sa religion de patrie et sa parte [*sic*] de religion. Ainsi devait aboutir son paganisme ». Edgar Boutet et Louis-Joseph de la Durantaye, « L'"Appel de la race" », *Les Annales*, p. 1.

l'importance et de l'urgence de la cause que défendait *L'Appel de la race*, la critique purement esthétique et littéraire du roman, parmi les milieux nationalistes, était reléguée au second plan. Il s'agissait plutôt d'en souligner la capacité à fouetter les résolutions d'un bout à l'autre du Canada français.

Littérature et théologie

Le roman, qui fut tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, fit sensation. Pourtant, il ne valut pas que des ovations à son auteur. La critique qu'en firent Boutet et de la Durantaye ne fut ni la première, ni la seule. En fait, *L'Appel de la race* fut au cœur de deux grandes polémiques qui agitèrent le monde littéraire et intellectuel canadien-français pendant plusieurs mois. La première, Groulx l'avait anticipée avant même la parution du roman. À Rodrigue Villeneuve, il avait avoué avoir « toujours été un peu inquiet au sujet de [s]a discussion théologique[129] ». Un prêtre ultramontain qui rédigeait un roman se closant sur une rupture conjugale, voilà qui, inévitablement, ferait jaser dans le contexte intellectuel canadien-français de l'époque. C'était en effet sur la question de l'orthodoxie théologique d'Alonié de Lestres que certains, dont l'abbé Camille Roy, le prirent à partie. Dans *Le Canada français*, le critique littéraire de Québec, tout en reconnaissait au roman de nombreuses qualités, s'inquiéta de ce que l'auteur faisait passer l'intérêt national avant l'intérêt conjugal, le profane avant le spirituel :

> S'il y a des cas de nécessité où il faut immoler sa famille à la patrie, ce n'est pas celui de Jules [de] Lantagnac. Quand on a été ce qu'il fut, et quand on s'est « embarqué » en ménage comme il l'a fait, on n'a plus la possibilité, ni l'obligation patriotique de servir par tous les moyens mêmes honnêtes sa race.
>
> Il s'est acculé lui-même à une impasse : tant pis pour lui, et tant pis pour les causes qu'il veut servir ! Et la théologie du Père Fabien nous paraît mal

[129] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 18 juin 1922.

> avisée quand elle lui fait un devoir d'aller jusqu'au bout, de poser l'acte qui va détruire son foyer[130].

L'abbé Roy alla jusqu'à qualifier de « répugnante » l'absolution donnée par Fabien à Lantagnac lorsque ce dernier décida, au risque de détruire son ménage, de se rallier à la résistance franco-ontarienne[131]. Manifestement, Groulx fut ébranlé par cette accusation, bien qu'il s'en défendît extérieurement. Son ami Villeneuve, en effet, chercha à maintes reprises à le rassurer en minimisant la portée des commentaires de l'abbé Roy. Il lui rapporta que même le doyen de la Faculté de théologie de l'Université Laval, M^gr^ Louis-Adolphe Pâquet, avait cautionné son roman et caractérisé d'« insoutenable » la thèse de Roy lors d'une conversation avec le directeur du *Droit*, Charles Charlebois[132].

Villeneuve était d'avis que c'était aux Franco-Ontariens de se porter à la défense de Groulx contre les accusations de Camille Roy : « On me dit ici, en effet, que puisque le livre a été fait pour nous servir, c'est à nous de le défendre[133] ». C'est Villeneuve lui-même qui, après avoir demandé conseil à Groulx, fournit la réplique officielle de *L'Action française* à Camille Roy dans un long texte démontrant l'orthodoxie théologique de *L'Appel de la race*[134]. L'apologiste d'Alonié de Lestres le tira d'embarras en y allant d'une réflexion sur le « volontaire direct » et le « volontaire indirect », concepts qu'il emprunta à la théologie morale. Camille Roy, qui avait tenu

---

[130] Camille Roy, « L'Appel de la race. Un roman canadien », *Le Canada français*, décembre 1922, p. 308-309.
[131] *Ibid.*, p. 309.
[132] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 20 janvier 1923.
[133] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 16 décembre 1922.
[134] J.-M.-Rodrigue Villeneuve, « L'Appel de la race et la théologie du père Fabien », *AF*, février 1923, p. 82-103. Groulx avait aussi demandé à Émile Chartier de répondre à Camille Roy dans *L'Action française*. Chartier, manifestement, lui avait répondu par la négative. Lettre de Lionel Groulx à Émile Chartier, CRLG, FLG, P1/A,765, 17 janvier 1923 (en marge de cette lettre on peut lire la note manuscrite suivante : « Réponse orale »).

compte, lui aussi, de ces arguments, n'en avait pas moins condamné le comportement de Lantagnac. Villeneuve, par contre, en arriva à des conclusions différentes. Oui, écrivit-il, les actions de Lantagnac provoquent l'éclatement de son ménage, mais la faute de la rupture conjugale repose plutôt sur les épaules de Maud, qui est incapable de reconnaître la justesse de la cause que défend son mari. En vertu du « volontaire indirect », Lantagnac pouvait, en toute quiétude théologique, se rallier à la cause franco-ontarienne, geste foncièrement « honnête », tout en reconnaissant que la division de sa famille en découlerait vraisemblablement. Le mal, « accidentel », ne résulte pas des convictions nationales de Lantagnac, mais plutôt de l'intolérance de Maud.

Jules de Lantagnac et Napoléon Belcourt

La deuxième polémique que suscita *L'Appel de la race* gravitait autour d'une question qui, bien qu'elle fût moins compromettante sur le plan théologique, causa à Groulx des ennuis dont il eût préféré se passer. Dans un article accablant, publié dans la livraison de décembre 1922 de *La Revue moderne*, René du Roure, professeur de littérature à l'Université McGill, accusa Alonié de Lestres d'avoir fait un roman d'une violence injustifiable dont le seul objectif était d'attaquer et de condamner le Canada anglais. Du Roure, par ailleurs, déplora le style de l'auteur et qualifia son propos de « puéril » : « [M]ieux composé et mieux écrit, *L'Appel de la Race*, inspiré par la passion et par la haine, aurait pu être une œuvre dangereuse. Tel qu'il est, je le crois inoffensif[135] ». Cependant, ce qui causa à Groulx le plus d'embarras dans l'article de Roure, c'était que ce dernier insinuait qu'Alonié de Lestres avait fait un roman à clé, c'est-à-dire qu'il avait violé la vie intime d'un acteur bien en vue de la crise scolaire dans la création de son héros, Lantagnac. Il s'agissait du sénateur Napoléon Belcourt, bien que Roure prît bien soin de ne pas le nommer :

---

[135] René du Roure, « "L'appel de la Race". Critique littéraire », *La Revue moderne*, décembre 1922, p. 9.

> Signalons d'abord le regrettable procédé qui consiste à évoquer dans la peinture de ses personnages, par des ressemblances extérieures, des analogies de situation et des similitudes de noms, d'inévitables rapprochements avec des personnalités en vue, vivant et agissant. Hâtons-nous de dire, d'ailleurs, que son pitoyable héros, galant homme dont la constante énergie, la droiture de caractère, l'action intelligente et modérée excitent tant de sympathies et portent de si bons fruits[136].

Dès l'automne précédent, le bruit avait couru dans la capitale que le roman avait exploité de façon disgracieuse les ennuis familiaux du sénateur et chef franco-ontarien en les portant, sans autorisation, à la connaissance du grand public. Groulx n'était pas au bout de ses peines. Dans la livraison suivante de *La Revue moderne*, Louvigny de Montigny, alors traducteur au Sénat, tint des propos semblables à ceux de du Roure en dénonçant l'« intransigeance » d'Alonié de Lestres, de même que ses « préjugés de race ». À l'instar de du Roure, Montigny croyait avoir percé le mystère de l'identité de Lantagnac, que l'auteur avait empruntée directement, selon lui, à un « modèle populaire » (Belcourt, fallait-il comprendre). Le critique précisa que le romancier n'avait rien compris aux véritables motivations qui animaient le sénateur dans sa campagne contre le Règlement XVII, lui qui ne cherchait qu'à favoriser l'harmonie entre Canadiens français et anglais. Au contraire, Alonié de Lestres en avait fait, d'après Montigny, un personnage méprisable et borné :

> Un romancier ne saurait trop s'inspirer de la vie réelle pour en reproduire les tableaux intéressants. Encore doit-il copier la nature avec bienséance. Le prototype auquel il a emprunté les traits extérieurs de son Lantagnac devait imposer un profond respect à l'irrédentiste intransigeant qu'est Aloni[é] de Lestres, puisque ce personnage vivant est aussi le réel champion de la langue maternelle gardienne de la foi catholique. Loin de jouer le rôle stupide et falot que *l'Appel de la Race* lui impose, son action véritable, discrète et tenace, consiste à convaincre l'élite anglo-ontarienne que la solution de nos difficultés scolaires intéresse au premier chef l'unité nationale. Et toutes les écoles françaises de la province reconnaissent que cette tactique gagnera

---

[136] *Ibid.*, p. 8.

> plus sûrement la partie que n'y parviendra jamais l'appel aux préjugés de race[137].

Groulx, sur cette question de la véritable identité de Jules de Lantagnac, serait toujours catégorique. S'il y avait quelque parallèle à dresser entre les parcours respectifs de Belcourt et de Lantagnac, maintiendrait-il tout au long de sa vie, il ne s'agissait que d'une coïncidence, pure et simple. En septembre et en octobre 1922, avant même la parution de l'article de René du Roure, Groulx avait fait part à Rodrigue Villeneuve de ses inquiétudes à l'égard de l'éventuelle réaction du sénateur Belcourt (et aussi du père Charlebois) à cette affaire. Les inquiétudes de Groulx étaient d'autant plus vives que *Le Droit* tardait à commenter *L'Appel de la race* dans ses pages. Était-ce là un signe que les nationalistes d'Ottawa souhaitaient prendre leurs distances vis-à-vis du roman ? Ce silence du quotidien franco-ontarien, écrivit-il à Villeneuve, semblait servir de caution aux détracteurs d'Alonié de Lestres[138] :

> Je ne sais ce qui serait parvenu aux oreilles du Père Charlebois. On me dit qu'il est assez inquiet ; il craint même, m'a-t-on répété, que le roman [ne] blesse M. Belcourt.
>
> Vous savez, mon cher Père, combien je redouterais qu'un volume écrit pour servir la cause ontarienne aboutît plutôt à la desservir. Faites-moi donc savoir si le danger est si grand. Quant à M. Belcourt, y aurait-il moyen de lui apprendre que le cas de Lantagnac est assez éloigné d'être le sien, et qu'en tout cas, le pauvre Alonié de Lestres ignorait tout à fait, quand il a écrit, l'histoire du sénateur[139] ?

Villeneuve, fidèle à son habitude, se fit rassurant en qualifiant de « téméraires » les inquiétudes de Groulx et en lui rapportant que Charlebois n'avait ajouté aucune foi à ces

---

[137] Louvigny de Montigny, « Un Mauvais Livre », *La Revue moderne*, janvier 1923, p. 9. Dans sa grande étude sur *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Mason Wade prétend, sans en faire la démonstration, que Montigny parlait « au nom des Canadiens français d'Ottawa », ce qui paraît fort douteux. Rien ne permet de croire, en effet, que l'opinion du critique littéraire ait été partagée par l'ensemble des milieux intellectuels de la capitale (voir Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours. Tome II (1911-1963)*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1963, p. 298-299).

[138] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 12 octobre 1922.

[139] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 11 septembre 1922.

malheureux racontars. Si *Le Droit* tardait à faire de la propagande pour le roman, c'est que le seul exemplaire dont on disposait, au journal, se trouvait entre les mains de Charlebois, qui était à Hearst, dans le nord de la province. Les laïques qui menaient la barque pendant son absence, pour leur part, venaient tout juste d'en recevoir une copie[140]. L'article du *Droit* paraîtrait quelques jours seulement après ces échanges entre Groulx et Villeneuve, soit le 14 octobre 1922. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'auteur, Charles Gautier, ferait du roman une critique élogieuse[141].

Les inquiétudes de Groulx vis-à-vis du sénateur Belcourt se calmeraient au bout de quelques mois. Au moment de la parution des articles de René du Roure et de Louvigny de Montigny dans *La Revue moderne*, Groulx se tourna à nouveau vers Villeneuve dans l'espoir d'obtenir quelque parole rassurante : « Est-il vrai que M. le sénateur aurait pleuré de chagrin et de colère à la lecture de *l'Appel de la Race* et qu'il aurait écrit une chaude lettre de félicitations à du Roure ? Le Père Charlebois, je crois, pourrait vous renseigner sur ce point[142] ». Villeneuve démentit immédiatement ces rumeurs et indiqua à son ami que, selon Edmond Cloutier, secrétaire de l'ACFEO, Belcourt était demeuré « assez indifférent » à cette affaire, et qu'il n'en voulait aucunement à Alonié de Lestres. Le seul élément du roman dont le sénateur aurait été insatisfait, ajouta-t-il, c'était plutôt le rôle « directeur » qu'Alonié de Lestres avait attribué au père Fabien. Voilà qui semblait une preuve, aurait cru Belcourt, de l'obscurantisme religieux dont les loges orangistes se plaisaient à affubler les Canadiens français. « Sa conversion française, s'il est Lantagnac, n'est pas achevée, comme on voit ! », ironisa l'oblat[143]. Au même moment, Montigny prononça une conférence à l'Institut canadien-français dans laquelle

---

[140] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 8 octobre 1922.
[141] Charles Gautier, « "L'Appel de la race" », *Le Droit*, 14 octobre 1922, p. 3.
[142] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 10 janvier 1923.
[143] Lettres de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 15 septembre 1922, 13 janvier 1923.

il reprenait la substance de l'article qu'il avait publié dans *La Revue moderne*. Villeneuve informa Groulx, peu de temps après, que le polémiste avait été accueilli par « un silence de plomb » et que son propos n'avait suscité ni applaudissement, ni question : « Rien, paraît-il, ne saurait punir plus ce Louvigny, "un s...fou", dit-on, dont M. Belcourt est fort embarrassé et dont il n'y a pas à se soucier[144] ». Dans ses *Mémoires*, Groulx reviendrait sur cette affaire en précisant qu'il avait continué à entretenir des relations amicales avec Belcourt jusqu'à la mort du sénateur en 1932. Il en tiendrait pour preuve le fait qu'il avait pu prononcer, sans embarras, l'allocution de circonstances lors de la remise du « Grand Prix d'Action française » à Belcourt en 1924[145].

Groulx prit « la résolution de [s]e tenir autant que possible en dehors de [la] querelle » de *L'Appel de la race*, y étant « trop personnellement intéressé »[146]. Par contre, il vit plusieurs de ses amis défiler devant lui et monter aux barricades pour prendre sa défense[147]. Mais c'est le 15 février 1923 qu'eut lieu à Montréal un événement qui, selon Groulx, « amortit singulièrement » la controverse : Olivar Asselin, le redoutable journaliste, prit la parole devant un auditoire de mille personnes réunies pour l'écouter évaluer « L'Œuvre de l'abbé Groulx »[148]. La conférence, bien entendu, prêta beaucoup d'attention à la querelle de *L'Appel de la race*. Asselin, sans verser dans

---

[144] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FL, P1/A,3696, 20 janvier 1923.

[145] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 90.

[146] Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 18 janvier 1923. Jacques Brassier, cependant, ne s'empêcha pas, à l'occasion, de se porter à la défense d'Alonié de Lestres dans les pages de *L'Action française* (voir, par exemple, Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, janvier 1923, p. 60-62).

[147] Voir, entre autres, Antonio Perrault, « "L'appel de la race" », *Le Devoir*, 23 septembre 1922, p. 1-2 ; Léo-Paul Desrosiers, « Sur un article de M. du Roure », *Le Devoir*, 21 décembre 1922, p. 1-2 ; Antonio Perrault, « "L'appel de la race" et ses détracteurs », *Le Devoir*, 27 janvier 1923, p. 1-2.

[148] Voir Olivar Asselin, *L'Œuvre de l'abbé Groulx*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1923, 96 p.

le panégyrique, souligna néanmoins le caractère gratuit des attaques menées contre Groulx par Louvigny de Montigny, René du Roure, voire Camille Roy. « [T]elle était son autorité, écrirait Groulx plusieurs années plus tard, et telle la crainte qu'il inspirait à ses adversaires qu'on n'osa guère s'y frotter. Les armes tombèrent de presque toutes les mains[149] ».

*
* *

L'Appel de la race, en dépit des polémiques qu'il provoqua, ou peut-être à cause d'elles, contribua à maintenir la crise du Règlement XVII parmi les plus importantes préoccupations du monde intellectuel canadien-français et, en particulier, du mouvement nationaliste. Le roman était, selon Groulx, un exemple de la solidarité nationale dont le Canada français tout entier devait faire preuve à l'endroit des Franco-Ontariens. Groulx, pendant toute la durée du conflit scolaire, apporta un appui constant et fidèle à la résistance franco-ontarienne. La crise linguistique était, selon lui, un événement catalyseur qui, malgré son iniquité, offrait au Canada français une occasion privilégiée de rassembler ses forces nationales et de s'éveiller de sa torpeur intellectuelle. En même temps, elle propulsa le prêtre-historien à l'avant-scène du mouvement nationaliste dont il devint, dès les années 1920, le maître à penser. L'influence que Groulx exerça auprès des militants franco-ontariens fut, en effet, considérable[150]. Même après la crise scolaire, ceux-ci continueraient de réclamer sa participation à diverses activités dont, par exemple, les congrès annuels de l'ACFEO[151]. En 1928, le président de l'ACFEO,

[149] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 112.
[150] En 1928, par exemple, Charles Charlebois écrivit à Groulx afin de lui demander de lui proposer un candidat à la succession d'Edmond Cloutier au secrétariat de l'ACFEO. Lettre de Charles Charlebois à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,746, 15 janvier 1928.
[151] En septembre 1940, au cimetière Côte-des-Neiges de Montréal, Groulx prononcerait également quelques mots sur la tombe de Jeanne Lajoie, la « pucelle de Pembroke », décédée dix ans plus tôt. En plus d'y lire quelques-unes des pages de son *Enseignement français au Canada* qu'il lui aurait consacrées, Groulx répandrait sur sa tombe un mélange de terre prélevée à Pembroke et aux Plaines d'Abraham. Comme tant d'autres avant lui, il effectuerait un rapprochement entre l'exploit de Lajoie et celui de Jeanne

Napoléon Belcourt, écrivit personnellement à Groulx pour l'informer de la victoire que venaient de remporter les Franco-Ontariens aux mains du gouvernement provincial. En même temps, le sénateur exprima la reconnaissance que, selon lui, tout l'Ontario français éprouvait à l'égard de *L'Action française* et, surtout, de son directeur :

> C'est pour moi un grand bonheur de vous exprimer les sentiments de gratitude la plus vive et la plus sincère pour les immenses services que l'Action française et vous[-]même en particulier pendant quinze ans, avez donnés si généreusement à la minorité ontarienne dans la revendication des droits de la langue et de la culture françaises dans cette province. Nous reconnaissons tous que vous avez été notre appui le plus puissant, le plus constant et le plus sûr ; que sans vous nous n'aurions jamais gagné notre cause.
>
> Parlant pour l'Association, pour moi-même et pour la minorité ontarienne, je viens aujourd'hui vous offrir le témoignage de notre reconnaissance pour le secours magnifique et inoubliable que vous nous avez apporté[152].

Peu de temps après, quelques-uns des principaux chefs de la fronde franco-ontarienne subiraient un traitement dont Groulx se désolerait profondément. En 1934, la direction générale des oblats, avec l'appui du recteur de l'Université d'Ottawa, Gilles Marchand, écarterait le père Charles Charlebois du *Droit* et l'exilerait au scolasticat de Sainte-Agathe-des-Monts, où il demeurerait jusqu'à sa mort en 1945. Plus tôt, en janvier 1931, Samuel Genest avait été écarté de la présidence de la Commission scolaire catholique d'Ottawa, poste qu'il avait occupé depuis 1913. L'historien Robert Choquette impute le limogeage de ces deux grands leaders franco-ontariens au

---

d'Arc tout en la donnant en exemple à la jeune génération parfois en manque de héros : « Quoi donc en définitive nous rend attachante cette figure de jeune fille ? Le prestige de l'héroïsme. Comme tant d'autres, prise de dégoût et de lassitude, elle eût pu tout abandonner. Mais elle a préféré payer de sa personne. Si les fleurs morales poussaient comme les autres, ce sont des lis d'héroïsme qui lèveraient sur cette tombe de jeune fille ». On consutera le compte rendu que publia *Le Devoir* de la cérémonie (« L'hommage à Jeanne Lajoie, la "Pucelle de Pembroke" », *Le Devoir*, 30 septembre 1940). Le plan manuscrit du discours de Groulx a aussi été conservé (« Est il vrai que nous allons apprendre à nous souvenir ? », CRLG, P1/MA-266).

[152] Lettre de Napoléon Belcourt à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,283, 17 janvier 1928.

renversement du climat politique dans la capitale fédérale au tournant des années 1930. Avec la fin du conflit scolaire et le déclenchement de la crise économique en 1929, « bon nombre de Canadiens français jug[eai]ent que l'heure [était] à la collaboration et à la bonne entente avec les anglophones[153] ». La stratégie de la confrontation, qu'auraient incarnée Genest et Charlebois[154], semblait de plus en plus malencontreuse dans l'esprit d'un certain nombre de Franco-Ontariens qui y auraient préféré la négociation et la diplomatie.

Groulx, pour sa part, assista à ces événements en observateur impuissant. Selon lui, le traitement qu'on avait réservé à ces deux grands héros de la crise scolaire était aussi ignoble qu'ingrat et témoignait de la résurgence de l'esprit de parti qui s'emparait à nouveau des milieux intellectuels et politiques canadiens-français. Dans ses *Mémoires*, Groulx reviendrait sur cette question à plusieurs reprises. Il y indiquerait que les promoteurs de la « bonne entente » qui avaient orchestré la marginalisation de Charlebois et de Genest avaient été de fervents partisans conservateurs mécontents de l'entente tacite qui, selon eux, était intervenue, durant la crise scolaire, entre la résistance franco-ontarienne et une partie de l'aile canadienne-française du Parti libéral[155]. Avec le retour au pouvoir des Conservateurs à Ottawa en 1930, certains « bleus de la vieille école » avaient voulu porter un grand coup à leurs adversaires politiques. Le jugement que leur réserverait Groulx, dans ses *Mémoires*, ne souffrirat d'aucune équivoque :

> [L]a politique a toujours divisé lamentablement les Canadiens français, l'esprit de parti l'emportant, dans les jugements et la conduite de fort braves gens, sur les plus graves intérêts nationaux et même religieux. [...] Dès lors, j'aperçois la pénible bataille en train de s'engager. Bataille douloureuse, lamentable s'il en fut. Guerre sans pitié, menée à coups d'insinuations et d'accusations perfides, comme toute guerre fratricide. Guerre qui devait

---

[153] Robert Choquette, *La Foi gardienne...*, p. 197.

[154] Il faut rappeler que Napoléon Belcourt, le troisième des grands chefs de la résistance au Règlement XVII, s'éteignit en 1932.

[155] Soulignons que les Conservateurs étaient loin d'avoir été complètement exclus de la résistance au Règlement XVII, comme en avait témoigné la présidence du sénateur conservateur Philippe Landry à l'ACFEO.

> jeter les uns contre les autres d'anciens compagnons d'armes. [...] La bataille aboutira à faire expulser du *Droit* l'éminent religieux qui avait dirigé le journal aux heures les plus critiques. On chassera, de même, de la Commission scolaire, l'homme courageux qui, à un certain moment, pour sauver la situation, avait pris le risque de la prison, Samuel Genest. Une équipe de politiciens se va substituer à l'équipe des lutteurs[156].

Parmi ces « politiciens », Groulx inclut le père Georges Simard qui, pourtant, avait été l'un de ses plus fidèles collaborateurs à *L'Action française*, signant, sous le pseudonyme d'Aurèle Gauthier, la chronique de la lutte franco-ontarienne[157]. Il est intéressant de noter que quelques-uns des nouveaux chefs de la « bonne entente » sentirent le besoin d'intervenir auprès de Groulx, soit pour tenter de le convaincre de se rallier à leur cause, soit pour essayer de rentrer tout simplement dans ses bonnes grâces. L'abbé, manifestement, était devenu un personnage qu'il ne fallait pas s'aliéner outre mesure. Par exemple, Joseph Charbonneau, futur archevêque de Montréal, alors directeur du Séminaire d'Ottawa, rendit visite à Groulx dans sa résidence de Saint-Donat pour lui demander de persuader Charlebois et ses coryphées de tempérer leur esprit frondeur. Groulx, bien entendu, refusa, prétextant « [s]a répugnance à [s]e mêler d'affaires qui rel[evai]ent avant tout de nos amis d'Ottawa[158] ». Par la suite, ce fut au tour du recteur de l'Université d'Ottawa, le père Gilles Marchand, de s'expliquer devant Groulx. Dans une longue lettre qu'il lui expédia en janvier 1934, peu de temps avant le limogeage de Charles Charlebois dans lequel il jouerait un rôle, Marchand chercha à se défendre des accusations de trahison qui pesaient contre lui en certains milieux. Son seul défaut, protesta-t-il, était de « chercher, entre catholiques, les terrains d'entente

---

[156] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 1*..., p. 360, 361-362.

[157] *Ibid.*, p. 361. Groulx, néanmoins, semble avoir maintenu de bonnes relations avec Simard au moins jusqu'en 1930. À ce moment, en effet, il recommanda sa candidature à la Société royale du Canada, en le décrivant comme « un excellent esprit et l'un des bons ouvriers du groupe d'Ottawa » (lettre de Lionel Groulx à Édouard Montpetit, CRLG, FLG, P1/A,2744, 12 mai 1930).

[158] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 1*..., p. 361. Voir aussi Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3*..., p. 262-266 ; Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 4*..., p. 252-260.

plutôt que ceux de la division » et de considérer « que la lutte entre catholiques ne devait pas être regardée comme l'état normal »[159].

Groulx n'adressa à Marchand aucune réplique qui nous soit parvenue. Cependant, dans ses *Mémoires*, il laisserait entendre que l'intimité de ses contacts avec les chefs de la résistance franco-ontarienne et son refus de se rallier à la cause des « bonne-ententistes » lui avaient valu, en 1934, d'être relevé de ses fonctions de professeur d'histoire à l'Université d'Ottawa, poste qu'il avait occupé depuis l'année précédente seulement[160]. Au lendemain de la crise scolaire, dans un article qui prend parfois l'allure d'une diatribe, Groulx attribua la victoire aux véritables héros de la crise franco-ontarienne, c'est-à-dire aux militants de la première heure, à ceux qui, plutôt que d'obéir aux plus modérés, avaient préféré exiger haut et fort que justice fût rendue aux Franco-Ontariens :

> Le gouvernement de Toronto ferait-il aujourd'hui ce qu'il s'apprête à faire, si les Franco-Ontariens n'avaient écouté que les prédicants de tolérance parmi eux, n'avaient, depuis dix-sept ans, revendiqué virilement les droits de l'école française, agité l'opinion et jusqu'à faire de la question de leurs écoles, une question de politique générale où se sont vues engagées la paix générale du pays et les destinées du parti conservateur ? Nos bons pacifistes ne manqueront pas d'écrire que des négociations paisibles auront accompli, en quelques mois de pourparlers, plus que les brouillons militants en tant d'années de stériles batailles. Ce sera mensonger et puéril, comme tout ce qu'écrivent ces bons apôtres. Il est clair comme le jour, pour tout esprit sensé, que les négociateurs de ces derniers temps, dont il ne faut pas nier le mérite, n'ont fait que recueillir les fruits de la lutte et que cette négociation même n'eût jamais eu lieu, si le gouvernement de M. Ferguson [premier ministre ontarien] n'y eût été poussé par d'irrésistibles nécessités[161].

Groulx, qui écrivit ces lignes en septembre 1927, renchérit en louant le courage et l'énergie du *Droit* et de l'ACFEO, à qui appartenait véritablement la victoire, insista-t-il. Le printemps suivant, au moment du congrès de l'Association d'éducation, il se réjouit

---

[159] Lettre de Gilles Marchand à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2459, 8 janvier 1934.
[160] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3*..., p. 263, 266.
[161] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Les écoles ontariennes », *AF*, septembre 1927, p. 178-179.

encore du militantisme que cette dernière semblait toujours conserver. La victoire étant acquise, l'ACFEO aurait pu s'endormir sur ses lauriers. Heureusement, précisa Groulx, il n'en était rien :

> Le Congrès d'Ottawa eut vite fait de dissiper ces craintes. Dès les premières heures l'on y put reconnaître une assemblée d'hommes moins pressés de célébrer une victoire que de l'utiliser. Devant le terrain déblayé, ils sentaient leur tâche de constructeurs non pas achevée, mais simplement facilitée[162].

Les « timorés » et les « pusillanimes qu'importun[ai]ent les moindres résistances », ajouta-t-il, n'avaient pu prendre le dessus. Si Groulx, en écrivant ces lignes, semblait se placer du point de vue d'un témoin privilégié de la crise franco-ontarienne, son rôle ne s'était jamais limité à celui d'un simple observateur. Il avait été, bien au contraire, un membre actif de la résistance au Règlement XVII, conscient de ce que son intervention avait fourni un exemple de l'appui qu'il souhaitait voir le Québec, comme le reste du Canada français, apporter aux Franco-Ontariens.

---

[162] Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « Le congrès d'Ottawa », *ACF*, avril 1928, p. 241-242.

CHAPITRE CINQUIÈME

LES MINORITÉS FRANÇAISES ET L'« ÉTAT FRANÇAIS » : LA THÈSE INDÉPENDANTISTE DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Dans quelle mesure l'abbé Groulx contribua-t-il à pousser le mouvement nationaliste canadien-français vers une forme plus territoriale se limitant au Québec et négligeant les minorités françaises des autres provinces ? Ces dernières, comme nous avons pu le constater, occupaient une place importante dans son œuvre historique et polémique. Groulx était en communication fréquente avec plusieurs de leurs chefs d'opinion et avait adopté leur cause qui était, selon lui, celle de tous les Canadiens français. Pourtant, cela n'empêcha pas certains de ses contemporains de le placer dans le collimateur et de l'inculper de « provincialisme », voire de « séparatisme ». De telles accusations pouvaient-elles tenir la route ? Les historiens se sont aussi fait l'écho des détracteurs de Groulx, tantôt pour le dénoncer, tantôt pour faire le lien, tout simplement, entre son idéologie et le « néonationalisme » québécois de l'après-guerre. Il n'y a aucun doute que le nationalisme Groulx était davantage « canadien-français » que « canadien » tout court. Par conséquent, les historiens qui ignorent la problématique des minorités françaises dans leurs analyses de sa pensée établissent souvent, en empruntant un procédé par trop réductionniste, une relation d'équivalence entre les nationalismes canadien-français et québécois. Cela explique en partie la confusion qui entoure la thèse du « séparatisme » de l'abbé Groulx, du moins parmi les historiens.

Nous avons vu au chapitre troisième que Groulx attribuait au Québec un rôle de « foyer national » dans la survivance de la civilisation française et catholique en Amérique. Cependant, cette dimension de sa pensée ne se traduisit jamais par l'oubli

des minorités françaises qu'il aurait abandonnées à leur propre sort. Au contraire, il ne s'agissait que d'une reconnaissance de la puissance institutionnelle dont disposaient les Canadiens français du Québec et qui, comme il le répétait fréquemment, devait être mise au service des minorités, moins bien nanties et aux prises avec des adversaires autrement intraitables. Le renforcement du foyer paternel, qui prenait parfois la forme d'un combat pour l'autonomie provinciale, profitait, croyait-il, à toute la nation canadienne-française. Selon Groulx, le Québec était le sein nourricier qui, malgré la sclérose politicienne qui s'en était emparée, versait aux « fils de la dispersion » le tonique nécessaire à leur survie et à leur développement.

Malgré tout, l'abbé Groulx, bien qu'il ne se fût jamais déclaré séparatiste, flirta avec l'idée de l'indépendance, en particulier durant les années 1920. À *L'Action française*, il entreprit, flanqué d'une douzaine de collaborateurs recrutés parmi les grands ténors du mouvement nationaliste, une vaste étude sur l'avenir politique du Canada français. La revue envisagea la possibilité de l'indépendance au lendemain de l'écroulement de la Confédération qu'elle croyait imminente. Durant l'entre-deux-guerres, la célèbre polémique de l'« État français » valut à Groulx des accusations de séparatisme, notamment de la part des minorités françaises. Craignant d'être laissées pour compte dans l'éventualité de la création d'un « État français » indépendant et du nouveau rapport de forces politiques qui en aurait résulté, ces dernières, du moins certains de leurs chefs de file, conclurent précipitamment à l'abandon, par Groulx et par le mouvement qu'il dirigeait, de la conception « pancanadienne » de la nation canadienne-française et à un repliement d'une partie du mouvement nationaliste à l'intérieur du Québec.

Dans un premier temps, nous analyserons l'enquête et les prémisses de l'enquête de *L'Action française* sur l'avenir politique du Canada. Nous tenterons de mieux comprendre le contexte politique, économique et intellectuel qui y donna lieu et, surtout, la manière dont la revue envisageait l'avenir des relations entre les minorité françaises et

un éventuel « État français ». Ensuite, nous étudierons les réactions des groupes minoritaires face à ce que certains d'entre eux percevaient comme le séparatisme de Lionel Groulx et de ses collègues. Il sera question, dans un dernier temps, de la position de Groulx face à la thèse indépendantiste durant les années 1930, lui qui éprouvait beaucoup de mal à se départir de l'étiquette de « séparatiste » que, dans certains milieux, on persistait à lui accoler.

L'ACTION FRANÇAISE ET « NOTRE AVENIR POLITIQUE » : L'ENQUÊTE DE 1922

L'une des plus célèbres et sans doute des plus retentissantes polémiques auxquelles fut mêlé Lionel Groulx était, sans contredit, celle de l'« État français », que déclencha, en 1922, la vaste enquête de *L'Action française* sur l'avenir politique du Canada français. Très rapidement, des accusations de « séparatisme », dardant de toutes parts, furent portées contre la revue, ses collaborateurs et, surtout, son directeur. Par ailleurs, c'est en général cette problématique du « séparatisme » des nationalistes de l'entre-deux-guerres qui a, jusqu'ici, retenu l'attention des historiens lorsqu'ils se sont penchés sur la place des minorités françaises dans l'idéologie de Groulx et de *L'Action française*. Pourtant, l'intérêt de l'abbé Groulx pour les minorités ne se limitait pas aux conséquences qu'aurait eues, chez elles, la création éventuelle d'un « État français » indépendant, bien au contraire. Cependant, cette polémique permet à son tour de mieux saisir la conception qu'il se faisait de la nation canadienne-française et des liens qui rattachaient le Québec aux minorités françaises.

Comme nous l'avons constaté au chapitre premier, plusieurs historiens, depuis Mason Wade et Michael Oliver, ont repris presque à la lettre la logique des détracteurs anti-séparatistes de Groulx et du mouvement qu'il dirigeait. D'autres, comme Susan Mann Trofimenkoff et Jean-Claude Dupuis, ont analysé en profondeur la polémique de l'« État français » et le conflit qui en découla entre l'abbé Groulx et Henri Bourassa.

Celui-ci, en effet, tolérait mal que son ancien disciple pût prêcher une doctrine qu'il jugeait trop « séditieuse », pour ainsi dire[1]. Si Trofimenkoff affirme que la divergence d'opinions entre les deux hommes était le résultat de ce que l'idéologie de Groulx, à l'inverse de celle de Bourassa, accordait la priorité au nationalisme plutôt qu'au catholicisme, Dupuis cherche, avec raison, à minimiser l'ampleur du conflit et démontre plutôt que la pensée de l'un et de l'autre comportait bien plus de ressemblances que d'oppositions. Par conséquent, selon Dupuis, les historiens, à l'instar de Groulx et de Bourassa eux-mêmes, ont exagéré l'ampleur du fossé qui séparait les deux chefs nationalistes. Le « séparatisme » de *L'Action française* aurait été plutôt « timide » et, en dernière analyse, son idéologie aurait davantage convergé vers celle de Bourassa, partisan d'un État canadien binational[2]. Sur le plan théorique, la revue a pu momentanément considérer la possibilité d'un État français indépendant, mais en analysant plus concrètement les problèmes du Canada français, elle ne s'éloigna guère des préceptes du vieux chef.

Dupuis est cependant d'avis que le nationalisme de *L'Action française* constitue un point tournant, une sorte de charnière entre l'idéologie de Bourassa et l'idée d'un « État-nation » québécois, idée qui mérite peut-être quelques nuances. L'« État français » qu'envisageait *L'Action française*, bien qu'il posât la question de l'indépendance, serait néanmoins demeuré en tous points fidèle à la définition traditionaliste de la nation que la revue avait toujours faite sienne. Rappelons que d'après ce courant de pensée, la nation est une entité « organique » et « naturelle » antérieure aux structures politiques et issue d'un pouvoir surnaturel ou providentiel. Selon ce raisonnement, il était impossible que la création d'un « État français » eût pu

---

[1] Susan Mann Trofimenkoff, *Action Française. French Canadian Nationalism in the Twenties*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, 157 p. ; Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p.

[2] Jean-Claude Dupuis, « La pensée politique de *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », *Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 2 (été 1994), p. 2-43.

engendrer de par elle-même une nouvelle entité nationale. Les caractéristiques essentielles de la nation canadienne-française (langue, culture, histoire, foi communes) seraient demeurées inchangées et les minorités françaises, pour leur part, n'auraient aucunement été exclues du giron de la nation. Difficile, alors, de constater un déplacement vers le principe d'un « État-nation », lorsque les concepts d'« État » et de « nation » conservent leur entière autonomie l'un par rapport à l'autre[3].

L'enquête de *L'Action française* comprenait une douzaine d'articles publiés de janvier à décembre 1922 et réunissait plusieurs des grands noms du mouvement nationaliste canadien-français, dont Louis Durand, Philippe Perrier, Anatole Vanier, Georges Pelletier, Rodrigue Villeneuve et Antonio Perrault, pour n'en nommer que quelques-uns[4]. Pour sa part, Groulx, en plus de s'être chargé de la conception et de

---

[3] Il faut aussi mentionner rapidement le mémoire de maîtrise d'Akim-Isabelle Thiboutot sur *La Politisation de l'idée de nation chez Lionel Groulx* (mémoire de maîtrise (science politique), Université Laval, 1996, 80 p.). L'auteur tente de démontrer que la conception de la nation à laquelle adhérait Groulx évolua de façon radicale du début du siècle aux années 1930. De 1900 à 1920, le seul élément qu'il aurait retenu en définissant la nation canadienne-française était l'appartenance au catholicisme. Durant les années 1920, Groulx aurait adhéré à une conception « herderienne » qui retenait les critères de la langue, de la religion, de la culture et de la tradition. Enfin, à partir des années 1930 et jusqu'à la fin de ses jours, il aurait défini la nation, à l'instar d'Ernest Renan, en termes strictement politiques, l'appartenance juridique des individus à un éventuel « État français » ne représentant plus que le seul critère. La démonstration de l'auteur, peu convaincante, témoigne, selon nous, d'une lecture superficielle et parcellaire de l'œuvre de Groulx. L'auteur trouve des points de rupture où il n'y a, en réalité, qu'une volonté plus ou moins délibérée de mettre l'accent sur de nouvelles questions. Thiboutot se trouve dans une situation intenable consistant, bien qu'elle ne l'affirme pas explicitement, à faire de Groulx le précurseur d'un nationalisme *civique*. Comme nous le verrons, jamais Groulx n'abandonna l'idée que le catholicisme était la principale caractéristique de la nation canadienne-française, pas plus qu'il ne définit la nation en termes juridiques ou citoyens. Aussi, Thiboutot ne semble pas avoir compris une évidence qui crève pourtant les yeux, à savoir que la controverse de l'État français fut initiée et atteignit son point culminant, non pas durant les années 1930, mais bien durant les années 1920, alors que Groulx, selon l'auteur, se trouvait dans sa période « herderienne ». Le nationalisme de Groulx n'était peut-être pas statique mais, sur les questions essentielles, il a toujours fait preuve d'une remarquable continuité.

[4] Les textes de l'enquête furent rassemblés, l'année suivante, dans Lionel Groulx (dir.), *Notre Avenir politique*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1923, 269 p.

l'organisation de l'enquête, en signa la conclusion[5]. Bien avant la publication de l'enquête, le directeur de *L'Action française* pressentait les remous qu'il allait inévitablement soulever dans le petit monde intellectuel canadien-français en évoquant la possibilité, même hypothétique, de la rupture du lien confédéral. Le bourbier dans lequel il risquait de pénétrer lui paraissait trop dangereux pour qu'il ne prît pas, d'emblée, certaines précautions. Dès son arrivée à la direction de la revue, Groulx voulut fournir à sa doctrine nationaliste la caution de M^gr^ Louis-Adolphe Pâquet, l'éminent théologien du séminaire de Québec. En septembre 1920, il lui posa la question suivante en toute franchise :

> Croyez-vous que je puisse écrire, en toute sûreté de doctrine, que nous de Québec, nous devons être plus préoccupés de notre survivance française que d'unité canadienne ? Non pas, certes, que je devienne indifférent à l'entente des races et à la coordination des efforts pour faire la grande patrie plus prospère et plus heureuse. Mais il me paraît que, depuis quelque temps, une catégorie de Canadiens-français [*sic*] est en train, sous prétexte de *bonne-entente*, de saboter les plus sacrés de nos droits et de nos garanties. [...] Pourrions-nous alors soutenir que la fin première de toute fédération est d'obtenir la survivance des états [*sic*] fédérés, au moyen de l'union, que tout le reste n'est que fin secondaire ? Les provinces canadiennes, à ce qu'il me semble, n'ont pas abdiqué leur individualité en 1867. Pour notre part nous avons fait triompher le principe du provincialisme contre les tenants de l'union législative. C'est donc que nous étions soucieux de défendre avant tout notre personnalité nationale, que nous n'entendions pas la sacrifier au rêve d'un grand tout[6].

Pâquet fournit à Groulx une réponse qui dut certainement soulager quelques-unes de ses inquiétudes. La survivance des Canadiens français, lui dit-il, n'était aucunement incompatible avec l'unité canadienne, celle-ci devant nécessairement passer par le respect des prérogatives des entités fédérées. Les provinces, au demeurant, n'étaient pas

---

[5] Lionel Groulx, « Notre avenir politique. Conclusion », *L'Action française* (dorénavant *AF*), décembre 1922, p. 333-348. L'article-programme de l'enquête porte la signature de la « Direction de l'Action française », mais on y reconnaît assez facilement la plume de Groulx (voir La Direction de l'Action française, « Notre avenir politique », *AF*, janvier 1922, p. 4-25).

[6] Lettre de Lionel Groulx à Louis-Adolphe Pâquet, CRLG, FLG, P1/A,2857, [28 septembre 1920].

inféodées à l'État fédéral. C'était lui, plutôt, qui leur était subordonné. Par ailleurs, le théologien ajouta que la survivance de la langue et de la culture des Canadiens français était intimement liée à la conservation de leur catholicisme : « Vous en êtes convaincu comme moi, et vous comprenez aussi bien que moi, que cela nous autorise parfaitement à nous préoccuper beaucoup plus des intérêts franco-canadiens que des intérêts canadiens tout court[7] ».

Pourquoi Groulx croyait-il nécessaire d'obtenir la sanction d'un théologien avant de procéder à l'analyse de l'avenir politique du Canada français ? Jean-Claude Dupuis explique que cette inquiétude de Groulx tenait au conservatisme intellectuel du clergé canadien-français, conservatisme qui était issu de la pensée contre-révolutionnaire du dix-neuvième siècle[8]. Il ajoute, complétant de la sorte les analyses de Susan Mann Trofimenkoff et de Jean-Pierre Gaboury[9], que c'est ce conservatisme qui explique le caractère « passif » ou « retenu » du « séparatisme » de Groulx et de *L'Action française*. Ainsi, il fallait, pour dissiper les scrupules théologiques de Groulx, que la question de l'indépendance politique du Canada français fût débattue à l'intérieur des limites que prescrivait le respect de l'ordre établi. Le nationalisme de Groulx et de ses collègues ne devait rien au principe de souveraineté populaire. L'autorité, quoi qu'en disent les démocrates et les révolutionnaires, émanait toujours, selon eux, de la Providence : le « peuple », en tant que tel, n'était pas « souverain ». L'abbé Groulx voulut donc éviter tout dérapage en s'assurant de l'orthodoxie théologique de son nationalisme et du débat que *L'Action française* s'apprêtait à lancer sur l'avenir de la Confédération canadienne, question de se prémunir contre les coups qu'il allait vraisemblablement encaisser.

---

[7] Lettre de Louis-Adolphe Pâquet à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2857, 29 septembre 1920.

[8] Jean-Claude Dupuis, « La pensée politique de *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », p. 2-43.

[9] Jean-Pierre Gaboury, *Le Nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1970, 226 p.

Dès le départ, l'enquête de *L'Action française* paraissait vouée à la controverse, à un point tel qu'elle en fit reculer quelques-uns, même parmi ceux qui n'avaient pas la réputation d'avoir froid aux yeux. Il semble qu'Olivar Asselin ait été de ceux-là. C'est du moins ce que laissa entendre Antonio Perrault lorsqu'il rapporta à Groulx que le redoutable journaliste, après quelques atermoiements, avait finalement refusé de fournir l'article qu'on lui avait demandé sur les obstacles économiques à la création d'un « État français » : « Il me donne comme unique raison de son refus tardif, écrivit Perrault à Groulx, que "lui aussi devient prudent"[10] ».

En quoi consistait donc cette polémique de l'« État français » ? Sans faire le résumé de chacune des études de l'enquête, il suffit de dire que Groulx et ses collaborateurs envisageaient la rupture plus ou moins immédiate du lien fédéral, rupture dans laquelle le Canada français n'allait cependant jouer aucun rôle. Plutôt, la revue croyait que la Confédération s'écroulerait sous le mécontentement des provinces de l'Ouest, qui s'inquétaient de la marginalisation de l'industrie agricole, longtemps à la base de l'économie canadienne, au profit du secteur industriel, qui s'était surtout développé en Ontario et au Québec. Le recensement de 1921 indiqua, effectivement, qu'une majorité de Canadiens résidait désormais en milieu urbain. Le processus d'industrialisation, que la Première Guerre mondiale avait permis d'accélérer, fut poursuivi, durant les années 1920, par l'exploitation du plus en plus effrénée des richesses naturelles du pays, notamment dans le domaine des forêts, des mines et de l'hydroélectricité. La croissance économique qui s'ensuivit fut, dans une très large mesure, le résultat de l'intervention massive du capital américain, devenu le principal investisseur étranger au Canada, déclassant ainsi la Grande-Bretagne. Dans ce contexte, les défenseurs de l'industrie agricole initièrent ce que l'on pourrait qualifier de « révolte

---

[10] Lettre d'Antonio Perrault à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2960, 18 janvier 1922. En fin de compte, ce fut Georges Pelletier, alors rédacteur au *Devoir*, qui signa l'article en question (voir Georges Pelletier, « Les obstacles économiques à l'indépendance du Canada français », *AF*, août 1922, p. 66-82).

agraire », révolte qui s'exprima, sur la scène politique fédérale, par la fondation du Parti progressiste en 1920. Les Progressistes, qui regroupèrent des agriculteurs des Prairies et de l'Ontario ainsi que des Libéraux dissidents, obtinrent 65 sièges aux législatives de 1921, ce qui suffit à les élever au rang d'opposition officielle.

La popularité des Progressistes s'estompa aux élections de 1925 et de 1926. Mais au début de la décennie, l'équilibre traditionnel entre les Partis libéral et conservateur semblait bel et bien menacé, sinon rompu. La montée du régionalisme militant dans l'Ouest s'était accompagnée d'une croissance démographique – due à une forte immigration depuis la fin du dix-neuvième siècle – permettant aux Prairies d'augmenter leur influence aux Communes. Il n'était sans doute pas entièrement farfelu, à l'époque, d'envisager le démantèlement possible de la fédération canadienne et de croire qu'elle risquait de s'écrouler sous le poids de la divergence des intérêts économiques qu'elle contenait et de la radicalisation du conflit politique entre les provinces de l'Ouest et le Canada central. C'était, en 1922, la prémisse de l'enquête de *L'Action française* sur l'avenir politique du Canada français. Selon la revue, dans l'éventualité de la rupture du lien confédéral, les Canadiens français avaient le droit de parer au choc qu'ils subiraient inévitablement. Advenant pareil scénario, la revue se croyait autorisée à envisager la création d'un État indépendant, à « préparer l'avenir », sans craindre de contrevenir au principe catholique du respect de l'ordre établi : d'autres que les Canadiens français auraient eu à porter la responsabilité de la dislocation du pays[11].

Que seraient devenues les minorités françaises des autres provinces au lendemain du démantèlement de la Confédération ? Dans l'article-programme de l'enquête, la direction de la revue anticipa les inquiétudes des minorités et voulut se faire rassurante. Ce n'était pas le Québec qui allait provoquer l'éclatement du pays, mais d'autres. De

---

[11] C'est l'abbé Arthur Robert, théologien à l'Université Laval, qui, parmi tous les collaborateurs de l'enquête, développa le plus explicitement cette thèse (voir Arthur Robert, « Aspirations du Canada français. Fondement philosophique », *AF*, février 1922, p. 66-81).

plus, la nation canadienne-française n'était pas une entité étatique ou politique au sens strict. Communauté de foi, d'histoire, de langue, de culture et de tradition, elle transcendait les appartenances territoriales :

> Notre attitude n'implique aucun abandon. Nous l'avons nettement affirmé dès le début : nous ne courons au devant d'aucune séparation ; nous n'accepterons que celles-là seules que nous imposèrent la nécessité ou les hasards de l'histoire et contre lesquelles par conséquent ni les uns ni les autres ne pourrions [*sic*] quelque chose. [...] Nos compatriotes savent, au surplus, que notre loyale amitié pour eux, que notre volonté ardente de coopérer à leur vie ne sont aucunement conditionnés [*sic*] par les liens politiques actuels. Ces sentiments procèdent d'une solidarité plus spontanée, d'une fraternité plus profonde [...][12].

Dans le troisième article de l'enquête, l'avocat Louis-D. Durand soutint que le nouvel État se serait peut-être composé du Québec, des trois provinces maritimes, ainsi que d'une partie de l'Ontario, sans doute des régions frontalières où se trouvaient d'importants regroupements de Canadiens français[13]. Groulx, en toute logique, ne pouvait ignorer la question des minorités françaises et des rapports qu'elles auraient entretenus avec le nouvel État. Dès la conception de l'enquête, il annonça à ses collègues son intention de faire de cette question l'objet d'une étude approfondie[14]. C'est à son grand complice d'Ottawa, l'oblat Rodrigue Villeneuve, que Groulx confia la tâche de rédiger l'étude sur les conséquences d'une éventuelle dislocation du Canada pour « nos frères de la dispersion »[15]. Groulx lui recommanda de développer l'idée que la création d'un éventuel « État français » ne signifierait pas l'abandon des minorités par le Québec. Au contraire, précisa-t-il, le plus grand service que le Québec pût rendre aux Canadiens français des autres provinces, c'était de faire preuve de dynamisme et de

---

[12] La Direction de l'Action française, « Notre avenir politique », *AF*, janvier 1922, p. 22.
[13] Louis-D. Durand, « La croisée des chemins », *AF*, mars 1922, p. 148.
[14] Lettres de Lionel Groulx à Georges Courchesne, CRLG, FLG, P1/A,889, 13 juin 1921 ; à Omer Héroux, CRLG, FLG, P1/A,1758, 13 juin 1921.
[15] Rodrigue Villeneuve, « Et nos frères de la dispersion ? », *AF*, juillet 1922, p. 4-27.

vitalité culturelle. Cette responsabilité, encore une fois, incombait au Québec en tant que « foyer » de la nation canadienne-française :

> Ce qu'il faut à un peuple, ce me semble, et avant toute chose, c'est un programme de vie, non pas général, quelconque, mais net, précis, concret. C'est ce qui manquait au Québec ; c'est ce qu'il importe de lui donner. Ce n'est pas là oublier nos frères dispersés ; au contraire, c'est empêcher de se briser, de tourner à rien l'instrument qui peut les aider ; c'est fortifier le cœur de la race pour qu'un sang plus chaud et plus riche reflue par les grandes artères jusqu'aux points extrêmes[16].

Villeneuve, qui accepta de rédiger l'article, insista toutefois pour que Groulx le révisât à plusieurs reprises. L'oblat craignait qu'on ne le trouvât « un peu beaucoup révolutionnaire et anti-britannique[17] », surtout parmi le haut clergé d'Ottawa. Groulx intervint pour « coup[er] de [s]on mieux à travers [les] passages compromettants[18] » de Villeneuve, bien que nous ignorions de quels passages il pût s'agir. Villeneuve continua néanmoins de s'inquiéter des réactions que son article ne manquerait pas de susciter et conseilla même à son ami, dans un ultime moment d'angoisse, de ne pas le publier[19]. « Vous avez bien fait de régler le cas pour moi, lui écrivit-il au lendemain de la parution du texte. Si je suis condamné à la corde, j'irai bravement[20] ».

L'article de Villeneuve reprit plusieurs des arguments énumérés ci-dessus : l'éclatement de la fédération canadienne aurait résulté non pas des agissements du Québec, mais de l'insatisfaction des provinces de l'Ouest vis-à-vis du Canada central. De plus, précisa Villeneuve, l'importance de l'agriculture dans les Prairies faisait que celles-ci étaient plus promptes à accepter le libre-échange avec les États-Unis et, par le fait même, une plus grande américanisation de leur mode de vie. De toute façon, ajouta-

---

[16] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, [1922].
[17] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 3 juin 1922.
[18] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 3 avril 1922.
[19] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 12 juin 1922.
[20] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 14 août 1922.

t-il, le maintien du lien confédéral n'avait pas empêché les gouvernements provinciaux de violer systématiquement les droits scolaires et religieux des minorités françaises. Le Québec, pour sa part, n'avait jamais pu assister qu'impuissant à la persécution de ses « frères de la dispersion ». Par ailleurs, Villeneuve eut recours à un argument philosophique pour calmer les inquiétudes des minorités : si le territoire et la forme de gouvernement d'une « nationalité » en constituaient le « corps », expliqua-t-il, l'origine et la langue en représentaient l'« âme ». L'existence d'une nation, conclut-il, ne dépendait d'aucune manière des structures politiques auxquelles elle était soumise.

> Or, s'il y a un devoir de charité individuelle, il y a aussi un devoir de *charité nationale* ; et si l'ordre de la charité est mesuré par celui de l'union des cœurs, sans oublier celui des besoins, il va sans dire que la cessation de l'unité politique et la division des territoires n'éteignent point les prescriptions du *devoir national.* Ils en laissent subsister la meilleure part, les liens formels, les liens d'âme, ceux par lesquels le tempérament moral foncier reste identique, la communauté d'idéal demeure, les esprits et les cœurs se façonnent de la même manière sous l'influence des vocables familiers qui portent dans leurs ailes les mêmes pensées supérieures et les mêmes visées souveraines. Par où l'on voit que, séparés par des frontières juridiques, les liens du sang ne seraient point tranchés entre nous, mais continueraient de nous imposer les obligations d'une effective fraternité[21].

Les minorités françaises, quel qu'ait été l'avenir constitutionnel du Canada, seraient toujours demeurées les « conationaux » des Canadiens français du nouvel État, d'ajouter Villeneuve. Cet extrait trahit bien, encore une fois, ce que *L'Action française* considérait comme les fondements essentiels de la nation canadienne-française. Villeneuve, comme Durand avant lui, n'écarta pas la possibilité que le nouvel État pût se composer du Québec et des « portions adhérentes ». « À notre humble sens, écrivit-il en terminant, nos frères du lointain ont peu ou prou à s'inquiéter du régime politique qui les relie présentement à nous et dont le ciel se révèle trop peu protecteur[22] ».

---

[21] Rodrigue Villeneuve, « Et nos frères de la dispersion ? », *AF*, juillet 1922, p. 17. Les italiques sont de nous.
[22] *Ibid.*, p. 27.

LES RÉACTIONS À L'ENQUÊTE DE 1922

Dans la conclusion de l'enquête, l'abbé Groulx reprit sommairement l'ensemble de ces arguments. Tout en reconnaissant les « alarmes légitimes de nos frères de race », il maintenait l'espoir que l'étude de Villeneuve calmerait les esprits. « En réalité, affirma-t-il, nos frères de la dispersion pourraient-ils regretter une influence politique qui, pour eux, fut toujours de nul appui[23] ? » Ces propos ne suffirent pas à rassurer les minorités françaises, visiblement ébranlées par les implications d'un éventuel « État français ». Les détracteurs ne tardèrent pas, non plus, à se manifester.

Immédiatement, Henri Bourassa voulut se faire le défenseur des minorités que le « séparatisme » de Groulx, croyait-il, avait vouées à une mort certaine. Nous ne reviendrons pas en profondeur sur le conflit entre les directeurs de *L'Action française* et du *Devoir*, conflit qu'aggrava la célèbre crise sentinelliste vers la fin des années 1920[24]. Retenons, tout simplement, que la principale sortie qu'effectua Bourassa contre *L'Action française* lors d'une conférence qu'il prononça en novembre 1923 à Montréal semble avoir sérieusement ébranlé les directeurs de la revue qui, le mois suivant, lui servirent une réplique en bonne et due forme[25]. Les accusations de « séparatisme » que Bourassa leur avait lancées étaient, selon eux, injustifiées : « Notre attitude est uniquement

---

[23] Lionel Groulx, « Notre avenir politique. Conclusion », *AF*, décembre 1922, p. 339.

[24] Il suffira de consulter, là-dessus, Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, p. 198-205, 282-287 ; Susan Mann Trofimenkoff, *Action Française. French Canadian Nationalism in the Twenties*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, p. 97, 103-107 ; Damien-Claude Bélanger, *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000, p. 133-161.

[25] Quelques mois auparavant, dans une lettre adressée à Rodrigue Villeneuve, Groulx avait qualifié les critiques de Bourassa d'« exagérations », de « rudesses » et de « procédés de polémique absolument regrettables » : « Un homme sérieux comme lui peut-il vraiment se permettre de reprocher un excès de nationalisme à un peuple colonialisé comme le nôtre et le péril de l'intellectualisme pour notre jeune clergé ! Cela dépasse vraiment toutes les bornes de l'exagération » (lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 23 avril 1923).

commandée par la probabilité d'une dislocation de l'État canadien[26] ». Bourassa aurait eu tort, poursuivit-on, de prêter à *L'Action française* le désir de voir le Québec se replier sur lui-même. L'« État français », bien que le Québec en eût été le noyau principal, aurait vraisemblablement englobé les régions frontalières des provinces voisines : « Nous nous sommes abstenus de fixer les frontières du futur État. Notre discrétion s'explique par des motifs que chacun devine. Néanmoins nous avons laissé clairement entendre que ces frontières ne pouvaient être celles du Québec actuel[27] ». En dernière analyse, le renforcement du foyer de la nation, nonobstant le régime politique en place, n'aurait pu que bénéficier à « nos frères de l'[O]uest[28] ».

Les minorités françaises, par contre, ne s'en remirent pas uniquement à Bourassa pour exprimer leurs inquiétudes. Certains de leurs dirigeants, angoissés, s'adressèrent directement à l'abbé Groulx afin de lui faire part de leurs craintes. *L'Action française*, lui demandèrent-ils, était-elle véritablement séparatiste ? Le mouvement nationaliste du Québec avait-il vraiment abandonné toute confiance en la survivance des minorités françaises ? L'archevêque de Saint-Boniface, Arthur Béliveau, fut de ceux qui, depuis l'Ouest, firent à Groulx quelques remontrances. Commentant l'article de Rodrigue Villeneuve, le prélat indiqua au directeur de *L'Action française* que « l'impression qui [en] reste est la suivante : "Débrouillez-vous, nous ne pouvons plus rien pour vous". [...] Nous sommes peut-être susceptibles à l'excès, mais quand on souffre et que l'on se sent menacé, cela arrive même chez ceux qui ne veulent pas être susceptibles ». Béliveau précisa, à la décharge de son correspondant, qu'il avait bien saisi les subtilités de l'enquête et qu'au fond, il ne croyait pas *L'Action française* véritablement séparatiste. Cependant, il dit craindre que d'autres esprits moins nuancés que le sien ne brandissent l'enquête de 1922 afin de nuire aux efforts de ceux qui se consacraient à la survivance

---

[26] Les directeurs de la *Ligue d'Action française*, « Notre avenir politique. Mise au point », *AF*, décembre 1923, p. 351.
[27] *Ibid.*, p. 352.
[28] *Ibid.*, p. 353.

et, surtout, à l'expansion des Canadiens français au Manitoba et dans les autres provinces de l'Ouest :

> [N]'est-il pas à craindre que certains disciples sont allés plus loin que le maître, en prenant résolument parti, dès maintenant, contre toute nouvelle action au Manitoba et dans l'Ouest canadien [?] [...] Nos missionnaires colonisateurs nous affirment que cette dernière manière d'envisager la thèse de l'Action Française [*sic*] nullifie [*sic*] en grande partie leur action là-bas[29].

Groulx n'expédia à Béliveau aucune réplique qui nous soit parvenue. Cependant, dans une lettre qu'il expédia à Rodrigue Villeneuve deux jours plus tard (sans doute avant d'avoir reçu la missive de Béliveau), il se désola de ce que le prélat, ainsi que M^gr^ Joseph-Henri Prud'homme, de Prince-Albert et Saskatoon, eussent « fait écho aux algarades de M. Bourassa » et déplora que certains se comportassent « comme si l'on n'avait rien lu que de travers[30] ». Quelques semaines auparavant, en effet, *Le Devoir* avait rapporté que Béliveau, lors d'une soirée organisée par l'ACJC de Montréal, s'était déclaré contre la « thèse » séparatiste de *L'Action française*. La position de l'archevêque, précisa *Le Devoir*, ne souffrait d'aucune équivoque :

> Monseigneur diffère ici d'opinion avec ceux qui préconisent le régime des portes closes dans Québec et qui ambitionnent un jour d'être maîtres chez soi. "La thèse est juste, dit-il ; ceux qui la soutiennent sont de trop bons ouvriers de notre survivance pour que je vienne les chagriner. Cependant, convient-il de limiter nos seuls efforts comme nation, vers la partie nord-est de l'Amérique ? Le régime des portes fermées nous fait un tort immense dans l'Ouest, et je crois qu'il n'est plus possible en face de l'émigration des nôtres du Québec vers les États-Unis [...]"[31].

Groulx indiqua à Villeneuve qu'il avait fait parvenir à l'abbé Sabourin, de Saint-Boniface, une autre lettre pour expliquer clairement la position de *L'Action française* sur la question de l'« État français » et des minorités, lettre que Sabourin ferait passer sous les yeux de Béliveau. Groulx y reprit les arguments développés à plusieurs reprises

---

[29] Lettre d'Arthur Béliveau à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,286, 29 mai 1923.
[30] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 31 mai 1923.
[31] Charles-Edouard Parrot, « La soirée d'hier au Collège Sainte-Marie », *Le Devoir*, 8 mai 1923, p. 4.

depuis le déclenchement de la polémique l'année précédente pour rassurer les Canadiens français de l'Ouest : la rupture du lien fédéral lui paraissait inévitable, à plus ou moins long terme ; la création d'un État français ne signifierait pas l'abandon des minorités par le Québec ; le *statu quo* constitutionnel n'avait jamais permis à la vieille province de protéger les droits scolaires et religieux de ses « amis » de l'Ouest ; les liens qui rattachaient le Québec aux minorités ne tenaient pas aux structures politiques en place, mais à une solidarité plus profonde, « nationale » ; enfin, la survivance des minorités dépendait étroitement de la force relative du Québec en Amérique[32].

La polémique de l'« État français » fut également soulevée par certains militants nationalistes franco-ontariens, dont le président de l'ACFEO, le sénateur Napoléon Belcourt. En mai 1924, comme nous l'avons vu, *L'Action française* décerna à Belcourt son « Grand Prix » afin de célébrer sa contribution à la résistance franco-ontarienne au Règlement XVII. Après avoir relu une copie du discours que Belcourt devait prononcer lors de la cérémonie, Groulx demanda à Edmond Cloutier, secrétaire de l'ACFEO, si le sénateur accepterait d'en modifier un extrait qu'il jugeait plutôt sévère à l'endroit du mouvement qu'il dirigeait. Groulx laissa entendre à Cloutier que le passage en question aurait pu être interprété comme une profession de foi inébranlable en l'avenir de la Confédération et comme une condamnation, quoique implicite, des réflexions politiques de *L'Action française.* Il conclut en affirmant à nouveau qu'il croyait « inévitable la chute plus ou moins prochaine de la Confédération » et qu'il fallait, dès maintenant, en prévoir l'éventualité : « Cet avenir nous devons le préparer, non pas seulement entre les frontières du Québec, mais dans l'Est du Canada, nous réservant de suivre par[-]delà ces frontières nos groupes éloignés, comme dès maintenant nous essayons de le faire[33] ». La réponse de Belcourt parvint à Groulx par l'entremise du père Charlebois, qui lui indiqua

---

[32] Lettre de Lionel Groulx à l'abbé Sabourin [mai 1923 ?], cité dans Susan Mann Trofimenkoff, *Abbé Groulx. Variations on a Nationalist Theme*, Toronto, Copp Clark Publishing, 1973, p. 186-188.

[33] Lettre de Lionel Groulx à Edmond Cloutier, CRLG, FLG, P1/A,818, 19 mai 1924.

que le sénateur, au lieu de contrarier *L'Action française*, avait décidé de supprimer de son allocution le passage compromettant. Charlebois ajouta qu'il croyait Belcourt d'accord avec Groulx « sur le fond de la question » de l'avenir de la Confédération mais que la revue, selon le président de l'ACFEO, avait peut-être eu tort de montrer si rapidement son jeu :

> Si toutefois il y a divergence, précisa l'oblat, c'est qu[e Belcourt] n'est pas convaincu que l'heure est arrivée de prendre une attitude *publique*, et c'est même pour cela qu'il a exprimé dans le paragraphe [retranché] sa conviction que pour le moment c'est le pacte fédéral qui offre à la culture et à la civilisation françaises le seul moyen de survivre et de se répandre, et de se préparer pour l'avenir éventuel que vous avez entrevu[34].

Si Belcourt s'était montré si conciliant, c'était peut-être qu'en bon *gentleman*, il répugnait à provoquer inutilement ceux-là qui s'apprêtaient à lui rendre hommage. Manifestement, il ne croyait pas la question réglée. Quelques jours après la remise du prix, Belcourt revint sur la polémique de l'« État français » en faisant mander à Groulx, toujours par l'intermédiaire de Charlebois, une rencontre avec les directeurs de *L'Action française* pour en discuter plus à fond. Charlebois continua de jouer aux médiateurs en indiquant à Groulx que, d'après lui, il n'existait toujours aucune « divergence essentielle entre l'Action Française [*sic*] et M. Belcourt[35] ». Le tête-à-tête que demandait le président de l'ACFEO, toutefois, ne semble pas avoir eu lieu. Groulx répondit à Charlebois que l'horaire surchargé des directeurs de la revue les empêchait de fixer une date convenant à tous. Il en profita également pour faire parvenir un exemplaire de l'enquête de 1922 à Charlebois, à qui il demanda de le transmettre à Belcourt. Celui-ci n'ayant pas encore lu les résultats de l'enquête au complet, les échanges, selon Groulx, auraient été infructueux. Groulx réitéra sa conviction « que la Confédération [était] entraînée vers sa ruine par des forces formidables, bien supérieures à la volonté des hommes » : « Mais notre intention, ajouta-t-il, n'a jamais été de faire campagne ouverte

---

[34] Lettre de Charles Charlebois à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,746, 20 mai 1924.
[35] Lettre de Charles Charlebois à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,746, 4 juin 1924.

pour la fondation immédiate d'un État français[36] ». L'année suivante, Groulx semblait avoir modéré sa thèse sur l'inévitabilité du démantèlement de la Confédération. En février 1925, il ne parlait déjà plus de rupture au sens propre et laissa entendre à Charlebois qu'il était possible d'envisager la création d'un « État français » à l'intérieur des structures fédérales : « Si nous ne parvenons pas à maintenir un [É]tat français dans le Québec, aucune minorité française au Canada ne pourra subsister[37] ».

Toutefois, la gifle la plus violente qu'on assena à l'abbé Groulx et à *L'Action française* provint sans doute de l'abbé Denys Lamy, de Saint-Boniface. Au cours d'une conférence qu'il donna à Manchester à l'automne 1923, Lamy servit une véritable mercuriale à *L'Action française* en dénonçant sans ambages ses velléités séparatistes. Le nom de Lamy n'était pas inconnu de Groulx, qui devait certainement s'en méfier quelque peu. En effet, l'abbé Lamy avait déjà fait parler de lui. En 1909, Émile Chartier, un des principaux collègues de Groulx dans la fondation de l'Association catholique de la jeunesse canadienne, l'avait déjà qualifié d'« encombrant » et de « peu pondéré », alors qu'il travaillait parmi les cercles franco-américains de l'ACJC[38]. C'est peut-être Adolphe Robert, de l'Association canado-américaine de Manchester, qui fut le premier à rapporter à Groulx les agissements de Lamy. Celui-ci avait accusé *L'Action française* de vouloir endiguer le flot des missionnaires canadiens-français, et en particulier des communautés enseignantes, qui, chaque année, atteignait la Nouvelle-Angleterre. Robert assura Groulx que, pour sa part, il ne prêtait aucune foi aux

---

[36] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, [s.d.].
[37] Lettre de Lionel Groulx à Charles Charlebois, CRLG, FLG, P1/A,746, 11 février 1925.
[38] Lettre d'Émile Chartier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,764, 11 mars 1909. Chartier indique aussi dans cette lettre que Lamy venait récemment d'être muté à Saint-Boniface. Au moment de son intervention dans la polémique de l'État français, Lamy ne paraissait pas avoir d'adresse fixe. On le retrouva tantôt à Worcester, tantôt à Montréal, voire à Québec et à Trois-Rivières, mais il semble qu'il ait toujours, officiellement, relevé de l'archidiocèse de Saint-Boniface.

déclarations de l'abbé Lamy, mais lui conseilla néanmoins de faire une mise au point dans les pages de *L'Action française*[39].

Cette mise au point fut bel et bien publiée. Le texte prit la forme d'une lettre qu'adressa l'abbé Groulx à Adolphe Robert[40]. Le directeur de *L'Action française* indiqua qu'il n'avait jamais eu l'intention de priver les minorités françaises de l'armature essentielle que représentaient, pour elles, les communautés religieuses enseignantes. De tout temps, expliqua-t-il, il en avait reconnu l'importance et en avait encouragé les efforts. Il opposa aussi un démenti formel aux racontars de Lamy qui prétendait jouir de la bénédiction de M^gr^ Béliveau dans sa croisade contre *L'Action française*. Groulx riposta qu'il s'était expliqué personnellement auprès du prélat, le seul habilité à « parler avec autorité pour nos frères de l'[O]uest canadien ». Les deux hommes se seraient trouvés, par la suite, en parfaite conformité de sentiments l'un avec l'autre. Groulx conclut en disant que, contrairement à ce qu'avait laissé entendre l'abbé Lamy, il n'avait jamais cherché à mettre un frein à l'expansion des Canadiens français vers l'Ouest, bien qu'il eût préféré qu'on procédât en premier lieu au peuplement des territoires vierges du Québec :

> Et, par exemple, comme tout le monde chez nous, nous croyons qu'il faut diriger le Canadien français vers la campagne plutôt que vers les villes et que, par conséquent, un Canadien français cultivateur dans l'[O]uest vaut mieux qu'un Canadien français dans Montréal. Seulement nous pensons qu'avant de le laisser partir pour l'Ouest, pour les États-Unis ou pour Montréal, tous les efforts doivent être faits pour le garder à la terre québ[éc]oise, la meilleure force de toute la race française d'Amérique[41].

Lamy ne voulut pas demeurer en reste et continua de chercher querelle à Groulx. Dès la parution de cette livraison de *L'Action française*, il revendiqua un droit de réplique. Il en profita pour prendre à partie et la revue, et son directeur : « Laissez-moi

---

[39] Lettre d'Adolphe Robert à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3201, 12 septembre 1923.
[40] Lionel Groulx, « Partie documentaire [lettre de Lionel Groulx à Adolphe Robert, 14 septembre 1923] », *AF*, septembre 1923, p. 190-192.
[41] *Ibid.*, p. 192.

vous dire, écrivit-il à Groulx, que personne ne prend au sérieux votre rêve d'État français. Le plus tôt vous déclarerez l'avoir abandonné, le mieux ce sera pour "l'Action française"[42] ». Nous ignorons si l'abbé Groulx répondit à Lamy. La revue, voulant sans doute en finir avec un tel fauteur de troubles, refusa cependant d'acquiescer à sa demande et de lui ouvrir ses pages. Lamy, furieux, ne comptait pas s'en laisser imposer ainsi. Il revint à la charge en accusant Groulx de l'avoir « muselé » et le conjura d'abandonner son « œuvre néfaste », « le rêve fou d'un [É]tat français », de peur qu'il ne « sombr[ât] dans le ridicule ». Lamy alla même jusqu'à suggérer qu'une bonne partie du haut clergé canadien-français, dont M^gr^ Béliveau, Prud'homme et Pâquet, avait tourné le dos à Groulx et à ses collègues[43]. Le polémiste, peu de temps après, se lança dans une autre diatribe contre le directeur de *L'Action française*, l'accusant cette fois d'avoir détruit sa réputation dans le monde ecclésiastique et d'avoir diffusé la fausse impression qu'il était « en rupture de ban » avec son archevêque, Arthur Béliveau[44].

Que pensa l'abbé Groulx de cette controverse et surtout de l'emportement qui accompagna les sorties de l'abbé Lamy ? Nous ne disposons malheureusement pas de la correspondance qu'il fit parvenir à son détracteur. Dans une lettre à Rodrigue Villeneuve, cependant, il le traita de « pauvre maniaque », sans se formaliser outre mesure de ses agissements[45]. Villeneuve, par contre, parut s'en méfier davantage : « cet imbécile est tout de même embarrassant à force d'être bête », lui écrivit-il avant de lui confier que l'archevêque de Saint-Boniface s'en trouvait, lui aussi, « fort embarrassé ». Béliveau aurait même confié à Villeneuve « qu'il n'avait plus qu'une ressource, celle de coffrer l'abbé malade[46] ». Le prélat n'était pas le seul de cet avis. Eugène Jalbert,

---

[42] Lettre de Denys Lamy à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2055, 5 octobre 1923.
[43] Lettre de Denys Lamy à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2055, 16 octobre 1923.
[44] Lettre de Denys Lamy à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2055, 22 novembre 1923.
[45] Lettre de Lionel Groulx à Rodrigue Villeneuve, CRLG, FLG, P1/A,3696, 21 septembre 1923.
[46] Lettre de Rodrigue Villeneuve à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3696, 4 octobre 1923.

avocat de Woonsocket fortement impliqué dans le mouvement nationaliste franco-américain, abondait dans le même sens, comme il le révéla à Groulx en octobre 1923. Peu de temps auparavant, Lamy avait publiquement compté Jalbert parmi ses alliés dans sa campagne de dénigrement contre *L'Action française*. Celui-ci, se sentant lésé, voulut démentir cette affirmation et remettre les pendules à l'heure :

> M. l'abbé Lamy, écrivit-il à Groulx, a certes eu tort de vous porter à croire que je m'associais à lui dans la polémique qu'il semble vouloir soutenir avec vous au sujet de nos relations entre groupes. Il a tort, je le répète, mais je n'y suis pour rien. Malade comme il est, je le sais capable de tous les écarts, même de mal comprendre ceux avec qui il cause[47].

Nonobstant l'état de santé mentale de Lamy, il n'en demeure pas moins qu'à *L'Action française*, on était conscient de ce que l'enquête de 1922 risquait de ternir l'image de la revue, en particulier auprès des minorités françaises[48]. C'est sans doute ce qui explique pourquoi, au lendemain de la polémique de l'« État français », la revue fit souvent grand cas des témoignages de confiance et de solidarité nationale qu'elle recevait des communautés françaises des autres provinces. Nous avons mentionné, ci-dessus, le passage à Montréal de M^gr^ Prud'homme, en mars 1924, ainsi que l'allocution que prononça Antonio Perrault lors d'un dîner-causerie offert en son honneur. Il s'agissait d'une occasion inespérée pour *L'Action française* de redorer son blason. En réitérant sa foi en la survivance des minorités devant un de leurs plus éminents représentants, elle disposait d'une excellente tribune pour répéter à qui voulait bien l'entendre que ses réflexions politiques n'avaient aucunement atténué l'amitié qu'elle leur vouait. Groulx, citant le discours de Perrault, ne manqua pas d'insister sur ce point et d'écorcher au passage les calomniateurs du mouvement qu'il dirigeait :

---

[47] Lettre d'Eugène Jalbert à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1812, 10 octobre 1923.
[48] En 1924, un des directeurs de *L'Action française*, Anatole Vanier, indiqua à Groulx qu'il croyait opportun d'envoyer une délégation à l'Association d'éducation franco-manitobaine, « quand les esprits ser[aie]nt apaisés » (lettre d'Anatole Vanier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3646, 18 juillet 1924).

> L'*Action française*, semblable aux personnes de marque [...] possède des adversaires. Ceux-ci s'efforcent parfois de la défigurer. Ils montrent ses directeurs sous les dehors d'étroits provincialistes, cherchant à élever autour de notre province un mur qui, pour ne pas être construit par des Chinois, n'en serait ni moins haut ni moins épais. Nous connaissons trop, M^gr^, la clairvoyance de votre esprit pour ne pas supposer que vous avez percé à jour ce mur imaginaire, ou mieux ces accusations[49].

Le même scénario se reproduisit deux ans plus tard, lors du passage à Montréal d'un groupe de Canadiens français de l'Ouest s'étant déplacés sous l'égide la Société Saint-Jean-Baptiste. Le directeur de *L'Action française*, leur adressa un mot de bienvenue lors d'une grande cérémonie au Monument national[50]. En plus de réitérer sa foi en leur survivance et en la mission apostolique du Canada français, dont l'histoire de l'Ouest, selon lui, fournissait un témoignage éloquent, il voulut les rassurer quant aux intentions de sa revue : « [A]u nom du Québec, c'est notre devoir de vous [...] aider [à survivre]. Dissipons ici une équivoque qui a peut-être trop duré ! Non, nous ne voulons pas nous confiner à la *réserve* du Québec[51] ». Groulx, faut-il le noter, compara l'émigration des Canadiens français à une « saignée ». Mais le déplacement vers l'Ouest était infiniment préférable à l'exode vers les grandes villes des États-Unis, voire du Québec : « [...] les fils que le Québec ne peut garder à la terre, emmenez-les : nous ne vous les disputons pas. Plutôt que de les voir se jeter dans le gouffre de nos grandes villes ou dans la gueule du Moloch américain, nos aimons mieux les voir dans notre grand air libre, y faisant pousser du blé et des enfants[52] ».

---

[49] Extrait d'un discours d'Antonio Perrault, prononcé le 10 mars 1924 au Cercle universitaire de Montréal, cité dans Jacques Brassier [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'Action française », *AF*, mars 1924, p. 183. Voir aussi Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2 : 1920-1928*, Montréal, Éditions Fides, 1971, p. 70-71, 318.

[50] Henri Bourassa devait également y prendre part, mais *Le Devoir* rapporta, le lendemain, que la maladie l'avait retenu chez lui.

[51] Lionel Groulx, « Compatriotes de l'Ouest, c'est donc votre droit de vous entêter à survivre », *Le Devoir*, 21 décembre 1926, p. 4. Les italiques paraissent dans le texte original.

[52] *Ibid.*, p. 4.

Parfois, les références à l'« État français » étaient plus voilées, mais non moins percutantes. En 1924, par exemple, Groulx effectua une tournée de conférences dans les comtés de Kent et d'Essex, dans le Sud ontarien. Dans la relation de voyage qu'il fit publier, peu de temps après, dans *L'Action française*, il rapporta l'accueil cordial et les propos chaleureux que lui avaient réservés les Franco-Ontariens, preuve, s'il en fallait, que les accusations diffamatoires dont les adversaires de la revue avaient voulu la couvrir n'avaient réussi à tromper personne :

> Ces témoignages de confiance portent avec eux-mêmes et comme rançon, l'acceptation par nous de plus lourdes responsabilités. Mais du moins ces compatriotes de l'Ontario se rendent compte que nous sommes loin de vouloir limiter notre effort aux frontières de la province de Québec ; que notre action française veut s'étendre partout où vivent des groupes de la race. Et de recevoir d'eux cette mesure de justice nous fait du bien[53].

Dans la controverse de l'« État français », et malgré les inquiétudes de certains Franco-Ontariens, ce sont surtout les Canadiens français situés à l'ouest non pas de la rivière des Outaouais, mais plutôt du lac Supérieur que *L'Action française* voulut rassurer et réconforter. En février 1927, à quelques mois de la disparition de la revue, la direction, espérant mettre un point final au débat, y alla d'un ultime appel à la solidarité nationale :

> Que nos compatriotes de l'[O]uest ne nous reprochent plus de les abandonner à leur sort. Quoi qu'il advienne, la nationalité canadienne-française sera toujours pour nous l'ensemble des groupes que lient le même sang et la même histoire et qui se doivent, à ce titre, mutuelle assistance. Nous n'abandonnons rien ni personne[54].

---

[53] Nicolas Tillemont [pseudonyme de L. Groulx], « La vie de l'*Action française* », *AF*, mai 1924, p. 315-316. En 1925, lors du passage à Montréal d'un groupes de Canadiens français de la Saskatchewan, la revue y alla de commentaires semblables : « À l'*Action française*, nous n'avons jamais dit : Politique d'abord ! Nullement indifférents aux cadres géographiques ou matériels de notre existence, nous croyons pourtant que le destin d'une race apostolique doit passer avant tous les intérêts et tous les radoubages politiques et que rien n'excuserait notre volonté de croyants de ne pas vouer à cette tâche les meilleurs de nos efforts » (L'Action française, « Bienvenue », *AF*, décembre 1925, p. 338). Voir aussi « Le voyage de la survivance française », *AF*, octobre 1926, p. 209.

[54] L'Action française, « Le problème national », *AF*, février 1927, p. 79.

LIONEL GROULX, LES MINORITÉS FRANÇAISES ET L'« ÉTAT FRANÇAIS » DURANT LES ANNÉES 1930

L'abbé Groulx quitta la direction de *L'Action française* au début de 1928. Quelques semaines auparavant, la revue s'était rebaptisée *L'Action canadienne-française*. Les directeurs souhaitaient ainsi éviter tout rapprochement avec *L'Action française* de Charles Maurras qui, depuis Paris, venait de subir l'opprobre d'une condamnation papale. En dépit de la nouvelle identité que souhaitait se donner la revue montréalaise, ses jours étaient comptés. *L'Action canadienne-française* ne réussit à survivre au départ de son directeur que pendant quelques mois et, en décembre 1928, fit paraître son tout dernier numéro. Le départ de Groulx n'était pas la seule raison derrière le déclin de la revue, qui connaissait également de nombreux problèmes administratifs internes[55].

Le contexte, par ailleurs, avait aussi changé. À la fin des années 1920, le nationalisme, dans les plus hautes sphères de la hiérarchie catholique, faisait l'objet de toutes les suspicions, comme en témoignait le sort qu'avait réservé le Saint-Siège au journal de Maurras. Plus près de chez nous, en Nouvelle-Angleterre, les Franco-Américains impliqués dans le mouvement « sentinelliste » avaient écopé d'une sentence d'excommunication après avoir osé traîner l'évêque de Providence, William Hickey, devant les tribunaux civils. Les sentinellistes contestaient le droit que s'était arrogé Hickey de construire un collège diocésain de langue anglaise à même les réserves financières de ses paroisses franco-américaines[56]. Une revue nationaliste militante comme *L'Action canadienne-française*, catholique et ultramontaine de surcroît, à qui la controverse de l'« État français » avait déjà valu des accusations de radicalisme, devait user de prudence dans le contexte intellectuel de la fin des années 1920. L'abbé Groulx,

---

[55] Voir Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 269-383.

[56] On consultera, là-dessus, Damien-Claude Bélanger, *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*, p. 133-161 ; Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme*, p. 282-287 ; Susan Mann Trofimenkoff, *Action française*, p. 103-107.

pour sa part, était tout à fait conscient de la disgrâce dans laquelle était tombé le nationalisme. L'heure était à la pondération, croyait-il :

> Il faut prier le Bon Dieu de nous tenir la main ferme et l'œil sûr, écrivit-il à René Chaloult en 1927. Le *nationalisme* est mal coté à Rome, après les exagérations que l'on a commises en certains pays. Il faut espérer que la crise servira plutôt à clarifier les idées qu'à les embrouiller. Et tenons-nous bien dans la mesure et la vérité, afin de faire face aux malicieux qui n'attendent qu'un prétexte pour nous dénoncer[57].

La mort de *L'Action canadienne-française*[58], toutefois, ne mit pas une fin définitive à la polémique de l'« État français ». Au contraire, la controverse des années 1920 se prolongea jusqu'à la fin de la décennie suivante et continua de hanter l'abbé Groulx pendant toute cette période. Cependant, dans son esprit, le problème se posait déjà de manière différente durant les années 1930. Globalement, son discours faisait une moins grande place à l'idée d'une rupture plus ou moins imminente de la Confédération. Non pas qu'il eût mis au rancart le concept d'« État français ». Celui-ci continua, comme durant les années 1920, d'alimenter une bonne partie de son œuvre polémique. Cependant, l'abbé Groulx ne le présenta plus nécessairement comme une conséquence de la dislocation du Canada. Plutôt, il laissait entendre, de plus en plus, que l'« État français » était un projet que les Canadiens français pouvaient réaliser à l'intérieur même du régime fédéral. L'esprit de méfiance qui, au tournant des années 1930, avait fait du nationalisme une chose suspecte en certains milieux contribua peut-être à pousser Groulx à surveiller ses idées. Par ailleurs, s'il est vrai que l'enquête de 1922 sur l'avenir politique du Canada français avait été précipitée par la menace, plus ou moins réelle, que posait le mécontentement de l'Ouest au maintien du lien confédéral, il est possible que

---

[57] Lettre de Lionel Groulx à René Chaloult, CRLG, FLG, P1/A,704, 25 février 1927.

[58] La revue devait bientôt renaître sous une autre forme avec la fondation, en 1933, de *L'Action nationale*. L'abbé Groulx, pour sa part, y contribua régulièrement, mais, bien qu'il en fût considéré, en quelque sorte, comme l'éminence grise, il n'y joua pas le rôle de premier plan qui avait été le sien à *L'Action française*.

l'atténuation relative du sentiment régionaliste dans les Prairies vers la fin de la décennie ait enlevé au « séparatisme » de Groulx une partie de sa justification conceptuelle[59].

Cette idée d'un « État français » comme « idéal », plutôt que comme projet politique concret à réaliser, Groulx l'avait pourtant déjà proposée dès le début des années 1920 lors de sa célèbre conférence sur « L'Amitié française en Amérique » : « [S]i [...] nous avons dressé, comme un flambeau, l'espoir d'un État français dans l'Amérique du Nord, ce n'est pas que nous le croyions d'une réalisation immédiate ni que nos impatiences veuillent avancer d'un jour la réalité[60] ». Plutôt, poursuivit-il, le projet incarnait « une haute pensée, inspiratrice d'ordre et d'action », et devait se transformer en « un organisateur de solidarité française » pour tous les groupes français d'Amérique. Groulx n'excluait pas l'éventualité de la chute du régime fédéral. Mais, en même temps, il conféra à l'« État français » un caractère plus « mystique », pour ainsi dire, que « politique » au sens strict[61]. Voilà la conception de l'« État français » qui, durant les années 1930, l'emporterait le plus souvent dans son discours. L'ambiguïté qui caractérisait peut-être sa pensée durant la décennie précédente, bien qu'il ne faille pas en exagérer l'ampleur, fut grandement réduite, par la suite. Considérons, à titre d'exemple,

---

[59] En effet, la popularité des Progressistes s'étiola aux législatives de 1925 et de 1926, Mackenzie King ayant réussi à faire rentrer plusieurs d'entre eux dans le bercail du Parti libéral. Parmi ceux qui choisirent de résister aux tentatives de séduction du premier ministre, certains se rallièrent, en 1932, à la *Cooperative Commonwealth Federation* nouvellement fondée. D'autres se joindraient aux rangs des Conservateurs en 1942 pour former le Parti progressiste-conservateur. Voir John Herd Thompson et Allen Seager, *Canada 1922-1939 : Decades of Discord*, Toronto, McClelland and Stewart, 1985, xiv-438 p.

[60] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, p. 184-185.

[61] « [I]l est un mot que je n'aime pas détourner de son usage religieux, mais que j'emploierai, faute de mieux et parce qu'il est à la mode : ce qu'il nous faut, c'est une mystique. Point d'État français, point de peuple français sans une mystique française » (Lionel Groulx, « Nos positions », *Orientations*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1935, p. 266).

cet extrait d'une conférence que Groulx prononça en 1936, à Montréal, lors d'un congrès des Jeunesses patriotes :

> Quand nous parlons, en effet, d'État français, nous n'exigeons par là nul bouleversement constitutionnel. Nul besoin, pour créer cet État, de changer un iota aux constitutions qui nous régissent. Nous demandons tout uniment que soit fait aujourd'hui ce que, par inintelligence ou pleutrerie, nos chefs politiques n'ont pas su faire en 1867. Au lieu d'un État qui, en tant de domaines, se donne des airs d'État neutre ou cosmopolite, nous demandons un État qui, dans le respect des droits de tous, se souvienne aussi de gouverner pour les nationaux de cette province, pour la majorité de la population qui est canadienne-française[62].

L'abbé Groulx ne voyait pas en la Confédération comme telle la source des maux qui affligeaient le Canada français. Les grands coupables étaient, d'une part, les autorités provinciales du Canada anglais, trop enclines à violer les droits scolaires et religieux des minorités françaises, et, d'autre part, la timidité du « sens national » des dirigeants politiques du Québec, trop souvent disposés à pactiser avec les éléments les plus radicaux de la majorité anglo-protestante pour trahir à la fois la lettre et l'esprit de du pacte de 1867. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), croyait-il, était l'aboutissement d'un combat mené, depuis la Conquête anglaise, pour l'affranchissement plein et entier du peuple canadien-français. De 1760 à 1867, en passant par l'Acte de Québec de 1774, le début de l'ère parlementaire en 1791 et l'obtention de la responsabilité ministérielle en 1848, l'histoire du Canada français était celle d'une « courbe ascendante[63] ». Groulx ne crut jamais que l'indépendance fût

---

[62] Lionel Groulx, « Labeurs de demain », *Directives*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1937, p. 118.

[63] *Ibid.*, p. 116. Le seul recul que constatait Groulx dans cette évolution politique survint au moment de l'Union de 1841 qui avait pour but, estimait-il, de mettre les Canadiens français en minorité afin de mieux les assimiler. Cependant, la classe politique canadienne-française de l'époque, avec à sa tête Louis-Hippolyte La Fontaine, avait eu raison, précisa-t-il, des autorités britanniques. C'est dans ses études du régime anglais que Groulx développe le plus explicitement la thèse de la « courbe ascendante ». Voir Lionel Groulx, *Lendemains de Conquête*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920, 235 p. ; *Vers l'Émancipation*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1921,

prédéterminée par l'Histoire. Selon lui, tout était contenu dans le pacte de 1867 pour permettre aux Canadiens français, où qu'ils fussent au pays, de vivre normalement, c'est-à-dire en conformité avec leur « génie national ». Tout ce qu'il eût fallu, c'était que les différents acteurs politiques, tant au Canada anglais qu'au Canada français, fissent preuve de franchise et de loyauté dans leur interprétation de l'AANB. C'était moins la constitution en tant que telle qui posait problème, d'après Groulx, que la lâcheté des élites politiques françaises et anglaises. Voilà ce qu'il faut garder en tête lorsqu'on interprète la critique, souvent virulente, que l'abbé Groulx faisait du régime fédéral : « J'accorde donc sans difficulté qu'avec notre race actuelle de Canadiens français, race affaiblie moralement par plus d'un demi-siècle d'insouciance et de fausse orientation, j'admets, dis-je, que la Confédération ne peut être que mortelle à notre nationalité[64] ».

« L'État français », par conséquent, n'était aucunement incompatible avec la Confédération. Son « avènement », au contraire, se serait inscrit parfaitement dans la logique de 1867. En 1941, devant un groupe d'étudiants, Groulx reconnaissait volontiers que « le plus haut sentiment d'amour » des Canadiens français devait aller au Québec, « vieille terre française, issue de la Nouvelle-France, terre qui, plus que toute autre portion du Canada, a été pour nous, source de vie, milieu générateur par excellence[65] ». Dans le même souffle, cependant, il ajouta qu'« [e]n Confédération le provincialisme n'est pas une insurrection contre l'État central[66] » et qualifia de « puériles » les « équivoques » qui subsistaient sur cet aspect du nationalisme canadien-français dans les milieux qui y étaient hostiles. S'il était possible de créer un « État français » à l'intérieur de la fédération, cela n'aurait pas, non plus, entraîné l'abandon

---

308 p. ; *Nos Luttes constitutionnelles*, Montréal, Le Devoir, paru en 5 brochures, 1915-1916 ; *La Confédération canadienne : ses origines*, Montréal, Le Devoir, 1918, 265 p.

[64] Lionel Groulx, « Labeurs de demain », *Directives*, p. 130.

[65] Lionel Groulx, « Vers l'avenir », *Paroles à des étudiants*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1941, p. 52-53.

[66] *Ibid.*, p. 54.

des minorités françaises. Là-dessus, en tout cas, le raisonnement de Groulx demeurait identique à ce qu'il avait été durant les années 1920. L'autonomie et le renforcement du « foyer » de la nation, répéta-t-il, ne pouvaient qu'améliorer les chances de survivance des minorités.

> [Par État français, j]'entends [...] un État qui, comme l'eût voulu Mercier le Grand, saurait regarder par-dessus ses frontières, se rappeler que cette province est le berceau d'une race douloureusement dispersée et que si l'entr'aide, entre frères de même origine, n'est pas toujours un devoir politique, c'est un devoir de charité nationale[67].

Dans cet extrait, Groulx dissocie complètement le « politique » du « national ». Par où l'on voit, encore une fois, qu'il ne rendait pas l'existence de la nation canadienne-française tributaire des structures politiques auxquelles elle était soumise, quelles qu'elles fussent. Ce n'était donc pas la Confédération en tant que telle qui s'attirait les foudres de l'abbé Groulx, mais bien l'idée de la « nation canadienne » qu'il présentait comme une abstraction politique dénuée de sens et de vie organique. Dominée par les Canadiens anglais, la « nation canadienne » ne pouvait, selon lui, que favoriser l'homogénéisation linguistique et culturelle du pays.

Comme l'indique avec raison Jean-Claude Dupuis, le séparatisme de Groulx, durant les années 1920, était fort « timide ». Il l'était encore davantage durant les années 1930[68]. En dépit des nombreuses mises au point qu'il se sentit l'obligation de faire durant cette période afin de clarifier le véritable fond de sa pensée, Groulx fut souvent considéré comme un « séparatiste », et par les détracteurs de la thèse indépendantiste, et par ses promoteurs. Le sort qu'aurait réservé l'éclatement de la Confédération aux minorités françaises représentait un puissant argument entre les

---

[67] Lionel Groulx, « L'éducation nationale », *Directives*, p. 183. Groulx réitéra ce credo, en 1934, à *L'Action nationale* : « Et je suis convaincu que le Québec tient le rôle d'une clef de voûte dans notre "système" français, et que le jour où il se serait effondré, personne de notre sang n'aurait plus le droit de parler de survivance en Amérique » (Lionel Groulx, « Langue et survivance », *AN*, septembre 1934, p. 60).

[68] Voir aussi Lionel Groulx, « Labeurs de demain », *Directives*, p. 121-126, 131 ; « L'éducation nationale », *Directives*, p. 177-178.

mains des premiers. À bout de patience, Groulx servit la réplique suivante à ceux qui faisaient trop souvent « surgir la cohorte attendrissante des minorités françaises » afin d'« écarter le spectre du séparatisme » :

> Abandonner ces frères, crient-ils, serait un crime. Certes, n'abordons pas, d'un cœur léger, aussi émouvante question. Rappelons toutefois à nos frères de la dispersion que tout a conspiré, depuis soixante-dix ans, pour leur donner lieu de se plaindre et avec infiniment de raison, de l'impuissance des institutions fédératives à protéger leurs droits. Personne au Canada n'a mesuré d'un œil plus lucide que le leur et plus navré à la fois, l'effroyable déliquescence morale de leurs compatriotes québécois sous le régime fédératif. Au vrai, nous ne leur avons épargné aucune occasion de déplorer notre lâcheté devant les violations du droit minoritaire, notre suprême indifférence pour toute forme de solidarité nationale. Eh bien, franchement, nos frères des minorités croient-ils qu'un État français autonome, vrai foyer de culture, d'une vie robuste et rayonnante, les pourrait plus mal desservir ? Au reste, ne l'oublions pas, le séparatisme ne serait pas l'abandon et n'entend pas se présenter ainsi. Il se donne tout au plus comme la résignation à l'inévitable. Quand on ne peut tout sauver, on sauve ce que l'on peut. Et rien ne servirait de périr tous ensemble sous prétexte de s'entraider[69].

Ce dernier propos représente sans doute le commentaire le plus dur que l'abbé Groulx ait jamais destiné aux minorités françaises. Cependant, pour le reste, son raisonnement ne comporte rien d'original et use d'arguments qui nous sont maintenant familiers : la Confédération n'a pas empêché les autorités anglaises de violer les droits des minorités ; les élites politiques du Québec ont trop souvent fait preuve de lâcheté à l'endroit de leurs « frères de la dispersion » ; un « État français », fût-il indépendant, ne les abandonnerait pas et ne ferait que ravitailler la civilisation française partout en Amérique.

Groulx prononçait ces paroles en 1936. Pourtant, il n'était toujours pas au bout de ses peines. En juin de l'année suivante, la controverse de l'« État français » défrayerait à nouveau la chronique, plus précisément lors du Deuxième Congrès de la langue française de Québec. L'abbé Groulx y prononça un discours intitulé « L'histoire, gardienne des traditions vivantes » qui, encore une fois, sema la pagaille dans le monde

---

[69] Lionel Groulx, « Labeurs de demain », *Directives*, p. 126-127.

intellectuel canadien-français. « La Confédération, clama-t-il, nous en sommes, mais pourvu qu'elle reste une confédération[70] ». Il poursuivit en affirmant que l'épithète d'intransigeant dont on affublait souvent le nationalisme canadien-français était sans fondement et frôlait parfois l'hypocrisie, surtout lorsqu'il provenait des milieux canadiens-anglais trop souvent portés à brimer les droits scolaires et religieux des minorités afin de mieux les assimiler. Il conclut son intervention sur cette déclaration pour le moins provocante : « Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, notre État français, nous l'aurons ; nous l'aurons jeune, fort, rayonnant et beau, foyer spirituel, pôle dynamique pour toute l'Amérique française[71] ».

Les réactions, inévitables, mirent peu de temps à venir. L'une des premières provint de M[gr] Émile Yelle, archevêque coadjuteur de Saint-Boniface, sur place à Québec au moment du congrès. Dans ses *Mémoires*, Groulx raconte que Yelle, « un évêque pourtant intelligent », avait joint sa voix au concert des anti-séparatistes, donnant ainsi dans un « non-sens »[72]. Certains journaux, à l'époque, montèrent en épingle ce qu'ils considéraient comme une condamnation, par Yelle, du « séparatisme » de Groulx. *Le Canada*, par exemple, rapporta les propos suivants qu'il attribua au prélat franco-manitobain : « Parler séparatisme, ce n'est pas dire des paroles d'encouragement, mais de défaitisme. Je demande à mes frères du Québec de prendre conscience de ce scandale[73] ». Le journal, se souciant peu de neutralité, renchérit en affirmant que « [l]'œuvre de l'abbé Groulx offr[ait] plus de satisfaction à la vanité individuelle des Québécois », alors que celle de « M[gr] Yelle comport[ait] plus de dévouement obscur, plus de grandeur » : « C'est pourquoi les Canadiens français vraiment imprégnés de l'esprit civilisateur de la France ne pourront s'empêcher de penser que l'idéal proposé

---

[70] Lionel Groulx, « L'histoire, gardienne des traditions vivantes », *Directives*, p. 232.
[71] *Ibid.*, p. 242.
[72] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3 : 1926-1939*, Montréal, Éditions Fides, 1927, p. 342-343.
[73] « Dénonciation de la doctrine séparatiste », *Le Canada*, 1[er] juillet 1937, p. 1.

par l'archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface est l'idéal le plus français et le plus digne de leurs efforts[74] ». Dans ses *Mémoires*, Groulx indique, à la décharge de Yelle, qu'avant même la fin du rassemblement, le prélat s'était rétracté. Après s'être enquis auprès de Groulx du sens véritable que celui-ci prêtait au concept d'« État français », Yelle put repartir parfaitement rassuré. *L'Action catholique*, qui voulut défendre l'honneur de Groulx, raconta la rencontre des deux clercs en ces termes :

> L'un des chefs les plus sages et les plus dévoués de la défense canadienne-française dans l'Ouest, qui n'avait pas plus saisi que nous de note séparatiste dans le discours de M. Groulx, mais qui voulait une certitude absolue [...] a obtenu facilement de M. Groulx lui-même, une interprétation pleinement rassurante[75].

L'auteur de ces lignes, Eugène L'Heureux, poursuivit en affirmant que Yelle, contrairement à d'autres, ne s'était pas mépris sur les véritables intentions de Groulx : celui-ci n'avait cherché qu' à éveiller le sens national du Québec afin qu'il pût remplir convenablement son rôle auprès des minorités :

> Personne d'entre [les minorités] ne croit le Canada cristallisé dans sa formule constitutionnelle présente pour jusqu'à la fin des temps. [Elles] confient à la Providence le sort final de la Confédération ; mais [elles] comptent sur nous pour la formation de Canadiens bien français et pour l'organisation d'une province de Québec qui soit vraiment pour la Race un foyer rayonnant de culture française et catholique.
>
> N'oublions pas que ce sont des frères et des amis qui parlent ainsi[76].

La controverse allait pourtant continuer de faire rage. Plusieurs journaux, au Québec comme ailleurs au Canada français, voire aux États-Unis, y consacrèrent de longs articles. Même le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, se jeta dans la mêlée[77]. Parmi ses apologistes, Groulx put compter Charles Gautier, rédacteur en chef du *Droit*, qui écrivit que « M. Groulx n'a pas caché son grand désir de voir surgir dans la

---

[74] « L'idéalisme de M. Groulx et celui de Mgr Yelle », *Le Canada*, 1er juillet 1937, p. 2.
[75] Eugène L'Heureux, « Et le juste milieu ? », *L'Action catholique*, 2 juillet 1937, p. 4.
[76] *Ibid.*, p. 4.
[77] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 3...*, p. 342-344.

province de Québec un État catholique et français "aussi autonome que possible", mais il n'a pas renié la Confédération. Il n'a pas coupé les ponts entre elle et sa province[78] ».

Si Yelle quitta le congrès de 1937 pleinement satisfait des explications que lui avait fournies Groulx, d'autres lui donnèrent plus de fil à retordre. Un autre Franco-Manitobain, Donatien Frémont, rédacteur en chef de *La Liberté* de Winnipeg, fut de ceux-là. Présent lui aussi au congrès, il fit publier dans son journal un texte décrivant le « malaise » que l'intervention de Groulx avait provoqué, en ajoutant qu'on l'avait même vu « coudoy[er] plusieurs chefs séparatistes ». Groulx lui écrivit, peu de temps après, pour lui reprocher cette « allusion désobligeante » qui, croyait-il, avait déformé sa pensée. Frémont lui répondit que son intention n'avait pas été de l'inclure parmi les séparatistes, mais plutôt de rapporter, « en journaliste consciencieux », le tumulte qu'avait engendré son discours. Frémont précisa qu'il avait lui-même « acclamé » Groulx lors de son « admirable discours » et qu'au demeurant, il n'existait aucune divergence d'opinions substantielle entre eux : « L'État français (dans la Confédération), mais nous en sommes tous, ici comme à Québec. C'est de lui que nous attendons l'aide fraternelle et décisive pour surmonter tant d'obstacles à notre survivance[79] ». Par contre, selon Frémont, Groulx commettait une erreur monumentale en persistant à fréquenter les vrais séparatistes, de « jeunes égarés » qui se réclamaient, indûment, de son œuvre. Voilà, lui dit-il sur un ton de réprimande, ce qui exliquait peut-être la persistance de cette malheureuse accusation de « séparatisme » qu'on continuait toujours de porter contre lui :

> [J]e ne m'explique pas pourquoi vous laissez aux mal informés et aux malintentionnés tout prétexte à accoler votre nom à ce mouvement. Vous n'êtes pas séparatiste, c'est entendu, et tous ceux qui vous lisent le savent. Mais il y a ce fait brutal qui parle plus haut que vos écrits : les séparatistes ne

---

[78] Charles Gautier « Le Congrès de Québec et le séparatisme », *Le Droit*, 3 juillet 1937, p. 3.

[79] Lettre de Donatien Frémont à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1426, 5 août 1937. Les parenthèses sont de Frémont.

> reconnaissent pas d'autre chef que vous, ils le proclament en toute occasion et aucune dénégation publique n'est jamais venue leur apporter le moindre démenti[80].

Frémont implora Groulx de dissiper cette ambiguïté et d'empêcher les vrais séparatistes d'interpréter sa pensée à tort et à travers. De qui s'agissait-il ? Sans doute des rédacteurs de *La Nation* de Québec, journal qui, de 1936 à 1938, se proclamait « l'organe du séparatisme canadien-français »[81]. Il est vrai que ceux-ci nourrissaient pour l'abbé Groulx une admiration sans bornes, pour ne pas dire un véritable culte, et voyaient dans son œuvre la justification historique et conceptuelle de la thèse séparatiste qu'ils soutenaient. Ils ne s'empêchèrent point, non plus, de le répéter à qui voulait bien l'entendre. Paul Bouchard, l'un des fondateurs du journal, clamait en ces termes on ne peut plus crus son entière adhésion à la pensée de Groulx, ou plutôt l'adhésion de son maître à penser au séparatisme :

> [E]n définitive, je dis à tous les crétins et à tous les intéressés qui s'empressent de clamer trop vite que l'abbé Groulx n'est pas séparatiste : lisez soigneusement les textes de Groulx et vous verrez que la conclusion logique, c'est la séparation, que Groulx démolit admirablement l'argument sentimental des minorités françaises éparses dans le Dominion, que Groulx détruit tous les bobards qui forment l'idéal confédératif [...][82].

Bouchard, de même que ses collègues Marcel Hamel et Pierre Chaloult, écrivirent régulièrement et filialement à Groulx, vers la fin des années 1930, afin de le tenir au courant de l'évolution de leur mouvement[83]. Donatien Frémont avait eu raison de dire

---

[80] Lettre de Donatien Frémont à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1426, 5 août 1937. Quelques années plus tard, Groulx se vit à nouveau reprocher, quoique poliment, le « séparatisme » de son discours de 1937. Cette fois, il s'agissait du frère Antoine Bernard, c.s.v., professeur d'histoire acadienne et membre du Comité permanent de la survivance française (lettre d'Antoine Bernard à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,326, 15 décembre 1941).

[81] Voir Robert Comeau, « Lionel Groulx, les indépendantistes de *La Nation* et le séparatisme (1936-1938) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 1 (juin 1972), p. 83-102.

[82] Paul Bouchard, « L'abbé Groulx et le séparatisme », cité dans *ibid.*, p. 90.

[83] Correspondance échangée entre Lionel Groulx et Paul Bouchard (CRLG, FLG, P1/A,459), Marcel Hamel (CRLG, FLG, P1/A,1713) et Pierre Chaloult (CRLG, FLG, P1/A,703).

que Groulx ne répudia jamais publiquement les rédacteurs de *La Nation*. Sans doute hésitait-il à faire à ses jeunes disciples l'effet d'une douche d'eau froide. Leur nationalisme, quoique plus radical que le sien, n'était pas entièrement condamnable à ses yeux : il avait au moins le mérite de se dresser contre la complaisance qui, selon lui, s'était emparée du monde politique officiel. Dans l'initimité de sa correspondance, cependant, l'abbé Groulx se permit de conseiller aux rédacteurs de *La Nation* de faire montre d'une plus grande prudence, d'abandonner le séparatisme radical et de mettre « l'accent de plus en plus sur l'autonomie [provinciale][84] ». Aussi, lorsque Marcel Hamel lui demanda de collaborer à un numéro spécial qui rendrait hommage à son œuvre, Groulx refusa de lui prêter son concours. Il répondit, quoique sur un ton ironique, que s'il acceptait, « tout de suite je serais classé, sans miséricorde, dans la catégorie des vaniteux, des fats couronnés. Et c'en serait fini du peu de crédit que je puis apporter au service de nos idées communes[85] ».

En 1935, avant même la fondation de *La Nation*, Groulx s'était entretenu à fond de la question du séparatisme avec Pierre Chaloult. Celui-ci avait demandé à son maître si on avait raison de le considérer comme un véritable séparatiste. Dans une longue réplique, Groulx tenta d'éclairer son jeune disciple : « Avez-vous interprété bien au juste mes idées ? Je crois qu'en somme je puis vous répondre : oui. Que depuis toujours notre avenir me soit apparu sous l'aspect d'un Canada français indépendant, il me serait bien difficile d'en disconvenir[86] ». Dans le même souffle, cependant, Groulx apporta d'importantes nuances à cette affirmation. Comme il le faisait depuis 1922, il répéta qu'il n'avait jamais été question, pour lui, de « provoquer » la chute de la Confédération, que les circonstances s'en chargeraient sans doute. Par ailleurs, poursuivit-il, si le Canada français trouvait difficile de s'épanouir à l'intérieur de la Confédération, « j'en

---

[84] Lettre de Lionel Groulx à Marcel Hamel, CRLG, FLG, P1/A,1713, 15 août 1937.
[85] Lettre de Lionel Groulx à Marcel Hamel, CRLG, FLG, P1/A,1713, 15 août 1937.
[86] Lettre de Lionel Groulx à Pierre Chaloult, CRLG, FLG, P1/A,703, 8 novembre 1935.

remets la faute non pas tant sur les institutions que sur les hommes. Et quand je parle d'"hommes", je parle de nous ». En dernière analyse, Groulx expliqua qu'il ne partageait pas le sentiment d'urgence de Chaloult. Selon lui, lorsque les Canadiens français auraient occupé la place qui leur revenait à Québec et à Ottawa, « la Confédération sera devenue un cadre acceptable pour nous ; or ce cadre, nous l'aurons fait éclater par la vigueur même de nos aspirations ».

Groulx, manifestement, cherchait à ménager la chèvre et le chou en s'expliquant auprès des rédacteurs de *La Nation*. Incapable d'adhérer pleinement à leur programme, il voyait en eux, malgré tout, un dévouement à la cause nationaliste qui, bien qu'il fût plus radical que le sien, n'était pas fait pour lui déplaire entièrement. Groulx, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, conseilla à ses jeunes disciples de faire preuve de modération et de revendiquer l'autonomie provinciale plutôt que l'indépendance pure et simple. Selon l'historien Robert Comeau, *La Nation* tempéra bel et bien l'ardeur de ses revendications vers 1938 en faisant de l'autonomie provinciale son unique cheval de bataille[87]. Groulx, au lieu de dénoncer les séparatistes, comme le lui avait conseillé Donatien Frémont, choisit plutôt d'exercer sur eux une influence plus discrète. Cette stratégie, de toute évidence, porta fruit. Comeau, par ailleurs, affirme fort justement qu'on aurait tort de considérer le Groulx des années 1930 comme un séparatiste. L'indépendance, dans son esprit, représentait essentiellement une abstraction hypothétique, l'« État français » devant plutôt être construit à l'intérieur des structures fédérales. Au demeurant, explique Comeau, son « État français » était le symbole d'un idéal à atteindre ou, comme il l'indique, d'une « mystique nationale » : « en dissociant sa mystique nationale de l'action proprement politique, l'abbé Groulx maintenait le débat

[87] Robert Comeau, « Lionel Groulx, les indépendantistes de *La Nation* et le séparatisme (1936-1938) », p. 101-102.

politique à un niveau si élevé qu'il était possible à chacun, autonomiste, fédéraliste ou séparatiste, d'y trouver sa justification et ses mots d'ordre partisans[88] ».

Chose certaine, les jeunes de *La Nation* n'éprouvèrent aucune difficulté à voir en l'abbé Groulx l'inspirateur de leur doctrine. Ils furent parmi les premiers à l'acclamer lors de son discours au Congrès de la langue française de 1937, discours qui, croyaient-ils, avait apporté une importante caution morale à la thèse séparatiste. Quelques jours plus tard, Paul Bouchard en félicita Groulx avec effusion : « Votre discours de mardi soir a obtenu un succès inoui [*sic*]. À Québec, tout le monde ne parle que de cela. Vous avez déclanché [*sic*] un véritable courant de réveil national. Quant au monde officiel, il en est resté tout abasourdi[89] ». Bouchard voulut même obtenir de son maître la permission de publier le discours et de le distribuer à des milliers d'exemplaires. De toute évidence, l'abbé Groulx refusa, puisque le discours paraîtrait, quelques mois plus tard, dans un recueil de textes qu'il baptisa *Directives.* Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi il hésita, malgré la sympathie qu'il éprouvait pour ses jeunes disciples, à leur permettre d'utiliser son discours de 1937 pour justifier le programme politique de *La Nation.* Dans l'article liminaire de *Directives*, il revint sur le « large émoi » qu'avait engendré son discours au congrès de Québec. Coiffé d'un titre évocateur, « Pour ceux-là seulement qui savent lire », le texte devait dissiper l'équivoque qui subsistait encore sur son orientation politique et réfuter catégoriquement l'idée fausse qu'il adhérait au séparatisme :

> À mon discours au récent congrès de la langue française, l'on a fait les honneurs d'un large émoi. Honneurs gratuits. L'on y a vu l'exaltation de la thèse séparatiste. La lecture de *Directives*, de chapitre en chapitre, démontrera l'arbitraire fantaisie de pareille exégèse. D'un si étrange malentendu, irai-je jusqu'à m'émouvoir ? De séparatisme il n'y avait point l'ombre en ce discours ; et je défie bien que l'on en y trouve[90].

---

[88] *Ibid.*, p. 102.
[89] Lettre de Paul Bouchard à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,459, 2 juillet 1937.
[90] Lionel Groulx, « Pour ceux-là seulement qui savent lire », *Directives*, p. 12.

L'abbé Groulx, pourtant, voulut réhabiliter ceux-là qui faisaient franchement la promotion du séparatisme, quoiqu'à l'intérieur de certaines limites. Sans aller jusqu'à conclure à la légitimité de leur option, il affirma que la « revendication » dont elle procédait, c'est-à-dire « le droit imprescriptible de la personnalité humaine à son développement culturel, national[91] », était, elle, « légitime ». Pour que les idées séparatistes n'eussent jamais existé, enchaîna-t-il, il eût fallu empêcher « l'économique de tourner contre nous » au lendemain de 1867[92].

*
* *

Parler du « séparatisme » de l'abbé Groulx durant l'entre-deux-guerres, c'est faire grand cas de bien peu de chose. La polémique de l'« État français » qu'initia, en 1922, l'enquête de *L'Action française* sur l'avenir politique du Canada français, prit des proportions sans doute excessives et valut à Groulx des dénonciations imméritées, dénonciations auxquelles l'historiographie fait parfois écho, comme nous avons pu le constater au chapitre premier. Que Groulx fût séparatiste ou non ne fit pas bouger d'un iota sa position sur les relations que devaient entretenir, d'après lui, le Québec et les minorités françaises. L'accession à l'indépendance, même dans ses réflexions les plus hypothétiques, n'aurait rien changé à la nature profonde de la « nation » canadienne-française. La création d'un nouvel État, selon la perspective traditionaliste que Groulx

---

[91] *Ibid.*, p. 14. À son ami Anatole Vanier, Groulx tint des propos semblables : « Rien dans mon discours ne conclut au séparatisme ; toute mon argumentation tend à démontrer la nécessité, pour le Québec, d'être gouverné pour ses fins culturelles ou nationales et pour les fins de sa population autochtone » (lettre de Lionel Groulx à Anatole Vanier, CRLG, FLG, P1/A,3647, 13 juillet 1937). Voir aussi Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2...*, p. 137-138.

[92] Deux ans plus tôt, en 1935, Groulx cherchait à éveiller ses contemporains aux conséquences réelles que risquait de comporter le séparatisme de la jeunesse : « si la preuve n'est faite, d'ici peu de temps, de la réalisation encore possible, dans le cadre fédéral, de nos aspirations de Canadiens français, [les jeunes] ne s'engagent pas à garantir, dans le Québec, l'avenir des institutions de 1867 » (Lionel Groulx, « Nos positions », *Orientations*, p. 271).

avait faite sienne, n'aurait pu engendrer une nouvelle entité « nationale » : la Providence seule, et non les hommes, disposait de cette prérogative. L'indépendance aurait été impuissante à amputer l'organisme canadien-français d'un de ses membres. Les minorités, comme toujours, auraient continué de faire partie du giron de la nation. Aussi devons nuancer, quitte à la rejeter entièrement, la thèse de la « politisation », comme l'entend Akim-Isabelle Thiboutot, du nationalisme de Groulx durant les années 1930, voire durant les années 1920, alors que la controverse de l'« État français » battait son plein[93]. Les réflexions politiques de Groulx sur l'indépendance ou sur l'autonomie provinciale du Québec ne procédaient aucunement d'une quelconque volonté de sa part de rejeter les fondements de la nation canadienne-française tels qu'ils les avaient toujours définis, c'est-à-dire la langue, la culture, la foi catholique et la tradition. Sur cette question, la pensée de Groulx, loin de donner lieu à des ruptures plus ou moins radicales, fit preuve d'une impressionnante continuité. Comme nous le verrons au chapitre suivant, même les idées de la nouvelle génération de nationalistes qui, après la guerre, proposeraient une définition plus « territoriale » et « québécoise » de la nation canadienne-française, ne réussiraient pas à ébranler sa foi en l'importance de la tradition.

En réalité, les idées de Lionel Groulx sur l'« État français » n'étaient que le prolongement de ses réflexions sur la place relative du Québec et des minorités à l'intérieur de la nation canadienne-française. En tant que « foyer » national, le Québec héritait du devoir de se porter au secours de ses « frères opprimés » qui, dans les autres coins du pays, menaient, comme lui, le même combat pour le maintien de la civilisation française et catholique en Amérique. Les Canadiens français du Québec avaient la responsabilité de donner l'exemple, de devenir « maîtres chez eux » afin qu'ils pussent ravitailler l'« avant-garde » qui luttait dans les tranchées. Dans l'esprit de l'abbé Groulx, cette vérité demeurait profonde et immuable, le régime politique en place, qu'il

---

[93] Akim-Isabelle Thiboutot, *op. cit.*, 80 p.

se fût agi de l'indépendance ou du fédéralisme, n'y pouvant rien. Groulx ne percevait pas la décentralisation des pouvoirs et l'autonomie provinciale du Québec comme des obstacles à la survivance des minorités. Depuis 1867, croyait-il, Ottawa avait peu fait pour protéger leurs droits religieux et scolaires. En effet, il faut, en étudiant cette question, éviter l'écueil de l'anachronisme. Ce n'est qu'à la fin des années 1960 que, par l'intermédiaire de ses politiques linguistiques et de son programme d'animation socioculturelle, le gouvernement fédéral en vint à être considéré comme le « grand protecteur[94] » des communautés minoritaires. À l'époque de Groulx, par contre, rien de tel : les interventions d'Ottawa dans les affaires des minorités franco-catholiques demeuraient bel et bien timides et la centralisation, selon Groulx, ne servait qu'à affaiblir le foyer de la nation au détriment de tous les Canadiens français, où qu'ils fussent.

[94] Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, Saint-Laurent, Éditions Études vivantes, 1980, p. 210.

CHAPITRE SIXIÈME

DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE À LA RÉVOLUTION TRANQUILLE : LIONEL GROULX, LES MINORITÉS FRANÇAISES ET LE NÉONATIONALISME QUÉBÉCOIS (1944-1967)

L'après-guerre est souvent considéré, par les historiens du Canada, comme une période de profondes mutations. Sous l'impulsion des intellectuels de la génération des années 1940 et 1950, le mouvement nationaliste chercha à se « moderniser », c'est-à-dire à réconcilier la nation canadienne-française avec les réalités industrielles et urbaines, avec la société de consommation dont l'expansion, après la guerre, prit des proportions considérables. En même temps, le discours nationaliste se recentrait sur le Québec et, de plus en plus, vouait les minorités françaises à l'assimilation. Sur un grand nombre de questions, on assistait à autant de ruptures vis-à-vis de la pensée de Lionel Groulx, dont on rejetait une partie de l'héritage intellectuel : la Providence, comme force dirigeante et régulatrice de l'histoire et de l'existence de la nation canadienne-française, fut évacuée, tout comme la thèse de sa mission apostolique. Les historiens de l'« École de Montréal » (Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet), pourtant disciples de Groulx à plusieurs égards, de même que les nouveaux adeptes des sciences sociales, ne cherchaient plus qu'à retenir des facteurs d'ordre matériel, naturel et structurel dans leurs interprétations de la société canadienne-française. Groulx avait longtemps présenté le Canada français comme l'une des grandes « entités spirituelles » de l'Amérique du Nord. Après la guerre, cependant, le vieil idéal messianique fut marginalisé et, dans certains milieux, carrément ridiculisé. Parmi les jeunes intellectuels de l'après-guerre, le mot d'ordre, nonobstant leur position sur la question nationaliste, était la

« démystification ». Ce changement de paradigme contribua à conduire le mouvement néonationaliste à abandonner l'idée, longtemps cultivée par Groulx, que le Québec possédait des responsabilités envers les minorités françaises des autres provinces.

Dans les pages qui suivent, nous tenterons de mieux comprendre la position de Groulx vis-à-vis des mutations que connut le mouvement nationaliste durant l'après-guerre et la Révolution tranquille des années 1960. Nous verrons que la marginalisation des minorités françaises, de même que la sécularisation ou encore la « désacralisation », pour ainsi dire, de la société canadienne-française qui en était à l'origine, suscitèrent en lui un profond malaise. Il sera également question, dans un deuxième temps, des contacts que Groulx continua de multiplier avec les minorités françaises des années 1940 aux années 1960. Bien qu'il s'inquiétât parfois de leurs chances de survivance, il ne céda jamais, contrairement à certains de ses propres disciples, à la tentation de se désolidariser d'avec elles et de les abandonner à leur propre sort. La dernière section sera consacrée à l'étude de la place des minorités françaises dans l'œuvre historique de Lionel Groulx après la guerre. Après plusieurs décennies de combats et de militantisme, cette période marqua, pour Groulx, un retour en force à sa vocation d'historien, comme en témoignent, entre autres choses, les efforts qu'il consacra à la fondation de l'Institut d'histoire de l'Amérique française. Pour leur part, les minorités et, surtout, leurs historiens furent immédiatement conviés au développement de ce grand projet.

ANTICLÉRICALISME, LAÏCISATION ET MATÉRIALISME : GROULX FACE À LA REMISE EN CAUSE DE SON HÉRITAGE INTELLECTUEL

Le contexte intellectuel de l'après-guerre

La Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) représente un véritable tournant dans l'histoire des sociétés occidentales. Les bouleversements furent nombreux à la fois sur les plans politique, économique et culturel. Le conflit, en effet, permit de relancer l'économie nord-américaine dévastée par une décennie de crise économique. Après

1945, l'interventionnisme gouvernemental, qu'on justifia par le recours aux théories économiques de John Maynard Keynes, contribua à maintenir pendant plusieurs décennies un niveau d'expansion économique sans précédent. Cette croissance se reconnaissait à de nombreux phénomènes : accélération de l'industrialisation et de l'urbanisation, diminution de l'importance relative de l'agriculture dans le produit national brut, hausse spectaculaire (quoique temporaire) du taux de natalité, reprise importante de l'immigration, etc. Tout cela fut accompagné de l'apparition d'innovations technologiques de plus en plus nombreuses, dont la télévision n'était certainement pas la moins impressionnante, qui modifièrent profondément le quotidien de la classe moyenne, elle aussi en expansion. La « démocratisation » de l'automobile, par ailleurs, bouleversa le paysage urbain des sociétés occidentales et permit le développement fulgurant de la banlieue, dont l'existence était intimement liée à celle d'un autre phénomène qui transformerait en profondeur les habitudes de consommation des Canadiens : le centre commercial[1].

Cette croissance fut en partie le résultat de l'intervention massive du capital américain dans tous les secteurs – primaire, secondaire et tertiaire – de l'économie du Canada. Si les États-Unis avaient remplacé la Grande-Bretagne comme principal partenaire économique du Canada durant les années 1920, la Deuxième Guerre mondiale permit aux deux pays de procéder à une intégration économique sans précédent que l'après-guerre ne ferait que poursuivre. Durant les années 1950, la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent en vint à symboliser l'intimité et la permanence des liens unissant désormais les économies canadienne et américaine. Pour sa part, le gouvernement canadien se soucia peu des conséquences de cette intégration à laquelle il semblait même apporter sa caution. Il fallut attendre la fin des années 1950 et le scandale du *pipeline* pour qu'on prît au sérieux la grogne qui se faisait entendre dans

[1] Voir René Durocher *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Tome II : Le Québec depuis 1930*. Montréal, Éditions du Boréal, 1989, 834 p.

certains milieux canadiens-anglais hostiles à l'américanisation du pays. En 1955, le Parlement créa la Commission Gordon sur les perspectives économiques du Canada qui conclurait, deux ans plus tard, à la nécessité de « canadianiser » l'économie du pays, ne fût-ce que partiellement. Le gouvernement de Louis Saint-Laurent rejeta les recommandations de la Commission ; mais le débat, qui ne faisait que commencer, referait surface peu de temps après sous l'impulsion des Conservateurs de John Diefenbaker (1957-1963) et des Libéraux de Pierre-Elliot Trudeau (1968-1979, 1980-1984).

L'économie canadienne connut donc, durant la guerre et l'après-guerre, des mutations structurelles aussi bouleversantes que nombreuses qui ne manquèrent pas de laisser une empreinte profonde dans la société canadienne-française. L'accélération du processus d'urbanisation et la hausse du taux de natalité, bien supérieure à la croissance des effectifs cléricaux, donnèrent lieu à un certain relâchement au niveau des structures religieuses et paroissiales. Les institutions dans lesquelles le clergé avait occupé une place prépondérante, comme les écoles et les hôpitaux, durent recourir de plus en plus massivement au laïcat pour assurer leur fonctionnement. En même temps, on assista à l'émergence de mouvements de contestation qui critiquèrent ce qu'ils considéraient comme l'immobilisme, voire l'archaïsme du « clérico-nationalisme » canadien-français traditionnel. Comment réconcilier le Canada français avec les réalités urbaines et industrielles, avec, en un mot, la modernité ? Voilà la question qui se posait sur les lèvres de ces jeunes intellectuels réformateurs. Ceux-ci présentèrent le débat qui s'annonçait sur le destin du peuple canadien-français sous des dehors souvent dichotomiques. D'un côté, d'après la nouvelle génération d'intellectuels, il y avait les forces du progrès, résolument tournées vers l'avenir et parmi lesquelles elle s'incluait. De l'autre, il y avait les traditionalistes qui, toujours selon elle, rejetaient la modernité et qui vouaient les Canadiens français à une existence médiocre, composée de « mythes consolateurs » et en marge des autres sociétés occidentales. Le discours des

traditionalistes, tourné vers le passé, était devenu, décrétèrent-ils, périmé et caduc dans le contexte de l'après-guerre.

Ces intellectuels, cependant, s'ils s'entendaient à peu près tous pour critiquer le « traditionalisme » de leurs aînés, s'affrontaient sur d'autres questions. De la contestation de l'idéologie nationaliste traditionnelle et des politiques, considérées comme rétrogrades, du gouvernement provincial de Maurice Duplessis, naquirent deux mouvements, « néolibéral » et « néonationaliste », comme les historiens en sont venus à les appeler[2]. Si on s'entendait, de part et d'autre, sur la nécessité de faire accepter la modernité par le Canada français et d'enrayer le libéralisme primaire des Unionistes de Duplessis, les obstacles qu'on identifiait à la réalisation de cet objectif, de même que les projets d'avenir, n'étaient pas les mêmes selon qu'on se trouvait dans l'un ou l'autre camp.

Pour les néolibéraux, le défi consistait à éliminer l'influence trop grande du clergé canadien-français, de même que les effets pervers de la doctrine nationaliste qui, selon eux, avait tenu les Canadiens français à l'écart de la grande économie capitaliste nord-américaine. Pour les néonationalistes, le problème était de nature structurelle : la Conquête anglaise de 1760 avait rompu les liens entre la France et le Canada et, par le fait même, décapité la bourgeoisie canadienne. Depuis, les Canadiens français n'arrivaient plus à occuper la place qui leur revenait parmi l'élite économique du pays. Le nationalisme était donc à conserver, selon eux, mais à la seule condition qu'on l'adaptât au contexte économique nord-américain. Les deux mouvements étaient, l'un comme l'autre, acquis au keynésianisme et au principe de l'interventionnisme gouvernemental, quoiqu'ils n'eussent pas les yeux tournés vers le même État. Si, pour

---

[2] Voir Jean Lamarre, *Le Devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1993, 561 p. ; Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism Versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1985, 366 p.

les néolibéraux, le discours autonomiste du gouvernement unioniste contribuait à maintenir les Canadiens français dans un état d'infériorité en les privant des ressources du gouvernement fédéral, les néonationalistes, pour leur part, se méfiaient, à l'instar de Duplessis, des politiques centralisatrices de l'État central. Cependant, contrairement au premier ministre, ils croyaient ferme en la nécessité pour l'État québécois, le seul que les Canadiens français pussent espérer contrôler, de jouer un rôle plus actif sur le plan socio-économique[3].

Les deux mouvements se dotèrent d'institutions et d'organes pour diffuser leurs idées. La clef de voûte du mouvement néolibéral était la revue *Cité libre* que fondèrent, en 1950, Pierre-Elliot Trudeau et Gérard Pelletier. L'École des sciences sociales de l'Université Laval, mise sur pied en 1938 par le père Georges-Henri Lévesque, y joua aussi un rôle non négligeable. Les néonationalistes, pour leur part, disposèrent de périodiques comme le quotidien *Le Devoir* et la revue mensuelle *L'Action nationale*, qui avaient été longtemps associés au nationalisme traditionnel, mais qui voulurent adapter leur discours au contexte de l'après-guerre. Le département d'histoire de l'Université de Montréal représentait également pour les néonationalistes un important foyer de rassemblement. L'« École de Montréal », comme on en vint à l'appeler et à la tête de laquelle on trouvait Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, chercha à renouveler la science historique au Canada français en l'assoyant sur des fondements qu'elle souhaitait plus « scientifiques » que ceux qui avaient longtemps soutenu l'historiographie traditionnelle. Cela voulait dire, entre autres choses, que les historiens de l'École de Montréal abandonneraient plusieurs des paradigmes situés au cœur de l'œuvre de Lionel Groulx, dont celui de l'intervention de la Providence dans le destin des nations et des minorités. Le passé canadien-français, dorénavant, s'expliquerait en fonction des hommes, des structures et des institutions : le surnaturel et, par le fait

---

[3] Voir Gilles Paquet, *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Éditions Liber, 1999, 159 p.

même, la thèse de la mission providentielle des Canadiens français, seraient évacués de leur univers conceptuel.

C'est sans doute l'historien Maurice Séguin qui développa le plus explicitement la position néonationaliste sur les conséquences catastrophiques de la Conquête. En 1760, le Canada (c'est-à-dire le Canada français) avait perdu, selon lui, une bonne partie de ce qu'il croyait nécessaire à la survie de toute nation, soit la capacité de déterminer son propre destin, sans se soumettre à l'autorité d'une puissance coloniale. Les structures politiques et économiques qu'avaient imposées les autorités britanniques au lendemain de la Conquête avaient exclu les Canadiens français et les avaient réduits, par le fait même, à l'état de minoritaires et de colonisés dans leur propre pays. Vue de cet angle, la question « nationale » n'était plus simplement linguistique ou culturelle, mais plutôt « structurelle ». Pour qu'ils pussent retrouver cet « agir par soi collectif » qui leur avait été ravi en 1760, les Canadiens français du Québec devaient, selon Séguin, retrouver leur indépendance politique et économique. Entre-temps, il importait pour eux d'obtenir la plus large autonomie possible à l'intérieur du régime fédéral et de se défaire de ce qu'il considérait comme les « mythes consolateurs » des nationalistes traditionnels, dont la thèse de la reconquête spirituelle de l'Amérique. Les nationalistes canadiens-français de l'école de Groulx, d'après Séguin, s'étaient toujours contentés de revendiquer des vétilles symboliques – comme, par exemple, l'obtention de chèques bilingues – plutôt que de s'attaquer aux véritables problèmes « structurels » de la nation canadienne-française qui en bloquaient le développement.

Cette analyse de Séguin, que Groulx considérait comme pessimiste à l'extrême, permettait quand même aux Canadiens français du Québec d'espérer, puisqu'ils disposaient, malgré tout, d'un État, bien que ce fût un État « inférieur », c'est-à-dire provincial et, par conséquent, tronqué. Quant aux minorités françaises des autres provinces, Séguin les croyait à peu près complètement dépourvues d'autonomie politique et économique. Elles auraient donc été promises à l'assimilation, les obstacles

structurels à leur développement lui paraissant trop nombreux pour qu'elles pussent les surmonter[4].

La sécularisation et la « désacralisation » des sociétés occidentales avaient donc résolument conquis les milieux intellectuels et universitaires canadiens-français de l'après-guerre. Les sciences humaines, tant à l'Université de Montréal qu'à Laval, suivraient le courant. L'utilisation qu'en feraient à la fois les néolibéraux et les néonationalistes pour remettre en cause le « traditionalisme » de leurs aînés et faire entrer le Canada français dans la « modernité » en témoignerait éloquemment[5]. Dorénavant, on chercherait à saisir l'évolution des sociétés humaines d'un point de vue séculier et matériel, en s'éloignant du cadre normatif de la morale chrétienne et de la thèse du messianisme. C'était donc une partie importante de l'héritage intellectuel de Lionel Groulx qu'on rejetait, lui qui avait longtemps projeté son ombre sur le paysage historiographique canadien-français[6].

Ces remises en question contribuèrent fortement au réaménagement des relations entre les milieux nationalistes du Québec et les minorités françaises des autres provinces, réaménagement qui donnerait lieu à une rupture spectaculaire lors de la

---

[4] On consultera, sur ces questions, les études suivantes : Jean Lamarre, *Le Devenir de la nation québécoise...* ; Jean-Pierre Wallot, « L'histoire et le néonationalisme des années 1947-1970 », dans G. Rocher *et al.*, *Continuité et rupture. Les Sciences sociales au Québec*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1984, p. 111-116 ; Jean-Pierre Wallot, « À la recherche de la nation : Maurice Séguin (1918-1984) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 4 (printemps 1985), p. 569-589.

[5] Sur le débat entre la « modernité » et la « Grande Noirceur » de l'après-guerre au Québec, on consultera Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet (dir.), *Duplessis. Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1997, 397 p. ; Kenneth McRoberts, «La thèse tradition-modernité : l'historique québécois», dans Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest (dir.), *Les Frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 29-45 ; Fernand Ouellet, «La Révolution tranquille, tournant révolutionnaire?», dans Thomas S. Axworthy et Pierre Elliott Trudeau (dir.), *Les Années Trudeau. La Recherche d'une société juste*, Montréal, Éditions du Jour, 1990, p. 333-362, 420-422.

[6] Voir Ronald Rudin, *Making History in Twentieth-Century Quebec*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, 294 p.

Révolution tranquille des années 1960. Le mouvement néonationaliste ayant pris de l'ampleur, on assista à l'émergence d'un discours misérabiliste sur les chances de survivance des minorités qu'on vouait de plus en plus à l'assimilation. Dès 1960, l'interventionnisme sans précédent de l'État québécois dans les domaines économique, social et culturel contribua à l'érosion du discours nationaliste canadien-français traditionnel et du réseau d'institutions – souvent dominées par le clergé, comme les collèges classiques, les sociétés nationales, les hôpitaux, les institutions caritatives – qui en assurait la diffusion. La notion même de *Canadien français* fut éventuellement bannie de tous les esprits et de toutes les lèvres : dorénavant, on ne parlait plus que de la nation *québécoise*, au grand dam des minorités françaises que cette identité « territorialisée » excluait forcément. C'est au moment des États généraux du Canada français (1966, 1967 et 1969) que la rupture entre le Québec et les minorités éclata au grand jour et de manière fracassante[7]. Désormais, pour assurer leur développement, les deux branches de l'arbre canadien-français emprunteraient des stratégies divergentes, voire irréconciliables : le Québec préconiserait le renforcement de son appareil étatique, quitte à accéder à son entière indépendance politique, tandis que les minorités s'en remettraient à un gouvernement central fort, se disant disposé à veiller sur leur bien-être partout au pays. D'ailleurs, à la fin des années 1960, l'appui financier et institutionnel de l'État fédéral, lancé dans la lutte antiséparatiste, ne se ferait pas attendre bien longtemps.

Les États généraux, pourtant, ne firent que confirmer l'« éclatement » de la nation canadienne-française qui se préparait depuis les années 1940. Selon Marcel Martel, le

---

[7] Voir Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les "États généraux du Canada français" », *Cahiers Charlevoix 3. Études franco-ontariennes*, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1998, p. 231-364 ; Marcel Martel, *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 204 p. ; Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom. La Crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*, Sudbury, Éditions Prise de parole et Institut franco-ontarien, 2001, 120 p.

mouvement néonationaliste y avait déjà puissamment contribué dès le lendemain de la guerre en adoptant un discours « sépulcral » vis-à-vis des minorités[8]. L'École de Montréal, précise-t-il, y avait été pour beaucoup. Michel Brunet, en particulier, dénonça fréquemment ce qu'il considérait comme les « mythes consolateurs » du nationalisme canadien-français traditionnel, dont celui du messianisme et de la reconquête spirituelle de l'Amérique. Brunet se réclamait plutôt de l'objectivité scientifique et d'un certain déterminisme historique pour conclure à la non-viabilité de la plupart des minorités françaises à l'extérieur du Québec : leur assimilation lui paraissait donc inévitable, « normale », le résultat du jeu des forces démographiques qui s'exerçaient contre elles et des structures politiques auxquelles elles étaient assujetties. L'histoire en avait décidé ainsi et les ressources de la science ne permettaient pas qu'on s'y méprît : voilà du moins ce que croyaient Brunet et ses collègues néonationalistes. L'idée que le Québec pût triompher des forces structurelles qui s'exerçaient contre les minorités et se porter à leur secours, idée dont Lionel Groulx s'était longtemps fait le champion, perdit tout son sens dans la logique des néonationalistes.

Par conséquent, le discours sur la méthode scientifique fournit au mouvement néonationaliste et, en particulier, aux historiens de l'École de Montréal, la justification conceptuelle nécessaire à la négligence des minorités françaises[9]. De *canadien-français* qu'il était, le discours nationaliste deviendrait bientôt *québécois*. Cette foi en la nécessité d'« agir par soi collectivement » par l'intermédiaire d'un État, qui était fondée sur une vision « scientifique » de la société tient fort mal la route de nos jours en raison du succès considérable qu'ont connu les thèses poststructuralistes. Durant les années

---

[8] Voir Marcel Martel, « "*Hors du Québec, point de salut !*" Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969 », dans Michael D. Behiels et Marcel Martel (dir.), *Nations, Ideas, Identities. Essays in Honour of Ramsay Cook*, Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 130-140.

[9] L'ouvrage de Guy Frégault, *Lionel Groulx tel qu'en lui-même* (Montréal, Éditions Léméac, 1978, p. 78-81), fournit un excellent exemple du recours à l'objectivité scientifique pour justifier l'abandon, par le Québec, des minorités françaises.

1940 et 1950, cependant, le contexte se prêtait bien au discours sur l'objectivité scientifique auquel s'étaient également ralliés les intellectuels libéraux de *Cité libre* et les universitaires de l'École des sciences sociales de Laval. Les historiens néonationalistes croyaient assister à une forme de progrès par rapport à la pensée de Lionel Groulx qui, malgré tout ce qu'ils lui devaient, leur paraissait faire une trop grande place au surnaturel et à tout un répertoire de « mythes » dans l'histoire de la nation canadienne-française. L'abandon de la thèse de la mission providentielle par les néonationalistes et leur recours à une interprétation plus matérialiste de l'histoire permirent de supprimer un des plus puissants arguments jamais évoqués par Groulx pour responsabiliser le Québec et lui faire prendre conscience de ses devoirs vis-à-vis des minorités françaises. Évidemment, le discours des néonationalistes n'était pas moins normatif que l'avait été celui de Groulx et des « traditionalistes ». La « norme » n'était plus tout à fait la même, voilà tout. Il y a donc un lien explicite à établir entre la marginalisation des minorités par les néonationalistes *québécois* de l'après-guerre et l'essor, au même moment, du discours sur la nation se réclamant de l'objectivité scientifique parmi des milieux intellectuels. Dans sa grande étude sur l'École de Montréal, Jean Lamarre indique que Michel Brunet, en particulier, faisait de l'assimilation un « fait sociologique » que les générations précédentes, selon lui, n'avaient pas compris, « faute d'un véritable enseignement des sciences sociales[10] ».

Les néonationalistes utilisèrent donc ce qu'ils considéraient comme la lente agonie des Canadiens français hors Québec pour mieux asseoir leurs analyses : les minorités représentaient la « mort », alors que le Québec, selon eux, représentait la « vie »[11]. Parmi les trois historiens de l'École de Montréal, c'est sans doute Michel Brunet, celui qui, ironiquement, entretenait la relation la plus intime avec Groulx, qui développa le plus explicitement cette thèse. De plus, les propos qu'il destinait aux minorités qui

---

[10] Jean Lamarre, *op. cit.*, p. 416.
[11] Marcel Martel, « *"Hors du Québec, point de salut !"...* », p. 130.

rouspétaient contre la marginalisation apparente que leur faisait subir le discours néonationaliste ne péchaient pas par excès de tendresse. En agissant de la sorte, estimait Brunet, les Canadiens français des autres provinces concouraient plus ou moins sciemment à rien de moins que la perte du Québec :

> Ces gens [les minorités] semblent s'imaginer que nous sommes une minorité dans la province de Québec. On dirait qu'ils souffrent de nous savoir en majorité dans une province où nous pouvons compter sur un gouvernement qui, si nous savons le vouloir, est susceptible d'être mis à notre service comme collectivité. Ces pauvres minoritaires semblent n'avoir qu'un désir : nous réduire au niveau de minorité. Je n'ai jamais cru en ces associations qui nous mettent, nous du Québec, à la remorque de ces pauvres Canadiens de la dispersion. Leur sort pénible me touche profondément, mais ils ne m'imposeront jamais leur conception du problème canadien-français. Ils devraient savoir une fois pour toutes que nous ne sommes pas une minorité chez nous. Que dire des Canadiens français du Québec qui ont la mentalité des minoritaires franco-canadiens ! Pourquoi nous en laisserions-nous imposer par les plus assimilés à la majorité *Canadian* ? Je crois urgent de définir les positions réelles des Canadiens français du Québec dans leurs relations avec les minorités. Celles-ci ne doivent pas être un poids mort pour nous et un gage entre les mains du Canada anglais[12].

Ce passage de Brunet explicite bien la pensée du mouvement néonationaliste. Plusieurs idées-force s'en dégagent. D'abord, on constate la hantise de l'état de minoritaire qui ne quitterait plus le mouvement nationaliste au Québec. La présence de Canadiens français dans les autres provinces était un vestige du nationalisme canadien-français traditionnel qui, selon Brunet, excluait toute possibilité de développement pour leurs compatriotes du Québec, si ce n'était à titre de minoritaires à l'échelle canadienne. Par ailleurs, l'attachement sentimental des nationalistes traditionnels aux minorités françaises risquait continuellement, d'après lui, de se retourner contre le Québec : la majorité canadienne-anglaise, afin de réprimer le désir d'affirmation nationale des Canadiens français du Québec, pouvait toujours les faire chanter en prenant les minorités

---

[12] Lettre de Michel Brunet à François-Albert Angers (de *L'Action nationale*), 15 août 1956, cité dans Jean Lamarre, *op. cit.*, p. 416.

en otages. Il valait mieux, estimait Brunet, se concentrer sur le Québec, le seul État contrôlé par une majorité canadienne-française.

Groulx, les néonationalistes et l'ensevelissement des minorités françaises

Où se situait Groulx par rapport aux remises en question de l'après-guerre et de la Révolution tranquille ? Les historiens se sont peu penchés sur cette question. La meilleure étude est le récent mémoire de maîtrise de Stéphane Pigeon sur la pensée de Groulx de 1956 à 1967[13]. L'auteur y démontre que l'accueil que ménagea le chanoine au grand remue-ménage de la Révolution tranquille défie les interprétations faciles et réductrices. Autant Groulx en approuvait les volets politique et économique, autant il en désapprouvait le volet social et culturel qu'il imputait à l'irréligion et au relâchement des mœurs. Groulx, en effet, était loin de se considérer comme un ami du régime duplessiste des années 1940 et 1950. Ses critiques du gouvernement unioniste contrastaient, cependant, avec la position pro-unioniste d'autres penseurs traditionalistes de son époque, dont Robert Rumilly, et trahissaient la diversité des opinions parmi les intellectuels associés à la droite nationaliste. Voici ce qu'en dit Pierre Trépanier :

> Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale l'ébranlement du monde des idées se répercute dans la société québécoise et jusque dans l'itinéraire de Groulx. L'anticléricalisme, la dissociation du national et du religieux, quelques audaces qui confinent à l'irréligion, le relâchement des mœurs suscitent chez lui des réactions de rejet et de fermeture. Mais en même temps, il s'applique à reconnaître des signes d'espérance, même dans la novation, pourtant la plupart du temps sans grand rapport avec sa tradition intellectuelle[14].

Si Groulx voyait dans les mutations idéologiques de l'après-guerre et de la Révolution tranquille une entreprise d'affirmation nationale, il s'inquiétait de ce que celle-ci se fît aux dépens d'une large partie de son propre legs intellectuel. La tendance matérialiste

---

[13] Stéphane Pigeon, *Lionel Groulx, critique de la Révolution tranquille (1956-1967)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1999, 117 p.
[14] Pierre Trépanier, « Le maurrassisme au Canada français », *Les Cahiers des Dix*, n° 53 (1999), p. 203.

de la « nouvelle histoire », comme celle, de plus en plus prononcée, de la société de consommation dont les Canadiens français faisaient résolument partie, suscita chez lui un vif sentiment d'inquiétude. En particulier, le projet de sécularisation et de laïcisation qu'avaient épousé à la fois les néolibéraux et les néonationalistes le conduisit à conclure à l'anticléricalisme de la jeune génération. La scission du national et du religieux fit éprouver à Groulx un fort sentiment d'angoisse : l'un des principaux fondements de la nation canadienne-française telle qu'il la concevait avait été supprimé par des gens, souvent ses propres disciples, qui se proclamaient nationalistes.

Des années 1940 aux années 1960, Groulx fit part de ses inquiétudes à ses proches et à ses collègues du mouvement nationaliste. Le chanoine avait identifié clairement ses têtes de Turc et destinait ses critiques les plus acerbes aux rédacteurs de *Cité libre* qui, selon lui, faisaient flèche de tout bois dans leur croisade antinationaliste et antitraditionaliste. Le fondateur de la revue, Pierre-Elliot Trudeau, écopait des plus durs coups, Groulx le traitant de « cerveau indigeste » ayant trop subi, dans sa jeunesse, l'influence de François Hertel, lui-même un « brillant déséquilibré »[15]. Mais le vieux maître ne s'empêcha pas non plus de chercher noise aux jeunes du mouvement néonationaliste. *Le Devoir*, par exemple, affichait, selon lui, « deux visages » : sous des dehors nationalistes, il donnait trop souvent dans le libéralisme à la Trudeau (entendons par là ses idées sur la sécularisation)[16]. En 1963, Groulx écrivit personnellement au directeur du *Devoir*, Gérard Filion, pour reprocher au quotidien la tiédeur de son sens national, ses tendances parfois anticléricales et l'oubli dans lequel semblaient avoir

---

[15] Lettre de Lionel Groulx à Richard Arès, Centre de recherche Lionel-Groulx (dorénavant CRLG), Fonds Lionel-Groulx (dorénavant FLG), P1/A,84, 5 juin 1960. Les inquiétudes de Groulx vis-à-vis des conséquences de la pensée de Trudeau et de *Cité libre* reviennent souvent dans sa correspondance des années 1950 et 1960 (lettres de Lionel Groulx à Richard Arès, CRLG, FLG, P1/A,84, 8 mai 1959 et 8 janvier 1960 ; à Jean Éthier-Blais, CRLG, FLG, P1/A,1299, 12 janvier 1965).

[16] Lettres de Lionel Groulx à François-Albert Angers, CRLG, FLG, P1/A,58, 8 janvier 1960 ; à Richard Arès, CRLG, FLG, P1/A,84, 8 mai 1959.

sombré les minorités françaises : « Il n'est pas exagéré de dire que, depuis trois au quatre ans, le Devoir a fait plus de publicité au Frère Un Tel et au M[ouvement] L[aïc de langue] F[rançaise], qu'il n'en a fait à nos questions nationales et à nos minorités[17] ». Lorsque Claude Ryan en aurait pris la direction peu de temps après, Groulx romprait définitivement avec *Le Devoir*, dont il estimerait les convictions religieuses trop faibles[18].

Le Devoir ne fut pas le seul à s'attirer les foudres du vieux maître nationaliste. *L'Action nationale* reçut également son lot de remontrances. En 1952, Groulx indiqua à François-Albert Angers que le départ imminent d'André Laurendeau de la direction de la revue risquait d'ouvrir les vannes. Groulx ne se sentait plus en symbiose avec la jeune génération dont la seule passion, lui semblait-il, était de manger du curé :

> Je ne vous cacherai pas qu'avec plusieurs aînés, je suis fort inquiet au sujet de notre ACTION NATIONALE. André veut absolument quitter la direction de la REVUE. Qui lui succédera ? Dans l'équipe des jeunes, je ne vois personne d'assez d'autorité et de jugement pour assumer la succession. La tournure d'esprit en ce camp-là ne me paraît guère rassurante. Ce n'est pas avec de l'anticléricalisme qu'on peut assurer l'avenir d'une [r]evue dont la bonne moitié des abonnés sont gens d'Église. Je ne crois pas, non plus, que le temps soit venu où un mouvement nationaliste ait chance de réussir au Canada français, en affichant des sentiments anticléricaux plus ou moins camouflés. Quand ce jour-là sera venu, du reste, je n'ai pas besoin de vous dire que je ne serai plus du côté nationaliste[19].

Les inquiétudes de Groulx atteignirent un point culminant en 1958, alors qu'il remit à Angers sa démission de la Ligue d'Action nationale[20]. Groulx donna pour toute raison qu'il ne se sentait plus le bienvenu parmi des gens qui s'évertuaient à critiquer sa conception de l'histoire et qui faisaient de lui un des principaux diffuseurs de ces « mythes funestes qui auraient jeté notre peuple sur une fausse voie ». Si Groulx

---

[17] Lettre de Lionel Groulx à Gérard Filion, CRLG, FLG, P1/A,1348, 26 mars 1963.
[18] Stéphane Pigeon, *op. cit.*, p. 20-22.
[19] Lettre de Lionel Groulx à François-Albert Angers, CRLG, FLG, P1/A,58, 20 octobre 1952. Les majuscules sont de Groulx.
[20] Lettre de Lionel Groulx à François-Albert Angers, CRLG, FLG, P1/A,58, 8 décembre 1958.

partageait avec les Séguin, les Frégault et les Brunet de l'École de Montréal leurs idées sur le caractère catastrophique de la Conquête britannique de 1760, il ne partageait pas, toutefois, leur pessimisme et n'hésitait pas à voir en la suite de l'histoire du Canada français des éléments de grandeur qu'il croyait susceptibles d'attiser la fierté nationale des siens. Ce que Groulx avait toujours défendu, en fin de compte, c'était la thèse de la « courbe ascendante » dont il a été question ci-dessus : les Canadiens français avaient pu améliorer leur sort en dépit des méfaits et des obstacles qu'avait engendrés la Conquête, thèse que les historiens néonationalistes rejetaient. Pour eux, 1760 avait marqué le début d'une déchéance ou d'une infériorité structurelle inévitable qui s'avérerait insurmontable tant que les structures politiques et économiques actuelles demeureraient en place. Pour Groulx, la mission providentielle des Canadiens français était le gage qu'il était toujours permis à un peuple catholique d'espérer en l'avenir. La nouvelle génération d'historiens, cependant, n'y voyait qu'un autre de ces « mythes consolateurs » qu'il fallait dissiper de toute urgence[21].

Groulx réintégrerait la Ligue peu de temps après, lorsque François-Albert Angers y aurait imposé une direction plus orthodoxe[22]. Mais cet épisode laisse clairement entrevoir le conflit idéologique, voire épistémologique qui opposait Groulx et ses semblables à la nouvelle école nationaliste, conflit tenant, entre autres choses, à la question de la sécularisation et de la désacralisation des sciences humaines. Groulx n'abandonnerait jamais sa foi en la mission providentielle des Canadiens français, si centrale dans son analyse des rapports entre le Québec les minorités françaises des autres provinces. Les jeunes nationalistes qui abordaient cette question avec trop de légèreté, croyait-il, faisaient fausse route :

---

[21] Voir le compte rendu que fit Groulx de l'ouvrage de Guy Frégault, *La Guerre de la Conquête*, en 1956 (*Revue d'histoire de l'Amérique française* [dorénavant *RHAF*], mars 1956, p. 579-588).

[22] Voir Stéphane Pigeon, *op. cit.*, p. 19-20.

> Je m'accuse [...], confia-t-il à Angers, et sans le moindre repentir, d'avoir rappelé à ce même peuple [canadien-français], sa mission de peuple catholique ; et je reste persuadé que lui seul, au Canada, serait en puissance, s'il s'en donnait la peine, d'édifier une civilisation selon les normes les plus orthodoxes, civilisation modeste, si l'on veut, mais qui pourrait être un valable témoignage au catholicisme et à l'Église. Quoi que l'on pense, en tout cas, je refuse de me faire l'adepte de cette hérésie qui voudrait qu'un catholique et à plus forte raison un peuple catholique, n'auraient pas à se tenir responsables, pour leur part, du sort de la Rédemption dans le monde. Si c'est là du messianisme risible, tant pis pour le messianisme[23].

La nouvelle histoire, en ne soulignant que l'infériorité inévitable des Canadiens français depuis la Conquête, comportait, d'après Groulx, de graves risques ontologiques : en supprimant de l'histoire du Canada français tout motif de fierté nationale, qui l'empêcherait de se jeter dans le *melting pot* anglo-saxon ? Bien qu'il reconnût aux historiens néonationalistes leur « absolue bonne foi », Groulx leur reprocha d'avoir mal jaugé « les ultimes conséquences de [leur] philosophie d'histoire ». Si, aux yeux de la nouvelle génération d'historiens, la survivance des Canadiens français dépendait des forces économiques et politiques qu'ils subissaient, le chanoine Groulx, sans minimiser l'importance des structures, l'imputait, en dernière analyse, à la volonté des hommes et à leur foi en la Providence. Groulx développa cette idée en de nombreux endroits, notamment dans une conférence qu'il prononça à Montréal en 1953 intitulée « Où allons-nous ? ». Il s'y montra particulièrement sévère envers les « défaitistes » qui, entre autres choses, s'acharnaient à vouer les minorités françaises à l'assimilation :

> Dans leur tour d'horizon, les défaitistes, on le pense, ne négligent point de recenser les pertes ou défaites de la vie française en Amérique, ses reculs incessants sur presque tous les points. S'ils nous concèdent des avances victorieuses dans le Nouveau-Brunswick ; en revanche, ils évoquent le naufrage aux trois quarts consommé de plus d'un million de Franco-Américains ; l'écroulement commencé, dans l'Ontario, par l'éclatante défection d'une institution universitaire [l'Université d'Ottawa] ; la péninsule de l'Essex plus qu'à demi-entamée [*sic*] ; les régions de Midland, de Penetanguishene, à peu près perdues, celles de Pembroke, de North[-]Bay et du Sault[-]Sainte-Marie soumises à un grugement [sic] systématique ;

---

[23] Lettre de Lionel Groulx à François-Albert Angers, CRLG, FLG, P1/A,58, 8 décembre 1958.

> enfin, dans tout l'[O]uest français, l'absence de vrais pôles de ralliement, la désaffection progressive de la vieille province trop lointaine ; et d'ailleurs, au sein de toutes les minorités, lentement minées par la pratique obligatoire du bilinguisme intégral et par des lois scolaires mesquines, l'affaiblissement irrépressible de la vie et de l'esprit français. Ainsi, en résumé, dans le Québec et tous les secteurs, le recul, l'effondrement. Hors du Québec, le rétrécissement continu de l'implacable peau de chagrin[24].

Constater le mal, pour Groulx, ne signifiait pas s'y résigner ou en reconnaître l'inévitabilité. Voilà en quoi son analyse différait de celle des néonationalistes qui, selon lui, cédaient trop facilement au déterminisme économique et qui avaient évacué de leur univers conceptuel le principe du surnaturel, de la transcendance. Groulx prit le temps de discuter longuement de ces questions avec l'un des trois membres de l'École de Montréal, celui avec qui il entretenait la relation la plus intime, Michel Brunet. En 1957, Groulx conseilla à son ancien disciple moins de pessimisme et plus de modération dans ses opinions sur la viabilité des minorités françaises des autres provinces. L'affirmation du Québec, insista-t-il, ne devait pas se faire sur leur dos :

> Et c'est [...] pour empêcher qu'on ne vous cherche encore une querelle d'Allemands, que je me suis demandé s'il n'y aurait pas lieu d'apporter quelque précision à votre thèse sur la folie d'un Canada, pays bi-ethnique et bi-culturel. Entendez-moi bien : je ne crois pas à la nation bi-ethnique et de double culture, pas plus qu'à la théorie archi-folle d'un peuple canadien parlant, en sa masse, les deux langues. Mais devons-nous, pour autant, renoncer au bilinguisme officiel à Ottawa et aux droits ou privilèges de nos minorités d'apprendre leur langue à l'école ? Il y a là une équivoque qui, sans doute, n'est pas dans votre esprit. Pourquoi risquer qu'on vous l'impute[25] ?

Pourtant, il ne s'agissait pas d'une « équivoque » dans l'esprit de Brunet qui n'hésitait pas à vouer carrément les minorités françaises aux gémonies. Brunet, cependant, protesterait contre les accusations de pessimisme de son ancien maître,

---

[24] Lionel Groulx, « Où allons-nous ? », *Pour bâtir*, Montréal, Ligue d'Action nationale, 1953, p. 83-84.

[25] Lettre de Lionel Groulx à Michel Brunet, CRLG, FLG, P1/A,596, 21 août 1954. Les soulignés sont de Groulx. Il faut lire aussi le long compte rendu que ferait Groulx, l'année suivante, du livre de Brunet, *Canadians et Canadiens* (*RHAF*, juin 1955, p. 120-129).

quoique respectueusement. La survivance des Canadiens français était encore possible, lui dit-il l'année suivante, pour peu qu'on sût prendre les mesures nécessaires : « Tout le problème se ramène à une question de science et de volonté. Une science complète et dynamique capable de suppléer au nombre et à la force économique[26] ». Ici, la part de la « science » paraît plus grande que celle de la « volonté » dans la survivance des Canadiens français. Brunet écrivit cette lettre en mai 1955 en réponse à Groulx qui s'apprêtait à faire un voyage dans la région de Sudbury, à Verner, plus précisément, où il devait prononcer une conférence sur la « résistance ». « Vous voyez que j'ai encore la foi[27] », lui dit Groulx sur un ton de réprimande toute paternelle. Ce mot résumait bien le fond de sa pensée sur la survivance des minorités qui était d'abord et avant tout une affaire de « foi » et de volonté à ses yeux : la science seule était impuissante à y pourvoir. Brunet, pour sa part, se défendit d'avoir voulu critiquer les faits et gestes de son ancien maître : « [C]e n'est pas moi, lui dit-il, qui vous reprocherai d'aller donner un message d'avenir à nos frères de Sudbury[28] ».

Groulx, cependant, ne croyait pas la discussion close. Il reviendrait à la charge fréquemment contre Brunet dans les années à venir. En 1957, il se désola de ce que Brunet « et même un peu notre ami Frégault » s'étaient trop laissés influencer par Maurice Séguin, « pauvre refoulé qui ne pourra[it] jamais secréter qu'un pessimisme foncier et total[29] ». Il enchaîna en réitérant sa foi en la Providence, en la volonté des hommes et en la mission apostolique des siens. Les jeunes du mouvement néonationaliste, s'obstina-t-il à répéter, avaient tort d'écarter du revers de la main de telles idées-force : voilà ce qui préserverait la nation canadienne-française du naufrage et qui, si elle le voulait, lui permettrait de surmonter les obstacles économiques et politiques sur son chemin, à l'extérieur comme à l'intérieur du Québec. Brunet,

---

[26] Lettre de Michel Brunet à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,596, 18 mai 1955.
[27] Lettre de Lionel Groulx à Michel Brunet, CRLG, FLG, P1/A,596, 16 mai 1955.
[28] Lettre de Michel Brunet à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,596, 18 mai 1955.
[29] Lettre de Lionel Groulx à Michel Brunet, CRLG, FLG, P1/A,596, 2 août 1957.

pourtant, lui tint tête et refusa d'abandonner sa foi en la science : « Pour parvenir à cette connaissance objective [de la situation actuelle des Canadiens français], nous devons nous libérer de tout romantisme et de tout messianisme[30] ». Brunet, d'ailleurs, venait de publier une critique virulente de la pensée traditionaliste canadienne-française intitulée « Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme ». Le texte eut sûrement l'heur de déplaire souverainement à son « cher maître »[31]. L'année suivante, le ton de Groulx serait encore plus dur. L'interprétation que faisait Brunet de l'histoire du Canada français lui paraissait « trop fondée sur le déterminisme économique. Vous serez de mon avis que, sous prétexte de détruire les mythes, il conviendrait tout de même de n'en pas inventer de nouveaux[32] ». Le délaissement, par l'École de Montréal, de la philosophie traditionaliste, sa foi aveugle en l'analyse structurelle de l'histoire, tout cela, croyait Groulx, lui faisait poser des jugements téméraires sur la survivance des Canadiens français et, surtout, des minorités françaises. En 1961, Groulx indiqua à Brunet que Guy Frégault – qui avait été récemment promu au rang de sous-ministre des Affaires culturelles – était coupable, lui aussi, de ce grand défaut :

> Le public pardonne toute sorte d'opinions ; il pardonne difficilement certains mots trop osés, trop excessifs. Il vous les colle jusqu'à la fin de votre vie. Demandez-le aux politiciens imprudents. Vous le demanderez bientôt à notre ami Frégault, à qui on commence déjà à rappeler tout bas, en attendant de lui rappeler tout haut – j'en sais quelque chose – [...] ses opinions défaitistes sur le sort des minorités françaises à travers le Canada, son ensevelissement prématuré des Acadiens, son manque de foi en l'avenir même de ses compatriotes du Québec, et l'existence de leur culture et de leur civilisation[33].

---

[30] Lettre de Michel Brunet à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,596, 3 août 1957.
[31] L'article, qui fut publié à l'origine dans *Écrits du Canada français*, paraîtrait, l'année suivante, dans *La Présence anglaise et les Canadiens* (Montréal, Éditions Beauchemin, 1958, p. 112-166).
[32] Lettre de Lionel Groulx à Michel Brunet, CRLG, FLG, P1/A,596, 23 décembre 1958.
[33] Lettre de Lionel Groulx à Michel Brunet, CRLG, FLG, P1/A,596, 24 avril 1961.

Michel Brunet et Guy Frégault n'étaient pas les seuls à s'interroger sur le bien-fondé et l'importance pour le Québec d'intervenir auprès des minorités françaises. D'autres membres du mouvement nationaliste semblèrent également s'être converties aux idées de la jeune génération, comme, par exemple, Rodolphe Laplante. Ancien journaliste du *Droit* d'Ottawa et de *La Survivance* d'Edmonton, Laplante travaillait, durant les années 1950, à l'Office de l'électrification rurale du Québec. En 1953, dans une lettre à Groulx, il prit à partie le Conseil de la vie française qui, selon lui, se coupait l'herbe sous le pied en se vouant presque entièrement à la survivance des minorités au détriment du développement du Québec. Les intérêts des unes et de l'autre étaient trop dissemblables, expliqua-t-il, pour qu'il fût permis au Conseil de lancer des « mouvements d'ensemble » susceptibles de réussir. Laplante se défendit de vouloir abandonner les minorités à leur propre sort. Pourtant, son pessimisme laissait nettement présager qu'il ne tarderait pas à se lancer dans cette voie. Son vocabulaire « sépulcral », pour le reste, aurait même fait honneur à Michel Brunet : « Quoi qu'il en soit, le Conseil de [la] vie française ne doit pas uniquement se promener dans un cimetière, courir après des minorités défaillantes et démissionnaires quelle que soit la responsabilité morale qui incombe au Québec qui a charge d'âmes[34] ».

Parfois, aussi, les collègues de Groulx en milieu minoritaire lui firent part de leur mécontentement vis-à-vis du traitement qu'ils subissaient aux mains des néonationalistes. En pleine Révolution tranquille, Séraphin Marion, professeur à l'Université d'Ottawa, exprima à Groulx son désaccord sur certaines des idées des historiens de l'École de Montréal :

> Franco-Ontarien, je considère nos problèmes dans une optique qui m'est propre et qui souvent diffère un tantinet de l'optique québécoise. C'est mon droit strict d'agir ainsi et je n'ai là-dessus aucune permission à demander à qui que ce soit. Voilà ce que ne comprennent pas toujours de jeunes

[34] Lettre de Rodolphe Laplante à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2096, 29 octobre 1953.

> historiens dont le péché mignon n'est pas, certes, un manque d'assurance ou un complexe d'infériorité[35].

Nous ne disposons malheureusement pas de la réponse que fit Groulx à Marion, si réponse il y eut. Nous savons, cependant, qu'il n'hésitait pas à assurer ses amis en milieu minoritaire qu'ils disposeraient toujours de son appui indéfectible. À l'abbé Adrien Verrette, du New-Hampshire, il voulut, en 1959, témoigner sa solidarité avec les minorités envers et contre ceux qui, au Québec, doutaient de leurs chances de survivance :

> Veuillez croire, en tout cas, que dans le vieux Québec, qu'on dit souvent oublieux, je reste de ceux qui suivent, et souvent passionnément, la vie, l'histoire de tous les groupes français d'Amérique, le vôtre en particulier. Et parmi les grands souvenirs de ma vie, il y a l'aide modeste qu'à certaines heures, j'ai pu vous porter. Que Dieu vous soit toujours en aide ! Et rappelez-vous que tous les peuples vivent qui ont choisi de vivre[36].

GROULX ET LES MINORITÉS : DES RELATIONS SOUTENUES

Groulx et le Conseil de la vie française en Amérique

D'aucuns pourraient croire que, durant l'après-guerre, le chanoine Groulx s'est quelque peu retiré des luttes, scolaires ou autres, des minorités et qu'en cela, il rejoignait plus ou moins consciemment le comportement, sinon l'opinion des néonationalistes. Une telle analyse, cependant, serait de courte vue. En étudiant les relations que Groulx entretenait avec les minorités des années 1940 aux années 1960, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. D'abord, aucune nouvelle crise scolaire ne vint défrayer la chronique, comme l'avait fait le Règlement XVII durant les années 1910 et 1920. De ce

---

[35] Lettre de Séraphin Marion à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2602, 7 janvier 1966. Marion, qui venait d'effectuer une tournée de conférences dans l'Ouest et en Ontario, fit aussi part à Groulx de quelques-unes de ses impressions de voyage. À Sudbury, il avait pris la parole à l'Université Laurentienne, institution bilingue nouvellement construite, mais dont l'apport véritable aux Franco-Ontariens lui paraissait plus que douteux : « [C]ette "Laurentian University" [...] inspire, aujourd'hui encore, beaucoup plus de craintes que de réjouissances », lui confia-t-il.

[36] Lettre de Lionel Groulx à Adrien Verrette, CRLG, FLG, P1/A,3667, 4 novembre 1959.

côté, il y aurait nouveauté, notamment en Ontario au pallier secondaire, mais seulement à la fin des années 1960, après la mort du chanoine[37]. Par ailleurs, l'âge avancé de Groulx – il célébra son soixante-quinzième anniversaire de naissance en 1953 et ne rendrait l'âme qu'en 1967, à l'âge de 89 ans – contribua sans doute à ralentir son train de vie. Bien qu'il demeurât militant et très actif jusqu'à la fin de ses jours, l'ardeur impétueuse de sa jeunesse lui faisait sans doute de plus en plus défaut, d'autant plus que les responsabilités qu'il cumulait en tant que président de l'Institut d'histoire de l'Amérique française et directeur de la *Revue* du même nom prenaient beaucoup de son temps. Certes, il continuerait d'intervenir sur la place publique, mais ce serait, dorénavant, à la manière d'un maître conscient de ce que d'autres avaient pris sa relève dans le militantisme actif. Enfin, l'après-guerre marqua pour Groulx un retour en force à sa vocation d'historien. C'est à ce moment qu'il lança quelques-uns de ses plus grands projets, dont l'Institut d'histoire de l'Amérique française qu'il dirigerait jusqu'à sa mort en 1967, comme nous le verrons un peu plus loin. Pas étonnant, alors, qu'il ait eu moins de temps à consacrer au militantisme direct.

Malgré tous ces empêchements, le chanoine Groulx, durant les vingt-cinq dernières années de sa vie, trouva souvent le temps de maintenir de nombreux contacts avec les minorités françaises. Nous avons déjà souligné l'influence qu'il avait exercée auprès des communautés françaises minoritaires et, en particulier, auprès de leurs chefs d'opinion. Avant même la Deuxième Guerre mondiale, on en était venu à le considérer comme le maître incontesté du mouvement nationaliste canadien-français, grâce à ses travaux d'histoire, à ses nombreuses conférences et, surtout, à son passage à la direction de *L'Action française*. Après la guerre, on voulut toujours se prévaloir de son prestige et de son influence pour cautionner de nombreux projets. Le Comité permanent de la survivance française, devenu, en 1952, le Conseil de la vie française en Amérique, fit

---

[37] Voir Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*. Montréal, Éditions Études Vivantes, 1980, 272 p.

souvent appel à ses services dans le cadre de ses campagnes pour le développement communautaire des minorités françaises. C'est Groulx que le Conseil mandata, en 1948, pour rédiger, en son nom, un article pour promouvoir la création d'une radio française dans l'Ouest[38]. Le texte paraîtrait le mois suivant dans *Les Cloches de Saint-Boniface*[39]. Durant les années 1950 et 1960, le Conseil invita souvent Groulx à se joindre aux campagnes qu'il menait pour appuyer les minorités. Celui-ci accepterait presque sans défaillance, notamment en 1961 lorsque la Fraternité française d'Amérique[40] voulut faire un pied de nez à ceux qui souhaitaient que le Québec abandonnât les minorités une fois pour toutes[41]. Dans un article publié dans *Le Bulletin* de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le président de la campagne, J.-Émile Boucher, tourna en dérision les arguments des néonationalistes et dénonça l'« avachissement » que l'on constatait en leurs milieux[42]. La Fraternité revint encore à la charge en 1962[43] et proposa même à Groulx la présidence d'honneur de la campagne de 1963, qu'il accepta[44]. La même

---

[38] Lettre de Gérard Filion à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1348, 16 février 1948.

[39] Lionel Groulx, « Ceci se passera au Canada... à propos de Radio-Ouest », *Les Cloches de Saint-Boniface* [dorénavant *CSB*], vol. 47, n° 3 (mars 1948), p. 62-63. Cet article n'était pas la première contribution de Groulx aux *Cloches*. Dès 1928, sa « Lettre du Manitoba », qui avait paru à l'origine dans *L'Action française*, y avait été reproduite (*CSB*, vol. 27, n° 9 (septembre 1928) ; vol. 27 n° 10 (octobre 1928)). Il y avait également publié une étude historique (« D'Iberville à la Baie d'Hudson », *CSB*, vol. 41, n° 6 (juin 1942)), ainsi qu'un autre texte, très court, « Notre peuple canadien » (*CSB*, vol. 42, n° 9 (septembre 1943)).

[40] En 1957, le Conseil joindraient ses efforts à ceux de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec en créant la Fraternité française d'Amérique qui, désormais, organiserait les campagnes de souscription.

[41] Lettre de J.-Émile Boucher à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,464, 10 avril 1961.

[42] J.-Émile Boucher, « Au diable la fraternité ! », *Le Bulletin*, vol. 10, n° 1 (avril 1961), p. 1.

[43] Lettre de Gérard Pelletier à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,2941, 13 avril 1962.

[44] Lettre d'Armand Godin à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1593, 5 novembre 1962. Groulx contribua de sa propre poche à cette campagne, qui fut consacrée aux radios françaises de Saint-Boniface et de Gravelbourg (lettres d'Albert Ricard à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3157, 10 avril 1963, 14 mai 1963, 28 juin 1963). Voir aussi [Juliette Rémillard], *L'Œuvre du chanoine Lionel Groulx. Témoignages. Bio-bibliographie*, Montréal, Académie canadienne-française, 1964, p. 68.

année, Groulx accepta également de faire partie d'un comité spécial devant prélever 150 000 $ pour *L'Évangéline* de Moncton[45].

À notre connaissance, Groulx ne déclina qu'une seule invitation à participer aux activités du Conseil de la vie française en Amérique, soit en 1955. Les circonstances entourant ce refus ne sont pas claires, mais il semble que Groulx ait eu un désaccord d'ordre idéologique avec certains des membres du Conseil. Comme d'habitude, J.-Émile Boucher lui demanda de parrainer la campagne annuelle dont les sommes iraient, cette fois, aux écoles, aux journaux, aux radios et aux associations d'éducation des minorités. Le Conseil décida même que le comité de Montréal porterait le nom de « Comité Lionel[-]Groulx en faveur des minorités françaises »[46]. Groulx, malgré cet honneur, refusa de prêter son concours à la campagne de 1955. Le Conseil avait-il trop cédé aux idées « défaitistes » des jeunes nationalistes pour qu'il pût mériter son appui ? Négligeait-il les minorités ? Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, c'est ce que Groulx sembla suggérer dans sa réponse à Boucher :

> Dans l'état d'esprit défaitiste qui règne actuellement, un peu partout dans la province, et même chez nos minorités, je ne puis m'associer ouvertement à une manifestation qui, en dépit des bonnes intentions ne manquent [sic] pas d'être suspecte du même travers. J'ai de bonnes raisons de savoir que la récente décision des évêques de l'Ouest d'organiser eux-mêmes leur propre souscription n'est pas étrangère au geste récent du Conseil de la vie française[47].

Nous ignorons de quel « geste » il put s'agir, mais il semble avoir jeté un froid entre le Conseil et les minorités, si on en juge d'après cette décision de l'épiscopat canadien-français de l'Ouest de ne pas participer à la campagne[48]. À Georges Dumont, président du Conseil, Groulx tint des propos semblables :

---

[45] Lettre de Lionel Groulx à Raymond Dupuis, CRLG, FLG, P1/A,1241, 17 décembre 1962.
[46] Lettre de J.-Émile Boucher à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,464, 11 avril 1955.
[47] Lettre de Lionel Groulx à J.-Émile Boucher, CRLG, FLG, P1/A,464, 16 mai 1955.
[48] Cette campagne des évêques de l'Ouest servit à financer l'agrandissement du Grand Séminaire de Saint-Boniface (voir Marcel Martel, *Le Deuil...*, p. 90).

> Je reste persuadé, avec bien d'autres, qu'en cette affaire de la Souscription nationale, on a tenté une fausse manœuvre. Et je ne puis m'y associer. Nous n'avons plus le droit, ce me semble, de faire vivre nos œuvres à la petite cuillère. N'ayez crainte toutefois que mon attitude ne brise le "front uni"[49].

À Dumont comme à Boucher, Groulx ajouta qu'il n'entendait faire aucun éclat, ni porter cette mystérieuse affaire à la connaissance du public. Il ne s'opposerait pas non plus à ce que le « Comité Lionel-Groulx » se servît de son nom.

Excepté cet incident, Groulx participa régulièrement aux activités du Conseil de la vie française en Amérique. Au congrès de 1952, par exemple, il prononça un discours intitulé « Pour une relève »[50]. S'il est vrai que cette allocution souleva moins de controverse que son intervention au congrès de 1937 – personne ne cria au séparatisme –, certains y ont vu une manifestation des remises en question qui traversèrent le mouvement nationaliste après la guerre. C'est le cas, notamment, de Marcel Martel, selon qui les propos de Groulx détonnaient au milieu des discours des autres conférenciers[51]. Groulx, explique Martel, rendit un portrait inquiétant de la situation des minorités françaises des autres provinces, tout en dénonçant les initiatives du gouvernement fédéral visant à centraliser les pouvoirs dévolus aux provinces par la constitution. Il est vrai que Groulx y déplora le « scandale » de tous les « fils » que le Québec avait laissés partir et qu'il souligna la nécessité de travailler au renforcement de la vieille province. Cependant, ce discours, Groulx aurait pu le prononcer aussi bien en 1922 qu'en 1952. Ce n'est que difficilement qu'on l'imputerait au remue-ménage idéologique de l'après-guerre. « [...] Québec tombé, s'exclama-t-il, qui voudrait encore se battre en Amérique, pour une survivance française[52] ? » Faut-il voir en ce commentaire la preuve que Groulx participait lui aussi au processus de territorialisation

---

[49] Lettre de Lionel Groulx à Georges Dumont, CRLG, FLG, P1/A,1216, 10 mai 1955.
[50] Lionel Groulx, « Pour une relève », *Pour bâtir*, Montréal, Ligue d'Action nationale, 1953, p. 49-64.
[51] Marcel Martel, *Le Deuil...*, p. 84-85.
[52] Lionel Groulx, « Pour une relève », *Pour bâtir*, p. 58.

du discours nationaliste ? La position de Groulx, sur la question de la place du Québec à l'intérieur de la nation canadienne-française et au Canada avait peu évolué depuis trente ans. Le Québec avait été et demeurait toujours, selon lui, la source, le cœur de la civilisation française en Amérique : son affaiblissement ne pouvait que saborder gravement les efforts de survivance de tous les Canadiens français, y compris ceux des minorités françaises. Voilà les arguments qu'il fit valoir pour rassurer les représentants des minorités au congrès de 1952 :

> Compatriotes canadiens-français de tout le Canada, c'était là affirmer notre étroite solidarité et une solidarité dont on pourrait se souvenir davantage en cette province et en d'autres temps qu'à l'époque des congrès de la survivance. Mais si nous comprenons qu'à la façon dont vous êtes traités dans chacune de vos provinces, il vous est assez égal d'avoir affaire à une majorité anglo-protestante de chez vous ou à la majorité anglo-protestante d'Ottawa, vous comprendrez également, espérons-nous, que, libres, nous, dans notre État provincial, maîtres de nous gouverner comme nous l'entendons, nous ayons quelque répugnance à confier notre sort à la même espèce de gens qui, au mépris des textes constitutionnels les plus formels, vous ont spoliés de vos droits les plus sacrés et ne les vous ont jamais restitués. Sur un point aussi grave, prenons garde de ne pas nous entendre. Vous le rappellerai-je ? Il est rare qu'on fortifie ses positions en sacrifiant sa citadelle[53].

À *L'Action française*, en 1922, Groulx et Rodrigue Villeneuve n'avaient pas dit le contraire. L'orateur ponctua fréquemment son discours de références au courage des minorités qui menaient « souvent mieux que nous du vieux foyer, la bataille de la survivance française » et rappela à la mémoire de ses auditeurs le nom de quelques-uns de leurs plus grands héros, dont M^gr^ Langevin, Charles Charlebois et Philippe Landry[54]. Il termina son intervention en dissertant longuement sur la vocation apostolique de la nation canadienne-française qui justifiait, à ses yeux, son existence même. De toute évidence, il ne s'était guère éloigné de l'orthodoxie de son propre nationalisme[55].

---

[53] *Ibid.*, p. 57-58.
[54] *Ibid.*, p. 51.
[55] Groulx prononça une deuxième allocution lors du congrès de 1952, plus précisément lors de la remise de l'Ordre de la fidélité française dont il fut décoré en même temps que Joseph-Papin Archambault, Jean-Baptiste Prince et Victor Barrette. C'est Groulx qui,

Conférences, articles et autres contacts

Groulx ne dépendait pas que du Conseil de la vie française en Amérique pour développer ses relations avec les minorités. Comme il l'avait fait fréquemment avant la guerre, et malgré son âge de plus en plus mûr, il trouva à donner à l'extérieur du Québec de nombreuses conférences[56]. Peu de temps avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en novembre 1944, Groulx s'embarqua pour Saint-Boniface où, sur l'invitation de l'abbé Antoine d'Eschambault, il donna une série de conférences historiques. Ses cinq cours, qui portèrent sur « l'évolution constitutionnelle du Canada jusqu'à nos jours », attirèrent un auditoire moyen d'environ 200 personnes[57]. D'Eschambault avait aussi voulu que son passage à Saint-Boniface coïncidât avec les festivités, fixées au 11 novembre, entourant le centenaire de la naissance de Louis Riel. Le clou de la soirée fut la causerie que Groulx prononça sur « Louis Riel et les événements de la Rivière-Rouge en 1869-1870 »[58]. D'Eschambault souhaitait que cette célébration servît de prétexte pour favoriser le rapprochement entre les Franco-Manitobains et la communauté métisse qu'on avait trop longtemps négligée, selon lui :

> Cette manifestation aura une répercussion auprès des Métis eux-mêmes qui se sentent méprisés des nôtres et qui ont besoin d'un peu de fierté et ce serait

---

au nom des quatre lauréats, fit les remerciements. Il y reprit plusieurs des grands thèmes de son premier discours (voir Lionel Groulx, « Crise de fidélité française », *Pour bâtir*, p. 65-77).

[56] Par ailleurs, il est à noter que, des années 1940 aux années 1960, l'ACFEO demanderait régulièrement à Groulx des exemplaires de ses ouvrages afin qu'elle pût les distribuer aux lauréats du concours provincial de français qu'elle organisait annuellement (échange de correspondance entre Lionel Groulx et Gustave Sauvé, CRLG, FLG, P1/A,3399, mars 1946 à mars 1949 ; échange de correspondance entre Lionel Groulx et Roger Charbonneau, CRLG, FLG, P1/A,733, mars 1948 à janvier 1963).

[57] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 4 : 1940-1967*, Montréal, Éditions Fides, 1974, p. 139.

[58] Groulx reprendrait cette conférence le mois suivant au Monument national de Montréal (voir Lionel Groulx, *Louis Riel et les événements de la Rivière-Rouge en 1869-1870*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1944, 23 p.).

> bon de dire quels services ils ont rendus eux-aussi [sic]. La jeunesse métisse est portée à s'angliciser parce que nous les méprisons trop[59].

Quelques jours plus tard, d'Eschambault confia à Groulx qu'il avait réussi à « gagn[er] le cœur de nos bons Métis », dont il vanta la « fidélité édifiante »[60]. Comme pendant son voyage de 1928, ce séjour parmi les Franco-Manitobains permit à Groulx de prendre conscience du rôle crucial que devait jouer le Québec auprès des minorités, rôle qu'il ne remplissait que de manière imparfaite, selon lui. C'est du moins ce qu'il laisserait entendre, quelques années plus tard, dans ses *Mémoires* :

> Le Père Recteur du Collège [de Saint-Boniface] m'arrache aussi une causerie devant les collégiens. À ma question : De quoi leur parlerai-je ? il me répond en ponctuant ses mots : « Parlez-leur du Québec, de la vieille province, qu'ils ne connaissent guère ». Une fois de plus, devant ces jeunes gens qui m'écoutent avidement, je constate combien peu la « vieille province » rayonne en dehors de ses frontières, ne soigne guère sa publicité, même parmi ses fils exilés. En ce Manitoba de 1944, je découvre encore une volonté de survivance. L'espoir n'est pas éteint[61].

Avant de regagner Montréal, Groulx, dont les jésuites de Sudbury guettaient les déplacements, fit escale chez eux. Le père Lorenzo Cadieux, professeur au Collège du Sacré-Cœur et président de la Société historique du Nouvel-Ontario (SHNO), l'avait supplié de prendre le temps d'adresser quelques paroles à ses étudiants en faisant valoir l'isolement des Franco-Ontariens du Nord et le grand bien qu'il y accomplirait : « Toute une jeunesse ardente et canadienne-française veut, à tout prix, voir notre historien national. Et, permettez-moi de vous dire toute ma pensée et [...] la leur, le Nouvel-Ontario est un peu délaissé, traité en parent pauvre qui lutte de toutes ses forces[62] ». Groulx, impuissant à refuser pareille invitation, prononça une conférence intitulée

---

[59] Lettre d'Antoine d'Eschambault à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1297, 19 septembre 1944.
[60] Lettre d'Antoine d'Eschambault à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,1297, 15 novembre 1944.
[61] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 4...*, p. 139.
[62] Lettre de Lorenzo Cadieux à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,617, 30 octobre 1944.

« Confiance et espoir » devant une « grande affluence » d'élèves et de professeurs[63]. Dans ses *Mémoires*, il se rappellerait l'« atmosphère de chaude sympathie » et la « vitalité émouvante » qui l'avaient accueilli[64]. Groulx ne proposa rien de très novateur à ses hôtes : après avoir établi les fondements des luttes scolaires des minorités et rappelé l'importance de l'histoire, de la tradition et du catholicisme dans la vie du peuple canadien-français, il déplora le trop faible sens national de la classe politique du Québec qui ne s'acquittait pas convenablement de ses responsabilités vis-à-vis des minorités. Heureusement, enchaîna-t-il, la nouvelle génération, dont Guy Frégault et André Laurendeau, offrait des signes d'espoir et promettait de redresser certaines des erreurs du passé :

> Éveillée au sentiment de notre solidarité française, la vieille province, j'en ai la ferme conviction, finira par se découvrir charge d'âmes auprès de tous, frères trop oubliés de la dispersion. À mesure qu'il se rendra compte de son originalité foncière, des valeurs de civilisation exceptionnelles, qu'il incarne et, par suite, de la position difficile qui sera toujours la sienne en notre Amérique et au Canada, le Québec sentira davantage la nécessité de regrouper toutes ses forces, toutes les forces que vous êtes, ne serait-ce que pour faire entrer ses minorités dans son système défensif[65].

Quelques jours plus tard, Cadieux dit à Groulx son enchantement vis-à-vis de la tournure des événements et, surtout, de la réaction que son passage à Sudbury avait suscitée : « M. le chanoine, je voudrais que vous soyiez [sic] persuadé de ceci : le bien que vous nous avez fait est incalculable. [...] Aussi, il faudrait revenir. Toute une jeunesse qui combat, qui est sur la brèche, attend de vous les mots d'ordre[66] ». Plus tard, Cadieux demanderait à le rencontrer lors d'un éventuel passage à Montréal afin d'obtenir quelques conseils sur l'enseignement de l'histoire au collège de Sudbury. Peu de temps

---

[63] La conférence fut publiée sous forme de brochure : Lionel Groulx, *Confiance et espoir*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1944, 22 p.
[64] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 4...*, p. 140.
[65] Lionel Groulx, *Confiance et espoir*, p. 20.
[66] Lettre de Lorenzo Cadieux à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,617, 21 novembre 1944. Groulx reçut, pour cette conférence, un cachet de cent dollars.

après, Groulx fournirait à son collègue franco-ontarien le schéma d'un de ses cours[67]. Comme nous le verrons sous peu, les rapports entre les deux prêtres continueraient de s'intensifier dès que Groulx fonderait son Institut d'histoire en 1946.

Les deux prochains voyages qu'effectuerait Groulx chez les minorités auraient lieu quelques années plus tard[68]. En septembre et en novembre 1953, il rendit visite d'abord aux Acadiens, ensuite aux Franco-Américains. Dès l'année précédente, le père jésuite Joseph-Papin Archambault avait invité Groulx à prendre la parole à Edmundston lors de la « Semaine Sociale », sorte d'université populaire ambulante fondée une trentaine d'années auparavant. Archambault lui confia que c'était l'évêque d'Edmundston lui-même, M^gr^ Gagnon, qui avait tenu à ce que le nom de Groulx parût au programme[69]. Le cours de Groulx porta sur « La paroisse, foyer de vie nationale », thème qui l'avait d'abord fait hésiter, comme il l'avait confié à Archambault :

> Le sujet n'est pas facile à traiter. Je connais la paroisse, foyer de vie religieuse. Foyer de vie nationale, je me demande si elle l'a toujours été et si même elle l'est encore, à l'heure actuelle. Que de paroisses, en notre province, où l'on ne lit que la PRESSE et où les esprits sont parfaitement indifférents à la vie profonde de la nationalité[70].

Archambault, pour rassurer son ami, lui conseilla de relire un article portant sur le thème de la paroisse que *L'Action française* avait publié en 1918, de même que quelques

---

[67] Échange de correspondance entre Lionel Groulx et Lorenzo Cadieux, CRLG, FLG, P1/A,617, 8 septembre 1945 ; 28 février 1947.

[68] En 1946, Groulx avait également reçu une invitation à participer, au nom de la Ligue d'Action nationale, au congrès annuel de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Son horaire surchargé l'avait cependant obligé à la décliner (échange de correspondance entre Lionel Groulx et Anatole Vanier, CRLG, FLG, P1/A,3647, 3 juin et 19 juin 1946).

[69] Lettre de Joseph-Papin Archambault à Lionel Groulx, CRLG, P1/A,77, 9 décembre 1952.

[70] Lettre de Lionel Groulx à Joseph-Papin Archambault, CRLG, FLG, P1/A,77, 16 décembre 1952 (les majuscules sont de Groulx). Le texte serait publié peu de temps après : Lionel Groulx, « La paroisse, foyer de vie nationale », dans *Semaines sociales du Canada (section française). XXX^e^ Session – Edmundston, 1953. La Paroisse, cellule sociale. Compte rendu des cours et conférences*, Montréal, Institut social populaire, 1953, p. 165-178.

passages des *Études et appréciations* de M^gr^ Louis-Adolphe Pâquet[71]. Cela ne calma pas les inquiétudes de Groulx qui, environ un mois avant son départ pour Edmundston, confia à Guy Frégault que le sujet qu'il aurait à traiter ne lui plaisait « d'aucune façon ». Il ajouta, dans le même souffle, que l'escale qu'il ferait à Boston quelques semaines plus tard ne lui souriait pas davantage[72]. Sur l'invitation de son ami Adrien Verrette, il s'était engagé à donner une causerie ayant pour titre « Y a-t-il un avenir ? » à la Société historique franco-américaine. Mais sa conférence n'aurait rien d'historique : plutôt, il s'agirait « de fournir à ces pauvres gens, quelques raisons de survivance française[73] ». À quelques jours de son départ pour le Massachusetts, Groulx reçut un mot de Verrette soulignant le grand bien que son passage à Boston ne manquerait pas de faire aux Franco-Américains qui traversaient, selon lui, des moments difficiles : « J'ai la certitude que votre message sera très profitable en ces heures de désarroi que nous vivons. Car il n'y a pas à se le cacher, la glissade ici est effrayante, et il nous faut des vitamines formidables[74] ».

La conférence de Groulx reprit plusieurs des grands thèmes qu'il avait développés dans *Confiance et espoir*, mais le ton de son propos trahissait un sentiment d'urgence qu'il n'avait pas affiché, en 1944, devant ses auditeurs de Sudbury. Manifestement, il croyait autrement menacée la survivance des Franco-Américains, plongés comme ils l'étaient dans la civilisation des États-Unis, toute faite, selon lui, de matérialisme, de pragmatisme et d'hédonisme. Pas étonnant, alors, qu'il fît appel, encore une fois, à l'ascèse chrétienne et à la mission providentielle du peuple français d'Amérique pour justifier le combat contre l'acculturation et l'apostasie. Confrontés à la

---

[71] Lettre de Joseph-Papin Archambault à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,77, 2 août 1953.
[72] Lettre de Lionel Groulx à Guy Frégault, CRLG, FLG, P1/A,1425, 22 août 1953.
[73] Lettre de Lionel Groulx à François-Albert Angers, CRLG, FLG, P1/A,58, 22 septembre 1953.
[74] Lettre d'Adrien Verrette à Lionel Groulx, 4 novembre 1953, cité dans Damien-Claude Bélanger, *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*, p. 126.

« compénétration soudaine des continents » et à l'« endosmose universelle », phénomènes qui s'étaient accélérés depuis la Deuxième Guerre mondiale, les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, expliqua Groulx, étaient engagés dans le « tourbillon de l'assimilation », fléau qui n'épargnait pas non plus les minorités françaises du Canada[75]. Cependant, Groulx ne manquait pas d'optimisme. Il fit valoir que la civilisation française et catholique, à travers son histoire, avait réussi à surmonter des obstacles tout aussi formidables. La survivance de la nation canadienne-française, poursuivit-il, relevait de la Providence, pour peu qu'on voulût bien en accepter la direction :

> La Providence est au fond de toute histoire. Nous est-il interdit de scruter son dessein ? Pourquoi cette survivance ? Serions-nous les élus d'une mission, les porteurs d'un message ? [...] Fils de l'Église, si nous comprenons bien la grandeur de ce titre, et si nous admettons qu'il nous engage dans la plus grande entreprise de l'histoire humaine, la rédemption du monde, personne n'a le droit d'éteindre le plus modeste flambeau allumé par le Christ et surtout pas ceux qui portent le flambeau. Il y va de tout notre message de chrétiens. C'est toute notre raison d'être de peuple catholique[76].

Les Canadiens français et les Franco-Américains, de renchérir Groulx, incarnaient l'« idéal sauveur » du catholicisme, leur rôle étant de « sauver les civilisations des deux grands pays qui nous sont chers[77] ». Il ne suffisait que de faire confiance à la Providence et de ne pas se laisser séduire par l'« idéal de simple progrès ou [de] confort matériel » qu'il situait à l'origine du « nivellement social qui ensorcellera[it] toujours les classes populaires[78] ».

Groulx, de toute évidence, se désolait de plus en plus de la dimension matérialiste des mutations sociales qu'avait provoquées la guerre et qui, en contribuant à évacuer le principe de la Providence, de son autorité et de son intervention dans la vie des peuples, sapaient à la base ce qu'il considérait comme la raison d'être de la nation canadienne-

---

[75] Lionel Groulx, « Y a-t-il un avenir ? », *Pour bâtir*, p. 162, 163, 173.
[76] *Ibid.*, p. 164-165, 174.
[77] *Ibid.*, p. 175.
[78] *Ibid.*, p. 174.

française. Cette croisade contre le matérialisme de l'après-guerre, Groulx la porterait à nouveau dans le nord de l'Ontario[79]. En mai 1955, il participa aux festivités entourant les cinquante ans de sacerdoce d'Oscar Racette, curé de Verner, et en profita pour livrer une causerie intitulée « La résistance »[80]. Ce thème, quoique simple, n'avait rien de prosaïque. Pourquoi résister ? se demanda-t-il. Parce qu'il s'agissait d'un « droit » et d'un « devoir », parce que le bien de l'humanité ne passait pas par l'élimination des peuples les moins puissants : « Il n'est pas vrai que la beauté du monde soit faite d'uniformité. Quand je regarde ces grands peuples contemporains où se sont faits d'effroyables brassages de nationalité, je ne trouve pas que l'homme, le type humain se soit amélioré en s'uniformisant[81] ». Groulx quitta ses hôtes franco-ontariens enchanté de cet autre passage parmi eux. Quelques mois plus tard, il confierait à Racette que Verner incarnait les vertus les plus pures de la paroisse traditionnelle canadienne-française, alors que son curé lui paraissait l'exemple-type du chef national et spirituel : « Je n'ai pas eu grand mérite à me rendre chez vous pour vos fêtes. J'ai été si heureux de trouver là-bas, si loin du Québec, un type de paroisse comme il s'en trouve peu chez nous et d'y

---

[79] Entre-temps, Groulx avait reçu, en décembre 1954, une invitation à prendre la parole devant la Société Saint-Jean-Baptiste d'Embrun, dans l'Est ontarien, invitation que sa santé fragile l'avait obligé à refuser (échange de correspondance entre Lionel Groulx et Rhéal Dignard, CRLG, FLG, P1/A,1098, 13 octobre et 16 décembre 1954). Quelques mois plus tôt, cependant, Groulx avait prononcé sa conférence historique sur Jeanne Mance devant la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa (voir [Juliette Rémillard], *L'Œuvre du chanoine*, p. 157 ; Lionel Groulx, *Jeanne Mance*, Montréal, Comité des Fondateurs, 1954, 30 p.).

[80] Lettre de Lionel Groulx à Cyrille Delâge, CRLG, FLG, P1/A,1001, 16 mai 1955. Le village de Verner est situé à mi-chemin entre Sudbury et North-Bay. Quelques années plus tôt, en 1938, Racette avait déjà invité Groulx à prononcer quelques paroles devant ses paroissiens (lettre d'Oscar Racette à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,311, 11 juin 1938).

[81] Le plan manuscrit de cette causerie a été conservé : Lionel Groulx, « La résistance. Notes pour une conférence à Verner, Ont., mai 1954 [sic] », CRLG, P1/MA-393.

rencontrer, en même temps, un curé qui est grandement responsable de la merveille de Verner[82] ».

Les Franco-Ontariens continueraient de solliciter la contribution de Groulx à leurs activités. À l'automne de 1958, *Le Droit* d'Ottawa préparait un numéro spécial pour commémorer le centenaire de la presse française en Ontario[83]. Le directeur de l'information, Charles Bruyère, demanda à Groulx d'y contribuer en fournissant un article sur l'importance de la presse franco-ontarienne, « [à] cause de l'intérêt sympathique qu['il] n'av[ait] cessé de porter au "Droit" et à la cause de la minorité franco-ontarienne[84] ». Groulx répondit que la nécessité de la presse française était une « évidence » et que, par conséquent, la rédaction de cet article serait « la chose la plus difficile au monde ». Il accepta tout de même de bon gré, en précisant qu'il tâcherait de

---

[82] Lettre de Lionel Groulx à Oscar Racette, CRLG, FLG, P1/A,3117, 12 août 1955. L'année suivante, Lorenzo Cadieux, du Collègue du Sacré-Cœur de Sudbury, écrirait à Groulx pour le remercier d'une causerie prononcée chez les « bonnes sœurs », causerie pour laquelle il lui offrirait un cachet de cent dollars (lettre de Lorenzo Cadieux à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,617, [22 ou 24] mai 1956). Il s'agirait vraisemblablement du texte sur Mère d'Youville que Groulx promènerait un peu partout au Québec et en Ontario au printemps de 1956. En avril, il le présenterait également à la Maison Bruyère d'Ottawa. Le texte serait publié la même année sous forme de brochure (Lionel Groulx, *Mère d'Youville, une femme de génie au Canada*, Montréal, Comité des Fondateurs, 1956, 30 p.). Par ailleurs, en 1955, Groulx recevrait un mot de Vina Rathwell, de l'Association de l'enseignement français, le priant de repasser à North-Bay afin d'effacer le mauvais souvenir de la « réception enfantine » qu'on lui avait faite lors de son « unique » visite dans cette localité du nord de l'Ontario (lettre de Vina Rathwell à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,3171, 10 juillet 1955). Nous ignorons à peu près tout des circonstances entourant cet autre voyage de Groulx dans le nord de l'Ontario, y compris le thème de sa conférence. Cependant, dans son *Œuvre du chanoine Lionel Groulx*, Juliette Rémillard indique que Groulx était de passage à Sturgeon-Falls, petite ville située à quelques kilomètres à l'ouest de North-Bay, le 1er mars 1955. Il s'agit sans doute du même voyage. Groulx se rendrait également à Welland (Ontario) afin de prononcer le sermon aux messes dominicales du 27 mai 1956. Voir [Juliette Rémillard], *L'Œuvre du chanoine Lionel Groulx*, p. 157-158.

[83] *Le Droit* fut fondé en 1913, mais l'apparition du premier journal de langue française en Ontario, *Le Progrès*, remonte à 1858.

[84] Lettre de Charles Bruyère à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,598, 15 septembre 1958.

ne pas commettre trop de « lieux-communs [*sic*] »[85]. *Le Droit* fit paraître l'article dans sa livraison du 8 novembre 1958[86]. Le rôle de la presse française en Ontario, y expliquait Groulx, en était un de « salut public ». À bien des égards, poursuivait-il, les Franco-Ontariens étaient, parmi tous les groupes minoritaires, le mieux organisé, « le mieux armé pour la résistance », certainement le plus nombreux. Cependant, ils devaient composer avec un handicap de taille, soit leur effroyable dispersion aux quatre coins de leur province. La presse indépendante, dont *Le Droit* représentait un excellent exemple, permettait de palier cet éparpillement en réunissant les forces vives des Franco-Ontariens et en leur imposant une direction ferme. Groulx ne perdit pas non plus l'occasion de flanquer une gifle aux journalistes et aux intellectuels qui, depuis plusieurs années déjà, s'obstinaient à reléguer aux oubliettes l'héritage culturel et spirituel de la société canadienne-française sous prétexte de vouloir la démocratiser :

> Si nous tenons véritablement à notre culture, à notre foi, biens sacrés qu'un Canadien français normal met au-dessus de tout, nous soutiendrons nos journaux et surtout nous les lirons. Nous n'exigerons pas qu'ils pensent toujours comme chacun de nous qui pensons si souvent de travers et si diversement les uns des autres. A-t-on jamais réfléchi à la multiplicité kaléidoscopique d'opinions que devrait exprimer chaque jour un journal canadien-français qui ambitionnerait de penser comme chacun de ses lecteurs ? Peut-être pourrait-il nous suffire que nos journaux soient libres, qu'ils soient de bonne foi et qu'ils abordent intelligemment, selon l'optique catholique et canadienne-française, nos problèmes de fond[87].

---

[85] Lettre de Lionel Groulx à Charles Bruyère, CRLG, FLG, P1/A,598, 14 octobre 1958.

[86] Lionel Groulx, « La presse française en terre ontarienne. Son rôle », *Le Droit*, 8 novembre 1958, p. 34.

[87] *Ibid.*, p. 34. Deux ans plus tard, Bruyère solliciterait à nouveau la contribution de Groulx. Il lui demanderait un article pour un numéro spécial que *Le Droit* consacrerait au cinquantième anniversaire de fondation de l'ACFEO. Groulx, cette fois, serait contraint de refuser en raison de ses responsabilités, trop nombreuses, à l'Institut d'histoire de l'Amérique française. Aussi regretterait-il d'avoir à décliner l'invitation de Bruyère : « Je m'étais promis de payer mon modeste hommage à l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario. J'ai bien connu les artisans de votre victoire contre le Règlement XVII. Et ils m'ont quelque peu mêlé à leur splendide bataille. Il m'aurait fait grand plaisir de rappeler quelques souvenirs. En mon ouvrage sur <u>l'Enseignement français et les Écoles des minorités</u>, j'ai déjà fait l'éloge de ces premiers chefs. Malheureusement, de ce temps-ci, je suis débordé à l'extrême »

LES MINORITÉS DANS L'ŒUVRE HISTORIQUE DE GROULX

Les minorités et la thèse du messianisme dans les derniers ouvrages du vieux maître

Nous avons déjà souligné que Groulx, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, se retira progressivement du militantisme actif et se consacra, sans doute comme jamais auparavant, au développement de son œuvre historique. C'est en effet durant les quinze années qui suivirent le conflit que le vieux maître produisit ses grands ouvrages de synthèse historique. Est-ce le sentiment de s'être dévoué pendant trop longtemps à une foule d'œuvres éparses qui le conduisit à se consacrer, au cours des vingt dernières années de sa vie, à sa vocation première, celle d'historien ? Sans doute, du moins en partie. Pour le reste, comment ne pas voir en ce parcours du Groulx de l'après-guerre une volonté de revaloriser, devant la « nouvelle » histoire des Brunet, Frégault, Séguin et compagnie, sa propre pratique de l'histoire ? Les historiens de l'École de Montréal, répétons-le, cherchaient à « désacraliser » l'histoire du peuple canadien-français et à la purger des « mythes consolateurs » dont ils croyaient que l'historiographie traditionnelle – Groulx en tête – l'avait trop longtemps affublée. Le culte des héros nationaux tirait à sa fin, pensaient-ils, alors même que la thèse de la vocation apostolique de la nation canadienne-française et de l'intervention de la Providence dans son existence serait reléguée aux oubliettes. Pour Groulx, c'en était trop. Comment ferait-il pour garder le silence lorsqu'on procédait aussi allègrement au démantèlement d'une si grande partie de l'édifice conceptuel qu'il avait mis de longues décennies à construire et à développer ? La nouvelle génération d'historiens, sans toujours s'en apercevoir, s'en prenait, d'après lui, aux fondements spirituels de la nation

---

(échange de correspondance entre Lionel Groulx et Charles Bruyère, CRLG, FLG, P1/A,598, 25 mars et 21 avril 1960). Par ailleurs, notons également que Groulx prendrait la parole devant un groupe d'étudiants franco-albertains de passage à Montréal en juillet 1965 sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste (voir Juliette Rémillard, « Lionel Groulx. Bibliographie (1964-1979) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 472).

canadienne-française et en menaçait la survivance en tant que peuple distinct. Et tout cela au nom d'une science qui lui paraissait on ne peut plus douteuse car trop portée à ne privilégier que des facteurs d'ordre matériel dans ses analyses. Groulx, par conséquent, se prévaudrait de toutes les tribunes mises à sa disposition pour réitérer sa foi en la mission providentielle des Canadiens français. Il ne croyait pas qu'il fallût chercher plus loin que cette vérité profonde et immuable pour justifier la présence de son « petit peuple » aux quatre coins de l'Amérique. Voilà ce qu'il expliqua en 1949 aux finissantes du collège des Sœurs de l'Assomption de Nicolet :

> Qu'est-ce [...] que le Canada français ? Une poignée d'hommes de France qui, d'une vision et d'un courage à défier les distances vont se tailler, dans l'espace américain, à l'échelle de leur siècle, un pays plus grand que l'Europe ; insatiables aventuriers qui ambitionnent de mettre la moitié du continent sous leurs pieds ; qui édifient à la fin une sorte d'empire où l'on verra le fleurdelisé flotter, un temps, depuis les rives de l'Atlantique jusqu'à l'arrière des Grands Lacs, et, depuis la Baie d'Hudson, jusqu'aux bouches du Mississipi. [...] Qu'est-ce encore que le Canada français ? La légion héroïque des petites Canadiennes missionnaires, des chercheuses de la plus belle aventure qui soit au monde, qu'on trouve sur toutes les routes des missionnaires canadiens. Aventure qui révèle tout ce qui est resté de force propulsive dans l'âme d'une jeune nationalité nourrie pendant cent ans d'un rêve d'empire. Aventure spirituelle, cette fois, où l'étoile du Rédempteur cherche encore des âmes à gagner. Et, par ces enfants de chez nous, je vois notre petit Canada français, emporté par je ne sais quel souffle mystique, associé au mouvement missionnaire universel [...][88].

Cette profession de foi, Lionel Groulx y demeurerait toujours fidèle, en dépit des efforts de ceux qui s'acharneraient à la couvrir de ridicule. Après la guerre, la thèse de la vocation apostolique, qui était au cœur de ses analyses de la place des minorités dans la nation canadienne-française, reviendrait de plus en plus fréquemment parmi ses préoccupations d'historien. À la fin des années 1940, la Société Saint-Jean-Baptiste lui proposa d'enregistrer une série de cours d'histoire du Canada français qui, par la suite, seraient diffusés sur les ondes de la radio montréalaise CKAC. Le projet, cependant, prendrait une envergure beaucoup plus grande : en peu de temps, les cours de Groulx

---

[88] Lionel Groulx, « Qu'attend de vous le Canada français ? », *Pour bâtir*, p. 185, 190.

seraient diffusés partout au Québec, mais aussi en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta[89]. Au début des années cinquante, *L'Action nationale* publierait ces cours en quatre tomes, ce qui donnerait la grande synthèse de Groulx sur l'*Histoire du Canada français depuis la découverte*[90]. L'historien y retraça le parcours de la nation canadienne-française depuis la fondation de la Nouvelle-France en soulignant l'opposition apparente entre les deux impératifs qui en expliquaient l'évolution, soit l'« exploration » et l'« enracinement ». Même lorsque celui-ci l'aurait emporté sur celle-là, précisa-t-il, les Français et, après eux, les Canadiens français poursuivraient leur vocation apostolique partout sur le continent nord-américain sans défaillir.

> Il est assez significatif qu'avant d'être un pays de colonisation, la Nouvelle-France aura été une terre d'évangélisation. L'état d'esprit des chefs, parmi les pionniers, explique à lui seul ce fait quelque peu extraordinaire. La plupart des fondateurs sont des catholiques de la contre-Réforme ; quelques-uns même appartiennent à l'école mystique de France. Dans l'idée missionnaire, ils voient, comme beaucoup de leurs contemporains, la revanche promise à leur foi contre les ravages du protestantisme[91].

L'idéal derrière la fondation de la Nouvelle-France, dans la pensée de Groulx, demeurait d'abord et avant tout spirituel. L'établissement de la colonie, selon cette logique, n'était pas qu'une entreprise économique. Groulx, résistant, vaille que vaille, au paradigme matérialiste de la nouvelle école d'historiens, constatait toujours dans le passé du Canada français l'œuvre de la Providence. N'allons pas croire qu'il s'avérait insensible à la dimension matérielle de l'histoire de la Nouvelle-France. Au contraire, il reconnaissait d'emblée que cette poussée vers les tréfonds de l'Amérique avait été en

---

[89] Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 4...*, p. 181-182.

[90] Lionel Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte. Tome I*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1950, 221 p. ; *Tome II*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1951, 302 p. ; *Tome III*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1952, 326 p. ; *Tome IV*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1952, 273 p. Les références subséquentes à cet ouvrage seront puisées à même la réédition de 1960 : *Histoire du Canada français depuis la découverte. Tome I : Le Régime français*, Montréal, Éditions Fides, 1960, 394 p. ; *Tome II : Le Régime britannique au Canada*, Montréal, Éditions Fides, 1960, 445 p.

[91] Lionel Groulx, *Histoire du Canada français [...] Tome I*, p. 51.

même temps tributaire de desseins plus prosaïques, c'est-à-dire commerciaux, et qu'elle avait posé d'énormes risques à la survie matérielle de la colonie dont il avouait volontiers que l'éparpillement l'avait dangereusement affaiblie. Pourtant, selon Groulx, les grands hommes de la Nouvelle-France avaient été impuissants à résister à l'idéal missionnaire qui justifiait par-dessus tout la présence française en Amérique. Par conséquent, l'historien souligna avec une fierté non dissimulée l'œuvre des nombreux missionnaires et évangélisateurs qui avaient parcouru le continent, portant la foi catholique auprès des populations indigènes et marquant ces vastes territoires de la civilisation française.

Dans son *Histoire du Canada français* – et en particulier dans les chapitres abordant la période suivant la Confédération de 1867 –, Groulx revint fréquemment sur les minorités françaises, sur leur établissement à l'extérieur du Québec, de même que sur leurs luttes scolaires et religieuses. Bien qu'il ne leur consacrât aucun chapitre précis, les minorités surgirent à plusieurs reprises dans son récit, notamment dans la conclusion générale de l'ouvrage, où la thèse de la territorialisation et de la « québécisation » de la nation canadienne-française en prit pour son rhume. Groulx y répéta, encore une fois, que le peuple canadien-français existait à l'extérieur de tout cadre territorial ou étatique. Cependant, cela ne l'empêcha pas de faire du Québec le « foyer » de la nation. Son raisonnement sur ces questions demeurait constant :

> Le Canada français, on l'a assez dit au cours de ces pages, n'a plus rien d'une entité géographique. Entité culturelle, seul mot qui le définisse. Soit par reconstitution d'anciens groupes, comme c'est le cas dans l'[E]st, au pays d'Acadie, soit par migrations continues vers l'[O]uest, le Canada français, avec le Québec pour principal foyer et centre de gravité, étend aujourd'hui ses ramifications ou rallonges d'un océan à l'autre, de Saint-Jean de Terre-Neuve à Vancouver. En 1951, sur une population totale de 14,009,429, pour tout le Canada, la population française compte pour 4,319,167 dont 999,039, près d'un million, hors du Québec[92].

---

[92] Lionel Groulx, *Histoire du Canada français [...] Tome II*, p. 405.

Bien que Groulx, dans les lignes qui suivirent, qualifiât cette « dispersion » de « démesurée », il ne s'inclina devant aucun pessimisme, préférant plutôt relever les nombreux combats que les minorités avaient livrés avec succès au fil des décennies pour faire respecter leurs droits linguistiques, scolaires et religieux les plus fondamentaux :

> Une note originale et commune s'attache partout à ces émigrants de race française, Acadiens ou Canadiens, qui s'éparpillent d'une province à l'autre. Ils ne ressemblent en rien aux émigrants venus de l'extérieur. Ils n'ont point quitté leurs vieilles provinces, résolus à faire table rase de leur passé, de leurs traditions, comme on se dépouille hâtivement de ses loques de miséreux. Avec leur bagage matériel, ils en ont emporté un autre, plus lourd, leur héritage culturel : foi, langue, tout un complexe moral et psychologique, étincelle du feu sacré, relique de la première patrie. Partout ils deviennent un ferment de liberté[93].

Cette « continuité historique », d'après lui, supposait, « dans l'âme d'un peuple croyant, la conscience plus ou moins nette d'un message original à livrer au monde » et engageait le Canada français « dans la partie suprême, voulue, entreprise par le Christ il y a vingt siècles pour la rédemption de l'univers pour une ressaisie de l'histoire humaine »[94]. Et Groulx de terminer son plaidoyer en enjoignant les siens de ne pas renier leur « passé missionnaire » et de demeurer fidèle à la « ligne tracée par les ancêtres »[95].

Groulx reviendrait à la charge, quelques années plus tard, dans un autre ouvrage, *Notre Grande Aventure*, synthèse historique entièrement consacrée, cette fois, au régime français[96]. L'historien voulut démontrer que la grandeur de l'Empire français n'avait rien d'une chimère, malgré ses dehors « fragiles » et « squelettiques ». Mais si la Nouvelle-France avait pu exister, en dépit d'obstacles formidables, c'est grâce, tint-il à préciser, à l'œuvre des fondateurs, explorateurs et missionnaires, qui s'y étaient dévoués avec la foi et le zèle des héros. Dans la vallée du Saint-Laurent, mais aussi en Acadie,

---

[93] *Ibid.*, p. 405-406.
[94] *Ibid.*, p. 406.
[95] *Ibid.*, p. 407.
[96] Lionel Groulx, *Notre Grande Aventure. L'Empire français en Amérique du Nord, 1535-1760*, Montréal et Paris, Éditions Fides, 1958, 299 p.

dans le Nord-Ouest et aux abords du Mississipi, partout où ils avaient échoué, ces pionniers avaient laissé la marque de la civilisation française et catholique[97]. Comme Groulx l'indiqua à Gérard Filion, du *Devoir*, ce livre devait fournir aux Canadiens français quelque motif de fierté, d'autant plus que la nouvelle école historique « minimisante » s'obstinait, selon lui, à « rapetisser notre histoire », à la dépouiller de toute sa noblesse[98]. Le vieux maître s'en désolait profondément : il raconta à Filion qu'un ami revenu de l'Ouest lui avait rapporté « le mal effroyable produit là-bas par un certain enseignement de l'histoire ». Pourquoi, en effet, poursuivre l'œuvre des ancêtres si ceux-ci n'avaient rien fait de valable ? Qu'on en fût venu à une telle interrogation trahissait, selon Groulx, le mal profond qui terrassait le Canada français depuis quelque temps. « Nous sommes gravement atteints, expliqua-t-il à Filion. L'on a sapé les bases où s'appuyait notre survivance, s'il est vrai que, pour garder le droit de survivre, un peuple doit incarner, à tout le moins, un minimum de culture et de civilisation et un passé de quelque grandeur ». Groulx en conclut que c'était de cet « apatriotisme » que les Canadiens français devaient se guérir s'ils souhaitaient encore survivre.

Pourtant, son apologie la plus éloquente de la thèse de la vocation apostolique du Canada français, c'est une fois la Révolution tranquille bien entamée que Groulx la ferait. En 1962, il publia son ambitieux et volumineux *Canada français missionnaire*, ouvrage longtemps médité et dont le germe remontait au moins jusqu'aux années 1920[99].

---

[97] Avant la parution de l'ouvrage, Groulx avait indiqué à l'abbé Antoine d'Eschambault, de Saint-Boniface, qu'il s'était largement inspiré des études de son ami franco-manitobain dans la rédaction de son chapitre sur La Vérendrye (lettre de Lionel Groulx à Antoine d'Eschambault, CRLG, FLG, P1/A,1297, 26 septembre 1957).

[98] Lettre de Lionel Groulx à Gérard Filion, CRLG, FLG, P1/A,1348, 22 avril 1958. L'historien se dit aussi déçu du « silence » que la presse avait réservé à *Notre Grande Aventure*, y compris *Le Devoir*, et déplora qu'en certains milieux, son étude parût sans doute « toute fourmillante de mythes ». Sur la question des « héros nationaux », Groulx récidiverait, deux ans plus tard, avec la publication de *Dollard est-il un mythe ?* (Montréal et Paris, Éditions Fides, 1960, 57 p.).

[99] Lionel Groulx, *Le Canada français missionnaire. Une Autre Grande Aventure*, Montréal et Paris, Éditions Fides, 1962, 533 p. En 1953, Groulx avait demandé au cardinal Paul-Émile Léger une bénédiction spéciale pour cet ouvrage qui, pensait-il,

Groulx y suivit le parcours des missionnaires canadiens-français sur presque tous les continents de la planète, de l'Amérique centrale à l'Extrême-Orient, en passant par l'Afrique et l'Océanie. Il consacra les cinq premiers chapitres, cependant, aux missionnaires ayant œuvré au Canada depuis la fondation de la Nouvelle-France. Quoique l'analyse demeurât relativement sommaire, Groulx préférant sans doute ne pas dédoubler ses études antérieures des régimes français et anglais, il traita tout de même longuement, entre autres choses, de l'« épopée » des oblats dans l'Ouest canadien au dix-neuvième siècle. Groulx eut recours à leur exemple pour servir encore une autre rebuffade à la nouvelle école historique qui, d'après lui, ne voyait que des mythes où il aurait plutôt fallu reconnaître quelques-uns des plus grands héros de la nation canadienne-française :

> J'écris : « Épopée », bien qu'il soit de mode aujourd'hui, en histoire, de tout rapetisser. On ne veut plus croire, disait déjà Péguy, ni aux héros, ni aux saints. J'écris : « Épopée », faute d'autres mots pour désigner le don prolongé, total, héroïque de soi, l'acceptation d'épreuves surhumaines pour l'amour de Dieu et pour l'amour des hommes[100].

Groulx, les minorités et l'Institut d'histoire de l'Amérique française

Pendant les vingt dernières années de sa vie, Lionel Groulx aurait bien pu se contenter de vaquer en toute quiétude à ses propres travaux d'histoire, confiant d'avoir apporté une contribution méritoire à l'historiographie canadienne-française et sans se soucier de l'avenir de son métier. Pourtant, le bouledogue infatigable qu'il était ne se satisferait pas de s'asseoir sur ses lauriers et de récolter les honneurs. Au lendemain de

---

aurait été le couronnement de sa carrière d'historien : « Des circonstances où la Providence, je l'espère, n'est pas étrangère, ont voulu qu'en ces derniers temps j'aie entrepris d'écrire un ouvrage destiné à porter ce titre, je crois, "L'expansion missionnaire du Canada français". Pour cette œuvre qui sera, sans doute, la dernière de ma vie, et où j'éprouve déjà le bonheur de travailler dans un domaine moins profane, j'ose vous demander, Éminence, votre paternelle bénédiction » (lettre de Lionel Groulx à Paul-Émile Léger, CRLG, FLG, P1/A,2281, 10 juillet 1953).

[100] Lionel Groulx, *Le Canada français missionnaire*, p. 35.

la Deuxième Guerre mondiale, en 1947, alors que d'autres, à sa place, auraient préféré se la couler douce, un Groulx presque septuagénaire procédait à la fondation d'une autre œuvre, l'une des plus grandes de sa vie, soit l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF)[101]. La même année paraîtrait le premier numéro de la *Revue* du même nom, premier périodique érudit, au Canada français, destiné strictement aux historiens professionnels. Groulx pouvait s'y donner à cœur joie, lui dont les choix professionnels avaient toujours été orientés par l'importance qu'il avait prêtée à la transmission du savoir, à la formation de la relève et, surtout, au principe de l'enchaînement des générations. L'intention de Groulx, lorsqu'il fonda son Institut, ne se limitait pas uniquement à protéger l'intégrité de son héritage intellectuel, ni de s'assurer que ce serait sa propre conception de l'histoire qui l'emporterait face à celle des nouveaux praticiens de la discipline. Au contraire, certains historiens, comme Michel Brunet, Guy Frégault et Maurice Séguin, qui avaient déjà commencé à remettre en cause son œuvre historique y occuperaient d'importantes fonctions, les deux premiers se prévalant également de la tribune que leur offrait la *Revue* pour publier leurs travaux. Groulx, bien qu'il critiquât vertement les méthodes et, surtout, le paradigme trop matérialiste auxquels s'était ralliée la nouvelle génération de chercheurs, ne souffrait d'aucun esprit de clocher en matière d'historiographie et n'hésitait jamais à débattre des grands défis qui se présentaient aux historiens, de quelque école qu'ils fussent.

Cet Institut d'histoire de l'*Amérique française*, Groulx voulut qu'il fût digne de ce nom et qu'il rassemblât les historiens de toutes les communautés françaises du pays, voire du continent. L'organisme, cependant, devait-il faire œuvre scientifique ou patriotique ? Y avait-il incompatibilité entre ces deux objectifs ? Dès la fondation de l'Institut, Groulx dut aborder cette délicate question. En octobre 1946, un journaliste du *Devoir* lui demanda s'il cherchait ainsi à fortifier « la fraternité française en Amérique ».

---

[101] Notons que Groulx prit sa retraite de l'Université de Montréal à peu près au même moment, en partie pour libérer un poste qui irait à Maurice Séguin.

Oui et non, répondit-il. Les historiens, selon lui, ne devaient s'intéresser à l'histoire que pour l'amour de l'histoire et « s'interdire toute fin utilitaire ». Groulx, cependant, aurait eu bien du mal à nier que ses propres travaux d'histoire avaient alimenté, tout au long de sa vie, son œuvre de militant et de polémiste. Aussi tenta-t-il de nuancer sa réponse : « [P]as plus que d'autres [les historiens] ne peuvent empêcher que leurs actes les suivent, je veux dire que leurs œuvres ou leurs travaux ne se prolongent dans le temps et la vie. Oui, je le crois, l'Institut d'histoire servira notre communauté française [...][102] ». Groulx, dès le signal du départ, chercha donc à s'associer les historiens des quatre grandes régions de l'Amérique française à l'extérieur du Québec : l'Acadie, l'Ontario, l'Ouest canadien et la Nouvelle-Angleterre. Les lettres patentes de l'Institut stipulaient d'ailleurs que l'une de ses raisons d'être était d'« organiser des équipes d'historiens dans toutes les parties de l'Amérique[103] ». Parmi tous les historiens que Groulx tenta de recruter, le père Lorenzo Cadieux, du Collège du Sacré-Cœur de Sudbury, arriva en tête de liste. En octobre 1946, il lui fournit les détails de son projet d'institut d'histoire en lui demandant si la Société historique du Nouvel-Ontario, que les jésuites avaient fondée quatre ans plus tôt, accepterait de s'y affilier[104]. Groulx souligna que, bien que ses objectifs dussent être d'abord scientifiques, l'organisme ne s'empêcherait pas de contribuer à rapprocher les uns des autres les groupes français du continent : « Sans y viser expressément, vous pensez bien que j'aperçois, dans l'Institut, une autre et active forme de rassemblement, entre tous les membres de notre communauté française[105] ». Dans l'Ouest, Groulx recruta son vieil ami, l'abbé Antoine d'Eschambault, de la Société historique de Saint-Boniface, en lui indiquant son intention d'offrir aux minorités

---

[102] Groulx rapporte ces échanges dans *Mes Mémoires. Tome 4...*, p. 150-151.
[103] Lionel Groulx, « Vie de l'Institut », *RHAF*, juin 1947, p. 153.
[104] Sur la fondation de la Société historique du Nouvel-Ontario, voir Daniel Bouchard, *La Société historique du Nouvel-Ontario de 1942 à 1976*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1997, 203 p.
[105] Lettre de Lionel Groulx à Lorenzo Cadieux, CRLG, FLG, P1/A,617, 24 octobre 1946.

françaises toute la place qui leur revenait à l'IHAF et à la *Revue* : « [V]ous savez combien je souhaiterais, qu'à peu près en chaque livraison de la Revue, chacune des provinces de l'Amérique française se pût avantageusement figurer[106] ».

C'est au frère Antoine Bernard, c.s.v., que Groulx confia la tâche de représenter l'Acadie à l'Institut[107]. Bernard acquiesça, malgré son âge qu'il dit avancé[108]. Pour sa part, il ne vit aucun dilemme à reconnaître en l'IHAF une œuvre patriotique : « J'appuierai, dans la mesure du possible, un mouvement d'idées plus nécessaire peut-être que jamais dans l'histoire de la résistance française en Amérique[109] ». Comme à *L'Action française* quelque vingt-cinq ans auparavant, Groulx éprouva beaucoup de difficulté à recruter des collaborateurs acadiens. En 1951, cependant, il se réjouirait de la résurrection que l'on tenterait de la Société historique et littéraire acadienne, fondée en 1928 mais peu active depuis[110]. Le projet, cependant, avorterait. Deux ans plus tard, en 1953, l'Institut compterait une dizaine de sections régionales œuvrant presque partout au Canada français et en Nouvelle-Angleterre. Groulx aurait du mal à dissimuler la fierté que ces adhésions lui feraient éprouver : « Il ne nous manque à la vérité, pour couvrir tout notre champ, qu'une Société historique de l'Acadie, de la Louisiane et une Société historique des Antilles[111] ». Le directeur de la *Revue* se consolerait cependant : si l'Institut n'avait pas encore réussi à s'associer une section acadienne, il pouvait, à tout le moins, compter sur un Acadien, Antoine Bernard, pour œuvrer au sein de son Comité de direction.

---

[106] Lettre de Lionel Groulx à Antoine d'Eschambault, CRLG, FLG, P1/A,1297, 23 décembre 1950. Quelques années plus tard, lorsque d'Eschambault se ferait plus absent à la *Revue*, Groulx le presserait de rentrer au bercail (lettre de Lionel Groulx à Antoine d'Eschambault, CRLG, FLG, P1/A,1297, 26 septembre 1957).

[107] Lettre de Lionel Groulx à Antoine Bernard, CRLG, FLG, P1/A,326, 8 novembre 1946.

[108] Soulignons qu'en 1946, Bernard n'avait pourtant que 56 ans.

[109] Lettre d'Antoine Bernard à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,326, 13 novembre 1946.

[110] Lionel Groulx, « Chronique des sections de l'Institut », *RHAF*, mars 1951, p. 604.

[111] Lionel Groulx, « Vue rétrospective », *RHAF*, juin 1953, p. 3.

La première livraison de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* parut en juin 1947. Groulx y fit l'énumération des membres correspondants de l'Institut et se félicita de ce qu'ils « couvr[aient] tout le champ de l'Amérique française[112] ». Bien qu'il indiquât que l'organisme ne comptait encore qu'une seule section affiliée, soit la Société historique du Nouvel-Ontario de Sudbury – qui œuvrait « sous l'ardente impulsion du Père Lorenzo Cadieux, s.j.[113] » – il ajouta que d'autres sections ne tarderaient pas à s'y associer[114]. Groulx annonça aussi à ses lecteurs qu'il comptait organiser un cours annuel « sur l'une ou l'autre des "provinces" du fait français » et que d'Eschambault s'était engagé à assurer le cours de 1948, qu'il consacrerait à La Vérendrye[115].

Tous ces renseignements, Groulx les fournissait sous la rubrique de la « Vie de l'Institut » – qu'il rebaptiserait, un peu plus tard, « Chronique de l'Institut » – et qui s'avérait en tous points semblable à « La vie de l'Action française », chronique qu'il avait tenue à *L'Action française* durant les années 1920, le plus souvent sous le pseudonyme de Jacques Brassier. Comme à *L'Action française*, Groulx se servirait de cette chronique pour transmettre à ses lecteurs les nombreuses activités et publications des historiens des minorités, de même que le recrutement de nouveaux membres correspondants dans les diverses « provinces » de l'Amérique française[116]. Les projets de la section sudburoise y étaient régulièrement annoncés, Groulx n'ayant que des

---

[112] Lionel Groulx, « Vie de l'Institut », *RHAF*, juin 1947, p. 155-156. Cette liste comprenait, outre le nom de Cadieux et de d'Eschambault, celui de Gérard Gauthier, de Vancouver, de même que celui de Burton LeDoux, d'Adrien Verrette, d'Adolphe Robert et de Gabriel Nadeau, tous quatre de la Nouvelle-Angleterre.

[113] *Ibid.*, p. 155.

[114] Groulx signalerait l'adhésion de la Société historique franco-américaine à l'Institut dans la livraison suivante de la *Revue* et celle de la Société historique de Saint-Boniface dans le numéro de juin 1948 (Lionel Groulx, « Vie de l'Institut », *RHAF*, décembre 1947, p. 474 ; juin 1948, p. 153).

[115] Lionel Groulx, « Vie de l'Institut », *RHAF*, juin 1947, p. 157.

[116] Ces références sont trop nombreuses pour que nous puissions les recenser ici. Nous renvoyons toutefois le lecteur à notre bibliographie. Il y trouvera la liste complète des textes parus dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* entre 1947 et 1967 portant, d'une manière ou d'une autre, sur les minorités françaises.

éloges à faire de son président : « [...] sous l'énergique impulsion du Père Lorenzo Cadieux, s.j., [la Société historique du Nouvel-Ontario] prend sûrement place parmi les plus actives de nos Sociétés historiques régionales. Et nous pouvons nous attendre à d'autres bonnes nouvelles de ce fervent coin de pays[117] ». Groulx solliciterait fréquemment la coopération de la SHNO à la *Revue*. Dès septembre 1947, il invita le père Adrien Pouliot, installé depuis peu à Sudbury, à préparer un rapport des activités de la SHNO pour la *Revue*[118]. Pouliot accepta et fournit à Groulx un texte qu'il cosigna avec Lorenzo Cadieux. En plus de rendre compte des nombreuses activités de la section sudburoise, les auteurs évoquèrent, comme Groulx lui-même l'avait souvent fait, l'appartenance ancestrale de l'Ontario à la Nouvelle-France. Voilà l'argument qui, entre tous, justifiait, selon eux, la lutte pour la résistance franco-ontarienne :

> Cette région – qu'on appelle le Nouvel-Ontario – remonte bien plus haut, notons-le, que la construction de la voie ferrée du Pacifique Canadien (1880)

---

[117] Lionel Groulx, « Vie de l'Institut », *RHAF*, décembre 1947, p. 474. En 1953, Groulx signalerait également le dixième anniversaire de la Société historique du Nouvel-Ontario et dirait son admiration devant ses nombreuses réalisations, dont la publication de vingt-deux « Documents historiques » tirés à quelque 42 000 exemplaires, la fondation d'un « Comité de folklore » et l'organisation de cours populaires en histoire canadienne. « Exemple à suivre », ajouterait-il à l'intention des autres sections régionales de l'Institut, à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec. En 1958, Groulx se réjouirait également de l'élévation de Lorenzo Cadieux au poste de doyen de la faculté des lettres de l'Université de Sudbury, nouvellement fondée. Plus tard la même année, Groulx féliciterait encore son collègue franco-ontarien après que celui-ci aurait remporté le Prix Champlain du Conseil de la vie française en Amérique et, à nouveau, lorsqu'il aurait « brillamment soutenu » une thèse de doctorat en histoire à l'Université Laval. Toujours en 1958, il signalerait la nomination, par le gouvernement fédéral, de son ami franco-manitobain Antoine d'Eschambault à la présidence de la Commission des lieux et monuments historiques. L'année suivante, d'Eschambault serait fait prélat domestique par Jean XXIII, ce que Groulx ne manquerait pas non plus d'annoncer. Enfin, en 1960, Groulx s'attristerait de la disparition de d'Eschambault, « un éminent serviteur de la minorité catholique et canadienne-française du Manitoba ». Voir Lionel Groulx, « Vie de l'Institut », *RHAF*, juin 1953, p. 148 ; « Chronique de l'Institut », *RHAF*, mars 1958, p. 615-616 ; décembre 1958, p. 455 ; mars 1959, p. 605 ; juin 1960, p. 152 ; juin 1961, p. 158.

[118] Lettre de Lionel Groulx à Adrien Pouliot, CRLG, FLG, P1/A,3068, 12 septembre 1947.

> [...]. La rivière des Français qui la côtoie, le lac Huron où elle se mire, nous rappellent à l'envi le courant ininterrompu de glorieuses randonnées. [...] Notre Société, dont le champ d'enquête s'étend à toute l'histoire française d'Ontario, espère, avec le temps, honorer ses autres gloires. Elle cherche surtout à révéler aux Ontariens d'aujourd'hui la continuité française de leurs conquêtes pacifiques. C'est ainsi qu'elle compte à la fois stimuler la fierté des groupements franco-ontariens et remplir son récent mandat auprès de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française[119].

En 1952, Groulx soulignerait également le cinquantième anniversaire de la Société historique de Saint-Boniface qui, comme celle de Sudbury, compterait, selon lui, « parmi les plus actives des sections de l'Institut[120] ». Dans le même numéro, il exprimerait sa satisfaction face à l'adhésion du Conseil de la vie française en Amérique à l'Institut : « À lui aussi notre grand merci pour cette générosité et pour ce témoignage envers une œuvre que l'on sent évidemment d'intérêt majeur pour toute l'Amérique française[121] ». L'Institut et la *Revue* semblèrent également contribuer à relever la qualité des travaux qu'entreprenaient les sections locales dans leurs « divers petits pays ». C'est du moins ce que laissa entendre Groulx qui, au demeurant, n'était pas seul à tirer cette conclusion[122]. Dès 1948, Lorenzo Cadieux, dans un mémoire présenté à la première assemblée annuelle de l'Institut, avait reconnu que les artisans de la SHNO, « [s]ous un maître d'une science et d'un mérite incontestable[s] », c'est-à-dire Lionel Groulx, avaient reçu de l'Institut « [d]es garanties de sécurité dans la méthode [historique] », « le sentiment qu['ils] collabor[aient] à une œuvre d'ensemble », de même qu'une « publicité accrue » pour leurs publications[123]. Cadieux avait aussi formulé le désir de travailler activement à la fédération, sous l'égide de l'IHAF, de toutes les sociétés historiques

---

[119] Lorenzo Cadieux et Adrien Pouliot, « Chronique d'une section de l'Institut. La Société historique du Nouvel-Ontario », *RHAF*, décembre 1947, p. 472.
[120] Lionel Groulx, « Chronique de l'Institut », *RHAF*, décembre 1952, p. 466.
[121] *Ibid.*, p. 466.
[122] Lionel Groulx, « Chronique de l'Institut », *RHAF*, juin 1955, p. 151.
[123] Lorenzo Cadieux, « Mémoire en vue d'un meilleur rendement de nos sociétés d'histoire régionale », *RHAF*, juin 1948, p. 149-150, 151.

« d'inspiration française » du continent, œuvre qui, à l'époque, n'était toujours pas accomplie[124].

L'organisation de l'IHAF, nous le constatons, réservait une très grande place aux historiens des minorités françaises. La *Revue* en fit autant. Groulx y publia plusieurs études portant sur l'histoire du fait français dans les diverses « provinces » de l'Amérique française, études que signaient souvent, sans que ce fût de façon exclusive, les historiens des minorités. En 1967, lorsque Groulx serait décédé, la *Revue* aurait publié près d'une soixantaine de ces textes abordant toute une pléthore de thèmes allant des exploits des Saints Martyrs canadiens en terre ontarienne aux crises scolaires au Nouveau-Brunswick et dans l'Ouest canadien, en passant par les Rébellions des Métis et la Déportation des Acadiens[125]. L'œuvre des pionniers français de l'exploration et de la colonisation des vastes contrées de l'Amérique était aussi l'un des domaines d'étude que privilégiaient plusieurs des collaborateurs de la *Revue*. Groulx, pour ne pas être en reste, y mit aussi du sien, bien que ses nombreuses responsabilités à la direction de la *Revue* en fissent, ironiquement, un collaborateur plutôt irrégulier, sans parler des tâches qu'il cumulait en tant que président de l'IHAF. Sa contribution prenait souvent la forme d'une présentation de textes d'archives sous la rubrique des « Documents inédits », formule que prisaient également plusieurs autres collaborateurs. Groulx faisait souvent précéder ces textes d'une mise en contexte, plus ou moins longue selon le cas. En septembre 1947, par exemple, il présenta à ses lecteurs quelques extraits de la correspondance que s'étaient échangée, à la fin du dix-neuvième siècle, l'archevêque de Saint-Boniface, Adélard Langevin, – qui avait tenu tête aux gouvernements provincial et fédéral lors de la crise scolaire manitobaine – et le colonel Alphonse Audet, organisateur

[124] Rappelons que la SHNO était, en 1948, la seule société d'histoire régionale à s'être affiliée à l'IHAF, qui n'en comptait encore aucune même au Québec. Groulx, pour sa part, avait jugé fort constructifs les propos de son collègue franco-ontarien : « C'est un peu l'avenir, l'expansion de l'Institut qui s'accrochent à ce projet du Père Cadieux » (Lionel Groulx, « Vie de l'Institut », *RHAF*, juin 1948, p. 154).

[125] Voir la bibliographie de cette étude pour une liste complète des titres.

du Parti conservateur et proche de Chapleau[126]. Cet exercice inspira à Groulx l'idée de rédiger, l'année suivante, un long article faisant le portrait – fort élogieux – du prélat franco-manitobain dont il vanta le sens de la justice, l'esprit patriote, ainsi que la grande foi en la Providence et en « la mission sacrée de sa race »[127]. Voilà, écrivit-il en conclusion, un héros dont la grandeur d'âme était sans commune mesure avec l'importance démographique ou encore avec la richesse matérielle de son « petit peuple » franco-manitobain :

> La grandeur humaine est chose du dedans et non du dehors. Et si elle se mesure exactement aux dimensions immatérielles de l'âme, il importe peu que l'archevêque Langevin n'ait été que le chef d'un petit peuple de quelque 50,000 âmes, à demi perdu dans le *far west*. En ce champion chevaleresque du droit – du droit qui a partout même dignité et même taille – il faut voir, non seulement un des plus nobles fils du Canada, mais, je n'hésite pas à l'écrire, une des grandes âmes de son temps[128].

Groulx publierait encore, peu de temps après, un autre « document inédit » tiré de l'histoire franco-manitobaine : il s'agirait, cette fois, d'un compte rendu, signé de la main d'un député fédéral manitobain, des débats parlementaires sur l'intervention du gouvernement central dans la crise scolaire[129]. Quelques années plus tard, c'est l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick que Groulx ferait revivre avec la présentation de la correspondance entre deux des protagonistes de la crise, Cléophas Beausoleil, député libéral et « merciériste » aux Communes, et Alphonse Desjardins, ministre des gouvernements Bowell et Tupper[130].

---

[126] Lionel Groulx, « Documents inédits. Correspondance Langevin-Audet », *RHAF*, septembre 1947, p. 271-277.
[127] Lionel Groulx, « M^gr^ Adélard Langevin d'après une partie de sa correspondance », *RHAF*, mars 1948, p. 569-594.
[128] *Ibid.*, p. 594.
[129] « [Événements des 8, 9, 10, 11 juillet 1895. Affaire des écoles du Manitoba] », *RHAF*, septembre 1948, p. 275-279.
[130] Cette correspondance serait publiée en trois parties : Lionel Groulx, « Documents inédits. Correspondance autour de la question scolaire du Nouveau-Brunswick – 1873 », *RHAF*, septembre 1950, p. 268-275 ; décembre 1950, p. 427-431 ; mars 1951, p. 568-575.

La chronique des « Livres et revues » devint très rapidement un autre moyen pour la *Revue* de faire connaître à ses lecteurs l'histoire et les historiens des minorités françaises. Ici, deux voies se présentaient qu'elle exploiterait abondamment : ou bien elle recenserait les études historiques portant spécifiquement sur un sujet d'histoire touchant aux minorités – sans égard à l'auteur –, ou bien elle rendrait compte des ouvrages que publieraient leurs historiens – sans égard au thème abordé. Plusieurs collaborateurs se livrèrent à cet exercice mais personne n'arrivait à la cheville de Lionel Groulx lui-même qui semblait presque se l'être réservé. De 1947 à 1967, en effet, Groulx recensa à lui seul une bonne cinquantaine de livres se rapportant d'une manière ou d'une autre aux minorités françaises du Canada et des États-Unis, soit plus de deux par année en moyenne[131]. Bien entendu, Groulx voulut évaluer tous ces ouvrages selon les critères les plus stricts de la science historique, mais il ne put empêcher que le militant nationaliste qui veillait toujours en lui montrât sa tête à l'occasion et l'emportât quelquefois sur l'universitaire détaché. Prenons à témoin ce compte rendu qu'il fit d'une monographie de la paroisse acadienne Saint-Louis-de-Kent : « Histoire classique d'une paroisse fondée par des chercheurs de terres, qui besognent héroïquement. Colons sans aide de l'État, sans routes qui les relient au reste de leur province, ils vivent longtemps d'agriculture familiale, ne doivent rien qu'à leur propre initiative[132] ». Ou encore ce commentaire, véritable panégyrique, qu'il fit en 1963 sur un ouvrage commémorant les cinquante ans du *Droit*, quotidien que les Franco-Ontariens avaient fondé au début de la crise du Règlement XVII :

> Né et grandi dans la bataille, la bataille la plus furieuse jamais livrée au Canada à une minorité franco-catholique, *le Droit* a, non seulement survécu, gagné l'enjeu de ses fondateurs, mais il est devenu l'un des grands

---

[131] Encore une fois, nous renvoyons le lecteur à la bibliographie de cette étude pour la liste complète de ces comptes rendus dont la longueur, par ailleurs, pouvait varier considérablement.

[132] Lionel Groulx, compte rendu de *Histoire de Saint-Louis-de-Kent* (L.-Cyriaque Daigle), *RHAF*, septembre 1949, p. 276.

> quotidiens de la presse canadienne-française. Il aura été l'arme, le bouclier, la voix de la plus importante des minorités du Canada français, je veux dire la minorité franco-ontarienne qui dépasse le demi-million d'âmes. Il faut rendre cet hommage aux Franco-Ontariens qu'ils ont su mener, contre le Règlement XVII [...] la lutte la plus serrée, la plus opiniâtre jamais livrée en leur pays par un groupe minoritaire. [...] Il faut lire régulièrement un journal tel que *le Droit*, pour apprendre combien sont mensongers les discours tenus parfois sur la paix religieuse et scolaire au pays canadien. Et l'on constatera aussi que le bonheur de ce quotidien fut d'avoir toujours à sa tête des directeurs et des rédacteurs en chef de rare qualité[133].

S'agissant toujours de l'Ontario français, Groulx souligna également les nombreux mérites des travaux du jésuite et folkloriste Germain Lemieux de Sudbury. Durant les années cinquante, celui-ci entreprit l'immense projet de recueillir et de préserver de l'oubli le folklore canadien-français, contes, chansons et légendes, tel qu'il s'était disséminé en Ontario. En 1965, Groulx le félicita d'avoir redonné au folklore, trop souvent méprisé, ses lettres de noblesse et accueillit la parution de ses *Chanteurs franco-ontariens et leurs chansons* comme un événement salutaire : les Franco-Ontariens, affirma-t-il, savaient mieux que leurs confrères du Québec respecter ce patrimoine : « L'on y a conservé [à Sudbury] chansons, contes, proverbes, dictons de la vieille époque beaucoup mieux que dans la vielle province qui, sous prétexte de "bouger" revêt trop vite son vieil esprit français de la défroque américaine[134] ».

Parfois, Groulx se faisait plus songeur, comme lorsqu'il présenta à ses lecteurs un recueil de textes sur l'épopée des Français dans le Mississipi, livre « qu'on lit avec la nostalgie d'un paradis perdu[135] ». Cette note légèrement pessimiste, Groulx ne l'affichait que lorsqu'il était question des Franco-Américains. Encore là, il refusait de baisser définitivement les bras et d'abandonner tout espoir en leur survivance.

---

[133] Lionel Groulx, compte rendu d'*Entre Deux Livraisons, 1913-1963* (Laurent Tremblay), *RHAF*, décembre 1963, p. 450-451.

[134] Lionel Groulx, compte rendu de *Chanteurs franco-ontariens et leurs chansons* (Germain Lemieux), *RHAF*, septembre 1965, p. 319. Voir aussi Lionel Groulx, compte rendu de *Contes populaires franco-ontariens* (Germain Lemieux), *RHAF*, décembre 1958, p. 434-435.

[135] Lionel Groulx, compte rendu de *The French in the Mississippi* (John Francis, dir.), *RHAF*, septembre 1965, p. 315.

Commentant, en 1967, la plus récente livraison du *Bulletin de la Société historique franco-américaine*, il s'en prit aux « alarmistes » qui prenaient un malin plaisir à ensevelir des compatriotes qui n'avaient pas encore rendu l'âme :

> Quoi qu'en pensent les alarmistes, cette vie n'est pas la petite mèche qui fume encore. Entourée d'hommes d'action [...], il appert que la mèche reste toujours allumée, comme ces feux sacrés gardés inviolables par les anciens. Que sera l'avenir ? Nul ne le sait. Mais des hommes demeurent qui n'en désespèrent point[136].

En 1966, à peine quelques mois avant sa mort, Groulx lança un dernier grand projet à la *Revue*, soit une vaste enquête devant dresser un bilan de l'histoire du Canada français depuis la Confédération dont on célébrerait bientôt le centenaire[137]. Comme l'enquête de *L'Action française*, quelque quarante-cinq ans plus tôt, sur l'avenir politique du Canada français, le projet rassembla certains des grands noms du mouvement nationaliste de l'époque. Comme en 1922, également, Groulx tint à consacrer une des études aux minorités françaises du Canada. C'est le père jésuite Richard Arès qui en accepta la responsabilité[138]. Le directeur de la *Revue* ne vivrait pas assez longtemps pour prendre connaissance de la version finale de l'enquête, mais cela n'empêcherait pas le comité de rédaction d'aller de l'avant et de la publier, quoique avec un peu de retard. Le texte d'Arès, qu'il intitula « Un siècle de vie française en dehors du Québec », dressa un sombre bilan de l'expérience historique des minorités depuis 1867[139]. En gros, l'auteur en arriva aux conclusions suivantes : la thèse des peuples

---

[136] Lionel Groulx, compte rendu du *Bulletin de la Société historique franco-américaine* [s.a.], *RHAF*, mars 1967, p. 664-665.

[137] Groulx annonça l'enquête dès décembre 1966 (Lionel Groulx, « Chronique de l'Institut », *RHAF*, décembre 1966, p. 522).

[138] Lettre de Richard Arès à Lionel Groulx, CRLG, FLG, P1/A,84, 3 avril 1966.

[139] Richard Arès, « Un siècle de vie française en dehors du Québec », *Cent ans d'histoire, 1867*-1967, numéro spécial de la *RHAF*, [1967], p. 531-571. L'enquête comportait également des textes de Jean-Charles Bonenfant (« Le Canada et les hommes politiques de 1867 »), Robert Boily (« Les hommes politiques du Québec, 1867-1967 »), François-Albert Angers (« L'évolution économique du Canada et du Québec depuis la Confédération »), Léon Pouliot (« Un siècle d'expansion religieuse »), en plus de reproduire des textes que Groulx avait déjà fait paraître en 1917 et 1927 dans *L'Action*

fondateurs, que les Canadiens français avaient toujours soutenue, n'avait jamais trouvé preneur parmi leurs compatriotes de langue anglaise, ceux-ci préférant plutôt voir dans le Canada un pays essentiellement anglais comportant une enclave française – une « réserve » – se limitant au Québec[140] ; les garanties constitutionnelles dont eussent dû jouir les minorités avaient été systématiquement ignorées ou interprétées de façon minimaliste par les tribunaux ; enfin, les Canadiens français dans la plupart des provinces où ils étaient minoritaires – à l'exception de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick où la situation était meilleure – s'assimilaient à un rythme alarmant. Pourtant, Arès releva des signes qui, croyait-il, permettaient toujours d'espérer. Jamais, depuis cent ans, le Canada anglais ne s'était montré plus sympathique envers les minorités françaises, dont le réseau d'institutions avait, depuis le début des années 1960, pris beaucoup d'expansion :

> Le premier siècle de régime fédératif qui vient de s'écouler a été pour cette vie française hors du Québec un long et dur hiver ; des signes récents laissent entrevoir un adoucissement du climat, un changement de température et l'arrivée possible du printemps. Si ces prévisions se réalisent, la persévérance opiniâtre à survivre des minorités françaises n'aura pas été vaine et peut-être alors leur sera-t-il permis de vivre un deuxième siècle de vie fédérative sous le triple signe de la paix, de la justice et de la fraternité [...][141].

Arès s'était-il rallié au discours misérabiliste des néonationalistes sur les chances de survie des minorités françaises ? Selon Marcel Martel, il les a bel et bien « embaumées », quoique « accidentellement » (« *accidental embalmer* »), puisque, sans le vouloir, Arès aurait fourni aux néonationalistes les arguments démographiques qui

---

française (« Ce cinquantenaire » et « Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération »).

[140] Sur cette question, Arès prit bien soin de souligner le revirement qu'il semblait apercevoir, depuis quelque temps, parmi la classe politique canadienne-anglaise, en particulier au sein du gouvernement libéral de Lester B. Pearson. En 1963, en effet, celui-ci avait confié à sa Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme la tâche de recommander des mesures devant permettre au Canada de se développer dans le respect du principe des deux peuples fondateurs.

[141] Richard Arès, « Un siècle de vie française en dehors du Québec », *RHAF*, p. 569-570.

leur manquaient pour les ensevelir définitivement[142]. Il est à noter, cependant, que les idées de l'intellectuel jésuite, du moins celles que l'on retrouve dans cet article de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, ne s'inspiraient pas du même déterminisme dogmatique qu'affichait depuis déjà plusieurs années un Michel Brunet, par exemple. Arès se garda bien, pour le reste, de recommander que le Québec abandonnât les minorités comme il l'eût fait un « poids mort ». Groulx, s'il avait vécu, lui aurait peut-être conseillé de tempérer le pessimisme de son ton, mais, en ce qui concernait les idées maîtresses de son étude, il n'aurait sans doute rien trouvé de substantiel à redire.

*
* *

Il appert que Lionel Groulx, en dépit des mutations sociales, économiques et intellectuelles de l'après-guerre, maintint les idées qu'il avait toujours soutenues sur la place des minorités françaises au sein du peuple canadien-français et sur les responsabilités dont le Québec devait s'acquitter envers elles en tant que « foyer » de la nation. La notion exclusive de territorialisation dans le discours nationaliste majoritaire n'eut pas de prise sur Groulx et c'est à tort que certains historiens ont vu en lui un adepte de l'abandon des minorités françaises. Le volontarisme du vieux maître nationaliste s'accommodait mal du déterminisme démographique, économique et structurel auquel s'était ralliée la jeune génération d'intellectuels nationalistes. En évacuant de leur univers conceptuel les principes de la volonté, de l'héroïsme et du rôle de la Providence dans l'histoire et l'existence de la nation canadienne-française, ceux-ci avaient sapé à la base l'un des plus puissants arguments jamais évoqués par Groulx pour faire prendre conscience au Québec de son rôle auprès de ses « frères dispersés ». La mission providentielle des Canadiens français demeurait toujours, dans son esprit, le facteur qui, par-dessus tout, expliquait leur dissémination partout au pays et en Amérique (ce qui ne l'empêcha pas, répétons-le, de reconnaître également à cet expansionnisme des

[142] Marcel Martel, « *"Hors du Québec, point de salut !"*... », p. 136-137.

motivations d'ordre matériel). En réduisant la thèse du messianisme à un simple « mythe consolateur » au profit d'une approche qu'ils souhaitaient plus « scientifique » et « objective » à l'histoire, les intellectuels néonationalistes auraient désormais le champ libre pour rompre les liens que Groulx avait cherché, tout au long de sa carrière, à multiplier entre le Québec et les minorités françaises. Les remontrances que destina Groulx aux « défaitistes », y compris à quelques-uns de ses propres disciples, qui s'acharnaient à « rapetisser » l'histoire de son peuple trahissaient le profond malaise qu'il éprouvait devant le déterminisme structurel qui lui semblait occuper une place de plus en plus grande parmi les milieux intellectuels canadiens-français et vouer le Canada français à l'américanisation à plus ou moins longue échéance.

Il est vrai que Groulx, après la guerre, choisit de défendre l'autonomie du Québec face aux empiètements du gouvernement central dans les champs de compétence provinciale. Toutefois, cet « autonomisme » n'avait rien d'une nouveauté chez Groulx, sa position sur le problème des rapports entre le Québec et l'État fédéral faisant preuve d'une très grande continuité. Le discours qu'il avait tenu à *L'Action française*, plusieurs décennies auparavant, avait été le même. Dans sa pensée, l'autonomie du Québec, pas plus que durant les années 1920, ne devait passer par l'abandon des minorités françaises des autres provinces. De même, la sympathie qu'il éprouvait pour les mouvements indépendantistes des années 1960, du moins pour ceux qui s'inspiraient de courants de pensée traditionalistes, ne le conduisit pas à délaisser les minorités[143]. Si Groulx

---

[143] Stéphane Pigeon explique que Groulx préférait cependant à l'indépendance la formule des États associés, bien qu'il n'exclût pas la possibilité que le Québec pût accéder à l'indépendance dans un avenir plus ou moins rapproché (Stéphane Pigeon, *op. cit.*, p. 48-53). Le Groulx de l'après-guerre, en effet, n'adhéra jamais complètement et sans ambages à l'idée indépendantiste. En 1953, il la caractérisait de « solution désespérée » (Lionel Groulx, « Où allons-nous ? », *Pour bâtir*, p. 87). Dans ses *Mémoires*, cependant, il est moins catégorique : « [d]ès les années 1900, écrit-il, l'indépendance du Québec me paraît inscrite dans sa géographie et dans son histoire » (Lionel Groulx, *Mes Mémoires. Tome 2 : 1920-1928*, Montréal, Éditions Fides, 1971, p. 307).

critiquait les néonationalistes qui se plaisaient à vouer les minorités aux gémonies, il se montrait parfois aussi sévère envers les Canadiens français des autres provinces à qui il reprocha de se perdre parfois dans l'illusion de la nation canadienne « tout court ». En 1953, dans une conférence prononcée à Montréal, il leur tint les propos suivants :

> Quant à ceux de nos compatriotes d'origine française, facilement hypnotisés par le mirage de l'unité nationale *coast to coast*, et qui, en cette controverse, nous trouvent déplorablement canadiens-français et pas assez canadiens *at large*, je n'entreprendrai pas de leur démontrer, une fois de plus, qu'on doit au moins sa première allégeance sentimentale à l'entité historique d'où nous sont venus ces biens sacrés que sont la foi religieuse, l'héritage culturel[144] ?

Que Groulx fût véritablement séparatiste ou non n'empêcha pas quelques-uns des dirigeants du mouvement indépendantiste de récupérer la pensée du vieux maître à leurs propres fins. C'était le cas, notamment, des organisateurs des États généraux du Canada français qui lui décernèrent le titre de président d'honneur. C'est bien durant les États généraux que le grand « schisme » canadien-français fut consommé, une bonne partie des délégués des minorités françaises choisissant de boycotter les assises de 1969 devant la vague indépendantiste qui semblait déferler sur leurs collègues du Québec. Groulx, qui mourut en mai 1967, n'assista pas au spectacle de cette rupture sensationnelle. Dans son message aux assises de 1966, il avait tenu des propos relativement vagues et peu compromettants sur la question de l'indépendance. Il y avait parlé, entre autres choses, de la nécessité de mettre un terme aux luttes partisanes et de l'urgence de rassembler les forces, trop dispersées, de la nation. Il avait également enjoint les minorités françaises de témoigner au Québec leur solidarité en suggérant que le destin de la vieille province n'était pas étranger au leur : « [L'idée de fraternité et de solidarité] nous dira à tous, même à nos frères lointains, que nous sommes les fils du même passé, des mêmes traditions, d'un même pays : l'État du Québec[145] ». Toutefois, dans son message

---

[144] Lionel Groulx, « Où allons-nous ? », *Pour bâtir*, p. 92.

[145] [Lionel Groulx], « Message du chanoine Lionel Groulx, président d'honneur des États généraux », *Les États généraux du Canada français. Assises préliminaires tenues à l'Université de Montréal du 25 au 27 novembre 1966*, [s.l.], [s.é.], [1967], p. 10.

posthume aux assises de 1967, qu'avait livré Rosaire Morin, vice-président des États généraux, Groulx avait paru sympathique à l'option indépendantiste, quoique son propos, encore une fois, ne l'eût engagé à rien de très précis : « Le temps est [...] passé où ce choix pourrait nous être indiqué par une autorité politique autre que celle du Québec, quelque enveloppante que puisse être certaine formule de fédéralisme[146] ».

En dépit de ces commentaires plutôt nébuleux, la pensée de Groulx ne consista jamais à établir une relation d'équivalence entre la nation canadienne-française et l'État québécois. Les États généraux, constitués au départ pour débattre du destin de la nation *canadienne-française*, ne tarderaient pas, cependant, à se convertir à la thèse de la nation *québécoise*. Lionel Groulx était présent au début du rassemblement, comme l'était encore le principe de la solidarité entre Canadiens français, où qu'ils fussent en Amérique. Avant que les délibérations n'eussent pris fin, l'homme et l'idée se seraient éteints.

---

[146] [Lionel Groulx], « Message posthume de M. le chanoine Lionel Groulx », *Les États généraux du Canada français. Assises nationales tenues à la Place des Arts du 23 au 26 novembre 1967*, numéro spécial de *L'Action nationale*, vol. 57, n° 6 (février 1968), p. 11.

CONCLUSION

Les bouleversements politiques et idéologiques de l'après-guerre et de la Révolution tranquille, au Québec, ont suscité une réaction mitigée de la part de Lionel Groulx. D'une part, il se réjouissait de l'adhésion d'une partie toujours plus grande de la classe politique canadienne-française au nationalisme (en particulier sur le plan économique). D'autre part, il assista en témoin impuissant à la refonte d'une partie de la doctrine nationaliste qu'il avait lui-même contribué à formuler pendant de longues décennies. Le mouvement néonationaliste de l'après-guerre s'égarait du droit chemin, d'après lui, en faisant passer l'affirmation du Québec par le rejet d'une partie de son héritage culturel et religieux[1] et en réduisant l'histoire de la nation canadienne-française à une série de facteurs structurels. Évitons tout malentendu : la génération des intellectuels néonationalistes des années 1940 et 1950 n'étaient pas des « matérialistes » dans le sens strict du terme. Ils n'excluaient pas nécessairement l'existence des réalités spirituelles dans leur conception de l'univers et de l'humanité. La logique profonde de leur pensée, cependant, excluait du champ de l'analyse scientifique l'action de la « Providence » ou de tout pouvoir surnaturel. Ils estimaient donc que les historiens, de même que les autres praticiens des sciences humaines, ne pouvaient en tenir compte qu'au risque de sombrer dans une certaine forme de mythologie.

---

[1] Par exemple, Groulx se montra particulièrement sévère envers la Commission Parent qui, durant les années 1960, proposa de nombreuses et de très profondes réformes au système d'éducation du Québec. Il déplorait que les commissaires voulussent réduire à la portion congrue l'enseignement des humanités classiques et augmenter la part qui revenait aux sciences naturelles et aux disciplines techniques. Sous prétexte de moderniser le système d'éducation, on s'apprêtait, selon Groulx, à en détruire les fondements historiques. Voir Lionel Groulx, compte rendu du *Rapport Parent [...]*, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1966, p. 458-466.

Pour Groulx, cette distinction qu'effectuaient les jeunes intellectuels entre les domaines de la science et de la foi comportait de graves conséquences sur le plan éthique. En ne retenant que des facteurs d'ordre structurel dans leurs analyses historiques, en évacuant le principe de la Providence comme force organisatrice des sociétés humaines, les nouveaux historiens, croyait-il, privaient les petits peuples des moyens nécessaires pour surmonter les obstacles, souvent nombreux, à leur survivance et à leur développement. Groulx reprochait donc aux néonationalistes de ne voir en le Canada français qu'une proie à la merci de la bonne volonté des puissances anglo-saxonnes, plus riches et plus nombreuses.

Si Groulx et l'École de Montréal s'entendaient sur le caractère catastrophique de la Conquête britannique de 1760, ils analysaient de manière fort différente la suite de l'histoire de la nation canadienne-française. Dans l'Acte de Québec (1774), l'instauration du régime parlementaire (1791), l'obtention de la responsabilité ministérielle (1848) et la Confédération (1867), Groulx croyait voir la preuve que le sort des Canadiens français n'avait jamais cessé de s'améliorer et que les chefs politiques et spirituels de la nation n'avaient jamais abandonné leur foi en l'action bienfaisante de la Providence. Dans l'autre camp, celui de l'École de Montréal, on cherchait plutôt à démontrer que la Conquête avait signalé le début d'une longue déchéance sur les plans politique et économique et que les « victoires nationales » de Groulx se résumaient à fort peu de chose. Le vieux maître riposta en fustigeant cette interprétation qu'il qualifia à maintes reprises de réductrice. Il ne s'étonnait donc pas de ce que ses jeunes disciples, en fermant les yeux sur le rôle de la Providence dans l'existence des nations, semblaient sombrer dans un profond pessimisme quant à l'avenir du peuple canadien-français. À leur déterminisme structurel, Groulx opposait sa foi en la Providence et en la volonté des hommes qui permettaient toujours, selon lui, de survivre à toutes les difficultés, aussi insurmontables qu'elles pussent paraître.

C'est en partie ce déterminisme structurel qui conduisit le mouvement néonationaliste à conclure à l'inévitabilité de l'assimilation des minorités françaises des autres provinces. Le chanoine Groulx, pour sa part, ne pouvait pas lui emboîter le pas. Tant que les minorités françaises, comme le reste de la nation canadienne-française, voudraient survivre et maintenir leur foi en la Providence, celle-ci, croyait-il, y pourvoirait. C'étaient ce volontarisme et cette valorisation des réalités spirituelles qui le distinguaient des néonationalistes. Groulx construisait l'identité nationale en fonction de l'histoire et de la tradition. N'allons pas croire qu'il se montrait insensible à l'importance des réalités territoriales et géographiques dans l'histoire du Canada français. Certes, il considérait le territoire comme un lieu pouvant être marqué du « génie » de la nation. Mais à aucun moment n'en fit-il un critère d'inclusion ou d'exclusion nationale. Groulx croyait ferme en la thèse de la création providentielle des nations. Par conséquent, il était impossible, d'après lui, que la personne humaine pût « choisir » son identité nationale et faire fi du contexte national qui l'avait vue naître. L'identité faisait plutôt l'objet d'une transmission héréditaire (entendue ici au sens généalogique et non biologique), d'où l'importance, dans sa pensée, de la tradition, qui en était le véritable fondement. « Un peuple pas plus qu'un arbre ne choisit ses racines[2] », affirma-t-il en 1922 devant un groupe de Franco-Américains venus l'entendre.

Il y avait donc, indéniablement, une certaine forme de déterminisme dans sa pensée : la Providence, qui les avait créées, exigeait que les nations demeurassent fidèles à ses desseins et à la mission dont elle les avait chargées. Selon Groulx, la mission qu'avait reçue la nation canadienne-française avait été d'introduire en Amérique la civilisation européenne et la foi catholique. Ses études historiques, par ailleurs, semblaient lui donner la confirmation de l'accomplissement constant et fidèle de cette

---

[2] Lionel Groulx, « L'Amitié française d'Amérique », *Dix Ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, p. 181.

mission depuis trois siècles. En effet, dans son œuvre d'historien, la fondation de l'immense Empire colonial français apparaît d'abord et avant tout comme une grande épopée mystique, bien qu'il y reconnût une dimension politique et commerciale. Le missionnaire évangélisateur était donc, pour lui, la figure essentielle de la Nouvelle-France. Groulx suivit ses déplacements partout en Amérique au fil des siècles et crut constater que les Français et les Canadiens français avaient été les plus fidèles apôtres du christianisme dans le Nouveau Monde. Il se réjouit de ce que même la Conquête de 1760 avait été impuissante à tempérer le zèle missionnaire des siens, comme en aurait témoigné, au dix-neuvième siècle, la prise de possession des immenses plaines de l'Ouest par le clergé canadien-français. La Nouvelle-France ayant marqué presque tout le continent de l'empreinte de sa civilisation, les minorités françaises, d'après Groulx, en constituaient, par conséquent, les vestiges, les héritières et les témoins toujours vivants. Cette analyse trahissait sans doute la nostalgie qu'il éprouvait pour l'ancienne grandeur de l'Empire français. Mais elle se transformait également, entre ses mains, en un puissant instrument dans la lutte pour la défense du droit des minorités françaises à la « survivance ».

D'après lui, c'était la mission apostolique et providentielle des Canadiens français, et non la constitution de 1867, qui avait fait d'eux un peuple de « fondateurs ». Cette œuvre fondatrice remontant jusqu'à l'époque de la Nouvelle-France, la Confédération n'en aurait représenté que la confirmation politique et constitutionnelle. Plutôt que d'imputer les droits scolaires, linguistiques et religieux des minorités françaises à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, Groulx les faisait jaillir du droit naturel : la Providence, qui avait voulu la diversité des nations, n'admettait pas que les plus puissantes pussent absorber les plus faibles ou les plus petites. La personne humaine bénéficiait donc du droit de se développer conformément à son propre « génie national ». Chercher à mettre les minorités françaises et catholiques en état de rupture vis-à-vis du contexte culturel et national qui les avait vues naître, équivalait, raisonnait-

il, à une trahison du droit naturel. Selon Lionel Groulx, les mesures anti-françaises et anti-catholiques qu'avaient adoptées plusieurs provinces à majorité anglo-protestante, si elles avaient transgressé le droit constitutionnel canadien, représentaient en même temps un outrage aux desseins de la Providence, dont il estimait l'autorité infiniment supérieure à celle des hommes.

Cette construction organique de l'identité nationale canadienne-française dictait au Québec français un devoir de solidarité nationale envers ses « frères dispersés ». Après la Deuxième Guerre mondiale, le mouvement néonationaliste accorderait une importance toujours plus grande au territoire et aux structures politques dans la définition de l'identité nationale et aurait tendance, par le fait même, à exclure les minorités françaises. De « canadien-français » qu'il était, le discours nationaliste ne tarderait plus à devenir « québécois ». Groulx, pour sa part, ne pouvait pas adhérer à cette mutation discursive et sémantique. La nation telle qu'il la construisait était semblable à un organisme : les Canadiens français avaient emmené le Canada français avec eux partout où ils s'étaient disséminés. Entité historique, culturelle, voire spirituelle, la nation groulxiste ne pouvait s'amputer d'un de ses membres sans porter gravement atteinte à l'organisme tout entier. Les notions de responsabilité, de dévouement, de solidarité, voire d'héroïsme étaient centrales dans la pensée de Groulx : le Québec devait les adopter, selon lui, même au risque des plus grands sacrifices. Dans la lutte pour le maintien de la civilisation française et catholique en Amérique, la nation ne pouvait se permettre de perdre même le plus petit de ses membres et encore moins des communautés tout entières, aussi minoritaires qu'elles pussent être.

Individuellement, les Canadiens français se retrouvaient tous sur un même pied d'égalité. Cependant, Groulx leur attribuait un rôle différent selon qu'ils se trouvaient au Québec ou parmi les minorités françaises. Le Québec était la métropole ou, comme le disait Groulx, le « foyer » et la « citadelle » de la nation canadienne-française. Les minorités, pour leur part, en représentaient l'avant-garde, les éclaireurs qui prenaient la

mesure de la menace qui planait sur son existence. Contrairement aux néonationalistes de l'après-guerre, Groulx ne voyait aucune incompatibilité entre l'invocation du principe des peuples fondateurs pour protéger les droits des minorités françaises et la défense de l'autonomie provinciale du Québec. Les intérêts de la nation canadienne-française étaient toujours les mêmes, où qu'elle se trouvât. Selon lui, l'autonomie provinciale n'était pas une fin en soi : elle n'était utile que dans la mesure où elle permettait de protéger les droits des Canadiens français à l'intérieur du Québec. Groulx n'admettait pas que les autres provinces pussent y avoir recours pour brimer les droits des minorités françaises. Il n'y avait aucun doute, dans son esprit, que la thèse des peuples fondateurs ne dût toujours l'emporter sur la stratégie de l'autonomie provinciale dans l'éventualité d'un conflit entre l'une et l'autre.

Pourtant, Groulx trouva fréquemment à se désoler profondément de l'attitude du Québec face à ses « frères dispersés » et, en particulier, de sa classe politique. Il croyait que celle-ci négligeait son devoir de solidarité nationale en abandonnant trop souvent les minorités à leur propre sort. Cette analyse de Groulx s'intégrait à la critique plus générale qu'il faisait du monde politique officiel, qu'il accusait de multiplier les brèches partisanes, de sacrifier les intérêts supérieurs du Canada français et de compromettre, par conséquent, l'intégrité de l'« organisme » national. L'historien estimait que cette « veulerie » partisane avait commencé à se manifester parmi les politiciens au lendemain de la Confédération. Il regrettait, par ailleurs, qu'elle n'eût point cessé, depuis, d'aller en augmentant. Lorsque les George-Étienne Cartier et les Wilfrid Laurier de ce monde choisissaient de reculer devant leurs devoirs nationaux, c'étaient les minorités françaises, estimait-il, qui en payaient le prix. Toutefois, il existait d'autres segments de la société canadienne-française qui, d'après lui, acceptaient pleinement leurs responsabilités vis-à-vis des minorités françaises. Et Groulx nomma, en particulier, le clergé canadien-français. Historiquement, celui-ci avait toujours envoyé son trop-plein de prêtres, de religieux et de religieuses parmi les minorités pour combler leurs besoins

parfois criants en matière de paroisses, d'écoles et d'institutions socioculturelles. Groulx se réjouissait également des initiatives du mouvement nationaliste canadien-français dont il attribuait le « réveil », au début du siècle, aux crises linguistiques et religieuses qu'avaient connues les minorités depuis 1867.

Comme nous avons pu le constater, Lionel Groulx contribua lui-même à secouer l'opinion du Québec face à la situation parfois tragique des minorités françaises. Dès 1912, il se lança à corps perdu dans la crise du Règlement XVII, au point de devenir un membre actif de la résistance franco-ontarienne. En multipliant les articles de soutien et les conférences, en consacrant même un roman à la crise scolaire, Groulx réussit à la maintenir parmi les préoccupations intellectuelles les plus importantes du mouvement nationaliste canadien-français. La lutte scolaire figurait également parmi les principaux dossiers que suivait *L'Action française* dès lors qu'il en assuma la direction de 1920 à 1928. En effet, la revue mena une bataille de tous les diables contre les puissances de l'heure qui cherchaient à étouffer les droits des minorités françaises. En ce sens, elle fournissait un exemple éloquent de la solidarité nationale que son directeur souhaitait voir s'installer de manière durable entre le Québec et les autres parties du Canada français. Les mesures que proposa *L'Action française* pour réaliser ce grand projet de rapprochement national étaient nombreuses. Groulx revendiqua, en particulier, la création d'un organisme-parapluie pour chapeauter toutes les « sociétés nationales » du Canada et des États-Unis, organisme qui verrait le jour en 1937, lors du Deuxième Congrès de la langue française de Québec.

La nation, telle que la construisait Lionel Groulx, ne dépendait ni d'un territoire, ni d'une quelconque structure étatique ou gouvernementale. Elle transcendait même les frontières entre États souverains, comme en témoignait l'attitude du prêtre-historien vis-à-vis des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Le maintien ou l'écroulement des structures fédérales, selon cette logique, n'aurait rien changé aux paramètres de la nation canadienne-française. La polémique de l'« État français » des années 1920 et

1930 nous a permis, encore une fois, de mieux comprendre la nature des liens qui, dans le nationalisme de Groulx, assuraient la cohésion du peuple canadien-français. Pris de panique, en 1922, par la controverse entourant l'enquête de *L'Action française* sur l'avenir politique du Canada français, certains, parmi les minorités françaises, conclurent précipitamment au retranchement du mouvement nationaliste canadien-français à l'intérieur des frontières du Québec. Groulx et ses collègues s'évertueraient à rassurer les minorités et se prévaudraient de toutes les tribunes mises à leur disposition pour réitérer le profond sentiment de solidarité nationale qu'ils continuaient d'éprouver à leur égard. Cependant, ils ne nieraient pas que la force du Québec fût, en même temps, celle des minorités françaises : le renforcement des pouvoirs de la province mère, quel que fût le régime politique en place, ne pouvait que bénéficier à tous les membres de la nation. Le Québec pouvait-il, en s'affaiblissant, s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis des minorités ? La réponse de Groulx, là-dessus, était un non retentissant.

Ce qu'il importe surtout de retenir, c'est que le désir de voir le Québec obtenir la plus large autonomie politique possible – à l'intérieur ou à l'extérieur de la fédération – ne se traduisait pas, dans le nationalisme de Groulx, par l'abandon des minorités françaises des autres provinces à leur propre sort, contrairement à ce que préconiseraient les jeunes intellectuels nationalistes après la Deuxième Guerre mondiale. Sur cette question, la divergence entre la pensée de Groulx et celle de la nouvelle école était profonde. Les historiens néonationalistes, en se ralliant à la thèse du déterminisme structurel, croyaient avoir trouvé la justification scientifique nécessaire à l'abandon des minorités. Ils étaient d'avis, par conséquent, que les conditions politiques et matérielles dans lesquelles évoluaient ces dernières les condamnaient à l'assimilation à plus ou moins brève échéance : les minorités, pour emprunter à Michel Brunet, ne seraient jamais plus, pour le Québec, qu'un « poids mort ».

Groulx, pour sa part, ne partageait pas ce fatalisme. Certes, il s'était toujours inquiété pour les minorités. Les difficultés qu'elles éprouvaient parfois à résister à

l'acculturation l'avaient toujours profondément troublé et ému. Mais le volontarisme typiquement romantique de son nationalisme, de même que sa foi inébranlable en l'action bienfaisante de la Providence, l'empêchaient de baisser les bras et d'avouer les minorités vaincues. L'opposition entre les écoles groulxiste et néonationaliste renvoyait à un affrontement plus large qui tenait partiellement à la place dévolue aux questions d'ordre moral et spirituel dans le champ de l'analyse scientifique. Pour Groulx, ces questions ne devaient pas échapper aux considérations de l'historien. Pour les intellectuels de l'après-guerre, elles étaient trop intangibles pour qu'on pût les étudier sans inventer des mythes occultant la vérité scientifique telle qu'ils la concevaient. Le vieux maître voyait bien, cependant, qu'en délimitant aussi nettement les domaines de la science et de la moralité, le mouvement néonationaliste ne tarderait pas à se déresponsabiliser vis-à-vis de ses « frères de la dispersion ». La marginalisation des minorités françaises était symptomatique, selon lui, du mal profond qui frappait une société lorsqu'elle élisait de rompre avec sa propre tradition culturelle et historique.

*
* *

Nous avons tenté de démontrer que le profond sentiment de solidarité nationale qu'éprouvaient Lionel Groulx et, par conséquent, une bonne partie du mouvement nationaliste vis-à-vis des minorités françaises était imputable à une construction organique de la nation canadienne-française qui prêtait une plus grande importance à la notion de tradition qu'à l'appartenance territoriale ou aux structures politiques. Les prises de position de Groulx sur les devoirs et les responsabilités du Québec vis-à-vis des minorités françaises ont été presque entièrement évacuées du discours nationaliste contemporain. C'est au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale que le phénomène a commencé à prendre de l'ampleur et durant la Révolution tranquille des années 1960 qu'il s'est généralisé. Durant cette période de vingt-cinq ans, le thème de la

« modernisation » du Québec et du « rattrapage » économique et social en est venu à dominer l'espace discursif canadien-français. Les nationalistes dits « traditionnels », dans ce nouveau contexte intellectuel, eurent la vie dure. Non pas qu'ils eussent négligé les questions d'ordre économique. L'abbé Groulx, entre autres, avait longtemps revendiqué une plus grande place pour les Canadiens français dans l'économie québécoise et canadienne. Aussi, il approuva sans réserve aucune le nationalisme économique de la Révolution tranquille[3]. D'ailleurs, à *L'Action française*, Groulx avait été le premier à concevoir le slogan « Maîtres chez nous » que Jean Lesage populariserait durant la campagne électorale de 1962. Seulement, le nationalisme de Groulx ne s'accompagnait pas du désir de faire table rase du passé et d'abandonner l'héritage culturel et religieux du Canada français.

C'était ce phénomène, qu'il croyait constater parmi la génération de l'après-guerre, qui le tourmentait. Ses critiques les plus virulentes, il les réserva aux penseurs libéraux regroupés autour de la revue *Cité libre*, mais il asséna aussi au mouvement néonationaliste quelques-uns de ses coups. Évacuer les questions d'ordre moral, adopter la thèse du déterminisme structurel, chercher à démontrer que l'histoire du Canada français avait été celle d'une longue déchéance et que la tradition canadienne-française avait obstrué le « progrès » moderne, rien de cela, selon lui, ne pouvait s'appeler du nationalisme. Au contraire, Groulx était d'avis qu'un tel projet conduirait inévitablement au mépris et à l'ensevelissement de ce qu'il considérait comme le fondement de la nation canadienne-française, soit la mémoire collective. Aux yeux de cet historien traditionaliste, présenter le passé comme quelque chose dont il fallait s'émanciper comportait de graves risques. Rejeter le *traditionalisme* par engouement pour la modernité équivalait, selon lui, à rejeter la *tradition* nationale canadienne-

[3] Voir Jean-Claude Dupuis, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p. ; Stéphane Pigeon, *Lionel Groulx, critique de la Révolution tranquille (1956-1967)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1999, 117 p.

française. À force de trop vouloir ressembler à l'« autre », se demandait-il, le danger n'était-il pas grand que la nation perdît son « âme », ce qui faisait d'elle quelque chose d'unique au monde ? C'était, croyait-il, la diversité culturelle, telle que voulue par la Providence, qui était en jeu.

Les mouvements anti-mondialisation qui s'affirment de nos jours et qu'on a vus défiler bruyamment à Seattle et à Québec, entre autres endroits, comptent de plus en plus parmi leurs revendications le droit des peuples au développement culturel. Lionel Groulx, bien entendu, n'était pas un militant de gauche. Cependant, n'y a-t-il pas un parallèle intéressant à dresser entre une partie de la gauche actuelle, qui ne se conçoit plus uniquement en termes socio-économiques, et certains aspects du nationalisme de Groulx, idéologie pourtant traditionaliste et considérée, par conséquent, comme de droite ? Dans un cas comme dans l'autre, le discours sur la diversité culturelle permet de poser un frein à l'hégémonie culturelle des grands empires politiques et commerciaux, hégémonie qu'on présente comme foncièrement pernicieuse. Que l'on invoque les desseins de la « Providence » ou encore les intérêts supérieurs de l'« Humanité » pour défendre le droit des petits peuples à l'existence ne représente, à plusieurs égards, qu'une distinction superficielle.

La hantise de la tradition qui prévaut dans les milieux nationalistes du Québec depuis une bonne quarantaine d'années fait que l'on associe la solidarité avec les minorités françaises à une idéologie au mieux passéiste, au pire rétrograde. Par exemple, la réintroduction du concept de tradition dans le débat sur l'identité nationale inspire une crainte telle à Gérard Bouchard qu'il se demande « en vertu de quelle logique éviterait-on de revenir à l'ancien modèle d'un programme d'action pancanadien visant à protéger la nation canadienne-française d'un océan à l'autre[4] » ? Le ton de la question serait censé pousser le lecteur à conclure, à l'instar de Bouchard, à

[4] Gérard Bouchard, *La Nation québécoise au futur et au présent*, Montréal, VLB Éditeur, 1999, p. 60-61.

l'irrecevabilité évidente d'une telle éventualité. Ce passage trahit bien l'insouciance des historiens et des nationalistes actuels vis-à-vis des minorités et de la problématique qu'elles représentent. Lawrence Olivier et Guy Bédard n'ont-ils pas raison d'affirmer que les minorités françaises renvoient le Québec à une image de lui-même qu'il cherche à refouler[5] ?

Cet esprit de solidarité que souhaite écarter Gérard Bouchard émanait, dans l'idéologie de Lionel Groulx, d'un sens profond des responsabilités, lui-même issu du contexte intellectuel catholique qui l'avait vu naître. Les difficultés qu'éprouvaient parfois les minorités à maintenir le flambeau de la civilisation dont le vieux maître nationaliste les voulait porteuses ne se transformaient pas, pour lui, en un prétexte pour conclure à l'inévitabilité de leur assimilation ou pour les abandonner à leur propre sort. Plus l'obstacle était difficile à surmonter, croyait-il, plus la cause était noble et plus elle méritait qu'on s'y dévouât. De même, la nation de Groulx, contrairement à celle d'une bonne partie du mouvement nationaliste actuel, ne se résumait pas à une langue et à un territoire. Le fruit d'une longue évolution, elle ne souffrait pas aisément qu'on la cantonnât dans un quelconque territoire et qu'on l'épurât de son contenu organique, c'est-à-dire historique et culturel. Tous ceux qui avaient reçu en héritage la tradition canadienne-française en faisaient partie, où qu'ils fussent.

---

[5] Lawrence Olivier et Guy Bédard, « Le nationalisme québécois, les Acadiens et les francophones du Canada », *Égalité. Revue acadienne d'analyse politique*, n° 33 (printemps 1993), p. 81-100.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE GROULX

Une Croisade d'adolescents. Québec, L'Action Sociale Limitée, 1912, 264 p.

Nos Luttes constitutionnelles I :La Constitution de l'Angleterre. Le Canada politique en 1791. Montréal, Le Devoir, 1915, 18 p.

Nos Luttes constitutionnelles II : La Question des subsides. Montréal, Le Devoir, 1915, 17 p.

Nos Luttes constitutionnelles III : La Responsabilité ministérielle. Montréal, Le Devoir, 1916, 23 p.

Nos Luttes constitutionnelles IV : La Liberté scolaire. Montréal, Le Devoir, 1916, 23 p.

Nos Luttes constitutionnelles V : Les Droits du français. Montréal, Le Devoir, 1916, 21 p.

La Naissance d'une race. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1919, 294 p.

Chez nos ancêtres. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920, 102 p.

La Confédération canadienne, ses origines. Montréal, Le Devoir, 1918, 265 p.

Lendemains de conquête. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920, 235 p.

Vers l'Émancipation. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1921, 308 p.

Notre Maître, le passé. Première Série. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1924, 269 p.

L'Enseignement français au Canada. Tome I : Dans le Québec. Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1931, 323 p.

Le Français au Canada. Paris, Librairie Delagrave, 1932, 234 p.

L'Enseignement français au Canada. Tome II : Les Écoles des minorités. Montréal, Libraire Granger Frères, 1933, 271 p.

La Découverte du Canada. Jacques Cartier. Montréal, Éditions Granger Frères, 1934, 290 p.

Notre Maître, le passé. Deuxième Série. Montréal, Librairie Granger Frères, 1936, 305 p.

Notre Maître, le passé. Troisième Série. Montréal, Librairie Granger Frères, 1944, 318 p.

Histoire du Canada français depuis la découverte. Tome I. Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1950, 221 p.

Histoire du Canada français depuis la découverte. Tome II. Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1951, 302 p.

Histoire du Canada français depuis la découverte. Tome III. Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1952, 326 p.

Histoire du Canada français depuis la découverte. Tome IV. Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1952, 273 p.

Notre Grande Aventure. L'Empire français en Amérique du Nord, 1535-1760. Montréal et Paris, Éditions Fides, 1958, 299 p.

Le Canada français missionnaire. Une Autre Grande Aventure. Montréal et Paris, Éditions Fides, 1962, 532 p.

Dollard est-il un mythe ? Montréal et Paris, Éditions Fides, 1960, 57 p.

La Grande Dame de notre histoire. Montréal, Éditions Fides, 1966, 61 p.

Chemins de l'avenir. Montréal, Éditions Fides, 1967, 161 p.

Constantes de vie. Montréal, Éditions Fides, 1967, 174 p.

Mes Mémoires. Tome I : 1878-1920, Montréal, Éditions Fides, 1970, 438 p.

Mes Mémoires. Tome II : 1920-1928. Montréal, Éditions Fides, 1971, 418 p.

Mes Mémoires. Tome III : 1926-1939. Montréal, Éditions Fides, 1972, 412 p.

Mes Mémoires. Tome IV : 1940-1967. Montréal, Éditions Fides, 1974, 464 p.

Journal, 1895-1911, 2 tomes. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1984, 1108 p.

Correspondance, 1894-1967. I : 1894-1906. Le Prêtre-Éducateur. Montréal, Éditions Fides, 1989, 858 p.

Correspondance, 1894-1967. II : 1906-1909. Un Étudiant à l'école de l'Europe. Montréal, Éditions Fides, 1993, 841 p.

BROCHURES DE GROULX

L'Histoire acadienne. Montréal, Éditions de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 1917, 32 p.

Louis Riel et les événements de la Rivière-Rouge en 1869-1870. Montréal, Éditions de l'Action Nationale, 1944, 30 p.

Jeanne Mance. [S.l.], Comité des Fondateurs, 1954, 30 p.

Mère d'Youville, une femme de génie au Canada. [S.l.], Comité des Fondateurs, 1957, 30 p.

RECUEILS DE GROULX

Dix ans d'Action française. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, 273 p.

Orientations. Montréal, Éditions du Zodiaque, 1935, 310 p.

Directives. Montréal, Éditions du Zodiaque, 1937, 270 p.

L'Indépendance du Canada. Montréal, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1949, 175 p.

Pour bâtir. Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1953, 216 p.

Constantes de vie. Montréal, Fides, 1989.

CONFÉRENCES DE GROULX

Paroles à des étudiants. Montréal, Éditions de L'Action nationale, 1941, 1941.

Pourquoi nous sommes divisés. Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1943, 30 p.

Confiance et espoir. Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1945, 22 p.

Le Nationalisme canadien-français, sa notion, ses origines, les droits qu'il confère, les devoirs qu'il impose. Ottawa, [s.l.], 1949, 23 p.

CONTES ET ROMANS DE GROULX

Les Rapaillages. Vielles choses, vielles gens. Montréal, Le Devoir, 1916, 159 p.

De Lestres, Alonié [pseudonyme de L. Groulx], *L'Appel de la race*. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, 278 p.

De Lestres, Alonié [pseudonyme de L. Groulx], *Au Cap Blomidon*. Montréal, Le Devoir, 1932, 239 p.

ARTICLES DE GROULX

« Le Congrès de [la] langue française et le sou des tout petits », *Le Devoir*, 2 mars 1912, p. 1.

« Pour la neuvième croisade », *Le Devoir*, 12 mai 1914, p. 1.

« La neuvième croisade », *Le Droit*, 2 mai 1914, p. 2.

« Aux Acadiens. Discours prononcé à Moncton, le dimanche 15 août, par M. l'abbé L.-A. Groulx », *Le Devoir*, 11 septembre 1915, p. 9.

« Compatriotes de l'Ouest, c'est donc votre droit de vous entêter à survivre », *Le Devoir*, 21 décembre 1926, p. 4, 10.

« En revenant de Chicago », *Almanach de la langue française*, 1927, p. 74-76.

« Quelques impressions de voyage [en Louisiane] », dans *En Louisiane*, Montréal, [s.é.], 1931, p. 21-27.

« Iberville à la Baie d'Hudson », *Les Cloches de Saint-Boniface*, juin 1942, p. 132-137.

« Ceci se passera au Canada... à propos de Radio-Ouest », *Les Cloches de Saint-Boniface*, mars 1948, p. 62-63.

« La paroisse, foyer de vie nationale », dans *Semaines sociales du Canada (section française). XXX^e Session – Edmundston, 1953. La Paroisse, cellule sociale. Compte rendu des cours et conférences*, Montréal, Institut social populaire, 1953, p. 165-178.

« La presse française en terre ontarienne. Son rôle », *Le Droit*, 8 novembre 1958, p. 34.

« Message du chanoine Lionel Groulx, président d'honneur des États généraux », *Les États généraux du Canada français. Assises préliminaires tenues à l'Université de Montréal du 25 au 27 novembre 1966*, [s.l.], [s.é.], [1967], p. 9-12.

« Message posthume de M. le chanoine Lionel Groulx », *Les États généraux du Canada français. Assises nationales tenues à la Place des Arts du 23 au 26 novembre 1967*, numéro spécial de *L'Action nationale*, vol. 57, n° 6 (février 1968), p. 11.

L'ACTION FRANÇAISE

Articles de Groulx

« Une action intellectuelle », *L'Action française*, février 1917, p. 33-43.

« Ce cinquantenaire », *L'Action française*, juin 1917, p. 191-203.

« Silhouettes canadiennes (Mademoiselle Laure Conan) », *L'Action française*, août 1917, p. 244-249.

« Notre histoire », *L'Action française*, août 1918, p. 338-356.

« Les précurseurs », *L'Action française*, janvier 1919, p. 22-24.

« Le discours de M. l'abbé Groulx au Long-Sault », *L'Action française*, juin 1919, p. 284-288.

« Comment servir », *L'Action française*, novembre 1919, p. 491-498.

« Notre hommage au "Devoir" », *L'Action française*, janvier 1920, p. 28-33.

« Veillons sur notre histoire », *L'Action française*, novembre 1920, p. 515-520.

« La vie de l'Action française », octobre 1920, p. 475-477 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », novembre 1920, p. 524-527 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Notre doctrine », *L'Action française*, janvier 1921, p. 24-33.

« La vie de l'Action française », janvier 1921, p. 63-64 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La fête de Dollard », *L'Action française*, avril 1921, p. 254-256 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », juin 1921, p. 380 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Pour la fête de Dollard », *L'Action française*, avril 1922, p. 213-219.

« Les Franco-Américains et nous », *L'Action française*, juin 1922, p. 362-369.

« La vie de l'Action française », juillet 1922, p. 54-57 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », octobre 1922, p. 251-253 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », novembre 1922, p. 318-320 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Notre avenir politique. Conclusion », *L'Action française*, décembre 1922, p. 333-348.

« La vie de l'Action française », décembre 1922, p. 379-382 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », janvier 1923, p. 60-64 (pseudonyme Jacques Brassier).

« *L'Appel de la race* », *L'Action française*, février 1923, p. 118-123 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », mars 1923, p. 189-192 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La découverte du Mississipi », *L'Action française*, avril 1923, p. 210-212.

« La vie de l'Action française », mai 1923, p. 317-320 (pseudonyme Jean Tillemont).

« La haine de la terre », *L'Action française*, juillet 1923, p. 39-46 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Partie documentaire [Lettre de Groulx à Adolphe Robert] », *L'Action française*, septembre 1923, p. 190-192.

« Monseigneur Taché », *L'Action française*, octobre 1923, p. 211-223.

« La vie de l'Action française », novembre 1923, p. 310-314 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », mars 1924, p. 183-191 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Dans Kent et Essex », *L'Action française*, mai 1924, p. 297-309 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », mai 1924, p. 314 (pseudonyme Nicolas Tillemont).

« Les vingt ans de l'A.C.J.C. », *L'Action française*, juin 1924, p. 360-372.

« La vie de l'Action française », juin 1924, p. 376-381 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », avril 1925, p. 258-264 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Nos martyrs », *L'Action française*, juin 1925, p. 369-376.

« La vie de l'Action française », novembre 1926, p. 316-317 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », novembre 1926, p. 316-317 (pseudonyme Jacques Brassier).

« La vie de l'Action française », mars 1927, p. 184-187 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Les leçons de l'histoire aux bords du S[ain]t-Maurice », *L'Action française*, août 1927, p. 102-112.

« Les écoles ontariennes », *L'Action française*, septembre 1927, p. 178-179 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Nous faut-il plus d'anglais ? », *L'Action française*, décembre 1927, p. 382-391 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Le congrès d'Ottawa », *L'Action canadienne-française*, avril 1928, p. 241-242 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Un centenaire : le Père Tabaret, o.m.i. », *L'Action canadienne-française*, avril 1928, p. 254-255.

« Lettre du Manitoba », *L'Action canadienne-française*, juillet 1928, p. 35-48.

Articles de la direction (1920-1928)

L'Action française, « La fête de Dollard », *L'Action française*, avril 1920, p. 168-169.

La Rédaction, « À nos lecteurs », *L'Action française*, octobre 1920, p. 433.

L'Action française, « Le recensement de 1921 », *L'Action française*, janvier 1921, p. 3.

L'Action française, « Pour la fraternité française », *L'Action française*, février 1921, p. 65.

L'Action française, « Pour la langue française », *L'Action française*, janvier 1922, p. 3.

La Direction de *L'Action française*, « Notre avenir politique », *L'Action française*, janvier 1922, p. 4-25.

L'Action française, « L'affaire de Pembroke », *L'Action française*, février 1923, p. 65.

L'Action française, « Le congrès de Prince-Albert », *L'Action française*, mars 1923, p. 186-188.

L'Action française, « Pour Dollard », *L'Action française*, avril 1923, p. 193.

L'Action française, « La révision de notre patriotisme », *L'Action française*, juin 1923, p. 321.

L'Action française, « Pour qu'on s'entr'aide », *L'Action française*, décembre 1923, p. 321.

Les directeurs de la *Ligue d'Action française*, « Notre avenir politique. Mise au point », *L'Action française*, décembre 1923, p. 350-354.

La Rédaction, « À travers la vie courante », *L'Action française*, décembre 1923, p. 370-375.

L'Action française, « L'union dans la race », *L'Action française*, novembre 1925, p. 265.

L'Action française, « Bienvenue », *L'Action française*, décembre 1925, p. 338.

L'Action française, « Le problème religieux », *L'Action française*, janvier 1927, p. 4-14.

L'Action française, « Le problème national », *L'Action française*, février 1927, p. 66-81.

L'Action française, « La langue française », *L'Action française*, mars 1927, p. 130-151.

L'Action française, « Le problème de notre vie morale », *L'Action française*, juillet 1927, p. 5-16.

L'Action française, « Agriculture et colonisation », *L'Action française*, septembre 1927, p. 130-144.

L'Action française, « À la "survivance française" », *L'Action française*, décembre 1927, p. 319.

L'Action française, « Les modes d'action nationale », *L'Action française*, décembre 1927, p. 320-353.

Autres articles

D'Arles, Henri [pseudonyme d'Henri Beaudé], « Choses acadiennes », *L'Action française*, janvier 1917, p. 18-19.

Gauvreau, Joseph, « Plus que l'homme », *L'Action française*, février 1917.

Bernier, Noël, « L'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba », *L'Action française*, janvier 1918, p. 20.

Landry, Philippe, « La représentation de la race française au Sénat », *L'Action française*, mars 1917, p. 65-73.

« La question bilingue ontarienne : l'article de Mgr L.-A. Pâquet, une lettre de S.E. le Cardinal Gasparri », *L'Action française*, mars 1917, p. 90-96.

« Raisons pour lesquelles l'Association d'éducation [du Manitoba] a besoin d'argent », *L'Action française*, juin 1917, p. 191-192.

Gauvreau, Joseph « Pour La Fontaine », *L'Action française*, septembre 1917, p. 278.

Foisy, J.-Albert, « Tactiques d'anglicisation : deux articles du "Droit" », *L'Action française*, septembre 1917, p. 283.

« Les Acadiens », *L'Action française*, novembre 1917, p. 346

« La Ligue des droits du français », *L'Action française*, janvier 1918, p. 33.

Frémont, Donatien, « L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan », *L'Action française*, février 1918, p. 63.

Lalande, Louis, « La revanche des berceaux », *L'Action française*, mars 1918, p. 98-108.

« La question bilingue ontarienne », *L'Action française*, mai 1918, p. 230-240.

Courchesne, Georges, « Une soirée d'Action française à Boston », *L'Action française*, novembre 1918, p. 510-519.

« Benoît XV et la question bilingue. Lettre de Notre Saint Père le Pape Benoît XV aux archevêques et évêques du Canada », *L'Action française*, novembre 1918, p. 526-528.

Alexis (fr.), cap., « La colonisation française dans l'Ontario », *L'Action française*, mars 1919, p. 122-133.

Perrier, Philippe, « Mgr Langevin », *L'Action française*, juillet 1919, p. 289-299.

D'Arles, Henri [pseudonyme d'Henri Beaudé], « *Innocens Ego Sum* », *L'Action française*, juillet 1919, p. 306-316.

« Deuil national », *L'Action française*, décembre 1919, p. 343.

Hudon, Théophile, « Philippe Landry », *L'Action française*, janvier 1920, p. 8-18.

Gauvreau, Joseph, « Propos du 24 juin », *L'Action française*, mai 1920, p. 211.

Béliveau, Arthur, « Après cinquante ans », *L'Action française*, juin 1920, p. 255-265.

Bernier, Noël, « Le rôle du gouvernement provisoire », *L'Action française*, juin 1920, p. 266-273.

Perrier, Philippe, « Hommage à Mgr Chiasson », *L'Action française*, septembre 1920, p. 394-395.

Lebrun, Jean, « Situation des nôtres en Alberta », *L'Action française*, octobre 1920, p. 456.

Asselin, Olivar, « Les lacunes de notre organisation économique », *L'Action française*, mars 1921, p. 130-146.

Bruchard, Joseph, « Préparons le recensement », *L'Action française*, mars 1921, p. 151.

Hudon, Théophile, « Au seuil de l'histoire. L'anniversaire de Philippe Landry », *L'Action française*, mars 1921, p. 170-181.

Un Sauvage, « Aux origines de la Saskatchewan », *L'Action française*, mars 1921, p. 185-186.

Alexis (fr.), cap., « L'Église catholique au Nord-Ouest », *L'Action française*, août 1921, p. 486-192.

Prince, Albert, « En Saskatchewan », *L'Action française*, octobre 1921, p. 628-629.

Robert, Arthur, « Aspirations du Canada français : fondement philosophique », *L'Action française*, février 1922, p. 67.

Durand, Louis-D., « La croisée des chemins », *L'Action française*, mars 1922, p. 130-150.

Villeneuve, Rodrigue, « Et nos frères de la dispersion ? », *L'Action française*, juillet 1922, p. 4-27.

Pelletier, Georges, « Les obstacles économiques à l'indépendance du Canada français », *L'Action française*, août 1922, p. 66-82.

Simard, Georges, « Un épaulement moral », *L'Action française*, octobre 1922, p. 210-215.

Perrault, Antonio, « Notre influence extérieure par le catholicisme », *L'Action française*, janvier 1923, p. 4-24.

Villeneuve, Rodrigue, « L'Appel de la race et la théologie du père Fabien », *L'Action française*, février 1923, p. 82-103.

Gauthier, Aurèle [pseudonyme de Georges Simard], « Au pays de l'Ontario. Pembroke », *L'Action française*, mars 1923, p. 295-302.

Perrier, Philippe, « Un évêque missionnaire », *L'Action française*, avril 1923, p. 217.

Gauthier, Aurèle [pseudonyme de Georges Simard], « Au pays de l'Ontario », *L'Action française*, mai 1923, p. 295-302.

Chartier, Émile, « La tragique histoire d'un peuple », *L'Action française*, juin 1923, p. 345-350.

« Pour la petite histoire », *L'Action française*, août 1923, p. 96.

Simard, Georges, « L'Université d'Ottawa », *L'Action française*, septembre 1923, p. 182-183.

« Monseigneur Rhéaume », *L'Action française*, octobre 1923, p. 204-207.

Cloutier, Edmond, « Le bilinguisme dans l'Ontario », *L'Action française*, novembre 1923, p. 286-287.

Perrault, Antonio, « Pour "Le Droit" », *AF*, décembre 1923, p. 335-338.

Perrault, Antonio, « Nos amis de l'Ouest », *L'Action française*, janvier 1924, p. 28-33.

Perrault, Antonio, « Enquête sur le nationalisme », *L'Action française*, février 1924, p. 114.

« Le sénateur Belcourt », *L'Action française*, mars 1924, p. 141-145.

Prud'homme, M^gr^ Joseph, « L'apostolat dans un diocèse de l'Ouest », *L'Action française*, mars 1924, p. 146-154.

« Monsieur Albert Foisy », *L'Action française*, avril 1924, p. 212-215.

Gagné, Charles, « Le problème agricole : III. Les remèdes », *L'Action française*, avril 1924, p. 236-237.

Bastien, Hermas, « L'Ontario français », *L'Action française*, avril 1924, p. 240-241.

« Monseigneur Béliveau », *L'Action française*, mai 1924, p. 268-272.

Vanier, Anatole, « Notre premier grand prix », *L'Action française*, juin 1924, p. 357.

Chaloult, René, « Les Acadiens et nous », *L'Action française*, juillet 1924, p. 40-46.

Charpentier, Fulgence Charpentier, « L'anglomanie », *L'Action française*, octobre 1924, p. 201.

« Vers l'"union dans la race" », *L'Action française*, octobre 1924, p. 245.

« La "Société historique franco-américaine" », *L'Action française*, octobre 1924, p. 250.

Belcourt, N.-A., « La part réservée au bilinguisme dans l'Ontario », *L'Action française*, avril 1925, p. 204-221.

Tessier-Lavigne, Yves, « Le bilinguisme dans l'Ouest canadien. 1er article », *L'Action française*, mai 1925, p. 266-273.

Fortier, Joseph, « Un défenseur de la race », *L'Action française*, mai 1925, p. 289.

Tessier-Lavigne, Yves, « Le bilinguisme dans l'Ouest canadien. 2e article », *L'Action française*, juin 1925, p. 330-345.

Bastien, Hermas, « Dans les provinces maritimes », *L'Action française*, juin 1925, p. 350-368.

Veritas, « Le bilinguisme à l'Église au Canada », *L'Action française*, août 1925, p. 67-68.

« Une nouvelle association d'éducation », *L'Action française*, décembre 1925, p. 359.

Montpetit, Édouard, « L'importance du capital humain », *L'Action française*, janvier 1926, p. 16-17.

Lévesque, Albert, « Vos doctrines ?... », *L'Action française*, août 1926, p. 97-117.

« Le voyage de la survivance française », *L'Action française*, octobre 1926, p. 209.

Vanier, Anatole, « La doctrine de l'"Action française" », *L'Action française*, décembre 1926, p. 356.

« Extraits de notre correspondance [lettre d'Anatole Vanier à Mackenzie King] », *L'Action française*, janvier 1927, p. 58.

Béliveau, Mgr Arthur, « Les Canadiens français et le rôle de l'Église catholique dans l'Ouest », *L'Action française*, mai-juin 1927, p. 355-365.

Perrault, Antonio, « Déceptions et griefs », *L'Action française*, mai-juin 1927, p. 387.

Perrier, Philippe, « Une œuvre pédagogique », *L'Action française*, novembre 1927, p. 279-288.

Belcourt, Napoléon, « Lettre de M. le sénateur N.-A. Belcourt », *L'Action canadienne-française*, mars 1928, p. 186-190.

Beauchemin, Jean, « Sur un anniversaire », *L'Action canadienne-française*, avril 1928, p. 247-249.

« Aux excursionnistes de l'université de Montréal », *L'Action canadienne-française*, août 1928, p. 137-139.

L'ACTION NATIONALE

Articles de Groulx

« Une tâche entre quelques autres », *L'Action nationale*, janvier 1933, p. 29-43.

« Regards autour de nous », *L'Action nationale*, février 1933, p. 110-112 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Pour qu'on vive... », *L'Action nationale*, juin 1933, p. 361-367 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Pour qu'on vive... », *L'Action nationale*, avril 1933, p. 238-247 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Pour qu'on vive... », *L'Action nationale*, décembre 1933, p. 261-266 (pseudonyme Jacques Brassier).

« L'éducation nationale », *L'Action nationale*, janvier 1934, p. 6-20.

« Le national et le religieux », *L'Action nationale*, février 1934, p. 93-98.

« L'éducation nationale et les écoles normales », *L'Action nationale*, septembre 1934, p. 5-25.

« Langue et survivance », *L'Action nationale*, septembre 1934, p. 16-62.

« Pour qu'on vive... », *L'Action nationale*, septembre 1935, p. 52-63 (pseudonyme Jacques Brassier).

« Notre destin français », *L'Action nationale*, mars 1937, p. 130-142.

« La bourgeoisie et la national », *L'Action nationale*, avril 1939, p. 291-301.

« Jacques Marquette », *L'Action nationale*, décembre 1939, p. 232-237.

« L'an 1940 », *L'Action nationale*, août-septembre 1940, p. 5-21.

« Pour un commencement de libération », *L'Action nationale*, octobre 1940, p. 115-122.

« Vers l'avenir », *L'Action nationale*, octobre 1941, p. 97-103.

« Pour une politique nationale », *L'Action nationale*, septembre 1942, p. 6-26.

« L'œuvre d'Esdras Minville », *L'Action nationale*, janvier 1945, p. 6-14.

« Jeanne Mance », *L'Action nationale*, mars 1945, p. 175-196.

« L'idée d'indépendance à travers l'histoire canadienne », *L'Action nationale*, juin-juillet 1946, p. 412-453.

« Le coureur de bois, type social », *L'Action nationale*, janvier 1948, p. 23-38.

« Le manuel unique est-il conciliable avec l'histoire scientifique ? », *L'Action nationale*, mai 1950, p. 341-349.

« Pour inaugurer la chaire de civilisation canadienne-française », *L'Action nationale*, février 1953, p. 122-144.

« Une vraie doctrine de vie pour notre nation », *L'Action nationale*, octobre 1964, p. 113-119.

« Notre avenir politique », *L'Action nationale*, janvier 1965, p. 427-435.

« L'acte de foi qui nous sauvera ! », *L'Action nationale*, février 1965, p. 531-535.

« Lettre ouverte à monsieur Jean Lesage », *L'Action nationale*, mai 1965, p. 924-927 (pseudonyme Isidore Legrobeur).

« Le jugement d'ensemble de M. le chanoine Lionel Groulx sur le rapport Parent », *L'Action nationale*, mai 1967, p. 843-854.

Autres articles

Laurence, René, « L'actualité littéraire », *L'Action nationale*, mars 1934, p. 148-157.

Frémont, Donation, « Sur une critique de "L'Enseignement français au Canada" », février 1935, *L'Action nationale*, p. 91-99.

Vanier, Anatole, « Québec et le fédéral ; Québec et les minorités françaises », *L'Action nationale*, novembre 1937, p. 155-167.

Richer, Léopold, « Le congrès des Franco-Ontariens », *L'Action nationale*, novembre 1938, p. 268-273.

« Le point de vue du lecteur », *L'Action nationale*, janvier 1941, p. 25-29.

Filion, Gérard, « Les conquérants », *L'Action nationale*, octobre 1941, p. 85-96.

Couture, Clovis-Émile, « Québec et les groupements minoritaires français ». *L'Action nationale*, octobre 1944, p. 102-115.

Frégault, Guy, « Le mythe de M. le chanoine Groulx », *L'Action nationale*, novembre 1944, p. 163-173.

Frégault, Guy, « Louis Riel, patriote persécuté », *L'Action nationale*, janvier 1945, p. 15-22.

« Un grand patriote : de Valera », *L'Action nationale*, septembre 1945, p. 3-5.

LA REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Textes de Groulx

« Vie de l'Institut » et « Chronique de l'Institut »

« Vie de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1947, p. 152-159.

« Vie de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1947, p. 473-479.

« Vie de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1948, p. 624-633.

« Vie de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1948, p. 152-157.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1951, p. 149-154.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1952, p. 617-620.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1952, p. 152-156.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1952, p. 306-310.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1952, p. 464-466.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1953, p. 606-609.

« Vie de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1953, p. 147-152.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1954, p. 154-156.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1954, p. 306-308.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1954, p. 456-459.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1955, p. 150-154.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1958, p. 615-616.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1958, p. 148-157.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1958, p. 454-456.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1959, p. 604-607.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1959, p. 150-153.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1960, p. 150-153.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1961, p. 155-159.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1962, p. 308-309.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1963, p. 613-616.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1963, p. 153-155.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1964, p. 162-164.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1964, p. 316-318.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1966, p. 167-169.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1966, p. 522-524.

« Chronique de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1967, p. 701-704.

Comptes rendus

Histoire de Saint-Louis-de-Kent. Cent cinquante ans de vie paroissiale française en Acadie nouvelle (L.-Cyriaque Daigle) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1949, p. 275-277.

Folklore franco-ontarien. Chansons, [s.a.] ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1949, p. 208-281.

Une Nouvelle Acadie. Saint-Jacques de l'Achigan, 1772-1947 (Guy Courteau et François Lanoue) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1949, p. 281.

La Vie franco-américaine. 1947 [Adrien Verrette] ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1950, p. 613-614.

Étude sur les écrits de Saint Jean de Brébeuf (René Latourelle) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française* ; juin 1953, p. 113-118.

Histoire de Saint-Paul, Alberta. 1896-1951 (W. Cornélie) ; *L'U.C.C. d'aujourd'hui* (Beaudin) ; *Revière-du-Moulin. Esquisse de son histoire religieuse* (Léonidas Bélanger) ; *Contes populaires franco-ontariens* (Germain Lemieux) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1953, p. 299-300.

Le Grand Chef des Prairies. Le Père Albert Lacombe, o.m.i. 1827-1916 (P.-E. Breton) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1955, p. 583-585.

Canadians et Canadiens (Michel Brunet) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1955, p. 120-129.

La Reconstruction française au Nouveau-Brunswick. Bouctouche, paroisse-type (Marguerite Michaud) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1955, p. 450-451.

Le Loup de Lafontaine (Thomas Marchildon) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1955.

La Guerre de la Conquête (Guy Frégault) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1956, p. 579-588.

M^gr Stéphane Côté (Jean Archambault) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1957, p. 121.

Noëlville, un cinquantenaire, 1905-1955, [s.a.] ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1957, p. 121-122.

Héros dans l'ombre, mais héros quand même (Joseph Jennesseaux, Jean Véroneau et Georges Lehoux) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1957, p. 122.

Bulletin de la Société historique franco-américaine, [s.a.] ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1957, p. 122-123.

Act or Pact. Another Look at Confederation (Geroge Stanley) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1957, p. 128-131.

Martyre dans l'ombre. Saint Noël Chabanel (Frédéric Saintonge) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1958, p. 132-134

Monseigneur Grand vous parle... (P.-E. Breton) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1958, p. 137.

Généalogie des familles Laboissière ou Labossière et Claude au Glaude-Labossière (Alphonse Claude-Laboissière) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1958, p. 287.

Silhouettes franco-américaines (Rosaire Dion-Lévesque) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1958, p. 292-293.

Contes populaires franco-ontariens (Germain Lemieux) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1958, p. 434-435.

Histoire documentaire de la Congrégation des missionnaires oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada. 1^ère Partie. De l'arrivée au Canada à la mort du

fondateur (1841-1867). Tome II (Gaston Carrière) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1959, p. 284-286.

Bulletin de la société historique franco-américaine, [s.a.] ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1959, p. 443-444.

Vital Grandin. La Merveilleuse Aventure de « l'Évêque sauvage » des Prairies et du Grand Nord (P.-E. Breton) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1960, p. 288-293.

De l'Aviron... à l'avion. Joseph-Marie Couture, s.j. (Lorenzo Cadieux) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1961, p. 138-140.

Chéticamp. Histoire et Traditions acadiennes (Anselme Chiasson) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1961, p. 302-304.

Bulletin de la Société historique franco-américaine, [s.a.] ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1961, p. 311.

French Language Press in the Upper Mississippi and Great Lakes Areas (Georges Joyaux) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1961, p. 462.

Les Mines de nickel de la région de Sudbury (Frédéric Romanet du Caillaud) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1961, p. 463-464.

The Life and Times of Confederation, 1864-1867 (P.B. Waite) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1962, p. 283-289.

Louis Riel (George Stanley) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1963, p. 293-301.

Entre Deux Livraisons, 1913-1963 (Laurent Tremblay) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1963, p. 450-451.

Le Statut de la colonie acadienne du Poitou (Pierre Massé) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1963, p. 451.

The French & British in the Old Northwest. A Bibliographical Guide to Archive and Manuscript Sources (Henry Putney Beers) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1964, p. 295-297.

The First New Orleans Theatre, 1792-1803 (René Le Gardeur) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1964, p. 299.

Mère Jane Slocombe, neuvième supérieure générale des Sœurs grises de Montréal, 1819-1872 ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1964, p. 443-445.

Les Noms de famille en Acadie (Geneviève Massignon) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1965, p. 623.

The French in the Mississippi Valley (John Francis, dir.) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1965, p. 314-315.

Chanteurs franco-ontariens et leurs chansons (Germain Lemieux) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1965, p. 319-320.

Canada incertain. Un Pays à la recherche de son identité (Philippe Aubert de la Rüe) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1966, p. 316-319.

Rapport Parent [...] ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1966, p. 458-466.

Church and State in French Colonial Louisiana. Policy and Politics to 1732 (Charles Edwards O'Neill) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1967, p. 646-649.

Bulletin de la Société historique franco-américaine, [s.a.] ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1967, p. 664-665.

Réalités et perspectives économiques. Faut-il confier à New-York l'avenir des Canadiens français (Rosaire Morin) ; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1967, p. 133-134.

Autres textes de Groulx

« Pages liminaires », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1947, p. 3-5.

« Documents inédits. Correspondance Langevin-Audet », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1947, p. 271-277.

« M^gr^ Adélard Langevin d'après une partie de sa correspondance », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1948, p. 569-594.

« [Événements des 8, 9, 10, 11 juillet 1895. Affaire des écoles de Manitoba] », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1948, p. 275-279.

« Missionnaires de l'Est en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1949, p. 45-72.

« Documents inédits. Correspondance autour de la question scolaire du Nouveau-Brunswick – 1873 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1950, p. 268-275.

« Documents inédits. Correspondance autour de la question scolaire du Nouveau-Brunswick – 1873 (suite) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1950, p. 427-431.

« Documents inédits. Correspondance autour de la question scolaire du Nouveau-Brunswick – 1878 (suite et fin) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1951, p. 568-575.

« Chronique des sections de l'Institut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1951, p. 601-604.

« Vue rétrospective », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1953, p. 3-6.

« L'Œuvre de Champlain », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1958, p. 108-111.

Autres textes

Bernard, Antoine, « Choses du temps en Acadie », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1947, p. 39-48.

Cadieux, Lorenzo et Adrien Pouliot, « Chronique d'une section de l'Institut. La Société historique du Nouvel-Ontario », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1947, p. 470-472.

Morin, Conrad-M., « Vie de l'Institut. Historique de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1948, p. 141-147.

Cadieux, Lorenzo, « Mémoire en vue d'un meilleur rendement de nos sociétés d'histoire régionale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1948, p. 147-151.

Cadieux, Lorenzo et Adrien Pouliot, « Saint Antoine Daniel », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1948, p. 185-193.

« Documents inédits », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1949, p. 111-118.

« Documents inédits. Codicille au testament olographe de Lamothe Cadillac. 18^{e} juillet 1705 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1949, p. 447-448.

Massé, Pierre, « Le syndic de la colonie acadienne en Poitou », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1951, p. 45-68.

Godin, Théo, « Les origines de l'association acadienne d'éducation. Notes sur la question scolaire au Nouveau-Brunswick », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1951, p. 186-192.

Massé, Pierre, « Le syndic de la colonie acadienne en Poitou (suite) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1951, p. 252-264.

Massé, Pierre, « Le syndic de la colonie acadienne en Poitou (suite et fin) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1951, p. 373-400.

Massé, Pierre, « Descendances acadiennes. Les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1952, p. 531-541.

Massé, Pierre, « Descendances acadiennes. Les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1952, p. 252-262.

« Documents inédits. Mémoire sur la question des écoles du Manitoba. L'origine de cette question », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1952, p. 440-442.

Massé, Pierre, « Descendances acadiennes. Les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1953, p. 426-434.

Michaud, Marguerite, « Le Musée de la Cathédrale de Moncton », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1954, p. 236-242.

Frégault, Guy, « La Déportation des Acadiens », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1954, p. 309-358.

Massé, Pierre, « Descendances acadiennes. Les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1954, p. 415-425.

Stanley, George, « Documents inédits. Un ancien registre paroissial ontarien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1954, p. 426-427.

Potvin, Fernand, « Saint-Antoine Daniel, martyr canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1954, p. 556-564.

Comeau, Roger, « Nicolas Denys, pionnier acadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1955, p. 31-54.

Baudry, René, « Quelques documents nouveaux sur Nicolas Denys », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1955, p. 14-30.

Potvin, Fernand, « Saint-Antoine Daniel, martyr canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1955, p. 74-92.

Potvin, Fernand, « Saint-Antoine Daniel, martyr canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1955, p. 236-249.

Potvin, Fernand, « Saint-Antoine Daniel, martyr canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1955, p. 392-409.

Potvin, Fernand, « Saint-Antoine Daniel, martyr canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1956, p. 562-570.

Potvin, Fernand, « Saint-Antoine Daniel, martyr canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1956, p. 250-256.

Potvin, Fernand, « Saint-Antoine Daniel, martyr canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1956, p. 77-92.

Massé, Pierre, « Destinées acadiennes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1956, p. 104-114.

Stanely, George, « Documents militaires. Le journal d'un militaire au Nord-Ouest canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1956, p. 263-278.

Stanely, George, « Documents militaires. Le journal d'un militaire au Nord-Ouest canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1956, p. 416-430.

Potvin, Fernand, « Saint-Antoine Daniel, martyr canadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1956, p. 391-415.

Cormier, Louis-Philippe, « La presse française de l'Illinois », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1957, p. 361-392.

Chaussé, Jules, « Le Père Paul Le Jeune, s.j., missionnaire-colonisateur », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1958, p. 56-79.

Chaussé, Jules, « Le Père Paul Le Jeune, s.j., missionnaire-colonisateur », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1958, p. 217-246.

Champagne, Antonio, « Documents inédits. Les Gaultier de la Veranderie en France et au Canada et leurs relations par-delà l'océan », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1958, p. 262-277.

Champagne, Antonio, « Documents inédits. Les Gaultier de la Veranderie en France et au Canada et leurs relations par-delà l'océan », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1958, p. 411-427.

Champagne, Antonio, « Documents inédits. Les Gaultier de la Veranderie en France et au Canada et leurs relations par-delà l'océan », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1959, p. 574-581.

Champagne, Antonio, « Documents inédits. Les Gaultier de la Veranderie en France et au Canada et leurs relations par-delà l'océan », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1959, p. 97-122.

Emmanuel, Marthe, « Le passage du Nord et la "mer de l'Ouest" sous le régime français. Réalités et chimères », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1959, p. 344-373.

Grégoire, Jeanne, « Louisiane et langue française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1961, p. 59-63.

Pouliot, Léon, « La part du P. Claude Allouez dans les "Sentiments" qui lui sont attribués », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1961, p. 379-395.

Pouliot, Léon, « Documents inédits. Correspondance Louis Riel – M^{gr} Bourget », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1961, p. 430-442.

Tremblay, Adélard, « Les Acadiens de la Baie Française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1962, p. 526-555.

Grégoire, Jeanne, « Les Acadiens dans une seconde patrie : la Louisiane », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1962, p. 572-593.

Grégoire, Jeanne, « Les Acadiens dans une seconde patrie : la Louisiane », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1962, p. 105-116.

Grégoire, Jeanne, « Les Acadiens dans une seconde patrie : la Louisiane », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1962, p. 254-266.

Grégoire, Jeanne, « Les Acadiens dans une seconde patrie : la Louisiane », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1962, p. 428-435.

Massignon, Geneviève, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay, gouverneur de l'Acadie, 1635-1650 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1963, p. 469-501.

Stanely, George, « Documents inédits. Le journal de l'abbé N.-J. Ritchot, 1870 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1964, p. 537-564.

Stanley, George, « Louis Riel », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1964, p. 14-26.

Lane, Irène, « Société historique de Saint-Boniface », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1965, p. 498-499.

Dubuc, Eugénie, « Documents inédits. Correspondance de sir Joseph Dubuc », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, septembre 1966, p. 291-292.

Dubuc, Eugénie, « Documents inédits. Correspondance de sir Joseph Dubuc », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1966, p. 430-446.

Dubuc, Eugénie, « Documents inédits. Correspondance de sir Joseph Dubuc », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1967, p. 625-630.

Dubuc, Eugénie, « Documents inédits. Correspondance de sir Joseph Dubuc », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1967, p. 112-117.

Arès, Richard, « Un siècle de vie française en dehors du Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, [1967], numéro spécial, « Cent ans d'histoire, 1867-1967 », p. 531-570.

MANUSCRITS ET INÉDITS[1]

Correspondance de Groulx

Fonds Lionel-Groulx (FLG), P1/A,58 : François-Albert Angers

FLG, P1/A,77 : Joseph Papin-Archambault

FLG, P1/A,84 : Richard Arès

FLG, P1/A,85 et 86 : Henri d'Arles (Henri Beaudé)

FLG, P1/A, 99 : Olivar Asselin

FLG, P1/A,110 : Achille Auclair

FLG, P1/A,117 : Francis J. Audet

FLG, P1/A,174 : Hermas Bastien

FLG, P1/A,205 : Rosario Beaudoin

FLG, P1/A,283 : Napoléon Belcourt

FLG, P1/A,286 : Arthur Béliveau

FLG, P1/A, 287 : Joseph Béliveau

[1] Les manuscrits et inédits énumérés dans cette section sont conservés au Centre de recherche Lionel-Groulx à Outremont.

FLG, P1/A,303 : Albert Benoît

FLG, P1/A,326 : Antoine Bernard

FLG, P1/A,330 : Henri Bernard

FLG, P1/A, 335 : Alfred Bernier

FLG, P1/A,346 : Noël Bernier

FLG, P1/A,370 : René Bérubé

FLG, P1/A,379 : Ernest Bilodeau

FLG, P1/A,427 : Georges Boileau

FLG, P1/A,410 : J.-Henri Bouchard

FLG, P1/A,459 : Paul Bouchard

FLG, P1/A,464 : J. Émile Boucher

FLG, P1/A,495 : Henri Bourassa

FLG, P1/A,524 : Edgar Boutet

FLG, P1/A,535 : Onésime Boyer

FLG, P1/A,551 : Paul-Émile Breton

FLG, P1/A,596 : Michel Brunet

FLG, P1/A,598 : Charles Bruyère

FLG, P1/A,603 : Georges Bugnet

FLG, P1/A,606 : I. Burnada

FLG, P1/A,617 : Lorenzo Cadieux

FLG, P1/A,651 : Martial Caron

FLG, P1/A,703 : Pierre Chaloult

FLG, P1/A,704, 705 et 706 : René Chaloult

FLG, P1/A,730 : Joseph Charbonneau

FLG, P1/A,731 : Louis Charbonneau

FLG, P1/A,733 : Roger Charbonneau

FLG, P1/A,746 : Charles Charlebois

FLG, P1/A,755 : Fulgence Charpentier

FLG, P1/A,763, 764 et 765 : Émile Chartier

FLG, P1/A,766 : Paul Chartier

FLG, P1/A,795 : Patrice-Alexandre Chiasson

FLG, P1/A,818 : Edmond Cloutier

FLG, P1/A,849 : Sylvio Corbeil

FLG, P1/A,889 et 890 : Georges Courchesne

FLG, P1/A,934 : Euclide Daigle

FLG, P1/A,940 : Elphège-J. Daignault

FLG, P1/A,954 : Raoul Dandurand

FLG, P1/A,974 : Pierre Daviault

FLG, P1/A,1001 : Cyrille F. Delâge

FLG, P1/A,1021 : Amédé Denault

FLG, P1/A,1025 : Raymond Denis

FLG, P1/A,1098 : Rhéal Dignard

FLG, P1/A,1166 : Eugénie Dubuc

FLG, P1/A,1199 : Adélard Dugré

FLG, P1/A,1216 : George Dumont

FLG, P1/A, 1241 : Raymond Dupuis

FLG, P1/A,1269 : Joseph-Médard Émard

FLG, P1/A,1268 : Marcelle Émard

FLG, P1/A,1270 : Alfred Émery

FLG, P1/A,1297 : Antoine d'Eschambault

FLG, P1/A,1299 : Jean Éthier-Blais

FLG, P1/A,1348 : Gérard Filion

FLG, P1/A, 1356 : Albert Foisy

FLG, P1/A,1369 : Ceslas Forest

FLG, P1/A,1425 : Guy Frégault

FLG, P1/A,1426 : Donatien Frémont

FLG, P1/A,1450 : Edouard Gagnon

FLG, P1/A,1465 : Rose A. Gagnon

FLG, P1/A,1487 : Wilfrid Gascon

FLG, P1/A,1593 : Armand Godin

FLG, P1/A,1604 : Paul-Émile Gosselin

FLG, P1/A,1623 : Joseph de Grandpré

FLG, P1/A,1706 : Joseph Hallé

FLG, P1/A,1713 : Marcel Hamel

FLG, P1/A,1758 : Omer Héroux

FLG, P1/A,1791 : Théophile Hudon

FLG, P1/A,1812 : Eugène Jalbert

FLG, P1/A,1862 : Arthur Joyal

FLG, P1/A,1879 : Maryvonne Kendergi

FLG, P1/A,1944 : Jean-Baptiste Lachapelle

FLG, P1/A,1975 : J. Ernest Laforce

FLG, P1/A,1999 : Louis Lalande

FLG, P1/A,2055 : Denys Lamy

FLG, P1/A,2068 : Antonio Langlais

FLG, P1/A,2096 : Rodolphe Laplante

FLG, P1/A,2137 : Élie-Anicet Latulippe

FLG, P1/A,2143 et 2144 : André Laurendeau et Ghislaine Perrault

FLG, P1/A,2147 : François-Xavier Laurendeau

FLG, P1/A,2164 : Armand Lavergne et Georgette Lavergne

FLG, P1/A,2196 : G. A. Leblanc

FLG, P1/A,2204 : Raoul Leblanc

FLG, P1/A,2281 : Paul-Émile Léger

FLG, P1/A,2310 : Gérard Le Moyne

FLG, P1/A,1886 : Camille L'Heureux

FLG, P1/A,2459 : Gilles Marchand, o.m.i.

FLG, P1/A,2462 : Paul-Eugène Marchand

FLG, P1/A,2601 et 2602 : Séraphin Marion

FLG, P1/A,2665 : Louis-Joseph-Arthur Melanson

FLG, P1/A,2704 : Magali Michelet

FLG, P1/A,2744 : Edouard Montpetit

FLG, P1/A,2776 : Joseph-Alfred Myrand

FLG, P1/A,2857 : Mgr Louis-Adolphe Pâquet

FLG, P1/A,2906 : Jean Patoine

FLG, P1/A,2936 : Albert Pelletier

FLG, P1/A,2939 : Georges Pelletier

FLG, P1/A,2941 : Gérard Pelletier

FLG, P1/A,2945 : Michel Pelletier

FLG, P1/A, 2960 et 2961 : Antonio Perrault

FLG, P1/A,2971 : Philippe Perrier

FLG, P1/A,3016 : Rolland Pinsonneault

FLG, P1/A,3029 : J.A.S. Plouffe

FLG, P1/A,3068 : Adrien Pouliot

FLG, P1/A,3102 : Joseph-Henri Prud'homme

FLG, P1/A,3117 : Oscar Racette

FLG, P1/A,3171 : Vina Rathwell

FLG, P1/A,3131 : Maxime Raymond

FLG, P1/A,3157 : Albert Ricard

FLG, P1/A,3201 : Adolphe Robert

FLG, P1/A,3261 : Alfred Roy

FLG, P1/A,3344 : Armand Saint-Pierre

FLG, P1/A,3346 : Damien Saint-Pierre

FLG, P1/A,3399 : Gustave Sauvé

FLG, P1/A,3430 : Omer Séguin

FLG, P1/A,3431 : René Séguin

FLG, P1/A,3453 : Georges Simard

FLG, P1/A,3504 : Rodolphe Tanguay

FLG, P1/A,3535 : Arthur Thériault

FLG, P1/A,3587 : Jules Tremblay

FLG, P1/A, 3646, 3647 et 3648 : Anatole Vanier

FLG, P1/A, 3649 : Guy Vanier

FLG, P1/A,3667 : Adrien Verrette

FLG, P1/A,3696 et 3697 : Rodrigue Villeneuve

Autres manuscrits

« Pourquoi nous en sommes fiers », conférence sur les Acadiens, [en Acadie, 1915 ?], CRLG, FLG, P1/01,03, 2 f.

« Visions acadiennes », journal tenu lors d'un voyage en Acadie, août 1915, CRLG, FLG P1/12,12, 80 f.

« Conférence de l'automne de 1916 pour le charbon des écoles d'Ottawa », Ottawa, 15 octobre 1916, CRLG, FLG, P1/13,06, 44 f.

« Causerie sur la question ontarienne », Vaudreuil, 19 mai 1917, CRLG, FLG, P1/13,17, 14 f.

« Toast au clergé canadien », prononcé au Congrès eucharistique international de Chicago, juin 1926, CRLG, FLG, P1/17,17, 49 p.

Texte d'une allocution de remerciement prononcée lors de la remise d'un doctorat en droit (honoris causa) à l'Université d'Otttawa, 17 juin 1934, CRLG, FLG, P1/23,06, 7 f.

« Est il vrai que nous allons apprendre à nous souvenir ? », plan d'une allocution prononcée à Montréal, le 29 septembre 1940, sur la tombe de Jeanne Lajoie, CRLG, P1/MA-266, 2 f.

« La résistance. Notes pour une conférence à Verner, Ont., mai 1954 [sic] », CRLG, P1/MA-393, 10 f.

TEXTES D'AUTEURS AUTRES QUE GROULX

Bourassa, Henri, *Religion, langue, nationalité : discours prononcé à la séance de clôture du XXI^e Congrès eucharistique à Montréal, le 10 septembre 1910*, Montréal, Le Devoir, 1910, 30 p.

Villeneuve, Rodrigue, « Croisade eucharistique », *Le Droit*, 28 mai 1914, p. 1-2.

Villeneuve, Rodrigue, « Pour la neuvième croisade. L'article de M. l'abbé Groulx commenté à Ottawa – Une proposition du R.P. Villeneuve », *Le Devoir*, 30 mai 1914, p. 11.

Grenon, Alex., « La Croisade Eucharistique », *Le Droit*, 2 juin 1914, p. 2.

Villeneuve, Rodrigue, « La croisade eucharistique », *Le Droit*, 18 juin 1914, p. 1.

Perrault, Antonio, « "L'appel de la race" », *Le Devoir*, 23 septembre 1922, p. 1-2.

Gautier, Charles, « "L'Appel de la race" », *Le Droit*, 14 octobre 1922, p. 3.

Boutet, Edgar et Louis-Joseph de la Durantaye, « L'"Appel de la race" », *Les Annales. Lettres, histoire, sciences, arts*, novembre 1922, p. 1.

Desrosiers, Léo-Paul, « Sur un article de M. du Roure », *Le Devoir*, 21 décembre 1922, p. 1-2.

Roy, Camille, « L'Appel de la race. Un roman canadien », *Le Canada français*, décembre 1922, p. 308-309.

Du Roure, René, « "L'appel de la Race". Critique littéraire », *La Revue moderne*, décembre 1922, p. 9.

De Montigny, Louvigny, « Un Mauvais Livre », *La Revue moderne*, janvier 1923, p. 9.

Perrault, Antonio, « "L'appel de la race" et ses détracteurs », *Le Devoir*, 27 janvier 1923, p. 1-2.

Gautier, Charles, « L'œuvre de l'Action française », *Le Droit*, 23 février 1923.

Parrot, Charles-Edouard, « La soirée d'hier au Collège Sainte-Marie », *Le Devoir*, 8 mai 1923, p. 4.

« Le pèlerinage de l'"Action française" », *Le Devoir*, 25 mai 1923, p. 4.

Laval, « Chronique de l'Université », *Le Canada français*, février 1924, p. 467.

Dugré, Alexandre, *Notre Survivance française*, Montréal, Imprimerie du Messager, 1937, 15 p.

« Dénonciation de la doctrine séparatiste », *Le Canada*, 1er juillet 1937, p. 1, 3.

« L'idéalisme de M. Groulx et celui de Mgr Yelle », *Le Canada*, 1er juillet 1937, p. 2.

L'Heureux, Eugène, « Et le juste milieu ? », *L'Action catholique*, 2 juillet 1937, p. 4.

Gautier, Charles, « Le Congrès de Québec et le séparatisme », *Le Droit*, 3 juillet 1937, p. 3.

« L'hommage à Jeanne Lajoie, la "Pucelle de Pembroke" », *Le Devoir*, 30 septembre 1940.

Boucher, J.-Émile, « Au diable la fraternité ! », *Le Bulletin*, avril 1961, p. 1.

SOURCES SECONDAIRES

Synthèses, monographies, recueils et thèses

Allaire, Gratien, *La Francophonie canadienne. Portraits*. Québec et Sudbury, AFI – CIDEF et Éditions Prise de parole, 1999, 222 p.

Asselin, Olivar, *L'Œuvre de l'abbé Groulx*. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1923, 96 p.

Badour, Mireille, *Le Nationalisme de* L'Action nationale. Mémoire de maîtrise (science économique et science politique), Université McGill, 1967, 152 p.

Balthazar, Louis, *Bilan du nationalisme au Québec*. Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1986, 217 p.

Bear, Ginette, *L'Action française de Montréal*. Mémoire de maîtrise (études françaises), Université McGill, 1977, 90 p.

Behiels, Michael D., *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism Versus Neo-Nationalism, 1945-1960*. Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985, 366 p.

Bélanger, Damien-Claude, *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*. Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000, 184 p.

Bélanger, A., *L'Apolitisme des idéologies québécoises. Le Grand Tournant de 1934-36*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, 392 p.

Bertrand, Réal, *Lionel Groulx*. Montréal, LIDEC, 1997, 62 p.

Bock, Michel, *Comment un peuple oublie son nom. La crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*. Sudbury, Éditions Prise de parole, collection « Ancrages », et Institut franco-ontarien, 2001, 120 p.

Bouchard, Daniel, *La Société historique du Nouvel-Ontario de 1942 à 1976*. Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1997, 203 p.

Bouchard, Gérard, *La Nation québécoise au futur et au présent*. Montréal, VLB Éditeur, 1999, 159 p.

Bouchard, Gérard, *Entre l'Ancien et le Nouveau Monde. Le Québec comme population et culture fondatrice*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 56 p.

Bothwell, Robert *et al.*, *Canada 1900-1945*. Toronto, University of Toronto Press, 1987, 427 p.

Bothwell, Robert *et al.*, *Canada Since 1945 : Power Politics and Provincialism*. Toronto, University of Toronto Press, 1989, 508 p.

Bouthillette, Jean, *Le Canadien français et son double*. Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1972, 101 p.

Bradley, Owen, *A Modern Maistre : the Social and Political Thought of Joseph de Maistre*. Lincoln, University of Nebraska Press, 1999, 273 p.

Brunel-Guitton, Marie-Lise, *La Pensée historique de Lionel Groulx, 1915, 1920*. Thèse de maîtrise (Histoire), Université de Montréal, 1969.

Brunet, Michel, *Québec – Canada anglais, deux itinéraires, un affrontement*. Montréal, Éditons HMH, 1968, 309 p.

Brown, Craig (dir.), *Histoire générale du Canada*. Montréal, Éditions du Boréal, 1990, 694 p.

Cabanis, José, *Lacordaire et quelques autres : politique et religion*. Paris, Éditions Gallimard, 1982, 442 p.

Cardin, Jean-François et Claude Couture, avec la collaboration de Gratien Allaire, *Histoire du Canada. Espace et différences*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996, 397 p.

Chartier, Armand, *Histoire des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1775-1990*. Sillery, Septentrion, 1991, 436 p.

Choquette, Robert, *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1984, 365 p.

Choquette, Robert, *L'Ontario français, historique*. Montréal, Éditions Études Vivantes, 1980, 272 p.

Choquette, Robert, *La Foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*. Montréal, Éditions Bellarmin, 1987, 282 p.

Choquette, Robert, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario.* Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1977, 268.

Cook, Ramsay, *Canada, Québec and the Uses of Nationalism.* Toronto, McClelland and Stewart, 1986, 224 p.

Cook, Ramsay, *L'Autonomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte, 1867-1921.* Ottawa, Information Canada, 1969, 82 p.

Coulombe, Danielle, *Coloniser et enseigner. Le rôle du clergé et la contribution des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Hearst, 1917-1942.* Ottawa, Éditions du Nordir, 1998, 253 p.

Couture, Yves, *La Terre promise. L'Absolu politique dans le nationalisme québécois.* Montréal, Éditions Liber, 1994, 221 p.

Couturier, Jacques-Paul, en collaboration avec Wendy Johnston et Réjean Ouellette, *Un Passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours.* Moncton, Éditions de l'Acadie, [s.a.], 418 p.

Daigle, Jean (*et al.*), *L'Acadie de l'Atlantique.* Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1999, 147 p.

Delisle, Esther, *Le Traître et le juif. Lionel Groulx, Le Devoir et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929-1939,* Outremont, Éditions de l'Étincelle, 1992, 284 p.

Dion, Léon, *Nationalismes et politique au Québec,* Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1975, 177 p.

Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise.* Montréal, Éditions du Boréal, 1993, 393 p.

Dumont, Fernand, *et al* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1850-1900.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, 327 p.

Dumont, Fernand, *et al* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1900-1929.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, 377 p.

Dumont, Fernand, *et al* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1930-1939.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, 361 p.

Dumont, Fernand, *et al* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976. Tome I : La Presse. La Littérature.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, 360 p.

Dumont, Fernand, *et al* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976. Tome II : Les Mouvements sociaux. Les syndicats.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, 390 p.

Dumont, Fernand, *et al* (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976. Tome III : Les Partis politiques. L'Église.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, 360 p.

Dupuis, Jean-Claude, *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928).* Mémoire de maîtrise (Histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p.

Durocher, René *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Tome I : De la Confédération à la Crise (1867-1929).* Montréal, Éditions du Boréal, 1989, 758 p.

Durocher, René *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Tome II : Le Québec depuis 1930.* Montréal, Éditions du Boréal, 1989, 834 p.

English, John, *The Decline of Politics. The Conservatives and the Party System, 1901-20.* Toronto, University of Toronto Press, 1977, 237 p.

Éthier-Blais, Jean, *Signets IV. Le Siècle de l'abbé Groulx.* Montréal, Éditions Léméac, 1993.

Filion, Maurice, *Hommage à Lionel Groulx.* Montréal, Éditions Léméac, 1978, 224 p.

Finkel, Alvin, *Our Lives. Canada after 1945.* Toronto, Lorimer, 1997, 423 p.

Fortin, Gérald, *An Analysis of the Ideology of a French Canadian Magazine : 1917-1954. A Contribution de the Sociology of Knowledge.* Thèse de doctorat (sociologie), Cornell University, 1956, 251 p.

Frégault, Guy, *Lionel Groulx tel qu'en lui-même.* Montréal, Éditions Léméac, 1978, 237 p.

Frenette, Yves, *Brève Histoire des Canadiens français.* Montréal, Éditions du Boréal, 1998, 211 p.

Gaboury, Jean-Pierre, *Le Nationalisme de Lionel Groulx : aspects idéologiques.* Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1970, 226 p.

Gaffield, Chad, *Aux Origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie.* Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, 284 p.

Gagnon, Alain-G. et Michel Sarra-Bournet (dir.), *Duplessis. Entre la Grande Noirceur et la société libérale.* Montréal, Éditions Québec Amérique, 1997, 397 p.

Gagnon, Serge, *Le Passé composé. De Ouellet à Rudin*, Montréal, VLB Éditeur, 1999, 192 p.

Galarneau, Claude, *Les Collèges classiques au Canada français (1620-1970)*. Montréal, Éditions Fides, 1978, 287 p.

Gaudreau, Guy (dir.), *Bâtir sur le roc : de l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury, 1910-1987*. Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario et Éditions Prise de parole, 1994, 223 p.

Giguère, Georges-Émile, *Lionel Groulx. Biographie. « Notre État français, nous l'aurons !... »*. Montréal, Éditions Bellarmin, 1978, 159 p.

Girardet, Raoul, *Nationalismes et nation*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1996, 167 p.

Goyette, Julien (dir.), *Lionel Groulx. Une Anthologie*. [S.l.], Bibliothèque québécoise, 1998, 312 p.

Harvey, Fernand et Gérard Beaulieu (dir.), *Les Relations entre le Québec et l'Acadie de la tradition à la modernité*. [S.l.], Éditions de l'IQRC et Éditions d'Acadie, 2000, 297 p.

Hébert, Pierre, avec la collaboration de Marie-Pier Luneau, *Lionel Groulx et L'Appel de la race*, Montréal, Éditions Fides, 1996, 204 p.

Hobsbawm, Eric, *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*. Paris, Éditions Gallimard, 1992, 371 p.

Jaenen, Cornelius J. (dir.), *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, 443 p.

Johannet, René, *Le Principe des nationalités*. Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1923, 454 p.

Jolicœur, Danielle Dagenais-Pérusse, *La Formation et les premiers engagements d'un nationaliste : Lionel Groulx (1878-1915)*. Thèse de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1974, 193 p.

Jolicœur, Louis-Philippe, *L'Action française de Montréal (1917-1928)*. Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1959, 75 p.

Jones, Richard, *L'Idéologie de L'Action catholique (1917-1939)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, 359 p.

Lamarre, Jean, *Le Devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, 1944-1969*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1993, 561 p.

Lebrun, Richard, *Joseph de Maistre : an Intellectual Militant*. Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988, 366 p.

Le Roux, Benoît, *Louis Veuillot, un homme, un combat.* Paris, Téqui, 1984, 297 p.

Levitt, Joseph, *Henri Bourassa and the Golden Calf. The Social Program of the Nationalists of Quebec (1900-1914).* Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1969, 178 p.

Lupul, Manoly R., *The Roman Catholic Church and the North-West School Question : a Study in Church-State Relations in Western Canada, 1875-1905.* Toronto, University of Toronto Press, 1974, 292 p.

Marcil, Jeffrey, *Franco-Américains, Canadiens français hors Québec et Acadiens dans la grande presse montréalaise de langue française, 1905-1906.* Mémoire de maîtrise (Histoire), Université d'Ottawa, 1998, 158 p.

Martel, Marcel, *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêve, luttes et déroutes du Canada français.* Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 203 p.

Martel, Marcel, *Les Relations entre le Québec et les francophones de l'Ontario. De la Survivance aux Dead Ducks, 1937-1969.* Thèse de doctorat (Histoire), Université York, 1994, 331 p.

Martel, Marcel (dir.) avec la collaboration de Robert Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa les 5, 6 et 7 novembre 1997.* Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, 422 p.

Mathieu, Geneviève, *Qui est Québécois ? Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation.* Montréal, VLB Éditeur, 2001, 142 p.

McRoberts, Kenneth et Dale Posgate, *Développement et modernisation du Québec.* Montréal, Éditions du Boréal Express, 1983, 350 p.

Molette, Charles, *Albert de Mun, 1872-1890 : exigence doctrinale et préoccupations sociales chez un laïc catholique d'après des documents inédits.* Paris, Beauchesne, 1970, 348 p.

Monière, Denis, *Le Développement des idéologies au Québec des origines à nos jours.* Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1977, 381 p.

Noiriel, Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France, XIXe – XXe siècles.* Paris, Hachette, 1992, 190 p.

Oliver, Michael, *The Passionate Debate. The Social and Political Ideas of Quebec Nationalism, 1920-1945.* Montréal, Véhicule Press, 1991, 284 p.

Oliver, Michael, *The Social and Political Ideas of French Canadian Nationalists.* Thèse de doctorat, Université McGill (Montréal), 1956.

Painchaud, Robert, *Un Rêve français dans le peuplement de la Prairie.* Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1986, 303 p.

Paquet, Gilles, *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Éditions Liber, 1999, 159 p.

Paquin, Stéphane, *L'Invention d'un mythe. Le Pacte entre deux peuples fondateurs.* Montréal, VLB Éditeur, 1999, 176 p.

Pelletier-Baillargeon, Hélène, *Olivar Asselin et son temps. Le Militant.* Montréal, Éditions Fides, 1996, 780 p.

Pigeon, Stéphane, *Lionel Groulx, critique de la Révolution tranquille (1956-1967).* Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1999, 119 p.

Plumyène, Jean, *Les Nations romantiques.* Paris, Fayard, 1979, 462 p.

Rémillard, Juliette Lalonde, *Lionel Groulx. L'homme que j'ai connu.* Montréal, Éditions Fides, 2000, 59 p.

[Rémillard, Juliette et Madeleine Dionne], *L'Œuvre du chanoine Lionel Groulx. Témoignages. Bio-bibliographie.* Montréal, Publications de l'Académie canadienne-française, 1964, 197 p.

Renaud, Laurier, *La Fondation de l'A.C.J.C. L'Histoire d'une jeunesse nationaliste.* Jonquière, Presses collégiales de Jonquière, 1972, 154 p.

Renaut, Alain (dir.), *Lumières et romantisme.* Paris, Calmann-Lévy, 1999, 414 p.

Roby, Yves, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930.* Sillery, Éditions du Septentrion, 1990, 434 p.

Romney, Paul, *Getting It Wrong. How Canadians Forgot Their Past and Imperilled Confederation.* Toronto, University of Toronto Press, 1999, 332 p.

Roy, Fernande, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e^ et XX^e^ siècles.* Montréal, Éditions du Boréal, 1993, 127 p.

Roy, Jean-Louis, *Maîtres chez nous. (Dix années d'Action française) (1917-1927).* Montréal, Éditions Léméac, 1968, 75 p.

Rudin, Ronald, *Making History in Twentieth Century Québec.* Toronto, University of Toronto Press, 1997, 294 p.

Saint-Denis, Yves, *Une Édition critique de L'Appel de la race de Lionel Groulx.* Thèse de doctorat (Lettres françaises), Université d'Ottawa, 1991, 1422 p.

Savard, Pierre, *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, 499 p.

Schnapper, Dominique, *La Communauté des citoyens. Sur l'Idée moderne de nation.* Paris, Éditions Gallimard, 1994, 228 p.

Silver, Arthur I., *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900.* Toronto, University of Toronto Press, 1982, 297 p.

Simon, Victor, *Le Règlement XVII. Sa Mise en vigueur à travers l'Ontario, 1912-1927.* Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Documents historiques n° 78, 1983, 56 p.

Stanghieri, Pina, *The Image of the Chef in the Nationalism of Lionel Groulx.* Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1988, 155 p.

Thiboutot, Akim-Isabelle, *La Politisation de l'idée de nation chez Lionel Groulx.* Mémoire de maîtrise (Science politique), Université Laval, 1996, 80 p.

Thompson, John Herd et Allen Seager, *Canada 1922-1939 : Decades of Discord,* Toronto, McClelland and Stewart, 1985, 438 p.

Thomson, Dale C., *Jean Lesage et la Révolution tranquille.* Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1984, 615 p.

Trépanier, Pierre, *Qu'est-ce que le traditionalisme ? Causerie-débat tenue à Montréal, le samedi 8 juin 2002.* [S.l.], Club du 3 juillet, [2002], 53 p.

Trépanier, Pierre, *Une histoire libérale des idées au Québec. Analyse critique. Causerie-débat tenue à Montréal, le samedi 23 février 2002.* [S.l.], Club du 3 juillet, [2002], 44 p.

Trofimenkoff, Susan Mann, *Abbé Groulx. Variations on a Nationalist Theme.* Toronto, Copp Clark Publishing, 1973, 256 p.

Trofimenkoff, Susan Mann, *Action française. French Canadian Nationalism in the Twenties.* Toronto, University of Toronto Press, 1975, 157 p.

Vergnaud, Pierre, *L'Idée de la nationalité et de la libre disposition des peuples dans ses rapports avec l'idée de l'État.* Genève, Librairie Droz, 1955.

Viau, Robert, *Les Grands Dérangements. La Déportation des Acadiens en littérature acadienne, québécoise et française.* Beauport, Publication MNH, 1997, 381 p.

Von Busekist, Astrid, *Nations et nationalismes, XIXe – XXe siècle.* Paris, Éditions Armand Colin, 1998, 95 p.

Wade, Mason, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours. Tome II (1911-1963).* Ottawa, Cercle du Livre de France, 1963, 579 p.

Weil, François, *Les Franco-Américains, 1860-1980.* Paris, Éditions Belin, 1989, 251 p.

Articles et chapitres

« Modernité », *Encyclopédie philosophique universelle. Vol. II : Les Notions philosophiques. Tome 2*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, p. 1655-1658.)

Agen, Marie Catherine, « The Politics of the Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal », *The American Review of Canadian Studies*, vol. 29, n° 3 (automne 1999), p. 495-510.

Angers, François-Albert, « Mesure de l'influence du chanoine Lionel Groulx sur son milieu », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 357-384.

Balthazar, Louis, « Identity and Nationalism in Quebec », dans James Littleton (dir.), *Clash of Identities. Media, Manipulation, and Politics of the Self.* [s.l.], Canadian Broadcasting Corporation, 1996, p. 101-112.

Balthazar, Louis, « Le nationalisme civique d'André Laurendeau », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 10 (hiver 2000), p. 63-70.

Bédard, Guy et Lawrence Olivier, « Le nationalisme québécois, les Acadiens et les francophones du Canada », *Égalité. Revue acadienne d'analyse politique*, n° 33 (1993), p. 81-100.

Bélanger, Damien-Claude, « Lionel Groulx et la crise sentinelliste », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 1, n° 1 (automne 2000), p. 7-36.

Bellavance, Marcel, « La rébellion de 1837 et les modèles théoriques de l'émergence de la nation et du nationalisme », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 3 (hiver 2000), p. 367-400.

Bergeron, Réjean et Yves Drolet, « Les questions internationales dans les premiers inédits de Lionel Groulx (1895-1909) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 2 (septembre 1980), p. 245-255.

Bock, Michel, « "Le Québec a charge d'âmes" : *L'Action française* de Montréal et les minorités françaises (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 3 (hiver 2001), p. 345-384.

Bock, Michel, « Les États généraux du Canada français, ou l'éclatement de la nation : une analyse des journaux de langue française de Sudbury », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 19 (1996), p. 11-37.

Bock, Michel, « Les Franco-Ontariens et le "réveil" de la nation : la crise du Règlement XVII dans le parcours intellectuel de Lionel Groulx », *Francophonies d'Amérique*, n° 13 (été 2002), p. 157-177.

Bock, Michel, « "Suicide de race" ou "vocation apostolique" ? La représentation des Franco-Américains dans *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), avec la collaboration de Pierre Lanthier et d'Hubert Watelet, *Constructions identitaires et pratiques sociales*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, p. 175-200.

Bouchard, Gérard, « Apogée et déclin de l'idéologie ultramontaine à travers le journal *Le Nouveau Monde*, 1867-1900 », dans Fernand Dumont *et al.*, *Idéologies au Canada français, 1850-1900*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 117-147.

Bouchard, Gérard, « Ouvrir le cercle de la nation. Activer la cohésion sociale. Réflexion sur le Québec et la diversité », *L'Action nationale*, vol. 87, n° 4 (avril 1997), p. 107-137.

Bourassa, Joanne, « Le rôle de Lionel Groulx comme éveilleur de conscience nationale de ses compatriotes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 449-454.

Brunet, Michel, « Lionel Groulx et l'histoire de notre désassimilation », *L'Action nationale*, vol. 74, n° 9, mai 1985, p. 871-876.

Brunet, Michel, « Trois dominantes de la pensée canadienne-française, l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme », dans *La Présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1958, p. 112-166.

Burdeau, Georges *et al.*, « Nation », *Encyclopaedia Universalis*, corpus 16, Encyclopaedia Universalis France S.A., 1989, p. 5-19.

Caldwell, Gary, « La controverse Delisle-Richler », *L'Agora*, juin 1994, p. 17-26.

Cantin, Serge, « Nation et mémoire chez Fernand Dumont. Pour répondre à Gérard Bouchard », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 1 (automne 2000), p. 40-59.

Cecillion, Jack, « Turbulent Times in the Diocese of London : Bishop Fallon and the French-Language Controversy, 1910-1918 », *Ontario History*, vol. 87, n° 4 (décembre 1995), p. 369-395.

Choquette, Robert, « Qu'est-ce que l'Ontario a reçu du Québec français ? », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 35, n° 1 (mars 1984), p. 36-46.

Chouinard, Denis, « Des contestataires pragmatiques : les Jeune-Canada, 1932-1938 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 1 (été 1986), p. 5-28.

Comeau, Robert, « Lionel Groulx, les indépendantistes de *La Nation* et le séparatisme (1936-1938) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 1 (juin 1972), p. 83-102.

Comeault, Gilbert-L., « La question des écoles du Manitoba – un nouvel éclairage », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 1, p. 3-23.

Cornett, Norman F., « Lionel Groulx's Rationale for French-Canadian Nationalism », *Studies in Religion / Sciences religieuses*, vol. 18, n° 4 (automne 1989), p. 407-414.

Cornett, « Lionel Groulx's Synthesis of the Universal and the Particular », *ARC : The Journal of the Religious Studies*, McGill University, vol. 19 (1991), p. 87-105.

Déry, Daniel, « Les Franco-Américains dans la guerre : patriotisme et survivance », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3 n^{os} 2-3 (hiver-printemps 2000), p. 9-25.

Deutsch, Karl, « Vers une compréhension scientifique du nationalisme et du développement national : l'apport critique de Stein Rokkan », dans Gil Delanoi et Pierre-André Taguieff (dir.), *Théories du nationalisme. Nation, nationalité, ethnicité*. Paris, Éditions Kimé, 1991, p. 284-300.

Dionne, René, « 1910.Une première prise de parole collective en Ontario français », dans *Cahiers Charlevoix 1. Études franco-ontariennes*, Sudbury, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1995, p. 15-124.

Dionne, René, « *L'appel de la race* est-il un roman raciste ? », *Relations*, vol. 38, n° 441 (novembre 1978), p. 317-318.

Doty, C. Stewart, « The Intellectual of the Québec Diaspora : The Case of Henri d'Arles », *Revue d'études canadiennes*, vol. 24, n° 4 (hiver 1989-1990), p. 61-71.

Doty, C. Stewart, « "Monsieur Maurras est ici" : French Fascism in Franco-American New England », *Journal of Contemporary History*, vol. 32 (1997), p. 527-538.

Dupuis, Jean-Claude, « Histoire de la Ligue [d'Action française]. La pédagogie française », *L'Action nationale*, vol. 81, n° 8 (octobre 1991), p. 1114-1119.

Dupuis, Jean-Claude, « Histoire de la Ligue [d'Action française]. Le problème économique », *L'Action nationale*, vol. 82, n° 1 (janvier 1992), p. 97-102.

Dupuis, Jean-Claude, « Histoire de la Ligue [d'Action française]. Nationalisme et catholicisme », *L'Action nationale*, vol. 82, n° 4 (avril 1992), p. 526-532.

Dupuis, Jean-Claude, « La pensée économique de l'*Action française* (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2 (automne 1993), p. 193-219.

Dupuis, Jean-Claude, « La pensée politique de *L'Action française* de Montréal (1917-1928) », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, n° 2 (été 1994), p. 27-43.

Dupuis, « La pensée religieuse de *L'Action française* (1917-1928) », *Études d'histoire religieuse*, 1993, p. 73-88.

Dupuis, Jean-Claude, « Le nationalisme de *L'Action française* », *L'Action nationale*, vol. 83, n° 2 (février 1992), p. 229-234.

Dupuis, Jean-Claude, « Pour une éducation nationale. La pensée pédagogique de l'*Action française* (1917-1918) », *Cahiers d'histoire*, vol. 13 n° 1 (printemps 1993), p. 34-47.

Ferretti, Lucia, « La Révolution tranquille », *L'Action nationale*, vol. 89, n° 10 (décembre 1999), p. 59-91.

Frégault, Guy, « Lionel Groulx », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 22, n° 1 (juin 1968), p. 3-16.

Gagné, Suzanne, « Lionel Groulx, historien d'hier ou d'aujourd'hui », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 455-458.

Gagnon, Alain-G., « La pensée politique d'André Laurendeau : communauté, égalité et liberté », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 10 (hiver 2000), p. 31-44.

Garand, Dominique, « *The Appeal of the Race*. Quand l'antagonisme se fait vérité de l'être », *Voix et Images*, n° 55 (automne 1993), p. 11-38.

Gaudreau, Guy et Micheline Tremblay, « Harry Bernard (1898-1979) : érudit et homme de lettres », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 2, n° 1 (automne 2001), p. 35-65.

Gélinas, Xavier, « La droite intellectuelle et la Révolution tranquille : le cas de la revue *Tradition et progrès*, 1957-1962 », *Canadian Historical Review*, vol. 77, n° 3 (septembre 1996), p. 353-387.

Gervais, Gaétan, « Aux origines de l'identité franco-ontarienne », dans *Cahiers Charlevoix 1. Études franco-ontariennes*. Sudbury, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1995, p. 125-168.

Gervais, Gaétan, « L'Ontario français et les "États généraux du Canada français" », dans *Cahiers Charlevoix 3. Études franco-ontariennes*. Sudbury, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1998, p, 231-364.

Gervais, Gaétan, « L'Ontario français et les grands congrès patriotiques canadiens-français (1883-1952) », dans *Cahiers Charlevoix 2. Études franco-ontariennes*. Sudbury, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1997, p. 9-155.

Gervais, Gaétan, « Le Règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18 (1996), p. 123-192.

Hamelin, Jean, *Le XXe Siècle. Tome 2 : De 1940 à nos jours*, [dans Nive Voisine (dir.), *Histoire du catholicisme québécois*]. Montréal, Éditions du Boréal, 1984, 425 p.

Harvey, Fernand, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 49-64.

Harvey, Fernand et Paul-André Linteau, « Les étranges lunettes de Ronald Rudin », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 3 (hiver 1998), p. 419-424, 429.

Harvey, Fernand, « Les relations culturelles Québec – Acadie. Analyse d'une mutation », *Les Cahiers des Dix*, n° 53 (1999), p. 235-250.

Hébert, Pierre, « Quand éditer, c'était agir. La bibliothèque de l'*Action française* (1918-1927) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, n° 2 (automne 1992), p. 219-244.

Hébert, Pierre et Jean-Pierre Chalifoux, « "Pour Monsieur le chanoine Lionel Groulx, qui m'a donnée une âme" : les secrets de la dédicace », *Voix et images*, n° 55 (automne 1993), p. 78-102.

Huot, Christiane, « Groulx éveilleur de conscience nationale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 435-448.

Huot, Giselle, « De l'esprit, du cœur et des lettres. La correspondance Georges-Henri Lévesque – Lionel Groulx (1934-1937) », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, n° 2 (été 1994), p. 61-83.

Juteau-Lee, Danielle et Jean Lapointe, « Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone : analyse d'une transition », dans Alain Baudot *et al.* (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III). Colloque tenu au Collège Glendon de l'Université York à Toronto, Ontario, Canada, du 2 au 5 juin 1976*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1980, p. 60-71.

Juteau-Lee, Danielle, « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens français, Franco-Ontariens, Ontarois : qui sommes-nous ? », *Pluriel*, n° 24 (1980), p. 21-42.

Juteau-Lee, Danielle, « The Franco-Ontarian Collectivity : Material and Symbolic Dimensions of its Minority Status », dans Raymond Breton et Pierre Savard (dir.), *The Québec and Acadian Diaspora*. Toronto, Multicultural History Society of Ontario, 1982, p. 167-182.

Juteau-Lee, Danielle et Jean Lapointe, « The Emergence of Franco-Ontarians : New Identity, New Boundaries », dans Jean L. Elliot (dir.), *Two Nations, Many Cultures. Ethnic Groups in Canada*. Scarborough, Prentice-Hall, 1979, p. 99-113.

Juteau-Lee, Danielle et Lise Séguin Kimpton, « La collectivité franco-ontarienne : structuration d'un espace symbolique et politique », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 265-304.

Lacroix, Benoît, « L'après-Groulx – à propos d'une anthologie », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 3 (décembre 1974), p. 415-420.

Lacroix, Benoît, « Lionel Groulx, cet inconnu ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 325-346.

Lacroix, Benoît, « Lionel Groulx en 1930 », *Les Cahiers des Dix*, n° 44 (1989), p. 199-229.

Lacroix, Benoît, « Lionel Groulx – Georges-Henri Lévesque : similitudes et affrontements », *Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, n° 2 (été 1994), p. 59-83.

Lacroix, Benoît, « Pour lire les *Mémoires* de Lionel Groulx (1878-1967) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 24, n° 3 (décembre 1970), p. 413-419.

Lalonde, A.-N., « L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien, 1870-1930 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, n° 2 (septembre 1979), p. 163-185.

Lamarche, Yves, « Position sociale des intellectuels et nationalisme : le cas de l'Action française », dans *Philosophie au Québec*. Montréal, Éditions Bellarmin, 1976, p. 153-178.

Lamonde, Yvan, « Rome et le Vatican : la vocation catholique de l'Amérique française ou de l'Amérique anglaise ? », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), avec la collaboration de Pierre Lanthier et d'Hubert Watelet, *Constructions identitaires et pratiques sociales*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2002, p. 324-343.

Lavoie, Yolande, « Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États-Unis au XIXe et au XXe siècles : étude quantitative », dans Hubert Charbonneau (dir.), *La Population du Québec : études rétrospectives*. Montréal, Boréal Express, 1973, p. 73-88.

Létourneau, Jocelyn, « Québec d'après-guerre et mémoire collective de la technocratie », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 90 (janvier-juin 1991), p. 67-87.

Linteau, Paul-André, « Les migrants américains et franco-américains au Québec, 1792-1940 : un état de la question », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 4 (printemps 2000), p. 561-602.

Machabée, Daniel, « Trudeau : le fossoyeur de la dualité canadienne », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, n^{os} 2-3 (hiver-printemps 2000), p. 261-270.

Marchand, Anne-Sophie, « Identité franco-manitobaine : de l'identité métisse au métissage des identités », *Thèmes canadiens / Canadian Issues*, vol. 20 (1998), p. 57-72.

Marion, Séraphin, « L'abbé Groulx, raciste ? », *Les Cahiers des Dix*, n° 43 (1983), p. 185-205.

Martel, Angéline, « L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones : chroniques d'une époque », *Égalité*, n° 33 (printemps 1993), p. 13-79.

Martel, Marcel, « André Laurendeau et les groupes francophones en milieu minoritaire, 1935-1968 », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^{e} siècle*, n° 10 (hiver 1999), p. 80-87.

Martel, Marcel, « De la certitude au doute : l'identité canadienne-française de l'Ontario de 1937 à 1967 », dans Linda Cardinal (dir.), *Une Langue qui pense. La Recherche en milieu minoritaire francophone au Canada*. Ottawa, Éditions Actexpress, 1993, p. 65-76.

Martel, Marcel, « "*Hors du Québec, point de salut !*" Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969 », dans Michael D. Behiels et Marcel Martel (dir.), *Nation, Ideas, Identities. Essays in Honour of Ramsay Cook.* Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 130-140.

McRoberts, Kenneth, «La thèse tradition-modernité : l'historique québécois», dans Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest (dir.), *Les Frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 29-45

Moquais, Pierre-Yves, « *L'appel de la race* : masques narratifs et contre-masques idéologiques », *Voix et Images*, vol. 6, n° 2 (hiver 1981), p. 245-260.

Morin, Rosaire, « Les États généraux du Canada français, vingt-cinq (ans) plus tard », dans Robert Comeau *et al.*, *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance.* Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 315-328.

Olivier, Peter N., « The Resolution of the Ontario Bilingual School Crisis, 1919-1929 », *Revue d'études canadiennes*, vol. 4, n° 4 (novembre 1969), p. 26-38.

Ouellet, Fernand, « La Révolution tranquille, tournant révolutionnaire ? », dans Thomas S. Axworthy et Pierre Elliot Trudeau (dir.), *Les Années Trudeau. La Recherche d'une société juste.* Montréal, Éditions du Jour, 1990, p. 333-362, 420-422.

Parent, Sébastien, « Ronald Rudin et l'historiographie dite "révisionniste" : un bilan », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 1 (automne 2000), p. 169-183.

Périn, Roberto, « Clerics and the Constitution : The Quebec Church and Minority Rights in Canada », CCHA, *Historical Studies*, vol. 56 (1989), p. 31-47.

Peyre, Henri et Henri Zerner, « Romantisme », *Encyclopaedia Universalis*, corpus 20, Encyclopaedia Universalis France S.A., 1989, p. 187-203.

Rémillard, Juliette, « Lionel Groulx : bibliographie (1964-1979) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 465-523.

Robert, Lucie, « Camille Roy et Lionel Groulx : la querelle de *L'Appel de la race* », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 399-405.

Robertson, Susan Mann, « L'Action française : l'appel à la race », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 1 (juin 1971), p. 94-96.

Roby, Yves, « Les Canadiens français des États-Unis (1860-1900) : dévoyés ou missionnaires ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, n° 1 (été 1987), p. 3-22.

Rudin, Ronald, « Les lunettes différentes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 3 (hiver 1998), p. 425-428, 429.

Rudin, Ronald, « Regards sur l'*IHAF* et la *RHAF* à l'époque de Groulx », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 2 (automne 1997), p. 201-221.

Savard, Pierre, « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-263.

Sénécal, André, « La thèse messianique et les Franco-Américains », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 4 (mars 1981), p. 557-567.

Senese, P.M., « Catholique d'abord ! : Catholicism and Nationalism in the Thought of Lionel Groulx », *Canadian Historical Review*, vol. 60, n° 2 (juin 1979), p. 154-177.

Senese, Phyllis M., « Weeds in the Garden of Civic Nationalism », dans Michael D. Behiels et Marcel Martel (dir.), *Nation, Ideas, Identities. Essays in Honour of Ramsay Cook*. Toronto, Oxford University Press, 2000, p. 113-129.

Sirois, Jean, « Le Chanoine Groulx, historien d'hier et d'aujourd'hui », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 459-464.

Smith, Donald, « *L'Action française*, 1917-1921 », dans Fernand Dumont *et al.*, *Idéologies au Canada français, 1900-1929*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 345-367.

Stapinsky, Stéphane (dossier présenté par), « L'esprit des années trente. Une correspondance André Laurendeau – Lionel Groulx (1936) », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, n° 3 (hiver 1995), p. 81-101.

Stapinsky, Stéphane, « Les intellectuels dans l'histoire récente du Québec », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, n° 2 (été 1994), p. 147-153.

Stapinsky, Stéphane, « L'intégration d'un document historique à un récit de fiction : l'exemple d'*Au Cap Blomidon* de Lionel Groulx », *Voix et Images*, n° 55 (automne 1993), p. 54-77.

Stapinsky, Stéphane, « Quand un "historien national" en scrute un autre : Lionel Groulx et François-Xavier Garneau », dans Gille Gallichan et Denis Saint-Jacques (dir.), *François-Xavier Garneau, une figure nationale*. Québec, Éditions Nota Bene, 1998, p. 347-367.

Thépot, André, « Nationalités (principe des) », *Encyclopaedia Universalis*, corpus 16, Encylopaedia Universalis France S.A., 1989, p. 23-25.

Tousignant, Pierre, « Groulx et l'histoire : interrogation sur le passé en vue d'une direction d'avenir », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 347-356.

Trépanier, Pierre, « Le maurrassisme au Canada français », *Les Cahiers des Dix*, n° 53 (1999), p. 167-233.

Trépanier, Pierre, « Les influences leplaysiennes au Canada français, 1855-1888 », *Revue d'études canadiennes*, vol. 22, n° 1 (printemps 1987), p. 66-83.

Trépanier, Pierre, « L'étudiant idéal vers 1913 », *Les Cahiers des Dix*, n° 55 (2001), p. 117-148.

Trépanier, Pierre, « Lionel Groulx, historien », *Les Cahiers des Dix*, n° 47 (1992), p. 247-277.

Trépanier, Pierre, « Notes pour une histoire des droites intellectuelles canadiennes-françaises à travers leurs principaux représentants », *Les Cahiers des Dix*, n° 48 (1993), p. 119-164.

Trépanier, Pierre, « Quel corporatisme ? (1820-1965) », *Les Cahiers des Dix*, n° 49 (1994), p. 159-212.

Trofimenkoff, Susan Mann, « Les femmes dans l'œuvre de Groulx », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 385-398.

Vallerand, Charles, « De Groulx à Laurendeau : l'héritage nationaliste », dans Robert Comeau et Lucille Beaudry (dir.), *André Laurendeau : un intellectuel d'ici*. Sillery, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 163-168.

Vicero, Ralph D., « L'exode vers le sud – survol de la migration canadienne-française vers la Nouvelle-Angleterre au XIXe siècle », dans Claire Quintal (dir.), *Situation de la recherche sur la Franco-Américanie*. Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1980.

Wallot, Jean-Pierre, « À la recherche de la nation : Maurice Séguin (1918-1984) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 4 (printemps 1985), p. 569-589.

Wallot, Jean-Pierre, « Groulx historiographe », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 407-433.

Wallot, Jean-Pierre, « L'histoire et le néonationalisme des années 1947-1970 », dans G. Rocher *et al.*, *Continuité et rupture. Les Sciences sociales au Québec*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1984, p. 111-116.

Welch, David, « Early Franco-Ontarian Schooling as a Reflection and Creator of Community Identity », *Ontario History*, vol. 85, n° 4 (décembre 1993), p. 321-347.

Whitaker, Reg, « Sovereign Division : Quebec Nationalism Between Liberalism and Ethnicity », dans James Littleton (dir.), *Clash of Identities. Media, Manipulation, and Politics of the Self.* [s.l.], Canadian Broadcasting Corporation, 1996, p. 73-87.

Divers

« Lionel Groulx. 100e anniversaire de sa naissance », numéro spécial de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 321-530.

« Lionel Groulx. Actualité et relecture », numéro spécial des *Cahiers d'histoire de l'Amérique française*, n° 8 (automne 1997), 234 p..

Lionel Groulx. Dossier de presse. 1938-1980. Sherbrooke, Bibliothèque du Séminaire de Sherbrooke, 1997, [127 p.].

« Lionel Groulx, ptre (13 janvier 1878 – 23 mai 1967) », numéro spécial de *L'Action nationale*, vol. 57, n° 10 (juin 1968), p. 829-115.